

RAPPORT DE RECHERCHE

« Les jeunes en détention »

Sous la direction scientifique de :

Sid Abdellaoui & Catherine Blatier

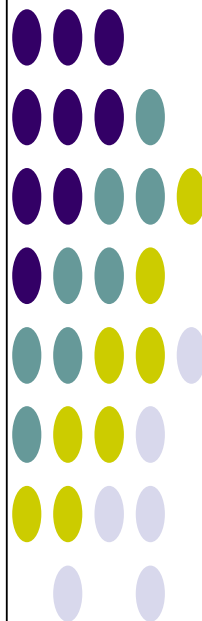
Equipe de recherche :

Sid Abdellaoui ; Laurent Auzoult ; Catherine Blatier ; Abdel-Halim Boudoukha ;
Serge Combaluzier ; Ludovic Jammet ; Jean-Louis Le goff ; Martine Paulicand ;
Karim Mohamed Reggad ; Jean-Luc Viaux

Juillet 2006

Mission de Recherche Droit et Justice
(Groupement d'Intérêt Public)

13, Place Vendôme - 75042 PARIS cedex 01



REMERCIEMENTS

Le présent rapport réalisé sur le thème des jeunes en détention, procède de l'initiative de la Mission de Recherche « Droit et Justice » du ministère de la Justice. L'équipe de recherche, qui a oeuvré durant plus de deux années, était constituée de chercheurs issus des universités de Grenoble, de Rouen et de Lille.

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires institutionnels et individuels qui ont contribué au bon déroulement et aux résultats de ce travail. Bien que l'univers pénitentiaire ne soit pas un terrain facile de recherche, les collaborations avec les différents responsables et professionnels pénitentiaires ont témoigné d'un réel effort d'attention de partage qui plaide pour une vision optimiste de l'évolution de la recherche en milieu carcéral.

Qu'il s'agisse des directeurs et directeurs adjoints, des agents du greffe, des personnels de surveillance de l'ensemble des établissements partie prenante de notre projet, tous ont été d'un précieux concours et qu'ils reçoivent chacun, nos sincères remerciements.

Nous adressons également nos profonds remerciements aux personnes suivantes, pour l'accueil enthousiaste qu'elles ont réservé à notre recherche :

Monsieur Yann AGUILA, Directeur de la Mission de Recherche Droit et Justice, pour nous avoir donné l'opportunité de travailler sur une question au fort retentissement sur les jeunes

Monsieur Pierre LENOEL, du secrétariat scientifique et du suivi des recherches, pour ses conseils et son précieux soutien

Madame Noëlle RIVERO-CABOUAT, du secrétariat scientifique et du suivi des recherches, pour ses utiles conseils et précisions notamment pour la délicate phase du lancement des études.

Monsieur Georges GARIOUD, Directeur-Adjoint de la Mission de Recherche qui a suivi l'évolution de cette recherche

Madame Laurence CIRBA, Chargée de Mission à la Direction de l'Administration Pénitentiaire, pour sa grande attention tout au long de cette recherche

Nos remerciements vont aussi en direction Sandrine Buffet, Céline Riquois et David Saint-Vincent Labat, étudiants de Master ayant participé au recueil des données.

Enfin, nous ne pouvons oublier **tous les mineurs et jeunes majeurs** qui ont eu la gentillesse et la patience de répondre aux différents questionnaires proposés et pour avoir accepté de s'entretenir avec nous.

Présentation générale

1. Introduction

Face à l'insécurité et la criminalité, la prison est pour le grand public, un lieu de punition extrême représenté d'abord comme étant une solution socialement utile et efficace plutôt qu'un univers complexe et bien trop souvent néfaste. Pour bon nombre de professionnels de la justice et de l'éducation spécialisée, l'incarcération apparaît comme l'ultime recours face à de graves comportements de délinquance très souvent associés à la violence. On ne peut toutefois nier que la plupart d'entre eux perçoivent l'incarcération comme l'expression d'un échec cuisant des mécanismes de prévention et d'accompagnement socio-éducatif. Ceci est d'autant plus vrai lorsque cela concerne des mineurs et des jeunes majeurs : une population qui traduit sans doute la grande difficulté d'un système social, pris dans sa globalité, à œuvrer dans le sens d'une évolution favorable à la fois pour sa jeunesse que pour son environnement social.

En France, dès l'âge de 13 ans, des mineurs peuvent être incarcérés pour des faits criminels. Une relative faible minorité de la population carcérale concerne la délinquance juvénile. Toutefois, de nombreux détenus majeurs ont été eux-mêmes des délinquants mineurs. Les causes à l'origine de leur statut de délinquant sont nombreuses : celles qui sont centrées sur l'individu telles que certaines souffrances psychiques ou tendances antisociales, et celles qui sont centrées sur l'environnement telles que les carences éducatives, la porosité des cadres, le désœuvrement socio-économique. Sans oublier celles qui relèvent du croisement entre des problématiques individuelles et des circonstances externes. Bien souvent, la compréhension des situations délictuelles ou criminelles est possible en tenant compte de plusieurs d'entre-elles. S'agissant des jeunes délinquants, l'une des causes peut provenir de la nature des réponses qu'ont tenté d'apporter les institutions (socio-éducatives, judiciaires, politiques,...) et de la manière dont celles-ci ont été reçues, comprises, interprétées et utilisées. La détention d'un jeune délinquant fait partie de ces mesures dont les conséquences immédiates peuvent certes sembler bénéfiques, utiles mais que les juges des enfants ont sans doute le plus de « mal » à prendre. En effet, les conséquences à moyen ou à long terme peuvent au contraire venir renforcer les conduites de récidive les situations de désespoirs. La prison fait se rencontrer des individus aux problématiques souvent semblables mais dont l'évolution durant la période de détention peut varier d'un détenu à un autre. Le sens et l'intérêt que le jeune associe à la décision de l'enfermer durant un temps plus ou moins déterminé, différent souvent de ceux prônés par l'institution judiciaire. Tout au long de sa détention, d'autres conflits vont venir se rajouter à ceux auxquels le jeune était confronté avant de franchir pour la première fois la porte d'une Maison d'Arrêt. La politique pénitentiaire de l'établissement, les compétences du personnel de surveillance et celui du secteur médico-socio-éducatifs, les conditions matérielles de vie en détention, la culture carcérale et les spécificités de la population carcérale sont autant de facteurs qui détermineront la nature de l'impact de l'enfermement. Du coup, si la prison peut jouer le rôle d'un tiers « protecteur » en mettant le délinquant hors d'état de nuire ou plus sûrement hors de certains dangers, elle peut également jouer celui d'un tiers « destructeur » que beaucoup considèrent

comme inéluctable compte tenu de ce qui s'y passe et s'y joue. Le temps de la reconstruction de soi passe par un temps nécessaire à l'acceptation et à la compréhension de l'enfermement. Ainsi, temps psychique et temps carcéral sont deux dimensions sur lesquels les politiques et pratiques pénitentiaires peinent à s'accorder. Ce constat s'applique également au rapport entre temps judiciaire et temps thérapeutique. Par conséquent, il est légitime d'affirmer que la réussite des missions de reconstruction et de resocialisation conférées aux instances pénitentiaires et l'impact de la détention sur le délinquant ne sont pas nécessairement liés à la simple durée de la peine effectuée. Et pourtant, nous savons que le taux de récidive est d'autant plus important que la peine d'incarcération est courte. Une majorité des peines prononcées à l'égard des jeunes détenus est inférieure à 6 mois.

Se pose ainsi la question de l'articulation entre approche générale et approche singulière ou celle entre intérêt général d'un système social et judiciaire et intérêt de la personne qui se trouve redevable d'une peine d'enfermement. C'est justement l'un des principaux intérêts de cette recherche qui vise la compréhension de ce qui se passe en détention en associant et parfois en articulant une approche clinique et différentielle d'une part, et, d'autre part, une approche psychosociologique.

1.1. Quelques chiffres officiels sur la détention

D'après les chiffres du ministère de la justice, au 1er juin 2006, l'effectif de la population sous écrou est de 61 099 (France métropolitaine et outre-mer). Soit 97,4 détenus pour 100 000 habitants. Après une diminution constante du nombre de détenu depuis 1996, on remarque aujourd'hui une augmentation des incarcérations d'environ 18 % par rapport au 1^{er} janvier 2001. Cette évolution peut s'expliquer par de plus nombreuses entrées en détention et l'allongement de la durée moyenne d'incarcération. La population que l'on trouve dans les prisons françaises est composée d'hommes à hauteur 96,4 % de la population carcérale. L'âge moyen de la population carcérale est de 34,2 ans. Le niveau d'instruction des individus en détention est relativement faible puisque 41 % se sont arrêtés en primaire et 10,7 % sont illettrés. Dans les années 80, la moitié des personnes détenues étaient prévenues. Au 1^{er} février 2006, ils sont 33 % soit 20 239 détenus à attendre leur jugement. De 1980 à 2006, les durées d'incarcération ont eu tendance à s'inverser : alors qu'en 1980, 40 % des condamnés l'étaient à moins d'un an, au 1^{er} janvier 2006, 44 % des condamnés sont à plus de 5 ans.

Au 1^{er} juin 2006¹, 647 détenus de 18 ans ou moins sont derrière les barreaux et presque uniquement des garçons. Cela représente une augmentation de 28 % depuis le 1^{er} janvier 2001, et une augmentation de 47 % depuis 1996. Une large majorité d'entre eux attendent d'être jugés alors que la proportion des prévenus est de 30,7 % dans la population carcérale totale.

1.2. De la délinquance juvénile à la délinquance pénalisée...

Comme nous le précisons en début d'introduction, une part importante des

¹ * Source : DAP, Statistique mensuelle de la population écrouée et détenue en France, situation au 1^{er} juin 2006.

majeurs incarcérés ont un parcours judiciaire et pénal ayant débuté très jeune. La délinquance majeure et la population pénale qui lui correspond doit être analysée à la lumière de ce qui se passe dans la période adolescente. Les logiques socio-éducatives et judiciaires que l'on retrouve dans chacune des deux catégories sont certes souvent différentes mais elles ne sont pas moins liées. Comprendre le fonctionnement de groupe des jeunes délinquants en détention suppose que l'on distingue ce qui relève d'une problématique psycho-développementale (goût du risque, découverte de ses limites, défi de l'autorité,...), de ce qui relève d'un fonctionnement individuel et social résultant de troubles psychoaffectifs, ou de causes structurelles, par exemple.

Du point de vue de la criminologie, on distingue deux types de délinquance juvénile : la délinquance juvénile normale et la délinquance juvénile persistante. La première relève de comportements dit « normaux » chez presque tous les jeunes. Dans le groupe d'âge des 12-18 ans, 70 à 80 % des jeunes commettent annuellement au moins une action répréhensible. Du point de vue de la psychologie du développement, il n'est pas anormal que les jeunes adoptent un comportement à problème. C'est à cet âge que les jeunes se détachent du foyer, qu'ils commencent à voler de leurs propres ailes, qu'ils se mettent à la recherche de leur place dans la société ; ils s'essaient à toutes sortes de rôles et vont parfois trop loin. Ils dépassent la mesure, ils « cassent » la norme. Ce n'est qu'alors qu'il peut être question de comportement délinquant. Dans ce cas, les criminologues recommandent de ne pas réagir par la répression à de tels comportements car une telle attitude risquerait de rompre le lien un tant soit peu positif avec la société et accroîtrait les risques de voir se reproduire ce genre de comportement. Chez la plupart des jeunes, ce type de problèmes de comportements « normaux » s'estompe avec l'âge de 17-18 ans. Ils se poursuivent toutefois tout en s'aggravant dans une infime minorité. C'est dans de tel cas que l'on peut parler de délinquance persistante. Elle conjugue à la fois la mise en danger d'autrui ou des biens d'autrui et la mise en danger du jeune. Il devient donc justifié de s'inquiéter et plusieurs mesures socio-éducatives et judiciaires dont la mise en détention sont envisagées dans des buts qui ne sont pas nécessairement efficace à long terme.

1.3. Le recours à la détention des mineurs : entre raison et tentation

Plus qu'un mode de traitement de la délinquance à part entière et sans rejeter catégoriquement le caractère juste et proportionnel de la décision, comme nous le disions précédemment, l'incarcération est souvent requise pour une très courte durée et vue comme une mesure de sommation ou encore pour tirer la sonnette d'alarme. Tout cela en dépit des effets désastreux qu'elle entraîne tant sur le plan de la psychologie de la personne que sur celui de son entourage social et familial. L'importance du taux de récidive, et s'agissant en particulier des courtes peines, atteste de façon plutôt objective de la nécessité de reconnaître les facteurs qui en sont à l'origine dont ceux qui sont en lien avec les conditions de vie psychologique et sociale en détention. Les effets concernent également la crédibilité des politiques pénales mises en œuvre sensées contenir et réduire le nombre de faits criminels. Ces effets ne sont que très rarement mis en avant. Certes, ils suscitent du questionnement et de la réflexion autour des mesures d'aménagement de peine, des mesures alternatives à l'incarcération ou encore à propos des nouveaux types de

traitement carcéral. Cependant, la question de l'utilité de la prison et du sens occupe encore que rarement une place prépondérante dans cette réflexion autour de l'inquiétude de ces effets. Déjà en 1969, une recherche démontrait un lien très fort entre la familiarisation au monde carcéral et la récidive dans les cinq années suivant la libération (Bondesen, 1969). Plusieurs spécialistes déclarent régulièrement la nécessité d'empêcher ce phénomène qualifié aussi de prisonnisation ou carcéralisation (Lemire, 1990 ; Abdellaoui, 2000) dans la tête du détenu et ce, d'autant plus si celui-ci est mineur. En effet, leur système de représentations qu'ils ont ainsi que les mécanismes identitaires qui les caractérisent sont soit bien souvent toujours en construction en tout cas au cœur d'une quête d'identité généralement problématique.

2. Incarcéré ou contraint d'évoluer dans un espace clos

L'enfermement ou la privation juridique de liberté d'une personne résulte soit d'une confirmation de culpabilité (le cas des condamnés) soit d'une présomption de culpabilité (le cas des prévenus). En outre, l'autorité exerce un contrôle important sur le devenir de la personne mise en détention. Sans entrer dans l'analyse des relations entre psychisme, vie sociale et espace clos, évoquons brièvement ce qui fonde cette particularité, au travers de la relation entre espace et liberté.

Les détenus font partie d'un système qui volontairement limite leur autonomie. Cela aussi bien les restrictions quant à la possibilité d'user de son temps. Le temps carcéral est souvent vécu comme un temps imposé de la même façon qu'est vécu l'espace carcéral (Abdellaoui, 2001). En prison, le détenu subit le plus souvent mal les conséquences d'un système basé sur une autorité stricte. Il doit également faire face à la difficulté de gérer les ressentiments liés soit au sentiment de culpabilité ou au contraire au sentiment d'injustice. Cependant, les limitations du temps et de l'espace expliquent en grande partie les grandes difficultés auxquelles le détenu se trouve confronté. La prison représente un lieu dans lequel espace et liberté entretiennent des rapports très étroits. L'un des aspects particuliers de la prison tient sûrement à ce que Fischer qualifie d'opposition dialectique "Espace de contraintes/Espace de liberté" (1981). Le problème de la densité spatiale n'est pas propre à la prison et peut aussi bien constituer un obstacle à l'adaptation que le moteur d'une nécessaire adaptation.

On conçoit que l'univers de la prison est le plus souvent vécu par le détenu comme étant aux antipodes de l'univers des possibles. Au sujet de la signification de l'espace, Fischer précise que la relation à l'espace représente une manière d'investir la réalité et que l'ensemble des conduites revêt une valeur spécifique en fonction des lieux où elles se déroulent (1981). La surpopulation, la promiscuité, les modes de vie au sein d'un tel contexte constituent autant de principales préoccupations des responsables institutionnels.

2.1. Trajectoires individuelles et identités sociales à l'épreuve de la détention

Face à cette réalité complexe de l'incarcération et confrontés à ce nouveau système d'insertion obligée, les jeunes détenus peuvent-ils échapper à cette adaptation carcérale ? Les investigations menées par notre équipe depuis plus de 24 mois visaient

davantage à analyser la manière dont ils gèrent, subissent ou assument leur détention que les causes de leur incarcération, tout en ne les écartant pas d'emblée. Dans cette perspective, nos recherches, traitées sous plusieurs angles aussi bien épistémologiques que méthodologiques, devaient permettre un examen approfondi du rapport à Soi et du rapport à Autrui et à l'environnement dans sa globalité. Au sein d'un milieu a priori menaçant et contraignant, les jeunes détenus y trouvent d'autres détenus qui partagent ou ne partagent pas le même type d'affaire judiciaire, la même trajectoire socio-judiciaire, les mêmes codes et valeurs. Certains trouvent leurs semblables, d'autres ne comprennent pas ce qu'ils font parmi tous ces détenus. Ils trouvent également des personnels de surveillance dont la mission de sécurité est officiellement couplée d'une mission de resocialisation. Ils sont également amenés à rencontrer les personnels du secteur médico-socio-éducatif, relevant aussi bien de l'établissement de détention que d'autres structures extérieures (SPIP, PJJ, GENEPI,...). Ces personnels et plus spécifiquement les surveillants, sont souvent perçus comme les représentants d'une autorité qu'ils vont même parfois jusqu'à rejeter, mais lui réclame également souvent plus de clarté et de justice dans son fonctionnement. Les jeunes en détention sont pour la plupart au cœur de ce que Salas qualifie de délinquance d'exclusion (1997). Plus que des comportements, ils sont le plus souvent d'origine sociale défavorisée, déscolarisés ou faiblement scolarisés. Ils ont évolué au sein de quartiers dont le chômage et l'exclusion socio-économique sont prédominants. Qu'il s'agisse du non respect des biens ou des personnes, la plupart d'entre eux arrive en prison au terme d'un parcours délictuel varié, généralement marqué par la violence, le refus des règles élémentaires de la vie sociale et, pour certains, par leur méconnaissance du monde carcéral. Le cadre social et familial dans lesquels ils ont grandi a souvent fait défaut. Bien qu'elle soit sensée répondre à des impératifs de justice, l'incarcération vient souvent renforcer des problématiques de souffrance, de sentiment d'injustice ou de non reconnaissance déjà existantes. Rarement liés à de graves désordres psychopathologiques, ces problématiques entraînent très souvent des perturbations de leurs relations et de leurs comportements.

2.2. Parenthèse obligée ou comment affronter la dure réalité carcérale ?

Dans cet univers où le fonctionnement est à la fois dicté par des principes juridiques et judiciaires mais aussi par des règles de vie en société, la vie en détention est, en grande partie, traversée par des phénomènes psychologiques et sociaux que l'on observe dans des contextes extérieurs à la détention. Toutefois, certains phénomènes, telle que la promiscuité entre individus amenés devoir cohabiter du fait d'avoir été reconnu officiellement coupables de tel ou tel crime ou délit, ne se produisent qu'à l'intérieur de lieux d'enfermement qu'il soit d'une forme ou d'une autre. Dans la population carcérale, on relève différentes façons de la percevoir, de la subir ou de la mener. Ces différences peuvent être le fait de plusieurs individus aux histoires et aux personnalités différentes. Elles peuvent également avoir été présentes chez un seul et même détenu : chacune d'elle s'étant manifestée à différents moments de sa détention ou face à divers types de situations carcérales. Le plus souvent la prison est vécue négativement et engendre d'innombrables frustrations, souffrances ou conduites de violence. Comment faire pour que la prison ne soit pas un temps inutile voire davantage déstructurant pour la population qu'elle

renferme (encore un taux de récidive de 75 % chez les mineurs). S'agissant des mineurs et des jeunes majeurs, les conditions de leur détention n'ont toutefois cessé d'évoluer depuis quelques décennies. Plus récemment, depuis 1999, la Chancellerie a émis la volonté de modifier le fonctionnement de la détention des mineurs, encourager la création de petites unités d'accueil, augmenter le nombre et la formation d'intervenants spécialisés et volontaires. Ainsi, depuis quelques années, des avancées substantielles ont pu être constatées mais les conditions matérielles et architecturales ainsi que l'approche de la prise en charge restent au centre de sérieuses préoccupations. Globalement, celles-ci concernent aussi bien les questions de promiscuité et de surpopulation que celles des moyens mis à disposition en vue de réaliser l'objectif de resocialisation.

3. Objectifs et démarches de travail

Lors de son incarcération, le détenu est bien souvent déstabilisé tant sur le plan de son équilibre psychique que sur celui de ses relations sociales. Le plus souvent, il se confronte à de nombreuses interrogations qui dans certains cas deviennent le prétexte à une remise en question. Ensermé dans un système d'insertion obligée, le détenu tente de mobiliser diverses stratégies afin de supporter au mieux son nouvel environnement et les contraintes souvent pénibles que lui impose le système pénitentiaire. Contraint à vivre au sein d'une population fortement stigmatisée et parfois menaçante pourra avoir pour conséquence de mettre à rude épreuve ses représentations, son système de valeurs et d'appartenance, son rapport aux normes. Bien souvent, il doit se familiariser avec d'autres règles de vie en société comparées à celles qu'il observait hors les murs, pouvant de ce fait entraîner diverses conséquences sur ses sentiments d'identité et de contrôle sur sa destinée. Il est souvent amené à valider ou invalider sa façon de se considérer, de considérer l'environnement social en général et, plus particulièrement, ceux qui l'entourent au quotidien. Au-delà du fait d'être confronté à limiter l'impact de certaines logiques carcérales probablement fâcheuses, son mode d'adaptation sera fonction de plusieurs paramètres que nous avons cherché à décrypter et analyser à la lumière notamment des processus identitaires.

L'objectif central de cette recherche s'articule autour de deux principaux axes : analyser et comprendre d'une part, le rapport à Soi en détention, les relations interpersonnelles et intergroupes. Ce premier axe réfère essentiellement aux principales dimensions psychologiques et psychosociologiques en lien direct avec la socialisation du jeune détenu. D'autre part, nous avons cherché à analyser et comprendre le type de fonctionnement et de pratiques appliqués au sein des quartiers pour mineurs et jeunes majeurs, l'impact des conditions d'incarcération sur le rapport à l'autorité et les conséquences que peut engendrer l'insertion d'une personne dans un tel contexte sur son devenir et ses perspectives post-carcérales.

3.1. Le premier axe : la sphère de l'identité du jeune en détention et des rapports sociaux...

C'est à la fois sous l'angle clinique, psychosocial et sociologique que nous avons

choisi de traiter la question identitaire et ce, en partant d'une réflexion plurielle basée sur une approche à la fois qualitative et quantitative.

L'équipe initialement constituée pour réaliser ce projet de recherche se compose principalement de chercheurs en psychopathologie, en psychologie clinique, en psychologie cognitive et en sociologie. A de multiples égards, ces disciplines ont des caractéristiques communes avec la psychologie sociale. Les chercheurs de l'équipe ont accordé dans leur projet et démarche respectifs, une place importante aux influences contextuelles et sociales sur les comportements. Les différents objets d'études tels que par exemple, l'identité, la perception de soi et d'autrui, l'intériorisation et l'expression des normes et valeurs ont ainsi pu être appréhendés sous des angles différents mais loin d'être en compétition. Autrement dit, bien que fonctionnant sur des champs disciplinaires différents, nous partageons globalement une communauté de concepts et de méthodes grâce à laquelle une analyse globale a pu émerger.

Le concept d'identité psychosociale nous apparaissait être une entrée utile. La plupart des recherches ou des écrits, même journalistiques, mettent l'accent sur les dimensions identitaires (sentiment d'appartenance, le rapport à autrui, la conformité aux normes carcérales,...). En nous intéressant aux modes de vie des détenus, au rapport à soi et aux autres, son analyse permet d'obtenir une vue relativement fine des problèmes rencontrés dans un système social donné. Nous en ferons l'un des principaux objets d'analyse et partons du principe qu'il renvoie à une réalité subjective par laquelle l'individu se définit dans ses rapports à la société dans ce qu'il y a, selon lui, d'unique: son identité personnelle (ses traits de personnalité, ses désirs, ses besoins, etc.) et ce par quoi il se sent similaire à d'autres: son identité sociale (groupes sociaux, catégorie d'âge, origine ethnique ou géographique, etc.). L'une répondant au besoin de différenciation, comprenant les croyances à propos de ses capacités, qualités et attributs personnologiques, l'autre au besoin de similitude et d'appartenance catégorielle, façonnée à travers nos références sociologiques, culturelles, géographiques, ou autres catégories collectives. L'un des buts a consisté ici en une évaluation des répercussions de la détention sur l'image et le degré d'estime que le jeune a à son égard. De plus, compte tenu du fait que généralement les individus sont motivés pour atteindre ou maintenir un haut niveau d'estime de soi, caractéristique fondamentale d'une identité positive, nous avons étudié la nature des stratégies personnelles et collectives mises en œuvre pour y faire face. La représentation de soi ou d'autrui se détermine le plus souvent en se comparant implicitement ou explicitement à autrui, sur une ou plusieurs dimensions pertinentes. Nous chercherons à apprécier le type de stratégies identitaires mobilisées en demandant aux détenus de se situer par rapport à d'autres détenus ou par rapport à d'autres personnes appartenant à d'autres groupes. Aussi, il nous semblait important d'apprécier le rapport aux normes et aux valeurs des mineurs et jeunes majeurs. Nous supposons que les probables effets désocialisants de la détention sur le détenu se reflèteront dans la manière de percevoir ce qui est juste ou injuste, ce qui est socialement acceptable et ce qui ne l'est pas. D'autre part, en référence à de nombreuses recherches antérieures notamment menées par certains chercheurs de notre équipe, nous avons prévu d'analyser les liens entre les modes de jugements des transgressions d'une part et le rapport à soi et à autrui d'une part.

3.2. Le second axe : de l'impact des conditions de vie en détention pour mineurs et jeunes majeurs, types de pratiques pénitentiaires et nature des rapports à l'autorité au sens large du terme.

Nous avons pour objectifs d'analyser le contexte de vie des mineurs et des jeunes majeurs et les types de pratiques et de contraintes auxquelles ils sont quotidiennement confrontés ainsi que leur impact sur leurs ressentis et leur manière de vivre la détention. L'omniprésence de la relation d'autorité et, de ce qui en découle sur le plan des modalités d'interaction sociale, nous ont amené à nous interroger sur leur importance en matière d'effets désocialisants de la détention.

Qu'il s'agisse des pratiques carcérales que des relations avec l'autorité, ces objets d'analyse ne sauraient être compris indépendamment de son cadre effectif d'application. En l'occurrence, elle doit être avant tout considérée comme une qualité propre de la structure des groupes (Mucchielli, 1996). Ceci signifie que le simple fait qu'un groupe se constitue, se fixe des buts, implique l'existence d'une fonction collective qui structure les relations entre ses membres. En témoigne le contrôle qui s'exerce sur chacun de leurs membres à l'intérieur des bandes que celles-ci s'insèrent en milieu carcéral ou non et que leurs existences soient réelles ou symboliques. Ainsi, l'on doit s'interroger au-delà de l'acceptation par la population mineure de la relation d'autorité, sur la représentation des déterminants de sa légitimité.

Ces deux axes se définissent par une multitude de facteurs relevant aussi bien de la sphère psychique que de la sphère collective. Il s'agit d'en dégager les principaux mécanismes ainsi que les logiques auxquelles ils obéissent en testant plusieurs hypothèses. Ces hypothèses ont pour particularité d'être soient centrées sur l'une des deux sphères soient centrées sur le lien entre ces deux sphères. L'intérêt de cette recherche réside également dans le fait que certains objets d'analyse ont pu être abordés sous une pluralité d'angles de vue. La complémentarité des résultats et analyses donnent à cette recherche une dimension pluridisciplinaire qui de notre point de vue était le mieux à même d'approcher la complexité de ce qui se passe aussi bien dans l'univers psychique du jeune détenu que dans celui de la détention. Nous indiquerons au fur et à mesure de la présentation des observations et discussions, les conditions méthodologiques qui ont permis le recueil et le traitement des données.

3.3. Plan de présentation du rapport de recherche

Nous avons choisi de présenter ce rapport de recherche en trois parties : la première est consacrée aux particularités de la vie en détention et leur impact sur l'identité personnelle et sociale du jeune détenu. Dans cette partie, nous détaillerons en guise de questionnement préalable une étude quasi monographique sur les logiques de communication et les stratégies identitaires. Elle a été consacrée à la quasi-totalité d'un quartier pour jeunes majeurs dans une Maison d'Arrêt. Cette étude exploratoire découle davantage d'une approche empirique que d'une analyse théorique préalable. Elle a pour but et avantage de pouvoir préciser quelques problématiques psychosociales liées directement ou indirectement à la socialisation et aux effets de la détention. Il s'agit d'une étude qui traite au moyen d'un inventaire construit pour l'occasion, toute une série de questionnements et d'objets de réflexion dont un grand

nombre se trouve au cœur des études menées dans le cadre de ce projet. Nous en dégagerons quelques résultats et pistes de discussions qui contribueront sensiblement à démontrer l'intérêt d'explorer attentivement les différentes thématiques sur lesquelles nous avons été missionnées.

Le second chapitre de cette première partie, présentera une étude sur la problématique de la représentation de soi et d'autrui en détention. Abordé sous un angle clinique, la démarche utilisée vise une compréhension des différences qui caractérisent les jeunes détenus des jeunes non détenus. Elle vise également à proposer un modèle permettant de repérer les liens entre certaines caractéristiques de personnalités et le vécu de l'incarcération. Enfin, cette première partie consacre une troisième chapitre à l'analyse des relations intergroupes et interpersonnelles pouvant caractériser les jeunes détenus. L'objectif était d'identifier les types de stratégies mobilisées face aux multiples menaces pouvant sensiblement altérer l'équilibre psychologique et relationnel du jeune détenu.

La seconde partie est principalement consacrée d'une part, à l'analyse des rapports entre l'attachement aux pairs, amicaux et familiaux en particulier, et les mécanismes d'identification sociale pouvant agir sur l'estime de soi du jeune détenu. D'autre part, nous présenterons une étude permettant d'appréhender la variabilité des jugements sociomoraux suscitée par un type de contexte de comparaison à autrui.

Enfin, la dernière partie de ce rapport, met l'accent sur les rapports entre ces jeunes détenus et ceux qui représentent l'autorité et, plus globalement, ce qui relève du prescrit. Cette partie porte également sur la nature des pratiques professionnelles et la complexité de leur mise en œuvre auprès d'une population carcérale ayant d'autres spécificités que l'âge. Nous traiterons également de la perception qu'a le personnel des mineurs et des jeunes majeurs en détention et des conséquences qu'entraîne l'incarcération sur les perspectives de sortie.

Nous concluons enfin par relever les différents points sur lesquels nous avons estimé devoir nous arrêter considérant qu'ils revenaient régulièrement dans les nombreuses observations tant du point de vue des entretiens que du point de vue des données recueillies à partir de tests ou de questionnaires. Nous terminerons par exposer à la fois les pistes qui mériteraient d'être davantage explorées du point de vue de la recherche scientifique ainsi que diverses points qui pourraient faire l'objet de dispositifs de changement tant sur le plan du fonctionnement carcéral que sur celui de la prise en compte de certains aspects en vue d'une réelle resocialisation.

Première partie

*La vie en détention et son impact sur l'identité
personnelle et sociale des jeunes détenus*

En guise de préambule, nous avons choisi de présenter une recherche qui a la particularité de concerner une population entière de jeunes majeurs au sein d'une Maison d'Arrêt de la région Rhône-Alpes. Ce travail nous permet d'introduire une grande partie des axes sur lesquels le projet s'est construit et réalisé. Qu'observe-t-on de particulier au sein de cette population et plus spécifiquement des jeunes majeurs incarcérés ? Les jeunes détenus présentent-ils des similitudes psychosociales observées dans d'autres contextes sociaux stigmatisés et probablement menaçants ? Les situations vécues sont-elles de nature à les considérer comme différents des autres individus n'évoluant pas dans les mêmes conditions et dans le même contexte ? Quelles sont les dominantes psychologiques et psychosociales qui les caractérisent en matière de « vivre ensemble » au sein de la détention ?

Nous avons choisi de traiter ces questions au moyen d'une étude exploratoire et d'un outil spécialement construit dans le but d'identifier les logiques de communication et les stratégies identitaires pouvant être observées au sein d'une population de jeunes majeurs. L'analyse des résultats s'inspire de la démarche monographique s'appuyant à la fois des données qualitatives issues d'entretiens et de données quantitatives résultats d'un questionnaire spécialement conçu pour ce projet.

Chapitre 1 / Problématiques identitaires du rapport à soi et du rapport à autrui en milieu carcéral : le cas des jeunes détenus

Dans la plupart des cas, le fait d'être incarcéré est une situation qui est, pour le moins, fortement indésirable. On trouve parfois des détenus qui avaient, avant leur incarcération, manifestaient explicitement l'envie de vivre une détention. Cela nous semble très minoritaire et si la dimension fantasmagorique du phénomène « prison » est indéniable pour une part non négligeable de la population délinquante, elle tend à être fortement altérée après quelques jours d'une première détention. Globalement, nos rencontres auprès de dizaines de détenus rencontrés, nous conduisent à penser que la prison reste un lieu de souffrance et de déstabilisation. La prison est avant tout un lieu caractérisant à la fois la marque d'une rupture d'avec le monde dit « normal » et un espace propice au sentiment d'exclusion. Les effets désocialisants et déstructurant sur le plan psychologique, sont plus qu'avérés. De plus, ils sont de plus en plus reconnus par les chercheurs, les professionnels et les décideurs s'intéressant directement ou indirectement à l'univers pénitentiaire (cf. Chantraine, 2005; Zambeaux, 2001). En effet, l'insertion au sein d'une population stigmatisée et déstabilisante, l'éloignement d'un réseau socioaffectif habituel, les contraintes temporelles et spatiales imposées, les restrictions matérielles, les persécutions et la violence quasi permanente, les dégradations sanitaires et psychologiques, la confrontation à certaines dérives institutionnelles sont autant de facteurs parmi d'autres qui génèrent trop souvent les effets inverses à ceux officiellement attendus. Tout cela se produit le plus souvent dans une grande brutalité. Si les détenus sont très peu voire pas du tout préparés à la sortie, et comme ont pu le souligner de nombreux spécialistes, la plupart d'entre eux ne sont pas préparés à l'entrée en

détention et à la vie qui les attend (Mazerol, 1985 ; Escobart et Molina, 1989). Les médecins et psychologues pénitentiaires s'accordent à dire que l'emprisonnement correspond à un traumatisme psychique indéniable, par la rupture brutale du lien social qu'il entraîne. Il en découle une grande fréquence de passages à l'acte auto-agressif puisque le corps reste bien souvent le seul moyen d'expression de ces hommes privés de liberté, qui ont perdu tous leurs repères. Il existe donc une nécessité absolue pour ces sujets de s'adapter au monde carcéral². Cette adaptation peut s'accomplir d'une part en créant de nouveaux liens à l'intérieur de la prison et, d'autre part, en reconstituant ceux qui existaient dans le milieu libre. Pour faire face, ils s'inspirent de ce qu'ils connaissent par ailleurs, ou reproduisent ce qu'ils avaient l'habitude de faire, de dire, d'agir ou de réagir (la prison est avant tout un univers social dont les mécanismes sont semblables à ceux que l'on peut trouver dans d'autres situations). Ils se fient également à certains discours tenus par d'autres détenus ou encore à ce qu'ils croient devoir faire pour affronter tant bien que mal ce qui leur arrive. Par ce biais, le détenu pourra faire d'une situation considérée au départ comme étant nouvelle voire exceptionnelle, une situation ordinaire à laquelle l'effet de routine contribuera fortement.

Ce constat conduit régulièrement à se poser la question du sens et de l'utilité de la détention. Du coup, il suscite souvent à juste titre, diverses réflexions tant sur le plan psychologique et sociologique que sur celui des politiques de prévention et de répression de la délinquance, quant à la manière de rendre plus bénéfique à l'individu condamné et à la société toute entière le rôle de la prison.

A l'exception de deux détenus qui, lors de nos entretiens préalables, nous disaient saisir cette parenthèse afin de faire le point sur leur situation et chercher à comprendre leurs « mésaventures », la très grande majorité des jeunes rencontrés nous ont clairement manifesté le refus d'accepter ce qui leur arrivait :

Farid, 18 ans, prévenu :

« ...Il a fallu plusieurs jours pour comprendre que ma vie était en train de virer... ».

Romain, 19 ans, condamné :

« J'avais du mal à accepter et accepter c'est reconnaître l'injustice. On se fout de toi, de ta famille. T'es rien, t'es moins que rien. J'ai rien à faire dans un 9 m2. Je veux partir de là, c'est pas juste, y a pas de justice, pas de justice pour nous ».

Délio, 20 ans, prévenu :

« Ici, je le souhaite à personne. Tu perds tout. On est traité comme des chiens, même un chien est mieux traité que nous, lui il a sa niche mais il se demande pas pourquoi il est là, c'est normal pour lui, il est heureux... ».

A l'évidence, l'incarcération est souvent vécue comme une injustice, une

² Comme nous le développerons dans un chapitre ultérieur l'adaptation revêt plusieurs sens. Ce concept ne doit en aucun cas être automatiquement associée à ce qui favorise le devenir du détenu. En effet, dans de très nombreux cas, celle-ci entraîne des conséquences désastreuses se traduisant notamment par une grande difficulté à se replacer dans une dynamique de resocialisation, une faible voire absence d'intériorisation des normes et conduites socialement désirables et susceptibles de contribuer à leur « réhabilitation » après leur sortie.

exagération, une décision trop lourde. Une fois passé la phase du choc carcéral dont les conséquences sont parfois dramatiques³, le détenu devrait chercher à composer avec cet état de fait que constitue la décision consistant à mettre et à maintenir en détention. D'une manière ou d'une autre, cette privation de liberté, cette mise à l'écart des personnes ou des contextes socialement désirables vient bousculer, voire anéantir son identité personnelle et sociale, sa façon de se considérer soi-même et celle de considérer la relation avec les autres, avec son environnement en général.

1. Réflexion théorique sur les incidences d'autrui sur sa propre image

Refuser qu'autrui ait une perception dégradante de soi constitue sans doute un des mécanismes d'autorégulation des jeunes détenus. Une indésirable perception qui aurait pour conséquence directe d'insérer le jeune dans une identité de reclus (au sens de Goffman). Sous cet angle, on peut penser que le détenu cherchera à exercer un contrôle sur ses propres comportements, ses relations à autrui, la présentation de soi, son expression non verbale, des affects... Une fois « trempé » dans cet univers, comment réagir, comment agir, comment sentir ou ressentir, comment accepter ou ne pas accepter ce qui arrive, comment accepter de reconsidérer certaines réalités ou certaines illusions. La personne détenue se trouve bien souvent au cœur d'un système carcéral et d'une population qui le perturbent ou le menacent, et l'obligent souvent à devoir faire preuve d'autorégulation. Ce fonctionnement correspond à une forme d'adaptation de l'individu au contexte social dans lequel il évolue. Il a été théorisé sous le terme « self-monitoring » par Snyder (1974) que l'on traduit le plus souvent par « contrôle de soi ». Cet auteur cite Goffman lequel décrit l'interaction sociale comme une performance théâtrale ayant pour scène la vie quotidienne. Chaque individu a un besoin de reconnaissance sociale, le désir d'être évalué positivement dans l'interaction et donc de contrôler la présentation de soi, l'image de soi afin de sauvegarder une impression positive aux yeux de son interlocuteur. Crozier (1977) interprète la présentation de soi en terme de stratégie. L'individu manipulerait l'interaction avec autrui de façon à se montrer sous son meilleur jour.

Selon Snyder (1974), le contrôle de soi peut recouvrir plusieurs fonctions :

- Communiquer l'émotion adéquate en intensifiant la présentation de l'expression.
- Communiquer une émotion qui n'est pas en accord avec l'expérience émotionnelle vécue.
- Dissimuler en s'adaptant à la situation une émotion inappropriée de façon à apparaître insensible et inexpressif.
- Dissimuler une émotion inappropriée pour laisser apparaître celle qui est attendue dans la situation.
- Montrer que l'on ressent l'émotion qui est attendue dans la situation

³ Les 15 premiers jours de l'incarcération le détenu vit très difficilement la rupture brutale de ses relations habituelles. Une fois que l'effet de sidération est dissipé, le détenu émerge de son marasme et prend conscience de son état, il découvre sa solitude. Il est dans un lieu inconnu, hostile, privé de l'affection des siens et le passage à l'acte devient très probable dans cette phase.

alors que l'on ne ressent rien.

Selon la théorie de Snyder les individus n'auraient pas tous la même capacité à contrôler les différents comportements verbaux et non verbaux et réagiraient donc différemment face à la situation sociale. C'est ce qui va nous intéresser maintenant.

1.1. Les différents niveaux de Self-monitoring (ou contrôle de soi)

Il y aurait deux sources d'informations en situation sociale : les informations sur la situation, le contexte et les relations interpersonnelles, et les informations relatives à la personne elle-même. Il existerait des différences dans la façon de traiter ces informations : Les hauts self-moniteurs traiteraient prioritairement les informations du contexte et montreraient des spécificités d'une situation à l'autre. Les bas self-moniteurs traiteraient d'abord les informations relatives à la personne elle-même, et montreraient une consistance d'une situation à l'autre. Selon Snyder (1987) les individus se répartissent alors sur un continuum avec à un pôle les bas self-moniteurs (ou low self-monitor, LSM) et à l'opposé les hauts self-moniteurs (ou high self-monitor, HSM). Comment se définissent ces deux types de personnes ? Les HSM auraient appris à reconnaître le comportement adapté en observant en situation d'interaction les façons d'agir et de réagir de différents interlocuteurs. Les LSM n'auraient pas effectué cet apprentissage.

1.1.1. Les individus à bas niveau de self-monitoring (LSM)

Ce sont les « *Individus moins attentifs aux informations sociales concernant le caractère approprié de la présentation de soi et qui ne possède pas un répertoire développé des habiletés à l'auto présentation.* » (Snyder, 1987, p14) Ces personnes semblent ne pas être sensibles aux informations de la situation sociale et ne réagissent qu'en fonction de leurs croyances et de leurs affects. Elles se caractérisent par leur consistance entre attitudes et comportements. Selon Snyder (1987) si un individu LSM s'engage dans un comportement déviant vis à vis de son attitude, il modifiera alors cette attitude de façon à observer toujours la même consistance. Les individus LSM montrent donc une correspondance entre l'état d'humeur et la présentation de soi. Cette manière de se comporter en situation sociale correspond à une « *conception de principe* » de l'identité qui doit servir à définir la personne en terme d'attributs personnels. Il s'agit bien sûr ici de la description d'un extrême, de l'individu au plus bas niveau de self-monitoring.

1.1.2. Les individus à haut niveau de Self-monitoring

Ces personnes semblent particulièrement sensibles à la présentation de soi d'un autre pertinent en situation sociale, et régulent leur comportement en fonction de cet autre. Il s'agit « *de personnes qui sont particulièrement sensibles aux signaux qui montrent que leur comportement social est approprié à la situation et qui utilisent ces signaux comme guides pour contrôler leur comportement expressif et leur auto présentation.* » (Snyder, 1987, p. 14).

Snyder et Monson (1975) ont constaté que les individus HSM se comportent différemment selon le contexte : en privé, les HSM ont une attitude autonome alors qu'en public ils se montrent très conformistes, à l'opposé des LSM qui se montrent consistants dans les deux situations. Les HSM auraient une conception de l'identité de type pragmatique : le soi sert à s'adapter, l'identité se définit en terme de situation sociale et de rôle correspondant à la situation.

Évidemment, tout le monde n'est pas soit LSM, soit HSM. Les individus se répartissent sur un continuum dégradant tous les niveaux de contrôle de soi possibles. Et cette tendance à s'adapter, ou non, aux situations sociales, aurait un impact dans divers domaines : par exemple, les HSM choisiraient leurs amis en fonction de leurs habiletés dans certains domaines, il s'agirait plutôt de partenaires. Les LSM s'entoureraient quant à eux en fonction de leur attraction pour telle ou telle personne (Snyder, 1987).

En détention, les jeunes détenus sont confinés dans un espace propre à eux. Ils bénéficient d'un traitement carcéral spécifique (par exemple : ils ne peuvent entrer directement en contact avec les détenus adultes, font le plus souvent l'objet d'un accompagnement éducatif,...). Toutefois, le mélange des genres existe et la promiscuité les contraints à se méfier, à se protéger ou à prendre des risques pour leur équilibre psychiques et relationnels. Dois-je faire confiance aux autres ? Puis-je tirer profit de la situation dans laquelle je suis ? Ai-je intérêt à rester moi-même ? Les comportements sociaux qui découleront peuvent être explorés à travers l'une des stratégies suivantes.

1.2. Trois stratégies d'investigation du self-monitoring

Ainsi, plusieurs points de vue peuvent être envisagés pour explorer le self-monitoring :

1.2.1 La stratégie interactionnelle

Elle consiste à dire que la plupart des variations dans les comportements sociaux que l'on peut observer dépendent de l'interaction entre les dispositions personnelles et les facteurs situationnels. On relève 4 principaux facteurs : les traits de personnalité, les comportements individuels, les individus en eux-mêmes et le contexte.

1.2.2. La stratégie situationnelle

Elle considère que les régularités et la consistance que l'on peut observer dans les comportements de l'individu sont les produits des régularités et de la consistance dans les situations rencontrées. A l'inverse, la disparité dans les comportements observés dépend de la disparité des situations sociales rencontrées.

1.2.3. La stratégie dispositionnelle

A l'extrême opposé de la stratégie situationnelle, cette dernière conception

envisage la régularité et la consistance que l'on peut observer dans les comportements comme le résultat de dispositions stables de l'individu.

Autrement dit, nous pouvons voir comment le détenu fonctionne en s'intéressant tout particulièrement à ce qui le caractérise en particulier, ses traits de personnalités, son histoire autobiographiques, il s'agit ici d'inscrire l'analyse dans une stratégie d'exploration dispositionnelle. Le chercheur peut également s'intéresser à ce qui se passe en terme d'échange entre le détenu et son environnement, les interactions dans lesquelles il est impliqué ou celle dans lesquelles il s'implique volontairement, c'est la stratégie d'exploration interactionnelle. Et enfin, il est possible d'analyser exclusivement la nature des situations et le poids de ses caractéristiques en vue de comprendre les effets qu'elles produisent chez le détenu. La recherche que nous avons construite est avant tout exploratoire. Nous chercherons à analyser les comportements d'auto-régulation du détenu en tenant compte de quelques caractéristiques centrées sur chacune de ces trois stratégies exploratoires.

Détaillons à présent notre problématique d'étude à l'origine de cette démarche exploratoire.

2. La confrontation obligée à un environnement hostile

Le détenu se trouve, le plus souvent malgré lui, affecté à une population carcérale dans laquelle prévaut le mélange des origines sociales et culturelles, des affaires judiciaires ou des problématiques psychiques et psychosociales⁴. Une telle insertion contrainte parmi d'autres individus n'est pas sans générer de conséquences sur le plan identitaire.

2.1. Comment se sortir d'un système où tout ou presque tout est imposé et où tout est fait pour que rien ne devienne comme avant ?

Comment vivre en harmonie avec soi-même et de surcroît avec les autres dans un système principalement basé à la fois sur la toute-puissance d'une institution et sur des rapports asymétriques difficilement contournable. Sur ce point, Hoggart démontraient que les groupes auxquels un système quelconque cherche à lui imposer une identité équivalait souvent à les conduire à une sorte d'aliénation de soi (1970). Pour cet auteur, l'identité aliénée n'est qu'une illusion d'identité car elle entraîne le repli sur soi, la marginalité, la non perception des contradictions et des rapports de pouvoir. Ce postulat vaut pour tous types de contextes ou de systèmes sociaux. La prison en fait partie et a pour particularité de faire partie des milieux sociaux qui suscitent le plus de dégradation sur le plan de l'identité psychique et social.

A travers l'étude des logiques de communication et des comportements d'auto-régulation, nous souhaitons connaître les principales relations qui existent entre les différents types d'enjeux (individuel, relationnel ou judiciaires) et le type de stratégie identitaire.

⁴ En France, contrairement à d'autres pays européens, les détenus ne sont pas séparés en fonction de leur délit ou crime. L'assignation dans les établissements se fait principalement à partir du lieu de résidence ou du lieu de l'infraction, de la longueur de la peine et du statut pénal.

2.2. Maintenir les liens avec l'extérieur : un rempart contre la perte de soi

Une fois incarcéré, l'une des premières préoccupations fondamentales pour le jeune détenu est de tenter de reconstituer les liens avec l'extérieur. Nous savons qu'il existe une plus grande incapacité à faire face au choc carcéral, voire une plus grande morbidité chez les détenus qui, dans le milieu libre, étaient bien insérés et bien entourés que chez ceux qui étaient déjà exclues ou fortement stigmatisées. Les détenus ont également la possibilité de s'adresser à leur nouvel environnement social immédiat. Il s'agit pour eux de tenter de créer des liens avec d'autres détenus voire avec certains membres du personnel, ce qui n'est pas une chose simple. En effet, lorsque le prévenu est incarcéré, il est d'abord positionné dans le secteur des arrivants, il sera ensuite changé de bâtiment, les repères à peine pris vont être modifiés. De plus, il est dans une maison d'arrêt, caractérisé par un flux important de détenus qui rend difficile tout lien durable⁵. Par conséquent, ce temps de découverte et d'imprégnation progressive constitue probablement un des principaux facteurs pouvant être décisif quant à la façon dont la vie en détention sera vécue.

On peut penser que les détenus qui connaissent la prison pour y avoir antérieurement effectué un « séjour », sont mieux à même d'appréhender les conditions d'incarcération et leurs effets sur le plan psychologie et relationnelle. Nous tiendrons compte dans plusieurs de nos études du statut de récidiviste que peut avoir le détenu. Tout comme nous prendrons également en compte la durée de la peine et le fait d'avoir ou non connaissance de son jugement. **Ainsi, nous souhaitons savoir si les détenus qui ont une certaine expérience de la prison, principalement les récidivistes, et qui croient tirer profit de leur incarcération, résisteront moins bien aux effets désocialisants de la prison.** Chez les prévenus et plus particulièrement chez ceux dont la durée effectuée est courte, nous nous attendons à plus de difficultés tant sur le plan de l'acceptation de l'enfermement que sur celui de leur participation active à la vie carcérale. En effet, nous pensons que dans un contexte aussi menaçant que celui de l'enfermement, au moins deux postures s'offrent au jeune détenu. Soit celui-ci dispose des moyens psychologiques et sociologiques lui permettant de tirer positivement profit de son incarcération tant sur le plan de son devenir immédiat que sur celui de l'après prison. Cette posture se traduira notamment par la prise de conscience et une reconnaissance de ce qui a fait défaut, une réelle et profonde remise en question de soi ainsi qu'une appropriation des règles les plus socialement désirables. Ce cas figure suppose la possibilité d'agir sur ce qui a conduit le délinquant à se retrouver en détention. Nous savons que certaines causes à l'origine de sa situation sont incontrôlables ou tout simplement méconnaissables. Toutefois, certains se résigneront à se considérer comme étant les seuls responsables et parviendront à réaliser cette posture en se dispensant d'agir sur d'autres facteurs.

La deuxième posture consiste à voir le détenu s'engager dans un type de stratégie en vue d'accepter et donc à intérioriser les normes et attentes d'autrui. Or, pour qu'un individu ou un groupe devienne acteur de sa destinée et de son environnement, il doit cesser d'accepter l'identité que lui assigne son système. Ce principe, difficile à intérioriser et à observer dans les contextes à forte pression

⁵ 93 % des suicides ont lieu en maisons d'arrêt (lesquelles accueillent 78,6 % de la population pénale).

sociale, suppose l'accès à des possibilités d'action qui entretiendraient l'idée de la construction d'une nouvelle identité, à défaut d'y contribuer véritablement. C'est sans doute ce à quoi aspire le jeune détenu, faisant pour la première fois l'expérience d'une incarcération.

3. Etude empirique : objectif général

Comme nous avons pu le voir précédemment, la manière dont les détenus se situent par rapport à autrui dépend aussi bien de facteurs internes, tels que le contrôle de soi, l'affirmation de soi, sa capacité à faire face aux situations incertaines ou déstabilisante. Elle dépend également du type d'environnement dans lequel le détenu se trouve, des réactions auxquelles il peut être confrontés et du poids des attentes normatives. Nous pensons que plusieurs logiques cohabitent en détention et chacune d'elles peut être le fruit d'une stratégie identitaire visant à mieux se protéger ou à davantage affirmer son identité personnelle ou sociale.

Actuellement, il n'existe aucun outil permettant d'analyser les logiques communicationnelles et les stratégies identitaires spécifiques au contexte carcéral. Nous avons choisi d'entreprendre une étude en vue d'une part de créer cet outil et d'autre part de l'appliquer à une population de détenus, jeunes majeurs, dans sa quasi-totalité. L'objectif général est de chercher à décrypter et analyser les logiques de communication et les stratégies identitaires sous jacentes. Dans cette perspective, nous souhaitons répondre à plusieurs questions susceptibles de nous renseigner sur les profils-types de détenus et les dynamiques identitaires qui les caractérisent à travers leurs principaux systèmes d'interactions. Quels sont les principaux obstacles relationnels qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs relations sociales ou affectives ? D'une manière générale, se sentent-ils compris ou incompris des autres ? Maintiennent-ils des relations avec leurs contacts extérieurs ? Accordent-ils de l'importance à la façon de se comporter et au regard d'autrui ? Sont-ils dans une volonté de s'affirmer face à une population potentiellement menaçante ou dans une volonté de changer leur comportement dans le sens de ce qui est socialement désirable ? Autant de questions dont nous tenterons de mettre les réponses en rapport aux stratégies d'un maintien, d'une reconstruction ou d'un renforcement identitaire.

4. Méthodologie

4.1. Sujets d'étude

Nous avons rencontré la totalité de la population du quartier pour jeunes majeurs d'une Maison d'Arrêt situé en Isère. Nous avons pu rencontrer la quasi-totalité d'un quartier de jeunes majeurs dont une bonne part avait moins de 19 ans. Nous disposons de quelques catégories d'informations relatives à leur situation personnelle et judiciaires : type de crime ou délit, peine prononcée, temps de détention effectué, récidive ou non, condamné ou prévenu. 38 sujets ont ainsi été rencontrés dont 17 dans le cadre des entretiens préalables à la construction et 6 dans le cadre d'une phase de validation interne de notre matériel.

4.2. Matériel

4.2.1. Construction du matériel

Le guide d'entretien comprenait une dizaine de questions susceptibles de nous renseigner sur les types de relations entretenues par le détenu tant au sein de la détention qu'avec l'extérieur, les différents besoins et objectifs qu'ils cherchaient à réaliser, les principales contraintes rencontrées au sein de la détention (d'ordre matériel, relationnel, organisationnel).

Le contenu des 14 entretiens, d'une durée de 40 à 60 minutes, a fait l'objet d'une analyse thématique. Nous avons ainsi pu dégager une dizaine de thématiques susceptibles de nous aider à construire des items portant sur la façon dont le détenu interagit avec ceux qui l'entourent, la représentation qu'il a de lui-même, d'autrui et de la détention sous l'angle de ce que celle-ci peut ou ne pas lui apporter tant à son bien être psychologique que social. Ont été également prévus, d'autres items susceptibles d'apprécier certaines difficultés ou besoins relatifs au lien social et affectif. Une centaine d'items ont ainsi pu être formulés. Une passation auprès de 8 détenus visant à valider la compréhension et la pertinence des items a permis d'écarter, d'améliorer ou renforcer quelques propositions. L'outil définitif contient 76 items et visent donc à identifier les logiques et les stratégies communicationnelles en prison. Ils réfèrent à 12 dimensions que l'on peut répartir en deux catégories principales : le rapport à Soi et le Rapport à Autrui.

Le rapport à Soi concerne les dimensions faisant directement référence à la manière dont le détenu met sa personne au centre de ses préoccupations (cf. Encadré 1).

Encadré 1. Les six dimensions relatives au rapport à soi en prison

1/ Occupation de soi	<p><i>Ex. 1</i> - En prison, j'utilise tout ce qui est possible pour m'occuper.</p> <p><i>Ex. 2</i> - Même si je ne participais pas à des activités qu'on propose ici, je trouverai toujours un moyen de m'occuper.</p>
2/ Présentation de Soi	<p><i>Ex. 1</i> - Je ne cherche pas à montrer aux autres si je suis quelqu'un de correct ou pas correct.</p> <p><i>Ex. 2</i> - Je montre aux autres détenus que la prison, la délinquance, ce n'est vraiment pas mon truc.</p>
3/ Remise en question de soi	<p><i>Ex. 1</i> - De toutes les façons, je suis catalogué maintenant, ce que je suis aux yeux des autres ne changera pas.</p> <p><i>Ex. 2</i> - Ici, en prison, je réfléchis beaucoup sur comment je me comporte dans ma vie et comment je peux corriger les erreurs que j'ai commises.</p>
4/ La parole égocentrée	<p><i>Ex. 1</i> - Avec d'autres détenus, seules les discussions qui me concernent directement m'intéressent, autrement cela ne m'enchant pas du tout.</p> <p><i>Ex. 2</i> - La plupart de mes discussions avec les détenus concernent des</p>

<p>5/ Affirmation de Soi</p>	<p>problèmes que je rencontre.</p> <p><i>Ex. 1</i> - Avec la plupart des détenus, je n'hésite pas à leur dire en face le fond de ma pensée</p> <p><i>Ex. 2</i> - En prison, face à un surveillant qui me dérange, il m'est difficile de dire en face ce que je pense de lui.</p>
<p>6/ Communication différenciée</p>	<p><i>Ex. 1</i> - Ici, selon ce que j'ai à dire, je regarde à deux fois à qui j'ai affaire avant de parler à un détenu.</p> <p><i>Ex. 2</i> - Les choses importantes à dire, je les réserve à des proches qui sont à l'extérieur de la prison.</p>

Le rapport à Autrui concerne des dimensions qui impliquent fortement l'action, l'influence ou la position d'un autre. Autrui représente les codétenus, les personnels pénitentiaires ou judiciaires ou des personnes de l'extérieur de la prison principalement les amis et les membres de la famille (cf. tableau 2).

Encadré 2. Les six dimensions relatives au rapport à l'autre en prison

<p>1/ Le regard de l'autre</p>	<p><i>Ex. 1</i> - Ce que pensent les détenus de moi, ce n'est pas important</p> <p><i>Ex. 2</i> - Ce que pense ma famille de moi, ce n'est pas important</p>
<p>2/ Parole régulatrice</p>	<p><i>Ex. 1</i> - Ici en prison, j'ai l'impression que communiquer avec les autres ne sert strictement à rien.</p> <p><i>Ex. 2</i> - J'aimerais plus souvent pouvoir discuter avec des éducateurs ou des psychologues, eux au moins ils sauraient m'écouter et me comprendre.</p>
<p>3/ Besoin de soutien extérieur</p>	<p><i>Ex. 1</i> - Ici En prison, il n'y a personne à qui je peux me confier sur les erreurs que j'ai commises dans ma vie.</p> <p><i>Ex. 2</i> - Les personnes de mon quartier sont ceux qui sont les plus capables de me comprendre.</p>
<p>4/ La communication avec ses proches</p>	<p><i>Ex. 1</i> - Je préfère dire ce qui est important à des gens qui me sont chers.</p> <p><i>Ex. 2</i> - Les choses importantes à dire, je les réserve à ceux qui ne sont pas en prison</p>
<p>5/ Prise de distance à l'égard des pairs</p>	<p><i>Ex. 1</i> - Pour m'en sortir, il faut que je sorte du quartier</p> <p><i>Ex. 2</i> - En prison, je préfère fréquenter des détenus que je connaissais ou qui connaissent mon quartier.</p>
<p>6/ contribution d'autrui incarcéré</p>	<p><i>Ex. 1</i> - Je trouve plus intéressant de discuter avec des détenus qui sont tombés pour une grosse affaire que pour les autres.</p> <p><i>Ex. 2</i> - Parfois, au fil des discussions avec certains détenus, j'ai l'impression d'avoir plus appris en prison qu'en dehors de la prison.</p>

Sur chacun des items qui composent l'inventaire ainsi créé, les sujets devaient indiquer leur degré d'accord ou de désaccord sur une échelle de Likert en quatre points.

4.2.2. Échelle de contrôle de soi (ou Self-monitoring)

Rappelons qu'il s'agit d'une échelle permettant de mesurer le niveau d'autorégulation du comportement individuel en situation sociale, plus classiquement abordé sous la notion de contrôle de soi. Cette échelle a été construite et validée par Snyder (1979) et nous avons utilisé la traduction française de Lauzon (1989). Elle comporte 18 items concernant les comportements appropriés à l'auto présentation, l'attention aux signaux de la situation, l'habileté à contrôler le comportement expressif, la capacité à utiliser cette habileté en situation particulière, et les modifications du comportement expressif d'une situation à l'autre. Les items qui vont dans le sens de ces critères sont notés 1 quand le sujet répond VRAI, et à l'inverse, les items négatifs sont cotés 1 lorsque le sujet répond FAUX. On obtient alors un score global de contrôle de soi. Une personne qui représente tous ces critères est dite « haut self-moniteur. »

4.3. Procédure de passation

La démarche que nous avons utilisée pour mener à bien cette recherche est de type exploratoire et quasi monographique. Nous indiquions aux sujets que l'étude était strictement anonyme, indépendante du processus judiciaire et avait pour objectif de comprendre la manière dont ils vivaient leur détention. Dans un premier temps, nous leur avons demandé de répondre à l'inventaire des logiques communicationnelles et dans un second temps, au questionnaire du contrôle de soi. Le temps de la passation pouvait varier entre 40 et 50 minutes.

5. Résultats et discussion

Les données ont été traitées au moyen d'une analyse de variance (ANOVA) et d'une analyse des corrélations (de type Bravais-Pearson).

5.1. Le contrôle de soi de notre population d'étude

L'examen du contrôle de soi peut permettre d'avoir une idée sur la capacité qu'ont les jeunes détenus à tenir compte de leur environnement immédiat et des réactions d'autrui dans leur façon de se comporter, d'agir ou de réagir vis-à-vis d'autrui. Cette capacité peut aussi bien servir une adaptation au monde carcéral qu'une adaptation à un tout autre milieu. Il va sans dire que le but premier de la prison n'est pas d'adapter le détenu au monde carcéral mais de faire en sorte qu'ils n'y reviennent plus un jour. Or, l'une des questions qui se posent est de savoir comment être à la fois accepté des autres et ne pas leur ressembler, sachant que les conséquences sur soi et sur son devenir dans les murs ou hors les murs peut en dépendre.

L'étude révèle que les détenus possèdent dans l'ensemble un degré moyen de self-monitoring ($m = 9,30$ $\sigma = 2,47$). On ne peut les considérer comme ayant de grandes capacités de contrôle de soi, ni les considérer comme incapable de se contrôler soi-même. Ils attestent une capacité moyenne à contrôler leurs

comportements et leur mode d'expression pour mieux faire face et mieux tenir compte de leur environnement social immédiat. Par conséquent, les détenus rencontrés ne cherchent pas particulièrement à adapter le plus possible leur comportement aux exigences sociales et carcérales. Les résultats attestent plutôt qu'ils ne font pas tout pour connaître les autres, s'adapter à eux dans le but de contrôler leur image et de s'intégrer dans le système.

Les facteurs de groupe n'entrent pas en ligne de compte puisque aucune différence ne ressort dans l'analyse de variance entre les récidivistes et les non récidivistes et entre les prévenus et les condamnés. De même pour le temps déjà effectué, ce facteur n'a pas d'impact significatif sur la capacité qu'a le détenu à modifier ses conduites pour mieux se présenter à autrui. Ils disposent donc d'une capacité moyenne leur permettant de tenir compte des normes et des attentes du milieu dans lequel ils sont amenés à évoluer d'une part et, d'autre part, de leur mode habituel de fonctionnement. A première vue, cette indication ne permet donc pas de dire que les détenus sont totalement perméables aux normes et aux attentes agissant en milieu carcéral. Elle ne permet pas également de dire qu'ils peuvent rester eux-mêmes indépendamment de ce qui se passe autour d'eux. L'étude des autres dimensions explorées à l'aide de notre questionnaire devrait nous apporter plus de précisions sur les logiques psychologiques et psychosociales caractéristiques du rapport qu'entretiennent les jeunes détenus avec leur environnement immédiat. En effet, le contrôle de soi reste probablement une variable modératrice dans la mobilisation d'autres facteurs psychologiques et psychosociologiques.

5.2. Les premières semaines d'incarcération : de la résistance à la résignation de Soi

Bien que la grande majorité de notre population ne soit pas concernée par les longues peines, la question du temps se pose avec peut-être autant d'intérêt. En effet, le temps carcéral est, comme le souligne Anne-Marie Marchetti (2001), un temps qui mêle à la fois de l'urgence et de l'attente interminable. Ce paradoxe contribue non seulement à bouleverser les références du détenu mais surtout à rendre vulnérable face aux pressions qu'exerce le monde carcéral. La situation est d'autant plus difficile à gérer qu'elle s'impose brutalement au détenu sans que, bien souvent, celui-ci ne possède les clés qui lui permettraient d'y échapper. De nombreuses recherches, bien qu'essentiellement de type clinique, ont montrées que ce temps s'inscrit dans le corps par des effets de retrait ou d'angoisse. Elles révèlent également que le ressenti du détenu pouvait évoluer au fur et à mesure que la détention se prolongeait. L'une des caractéristiques évoquées par les spécialistes de la délinquance (Born, 2005 ; Blatier, 2002) concerne l'importance de l'immédiateté dans le fonctionnement du délinquant. Ceci est particulièrement vrai chez le toxicomane pour qui le temps qui passe ne peut être envisagé sans un plaisir garanti. Le temps de l'attente du procès est un temps subi vis-à-vis duquel les soutiens disponibles restent peu accessibles. Fini les copains qui rassurent ou la famille qui protège. Fini aussi le moment où le délinquant pouvait utiliser le temps à son avantage. Ou encore, lorsqu'il avait la possibilité d'échapper concrètement aux réalités contraignantes, parfois angoissantes et insupportables qui pouvaient se présenter avant l'incarcération, au sein de son quartier ou sur les différents lieux qu'ils fréquentaient. Durant les premières semaines d'incarcération, le jeune détenu ne sait pas ce qui l'attend. Pour combien de temps sera-t-il dans cette

arrestation ? Dans son esprit, seul le poids du déterminisme contextuel qui poursuit son chemin. Tout comme la plupart des détenus mais sans doute avec plus de difficultés liées à cette phase transitoire conflictuelle que traduit souvent la période adolescente, le jeune détenu ne peut se projeter dans l'avenir de façon stable et rassurante. En prison, tout peut arriver. D'une décision de justice à une justice qui décide, le sentiment est avant tout celui d'une impuissance à agir sur le réel. En attendant le jugement, le jeune détenu finit sans doute par comprendre qu'il ne pourra se défendre que s'il s'affirme et tente de faire passer ce qui l'anime dans son for intérieur.

L'étude auprès de cette population de jeunes majeurs relève une relation négative entre le temps d'incarcération effectué et le degré d'affirmation de Soi manifesté par les jeunes détenus. Toutefois, cet effet n'apparaît uniquement lorsque les détenus ont connaissance de leur jugement et de la peine qu'ils ont à effectuer ($r = -.54$, $p = .02$). Ce n'est donc pas le cas chez les prévenus primaires dont le fait de s'affirmer constitue l'une des stratégies qui leur semble a priori indispensable à mettre en œuvre pour agir efficacement.

Globalement, l'analyse des corrélations tend à montrer un lien entre le degré d'affirmation de soi (AFS) et le niveau de Self monitoring ($r = .33$, $p = .06$). Ce lien ressort beaucoup plus nettement dans le groupe des prévenus ($r = .58$, $p = .05$) alors qu'il est plutôt négligeable dans celui des condamnés ($r = .22$ ns). Nous pouvons attester de l'impact de la situation d'attente du jugement sur la manière d'accepter ou de ne pas accepter de changer ses comportements et ses modes d'expression. Le devenir des prévenus est officiellement incertain et on peut comprendre que ceux qui n'ont pas suffisamment confiance en eux soient plutôt réticents à adapter leur fonctionnement en fonction des normes et attentes du milieu social dans lequel il se trouve. Le risque est donc trop grand pour eux de s'ajuster aux autres en détention. Rien n'est définitivement joué et la tendance est plutôt au repli voire à l'entretien des relations avec l'extérieur de la prison.

Sur ce dernier point, l'analyse révèle un lien positif, uniquement chez les prévenus ($r = .52$, $p = .05$), entre le self-monitoring et le soutien extérieur. Plus les détenus manifestent d'intérêt pour les relations avec leurs proches se situant à l'extérieur et plus ils ajustent leur comportement en fonction des caractéristiques de leur environnement social. Le lien est inexistant dans le groupe des condamnés. Il semble bien là également que la situation d'attente du jugement implique le détenu dans une posture d'ajustement sous condition. L'auto-régulation des détenus peut être fonction de la possibilité d'affirmer sa propre identité, ses propres idées, ne rien perdre de soi-même tout en se conformant à certaines normes et attentes d'autrui. Elle peut être également fonction de la possibilité et de l'intérêt qu'a le détenu de maintenir des liens avec l'extérieur. Ces deux spécificités apparaissent de façon indépendante. Ou le mode de fonctionnement du détenu en attente de jugement s'inscrit l'une ou il s'inscrit dans l'autre ; aucune corrélation ne ressort entre le degré d'affirmation de soi et le soutien extérieur ($r = -.04$ ns).

La possibilité d'entretenir des relations avec des proches qui sont extérieurs à la détention ne varie pas en fonction du temps effectué. On peut penser que si ce facteur permet, principalement aux détenus, de réguler leur comportement en fonction

de leur environnement social, l'effet semble se maintenir indépendamment du temps déjà effectué. L'analyse ne montre aucune corrélation significative entre le soutien extérieur et le temps effectué ($r=.09$). Précisons tout de même que la durée moyenne des peines de prisons est inférieure à 6 mois. Qu'en serait-il des durées de détention bien plus longue ?

Par ailleurs, ceci est loin d'être le cas s'agissant de la capacité à s'affirmer face à autrui. En effet, malgré une apparente efficacité, le choix d'affirmer sa propre vision des choses, ses idées, ses croyances sera relativement vite relégué dans la catégorie des stratégies d'auto régulation peu efficace voire dangereuse. En effet, bien qu'une interprétation en terme de causalité soit discutable, il semble que plus la durée d'incarcération est longue et moins il cherche à s'affirmer. Tout se passe comme si, au fur et à mesure que la durée de détention s'allonge, les détenus finissent par accepter leur sort et les conséquences qui en découlent. Ce constat se manifeste davantage lorsque le jeune détenu avait déjà connu une ou plusieurs incarcérations précédemment ($r=-.50$ contre $r=-.38$ pour les primo-arrivants). Tout se passe comme si la connaissance ou l'expérience du milieu carcéral obligeait le détenu à ne plus chercher à être soi-même mais plutôt à être en fonction de ce que les autres veulent ou de ce que le contexte exige que l'on soit avant tout.

Etre soi-même en s'affirmant c'est ne pas chercher systématiquement à tenir compte des règles et attentes du milieu. Sur ce point, ajoutons que seuls les jeunes détenus récidivistes présentent une relation significative entre le score de self-monitoring et le sentiment que la prison leur est bénéfique ($r=.50$, $p<.05$). Il est donc probable que le jeune détenu ne mobilise des conduites d'adaptation que s'il peut en tirer un bénéfice tangible. Nous avons rencontré le cas de Fabien, détenu primaire disant avoir fréquenté des personnes qui avaient déjà été incarcérées :

« ...Quand je suis arrivé en prison, je savais déjà comment ça se passe, ce qu'il faut faire ou pas. Je suis arrivé, j'ai tout de suite fait des lettres. Je fais du sport, je prépare mon permis... ».

Dans ce cas de figure où le jeune détenu primaire est déjà au fait du fonctionnement carcéral, il se pose pour nous la question du ressort véritable des conduites d'adaptation. Une question qu'on ne peut traiter sans une réflexion sur le sens de l'incarcération. Par ailleurs, contrairement à ce que l'on trouve dans le sous-groupe des primaires, les récidivistes savent « à quels saints se vouer » et ainsi orienter leur comportement en fonction des règles ou des contraintes carcérales. Voici une stratégie d'adaptation qui sans doute, trouve un sens quand bien d'autres ont échoué. Ce résultat nous amène à considérer ce mode de fonctionnement comme un indicateur d'une conformité au contexte carcéral que Lemire (1990) appelle la carcéralisation.

Doit-on pour autant considérer qu'elle est fondamentalement bénéfique pour le jeune détenu ? Divers travaux montrent que l'adaptation aux règles et aux normes du milieu correspond à une désadaptation plus grande à ce qu'exige le monde libre. Elle rendrait ainsi plus difficile la capacité du sujet à faire valoir son sens du discernement entre ce qui est souhaitable et ce qui ne l'est pas, le légal et l'illégal, le socialement

désirable et le personnellement désirable.

Toutefois, la relation entre le temps passé en détention et le degré d'affirmation de soi est beaucoup moins importante et n'apparaît donc pas de manière significative pour le groupe des détenus en attente de jugement. Lors des tous premières semaines d'incarcérations et souvent à la suite de la phase douloureuse du « choc carcéral », les jeunes détenus, pris dans l'incertitude quant à ce qui leur arrivera manifesteront davantage de volonté d'affirmer leurs vues et leur façon d'être. De plus, outre les effets néfastes de la détention, la gestion de l'anxiété consécutive à cette incertitude, les pousse sans doute à vouloir retrouver du contrôle en cherchant à s'affirmer davantage. Les détenus en attente de jugement n'ont sans doute pas intérêt à se faire oublier ou plus particulièrement à accepter de mettre au second plan leurs préoccupations personnelles. De plus, on observe chez eux seulement, une relation significative entre l'affirmation de Soi et la dimension « parole égocentrée » traduisant un fort intérêt pour les échanges qui mettraient au centre uniquement les préoccupations du jeune. Autrement dit, plus les détenus cherchent à s'affirmer et plus ils considèrent important la mise en avant de leur situation personnelle. Chacun doit défendre sa peau pour ne pas se laisser davantage opprimer par cette pesanteur carcérale.

Confrontés d'une part au mode sécuritaire des surveillants ressenti comme répressif et, d'autre part, au caractère incontrôlable associé à la population carcérale, les jeunes prévenus se sentent dans l'obligation de devoir faire face en tentant de s'affirmer. Ils tentent de gérer en permanence cette tension que certains peuvent contribuer à résoudre en tirant profit de leur insertion carcérale.

5.3. Quand la prison est perçue comme pouvant être bénéfique...

L'une des questions qui se pose est de savoir si c'est l'imprégnation progressive des règles de vie sociale et des conditions de la détention qui contribue à la résignation du détenu ou « simplement » la perception que les jeux sont faits, sans doute bien après avoir mis en œuvre différents moyens visant à infléchir son sort.

Toutefois, il semble bien que la perception que le jeune condamné a de la possibilité de tirer profit de sa détention est significativement liée à sa capacité à s'affirmer face aux autres ($r=.39$, $p<.05$). On ne trouve pas ce résultat dans le groupe des prévenus ($r=-.06$). Ce dernier résultat traduit sans doute l'idée que la prison reste un environnement menaçant et difficilement contrôlable. Un univers à propos duquel il est souhaitable de tout mettre en œuvre pour tenter d'en sortir ou plus réalistement de se protéger.

Ce constat se retrouve dans la prise de position d'Abel (20 ans) :

« Je dois leur prouver que j'ai changé. Je dois faire mes preuves que j'ai mûri. Maintenant je veux tourner la page. J'ai prouvé de quoi j'étais capable au quartier, maintenant je dois prouver autre chose à la société, que je suis devenu adulte ».

Ou dans celle de Foued (19 ans) :

« Je bossais depuis quatre moi, je préparais mon permis de conduire, j'avais une vie de famille... C'est une erreur de parcours ! Quand je sortirai j'ai pas l'intention de recommencer »

5.4. Un univers menaçant qui suscite une tentative de remise en question de Soi : uniquement chez les prévenus ?

D'emblée, il semble bien que les jeunes majeurs en attente de jugement et qui n'avaient précédemment jamais fait l'objet d'une incarcération, manifestent significativement plus de volonté de se remettre en question que ceux qui ont été condamnés ($t=3,23$ $p=.02$). Dans le groupe des prévenus cette volonté est d'autant plus forte que le temps de détention effectué est long. A l'inverse, cela ne ressort pas dans le groupe des condamnés, ni dans celui des récidivistes. L'attente de jugement constitue donc pour le jeune majeur, un vecteur de réflexion sur soi que l'on doit considérer avant tout comme traduisant une volonté de se protéger et d'envisager les conditions d'un jugement à venir qu'il souhaite le plus clément possible. Tout se passe comme si les condamnés ont non seulement connaissance de leur jugement mais tendraient à croire que toute démarche de remise en question de soi est vaine.

Dans le groupe des condamnés, cette variable « remise en question de soi » ne varie de manière significative avec aucune autre des dimensions analysées. Au contraire, dans le groupe des prévenus, elle varie significativement avec les dimensions « présentation de Soi » ($r=.68$, $p=.02$), « communication différenciée » ($r=.55$ $p=.05$). Ces jeunes majeurs, redouteraient-ils plus que les condamnés, les effets néfastes probables liés à d'éventuelles fréquentations. Plus, ils ajustent leur communication en fonction de l'autre et d'une part, plus ils sont dans une démarche de remise en question et d'autre part, plus ils cherchent à soigner leur présentation. Cet effet n'apparaît pas chez les condamnés.

Mohamed (condamné, 20 ans) :

« Si je me mélange, le risque c'est que je deviens comme eux et que je m'habitue à la prison. Je me suis mis à l'écart, je veux m'en sortir. Je me mets à l'écart sinon c'est l'engrenage, le cercle vicieux. Si je reste avec eux je me sentirai plus puissant, je prouve que je peux être violent ».

Rémi (condamné, 18 ans) :

« Ils ont tous la même gamberge dans la tête, on dirait qu'ils aiment les problèmes et la prison ! »

Ces deux dimensions avec lesquelles corrèle le désir de remise en question de soi, traduisent la nécessité d'une part, de se montrer d'une façon qui soit la plus désirable et, d'autre part, de savoir à qui l'on s'adresse et dans quel but. Par conséquent, elles s'inscrivent dans une stratégie visant agir avec le plus de discernement possible, mue par un souci de protection d'une identité, déjà bien dévalorisée et qui pourrait davantage être menacée par le jugement à venir. Cette remise en question corrèle significativement également avec la dimension « parole difficile » ($r=.57$ $p=.05$). On peut faire l'hypothèse que plus le détenu en attente de jugement trouve des difficultés à s'exprimer, à se faire comprendre et plus il cherche à se sortir de cette situation menaçante. Ne pas trouver d'écoute compréhensive augmente sans doute le caractère menaçant et déstabilisant du contexte de la détention.

Ces différentes relations ne se trouvent aucunement dans la population des condamnés, tout comme dans celle des récidivistes. On peut penser que la familiarisation avec le contexte de la détention, le fait de savoir comment les choses se

passent en prison et l'échec de la devise : « la clé du changement est à l'intérieur de Soi », en sont sans doute à l'origine.

5.5. S'occuper activement : moyen de reconstruire le Soi ou de mieux supporter la détention ?

L'une des préoccupations au centre des politiques pénitentiaires concernent le répertoire d'activités disponible en détention et la façon dont les besoins et projets des détenus peuvent se réaliser. Ainsi, nous nous sommes intéressés à l'importance de pouvoir participer à diverses activités proposées par l'établissement pénitentiaire ou décidées par soi-même. Il ressort de l'étude l'existence d'une relation significative entre le fait de considérer la prison comme une source de bénéfices et la participation dans un ou plusieurs types d'activités ($r=.51$, $p<.01$). Cela confirme le discours de certains jeunes lors des entretiens préalables. Ils soutenaient l'importance de s'occuper pour supporter leur détention et surtout le temps qui passe, trop lentement selon la quasi-totalité des détenus interviewés.

Jimmy, 20 ans, récidiviste, condamné à 18 mois, vol avec violence :

« Ici, t'as pas le choix, ou bien tu te laisses aller, tu te laisses mourir à petit feu, ou bien tu te bouges et tu trouves le moyen d'oublier le mal que tu subis ici...moi j'ai toujours aimé apprendre et même si j'ai pas ce que je veux ici, je prends ce qu'on m'donne, sinon c'est le vide, y'a rien qui est pour que tu acceptes le vide ».

Tenter de gérer et d'oublier les nombreuses incertitudes fait également partie des principales motivations qui poussent certains jeunes à vouloir participer à des activités.

Javier, 19 ans, prévenu, primaire, est entré il y a deux mois, sans doute pour trafic de stupéfiant.

« A force de croupir en cellule, je ne me reconnais plus. Le plus dur en prison, c'est jamais savoir ce qui va t'arriver demain, tu sais pas ce qui sera décidé pour toi. Mon avocat est venu deux fois et les deux fois, je le savais même pas qu'il allait venir me voir. Y a qu'à la télé que tu peux savoir ce qui y aura au programme de ce soir ou de la semaine prochaine. Quelque part ça m'aide à tenir... »

Aussi, les détenus qui recherchent la participation à diverses activités, soit en les créant eux-mêmes soit en s'engageant dans celles proposées par la prison, sont aussi ceux qui ne manifestent pas de sentiment d'incompréhension de la part de la population carcérale et celle des surveillants ($r = -.36$, $p<.05$). La question de savoir quel est le facteur qui agit sur l'autre, reste entière. On se rappellera des propos d'un détenu qui disait :

« Je n'ai plus de bagarres, plus d'insultes, pas d'incident avec les surveillants depuis six mois je n'ai pas eu un seul rapport. Tous les matins je vais à l'école, j'ai appris à lire en prison. Avant j'étais un loup, je suis devenu un agneau. J'agissais sans penser aux conséquences, je me sentais trop puissant. Je cherche à travailler, je pense à ma réinsertion ».

5.6. L'importance du regard d'autrui : un indicateur du degré de menace identitaire

Le regard d'autrui, le jugement que fait notre entourage immédiat en particulier, est classiquement évoquée par bon nombre de psychiatres et psychologues comme l'un des principaux moteurs de la construction de l'identité et l'intériorisation des conduites conformistes. L'étude des logiques et stratégies de communications au sein de notre population d'étude en général, montre que le regard d'autrui intervient de façon peu décisive dans la manière d'entrer en interaction avec autrui. Toutefois, en analysant les résultats en fonction de la situation judiciaire des jeunes détenus, on constate que le score sur la dimension « regard d'autrui » diffère en fonction de certaines caractéristiques de groupe. En effet, dans le groupe des primaires, on constate un lien significatif entre l'importance du regard d'autrui et le sentiment que la prison peut être bénéfique ($r=.59$, $p=.02$ contre $r=.14$ pour les récidivistes (ns)). On peut également penser que moins ils estiment que la prison peut leur être bénéfique et moins ils se préoccupent du regard d'autrui. Ceci est d'autant plus vrai que le détenu se trouve en attente de jugement ($r=.51$ contre $.29$ pour les condamnés (ns)).

Tout se passe comme si le jeune détenu, en attente de jugement et incarcéré pour la première fois, jugeait de l'importance d'adapter son comportement en fonction du regard d'autrui uniquement si cela peut lui être directement bénéfique.

Jacques, 20 ans, prévenu, primaire :

« Le seul moyen de ne pas revenir ici c'est de faire tout le contraire de ce que les gens font ici ».

Les condamnés semblent pouvoir être perméables aux bons côtés de l'incarcération et sans doute au souci de plaire et de se conformer à certains co-détenus.

Barri, 20 ans, condamné, récidiviste :

« Il faut être malade pour vouloir se faire accepter des détenus,... et même des surveillants. J'dis pas qu'y a que des malades ici. C'est vrai, y a des détenus qui en valent la peine mais le problème c'est comment tu peux refaire ta vie, prendre un autre chemin, te respecter quoi... ».

Cette stratégie qui s'inscrit dans une approche de type utilitaire peut s'avérer salutaire lorsque l'on sait la difficulté qu'ont les primo-arrivants et plus encore ceux qui n'ont pas connaissance de leur jugement à se familiariser avec le contexte et à gérer l'angoisse de l'incertitude. L'importance des phénomènes du groupe est souvent à l'origine d'une instabilité du sentiment d'identité. Comment vouloir rester à l'écart de ce milieu potentiellement hostile et déstabilisant sur le plan identitaire et en même temps trouver du soutien social, difficile à obtenir de l'extérieur de la détention.

Nous savons combien est déterminant le poids du regard d'autrui sur la manière d'être, de juger et d'agir. Quel que soit le contexte social en question, cette dimension permet souvent d'expliquer au moins en partie certains troubles de la socialisation. Cette présence ou absence de liens significatifs avec d'autres dimensions de la communication selon la situation du jeune détenu, nous permet d'envisager deux hypothèses explicatives : une hypothèse basée sur le caractère égocentrique des comportements du délinquant et une hypothèse mettant le regard d'autrui comme une

instance indépendante des autres registres qui entrent en ligne de compte dans l'élaboration et la mobilisation des stratégies de communication. La première indiquerait que le jeune détenu investit l'idée selon laquelle Autrui ne peut être la principale référence à suivre, c'est le cas des récidivistes et des condamnés. Elkind et Bowen (1979) décrivaient déjà deux manifestations principales de cet égocentrisme passager : l'audience imaginaire basée sur le sentiment d'être constamment jugé par les autres et la légende personnelle mettant l'accent sur l'idée que personne ne peut le comprendre. Comme tout adolescent, le détenu jeune majeur a été et reste toujours soumis à de fortes exigences sociales et à des pressions adaptatives. Le regard d'Autrui devient alors à la fois le témoin et le révélateur de la désirabilité sociale de son propre comportement. Pour le détenu mais également pour son entourage, l'incarcération traduit souvent un échec de sa capacité à endosser un rôle socialement désirable et à répondre ainsi positivement aux attentes socio-normatives qui sont essentiellement basées sur une quête d'autonomie et de responsabilité. Pour le récidiviste, ceci est probablement renforcé par l'échec d'une précédente libération qui n'aura pas donné lieu à une resocialisation. Ainsi, le jeune détenu condamné et/ou récidiviste se trouve en conflit quasi permanent lui rappelant sans cesse cet échec et le stigmate qui semble peser définitivement sur son sort. Un échec qu'il perçoit, bien que de façon souvent subjective (on évoquera pas ici le cas de la récurrence des criminels sexuels ou présumés comme tels pour lesquels la démarche de soins nécessaires et les actions d'accompagnement ont souvent échoué. Ceci vaut également pour les toxicomanes dont l'échec d'une resocialisation ne peut être uniquement expliquée en terme personnologiques), comme l'une des principales causes de son incarcération. Tout se passerait comme si la stigmatisation et le rejet dont il est l'objet le conduisaient à vouloir « à tout prix » sortir ce conflit. Ceci en adoptant une sorte de « as if » où la référence à autrui révélerait un déficit d'autonomie et de responsabilité qui justement ont fait lourdement défaut dans la trajectoire de l'adolescent. Comme cela est magistralement souligné dans le roman de Bunker (1991), se sentant définitivement pris dans ce « trou biographique », et dans l'impossibilité de modifier, voire seulement de rectifier une destinée n'encourage pas forcément la référence à un autrui socialement désirable. Faire en fonction de lui n'apparaît alors pas comme fondamentale. Dit autrement, faire comme si Autrui n'avait pas d'importance, aurait pour effet d'atténuer les effets d'un Soi fragilisé par l'importance de la stigmatisation dont les détenus en général font l'objet. Ainsi, la situation des récidivistes pris dans une sorte de spirale infernale et celle des condamnés pour lesquels les frontières du groupe sont devenues imperméables, au moins pour le temps de l'incarcération, les fait renoncer au moins temporairement à l'idée de redevenir désirables pour la société.

Abou, 20 ans.

« S'en sortir, c'est pas se réinsérer dans la société. C'est avoir une bonne vie plus tard, avoir assez pour vivre et pas survivre ».

Cela ne semble pas valable pour le primo-arrivant et/ou les prévenus dont l'un des soucis est de recouvrer de la façon la plus efficace possible un sentiment de contrôle qui leur permettrait de rester au contact d'un monde libre qui pourrait encore les attendre à l'issue de leur jugement (cf. Abdellaoui, 1997). Ainsi, la menace de l'identité conjuguée à la nécessité de restaurer voire de la renforcer passe le plus

souvent par un retour sur Soi. La deuxième hypothèse renvoie à l'idée que le regard d'autrui pourrait être mis à « toutes les sauces » et selon son statut, le degré de proximité ou encore la représentation que le jeune détenu en a, cette dimension contribuera ou non à déterminer les logiques et stratégies de communication qui l'animent durant sa détention. Par conséquent, le regard d'autrui agirait telle une variable d'ajustement qui agirait indépendamment de critères normatifs et connus d'avance. Ces hypothèses viennent toutes deux renforcer la nécessité de distinguer ce qui relève des stratégies socionormatives qu'il est convenu d'attendre dans certaines circonstances, des stratégies individuelles pouvant être propre à chacun. Ces dernières traduisent bien la complexité des histoires vécues par ces jeunes délinquants. Bien que cette complexité puisse être basée sur de nombreux mécanismes classiquement observés dans la population carcérale, la combinaison et la pondération de chacun de ces mécanismes nous commande d'être prudent quant à la manière d'expliquer les résultats obtenus.

5.7. Le sentiment d'incompréhension

La deuxième manifestation qu'ont décrite Elkind et Bowen nous a amené à nous interroger sur le sentiment d'incompréhension des jeunes détenus. Il ressort que plus les jeunes majeurs incarcérés se sentent incompris et moins ils participent aux activités proposées ou décidées au sein de la détention ($r=-.40$, $p=.02$). Ce constat apparaît un peu plus fortement dans le groupe des prévenus ($r=-.46$ $p=.01$) et confirme l'idée d'une fragilisation des relations entre le détenu et les autres (en particulier ceux qui l'entoure au quotidien, les détenus, les surveillants), qui trouve notamment son origine dans le fait d'être mal compris et mal jugé.

Hafid, 20 ans, condamné.

« De toute façon je suis catalogué « délinquant » déjà avant d'être en prison. Le juge, les gardiens, la société... Si en plus tu as un frère qui y est avant toi, c'est fini ! On est foutu... On est rien, on vient avec rien ».

Cette relation concerne plus particulièrement l'incompréhension venant des détenus et des surveillants en général. Aussi, la plupart des jeunes détenus se trouvant dans cette situation manifestent un fort besoin de parler d'eux-mêmes. On remarque en effet un lien significatif entre le fait de se sentir incompris et le sentiment que parler ne sert strictement à rien ($r=-.38$, $p=.03$). La rupture semble consommée pour une grande partie des jeunes majeurs incarcérés. Ce qui peut notamment justifier la nécessité de se protéger à se démarquer de ses pairs incarcérés.

5.8. Prendre ses distances avec ses pairs ou comment se protéger du familier

Outre certains facteurs liés à la personnalité et aux conditions de vie familiales et socioéconomiques, les relations aux pairs sont considérées par de nombreux spécialistes de la délinquance comme l'un des principales causes explicatives. Bien que n'entraînant le plus souvent aucun problème de dérives sociales ou psychologiques, nous savons l'importance qu'exerce l'influence des copains et plus particulièrement auprès adolescents, le plus souvent à l'école ou dans le quartier.

Durant cette phase d'adolescence le plus souvent instable, ce facteur peut donc être rendu nécessaire par le désir de sociabilité et certaines préoccupations identitaires (Recherche de toute puissance, quête de reconnaissance, partage d'un sort commun...). Il peut également entraîner le jeune dans une spirale contre-normative sur laquelle il n'aura pas prise en raison notamment du sentiment d'être tenu par ses engagements antérieurs et du contexte de dépendance à l'égard d'autrui dans lequel se trouve le jeune. L'attrait ou l'impact de l'autre peuvent être déterminés par différents facteurs (type d'affinité, histoire commune, intérêts ponctuels ou durables, ...). Aussi, comme le relèvent Berndt et Perry, les jeunes peuvent aussi bien être insérés dans des groupes clairement définis que dans des ensembles plus diffus qui les réunissent autour d'intérêts et de valeurs communes (1986). L'influence des fréquentations sur la délinquance est indéniable et constitue l'une des principales préoccupations des familles ou des professionnels de l'éducation spécialisée. Enfin, rappelons que l'une des préconisations que l'on retrouve régulièrement dans différents projets relatifs à la resocialisation ou la prévention de la délinquance est de faire sortir le jeune délinquant de son contexte relationnel familial. Les jeunes détenus en quête d'une plus forte remise en question sont ceux qui sont incarcérés pour la première fois et qui attendent leur jugement. On constate que ce processus semble bien dépendre d'une croyance en la possibilité ou non d'agir sur sa destinée. Ce résultat confirme une recherche menée auprès de détenus majeurs (Abdellaoui, 1997 ; Abdellaoui, Kouabéban & Gilibert, 1998) où les prévenus manifestaient plus nettement le besoin de retrouver du contrôle, comparés aux détenus ayant eu connaissance de leur jugement. Ceci se traduisait par une adhésion plus forte aux conduites socialement désirables. Cette stratégie consistant à entreprendre une recherche de conformité sociale traduit non seulement le refus d'être étiquetés officiellement de délinquants mais aussi celui d'appartenir à un groupe aux frontières imperméables desquelles il n'est pas possible de sortir. Une fois le jugement prononcé, cette stratégie laisse davantage place à l'idée qu'une remise en question de soi ne peut plus aussi bénéfique qu'elle aurait pu l'être avant le jugement.

Dans la population générale, il ressort une relation significative entre le désir de prendre ses distances avec ses pairs et en particulier vis-à-vis des codétenus et l'expression d'un besoin d'être soutenu par les proches extérieurs à la détention ($r=.43$ $p=.01$). Cette relation est beaucoup plus forte chez les détenus en attente de jugement ($r=.56$ $p=.002$) que chez les condamnés ($r=.35$ $p=.04$). Il semble que la durée d'incarcération déjà effectuée n'influence pas le besoin de prendre ses distances vis-à-vis de ses pairs incarcérés ($r=.09$ ns). Tant que le sort judiciaire n'est pas définitivement fixé pour le détenu, le besoin de maintenir des contacts avec l'extérieur et celui de se différencier franchement de la détention apparaît de manière beaucoup plus forte que dans le groupe des jeunes majeurs définitivement condamnés.

Discussion

La prison est avant tout un espace propice aux changements à divers niveaux : psychologiques, relationnels, judiciaires, philosophiques... L'étude révèle que les jeunes détenus en quête d'une plus forte remise en question sont ceux qui sont

incarcérés pour la première fois et qui attendent leur jugement. On constate que ce processus semble bien dépendre d'une croyance en la possibilité ou non d'agir sur sa destinée. Ce résultat confirme une recherche menée cette fois-ci auprès de détenus majeurs (Abdellaoui, 1997 ; Abdellaoui, Kouabéan & Gilibert, 1998) où les prévenus manifestaient plus nettement le besoin de retrouver du contrôle, comparés aux détenus qui ont connaissance de leur jugement. Ceci se traduisait notamment par une adhésion plus forte aux conduites socialement désirables témoignant de l'idée que le détenu a aussi une part de responsabilité dans ce qui peut lui arriver.

Domi, 18 ans, condamné :

« Quand on arrive à se calmer comme eux (les gens de la société), on avance dans la société avec quelque chose de plus. Au départ on est moins qu'eux, à l'arrivée on a un truc en plus, on est plus solide. J'ai réussi à ouvrir mes yeux sur la vie ».

Cette stratégie consistant à entreprendre une recherche de conformité sociale traduit non seulement le refus d'être étiquetés officiellement de délinquants mais aussi celui d'appartenir à un groupe aux frontières imperméables et duquel il n'est pas possible de sortir. Une fois le jugement prononcé, cette stratégie laisse davantage place à l'idée qu'une remise en question de soi ne peut plus aussi bénéfique qu'elle aurait pu l'être avant le jugement.

Par ailleurs, le contrôle de soi apparaît comme une dimension à la fois diffuse et peu déterminante sur les logiques communicationnelles choisies par les détenus. Globalement, ces derniers produisent des scores moyens qui traduisent sans doute la nécessité de préserver un certain équilibre entre le fait d'être soi-même et le fait d'être à l'image de ce que les autres attendent. Cette dimension est principalement corrélée avec le degré d'affirmation de soi et principalement dans le groupe des prévenus. Nous supposons que l'attente de jugement maintient le détenu dans une sorte de tension entre rester soi-même et éviter d'être en porte-à-faux. Gérer une bonne image de soi peut être indispensable dans une phase où le détenu a tout à gagner que de se montrer sous les meilleures auspices avec des propos entendus à plusieurs reprises du type :

Hafid, 20 ans, condamné.

« Je ne suis pas celui que vous croyez, j'ai peut-être fait une connerie mais je ne mérite pas la prison, d'autres ont fait pire... »

Aussi, lors d'une étude ultérieure, nous verrons que cette dimension corrèle significativement avec le degré d'estime de soi mesuré au sein d'une autre population de jeunes majeurs. Chaque logique de communication peut avoir une incidence positive ou négative sur l'estime de soi. La stratégie de singularisation qui semble dominer chez les jeunes majeurs incarcérés pour la première fois peut avoir autant d'impact sur l'identité que celle qui consiste à tirer profit des relations avec les autres détenus et le système carcéral en général. Aussi, on rappellera que les premières semaines d'incarcération s'accompagne d'une volonté de s'affirmer, laquelle s'estompera au fil du temps. Ce constat est d'autant plus vrai que le jeune détenu n'avait jamais été incarcéré auparavant et ne connaît toujours pas son jugement.

S'affirmer devient un moyen de résister à la pression du groupe comme a pu clairement le constater Zambeaux (2001).

L'étude permet également de souligner l'opportunité que peut représenter la prison pour certains jeunes détenus. Si la Maison d'Arrêt peut être là où le cercle infernal de la délinquance prend fin, au moins temporairement, une démarche de remise en question de soi semble être le fait de certains détenus. Ce fait est plus probant lorsque le détenu est en attente de jugement. On peut supposer que l'un des moyens efficaces de mieux supporter la détention passe par une prise de conscience de ce qui s'est passé et surtout de ce qu'il faut changer pour mieux se sentir, mieux faire face ou encore mieux se situer par rapport à un environnement hostile. Ce constat n'est pas révélé dans le groupe des condamnés. A croire que ces derniers finiraient par donner raison à ce que la Justice, la société et autrui en général ont pu penser d'eux à un moment donné de leur malheureuse trajectoire.

Aussi, il ressort de cette étude que les jeunes majeurs condamnés n'étaient pas dans une logique de présentation positive de soi contrairement aux jeunes majeurs prévenus. Plus ils ajustent leur communication en fonction de l'autre et, d'une part, plus ils sont dans une démarche de remise en question, d'autre part, plus ils cherchent à soigner leur présentation. Cette logique d'autoprésentation et de remise en question n'apparaît pas chez les condamnés. Là aussi, on peut penser que la connaissance de sa peine, une plus grande maîtrise de son devenir, au moins sur le plan carcéral, favoriserait plutôt un discours d'acceptation voire de résignation quant à l'image donnée de soi-même.

Les jeunes majeurs qui se sentent compris des autres détenus, des surveillants et d'autrui en général, participent beaucoup plus aux activités de la prison que celles qui le sont moins.

Chapitre 2 / Problématiques identitaires de la représentation de soi et de la représentation d'autrui en détention

Introduction

Initialement, nous souhaitions soumettre tous les jeunes entrants en détention à un questionnaire multiple et un entretien centrés sur les valeurs et la représentation de soi et d'autrui. En parallèle, l'outil a pu être soumis à des sujets du même âge n'ayant jamais été incarcérés. Toutefois, étudier les postures représentationnelles des jeunes détenus ne pouvait consister à « décrire » celles-ci uniquement à partir d'échelles ou de diagnostics préformés. Il nous semble plus utile de procéder à partir d'auto-descriptions (démarche visant à appréhender l'univers représentationnel du Soi conscient) en vue de trouver des liens entre différents facteurs qui permettent de saisir leur impact sur les conduites. Nous avons donc abordé cette étude de la représentation de soi des jeunes détenus selon deux axes, celui de la représentation des conduites psychiques, celle du regard « de » l'autre et « sur » l'autre, en cherchant à éclaircir le lien de dépendance avec des traits de personnalité qui « signent » les perturbations antisociales.

Le premier axe a été traité en utilisant des questionnaires classiques qui fonctionnent sur le mode de l'auto-évaluation et permet donc une mise en relation statistique des données ; le second, tout en conservant la forme de questionnaire, est davantage qualitatif.

Une étude préalable, menée par un chercheur de l'équipe auprès de jeunes détenus, dans le cadre d'un SMPR avait attiré notre attention sur la conclusion suivante : le temps carcéral est du point de vue de la gestion identitaire un temps de « congélation psychique » pour les jeunes détenus pour qui l'environnement immédiat importe peu et les liens sociaux habituels du détenus prennent une valeur idéale et décalée par rapport à la réalité (Labat Saint Vincent, 2004). Ce résultat tient compte de l'estime de soi et du discours sur soi, et fait apparaître que l'estime de soi est un critère peu efficace pour mesurer l'efficacité des stratégies « d'adaptation à la détention ». On a comparé, en effet, des primo incarcérés avec des récidivistes en début et fin d'incarcération, sans trouver de différences notables tant sur le plan des affiliations, que sur celui de l'estime de soi. Cette étude préalable révélait également que la vie carcérale ne participe que très peu à une évolution du sujet et une « reconstruction » de soi. L'ensemble des éléments observés va plutôt dans le sens d'un effet de type traumatique de la détention, pour des sujets qui ne gère pas l'évènement comme un évènement psychique.

Mais ce qui a été possible sur une population limitée et par le biais du service médical devenait trop long dans le temps imparti pour la recherche qui nous concerne. Dès lors, ce constat d'une faible possibilité de mobilisation de ressources de changement chez le jeune incarcéré et de la tendance à rester figé dans une identité préconstruite devait nous conduire tout naturellement à nous interroger sur la valeur du temps carcéral comme moment problématique.

Nous avons donc repositionné l'étude en tenant compte des questions que posait ce constat :

- en quoi la représentation de soi et d'autrui chez le jeune détenu permet de repérer les mouvements d'identifications et de proximité ou non avec le « statut de détenu » ?
- Est-ce que les caractéristiques de personnalité (versus tendance antisociale) permettent de comprendre le rôle joué par la relation à l'autorité ?

1. Réflexion théorique sur la représentation de soi du délinquant

1.1. Troubles de conduites, autorité, et délinquance

Les théories explicatives sur la délinquance ne manquent pas (pour une revue de question voir Born, 2003) sur le fondement de théories développementales, psychodynamiques, psychosociales. Cependant l'actuelle controverse sur les troubles de conduites à partir d'un rapport de l'INSERM montre à quel point la démarche explicative en psychologie n'a de sens qu'insérée dans le cadre théorique qui la soutient et qu'elle contribue à remanier (Andronikof, 2000). Concernant spécifiquement les troubles de conduites et leur effet sur la délinquance, la confusion souvent faite entre diagnostic (que ce soit selon le modèle DSM ou un autre) et explication, est un exemple flagrant de ces malentendus. Chudzik (2005) montre ainsi que dans une population de lycéens, dont il est vérifié qu'ils ne sont pas délinquants, 30 % des jeunes gens peuvent être diagnostiqués comme ayant des troubles de conduites. Le trouble de conduite, qui fait partie dans le DMSIV des critères diagnostiques de la personnalité anti-sociale, n'est donc pas pour autant un indicateur faible d'un « devenir » de délinquant – démonstration qui n'est plus à faire depuis les travaux de Diatkine (1988) que confirme des tentatives plus récentes (voir in Toupin et al. 2000) bibliographie). En revanche le trouble de conduite et la personnalité antisociale ont en commun de manifester un trouble dans la relation à l'autorité : les études convergent pour identifier des traits d'impulsivité, l'association dès l'enfance de traits témoignant que dans l'enfance le sujet était difficile, téméraire, peu encadré par ses parents (Toupin et al., 2000).

1.2. Représentation de soi, émotions, force du Moi

En psychologie, la représentation c'est « *ce que l'évocation donne à revoir de la perception dans l'espace psychique interne, en l'absence actuelle de l'objet évoqué* » (Perron, 1991). Ce qui forme représentation c'est ce que le psychisme permet de revoir indépendamment du concret ou de toute autre réalité, et en même temps c'est la seule réalité. Ce que le sujet comprend du monde c'est ce qu'il peut s'en représenter : les traits de personnalité et la perception d'un « Soi » vis-à-vis d'autrui entre dans cette catégorie. L'estime de soi, par exemple, tient autant de la valeur que l'on s'accorde en tant que personne (donc du développement moral et du

système de valeur) que de la présentation à autrui : réussite objective observée de l'extérieur et signifiée au sujet, et réussite éprouvée par le sujet, qui dépend en partie du niveau d'exigence auquel il se heurte (Perron, 1991).

La question qui se pose pour tout sujet dès l'enfance est parfaitement résumé ainsi : Il n'existe que deux voies pour se sentir exister c'est-à-dire avoir le sentiment d'une continuité et d'un contact possible avec un soi différent d'un non-soi. Ce sont la voie des sensations et celle des émotions. Secondairement l'accès au cognitif ouvrira la voie au travail de représentation rendant possible la nomination et l'accès à la conscience réflexive (Jeammet, 2002). Pour cette raison il est important de mesurer en quoi le sujet peut se décrire lui-même comme porteur d'émotion pour apprécier la représentation de soi.

Peut-on se fier à ce que les jeunes vont nous « présenter » d'eux-mêmes, alors que la situation pourrait les conduire plutôt à tenter de se démarquer fortement de l'image-imaginaire de délinquant et se positionner de façon avantageuse : les enquêtes sur la délinquance auto-révélee sont un bon paradigme pour témoigner de ce que l'autoévaluation est un mode fiable d'approche. Les études nombreuses sur ce thème montre la cohérence interne des réponses, et le très faible taux d'élévation des échelles de véracité quelle que soit la méthode employée (Terlouw et Klein, 1994, Hindelang, Hirchi et Weiss, 1981 ; Zhang, Benson et Deng, 2000).

De ces deux rapides résumés sur des traits qui permettent de penser le sujet antisocial dans les faits (= ayant commis un délit ou un crime) comme un sujet ayant des traits antisociaux et des caractéristiques émotionnelles qui mises en relations pourraient expliquer sa conduite. Cette étude s'inscrit, en ayant recours à une série de descripteurs de traits de personnalité au sens classique, dans des études de psychopathologie quantitative (Guelfi et al.1995). Pour résumer le problème que nous avons pu aborder par cette étude, nous pourrions poser la question de savoir ce qui domine dans la relation à autrui et à soi-même du jeune homme délinquant entre problème avec l'autorité ou tendances antisociales.

1.3. Hypothèse

Les traits mesurant les tendances antisociales (hostilité et problème avec l'autorité) sont plus prononcés chez les jeunes détenus que dans les populations témoins.

2. Méthodologie

Le questionnaire employé a été finalisé pour tenir compte des contraintes imposées par la situation¹.

¹ Délai trop long pour obtenir les autorisations pour les mineurs, difficulté d'assurer un suivi (aléa trop grand des entrées et sorties). La recherche a donc été conduite pour pouvoir être menée dans un créneau de temps de passation n'excédant pas ¾ d'heure à 1 heure. Pour parer à l'inconvénient que représente cette réduction d'objectif, nous avons eu recours à un groupe témoin pour fiabiliser l'outil et mesurer l'impact de certaines variables selon la situation carcérale ou non du jeune.

2.1. Choix des variables

La méthodologie repose sur la construction d'un questionnaire de type échelle de Lickert (réponse d'accord/désaccord sur une échelle allant de 0 : pas du tout, à 4 : tout à fait). Il est composé d'une part d'une série d'items classiques issus de différents questionnaires validés, auxquels ont été ajoutées quelques questions spécifiques sur la perception de soi et des autres – de soi par les autres dans la situation d'incarcération. Ces questions ont été mélangées de façon aléatoire et proposées dans le même ordre aux sujets de l'étude et au groupe témoin. La dernière partie du questionnaire est constitué d'affirmations relatives au vécu carcéral et n'a été proposé qu'aux jeunes détenus. Le questionnaire a été passé en face à face de telle façon à ce qu'il n'y ait aucune erreur d'interprétation des questions, et les résultats ont été comparés à ceux du groupe témoin (d'âges équivalents, étudiants) d'autre part aux résultats standard quand ceux-ci existent. Afin de vérifier que les sujets ne falsifient pas leurs réponses nous avons ajouté une échelle de conformité sociale (issue du questionnaire d'Eysenck). Il n'est pas apparu de ce point de vue des distorsions mettant en doute les réponses.

Nous avons procédé à une étude des corrélations existantes entre les différents traits sous-tendant le lien entre estime de soi/autorité/traits de personnalité antisociale (cf. tableaux inclus).

2.2. Matériel utilisé

Définitions des échelles de mesure utilisées

Les échelles issues du MMPI 2 sont des échelles supplémentaires construites par Harris et Lingo (1955) à partir des questions figurant dans la version initiale. *(Mettre les échelles en annexe ou citer quelques exemples par échelles)*

L'échelle « *problèmes avec l'autorité* » témoigne quand elle est élevée de ce que le sujet admet des problèmes avec la justice, et éprouvent de l'animosité contre les normes sociales.

L'échelle « *manque de maîtrise du Moi* » s'élève chez des sujets qui ne peuvent pas contrôler leurs émotions et leurs impulsions, qui sont agités voire hyperactifs – ces dispositions qui rappelle la triade inattention-impulsivité-hyperactivité (IIH) traitée dans de nombreuses études (Pham et Coté, 2000) sur des enfants et adolescents n'est pas à coup sûr un indice de trouble de conduites ou prédictif de comportement antisocial ou de psychopathie, mais il en est un des éléments les plus discutés.

L'échelle « *inflation du moi* » s'élève pour les sujets qui évaluent de manière irréaliste leurs propres capacités et leur valeur. Cet indice est représentatif de cette « *mégalo manie infantile* » fréquente chez les sujets « *incassables* » (Chartier, 19???) tel que décrit dans la littérature sur la psychopathie.

L'échelle « *cynisme* » est plutôt une échelle de « *misanthropie* » dans la mesure où elle s'élève quand les réponses du sujet montrent qu'il pense que les gens agissent par

intérêt (les gens sont honnêtes parce qu'ils ont peur de se faire prendre, par exemple), ne font pas confiance aux autres pour ne pas être utilisés, ne sont amicaux que pour des raisons égoïstes et donc ont des relations négatives avec autrui.

L'échelle de conformité sociale (dite aussi échelle de « mensonge ») est reprise de l'EPI d'Eysenck. L'objectif était de mesurer la dissonance éventuelle avec le groupe témoin qui aurait pu poser un problème d'interprétation des résultats.

Deux échelles sont reprises du SCL 90 (*Derogatis, in Guelfi ? ? ? ? ? ? ?...*), toutes deux significatives du trouble du comportement antisocial : une échelle d'*hostilité* (versus perception de l'agressivité) et une échelle de *sensitivité*. Enfin, nous avons repris les questions de la T.A.S. (Toronto Alexithymie Scale) pour mesurer la qualité émotionnelle du sujet : la capacité à exprimer des émotions est en effet, un médiateur important dans la relation à autrui, et il était intéressant de mesurer un effet éventuel de cette capacité plus ou moins étendue chez des sujets qui – en théorie – ont un plus faible contrôle du Moi que la population non délinquante.

L'échelle spécifique de représentation de soi et d'autrui en tant que détenu (que nous dénommerons « vécu de l'incarcération ») est une série de questions dans laquelle le sujet est invité à s'exprimer sur ce qu'il pense de son image auprès des autres, et sur ce qu'il pense de ce que les autres pensent de lui, ainsi que sur ses liens familiaux.

2.3. Traitement des données

En vue de traiter les données de chacune des échelles (ci-dessous appelée « items »), nous avons tenu compte des notations initiales des échelles, sujet par sujet : pour une échelle en vrai-faux (type échelle issue du M.M.P.I.) nous notons chaque réponse « pas du tout » ou « un peu » comme un « non » ; et « oui moyennement », « oui vraiment », « oui tout à fait d'accord » comme un oui. Ce qui fait un score en 0 ou 1, comme dans l'échelle originale, selon le sens de la réponse (au MMPI selon les questions c'est la réponse « vrai » ou la réponse faux qui vaut 1). Pour les échelles de Lickert (TAS, SCL90) nous avons conservé la notation de 0 à 4. Le traitement n'est pas fait sujet par sujet mais en additionnant les résultats du groupe.

Les résultats ont été traités à partir de corrélations de scores entre les différentes échelles employées. Chacune d'elle a fait l'objet par ailleurs de validation, à l'exception de l'échelle spécifique, créée pour cette étude. Ce sont en effet les corrélations entre items qui fournissent des indications utiles pour répondre aux questions que nous avons posés : les différences entre les deux groupes, en ne tenant compte que du score à chaque échelle, sont exceptionnelles. Compte tenu de ce que l'âge des deux groupes est apparié et que leurs situations de vie sont très différentes, cette absence de différences globales en terme d'identité de score, sauf sur trois échelles, montre qu'il existe une homogénéité de réaction quant au vécu émotionnel et la relation à autrui, ce qui conduit à chercher un modèle explicatif plus complexe par le biais de l'étude des corrélations entre items.

Pour l'échelle spécifique aux détenus, compte tenu de l'impossibilité de comparer à un groupe témoin, nous avons utilisé ces résultats selon deux modes : dans le cadre

des corrélations, pour vérifier que le contrôle de cette dimension laissait ou non subsister les liens entre les autres variables, d'une façon plus qualitative en dégagant des significations à partir de l'étude des écarts entre réponse à l'intérieur de l'échelle. Pour cette deuxième utilisation nous avons procédé en utilisant le rapport score des sujets/ chiffre médian (la personne pouvait répondre de 0 à 4 selon la proximité donc un médian situé à 2). On cherche à constater si les écarts (mesurés en terme d'écart-type) sont importants et en appuyant l'interprétation sur ce que cela apporte d'information sur la façon dont le sujet a une posture face à lui-même et autrui dans cette situation d'emprisonnement.

3. Résultats

Tableau 1. Matrice des corrélations groupe détenus

Statut		inflation du moi	manque de maîtrise du Moi *	problème avec autorité*	cynisme	Hostilité	sensitivité	mensonge	Alexithymie *	A G E
Témoins	Moyenne	3,22	3,30	2,98	12,70	4,39	7,22	8,02	42,57	20,48
	N	54	54	54	54	54	54	54	54	54
	Ecart-type	1,396	1,949	1,339	3,975	2,942	4,677	2,244	12,974	1,959
Détenus	Moyenne	3,20	4,96	4,69	14,20	3,80	8,40	7,38	29,07	20,04
	N	45	45	45	45	45	45	45	45	25
	Ecart-type	1,455	1,988	1,104	4,009	3,533	6,095	2,338	10,389	1,020

*différence significative à 95%

Comme l'indique le tableau 1, la comparaison entre le groupe témoin et le groupe de jeunes détenus fait apparaître quelques différences entre les deux groupes. Ainsi « *manque de maîtrise du Moi* », et « *problème avec l'autorité* » sont plus élevés chez les jeunes en détentions que dans le groupe contrôle. Inversement, il apparaît que le score d'*alexithymie* est plus élevé dans le groupe contrôle que dans la population de jeunes détenus.

Tableau 2. Matrice des Corrélations groupe témoins

	inflation du moi	manque de maîtrise du Moi	problème avec autorité	cynisme	Hostilité	sensitivité	mensonge	Alexithymie	A G E
inflation du moi	1								
manque de maîtrise du Moi	,156	1							
problème avec autorité	,194	-,099	1						

cynisme	,223	,262	,059	1					
Hostilité	,084	,259	,026	,421**	1				

sensitivité	,157	,473**	-,228	,456**	,600**	1			
mensonge	-,399**	-,359**	-,151	-,253	-,204	-,223	1		
Alexithymie	,259	,552**	-,175	,547**	,668**	,770**	-,361	1	
AGE	,091	-,043	,277*	,031	-,112	-,191	-,079	-,152	1

** La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

* La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

Tableau 3. Matrices des Corrélations Jeunes détenus

	inflation du moi	manque de maîtrise du Moi	problème avec autorité	cynisme	Hostilité	sensitivité	mensonge	Alexithymie	Vécu de la détention	AGE
force du moi	1									
maîtrise de soi	,137	1								
pb avec autorité	-,031	,025	1							
cynisme	,118	,221	,117	1						
Hostilité	,061	,406**	,089	,151	1					
sensitivité	,239	,450**	-,049	,430**	,588**	1				
mensonge	-,056	-,383**	-,156	-,372*	-,387**	-,473**	1			
alexithymie	,300*	,415**	-,028	,473**	,479**	,697**	-,350*	1		
Vécu de la détention	,302*	,353*	-,106	,370*	,318*	,537**	-,413**	,438**	1	
AGE	-,125	-,279	,150	,002	-,302*	,501**	,213	-,353*	-,420**	1

* La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

** La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Les matrices de corrélations, présentées en tableau 2 pour le groupe témoin, et en tableau 3 pour le groupe de jeunes détenus, nous permettent de mieux cerner ces différences.

Il apparaît principalement que le score « *problème avec l'autorité* » n'est corrélé avec aucun autre item tant dans le groupe témoin (mis à part avec l'âge) que dans le groupe de jeunes détenus. Ce score semble donc principalement lié à la situation dans laquelle évoluent les jeunes détenus. La situation carcérale expliquerait donc principalement le score plus élevé dans les difficultés avec l'autorité que l'on rencontre chez les jeunes détenus. En première analyse cet item serait donc typiquement produit de l'incarcération.

4. Analyse et discussion

4.1. Les tendances antisociales

La force du Moi

L'hypothèse selon laquelle les jeunes détenus ont un Moi plus faible que la population générale ne se trouve pas confirmée par les résultats du tableau 1. En effet, les scores sont comparables. Il est également à noter qu'au plan des corrélations, l'item *force du Moi* ne s'inscrit pas dans les mêmes réseaux corrélationnels selon le groupe. Ainsi pour les jeunes détenus (tableau 3), cet item est corrélé avec la difficulté à verbaliser ses émotions (item *alexithymie*) et le vécu de l'incarcération (item *spécifique détenu*), lesquels items sont également corrélés entre eux d'une manière très significative ($p < 0,001$). L'influence du vécu de l'incarcération apparaît de manière évidente lorsque l'on procède à des corrélations partielles dans la mesure où les calculs mettent en évidence que la liaison entre *force du moi* et *alexithymie* cède lorsque l'on contrôle par le calcul le vécu de l'incarcération (r [*force du moi*, *alexithymie* ; *vécu de l'incarcération*] = .1954). Ceci rejoint les résultats obtenus en tableau 2 pour le groupe témoin où l'item *force du Moi* n'est pas corrélé à l'alexithymie. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que le vécu de l'incarcération, mesuré par l'item *spécifique détenu*, est une variable organisatrice.

Les problèmes avec l'autorité

Les résultats mettent en avant que les jeunes détenus présentent massivement plus de difficultés avec l'autorité que le groupe témoin. Ce qui confirme pour partie notre hypothèse principale. Le fait que, dans ces deux populations comparables, cet item ne soit corrélé avec aucun autre nous conduit à l'attribuer à la spécificité du groupe de jeunes détenus. Il y a deux explications, non contradictoires, à ce constat : cette variable peut agir comme une variable prédispositionnelle, ou bien il y a un effet des conditions de vie dans lesquelles évoluent les individus au moment où ils remplissent le questionnaire, c'est-à-dire un produit de l'incarcération.

Hostilité

Concernant les tendances antisociales, si l'on s'en tient à l'indication que donne le score à l'item *Hostilité* de la SCL-90, il n'y aurait aucune différence significative entre témoins et délinquants. Cependant, au plan des corrélations, des différences apparaissent entre les deux groupes. Pour le groupe contrôle, nous voyons en tableau 2 que des liens existent entre *hostilité*, *cynisme*, *sensitivité* et *alexithymie*. Pour les jeunes détenus, nous voyons en tableau 3, que l'*hostilité* est corrélée positivement avec la *manque de maîtrise du Moi*, la *sensitivité*, l'*alexithymie*, le vécu de l'incarcération en terme de représentation de soi et négativement avec le *mensonge* et l'âge.

Ces résultats nous permettent de comprendre l'*hostilité* chez les jeunes détenus dans une relation étroite avec le *manque de maîtrise du Moi*, elle-même corrélée avec le *vécu de l'incarcération*. Plus ce dernier est douloureux, plus la maîtrise de soi doit être élevée et plus l'*hostilité* qui résulte de ce mauvais vécu de l'incarcération est importante.

Nous retombons ainsi sur nos conclusions précédentes concernant l'influence délétère de l'incarcération sur le rapport à l'autorité.

Manque de maîtrise du Moi

Les résultats du tableau 1 montre l'existence d'une différence significative dans les moyennes relevées à l'item « *manque de maîtrise du Moi* » ; le groupe des jeunes détenus ayant un score plus important que le groupe témoin. Si le manque de maîtrise de soi est un signe important des tendances antisociales, il apparaît donc dans une prégnance moins forte chez les jeunes détenus. Nous y voyons également l'effet de l'environnement dans lequel évolue le jeune détenu. En effet, cet item est corrélé avec les questions relatives au vécu carcéral (item « *vécu de la détention* »), ce qui suppose que l'item *manque de maîtrise du Moi*, tel qu'il est mesuré dans cette recherche, est le produit d'une adaptation à la situation carcérale.

4.2. Les traits de personnalité

Concernant les traits de personnalité que nous avons mesurés, nous ne notons en tableau 1 aucune différence significative concernant le *cynisme* et la tendance au *mensonge*. Toutefois, nous pouvons noter que le groupe témoin présente un score d'*alexithymie* plus important que le groupe de jeunes détenus. L'alexithymie étant la capacité à mettre des mots sur les émotions, il semblerait que cette faiblesse à exprimer des émotions chez les jeunes détenus soit corrélative de leurs tendance à la surestimation de leur valeur, mais aussi à leur rapport aux conformisme social (cf. tableau 3) puisque le groupe témoin ne présente pas ce type de corrélation. Cette spécificité est confirmée par l'étude qualitative des réponses de vécu de l'incarcération : ces sujets ne manifestent pas vraiment d'inquiétude quant à ce que peuvent éprouver leurs proches du fait de leurs actes antisociaux.

4.3. Influence du vécu de l'incarcération

Nos résultats nous conduisent à penser l'existence d'une influence importante du vécu de l'incarcération sur les constellations que nous observons chez les jeunes détenus mais aussi sur l'interprétation des différences que nous avons observées.

Tableau 4. Corrélations jeunes détenus si vécu de l'incarcération contrôlée

	Force du Moi	Maîtrise	Problème avec autorité	Cynisme	Hostilité	Sensitivité	Mensonge	Alexythymie
force du moi	1							
maîtrise de soi	0,034	1						
pb avec autorité	0,001	0,0667	1					
cynisme	0,0067	0,1038	0,1693	1				
Hostilité	0,0389	,3316*	0,1299	0,0372	1			
sensitivité	0,0959	,3298*	0,0101	0,2954	,5211**	1		
mensonge	0,0789	-0,2781	-0,2206	-2592	-0,2959	-0,3277	1	

alexithymie	0,1954	,3097*	0,0209	,3728*	,3985**	,6089**	-0,2069	1
-------------	--------	--------	--------	--------	---------	---------	---------	---

* La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

** La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Si nous contrôlons le *vécu de l'incarcération* grâce aux calculs des corrélations partielles, il apparaît, en tableau 4, que la plupart des corrélations cèdent et ne persistent que des liaisons qui se produisent dans des contextes de la vie de tous les jours ; ainsi le lien apparaît de façon significative entre *sensitivité* et *manque de maîtrise du Moi*, entre *alexithymie* et *manque de maîtrise du Moi*, entre *alexithymie* et *cynisme*, entre *sensitivité* et *hostilité*, entre *hostilité* et *alexithymie* et enfin entre *sensitivité* et *alexithymie*.

Le tableau suivant, illustre quant à lui d'une manière synoptique les différences dans les corrélations que nous observons chez les témoins et chez les détenus selon que le vécu de l'incarcération est contrôlé ou non.

Tableau 5. Comparaison entre les différentes matrices de corrélation

	Force du Moi	Maîtrise	Problème avec autorité	Cynisme	Hostilité	Sensitivité	Mensonge	Alexythymie
force du moi	-							
maîtrise de soi		-						
pb avec autorité			-					
cynisme				-				
Hostilité		a,c		b	-			
sensitivité		a,b,c		a,b	a,b,c	-		
mensonge	b	a,b		a	a	a	-	
alexithymie	a	a,b,c		a,b,c	a,b,c	a,b,c	a	-

a corrélations significatives pour le groupe jeunes détenus

b corrélations significatives pour le groupe témoin

c corrélations significatives pour le groupe jeune détenus si vécu de l'incarcération contrôlée

Nous voyons ainsi se dessiner le fait que, si l'on contrôle chez les jeunes détenus le vécu de leur incarcération, les liens entre les différents items tendent à se ressembler dans nos deux groupes. Le seul lien qui persiste de façon significative et pour le seul groupe des détenus en contrôlant l'effet du vécu de l'incarcération est celui entre *manque de maîtrise du Moi* et *hostilité*.

Il semblerait donc qu'une des caractéristiques de la population de jeunes détenus que nous avons examinée est cette forte liaison.

4.4. *Vécu de l'incarcération, représentation de soi et d'autrui*

L'analyse qui suit tient compte des orientations que donne la statistique sans pour autant chercher des significativités. En examinant les réponses à ces questions spécifiques sur la condition de détenu et le regard des autres sur Soi, nous avons tenu compte, pour en tirer conclusion, du rapport au chiffre médian.

Encadré 3. Représentation de Soi et vécu de l'incarcération

Liste des items

1	<i>jugement d'autrui</i>
2	<i>Apprendre par la prison</i>
3	<i>être comme tout le monde</i>
4	<i>juger les autres</i>
5	<i>faire attention aux autres</i>
6	<i>On punit ma famille</i>
7	<i>Pas gêné par le regard des autres</i>
8	<i>Ce que pense ma famille compte</i>
9	<i>pas amis ici</i>
10	<i>changé depuis la détention</i>
11	<i>pas de honte d'être puni</i>
12	<i>pas de honte d'être ici</i>
13	<i>très différent des autres détenus</i>
14	<i>pense à ce que les gens disent de lui</i>
15	<i>pas savoir ce que les autres pensent de lui</i>
16	<i>se demande ce qu'autrui pense</i>
17	<i>préfère qu'autrui ignore ce qu'il pense d'eux</i>
18	<i>autres le trouvent moins bien qu'eux</i>
19	<i>grave qu'amis sachent sa détention</i>
20	<i>Détention ne fait de peine à personne</i>

On constate (Encadré 3) que deux réponses ont un score supérieur de plus d'un écart-type du point médian (qui est de 90 pour 45 sujets) et 4 sont à plus d'un écart-type en dessous de ce médian, ce qui signifie que très peu de sujets se reconnaissent dans l'affirmation à laquelle il est proposé de s'identifier. Ces écarts nous ont paru suffisamment nets pour pouvoir les interpréter en ne tenant compte que de ce que cela apporte d'information sur la façon dont le sujet a une posture face à lui-même et autrui dans cette situation d'emprisonnement.

La représentation des sujets en tant que personnes détenues est en fait marquée par des mouvements bien repérables que l'on pourrait résumer en parlant d'Identification/Séparation. Les détenus « assument » : ils ne sentent pas différents des autres dans la prison, ni gênés par les raisons de leur détention. Ils n'expriment pas de perturbations relationnelles : Ils ne pensent pas que cela soit problématique que leurs relations les sachent détenus, ou que cela chagrine quelqu'un, ni qu'ils sont

différents des autres détenus (ayant moins de valeur), mais il ne pensent pas davantage qu'ils seront perçus différemment des autres personnes en sortant.

Ils entendent rester dans la neutralité : ils ne veulent ni être jugés par les autres détenus, ni juger les autres. Mais cela peut s'apparenter à un principe de précaution : ils préfèrent que les autres ne sachent pas ce qu'ils pensent d'eux ...

En même temps, la réponse à la question du changement « par la détention » est traitée de façon ambivalente : ces jeunes gens pensent globalement, et sur un mode très affirmatif, qu'ils auront « appris » quelque chose lors de leur détention. Pourtant, au moment où ils sont questionnés ils sont assez peu à penser qu'ils ont changé, où à se sentir vraiment différents des autres détenus.

Premier élément soutenant cette contradiction, un certain repli sur soi (ne pas se penser différents des autres, tout en évitant de penser le regard de l'autre, ou exprimer son regard sur l'autre, être certain qu'on conserve ses amis).

Deuxième élément la perception d'un lien familial qui « tient » : les jeunes détenus estiment que leur famille est autant punie qu'eux, alors qu'ils ne disent pas que leur détention pourrait faire de la peine à quelqu'un – ce qui revient à dire qu'ils ne se sentent pas responsables de la « peine »² infligée à leur famille par leur détention. Et cependant qu'ils aient le sentiment net de ce que la famille souffre, et qu'en partie ils disent vouloir en tenir compte (ce que pense ma famille compte plus depuis que je suis ici). On retrouve bien dans cette image d'un Soi « détenu » le dégage habituel de la responsabilité en terme de causalité et l'absence d'effet de la représentation de l'autre en soi : ne pas penser l'autre, refuser d'être pensé par l'autre, ne se sentir ni pareil, ni différent ... comme une sorte de « congélation psychique », qui en évitant de souffrir de l'idée qu'on se fait de soi-même ne permet pas d'accéder à un changement autre que provisoire : certes ils ont l'impression d'avoir « appris » quelque chose, c'est une certitude forte, mais quoi ? - Pas à accepter le jugement des autres, donc la critique. Ce qui est un des traits sous-jacent du trait « *hostilité* » dont nous avons montré qu'ils différenciaient les détenus du groupe témoin.

5. Discussion

La démarche que nous avons entreprise ne vise pas à produire un modèle interprétatif mais une approche explicative d'un phénomène, compte tenu de certaines hétérogénéité entre les groupes, et l'absence d'étude longitudinale lié aux particularités de la population carcérale. Il nous faudrait bien évidemment pouvoir tester la validité de ce modèle auprès d'une population plus importante.

Nous soulignerons que la structure très différente (sauf du point de vue de l'âge) des deux groupes comparés (étudiants d'un côté et jeunes délinquants de l'autre) pourrait être considérée comme un biais. De jeunes étudiants n'ayant pas a priori de comportements délinquents ne peuvent être considérés comme un groupe équivalent à des jeunes incarcérés (dont certains condamnés déjà plus d'une fois).

² La question comprend le mot « peine » en jouant sur l'ambiguïté sémantique intentionnellement

Cette hétérogénéité est cependant source d'une réflexion intéressante à approfondir : ce sont en effet, l'expression des émotions (*alexithymie*) et le *problème avec l'autorité*, le *manque de maîtrise du Moi* qui distinguent les deux groupes alors que de façon directe les autres variables étudiées ne permet a priori aucune différence (même score global). Et par ailleurs le recours au contrôle par des corrélations partielles de la variable « *vécu de l'incarcération* » fait apparaître encore plus proches ces deux groupes, du point de vue des corrélations existantes entre items, hors deux variables qui résistent et qui sont toutes les deux caractéristiques des comportements antisociaux (*Hostilité* et *manque de maîtrise du moi*). Loin d'être un inconvénient cette disparité du groupe témoin, quant à la condition sociale, éclaire de façon nette que le vécu de l'incarcération et donc la représentation de soi en tant que détenu est corrélative de traits de personnalité qui pour une part expliquent classiquement les conduites délinquantes (puisque la délinquance fait partie du trouble de la personnalité antisociale – trait 1, critère A au DSM IV). Cependant que pour d'autres traits les liens sont identiques quelque soit le groupe considéré : pourtant le cynisme ou le manque de conformisme social (mensonge), tout comme la capacité à exprimer des émotions, ou la tendance à raisonner de façon irréaliste évoquent a priori des personnes qui ne vont pas respecter facilement les règles sociales et la relation respectueuse à l'autre. Ce qui distingue donc, d'après notre étude les traits de sujets incarcérés est beaucoup plus central : d'une part une relation au monde sous le signe de l'hostilité, mais aussi une forme d'impulsivité non atténué par la capacité à exprimer des émotions.

Si les résultats obtenus montrent que les difficultés rencontrées avec l'autorité, et dans son rapport plus général à autrui, par les jeunes détenus sont principalement attribuables à l'incarcération, il ne s'agit que d'une hypothèse interprétative qui mérite une étude plus complète. **Elle remet en effet en cause le modèle dominant du déficit de type « faiblesse du Sur-Moi » chez les jeunes délinquants, le fonctionnement de ces jeunes gens apparaissant placé, du fait même de la fixité de leur image de soi, des liens entre l'item hostilité et sous le primat d'une autre instance surmoïque, l'idéal du Moi (« manque de maîtrise de soi », et *hostilité* exprimant – hypothèse qui a été soutenue, à partir d'études de cas, sur le modèle psychodynamique par des théoriciens comme Balier, Brunet et Casoni, ou Chartier. (à revoir la phrase et la ponctuation !!) ? ? ? ? ? ? ? ?**

Si on résumait les résultats données par l'étude du vécu d'incarcération de façon un peu abrupte, on pourrait dire que les jeunes gens détenus ont une représentation de soi qui traduit une adaptation « autistique » à la situation carcérale : ils en reconnaissent l'impact (en apprendre quelque chose ..) tout en niant que l'effet puisse changer quoique ce soit à leur image auprès des autres, telle qu'eux-mêmes se la représente et ainsi ils maintiennent intacte cette image³. Donc il se soumettent mais ne parviennent pas de façon globale à modifier leur perception d'eux-mêmes et externalisent la souffrance vécue sur leur entourage. Or les autres résultats de cette étude, issus du même questionnaire, et en comparaison avec une population non incarcérée du même âge, montrent bien qu'il existe une différenciation tout à fait claire entre les composantes de personnalité qui ont un rôle dans la délinquance (*problèmes avec l'autorité* notamment mais aussi le *manque de maîtrise du Moi*, qui suppose une tendance au manque de contrôle émotionnel et impulsivité) et des

³ ce que constatait d'ailleurs l'étude menée par D. Labat Saint Vincent

composantes de personnalité moins spécifiques.

Le fait que les sujets ne tirent pas de conséquences de leur situation pour penser une évolution de leur rapport aux autres, ou refuser de se discriminer des autres montre qu'en tenant compte de l'influence qu'exerce la corrélation de ces traits avec l'hostilité, se dégage un constat inquiétant : la détention ne fait que confirmer un vécu d'animosité et d'impulsivité, non contrôlable par le sujet d'autant qu'elle est masquée par le peu d'expression des émotions et des jugements ainsi qu'une forme de négation de l'influence de la situation sur les relations à autrui.

6. Conclusion

Les résultats de cette présente étude ne nous permettent pas d'affirmer l'existence de traits antisociaux nettement plus prononcés chez les jeunes détenus que dans une population générale. Il apparaît au vu de ce travail que les différences observées entre les jeunes détenus et la population plus générale des jeunes insérés peut s'expliquer de deux façons. Elles proviennent d'une part d'une liaison entre deux expressions de la tendance antisociale hostilité et manque de maîtrise du Moi qui peuvent être considérées comme prédispositionnelle à cet échantillon. D'autre part, ces différences proviennent de l'influence du vécu de l'incarcération. Ce vécu est une forme de posture de la représentation que les jeunes détenus ont d'eux-mêmes, et l'analyse de leurs réponses montrent qu'ils sont dans un dynamique contradictoire de maintien de leur « bonne » image d'eux-mêmes face à une situation qui voudrait les faire changer et dont ils croient qu'elle va les faire changer alors même qu'ils se figent dans leur propre représentation.

Cette étude montre l'intérêt évident de pouvoir construire un outil de validation de type autodescriptif (questionnaire) qui permette au sujet d'exprimer son rapport à Soi et à autrui en affinant ces résultats dans deux directions :

- analyser de façon fiable le rapport à l'autorité et les liens entre certaines catégories de traits facilement mesurables et particulièrement liées (comme vécu de l'incarcération, manque de maîtrise du Moi et hostilité) qui expriment de façon la plus directe la tendance antisociale ;
- vérifier de façon plus fine et comprendre les mécanismes d'adaptation à l'incarcération qui contribuent à opérer une sorte de congélation de l'image de soi du sujet, pris entre représentation d'un changement possible par la prison, et une image d'un Soi dans défaillance ni remise en cause, tant dans ses relations que ses liens familiaux.

L'analyse présentée dans le chapitre suivant au sujet de l'impact de l'incarcération et des modalités de gestion de la détention est à mettre en rapport à deux principaux constats que nous venons d'évoquer. Le premier réfère au déficit de maîtrise de soi qui caractérise les jeunes détenus. Le second renvoie à la difficulté de

se percevoir comme étant en mesure de restaurer une image de soi et une identité en prise aux fâcheuses menaces de la détention tant du point de vue des relations interpersonnelles et du mélange des genres que sur celui du sens associé à l'enfermement.

CHAPITRE 3 / Faire face aux menaces identitaires que génère la détention

Introduction

La prison constitue l'un des contextes les plus stigmatisés et donc les plus menaçant pour l'identité des individus qui s'y trouvent incarcérés. Du fait de la négativité du milieu carcéral et du besoin fondamental d'identité positive, le détenu se trouve dans un état de conflit interne susceptible d'entraîner une remise en question de ses croyances et/ou de ses opinions. Comme nous le précisons précédemment, l'une des stratégies possibles lui permettant de réduire ce conflit repose sur la comparaison sociale. Festinger (1954) avance que lorsque les gens sont incertains ou doutent de leurs propres opinions ou actions, ils se tournent vers les autres pour obtenir de l'information. Cette façon d'ajuster l'opinion que l'on a de soi et des autres consiste à s'engager dans un processus de comparaison sociale dans le but d'affiner certaines perceptions du monde (Gruder, 1971). Bien souvent, les gens ne se basent pas sur les jugements émanant de personnes ou de groupes de personnes fortement différents d'eux-mêmes (Castore et KiNinno, 1972). Tout ce qui contribue à renforcer la similitude interindividuelle peut accroître la confiance dans leur propre jugement et rehausser leur estime de soi (Gruder, 1971). En somme, ce processus participe à la gestion cognitive de l'identité où le soi sera directement concerné. Par ailleurs, si l'on en croit Breakwell (1983), la valeur associée aux dimensions du concept de soi n'est pas figée, elle fait l'objet d'une révision permanente liée notamment aux contextes sociaux. La présence de sous-groupes fortement stigmatisés peut contribuer à la valorisation d'autres groupes au travers des mécanismes de comparaison sociale. Nous analyserons ces mécanismes à la lumière des stratégies qui seront mobilisées pour retrouver un meilleur confort psychologique intra-individuel dans une situation qui, au niveau interindividuel ou intergroupe, est loin d'être confortable.

1. L'appartenance au groupe « détenus »

De nombreux groupes peuvent être définis en milieu carcéral : les délinquants et les criminels, les prévenus et les condamnés, les primaires et les récidivistes, etc.... L'appartenance à l'un ou l'autre de ces groupes peut entraîner des conséquences diverses sur le vécu carcéral. Cependant les détenus semblent considérés de manière globale et indifférenciée par la population hors les murs. Et cette perception que la société entretient à leur sujet est négative.

1.1. Stigmatisation des individus détenus

Du point de vue de la psychologie sociale, un stigmaté est un attribut qui rend un individu appartenant à une catégorie, moins attrayant que les autres individus de cette même catégorie, et qui fait de cette personne quelqu'un de mauvais aux yeux des autres. Une personne stigmatisée est une personne discriminée par les gens « normaux » (Goffman, 1975). La population a des stéréotypes et préjugés négatifs au sujet des délinquants et criminels. Ces représentations peuvent constituer une menace

pour l'identité de l'individu détenu qui doit se les appliquer à lui-même.

De nombreux sous-groupes composent le groupe détenu : les délinquants, criminels, prévenus ou condamnés, primaires, récidivistes... Et chacun de ces groupes semblent ne pas subir le même impact de l'incarcération. Nous savons que les individus incarcérés pour des crimes de mœurs, les pointeurs, peuvent être en danger en prison. Dans certains établissements, ils se trouvent isolés de manière à être protégés. En fonction de l'âge, les détenus ne se trouvent pas incarcérés dans le même quartier, les mineurs sont séparés des adultes dans un quartier qui leur est propre. En fonction de l'établissement, les jeunes majeurs peuvent être détenus en quartier mineur ou en quartier adulte. Les conditions de vie ne sont alors pas les mêmes. Pour chacun des groupes considérés (délinquants/criminels, mineurs, jeunes majeurs ou adultes, primaires/récidivistes...) nous trouvons des détenus prévenus et condamnés. Les premiers sont en attente de jugement, placés sous mandat de dépôt*, et n'ont pas tout à fait les mêmes conditions d'incarcération.

La théorie de l'étiquetage met en relation la stigmatisation et la dégradation de l'estime de soi chez les jeunes délinquants incarcérés. Si l'individu agit comme quelqu'un de déviant, selon la définition de la société, cette dernière va lui assigner une « étiquette » de déviant ou délinquant : un stigmate. L'étiquetage ainsi proposé par la justice aurait tendance à provoquer une dégradation de l'image de soi (Evans et coll., 1991.) Les individus condamnés ont donc l'étiquette de délinquant ou criminel. Au contraire, les détenus qui ne sont pas encore jugés n'ont pas été déclarés coupable et ont encore une chance d'échapper à cet étiquetage. Il a été montré que des individus détenus ont une estime de soi dégradée (Evans et coll., 1991) et ce d'autant plus s'ils sont condamnés (Abdellaoui, 1997) mais sans qu'il soit possible d'attribuer quoi que ce soit à l'étiquetage.

Nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux détenus prévenus et condamnés, jeunes majeurs pour les raisons suivantes.

1.2. Situation face au jugement pénal

Les jeunes incarcérés en maison d'arrêt sont tous inclus dans l'un des deux groupes prévenus, en attente de jugement, ou condamnés qui ont été jugés. Les détenus prévenus peuvent avoir trois parloirs par semaine, les condamnés un seul. Si plusieurs prévenus se trouvent incarcérés dans un même établissement pour une même affaire, les mouvements se trouvent contraints par le fait qu'ils ne doivent pas se rencontrer. La situation face à la sentence renvoie alors à deux groupes distincts dont les frontières n'ont pas la même perméabilité. Selon la Théorie de l'identité sociale, que nous verrons en détail par la suite, lorsque l'identité de l'individu est menacée par l'appartenance à un groupe dont les frontières sont perméables, la mobilité sociale peut être envisagée (Tajfel et Turner, 1986, cités par Bourhis, Gagnon et Moïse, 1999). Au contraire, si les frontières sont imperméables, le sujet n'a pas le choix et doit rester dans son groupe. Ellemers, Van Knippenberg, De Vries et Wilke (1987, 1988, cités par Abdellaoui, 1997) montrent que les individus appartenant à un groupe de haut statut ont une identification groupale plus forte que les individus de bas statut, et d'autant plus si les frontières du groupe sont imperméables. Autrement dit, plus le

statut social de l'individu est faible, moins les frontières de son groupe le retiennent et moins il aura tendance à s'identifier à ce dernier. Les condamnés et prévenus sont deux groupes de bas statut face à l'administration pénitentiaire, et dont les frontières diffèrent.

Ces deux groupes ont en commun d'appartenir à un plus large groupe socialement indésirable et fortement stigmatisé.

1.3. Jeunes détenus : Une population carcérale singulière ?

Notre recherche a porté sur les mineurs et jeunes majeurs¹ détenus, prévenus et condamnés. Comme nous le précisons précédemment, peu de recherches se sont intéressées à ces groupes d'âges en milieu carcéral. Pourtant, les conditions de détention ne sont pas les mêmes que pour les détenus adultes². Les détenus mineurs ne doivent pas être en contact avec les adultes et se trouvent incarcérés dans un quartier qui leur est propre. Les jeunes majeurs doivent également être séparés des adultes et se trouvent soit dans des cellules séparées, soit dans le même quartier que les mineurs (le CJD). Dans ces quartiers, les activités proposées sont très diversifiées (jeux vidéo, peinture, apprentissage du code de la route...) et réservées aux jeunes détenus. Le personnel de surveillance y est plus nombreux.

Nous partons du postulat central selon lequel l'identité des individus détenus est menacée par ce statut stigmatisé. Et les jeunes détenus sont encore dans une maturation identitaire (Harter, 1999). L'accès à la majorité conditionne la distinction entre mineurs et jeunes majeurs, donc l'appartenance à l'un ou l'autre groupe. Les stratégies identitaires utilisées, les comportements adoptés et les représentations de l'incarcération peuvent subir l'influence de cette entrée dans la majorité.

Considérant les particularités du milieu carcéral, nous nous sommes interrogés quant à l'impact de l'enfermement sur l'individu, et plus précisément sur son identité. Comment l'individu détenu se comporte-t-il face à l'administration pénitentiaire, et au sein de la population carcérale ? Comment peut-il s'adapter aux singularités de la détention, à ses normes, règles, valeurs ? L'individu construit son histoire, au sein d'une famille, d'un groupe de pairs libres, d'une société, et peut être amené un jour à faire face à la justice, à l'incarcération. Quelle place ce passage plus ou moins long en prison tient-il dans l'histoire du sujet et face à son identité ? Il doit négocier, avec la représentation qu'il a de lui-même, l'intégration de nouvelles dimensions identitaires plus ou moins stigmatisées et de fait dévalorisantes. Il doit également « faire sa peine » relativement aux normes du milieu, en fonction de dimensions identitaires privilégiées et ce de façon à tendre vers un idéal de soi.

¹ L'ancienne majorité est encore en vigueur dans les prisons françaises. Les détenus âgés de 18 à 21 ans ont donc un traitement carcéral particulier et sont dans certains établissements, incarcérés en Centre pour Jeunes Détenus, avec les détenus mineurs.

² Sont considérés comme adultes les détenus de plus de 21 ans.

2. Options théoriques et principaux questionnements

Ce qui se passe en détention, ce que vit intérieurement le détenu de façon plus ou moins supportable, les échanges produits entre détenus eux-mêmes ou entre détenus et non détenus, contribuent fortement à alimenter, à structurer, voire à invalider les représentations sociales et individuelles. Ils mettent en jeu sa façon de se considérer, de considérer les autres et le système dans lequel tout ou presque tout est sous contrôle. A travers différentes stratégies visant à mieux se protéger contre les facteurs menaçant ou potentiellement menaçant, le détenu cherchera à marquer son territoire et plus précisément ses territoires : psychologiques, philosophiques, physique, relationnels, etc... La vie carcérale se caractérise par toute une série de règles et de valeurs, des modèles de fonctionnement et de comportement plus ou moins socialement désirables et surtout de modes de réactions qui prendront sens sur le plan de la préservation ou de la reconstruction d'une identité. Chacune de ses modalités de fonctionnement s'inscrit dans l'expression d'une culture ou d'une sous-culture qui, dans la plupart des cas, fait dissonance. Cela génère par conséquent, une variété de conflits, pouvant être aussi bien structurant que déstructurant et inquiétant. Ainsi, une majorité des détenus présente des profils dissonants qui associent des discours et des comportements allant des plus légitimes aux moins légitimes. Si le monde carcéral est un champ de luttes en tout genre, les individus vivant à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire sont souvent eux-mêmes les arènes d'une lutte des classements, d'une lutte de soi contre soi, une lutte d'un groupe contre un autre, avec pour principaux enjeux : sa place au sein du système, sa reconnaissance et sa sécurité. Tout type de culture, la culture carcérale y compris, est à l'origine de modèle spécifique du fonctionnement d'une personne. Pour de nombreux spécialistes, la culture participe à la production d'un fonctionnement type, lequel sera approuvé par l'ensemble du groupe. Une organisation telle que la prison peut être porteuse d'une culture à laquelle adhèrent ceux qui y évoluent. En participant plus ou moins activement à différents modes d'interactions sociales, ors de la socialisation, l'individu a à disposition divers modèles, il doit s'aligner sur l'un d'eux, sur celui qui est reconnu par le groupe.

Pendant cette période de sensibilisation et d'intériorisation d'un modèle de fonctionnement carcéral, que nous qualifierons ici période « d'imprégnation carcérale », le sujet subit une phase de conditionnement, avec un renforcement des réponses socialement désirables, celles-ci récompensées à leur apparition tandis que les autres, c'est à dire celles qui ne sont pas socialement désirables sont éliminées sous l'effet de la sanction infligée au sujet qui en est le producteur. Pour Atkouf (1990) : « *Aucune culture n'est possible sans identification à des pairs, à des lieux de socialisation reconnus comme tels, sans intériorisation de cette situation comme fondatrice de ce que le membre de la collectivité est ou pense être.* »

Ainsi en prison comme ailleurs, il est bon de différencier les réponses spécifiques que génère un nombre réduit de comportements et les réponses généralisées par lesquelles se réalise le passage des conduites individuelles aux conduites sociales : c'est ce qui renvoie à l'identité sociale d'un individu, l'un des principaux concepts au cœur de nos réflexions.

Une fois incarcéré, le détenu adopte des comportements pouvant soit renforcer son système habituel de fonctionnement et de reconnaissance, celui qu'il possédait

avant son incarcération, soit au contraire affaiblir voire déstabiliser ce même système identitaire. La façon de gérer d'une part, les contradictions entre ce qui est bon pour soi et ce qui est bon pour autrui et, d'autre part, les enjeux intragroupes et intergroupes dépendra principalement de l'efficacité des stratégies identitaires mobilisées par le détenu. Traiter de l'identité des individus requiert la prise en compte de ce qui relève de la sphère cognitive du fonctionnement de l'individu, ses représentations, ses croyances, ses logiques intrapsychiques. Cela suppose également, que l'on tienne compte de ce qui réfère à l'environnement extérieur et en particulier l'environnement social. La construction du Soi résultera d'une dynamique impliquant divers processus propre à l'une et à l'autre des deux sphères, cognitive et sociale.

2.1. Une conception dynamique de l'identité

Markus et Wurf (1987) proposent un modèle cognitif et social du Soi composé de deux structures principales : le système cognitivo-affectif et le concept de Soi de travail. La première de ces structures se compose d'abord de conceptions de Soi bâties sur des expériences personnelles. Les données de la recherche tendent à montrer que le Soi est composé de conceptions centrales élaborées et stables, servant à la définition de l'individu, les schémas de Soi, ainsi que de conceptions périphériques, malléables, à l'œuvre dans le Soi de travail (Markus et Wurf, 1987.) Un schéma de Soi est une « généralisation de connaissances sur soi issues de l'expérience passée, qui organisent et guident le traitement de l'information relative à Soi qu'apportent les expériences sociales » (Markus, 1992, p78). Les schémas de Soi se constituent à partir de la répétition d'évènements cohérents sur une dimension spécifique. Ils permettent de faciliter le traitement de l'information personnelle sur cette dimension, la récupération en mémoire de comportements passés, la prévision de comportements dans des situations relevant de cette dimension et une résistance aux informations contradictoires. Ces schémas peuvent concerner aussi bien des traits comme la dépendance ou l'indépendance à l'égard d'autrui (Markus, 1992), que les capacités dans le domaine scolaire (Martinot, 2001) ou encore une construction relative aux normes d'une culture (Markus et Kitayama, 1991.) Le système cognitivo-affectif se compose également des Sois possibles : Les Sois idéaux, les Sois que l'on peut devenir et ceux que l'on a peur de devenir (Markus et Nurius, 1986.) Ce sont des représentations de buts, aspirations, motivations, mais aussi de peurs et de menaces. Ces conceptions de Soi et les Sois possibles sont en lien direct avec la dimension affective qu'est l'estime de Soi. Celle-ci peut être globale et dépendre d'une évaluation générale de Soi ou bien partielle et être relative à une conception de Soi ou un Soi possible.

Markus et Wurf (1987) proposent l'idée que toutes les conceptions de Soi ne sont pas accessibles à tous moments, mais qu'en fonction de la situation sociale, certaines sont activées dans le Soi de travail. Elles vont alors orienter le traitement de l'information, la motivation à agir et le comportement. Ruvolo et Markus (1992) ont montré que lorsque l'on rend accessible au Soi de travail une représentation possible de Soi de réussite par l'effort, les sujets semblent mobiliser plus d'énergie et sont plus performants dans la résolution d'une tâche. Martinot (2001)

a également montré que les concepts de Soi possibles servent à orienter le comportement et influencent la motivation et la performance à l'adolescence. L'individu fera en toute logique ce qui lui est possible pour parvenir à réaliser un Soi possible positif (réussite scolaire).

Enfin, il semble que le Soi puisse être malléable. Alors que les schémas de Soi sont des structures solides et résistantes au changement, des modifications peuvent s'effectuer dans le système cognitivo-affectif grâce au Soi de travail. L'individu peut alors intégrer de nouvelles conceptions de Soi, modifier la signification de l'une d'entre elles ou bien les relations qui en unissent certaines (Markus et Kunda, 1987.) Le Soi apparaît être une structure globale stable et localement malléable (Monteil, Martinot, 1991).

Kastersztein (2001, p27) définit l'identité dans un même sens, comme une « *structure polymorphe, dynamique, dont les éléments constitutifs sont les aspects psychologiques et sociaux en rapport à la situation relationnelle à un moment donné, d'un agent social (individu ou groupe) comme acteur social.* »

Martinot (1995) résume le modèle de Markus et Wurf (1987) en trois composantes principales : La composante cognitive renvoie aux différentes conceptions de Soi, à l'image que l'individu se fait de lui-même. La seconde est la composante affective ou estime de soi est la valeur que l'individu s'attribue. La troisième concerne la composante comportementale ou présentation de soi qui réfère à l'image que l'individu souhaite refléter en situation d'interaction, donc aux comportements qui vont être adoptés. Rappelons que cette composante renvoie à la capacité à contrôler et diriger son comportement en situation sociale. Crozier (1977) interprète la présentation de soi en terme de stratégie. L'individu manipulerait l'interaction avec autrui de façon à se montrer sous son meilleur jour. En fonction de la centralité de la conception de soi évoquée et donc de sa stabilité, l'auto présentation peut avoir un impact sur l'estime de soi. Moins la croyance sur une conception de soi est forte et plus il est possible d'en modifier l'évaluation (Martinot, 1995).

2.2. L'identité comme gestion d'un conflit entre la recherche de cohérence et la disparité des situations

Sur la base de cette conception dynamique de l'identité, nous proposons d'envisager l'identité comme « un ensemble de processus sociocognitifs et de conduites individuelles et sociales mis en œuvre par l'individu pour maintenir ou restaurer le sentiment d'unité, de continuité et de cohérence de sa personne, face aux changements de l'environnement interne ou externe. » (Breakwel, 1983). Cette approche part du constat selon lequel l'individu doit pour gérer son identité, satisfaire deux exigences aussi vitales l'une que l'autre mais à plusieurs égards contradictoires, dont la coexistence est source d'une tension permanente. Il doit d'une part protéger la représentation qu'il se fait de lui-même comme une unité homogène, intégrée, dotée de caractéristiques permanentes et indépendante des changements contextuels. Il doit également pouvoir ajuster celle-ci aux caractéristiques des contextes successifs et simultanés où il se trouve inséré et dont il dépend (la dimension « pragmatique »). Cette seconde exigence a principalement pour effet de générer un sentiment

d'hétérogénéité, de discontinuité, ou de morcellement. L'identité d'un individu à un moment donné découle des solutions qu'il aura adoptées pour résoudre ce conflit. La solution la plus simple consiste naturellement à éliminer l'un des deux termes de l'alternative pour supprimer toute dissonance et donc tout conflit. Comme le souligne Camilleri (1990), l'individu peut choisir de protéger la cohérence interne de ses représentations au déterminent de son adaptation à l'environnement. Dans ce cas, il tendra à éviter de tenir compte des informations extérieures, contrariantes ou déstabilisantes. Il limitera l'intensité et la fréquence de ses échanges avec tout ce qui peut augmenter la probabilité d'être en contact avec une information discordante. Le détenu adopte parfois cette stratégie extrême qui conduit à l'isolement relationnel, au repli sur soi : il refuse tout dialogue, toutes offres de services ou d'opinion, il ne veut rien savoir de l'évolution du monde qui l'entoure. Un monde perçu le plus souvent comme menaçant, qui « va de travers » et qui le pousse à se réfugier dans la citadelle de ses souvenirs.

La stratégie extrême opposée consiste à privilégier l'adaptation aux contextes au détriment de la cohérence des représentations et des sentiments internes. Mais cette option « opportuniste » risque de déboucher à terme sur une fragilisation des fondements identitaires du sujet : celui-ci découvrant brusquement, à l'occasion d'une rupture conjugale ou d'une condamnation judiciaire, qu'il ne sait plus qui il est, qu'il a perdu toute représentation cohérente de lui-même.

Compte tenu du coût élevé de ces stratégies extrêmes, l'individu adopte en général des solutions intermédiaires, visant à maintenir à un niveau tolérable l'écart entre ses propres représentations et les situations dans lesquelles il est impliqué. Il peut pour cela soit intervenir sur ses représentations pour les ajuster aux contextes dans lequel il se trouve, soit intervenir sur ces contextes pour les ajuster à ses représentations. C'est pour cela que nous avons précédemment défini l'identité comme un ensemble de processus sociocognitifs et de conduites.

Sous cet angle, la dimension sociale est omniprésente. Le rapport à autrui, aux normes et aux attentes conditionne fortement le fonctionnement et le devenir de l'individu. Son sentiment d'appartenance à un groupe, à une société, à un système social, son besoin d'estime et de reconnaissance, sont autant de facteurs qui contribueront fortement à gérer les tensions qui peuvent naître de la transformation de l'environnement interne mais aussi de l'environnement externe. Le modèle de l'identité sociale rend compte de l'importance du rapport à soi, aux groupes d'appartenance et de ce qui peut résulter du fait d'y appartenir ou de ne pas y appartenir.

2.3. L'intérêt de baser nos réflexions sur le modèle de l'Identité Sociale

L'identité sociale naît du sentiment d'appartenance à un groupe. L'identité sociale a été définie par Tajfel en 1972 comme étant liée à « *la connaissance de son appartenance à certains groupes sociaux et à la signification émotionnelle et l'évaluation qui résulte de cette appartenance, (...)* », l'appartenance à un groupe particulier, en ce qui concerne ses fonctions d'identité sociale, est reliée à une évaluation positive de ses attributs par comparaison aux autres groupes » Tajfel et

Turner (1979). Elle peut se définir par la construction d'une différence et par la mise en évidence d'un contraste. On parlera donc d'appartenance à l'endogroupe (ou groupe interne ou in-group) qui est le groupe d'individus qu'une personne a catégorisés comme membres de son propre groupe (groupe d'appartenance) et à qui elle a tendance à s'identifier, alors que l'exogroupe (ou groupe externe ou out group) est le groupe d'individus qu'une personne a catégorisés comme ne faisant pas partie de son groupe d'appartenance et à qui elle n'a pas tendance à s'identifier.

La Théorie de l'Identité Sociale part de l'idée que la société comprend des catégories sociales de statuts différents qui ont des relations de pouvoir entre elles. Ces catégories se définissent par contrastes les unes des autres et leur dynamique dépend des contingences historiques, économiques et idéologiques. Selon Tajfel (1972), l'activation ou la saillance de la catégorisation sociale a des effets motivationnels. En vue d'élaborer un modèle de l'identité, l'auteur s'appuie sur des propositions théoriques issues de la théorie de la comparaison sociale de Festinger (1954). Il en propose une extension plus sociale autour des notions qui articulent identité et comparaison sociale. Un individu "essaiera de maintenir son appartenance à un groupe et cherchera à adhérer à d'autres groupes si ces derniers peuvent renforcer les aspects positifs de son identité sociale" (Tajfel, 1972, p 293). Si, comme le postule Festinger, l'individu a besoin de se comparer à autrui pour s'évaluer, son appartenance à un groupe joue un rôle important dans cette évaluation. L'auteur de la théorie de l'Identité Sociale explique le biais de favoritisme intra-catégoriel en postulant le fait que le besoin fondamental de l'individu est de construire et de préserver une identité distincte de celle d'autrui et positivement évaluée. Autrement dit, le but est d'accéder à une conception de soi positive. Ce principe constitue l'élément psychologique de ce modèle qui correspond au versant personnel de l'identité sociale. Des travaux testant l'hypothèse du besoin d'estime de soi positive ont révélé que la différenciation intergroupe contribue à élever la positivité de l'estime de soi (Oakes et Turner, 1980). De plus, dans la vie sociale, l'individu acquiert et façonne cette identité à travers son appartenance aux groupes. C'est l'élément psychosocial du modèle qui correspond au versant sociologique de l'identité sociale. De ce fait, l'identité sera positive si le groupe d'appartenance peut-être comparé favorablement à un hors-groupe pertinent et négative dans le cas contraire. Par conséquent, la connotation positive ou négative de l'appartenance à un groupe est liée à la comparaison sociale. Tajfel (1981 p. 255) définit l'identité sociale comme cette partie du concept de soi de l'individu qui est liée à la connaissance de son appartenance à certains groupes sociaux et à la signification évaluative et émotionnelle qui en découle.

Autrement dit, le modèle de l'Identité Sociale propose que la discrimination intergroupe ne soit pas la seule stratégie qui permette d'établir une comparaison favorable face au hors-groupe. Tajfel et Turner (1986) soutiennent que si la comparaison sociale est défavorable aux membres de l'intragroupe, ceux-ci peuvent avoir recours à des stratégies individuelles ou collectives pour rehausser leur image de soi.

Deux concepts fondamentaux sont au centre de cette théorie : la catégorisation sociale et l'estime de soi. La catégorisation sociale est un processus psychologique qui tend à simplifier la perception du monde en groupe d'objets, personnes, événements... et par lequel les relations sociales se structurent (Deschamps, 1983). Celle-ci est le

résultat d'une compétition sociale (Turner, 1975) qui est une tentative pour atteindre une différenciation positivement évaluée et se met en œuvre dans la comparaison sociale. En s'identifiant et en valorisant son groupe d'appartenance, l'individu se valorise lui-même. Il doit au préalable avoir pleinement conscience de cette appartenance, qu'elle soit valorisée et valorisante et que l'individu se sente émotionnellement investi dans le groupe (Tajfel, 1982). Pour que le niveau d'identification soit le plus fort, l'individu doit appartenir à un groupe minoritaire (en nombre), de haut statut et qu'il a choisi (Ellemers, 1999). La construction de l'identité sociale résulte d'appartenances groupales et donc de la catégorisation que l'individu opère sur lui-même en tant que membre ou non membre d'un ou plusieurs groupes. A l'opposé de l'identité sociale et sur un même continuum se trouve l'identité personnelle, déterminée par les caractéristiques purement individuelles (Tajfel, 1978.) Elle correspond au fait de se sentir différent des autres et identique à soi-même au cours du temps. (Allport, 1970 ; Tap, 1988, 1991 ; Deschamps et Devos, 1999). Lorsqu'une situation sociale induit l'activation d'une identité sociale particulière, donc l'autre pôle du continuum, l'individu entre dans un processus de dépersonnalisation. Celle-ci exprime « *l'uniformisation des comportements et des représentations dans un groupe, la fusion du Soi avec les autres membres du groupe, l'interchangeabilité des membres du groupe et, ainsi, la moindre saillance de l'identité personnelle.* » (Turner, 1981, p.15). La dépersonnalisation est exprimée dans la normalisation, le conformisme et l'identification à un groupe. Les dimensions sociales et personnelles de l'identité covarient (Brown et Deschamps, 1980 ; Deschamps, 1983.) Lorsque l'une est activée, l'autre est inhibée.

Le modèle cognitivo-social (Markus et Wurf, 1987) et la Théorie de l'Identité Sociale nous permettent d'intégrer l'environnement social à la question de l'identité. Ce sont deux propositions compatibles dans la mesure où identité personnelle et identité sociale peuvent être des conceptions de soi, voire des Schémas de soi. Ils nous autorisent donc à considérer le fait que le milieu carcéral et le statut détenu puissent avoir un impact sur l'identité, le Soi.

Dans ce cadre, la dimension affective du Soi, l'estime de Soi est la composante qui semble la plus sensible à l'intégration d'un élément identitaire négatif, stigmatisé. Mais comme le montre le paradigme du groupe minimal, il existe des stratégies pour protéger ou revaloriser une estime de soi menacée. Dans nos recherches, l'estime de soi sera l'un des principaux angles d'analyse. Dans un chapitre ultérieur, nous évoquerons sa spécificité dans la population adolescente et plus particulièrement celle relevant de la délinquance juvénile. Avant cela, présentons quelques points de définition générale.

2.4. L'estime de soi se définit...

L'estime de soi est définie comme la valeur qu'un individu s'attribue dans différents aspects de sa vie et de sa personne (relations interpersonnelles, réussite scolaire, apparence physique, etc.). Elle correspond à une approbation ou désapprobation portée sur soi-même. Et la désapprobation entraîne la mise en œuvre d'attitudes et d'opinions permettant la restauration d'une identité positive : les stratégies de restauration identitaires. L'estime de soi est la composante affective de l'identité et s'acquiert au fil des expériences, des interactions et des attributions causales qu'une personne fait de ses comportements. Tous les aspects de la vie sont affectés par l'estime de soi (Coopersmith, 1967). Certains auteurs ont pu montrer que la capacité d'adaptation d'un sujet dépend également de son estime de soi (Alaphillipe, Bernard & Otton, 1997). En effet, un individu possédant une estime de soi élevée se comporte de façon plus adaptée dans une situation difficile. Un individu à l'estime de soi faible se comporte au contraire de façon inadaptée, ce qui a pour effet de renforcer sa mauvaise estime de soi. Les individus possédant une haute estime d'eux-mêmes ont plus de chance de se caractériser par la réussite et par une bonne intégration tandis que ceux ayant une faible estime d'eux-mêmes vivent plus de conduites d'échec et ont des difficultés d'adaptation face à des situations nouvelles.

L'estime de soi en tant que représentante de la composante affective du Soi (Martinot, 1995) peut varier. Cette stabilité/instabilité dépend de la certitude que les individus ont de ce qu'ils sont. L'instabilité de l'estime de soi est très souvent perçue comme caractéristique des adolescents et ce d'autant plus lorsque ceux-ci font face à un environnement social menaçant voire stigmatisant.

Sur ce point, Martinot et Audebert ont montré que l'estime de soi peut être positivement corrélée à l'identification dans des groupes ethniques menacés en situation scolaire (2003). Croizet et Martinot (2003) mettent aussi en avant le fait que les individus stigmatisés n'ont pas une estime plus faible que les sujets non stigmatisés. Différentes stratégies sont à leur disposition pour contrer la menace identitaire. Selon Breackwell (1988), l'un des principes fondateurs de l'identité est l'estime de soi, une sorte de baromètre qui permet de guider l'intégration des informations de sorte que l'identité garde une valeur positive. L'estime de soi semble également liée à la clarté du concept de soi. Les individus à faible niveau d'estime de soi possèderaient un concept de soi moins bien défini que les individus à haut niveau d'estime (Campbell, 1990).

L'estime de soi est l'un des principaux indicateurs situation identitaire d'un individu. Son degré de positivité peut permettre de comprendre le désir de changement, d'adaptation au milieu environnant. Il peut également permettre de comprendre les comportements de repli sur soi et de rupture à l'égard de tout ce qui serait en discordance. Différentes stratégies peuvent se mettre en place afin de maintenir, de restaurer ou de renforcer cette positivité de l'identité.

2.5. Les principales stratégies identitaires

Selon la définition de Morin (1980), les stratégies sont des « *méthodes d'action, propre à un sujet en situation de jeu, où, afin d'accomplir ses fins* (ici le maintien d'une valeur positive de l'estime de soi), *il s'efforce de subir au minimum et d'utiliser*

au maximum les règles (contraintes, déterminismes), les incertitudes et les hasards de ce jeu. » Le terme d'action est ici à comprendre en tant que réaction du système face à une causalité externe (la menace). Lipianski, Taboada-Leoneti et Vasquez (2001, p 24) définissent les stratégies comme « *des procédures mises en œuvre (de façon consciente ou inconsciente) par un acteur (individuel ou collectif) pour atteindre une ou des, finalités (définies explicitement ou se situant au niveau de l'inconscient), procédures élaborées en fonction de la situation d'interaction, c'est à dire en fonction des différentes déterminations (socio-historiques, culturelles, psychologiques) de cette situation.* »

Selon Breackwell (1988, p 197) une stratégie est « *tout ce que l'individu pense pouvoir faire dans le but de contrer la menace.* » Plus largement, nous pouvons donc dire qu'une stratégie est une réaction du système, l'individu ou un groupe d'individus, pour protéger ou rétablir un élément identitaire détérioré face à une menace. Selon le type de menace présenté, différentes stratégies peuvent être mises en œuvre par l'individu ou par un ensemble d'individu. Globalement, quatre catégories de stratégies peuvent être envisagées :

2.5.1. Les stratégies individuelles intrapsychiques

Elles agissent sur les processus identitaires d'intégration et d'évaluation de l'information. Ces stratégies peuvent consister en un refus d'insertion de l'information nouvelle, le stigmaté, ou en un remaniement de l'identité, une redéfinition de dimensions identitaires de manière à conserver une évaluation de soi positive (Breackwell, 1988). L'individu peut également choisir d'attribuer le stigmaté aux préjugés et à la discrimination. De ce fait, il n'aura pas à se considérer comme l'origine du stigmaté et pourra se protéger de ses effets négatifs (Croizet, Martinot, 2003.)

2.5.2. Les stratégies interpersonnelles

Ces stratégies se caractérisent par la modification de la relation à autrui lorsque celui-ci représente une menace à l'identité par l'isolation, le conflit, la passivité ou encore la soumission. Elles peuvent également se caractériser par une comparaison sociale à un autrui sur une dimension pertinente comme le fait que cet autrui soit objectivement moins bien loti que soi.

2.5.3. Les stratégies intragroupes

Nous savons que les membres d'un groupe sont susceptibles d'apporter différents supports sociaux, informatifs et instrumentaux et peuvent servir de cadre de référence pour évaluer la réalité. Pour exemple, le partage social d'un événement négatif peut permettre ainsi de renforcer la cohésion sociale dans un groupe stigmatisé en communiquant les émotions vécues, tout en faisant davantage ressortir les frontières du groupe.

Le groupe peut également redéfinir l'identité de la catégorie stigmatisée telle

qu'elle est proposée par la société, et mettre en avant des attributs valorisants. Deaux et Ethier, (1998) parlent alors de « sous culture » partagée par le groupe mais rejetée voire ignorée par la société.

2.5.4. Les stratégies intergroupes

Taylor et Moghaddam (1987) expliquent que le choix de la stratégie dépend du contexte et du fait que d'autres alternatives à la menace soient perçues ou non. Ainsi, lorsque des alternatives sont perçues car le désavantage de l'endogroupe est instable et illégitime, c'est au niveau collectif que différents types de stratégies peuvent être mis en place à savoir :

- a) la **comparaison sociale** consiste à comparer son groupe d'appartenance à un exo groupe sur une dimension pertinente.
- b) La **créativité sociale** consiste à ce que le groupe redéfinisse les critères de comparaison sociale.
- c) la **redéfinition des attributs** transforme les attributs négatifs en propriétés appréciables.
- d) la **compétition sociale** consiste à s'attribuer des traits positifs tout en les refusant à l'exogroupe.

Lorsqu'à l'intérieur du groupe, aucune alternative à la menace n'est envisagée car le désavantage de l'endogroupe est légitime et stable, l'individu peut utiliser deux types de stratégies. Quand les frontières entre les groupes sont perçues comme imperméables, l'individu ne peut utiliser que la comparaison sociale interpersonnelle dans l'endogroupe. Quand, au contraire, les frontières sont perméables, l'individu peut en profiter pour changer de groupe d'appartenance, c'est la mobilité sociale (Tajfel, 1978).

Parmi ces différentes stratégies identitaires possibles, nous avons choisi d'analyser plus particulièrement celle qui renvoie aux modes de comparaison sociale (stratégie inter personnelle ou intergroupe) et aux modes d'attribution causales (stratégie intra personnelle).

2.6. Le Processus de comparaison sociale

La comparaison est un processus permettant aux individus d'évaluer leurs opinions et aptitudes en se comparant à autrui. Plus précisément, la comparaison sociale, un concept théorisé par Festinger (1954), est un processus qui consiste à penser une information sociale à propos d'autrui en relation à soi. Nous allons voir que la comparaison sociale a une fonction identitaire pour l'individu et que cette fonction n'est pas indépendante du contexte social.

2.6.1. La comparaison sociale ou comment satisfaire un besoin d'estime

La comparaison sociale à un groupe de non-appartenance peut permettre à l'individu et plus largement au groupe d'avoir une identité positive. De nombreuses recherches ont pu montrer qu'en situation de catégorisation, les individus ont tendance à évaluer plus positivement leur groupe d'appartenance (Turner, 1975 ; Deschamps, 1983 ; Brown et Deschamps, 1980). Mais la positivité de l'identité acquise dans la comparaison sociale est relative et s'explique par l'importance du besoin d'estime de soi positive (Abrams et Hogg, 1988), de différenciation positive (Turner, 1975.) Lewicki suggère que la tendance générale au besoin d'estime positive se traduit au travers de comparaisons sélectives, sur des dimensions pertinentes pour l'individu (1983).

En situation de comparaison interpersonnelle, l'individu peut effectuer des comparaisons descendantes ou ascendantes (Michinov, 2003.) La comparaison descendante consiste à s'évaluer relativement à une personne moins bien lotie que soi. Ce processus permet à l'individu « *d'admettre que sa situation n'est pas aussi désespérée qu'il aurait pu le penser* » (Michinov, 2003, p.222) et donc se revaloriser. La comparaison ascendante, à une personne mieux lotie que soi, est à double tranchant. Elle peut être valorisante lorsque autrui est proche et que la dimension de comparaison est de faible « *pertinence* » identitaire (Tesser, 1986, 1991.) La performance de l'autre, issu par exemple du même groupe, semble alors accessible à l'individu qui se compare. A l'inverse, ce type de comparaison peut être dommageable notamment au sein de groupes stigmatisés. L'individu qui se compare à un autre mieux loti et hors groupe, voit son estime de soi menacée (Michinov, 2003.)

Lorsqu'un un membre de l'endogroupe déviant met en péril la positivité de la comparaison, le groupe dispose de deux stratégies pour préserver cette positivité : la reconstruction, que nous avons déjà évoquée, et l'effet brebis galeuse. Selon Marques, Abrams, Paez et Taboada (1998, cités par Marques et Serodio, 2000) la normativité dans un groupe entraîne trois phénomènes : l'évaluation négative du comportement qui différencie un individu de la majorité, l'évaluation positive de l'individu qui adopte le point de vue de la majorité, le mépris du déviant de l'endogroupe et l'éloge du déviant de l'exogroupe. L'individu déviant intra groupe est alors rejeté de façon beaucoup plus radicale que l'exogroupe et se trouve moins bien évalué qu'un individu déviant du hors groupe. Selon Marques et Paez (1994, cités par Abdellaoui, 1997) ce phénomène peut être considéré comme « *la légitimation cognitive d'une différenciation positive entre l'intra groupe et le hors groupe.* »(p 50) Le déviant est rejeté par son groupe, auquel on ne peut alors enlever aucune valeur. En 1997, Abdellaoui montre que les détenus isolés pour des crimes particulièrement rejetés (crimes de mœurs) et les détenus non isolés font preuve d'un favoritisme envers leur groupe d'appartenance « détenus » plutôt qu'envers les surveillants. Mais les détenus isolés sont moins bien jugés que les surveillants par les autres détenus. Les détenus non-isolés considèrent les autres détenus comme la brebis galeuse.

A la vue de ces différents résultats, nous pouvons considérer que la comparaison sociale est une stratégie identitaire puisqu'elle vise à maintenir ou rétablir une image de soi positive. Mais certaines recherches montrent que cette idée

n'est pas absolue.

2.6.2. Comparaison relative à la situation sociale

En fonction du statut social des groupes de comparaison, la différenciation sociale est moins importante voire inversée. Lorsque l'exogroupe de comparaison a un statut plus élevé que le groupe d'appartenance, la discrimination est moins importante et le hors groupe se trouve mieux évalué. De plus, les individus dominants favorisent plus l'endogroupe que les sujets dominés (Wenzel et Mummendey, 1996 ; Doise, 1972, cité par Deschamps, Clémence, 2000.) La comparaison sociale et la discrimination pro endogroupe sont donc relatives au contexte. Selon Deschamps (1977, cité par Abdellaoui, 1997) ce biais de favoritisme se manifeste en fonction de la réalité sociale du sujet. C'est à dire en fonction de « *la représentation cognitive qu'à l'individu de son entourage, d'autrui, de lui-même, de la causalité.* » (p 51) Certains travaux mettent en évidence le fait que « *les groupes défavorisés et dévalués n'ont pas la possibilité de se structurer en se différenciant positivement d'autres groupes en vue d'avoir une image positive d'eux-mêmes.* » (Abdellaoui, 1997, p 54) L'appartenance catégorielle aurait un impact sur la possibilité de l'individu de se valoriser.

Pour résumer, la comparaison sociale permet la valorisation de soi et de son propre groupe, mais « *l'existence d'une tendance à la surestimation du groupe d'appartenance, soutenue dans le modèle de l'identité sociale, apparaît bien comme étant une donnée établie mais pas systématique.* » (Abdellaoui, 1997, p54)

Au regard de ces dimensions identitaires, nous avons réaliser plusieurs études permettant de cerner le type de stratégie identitaire observé chez les jeunes détenus et ce en fonction de plusieurs critères d'appartenance.

2.7. Le Processus d'attribution causale

Avant d'expliquer en quoi l'attribution causale des comportements peut être vue comme une stratégie identitaire, nous verrons quelles sont les définitions qui en ont été données et quelles sont les théories développées à ce sujet.

2.7.1. La théorie de Heider : l'homme est un statisticien du quotidien.

Heider (1958) est le premier à définir les attributions comme « *la production par inférence de certaines cognitions à partir de l'observation des comportements* » (cité par Deschamps et Beauvois, 1999, p101). Les attributions causales permettent à l'individu d'organiser et de faire des prédictions sur son environnement en relevant les régularités qui l'entourent. Heider écrit la première théorie de l'attribution. Celle-ci consiste à dire que l'individu tout venant fonctionne tel un statisticien du quotidien, en relevant les régularités dans son environnement afin de pouvoir inférer les causes des évènements. L'individu peut faire des attributions impersonnelles (externes) ou personnelles (internes), l'intention étant le facteur central de la causalité personnelle. Sous cet angle, Fauconnet (1920) en parlait plutôt en terme de responsabilité. La responsabilité est, lorsqu'il s'agit d'attribution personnelle, la cause première des évènements observés : un acte n'est imputable à un individu que s'il avait la possibilité de ne pas le faire. Il est alors responsable. Pour Heider, l'attribution est un

processus qui permet de maintenir l'équilibre cognitif. C'est une modalité d'organisation de l'environnement en ce qu'elle permet d'y relever les invariants.

2.7.2. *Le modèle des inférences correspondantes*

Jones et Davis (1965) créent le modèle des inférences correspondantes au sujet de l'hétéro attribution. Les causes d'un comportement sont attribuées à l'acteur dès l'instant où l'observateur suppose que cet acteur a bien les capacités pour effectuer l'action, et était conscient des effets produits par cette action. Il faut prendre en compte dans l'attribution le fait qu'un acte peut avoir plusieurs effets et plusieurs actes peuvent provoquer le même effet. Jones et Davis évoquent également l'idée d'un biais dans les attributions qu'ils appellent le « biais acteur-observateur ». Ce biais attributionnel correspond au fait que sur un même comportement, l'acteur et l'observateur de la situation ne feront pas les mêmes attributions puisqu'ils ne disposent pas des mêmes informations et n'ont pas les mêmes motivations à expliquer la situation.

2.7.3. *Le modèle de la covariation*

Une autre manière d'expliquer la façon dont les gens expliquent les événements a été développée par Kelley (1967). Dans le cadre de son modèle de la covariation, l'auteur définit l'attribution comme « *un processus qui permet la perception des propriétés des entités de l'environnement* »³.

Kelley (1972) ajoute la notion de **schéma causal** à son modèle. Il s'agit d'une « *conception générale que la personne a concernant la manière dont certains types de causes interagissent pour produire un type d'effet particulier.* ». Les individus se forgent des schémas tout au long de leurs expériences et analysent en fonction de ces schémas les différentes situations rencontrées.

En 1976, Jones et Mc Gillis ajoutent l'idée que lorsqu'ils font des attributions, les individus ont des attentes envers le comportement d'une personne en fonction de ses catégories d'appartenance et en fonction de cette personne elle-même et des observations qui ont déjà pu être faites de son comportement.

Les attributions causales correspondent à ce que l'on appelle la psychologie naïve. Il s'agit des explications que les individus fournissent au sujet des événements dont ils sont témoins ou acteurs. Il existe les hétéro-attributions, au sujet d'autrui, et les auto-attributions. L'observateur peut faire des attributions dites internes, c'est à dire que le comportement observé est attribué à l'acteur, ou des attributions externes, c'est à dire que le comportement observé est déterminé par la situation. Weiner (1972) ajoute les

³ Il s'agit d'inférer les causes à partir des effets en fonction de 4 facteurs :

- Les entités (objets) que l'on cherche à appréhender ;
- Les personnes en interaction avec ces objets (soi compris) ;
- Les modalités temporelles ;
- Les modalités circonstancielles des interactions avec ces objets.

S'en suivent 4 critères permettant d'évaluer la validité subjective de l'attribution faite :

- La spécificité de l'effet lié à l'objet ;
- Le consensus entre les personnes au sujet de l'effet lié à l'objet ;
- La consistance de l'effet dans le temps ;
- La consistance selon les modalités de l'interaction.

dimensions stables et instables aux attributions. Ainsi, il existe des attributions internes stables (les compétences), internes instables (l'effort), externe stable (la difficulté d'une tâche) et externe instable (la chance.)

Les individus internes mettent en application l'accentuation du poids de l'acteur comme facteur causal dans un biais que l'on appelle « Erreur fondamentale d'attribution ».

2.7.4. L'erreur fondamentale d'attribution

Cette erreur correspond à la tendance générale à attribuer les comportements à des causalités internes, c'est à dire dépendants de l'acteur (Ross, 1977). Par exemple, dans une expérience de Jones et Harris (1967) on montre à des sujets un individu soutenant un discours pro ou anti-raciste. On précise aux sujets soit que l'orateur a choisi l'orientation de son discours, soit qu'elle lui a été imposée. Les auteurs ont constaté que les sujets infèrent le comportement du compère en fonction de l'opinion défendue même si cette opinion lui a été imposée⁴.

D'autres erreurs dans les attributions et en faveur de l'individu ou de son groupe ont été mis en évidence. Nous verrons donc d'abord l'auto complaisance puis l'ethnocentrisme.

2.7.5. Les erreurs d'attributions favorables à l'individu

2.7.6. Le biais d'auto complaisance ou égocentrisme

La complaisance « *consiste lorsqu'on veut attribuer de la valeur à une personne, soi-même ou autrui, et lorsqu'on veut être complaisant à l'égard de cette personne, à sélectionner des explications causales qui feront bénéficier la personne de la positivité des évènements désirables la concernant et qui la protégeront de la négativité des évènements indésirables.* » Le biais de complaisance s'oppose au biais de malveillance. (Dubois, Beauvois, Gilibert et Zentner, 2000, p. 345). Ce biais dans l'auto-attribution causale de comportements correspond au fait d'attribuer ses succès à des caractéristiques internes et ses échecs à des propriétés de la situation ou au hasard. Cette erreur d'attribution en faveur de l'individu permet de valoriser ou maintenir une estime de soi positive.

Un autre biais qui se manifeste de la même façon que celui que nous venons de voir mais en faveur du groupe est l'ethnocentrisme.

2.7.7. L'ethnocentrisme : La dimension sociale de l'attribution

C'est le « *phénomène par lequel les membres d'un groupe favorisent leurs semblables au sein d'un groupe d'appartenance au détriment des individus qui*

⁴ Plusieurs explications ont été apportées à cette erreur d'attribution :

- Les individus ont un besoin de contrôle sur leur environnement.
- Les individus éliminent le hasard en tant que cause possible et ce dans un besoin de percevoir le monde comme juste.
- C'est une erreur d'attribution due au caractère individualiste de la culture occidentale
- Une norme valorise les explications internes : la norme d'internalité, concept que nous développerons un peu plus loin.

appartiennent à des groupes de non-appartenance. » (Taylor et Jaggi, 1974). Ces auteurs ont mis ce biais en évidence auprès d'une population hindoue. Ils ont observé des attributions internes concernant des comportements désirables, et externes pour des comportements défavorables lorsqu'il s'agissait de l'endogroupe. Les Attributions pour un exogroupe musulman étaient inversées avec des attributions externes pour les comportements désirables et internes pour les comportements défavorables. Petigrew (1979, cité par Deschamps et Beauvois, 1999) parle d'erreur ultime d'attribution faites à l'exogroupe. Hewstone, Gale et Purichardt (1990, cités par Deschamps et Beauvois, 1999) montrent que les individus expliquent également la réussite dans l'endogroupe par une seule cause alors qu'ils en évoquent plusieurs concernant la réussite de l'exogroupe. De cette façon, l'individu minimise la valeur de la réussite des membres de l'exogroupe.

Certains auteurs ont mit en évidence l'influence des groupes d'appartenance sur les attributions.

2.7.8. *L'attribution sensible au contexte social*

De nombreux chercheurs ont démontré l'idée que les attributions causales ne peuvent se faire indépendamment du contexte social dans lequel l'individu évolue ou bien rendu saillant par la situation. Ainsi, l'individu appartient à différentes catégories sociales et fera des auto ou hétéro attributions différentes en fonction de l'appartenance groupale saillante en situation. Dans l'hétéro attribution « *autrui semble perçu comme étant à la source de son comportement ou au contraire comme étant déterminé par la situation en fonction de son appartenance à certaines catégories qui ont une valeur spécifique aux yeux du sujet observateur.* ». Par exemple, Duncan (1972) a montré que des groupes américains blancs et noirs n'attribuent pas les mêmes causes à la pauvreté. Les premiers invoquent la croyance en un monde juste et le fait que des causes individuelles soient à l'origine de la pauvreté : les pauvres sont pauvres parce qu'ils le méritent. Les noirs évoquent plutôt des causes structurelles : la pauvreté est due à la société. Un autre cas d'attribution en fonction de la catégorie d'appartenance est celui des sexes : les hommes attribuent la réussite d'un homme à une caractéristique interne stable comme l'intelligence. Ils attribuent la réussite d'une femme plutôt à un élément instable comme la chance. Mais le plus étonnant est que les femmes font les mêmes attributions concernant leur groupe et celui des hommes. Pour les deux groupes il s'agit de satisfaire le besoin d'estime : les hommes par l'auto complaisance et les femmes en s'excusant d'une certaine façon d'être une femme (Leyens, Yzerbit, 1997). Dubois (1994) a montré que selon les événements présentés et selon la place du sujet dans ces situations, on voit apparaître la norme d'internalité ou bien l'auto complaisance. Il semblerait donc que lorsque l'individu doit répondre à des situations virtuelles, non implicantes, il mette en avant la norme d'internalité. Néanmoins, lorsque l'individu explique des situations réelles et dans lesquelles il est impliqué, il réagirait plus dans une stratégie défensive en utilisant la complaisance. Selon Moliner (2000) la différence entre la complaisance et l'internalité se trouve dans l'orientation des attributions en question. Lorsqu'il s'agit d'attribution ayant une utilité sociale pour l'individu, c'est la norme d'internalité qui surgit. Lorsque les attributions ont un caractère plutôt affectif pour l'individu, celui ci se montre plutôt complaisant. Dans les deux cas, il s'agit toujours pour l'individu de se mettre en valeur. Jones (1990) pense quant à lui

que « *tout se passe comme si nous construisions nos attributions de telle sorte qu'elles nous donnent toujours le bénéfice du doute en nous faisant paraître comme quelqu'un de bien.* »

Les travaux sur l'attribution ont pu mettre en évidence l'influence du contexte social sur les attributions causales. Ce contexte peut véhiculer une norme consistant à valoriser uniquement les explications centrées sur l'individu et donc à les rendre socialement désirables, il s'agit de la norme d'internalité.

2.8. La norme d'internalité

En 1984, Jellison et Green montrent que l'explication interne des comportements est socialement valorisée. Ainsi, « *cette prédominance de l'internalité [...] traduit l'une des implications de l'exercice des systèmes de pouvoir libéraux et fait l'objet d'un apprentissage social contribuant ainsi à véhiculer des croyances normatives que Jellison et Green (1981) ont rassemblé sous le concept de norme d'internalité* ». En 1994, Dubois montre dans le paradigme des juges qu'une personne qui fait des attributions internes est mieux jugée qu'une personne qui fait des attributions externes. Dans une expérience menée en 1988, Dubois met également en évidence le fait que l'internalité peut s'acquérir au travers une formation, et suivant le discours utilisé par le formateur. Plus précisément, Le Poutier (1986, 1987, cité par Abdellaoui, 1997) montre que c'est le type de pouvoir exercé qui favorise le développement de l'internalité. Ainsi, des pratiques de type libérales ou pédagogiques entraînent plus d'internalité que des pratiques autoritaires.

Dubois et Beauvois (1996) ont constaté que les sujets font plus d'attribution internes pour soi que pour les autres. Chez les enfants, ils ont pu remarquer également que les bons élèves font plus d'attributions internes sur eux-mêmes, et que les mauvais élèves font plus d'attributions internes sur les bons élèves. Enfin, Beauvois et ses collaborateurs (1998) mettent en évidence le fait que les individus font des attributions internes en effet, mais des attributions de types instables de façon à se protéger en cas d'explication d'un comportement indésirable.

Après avoir développé la notion d'identité et les processus qui ont été mis en évidence à son sujet, nous avons vu que le contexte de la comparaison sociale peut être favorable à l'individu et à son identité. Puis, nous avons constaté que l'attribution causale des comportements peut être utilisée de façon à valoriser l'estime de soi de l'individu par l'auto complaisance ou l'ethnocentrisme ou dans certaines circonstances, par la norme d'internalité.

Nous allons maintenant développer le concept de self-monitoring qui correspond en quelque sorte à l'adaptation de l'individu à la situation sociale.

Pour résumer tout ce que nous venons de voir, l'individu possède une identité pour laquelle il essaie d'obtenir ou maintenir une valeur positive. Dans ce but, différentes stratégies sont à sa disposition. Il peut utiliser l'attribution causale des comportements en sa faveur ou en celle de son groupe. Il a également à sa disposition en contexte de comparaison sociale, des stratégies qui offrent de la valeur à son groupe. Nous nous sommes également intéressés au contrôle de soi qui représente la

façon dont l'individu s'adapte à la situation sociale. Nous avons choisi d'étudier ces différents aspects chez une population particulière : les jeunes majeurs incarcérés en maison d'arrêt.

3. Etudes empiriques

3.1. L'estime de soi des jeunes détenus

3.1.1. Hypothèse

Nous formulons l'hypothèse selon laquelle l'incarcération a un impact sur l'identité du jeune en détention celui-ci se trouvant inclus dans un groupe déviant fortement stigmatisé et dont il ne peut sortir de son plein gré. En conséquence nous pensons voir apparaître une dégradation de l'estime de soi d'individus détenus en comparaison à l'estime de soi d'individus libres. Néanmoins, cet impact de l'incarcération sera différente selon que l'individu en détention se trouve en attente de jugement c'est-à-dire, inclus dans un groupe où les frontières peuvent être perçues comme perméables, ou au contraire déjà jugé soit définitivement inclus dans un groupe aux frontières imperméables (Prévenus vs condamnés).

3.1.2. Méthodologie

Sujets d'étude

Notre échantillon de détenus se composait de 29 sujets condamnés (moyenne d'âge= 18,6 ; écart type= 40,6 mois) et 18 sujets prévenus (moyenne d'âge= 19,4), soit un échantillon de 47 détenus (moyenne d'âge= 18,9 ans).

Par ailleurs, nous avons rencontré 47 sujets libres âgés de 18 à 21 ans (moyenne d'âge= 19,4) et issus de différents milieux géographiques, sociaux et culturels, ceci de façon à neutraliser d'éventuels biais qui seraient liés à l'origine. 11 sujets ont été interrogés dans une mission locale. Nous avons conservé les résultats de 10 d'entre eux, le onzième ayant déjà été incarcéré. 14 sujets ont été interrogés dans un lycée public, 5 dans un lycée privé et 18 sujets étaient étudiants.

Matériel

L'échelle d'estime de soi utilisée est celle de Rosenberg (1969) traduite et validée par Abdellaoui (1997) sur une population de bas niveau scolaire. L'outil choisi se compose de dix items : cinq positifs et cinq négatifs. Sur chacun d'eux, les sujets doivent exprimer leur degré d'accord pouvant aller de « Entièrement d'accord » à « Absolument pas d'accord. » Cette échelle, une fois remplie, permet la constitution d'un score global d'estime de soi qui variera entre -20 à +20 (voir annexe p.).

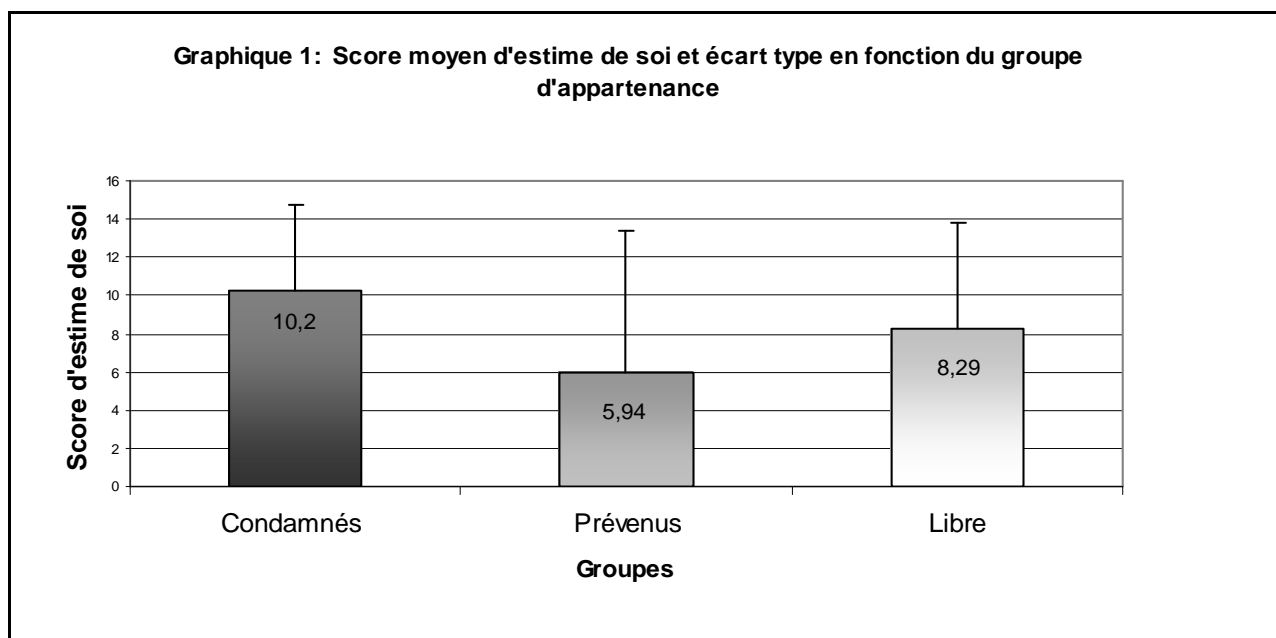
3.2. Résultats

Nous avons mesuré le score global d'estime de soi dans chacun des trois groupes : détenus prévenus et condamnés, et groupe libres.

Sur l'ensemble des détenus nous obtenons un score d'estime de soi 8,57 (Ecart Type = 6,23). La comparaison des scores entre les deux sous-groupes de détenus montre que les condamnés possèdent une estime de soi supérieure ($m=10,2$) à celle des prévenus ($m=5,94$) et ce de façon très significative ($F= 7,55$ $p<.009$) ;

Par ailleurs, les individus libres présentent un score moyen d'estime de soi de 8,29. Ils ne se différencient pas de façon significative des détenus en général ($F=2.42$; $p=.12$). Toutefois, si l'on tient compte de la situation pénale du détenu, il ressort une différence significative entre les détenus prévenus et le groupe libre ($F= 7.17$; $p=.009$).

Graphique 1. Score moyen d'estime de soi et écart type en fonction du groupe d'appartenance



3.3. Analyse et discussion

Tout se passe comme si après la condamnation, les détenus retrouvaient un niveau d'estime de soi comparable à celui des jeunes du même âge qui ne sont pas incarcérés.

A l'exception des prévenus, la positivité du score d'estime observé confirme l'efficacité des stratégies identitaires mobilisées. Il n'est pas forcément étonnant d'observer une estime positive dans des groupes socialement rejetés, tout du moins mal perçus. De plus, plusieurs recherches au sujet de groupes stigmatisés ont pu montrer que ceux-ci n'avaient pas l'estime de soi dégradée attendue, voire même une estime supérieure à celle d'individus non stigmatisés (Croizet et Martinot, 2003). S'agissant des jeunes prévenus, ces derniers n'appartiennent pas officiellement

définitivement au groupe détenu. Il leur est sans doute plus difficile de mettre en œuvre certaines stratégies identitaires susceptibles de contribuer à la protection et à la valorisation de leur estime de soi. La difficulté à saisir ce qui leur arrive, à infléchir leur destinée tendrait à affaiblir leur pouvoir d'action et de réaction. De plus, on peut penser que l'attente de jugement s'accompagne le plus souvent d'une volonté de sortir de là (à la barre ou dans les plus brefs délais) et donc d'un refus d'adhérer à un environnement social menaçant. Nous pouvons alors expliquer la dégradation de l'estime de soi des prévenus relativement à l'instabilité de leur statut. Ils ne sont donc pas en mesure de se valoriser au travers d'un sentiment d'appartenance aux détenus qu'ils refusent sans doute avec plus d'insistance que ne le font les condamnés eux-mêmes. Au contraire, l'inclusion « ferme » et définitive dans un milieu, un groupe, serait un facteur facilitant la mise en œuvre de stratégies plus opérationnelles et sans doute plus efficaces. Les mesures d'identification au groupe détenu nous permettraient de vérifier cette explication.

Précisons enfin que les résultats obtenus auprès de jeunes majeurs ne reproduisent pas ceux observés dans une population détenue adulte (Abdellaoui, 1997). Les détenus condamnés adultes montraient alors, une estime de soi plus dégradée que les prévenus. La phase d'adolescence ou plus certainement, le facteur âge constitue sans doute un facteur explicatif de l'impact de l'incarcération et du jugement sur l'estime de soi. Toutefois, outre la durée de détention effectuée ou le type de crime ou délit commis ou supposé avoir été commis, d'autres facteurs mériteraient d'être plus finement analysés tels que la situation familiale, sociale et professionnelle du détenu qui varient le plus souvent en fonction de son âge.

3.2. La mesure des explications causales

3.2.1. Hypothèse

Les détenus donneront des explications externes visant ainsi à restaurer, à maintenir ou à renforcer une estime de soi positive. Ainsi, les condamnés mettront en œuvre des stratégies d'explication d'auto complaisance sur les items caractérisant un acte déviant. Les prévenus devraient manifester davantage d'internalité aussi bien sur les items déviants que sur les items conformistes.

3.2.2. Méthodologie

Sujets d'étude

Ce questionnaire a été préalablement testé auprès d'une population de détenus d'un faible niveau scolaire (5^{ème} de collègue) afin de s'assurer de la bonne compréhension des items modifiés. Nous l'avons dans un second temps présenté à une population constitué de 16 prévenus et de 19 condamnés issus de 4 maisons d'arrêt.

Matériel

L'outil choisi a été adapté sur la base d'un questionnaire créé et validé par Abdellaoui (1997). Les différents items ont été repris afin d'être contextualisés et adaptés à l'univers carcéral. Il comprend 14 items dont la moitié comporte des items caractérisant un acte de déviance et l'autre moitié comprend des items conformistes. A chaque item correspondent 4 types possibles d'explication correspondant aux croisements des dimensions « interne vs externe » et « stable vs instable ». Les sujets ont la possibilité de choisir un type de réponse parmi les quatre proposées à savoir : interne et instable, externe et instable, interne et stable, externe et stable (cf. annexe).

L'outil présente des situations que les jeunes en détention peuvent rencontrer en tant que personne incarcérée. Cette modification du questionnaire original avait pour but d'inviter le sujet à répondre en tant que détenu relativement à la sphère carcérale, avec un minimum d'implication.

Les réponses seront cotées en fonction de leur caractère interne ou externe et de leur caractère stable ou instable. Le score global d'internalité correspondra à la somme des choix de réponses internes sur l'ensemble des items. Deux scores partiels d'internalité, déviant et conformiste, seront également calculés.

3.3. Résultats et discussion

Nous avons procédé à une analyse de variance avec comme variable intersujets, la « situation face à la sentence » et comme variable dépendante, le score d'internalité obtenu au questionnaire en fonction du type d'items et du caractère stable ou instable de l'explication.

Tableau 6. Comparaison des scores moyens d'internalité entre prévenus et condamnés

Sujets ►	Prévenus (n=16)	Condamnés (n=19)	Analyse de variance
Score d'internalité▼			
Score global	m = 7,06	m = 6,73	F(1,33) = 0,25 Non significatif
Score aux items conformistes	m = 3,62	m = 3,10	F(1,33) = 1,96 Non significatif
Score aux items déviants	m = 3,44	m = 3,63	F(1,33) = 0,15 Non significatif

Globalement, les sujets donnent autant d'explications internes qu'externes.

Globalement, on ne constate pas de différence entre le nombre d'explications internes et celui des explications externes dans la population étudiée. Les détenus peuvent expliquer les comportements en faisant aussi bien intervenir des causes centrées sur la personnalité et le fonctionnement de la personne que des causes situationnelles et indépendant de l'individu.

Par ailleurs, on ne constate également aucune différence significative entre les

prévenus et les condamnés et ce, aussi bien sur le score d'internalité globale que sur les deux scores spécifiques à chacun des deux registres d'items (cf. tableau n°). Les prévenus sont par conséquent aussi interne que les condamnés et ce quel que soit le type d'item expliqué.

Pas d'effet du type d'établissement carcéral sur l'internalité

L'analyse ne montre aucune différence significative liée au lieu d'incarcération du détenu. Les scores apparaissent de façon très proches quelle que soit la maison d'arrêt de laquelle est issu les jeunes détenus rencontrés.

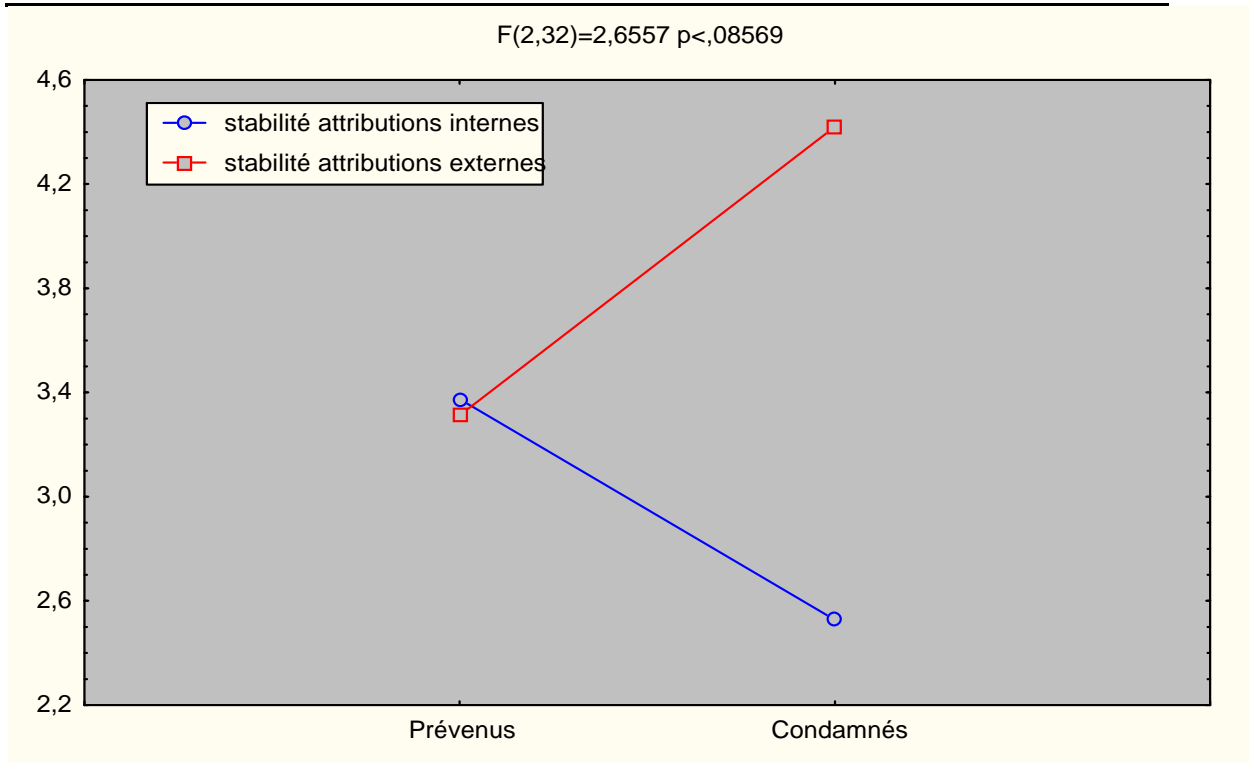
La prédominance des explications externes stables

Le score de stabilité observé sur les explications externes ($m=3,91$) est significativement plus élevé ($t=2,25$ $p=.03$) que le score de stabilité sur les explications internes ($m=2,91$). Les sujets favorisent des explications externes quand celles-ci sont stables et favorisent les explications internes pourvu que celles-ci soient instables. Ceci se vérifie aussi bien sur les items conformistes et les items déviants.

Si on analyse les différences de scores entre prévenus et condamnés, on s'aperçoit qu'ils diffèrent sur la stabilité des explications internes et externes. Les prévenus ($m=3,37$) font plus d'attributions internes stables que les condamnés ($m=2,25$). Statistiquement, cette différence est tendanciellement significative ($F(1,33)=3,20$ $p=.08$). A l'inverse, les condamnés fournissent plus d'explications causales externes stables ($m=4,42$) que les prévenus ($m=3,31$). Cette différence apparaît de façon significative ($F(1,33)=4,09$ $p=.05$).

Enfin, il ressort un effet d'interaction tendanciellement significatif entre la situation face à la sentence et la stabilité des explications internes et externes ($F(2,32)=2,65$ $p=.08$). La stabilité des explications diffère uniquement chez les condamnés.

Graphique 2. Interaction des facteurs statut du sujet face à la sentence et stabilité des attributions internes et externes



Par ailleurs, la différence observée entre la stabilité des explications internes et la stabilité des explications externes est surtout le fait des explications données à propos des items déviants. Indépendamment de leur situation face à la sentence puisque les prévenus et les condamnés suscitent le même constat, l'ensemble des sujets font, sur ce type de conduites, en moyenne plus d'attributions stables externes ($m=2,11$) qu'internes ($m=1,48$) sur ce type d'items. L'analyse de la comparaison des moyennes montre une différence significative entre ces deux scores ($t=2,16$ $p=.03$).

Tableau 7. Scores moyens de stabilité en fonctions des items conformistes et déviants en en fonction des explications internes ou externes fournies par les sujets prévenus et condamnés

	Conduites conformistes		Conduites déviantes	
	Explications externes	Explications internes	Explications externes	Explications internes
Prévenus	$m=1,93$	$m=1,25$	$m= 1,62$	$m=1,87$
(n=16)	$\sigma = 1,06$	$\sigma = 1$	$\sigma = 0,95$	$\sigma = 1,40$
Condamnés	$m= 1,21$	$m=2,05$	$m=1,36$	$m=2,31$
(n=19)	$\sigma = 1,18$	$\sigma = 1,17$	$\sigma = 0,83$	$\sigma = 1,10$

Enfin, comme nous l'indique le tableau précédent, les prévenus diffèrent des condamnés sur la stabilité des explications externes aux items conformistes. Les condamnés font significativement plus d'attributions externes stables que les prévenus ($F(1,33)=4,62$ $p=.03$). Pour les condamnés, l'origine des conduites déviantes est plus

souvent le fait de facteurs externes à la personne qui les produit. Les prévenus sont nettement moins affirmatifs.

3.4. Evaluation et différenciation d'autrui

3.4.1. Hypothèse

Nous pensons qu'en évaluant différents exogroupes ainsi que leur propre groupe d'appartenance, les jeunes détenus attribuent plus de points à ce dernier dans le but de restaurer une identité dégradée. Ce biais de favoritisme intragroupe doit être plus important dans le groupe des condamnés que dans celui des prévenus dont l'appartenance au groupe des détenus reste incertaine.

3.4.2. Méthodologie

Sujets d'étude

Nous avons mené cette étude auprès de 47 jeunes majeurs de trois maisons d'arrêts différentes (moyenne d'âge : 20,3). La population comportait 29 condamnés et 18 prévenus, d'un niveau scolaire de 5^{ème} de collège minimum.

Matériel

Nous avons soumis aux sujets deux échelles de mesure allant de 0 à 8 : de sympathie et de correction. Ils devaient donner un jugement afin d'identifier ainsi les effets de l'appartenance catégorielle sur la perception d'autrui produite par les jeunes détenus. Nous leur avons demandé d'évaluer à partir de ces deux échelles, quatre groupes distincts (détenus de moins de 21 ans, détenus de plus de 21 ans, surveillants et éducateurs) sur les critères de sympathie et de correction sur une échelle allant de 0 à 8. Ici, nous demandons aux sujets d'évaluer chacun des groupes de personnes indépendamment des autres groupes.

3.4.5. Résultats et discussion

Parmi l'ensemble des détenus rencontrés, un seul n'a pu répondre correctement à cette première phase d'évaluation indépendante. Ainsi, les analyses statistiques concernent 18 prévenus et 28 condamnés.

Nous avons d'abord regardé de quelle façon et indépendamment du groupe d'appartenance des sujets, les sujets ont évalués les membres des groupes suivants : les surveillants, les éducateurs, les détenus adultes et les détenus de moins de 21 ans. Nous avons de ce fait, calculé la moyenne des sommes de points attribués sur les échelles de sympathie et de correction. Nous avons effectué un test de Student afin de vérifier la significativité des différences entre ces moyennes.

Notre analyse est basée sur les réponses de 46 jeunes majeurs.

Tableau 8. Evaluation moyenne des groupes surveillants, éducateurs, détenus adultes et jeunes de moins de 21 ans aux échelles de sympathie et de correction

Groupe cible	Condamnés/prévenus	Moyenne	Ecart-type	comparaison entre prévenus et condamnés (t de student)
Surveillants	Condamnés 4	6,82	3,54	
	Prévenus 2	9,00	4,80	
	Pop totale	7,67	4,17	t = -1,76 p=.04
Éducateurs	Condamnés 1	11,14	3,12	
	Prévenus 3	8,72	4,70	
	Pop totale	10,19	3,95	t = 2,10 p=.02
Détenus adultes	Condamnés 2	9,35	3,77	
	Prévenus 1	9,55	3,74	
	Pop totale	9,43	3,72	t = -0,17 p=.43
Jeunes détenus	Condamnés 3	9,00	4,52	
	Prévenus 4	6,22	4,05	
	Pop totale	7,91	4,51	t = 2,11 p=.02

Lorsque l'on demande aux jeunes majeurs de juger de la correction et de la sympathie des surveillants, pris globalement, les jeunes majeurs sont aussi sévères qu'ils ne le sont à l'égard d'eux-mêmes. A priori, nous ne constatons pas de biais de favoritisme intragroupe. Toutefois, il ressort à l'analyse que les condamnés sont significativement plus sévères ($m = 9,12$) à l'égard des surveillants dans leur jugement que ne le sont les prévenus ($m = 6,82$). Les condamnés sont par conséquent, les seuls à manifester un biais de favoritisme à l'égard de leur propre groupe ($m=9,04$). Au contraire, les prévenus semblent davantage apprécier la sympathie et la correction des surveillants que les jeunes majeurs. Par conséquent, contrairement aux condamnés, les prévenus ont tendance à dévaloriser significativement leur groupe d'appartenance ($m=6,22$).

Ce constat ressort également s'agissant de l'évaluation que les prévenus font des éducateurs. Les condamnés les perçoivent plus favorablement que ne le font les prévenus. Il semble bien que l'identification aux éducateurs, seul groupe socialement positif, ne se manifeste uniquement dans le groupe des condamnés. Alors que les prévenus semblent n'accorder de bonnes évaluations à aucun des groupes cibles. Enfin, les détenus adultes sont équitablement perçus par les jeunes majeurs, indépendamment d'être ou de ne pas être en attente de jugement.

Remarquons enfin que les détenus adultes sont parmi ceux qui sont les mieux valorisés, surtout dans le groupe des condamnés. L'identification à un hors-groupe carcéral reste sans doute en phase avec la culture carcérale dominante. Les condamnés, plus que les prévenus, manifestent là une tendance à se conformer aux principes régissant les rapports intergroupes : une dévalorisation du hors-groupe des surveillants et une valorisation de son propre groupe et du hors-groupe des détenus adultes. N'étant pas définitivement fixé sur leur sort, les prévenus auraient plutôt tendance à « jouer » la carte de la non différenciation puisqu'ils évaluent l'ensemble des hors-groupes de la même manière.

Juger autrui pour mieux se valoriser

De manière générale, plus le jeune majeur perçoit positivement son groupe d'appartenance et plus il a une estime de soi élevée ($r=.31$ $p=.03$). Cette relation est d'autant plus forte que le détenu est en attente de jugement ($r=.42$ $p=.01$). Aussi, plus les jeunes majeurs perçoivent négativement les surveillants et plus leur estime de soi est positive ($r=-.25$ $p=.04$). Par ailleurs, plus ils perçoivent favorablement les éducateurs et plus leur estime est positive ($r=.38$, $p=.005$). Cette relation apparaît de manière beaucoup plus nette dans le groupe des condamnés ($r=.57$ $p=.002$). Les jeunes condamnés recherchent sans doute davantage de modèles d'identifications positifs que les prévenus. On peut penser que ces derniers mobilisent davantage une stratégie de singularisation (ils sont les plus indulgents à l'égard des surveillants contrairement à la norme dominante et sont valorisent nettement moins les éducateurs que ne le font les jeunes condamnés). L'hypothèse d'une volonté de se différencier de ce qui est soutenu par les détenus en général allant dans le sens inverse de ce qui est carcéralement attendu, témoignerait bien d'une volonté de retrouver du contrôle sur leur destinée. Celle-ci semble jour après jour leur échapper. Le fait de maintenir une recherche de singularisation...

Il semble bien que les jeunes détenus sont davantage dans une stratégie de différenciation intergroupe à l'égard des surveillants plutôt que dans une recherche de dévalorisation de son propre groupe. Aussi, l'identification à un groupe socialement positif semble également nourrir un sentiment plus positif de soi.

Enfin, on constate que plus les jeunes détenus ont un haut niveau de contrôle de soi et plus ils valorisent les jeunes détenus ($r=.29$ $p=.03$). Il semble bien que la manière dont le détenu gère sa présentation de lui-même contribue sans doute à maintenir une certaine positivité perçue du groupe d'appartenance. A l'inverse, ne pas savoir se présenter aux autres, fonctionner indépendamment des normes et des attentes du groupe peut rendre plus négative la perception que le jeune se fait de ses pairs jeunes majeurs.

3.5. Le contrôle de soi

3.5.1. Hypothèse

Nous pensons voir apparaître un lien entre le contrôle de soi et les stratégies mises en place : les détenus s'adaptant le plus facilement en situation sociale et ayant un haut niveau de contrôle de soi mettent en oeuvre des stratégies identitaires plus marquées.

Les hauts self-moniteurs (contrôle de soi élevé) sont plus internes, favorisent plus leur propre groupe et ont donc une estime d'eux-mêmes moins dévalorisée.

3.5.2. Méthode

La variable dépendante du contrôle de soi correspond au score sur l'échelle de self

monitoring, calculé en additionnant les points des réponses « vraies » aux items de haut self monitoring, et des réponses « faux » aux items de bas self monitoring. Nous avons ensuite relevé la moyenne générale au questionnaire de contrôle de soi avant de comparer les résultats des sujets prévenus et condamnés par une analyse de la variance. Nous avons ensuite analysé les liens pouvant exister entre le niveau de contrôle de soi et les autres variables dépendantes que nous avons précédemment analysées. Notre analyse a porté sur les 47 sujets.

3.5.3. Résultats

Le score moyen que nous observons au questionnaire de self-monitoring est de 8,01 ($\sigma=2,49$). Les sujets confirment le niveau constaté sur notre première cohorte de jeunes détenus présentés dans l'étude monographique. Ils présentent également un niveau de contrôle de soi que l'on peut également qualifier de moyen faible. Aussi, comme dans l'étude monographique, les détenus prévenus et condamnés présentent des scores moyens quasiment identique puisque les premiers obtiennent 7,5 points ($\sigma=2,25$) et les seconds 8,31 points. Bien que les prévenus semblent être moins tenté que les condamnés, par l'idée de modifier son comportement pour se conformer aux attentes du milieu, l'analyse de variance ne montre aucune différence significative ($F(1,35)=1,17$ $p=NS$).

Nous avons donc la confirmation que les détenus dans leur ensemble dispose d'une capacité à tenir compte et à intégrer les normes et attentes du milieu qui n'est ni fortement propice à une adaptation carcérale, ni propice à une mise à distance complète de ce milieu. Cette indication conforte l'idée que l'imprégnation carcérale, ce que Lemire appelle la carcéralisation n'est pas nécessairement le fait d'une disposition *a priori* de l'individu à répondre plus facilement aux exigences et aux attentes du milieu.

Toutefois, on peut penser que cette disposition dépend du besoin d'estime de soi positive et plus particulièrement de l'intérêt que perçoit le jeune détenu à mobiliser des conduites caractérisant un haut contrôle de soi. En effet, l'analyse des corrélations effectué sur les données des 47 jeunes détenus ayant répondu en totalité aux questionnaires, révèle que le contrôle de soi corrèle positivement avec l'estime de soi ($r=.40$ $p<.05$). Ainsi, nous pouvons légitimement penser que plus le niveau de contrôle de soi est élevé, plus on peut observer une bonne estime de soi. Néanmoins, comme l'indique le tableau suivant cette corrélation est surtout le fait des détenus en attente de jugement ($r=.59$), et n'apparaît pas significativement chez les condamnés ($r=.22$ ns). Les prévenus trouvent sans doute par ce biais un moyen d'être valorisé, contrairement aux condamnés qui eux, s'accommoderaient d'autres stratégies qui leur permettent de se valoriser tout en résistant aux attentes d'autrui.

Tableau 9. Corrélation entre le niveau de contrôle de soi et l'estime de soi selon la situation pénale du détenu

	Population totale N=47	Prévenus N=18	Condamnés N=29
Corrélation	,403	,593	,22
Significativité	<.01	<.001	ns

Mais le niveau de contrôle de soi n'est corrélé avec aucune des variables dépendantes construites concernant aussi bien les types d'explications causales que les évaluations indépendantes et interdépendantes des groupes d'appartenance et de non appartenance.

3.5.4. Discussion

Le but de la recherche dont nous venons de présenter les résultats était d'étudier l'identité et les stratégies identitaires de la population particulière que constituent les jeunes en détention. Partant du postulat que le milieu carcéral et le statut de détenu sont particulièrement stigmatisant, nous voulions savoir quel impact peuvent avoir ces images dégradantes de la prison et de la délinquance sur l'identité des jeunes détenus. Nous avons donc, au moyen de plusieurs outils de mesure, tenté d'évaluer l'estime de soi des jeunes majeurs en détention ainsi que les stratégies identitaires qui pouvaient être mises en œuvre pour restaurer une identité possiblement dégradée ou du moins pour la maintenir.

Nous allons maintenant revenir sur les différents résultats que nous venons de décrire de façon à essayer de les interpréter en les confrontant aux hypothèses que nous avons proposées.

4. Discussion générale

4.1. A propos de l'estime de soi

Les résultats que nous avons recueillis à partir de l'échelle d'estime de soi montrent que les détenus prévenus ont une estime moyenne alors que les condamnés ont au contraire une estime positive. L'analyse montre une différence significative entre les deux groupes. Il ressort donc un effet du statut des sujets face à la sentence sur le score moyen d'estime de soi. Les sujets diffèrent principalement sur les items négatifs du questionnaire. Les individus en détention préventive ont donc tendance à s'identifier à des pensées négatives les concernant plutôt qu'à des idées positives sur eux-mêmes. Ce résultat va à l'encontre de notre hypothèse qui était de dire que les personnes condamnées ont, du fait de leur appartenance définitive et officielle au groupe des détenus et de la stigmatisation définitive qui leur est associée, une estime de soi moins élevée que les sujets prévenus.

Nous pouvons penser que l'attente de jugement altère significativement l'estime de soi. Les prévenus sont en attente de jugement et c'est ce qui les différencie des condamnés déjà jugés. Les condamnés sont alors d'anciens prévenus ayant eu eux-mêmes une estime dégradée et une fois le jugement rendu plusieurs changements sont à envisager. C'est tout d'abord une période de doute qui s'achève.

Le jeune est fixé sur la durée de sa condamnation et entre dans un groupe comme nous l'avons déjà dit, aux frontières imperméables et légitimes. Lorsqu'il appartenait au groupe des individus prévenus, le sujet pouvait dans l'absolu, envisager une stratégie de mobilité sociale pour restaurer son identité, mais souvent en vain. Une fois intégré dans le groupe des condamnés dont il ne peut sortir, l'individu peut alors mettre en œuvre une stratégie de comparaison interpersonnelle de façon à revaloriser l'image qu'il a de lui-même (Tajfel et Turner, 1986, cités par Bourhis, Gagnon et Moïse, 1999). Nous reparlerons de cette stratégie dans le cadre des évaluations indépendantes et interdépendantes. De plus, le détenu entre dans une période plus ou moins longue qui va consister à « payer sa dette » relativement au crime ou délit commis. Peut être le détenu entre-t-il en même temps dans une période de déculpabilisation car enfin, il a été puni et ne doit plus rien à personne. En effet, avant de connaître le verdict au sujet de sa condamnation, le prévenu a le temps de réfléchir à l'acte commis et à sa culpabilité. Il ne s'agit pas encore d'effectuer une punition. La détention préventive sert à écarter momentanément l'auteur présumé d'un crime ou délit. Ainsi le sujet se situerait à ce moment là dans une démarche d'attente et d'incertitude face à la condamnation. La période d'attente du jugement constitue une période de culpabilité. Une fois le jugement rendu, la question de la culpabilité ne se pose plus chez le sujet dont la détention a alors l'utilité du « paiement d'une dette envers la société ». Cette idée est étayée par le fait que l'estime de soi est corrélée positivement à la durée de la condamnation et au temps d'incarcération déjà effectué. Ainsi, plus le sujet a passé de temps en prison et plus son estime de soi est positive. De même, plus la durée de la condamnation est importante, plus l'estime de soi augmente. Donc plus le sujet a été ou sera privé de liberté, plus il aura le sentiment d'avoir répondu de ses actes. Evans et al. (1991) ont montré que l'estime de soi est effectivement liée à une variable temporelle en tant que variable discontinue. Ainsi, entre 13 et 24 mois d'incarcération, les jeunes détenus seraient plus aptes à entrer dans une période d'autocritique. Nos sujets étaient incarcérés depuis une période variant de 5 jours à 28 mois. Mais si nous considérons qu'une période de remise en question est lié à l'affaiblissement de l'estime de soi, alors nos résultats vont en à l'inverse de ceux de Evans et ces collaborateurs. Seule une étude longitudinale nous permettrait de pouvoir analyser l'évolution de l'estime de soi en fonction des différentes périodes de l'incarcération et de déterminer quels sont les facteurs réellement en jeu ici. De plus, selon la variable que nous avons invoquée, le critère qui nous a amené à partager nos sujets en deux groupes est « la situation face à la sentence ». Il s'agirait donc ici de vérifier quelle sera l'estime de soi des prévenus une fois leur jugement rendu. Car il faut également envisager la possibilité que le statut face à la sentence ne soit pas le critère explicatif de la différence observée entre nos deux groupes. La seule façon de vérifier le réel un impact de l'attente du jugement sur l'individu serait de mener une étude longitudinale de façon à mesurer l'estime de soi avant et après condamnation.

Nos résultats remettent en cause la réalité de l'impact de la stigmatisation sur l'identité de l'individu. Les sujets condamnés appartiennent pour un temps déterminé et sans en avoir le choix à la population carcérale très stigmatisée. Ils montrent pourtant une meilleure estime d'eux-mêmes que les sujets prévenus qui ont peut être une chance de ne pas être catégorisée en tant que détenu coupable pour une plus ou moins longue durée. De façon à voir si les sujets condamnés ont une estime d'eux-mêmes correcte ou tout de même dégradée, le plus judicieux serait de comparer le

score d'estime obtenu par un individu à un score global calculé sur une population témoin de même âge mais libre.

4.2. L'explication de la déviance : une façon de se protéger ?

Nous avons observé sur le questionnaire d'attributions causales que les sujets prévenus et condamnés ne privilégient aucune stratégie d'auto complaisance aussi bien aux items déviants que conformistes. Ainsi les sujets ne font pas plus d'attributions externes qu'internes. Ces résultats viennent infirmer notre hypothèse selon laquelle les détenus devaient mettre en place des stratégies identitaires en favorisant les explications internes ou externes sur les items conformistes ou déviants et ce de façon plus marquée chez les condamnés.

Plusieurs possibilités sont à envisager. Tout d'abord, rappelons que la fiabilité de notre questionnaire est très faible. Il est donc normal que la fiabilité de nos résultats soit discutable. Les items ont été construits sur la base du questionnaire original de Abdellaoui (1997). Certains items ont juste été transposés au milieu carcéral sans vérifier que le comportement en question apparaisse bien dans le milieu (par exemple item 4 concernant le ramassage des papiers dans la cours de promenade). D'autres comportements comme la prise de drogue ont parfois posé problème quant à leurs implications personnelles, mais aussi vis à vis des propositions d'explications qui ne convenaient pas aux sujets. Pour cet item et d'autres sûrement, le choix forcé entre quatre propositions ne convenait pas à certains sujets qui préféreraient effectuer un classement par ordre de préférence des différentes réponses possibles.

Mais attachons nous maintenant aux résultats du questionnaire indépendamment de sa fiabilité. Les scores d'internalité que nous avons relevés ne mettent pas du tout en évidence de stratégie d'auto complaisance. Les sujets attribuent en moyenne autant d'explications internes qu'externes aussi bien aux items déviants que conformistes. Et nous ne remarquons pas non plus la valorisation des explications internes de la norme d'internalité. Ainsi, l'attribution causale n'apparaît pas ici comme une stratégie identitaire puisqu'il n'y a pas de différence entre les condamnés et les prévenus et donc pas de différence en fonction de l'estime de soi des sujets, ce que nous confirme l'analyse des corrélations. Nous envisageons le fait que les items du questionnaire proposé ne soient en fait pas assez impliquants pour le sujet (Dubois, 1994). En effet, il s'agit d'expliquer le comportement des « gens » ou des « détenus en général » mais pas du sujet lui-même. De plus, il n'est pas dit que le sujet se retrouve dans les comportements évoqués notamment lorsqu'il est question de ramasser les papiers par terre ou respecter les espaces non-fumeurs qui ne sont pas toujours clairement définis en maison d'arrêt. L'implication des sujets aurait pu être favorisée en désignant les comportements comme étant ceux du sujet. N'ayant pas fait preuve auto complaisance, les sujets n'ont pas non plus utilisé de stratégie ethnocentrique puisque les items s'adressaient justement au groupe d'appartenance des détenus.

Nous resterons modéré quant à la confrontation des résultats à la norme d'internalité. Les explications causales étaient pour moitié internes et pour l'autre moitié externes. Les sujets n'ont donc pas mis en évidence l'erreur fondamentale d'attribution, ce qui ne signifie pas qu'ils ne sont pas internes. Rappelons que nous

avons obtenu également une différence entre les maisons d'arrêt de Amiens, Rouen, et Grenoble, et la maison d'arrêt de Bois d'Arcy. Le score moyen d'internalité des sujets de cette dernière était supérieur à celui des autres maisons d'arrêt. L'effectif des sujets de ce groupe et le score élevé de l'un de ces sujets tend à nous faire croire que cette différence n'existe pas en réalité. Mais nous restons tout de même interrogatif car nous savons que le type d'éducation utilisée dans le milieu peut favoriser l'acquisition de l'internalité (Le Poulthier 1986, 1987, cité par Abdellaoui, 1997). Chaque maison d'arrêt ayant sa propre organisation et donc sa propre façon d'aborder les détenus, il est possible qu'en fonction du lieu d'incarcération, l'intégration de la norme d'internalité diffère. Un échantillon plus important constitué dans chacune des institutions en question nous permettrait de répondre à ces interrogations.

Nous avons vu que les attributions varient sur le critère de stabilité. Les sujets préfèrent en général faire des attributions causales externes stables et internes instables et ce d'autant plus sur les items déviants. Nous avons vu également que les sujets prévenus et condamné diffèrent sur la stabilité des attributions internes et externes. Tout item confondu, les individus prévenus font plus d'attributions internes stables que les condamnés qui font plus d'attributions externes stables. Ces deux groupes diffèrent également sur les attributions externes aux items conformistes où les condamnés font plus d'attributions stables que les prévenus.

Concernant l'explication de comportements déviants, les sujets préfèrent lorsqu'ils font des attributions internes, évoquer une cause plutôt instable de façon à se déresponsabiliser au sens où Fauconnet l'entendait (1920). Si la cause est instable et même si elle est dispositionnelle, alors l'individu ne peut être considéré comme la cause première. Il n'est donc pas responsable. Lorsqu'il s'agit d'attributions externes, la stabilité est un critère plus présent puisque l'individu n'y est pas mis en cause. Nous avons observé que les détenus prévenus et condamnés favorisent les explications des items déviants stables pour les attributions externes et instables pour les attributions internes. Nous pouvons reprendre à notre compte l'explication d'Abdellaoui (1997) selon laquelle les sujets prévenus favorisent les explications instables des items déviants de façon à attribuer à leur incarcération une causalité instable telle que le hasard ou la malchance. L'analyse des corrélations montre que chez les individus prévenus, les attributions stables sur les items conformistes sont liées à l'internalité et qu'à l'inverse, les attributions stables sur les items déviants sont liées aux explications externes. Alors que nous n'avons pas vu apparaître de stratégie sur l'internalité des attributions, le caractère stable ou instable semble être un facteur important dans l'explication des comportements. En attribuant des comportements déviants à des causes internes instables ou externes, le détenu semble, comme l'explique Abdellaoui, attribuer son propre comportement déviant à une cause interne instable ou externe. De cette façon, le sujet peut se protéger en affirmant ou du moins en pensant qu'il n'est pas coupable. Nous pouvons donc envisager une stratégie d'attribution causale sur le critère de stabilité des explications. D'ailleurs, Beauvois et ses collaborateurs (1998) ont mis en évidence, au sujet de la norme d'internalité, le fait que les individus font des attributions internes en effet, mais des attributions de types instables de façon à se protéger en cas d'explication d'un comportement indésirable. Rappelons la citation de Jones (1990, p. 227, cité par Dubois, 1994, p. 68) que nous avons déjà mentionnée plus haut et selon laquelle « *tout se passe comme si nous construisions nos attributions de*

telle sorte qu'elles nous donnent toujours le bénéfice du doute en nous faisant paraître comme quelqu'un de bien. » Et effectivement, les attributions que font les sujets nous paraissent astucieuses. Sur le critère d'internalité, les sujets ne montrent pas d'erreur fondamentale d'attribution mais ne négligent pas non plus les explications internes dans une stratégie peut être trop évidente d'auto complaisance. On ne peut donc pas dire qu'ils ne sont pas internes. Par contre, ils se protègent en jouant sur la stabilité des explications internes ou externes fournies en fonction des items conformistes ou déviants. Sur les items conformistes, les explications internes et externes sont aussi stables qu'instables. La stratégie se met en place sur les items déviants. Nous avons également constaté des différences entre les détenus prévenus et condamnés sur le critère de stabilité. Globalement, les sujets prévenus font plus d'attributions internes stables que les condamnés qui fournissent plus d'explications externes stables. Nous avons observé à ce sujet une interaction entre le statut du sujet face à la sentence et la stabilité concernant les attributions internes et externes. Si l'on résume les différents résultats concernant les sujets prévenus : ils favorisent les explications internes stables et ce en corrélation avec la stabilité sur les items conformistes. Ils favorisent à l'inverse la stabilité des explications externes pour les items déviants. Ces résultats confirment donc ce que Abdellaoui (1997) a déjà pu constater sur des détenus adultes. A savoir que les sujets prévenus font des explications causales de la déviance qui leur permettent de se protéger. En expliquant les comportements déviants par des causes instables, les sujets prévenus expliquent de la même façon ce qui les a conduit en prison. Quant aux sujets condamnés, ils ne montrent pas de différence avec les prévenus dans la stabilité des explications internes et externes aux items déviants. Ils se situent donc dans une même stratégie d'explication de leur propre comportement déviant. Mais globalement, ils fournissent plus d'explications externes stables qu'internes stables que se soit sur les items conformistes ou déviants. Cette stratégie d'attribution peut être rapportée à ce que nous avons cité un plus haut au sujet de Beauvois et ses collaborateurs qui ont montré en 1998 que les sujets préfèrent fournissent des attributions internes instables de façon à se protéger en cas d'explication d'un comportement dévalorisant. A l'inverse, il n'est pas gênant de dire que les causes extérieures possibles d'un comportement sont stables. Cela n'engage pas sa responsabilité.

4.3. Mieux percevoir autrui pour mieux se distinguer de son appartenance carcérale

Les résultats observés à partir des évaluations que font les sujets sur les échelles de correction et de sympathie montrent que seuls les condamnés manifestent un biais de favoritisme intragroupe. Ces derniers traduisent plus franchement les normes dominantes de la prison qui veut que l'on considère les surveillants d'une certaine façon comme les ennemis (Sykes et Messinger, 1960). Aussi, les condamnés produisent également davantage de valorisation à l'égard des éducateurs que ne le font les prévenus. Les éducateurs représentent tout d'abord un groupe qui n'appartient pas au monde carcéral mais qui vient de l'extérieur pour faire le lien. Le rôle de ces individus est l'organisation d'un aménagement de la peine en vue d'une sortie plus rapide, le maintien de la relation avec la famille, la constitution d'un projet de sortie, tout cela en essayant de mettre en avant les qualités du jeune dans

l'élaboration des différents projets. Le groupe des éducateurs est valorisant pour le jeune détenu mais nettement moins lorsque celui-ci est en attente de jugement. Les éducateurs en tant que professionnels intervenant auprès de détenus sont évalués par les condamnés, de façon plus positive que les surveillants du fait qu'ils ne doivent pas être perçus comme allant contre les jeunes mais plutôt comme allant dans leur sens relativement aux surveillants dont le rôle même est d'aller à l'encontre des jeunes en les maintenant enfermés.

Si le groupe des éducateurs est le mieux évalué de tous les groupes pour les condamnés, ceci n'apparaît pas chez les prévenus. Ces derniers, pensent doute leur incarcération comme illégitime et espère ne pas avoir à bénéficier des conditions d'accompagnement socioéducatif. Ceci aurait pour signification qu'ils sont bel et bien coupables et doivent se soumettre définitivement aux principes de la détention. Au contraire donc, ces prévenus, contrairement aux condamnés, jugent les surveillants et les éducateurs de façon semblable et auraient plutôt tendance à mettre tous les hors-groupes (surveillants, éducateurs et détenus adultes) sur le même plan. En effet, aucune différence significative n'apparaisse entre ces trois groupes. Ces trois groupes jouissent notamment d'un statut plus valorisant que le groupe des mineurs et des jeunes majeurs, considérés comme des immatures devant être pris en charge. Nous pouvons mettre ce résultat en relation avec une recherche de Doise (1972) qui a montré que lorsqu'ils se comparent à un groupe dominant, les sujets dominés ne montrent pas de discrimination pro-endogroupe. Nous pouvons donc considérer que l'évaluation relativement supérieure du groupe des surveillants notamment, est à relier avec le statut de dominant de celui-ci, et la légitimité de ce statut. Les prévenus se distinguent donc des condamnés à travers l'évaluation qu'ils font des groupes de non appartenance. Ils se distinguent également en rejetant significativement les membres de leur propre groupe allant même jusqu'à produire un biais de valorisation hors-groupe. Par conséquent, au vu de ces résultats, nous pouvons les prévenus s'inscriraient davantage dans une stratégie de singularisation que ne le sont les condamnés.

4.4. Pourquoi la stratégie de se distinguer de ses pairs est davantage le fait des prévenus ?

Le besoin de se faire bien voir et celui de passer pour un « je suis pas un délinquant » aux yeux d'une société dont le jugement définitif n'a toujours pas été prononcé, incitent le jeune majeur prévenu à dévaloriser tout ce qui le confondrait avec ceux avec lesquels il risque de poursuivre « l'aventure carcérale ». Selon Tajfel et Turner (1986), quand les frontières entre les groupes sont perçues comme perméables (le cas des prévenus) et qu'au sein du groupe, aucune alternative à la menace ne peut être envisagée car le désavantage de l'endogroupe est légitime et stable, l'individu ne peut qu'utiliser la comparaison sociale interpersonnelle au sein de son propre groupe.

Dans le cas des jeunes mineurs et majeurs qui nous préoccupent, quand une possibilité de s'identifier à un hors groupe de détenus leur est offerte, les jeunes détenus, surtout lorsqu'ils n'ont pas connaissance de leur jugement, tendraient à davantage les valoriser qu'ils ne valorisent leur propre groupe. Autrement dit, se

confirme l'idée que les individus appartenant à des groupes dévalués, fortement stigmatisés, n'ont pas ou presque pas de possibilité de se comparer de façon positive (Abdellaoui, 1997).

Enfin, nous tenons à mentionner les corrélations que nous avons pu relever entre l'estime de soi et les évaluations indépendantes des surveillants. L'évaluation que les sujets font des surveillants est corrélée positivement à l'estime de soi. Ainsi, plus les sujets les perçoivent négativement et, plus l'estime de soi est élevée, et vice versa. Ce dernier résultat montre bien qu'une comparaison s'effectue entre le sujet dans son groupe d'appartenance et le groupe des surveillants. De même, et surtout dans le groupe des prévenus, plus l'estime du sujet est dévalorisée notamment du fait de la stigmatisation de son groupe d'appartenance, moins il évalue positivement ce groupe d'appartenance et plus il attribue de points à celui des surveillants. L'existence de ce lien entre l'estime de soi et l'évaluation de l'endogroupe et du horsgroupe des surveillants en évaluation indépendante des groupes, montre que d'une manière générale, les sujets ont tendance à se comparer à un hors groupe considéré comme pertinent afin de s'évaluer en tant que membre du groupe détenu. Cette idée pourrait être confirmée si on demandait aux sujets de s'évaluer eux-mêmes en tant que membre du groupe détenu. Nous pouvons imaginer que cette évaluation se ferait en lien avec l'estime de soi, l'évaluation faite du groupe d'appartenance et du groupe des surveillants. Rappelons que selon Tajfel *« l'identité sera positive si le groupe d'appartenance peut être comparé favorablement à un hors groupe pertinent et négative dans le cas contraire »*.

4.5. Le contrôle de soi ou comment ne pas être vraiment soi-même pour mieux faire face

Les résultats nous montrent que les sujets d'étude, qu'ils soient prévenus ou condamnés, ont un niveau moyen de contrôle de soi. Celui-ci apparaît comme étant corrélé à l'estime de soi des sujets. Ainsi, plus les sujets s'adaptent en situation sociale, plus ils témoignent d'une estime de soi positive. Cela correspond bien à l'idée de Crozier (1977) selon laquelle l'individu contrôle la présentation de soi de façon à se valoriser soi-même. Nous pensons que les sujets qui ont un faible niveau de contrôle de soi ont sans doute des difficultés à répondre de manière adaptée à la situation sociale et ont une estime d'eux-mêmes plus dégradée. Entre le fait s'adapter et risquer d'être assimilé à tort et le fait de « battre en repli », le choix, si volontaire puisse-t-il être, relève plus des conditions socio-affectives que d'une simple réflexion philosophique.

On se souviendra de Khalil, 18 ans, condamné à 18 mois ferme pour coups et blessures volontaires, qui déclarait :

« ... Plusieurs fois, j'ai pensé à me suicider. D'abord parce que je ne veux pas rester ici, j'ai rien à faire dans cette cave, et deux parce que je ne m'y ferai jamais, avec toutes les volontés qui faut, ici on te mange tout cru. T'es rien ici... »

Le niveau de contrôle de soi n'est corrélé à aucune autre variable. Le degré d'internalité ou de stabilité dans les attributions causales n'est donc pas lié au niveau

d'adaptation en situation d'interaction. Tout comme l'évaluation que fait le sujet détenu de son groupe et des groupes qui l'entourent ne sont pas non plus corrélés au contrôle de soi. Mais le niveau de contrôle de soi concerne la présentation de soi en situation sociale et ce n'est pas ce qui est mesuré dans nos questionnaires. Alors même si le contrôle de soi correspond à un certain niveau d'adaptation en situation sociale, il ne s'apparente pas non plus à la façon dont l'individu peut adapter globalement sa structure identitaire à la situation. De plus, le self-monitoring (ou contrôle de soi) mesure l'adaptation comportementale du sujet au cours d'une interaction alors que nos autres variables dépendantes mesurent plutôt les stratégies d'adaptations cognitives.

4.6. Les stratégies identitaires des jeunes détenus en attente de jugement

Comme le montre nos résultats, les prévenus ont une estime d'eux-mêmes bien plus dégradée que celle des condamnés. Malgré tout, la restauration de leur estime ne passe pas par une valorisation de leur groupe d'appartenance, contrairement à ce que manifeste les condamnés. Les prévenus ont même tendance à s'identifier aux hors-groupes, à tout ce qui peut leur permettre de se désidentifier de leur propre groupe, jugé sans doute comme un facteur permanent de déstabilisation psychologique. Tant que l'insertion au sein du groupe des détenus condamnés officiellement n'est pas officialisée, le prévenu tentera par différent moyen de se faire bien voir, de se distinguer de tout ce qui peut être socialement stigmatisé. De par l'image négative des détenus véhiculée dans la société et auprès des individus incarcérés eux-mêmes, et du fait de la perte de leurs libertés, les prévenus considèrent leur groupe de façon négative. De plus, les possibilités de maintenir ou de restaurer une estime positive sont peu nombreuses comme l'indiquent nos résultats. Ainsi, pourquoi les détenus adultes sont mieux perçus que les jeunes majeurs ? Nous pensons avoir repéré une autre stratégie dans l'évaluation plus positive des détenus adultes qui constituent un sous-groupe détenu. Par conséquent, bien que les détenus adultes qui sont a priori autant stigmatisés que les moins de 21 ans, ces derniers ont une image plus négative principalement pour les prévenus ? Rappelons que selon Breackwell (1988) de nombreuses stratégies identitaires aussi bien intrapsychiques qu'interpersonnelles ou intergroupes sont à la disposition de l'individu. Le contexte particulier qu'est le milieu carcéral, avec ses règles et les conditions de vie qu'elles entraînent nous incite à penser que des stratégies assez singulières doivent y apparaître. Le fait de marquer sa différence d'avec un environnement immédiat stigmatisé peut être l'un des moyens de relever son estime et donc de recouvrer un peu de confort identitaire.

Enfin, s'agissant de la façon d'expliquer les comportements, nous avons en effet pu voir que les détenus prévenus expliquent les comportements déviants de manière plus interne que les condamnés. Les personnes en attente de jugement semblent être dans une stratégie de conjuration du mauvais sort (Abdellaoui, 1997), affichant plus clairement leur part de responsabilité dans le passage à l'acte, que les détenus condamnés qui doivent faire face à leur culpabilité. Ainsi, les détenus prévenus ne peuvent concilier une stratégie de protection de l'estime de soi et une stratégie de conjuration du mauvais sort. Relativement à l'instabilité de leur statut, à l'inclusion incertaine dans le groupe détenu, il peut également leur être difficile de mettre en œuvre des stratégies groupales telle que la comparaison sociale. L'hétérogénéité des résultats de ce groupe semble indiquer une variabilité plus importante des individus

qui s'y trouvent. Les détenus prévenus peuvent-ils être considérés en tant que groupe dans la mesure où, comme nous l'avons dit précédemment, il existe encore pour eux une chance de ne pas se trouver inclus de manière ferme au sein de la prison.

La taille de nos échantillons ne nous permet qu'un aperçu du niveau d'estime de soi des groupes considérés. Nous avons tout de même observé une différence significative entre les détenus prévenus d'une part, et les groupes condamnés et libres d'autres part. Les sujets qui n'ont pas encore été jugés semblent donc avoir une estime de soi dégradée. Nous avons cependant vu que l'individu a besoin de maintenir une identité positivement évaluée (Tajfel, 1978). Et la prison en tant que situation de menace pour l'identité, oblige à la mise en œuvre de stratégies identitaires.

La différence entre les détenus prévenus et condamnés est le jugement. Evans et al (1991) pensent que l'étiquette de délinquant ou criminel apportée par le jugement est stigmatisante et dommageable pour l'estime de soi. Mais les résultats que nous obtenons sont contraires à la théorie de l'étiquetage puisque les condamnés attestent d'une meilleure estime d'eux-mêmes alors que la sentence a été prononcée. Dans l'attente du jugement, l'individu doit choisir entre une stratégie de protection de son identité (en valorisant notamment son groupe d'appartenance) et une stratégie de « conjuration du mauvais sort ». Celle-ci peut par exemple, consister à montrer qu'il assume sa responsabilité dans le passage à l'acte délictueux, comportement valorisé lors du jugement. Ceci exclu alors l'utilisation d'une stratégie d'auto complaisance dans l'explication de comportements déviants. Il semble bien que les prévenus ne font pas le choix de valoriser leur identité à n'importe quel prix. Cette « exigence » les amène donc à davantage souffrir d'un manque de reconnaissance et d'une dégradation quasi permanente de leur estime de soi. Au contraire, les condamnés semblent disposer d'un plus grand nombre de stratégie et n'hésitent pas notamment à valoriser leur groupe et à valoriser les explications externes stables ou internes instables. Pour eux, les dés semblent joués alors que les prévenus réfléchissent sans cesse à ce qui pourrait les sauver de l'enfermement.

La première étude quasi monographique, présenté en début de présentation de ce rapport a révélé combien était important pour le prévenu de chercher à maintenir des liens avec l'extérieur, à créer une distance à l'égard des pairs et à davantage s'affirmer pour mieux se faire respecter. Notre travail a également consisté à aller voir de près ce qui se passait au niveau des liens socio-affectifs entre eux et leurs proches. Le type de stratégie identitaire mobilisé est souvent guidé par la référence à ce qui est bien et ce qui n'est pas bien, ce qui est souhaitable, ce qui ne l'est pas. En fait, il est souvent question de normes et de valeurs auxquels le détenu reste sensible en dépit de ce qui l'a conduit en détention. Les rapports qu'entretiennent l'identité d'une part et le système des normes et des valeurs auquel se réfère le détenu est nécessairement à mettre en rapport avec les conditions socio-affectives dans lesquelles il lui est possible de s'identifier ou de se différencier d'un autrui, néfaste ou non, pour son identité.

Deuxième partie

Attachement, identification sociale et jugement moral

Chapitre 1/ Le poids de l'attachement dans la socialisation du jeune délinquant

1. Introduction

Afin de mieux cerner la nature des relations interpersonnelles des jeunes délinquants incarcérés, il sera ici fortement question du concept d'attachement et plus particulièrement de l'attachement aux parents et aux pairs¹. Les pairs jouent un rôle important dans l'émergence et le développement des conduites délinquantes. Il importe de comprendre ce qui a fait défaut dans le processus de socialisation des jeunes délinquants, processus essentiel au développement et au maintien des relations aux autres par le respect de valeurs et de normes communes.

La délinquance, en tant que transgression des règles, pose le problème de l'intériorisation des normes sociales et morales. Selon la théorie de la régulation sociale, l'attachement social est un facteur essentiel dans l'intériorisation des normes conventionnelles, l'attachement aux parents permettant à l'enfant d'accepter les règles en vigueur dans la société.

Si Hirschi (1969) souligne que "l'essence de l'intériorisation des normes, la conscience ou le surmoi reposent dans l'attachement de l'individu aux autres", il reste que la théorie de la régulation sociale ne précise pas l'origine de l'attachement. Il faut revenir au concept d'attachement tel qu'il est défini par Bowlby, à savoir un lien primaire, contenant et permanent entre un adulte et un enfant.

Un tel lien est fondamental, c'est pourquoi il n'est pas surprenant que des auteurs aient montré un lien entre délinquance et défaut d'attachement. On sait maintenant qu'il existe un lien entre l'attachement et la trajectoire délinquante des mineurs: les mineurs délinquants potentiellement persistants présentent un déficit d'attachement plus important que les mineurs délinquants transitoires (Gimenez, 2003).

Dès lors, il apparaît intéressant de mettre en lien le concept d'attachement et celui de jugement moral. Des études ont établi que le développement moral est lié avec un certain style d'autorité éducatif (Boyes & Allen, 1993) et avec des pratiques disciplinaires parentales (Hoffman, 1983) mais peu de recherches ont examiné la relation entre attachement et jugement moral (Garmon, 2000). Une des rares études est celle de Van Ijzendoorn & Zwart-Woudstra (1995) qui conclut que le lien entre attachement et raisonnement moral est plus important chez les individus possédant un attachement sécurisé et un jugement moral élevé prenant en compte des idéaux universels et éthiques et pas uniquement des idéaux interpersonnels ou sociaux.

Par ailleurs, la relation entre représentation d'attachement et jugement moral est plus importante dans le cas d'un attachement important à la mère et aux pairs plutôt qu'au père ou aux partenaires amoureux (Garmon, 2000). Ces recherches ne portaient pas sur des individus ayant commis des actes délinquants. Dans notre étude, nous mettrons en évidence le lien entre attachement et raisonnement moral sur une

¹ Nous utiliserons indistinctement les termes "pairs" et "amis".

population de jeunes délinquants incarcérés et non incarcérés.

La littérature sociologique et développementale montre le rôle de la présence de pairs antisociaux dans la commission des actes délinquants. Les pairs délinquants représentent une cause non négligeable dans le développement de la délinquance, avant comme après les premières conduites délictueuses (LeBlanc & Biron, 1980).

Nous aborderons, dans la partie théorique de cette présente étude, la question de l'affiliation à des pairs délinquants car ce terme n'implique pas nécessairement l'idée d'attachement. Le terme "affiliation" évoque davantage l'idée de regroupement et celui d' "attachement" celle de qualité de la relation. Les délinquants ont fréquemment des amis délinquants (Fréchette & Le Blanc, 1987; Glueck & Glueck, 1950), mais l'étude de la qualité des relations d'amitié entre délinquants donne des résultats contradictoires. Certaines recherches montrent que les délinquants sont peu enclins à partager leurs sentiments (Pabon, Rodriguez & Gurin, 1992); d'autres soulignent au contraire que l'attachement aux pairs n'est pas moindre chez les délinquants que chez les sujets conventionnels. Cependant, les amitiés des délinquants sont plus empreintes de conflits, ce qui entrave la qualité de la relation (Claes & Simard, 1992).

Par ailleurs, les recherches apportent différents éléments explicatifs du lien entre estime de soi et comportement délinquant. Deux conceptions existent. Dans la première, la délinquance est la cause d'une diminution de l'estime de soi et dans la seconde, une faible perception de soi conduit à adopter un comportement délinquant. Ces divergences nécessitent d'intégrer d'autres variables susceptibles d'expliquer ce lien. Une étude a mis en évidence qu'un attachement sécure à la mère était corrélé à une meilleure estime de soi chez les détenus (Offer, 1998).

Au vu de ces différents éléments, il apparaît pertinent de mettre en lien l'attachement aux parents et aux pairs avec le rapport aux normes et l'estime de soi. L'attachement sera étudié d'une part, comme variable explicative (variable indépendante) du rapport aux normes et du rapport à soi et d'autre part, comme variable dépendante approchée à partir de jeunes délinquants comparativement à des jeunes conventionnels.

Dans cette étude, notre analyse se base sur une méthodologie quantitative s'appuyant sur des tests statistiques, comparatifs et transversaux, mais aussi qualitatifs. Nous présenterons dans **en premier lieu** la question de l'attachement dans l'enfance et les problèmes d'adaptation et celle de l'attachement à l'adolescence, en lien avec les comportements délinquants. Ensuite, nous aborderons les diverses théories du jugement moral et les études ayant évalué ce concept chez les délinquants. Nous introduirons dans un cinquième chapitre la question de l'estime de soi à l'adolescence et les différentes théories quant à son rôle causal dans le phénomène délinquant. Suivra dans un sixième chapitre la question des relations qui se nouent dans le milieu carcéral entre détenus et personnel pénitentiaire.

Ces différentes mises en perspective théoriques conduiront aux hypothèses de travail. Après une présentation de la méthodologie, nous exposerons puis discuterons les résultats. Enfin, nous ferons quelques propositions établies suite à l'analyse des résultats de notre étude.

2. Options et perspectives théoriques

2.1. La théorie de l'attachement

Depuis les premières conceptions de Bowlby, on reconnaît aujourd'hui l'importance du besoin de tendresse et d'affectivité indispensable au bon équilibre de l'enfant (Miljkovitch, 2001). Bowlby a proposé le terme d'attachement pour désigner le lien particulier qui unit l'enfant à la figure maternelle (étant entendu ici la mère mais également toute personne susceptible de la remplacer si celle-ci est absente de la vie de l'enfant). Cette théorie considère que la tendance à établir un lien stable et sécurisant est un besoin primordial et un élément essentiel à la survie de l'être humain. L'attachement à la figure maternelle servirait de base de sécurité à l'enfant pour l'exploration de l'environnement. Ainsworth parle à ce propos de base sécurisante.

Selon la théorie de l'attachement, les relations avec les principales figures d'attachement conduisent au développement de modèles internes opérants (Bowlby, 1973). A partir du comportement de l'enfant dans une situation anxiogène et des réponses de la mère aux signaux de détresse émis en cas de situation angoissante, Ainsworth a identifié trois types d'attachement :

- l'attachement sécure : l'enfant se sent en sécurité en présence de sa figure d'attachement du fait de la disponibilité et de la sensibilité de celle-ci aux signaux qu'il émet à vis-à-vis d'elle. Lors du départ de sa mère, l'enfant sécure a tendance à protester. Il l'accueille à son retour avec plaisir, en recherchant éventuellement la proximité avec elle. Le réconfort reçu lui permet de réexplorer l'environnement ;
- l'attachement anxieux-évitant : l'enfant semble peu affecté par le départ de sa mère et ne recherche pas son contact lorsqu'elle revient. Il tend à éviter le contact avec elle, ne montre pas ses émotions et se focalise sur l'environnement ;
- l'attachement anxieux-ambivalent : l'enfant est dans une situation insécure du fait de l'incohérence des réponses maternelles, alternant entre disponibilité et rejet. La détresse lors de la situation de séparation est manifeste chez ces enfants qui oscillent lors des retrouvailles entre recherche de contact et rejet coléreux ; il est difficile de les réconforter car ils négligent de se faire rassurer.

Un quatrième type d'attachement a été mis en évidence ensuite : évitant-ambivalent dans le système de Crittenden (1992) et désorganisé-désorienté dans celui de Main (1996). Les réponses maternelles suscitent dans ce type d'attachement de l'effroi chez l'enfant. Leurs comportements apparaissent désorganisés, sans stratégie cohérente.

Il n'est pas dans l'objectif de cette recherche de travailler directement sur ces types d'attachement. Cela pourrait s'intégrer dans une étude à visée préventive, si ce genre de recherche était souhaité. Toutefois, la visée préventive implique que l'on travaille ensuite avec des parents pour améliorer les relations avec leurs enfants, donc nous nous situerions alors dans une démarche n'ayant pas pour cible directe les mineurs

détenus. Ainsi, nous avons estimé judicieux de travailler sur la dynamique de l'attachement car elle s'est révélée être en question dans les entretiens que nous avons réalisés en phase initiale.

Il reste encore quelques points à signaler concernant l'attachement, notamment les effets des modèles internes opérants.

2.1.1. Les modèles internes opérants

Selon la théorie de l'attachement, les relations avec les principales figures d'attachement conduisent au développement de modèles internes opérants. Les expériences d'attachement de l'enfant sont consolidées en des "modèles réduits" internes de soi et des autres, comprenant des aspects cognitifs, affectifs et comportementaux qui influent sur l'adaptation.

Lors de ses interactions avec la personne qui lui fournit des soins, l'enfant intériorise le type de relation et construit un "modèle interne opérant" qui intègre sa perception de lui-même et les attentes de sa figure d'attachement. Ces modèles jouent le rôle de schémas mentaux pour les relations futures et ont pour conséquence la perception des situations, l'interprétation par l'enfant des événements ainsi que leur mémorisation. Les modèles internes opérants constituent un système de croyances rigide et inconscient (donc difficilement modifiable) permettant à l'enfant d'interpréter l'ensemble de ses relations. Ils diffèrent selon le type d'attachement (sécurisant, ambivalent, évitant et désorganisé).

Plusieurs études ont mis en évidence que les enfants insécures ont des représentations plus négatives que les enfants sécures et qu'elles sont associées à des troubles de comportement plus importants (Solomon et al., 1995 ; Bureau et al., 1999). Cela confirme l'idée de Bowlby (1983) selon laquelle les modèles internes opérants des enfants insécures sont souvent dominés par des représentations rejetantes, hostiles et erratiques de leurs parents.

2.1.2. La question de la stabilité des patterns d'attachement

Bowlby (1973) pensait que les patterns d'attachement étaient relativement labiles et susceptibles de se modifier jusqu'à l'âge de cinq ans au contact d'environnements différents.

Des études contredisent cette assertion et confirment l'existence d'une stabilité des formes d'attachement dès les premières années (Hamilton, 2000 ; Sroufe et al., 1993 ; Waters, 1978 ; Waters et al., 2000 ; Zimmer et al., 1995).

Les modèles internes opérants expliqueraient la tendance de l'enfant à créer progressivement son modèle d'attachement et pourquoi le modèle d'attachement en bas âge est si déterminant.

Une corrélation élevée entre les modèles d'attachement de sujets testés à un an et au début de l'âge adulte a été observée : 70 % des sujets présentaient à l'âge adulte le même type d'attachement qu'à un an (Waters et al., 2000).

Les modèles internes opérants se constituent aussi avec l'influence des pairs. Nous allons examiner cette particularité.

2.2. La question de l'attachement à l'adolescence

2.2.1. L'attachement parental à l'adolescence

Il est reconnu que l'adolescence est une période de profonds changements sur les plans cognitif, émotionnel, relationnel et comportemental. Du point de vue de la théorie de l'attachement, on assiste à une mise à distance des figures d'attachement que sont les parents, à une modification des relations avec ces figures, à la création de nouveaux liens d'attachement, ainsi qu'au développement de capacités à devenir soi-même figure d'attachement (Atger, 2002). Quand l'adolescent prend des distances avec ses parents, il peut avoir des relations conflictuelles avec eux; toutefois, son autonomisation sera mieux réussie si son système d'attachement est de type sécure.

Freeman (1997) indique que 80 % des adolescents sécures désignent leurs parents, plus particulièrement leur mère, comme figure principale d'attachement. Les deux tiers des adolescents au style d'attachement caractérisé comme étant préoccupé ou détaché nomment un ami ou un membre de la fratrie comme figure d'attachement. Le tiers restant désigne les parents dans le cas de l'attachement préoccupé et lui-même (!) dans le cas du détachement.

2.2.1.1. Les modifications de l'attachement à l'adolescence

L'adolescence est une période de vie charnière, pendant laquelle la question des liens est au centre des problématiques (Botbol et al., 2001). Deux points fondamentaux sont à considérer : d'une part, la relation parents-enfant subit des changements ; d'autre part, l'adolescent développe de nouvelles relations (avec des pairs et des partenaires romantiques). Nous reviendrons ultérieurement sur ce second point.

L'adolescent peut élaborer des propositions plus intégrées que l'enfant quant à la représentation de ses expériences d'attachement, à partir de patterns distincts de comportements observés chez ses deux parents (Main, 1991). Auparavant, la représentation d'expériences d'attachement divergentes ne permettait pas de les relier entre elles. Ceci va dans le sens d'une différence plus marquée entre soi et autrui et d'une existence possible en dehors de la présence des parents.

Certains travaux ont indiqué qu'un attachement profond aux parents diminue avec la maturité pubérale (Papini, Roggman, & Anderson, 1991). Toutefois, des recherches plus récentes tendent à montrer que "seules certaines composantes de la relation d'attachement changent, alors que d'autres demeurent stables" (Doyle & Moretti, 2000). Ainsi, le degré auquel les enfants recherchent la proximité avec leur figure d'attachement, notamment en situation de stress, diminue, contrairement à la perception de sa disponibilité (Lieberman, Doyle, & Markiewicz, 1999). Ces résultats indiquent que le maintien de la proximité physique avec les parents et le besoin de protection en situation de menace ou de stress sont moins essentiels pour les enfants

plus âgés (en raison de leurs plus grandes capacités mentales et physiques). En revanche, la disponibilité de la figure d'attachement (c'est-à-dire la croyance que celle-ci est ouverte à la communication et réceptive au besoin) demeure importante (Bowlby, 1973 ; Kerns, Klepac, & Cole, 1996). En d'autres termes, la qualité des liens d'attachement est vue comme une dimension relativement stable (Bowlby, 1980) et ce, bien que la fréquence et l'intensité de certains comportements d'attachement diminuent avec l'âge.

2.2.1.2. L'attachement aux parents et la délinquance

Quel est le lien entre comportements délinquants à l'adolescence et attachement aux parents ? Plusieurs recherches vont dans le sens d'un effet protecteur d'un attachement parental vis-à-vis des conduites antisociales à l'adolescence.

Sokol-Zahn et al. (1997) (**précisez la totalité des auteurs la première fois**) ont trouvé une relation significative directe entre attachement familial et comportements déviants. Il est également intéressant de noter que le peu de connaissances que les parents ont des activités et des fréquentations de leurs enfants est lié à une augmentation des comportements délinquants, et que l'influence de la structure familiale ne s'avère pas significative (Laird et al., 2003) (**précisez la totalité des auteurs la première fois**).

Les adolescents qui disent avoir des relations étroites et chaleureuses avec leur mère rapportent moins de participation à des activités délinquantes (Aseltine, 1995; Smith & Krohn, 1995). Un style d'attachement basé sur le rejet (une mauvaise communication et une faible confiance combinées à des sentiments d'aliénation et d'abandon) est associé à l'extériorisation de comportements problématiques (comme l'agression et la délinquance) (Nada-Raja et al., 1992 ; Voss, 1999).) (**précisez la totalité des auteurs la première fois**)

Un attachement insécuré est lié à des problèmes de comportements, à l'usage de drogue et à un fonctionnement familial pauvre (Elgar et al. 2003). Une relation positive avec un adulte qui prend soin de soi (Caregiver) se révèle être un facteur de protection contre le développement d'un comportement criminel chez les jeunes qui ont connu des expériences malheureuses. Selon Nicholson (2000), l'attachement au père modère la relation qui pourrait se développer entre l'adversité et l'acte criminel. Un attachement sécurisé chez des adolescents potentiellement à risque de délinquance prédit une relative amélioration des habilités sociales de l'âge de 16 à 18 ans, alors qu'un attachement insécuré-préoccupé est corrélé à une augmentation de la délinquance durant cette période (Allen et al., 2002).

L'ensemble de ces recherches montre que le défaut d'attachement entre parents et enfants a des incidences sur l'agir délictueux des enfants.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, on assiste à l'adolescence à une mise à distance des attachements parentaux et à la création de nouveaux liens; c'est le développement de l'attachement aux pairs.

2.3 L'affiliation et l'attachement aux pairs à l'adolescence

2.3.1. L'attachement aux pairs à l'adolescence

L'adolescence signe le passage d'un attachement vertical (parents) à un attachement horizontal (amis). Cette période constitue une transition allant d'une centration première sur les parents en tant que figures d'attachement au développement d'une plus grande gamme de relations d'attachement, celles-ci étant élargies aux pairs et aux partenaires romantiques (Buhrmester, 1992 ; Fraley & Davis, 1997 ; Hazan & Zeifman, 1994 ; Trinke & Bartholomew, 1997). Les relations avec les pairs permettent de satisfaire les besoins d'attachement de l'individu, tout en permettant la prise d'autonomie par rapport aux parents. Notons que la relation avec les pairs est basée sur la réciprocité où chacun donne et reçoit protection et attention, contrairement à la relation avec les parents où l'enfant ne faisait que recevoir. Le temps passé avec des amis du même sexe et la variété des activités réalisées avec eux sont à leur plus haut niveau au milieu de l'adolescence et diminuent ensuite lorsque les adolescents, devenus plus âgés, partagent plus de temps avec leur partenaire romantique (Laursen & Williams, 1997).

Cependant, les parents, particulièrement les mères, conservent leur statut de "fournisseur principal de sécurité", devançant le(s) meilleur(s) ami(s) et ce, jusqu'à la fin de l'adolescence (Fraley & Davis, 1997; Hazan & Zeifman, 1994 ; Trinke & Bartholomew, 1997). Bien qu'à l'âge adulte, les relations romantiques deviennent la principale relation d'attachement (Fraley & Davis, 1997 ; Hazan & Zeifman, 1994), les parents demeurent d'importantes figures d'attachement (Trinke & Bartholomew, 1997).

2.3.2. L'affiliation à des pairs délinquants à l'adolescence

Le début de l'adolescence est particulièrement sensible à l'influence des pairs (Dishion et al., 1999). Chez les jeunes, la formation de groupes est plus fréquente, car elle répond à une logique d'appariement, normale dans la construction de la socialisation et de l'identité psychosociale (Born, 2003).

Un large consensus se dégage des recherches sur le rôle des pairs dans la commission des actes délinquants. Chez les adolescents de 12 à 14 ans, une variable prédictive de la délinquance est la présence de pairs antisociaux dans l'entourage (Brownfield & Thompson, 1991; Elliot, Huizinga & Agelon, 1985 ; Lipsey & Derzon, 1998). LeBlanc & Biron (1980) montrent une corrélation de 0,47 entre le contact régulier de pairs délinquants et la commission de tels actes. Le comportement des pairs délinquants, le fait qu'ils approuvent les comportements délinquants, l'attachement ou la fidélité aux pairs, le temps passé avec eux et leur pression pour la commission d'actes déviants sont tous corrélés au comportement antisocial d'un adolescent (Mc Cord et al., 2001). L'association à des pairs engagés dans une délinquance sérieuse n'a un impact sur la délinquance d'un adolescent que si le mineur manifeste un attachement important à ceux-ci, s'il passe beaucoup de temps en leur

compagnie ou si ces pairs présentent des attitudes antisociales et encouragent les comportements déviants (Agnew, 1991).

Quatre perspectives complémentaires ont été mises en évidence quant à l'influence des pairs dans l'émergence et le développement de la conduite délinquante : la perspective de l'apprentissage social, la perspective des caractéristiques individuelles, la perspective interactionniste et la perspective différentielle (Morizot & Le Blanc, 2000).

* La perspective de l'apprentissage social

Selon cette perspective, l'affiliation à des pairs délinquants est la condition nécessaire pour qu'il y ait apparition de conduites délinquantes, les pairs jouant un rôle de médiateur entre les troubles du comportement et l'agir délinquant. Les pairs ont un rôle causal direct dans l'apparition de la conduite délinquante (Akers, 1985 ; Bandura & Walters, 1963).

* La perspective des caractéristiques individuelles

Cette perspective fait référence à la théorie de la régulation sociale où les troubles du comportement précoces ont un lien causal direct avec la délinquance (Gottfredson & Hirschi, 1990 ; Hirschi, 1969). L'affiliation aux pairs n'est pas une condition *sine qua non* à l'émergence de l'agir délictueux ; ce sont les perturbations comportementales primaires qui sont nécessaires et suffisantes.

* La perspective interactionniste

Les pairs jouent ici un rôle de modérateur entre les troubles comportementaux et l'agir délinquant (Dishion & Patterson, 1997 ; Patterson, Reid & Dishion, 1992). Le fait de présenter des problèmes de comportements et de s'affilier à des pairs délinquants augmente l'importance des conduites délinquantes. Les pairs facilitent l'émergence de telles conduites.

* La perspective différentielle

Cette perspective implique que l'affiliation à des pairs délinquants dépend de la trajectoire délinquante. L'affiliation aux pairs a un impact sur la délinquance transitoire c'est-à-dire pour les individus qui ne présentent pas de problèmes comportementaux dans l'enfance mais n'a pas un rôle significatif sur la délinquance persistante, c'est-à-dire sur les personnes qui ont très tôt affiché des troubles du comportement ou additionné des facteurs de risques sociaux et familiaux précoces.

Après avoir pris connaissance de la façon dont les adolescents s'affilient à leurs pairs, voyons maintenant comment se traduit l'attachement aux amis. L'affiliation n'implique en effet pas obligatoirement l'idée d'attachement. On peut s'affilier à un groupe sans pour autant ressentir un lien particulier avec ses membres.

2.3.3. Attachement aux pairs et comportements délinquants

Parallèlement aux études qui ont traité du lien entre attachement aux parents et comportements délinquants, d'autres ont souligné l'importance de l'attachement aux amis et de son influence sur ces mêmes comportements.

Selon Hirschi (1969), les diverses organisations de contrôle social sont en charge du développement du lien social. L'adhésion sociale dépend de quatre dimensions : l'attachement qui résulte de l'encouragement et du soutien de personnes valorisées, conventionnelles (parents, pairs etc.) et d'institutions (écoles, etc.), les croyances qui sont en rapport avec l'accord ou le désaccord vis-à-vis des règles, valeurs et normes ; elles sont en lien avec l'attachement aux personnes qui les appliquent et les transmettent, l'engagement qui concerne la participation aux activités proposées par diverses institutions chargées d'intégration (école, travail...) et l'implication qui insiste sur l'intensité dans la participation à ces activités.

L'objectif d'Hirschi n'était pas d'expliquer les conduites délinquantes comme les théories sociologiques l'ont fait mais plutôt d'expliquer pourquoi les individus ne deviennent pas délinquants. Selon lui, plus les liens que l'individu entretient avec la société sont solides, moins il s'engagera dans la délinquance. Selon la théorie de la régulation sociale d'Hirschi, les adolescents délinquants sont moins attachés à leurs pairs que les adolescents conventionnels. Plusieurs recherches vont dans ce sens. Les délinquants ont moins confiance et respectent moins l'autre que les tout-venant (Brownfield et Thompson, 1991). Dans une recension de la littérature sur les relations amicales des délinquants, Marcus (1996) montre que l'on trouve plus de conflits, une qualité d'attachement plus pauvre, moins d'habiletés à réparer des relations ainsi que des distorsions cognitives et des résolutions de problèmes socio-cognitifs plus pauvres chez les délinquants que chez les tout-venant.

L'influence des pairs est corrélée avec leur acceptation des comportements délinquants et cette relation est amplifiée quand les jeunes ont peu d'interactions avec leurs parents (Steinberg, 1987). Même si l'influence des parents diminue significativement au cours de la vie, l'attachement à leur égard retarde la formation de groupes de pairs délinquants et indirectement réduit le nombre d'arrestations (Verhegge, 2001). L'attachement parental a donc des effets inhibiteurs sur la formation de ces groupes.

L'attachement fait partie du processus de socialisation, compris comme l'intégration par l'enfant au fil de son développement des comportements, des normes, valeurs, conventions, coutumes... caractéristiques de l'environnement dans lequel il évolue.

Nye (1958) définit les critères propres à socialiser les individus : l'exercice d'un contrôle de social doté de mesures de sanctions, l'intégration des normes et des valeurs par les individus, l'identification à des personnes socialement adaptées, l'opportunité de trouver des solutions alternatives aux buts et aux moyens des milieux sociaux. La délinquance peut être perçue comme le reflet d'un ratage du processus de socialisation, à la fois dans le contrôle interne moral des sujets et dans le contrôle externe assuré par la société.

Dans la partie suivante, nous allons nous intéresser à la façon dont les délinquants se situent par rapport aux normes.

Chapitre 2 / Quand le jugement moral peut nous renseigner sur le système identitaire du jeune détenu...

1. Introduction

La théorie cognitive du développement de Kohlberg (1984) suppose le rôle essentiel de la cognition dans la motivation des conduites morales ou antisociales, l'agressivité et les comportements antisociaux.

L'étude comparative délinquants/tout-venant réalisée par Jennings et al.) **(précisez la totalité des auteurs la première fois)** (1983) indique que le jugement moral des délinquants est inférieur à celui des tout-venant et se situe à un niveau pré-conventionnel.

Kohlberg définit ce niveau comme celui où les sujets jugent bonnes ou mauvaises leurs actions ou celles d'autrui en se référant aux conséquences qu'elles vont engendrer. La morale est pré-conventionnelle, car elle ne rejoint pas encore celle de la société.

Selon ces auteurs, la faiblesse du jugement moral ne serait pas une cause de la délinquance mais engendrerait un effet protecteur moindre. Les délinquants ont des principes moraux plus faibles et sont plus impulsifs que le tout-venant (Palucka, 1998). Ceci est encore plus vrai en ce qui concerne les plus jeunes. En effet, les adolescents délinquants ont un raisonnement moral davantage situé aux stades 1 et 2 comparativement aux tout-venant (Arbuthnot et al) **(précisez la totalité des auteurs la première fois)**, 1987). Palucka (1998) note cependant qu'il n'y a pas de différence entre primo-délinquants et délinquants récidivistes. Les délinquants ont un jugement moral plus faible sur 10 des 11 questions du Sociomoral Reflection Measure Short Form de Gibbs et leur raisonnement moral est particulièrement immature sur les valeurs qui se rapportent aux comportements délinquants (Palmer et Hollin, 1998).

Le positionnement des délinquants aux stades pré-conventionnels mis en évidence par Kohlberg se retrouve également en milieu carcéral. Le jugement moral de détenus américains reflète essentiellement le stade 2 (où le point de vue égocentrique prime, mais où l'individu perçoit également que l'autre a un point de vue qui lui est propre et qui peut différer du sien). De plus, il existe une corrélation significative entre le stade de développement moral de ces sujets et leurs infractions répertoriées en prison (Craig et Truitt, 1996).

Ces recherches comparatives sur le raisonnement moral concluent bien à une différence entre délinquants et tout-venant et situent les délinquants essentiellement aux stades pré-conventionnels de Kohlberg.

Toutefois, cette différence n'est pas systématiquement retrouvée. Des jeunes délinquants de 15 à 17 ans ne se différencient pas de jeunes tout-venant du même âge en ce qui concerne leur niveau de jugement moral (Pez, 2002). Les délinquants juvéniles ont un raisonnement moral plus faible que des jeunes tout-venants sur le

Sociomoral Reflection Measure qui est un outil de production du jugement moral, mais ne se différencie pas sur un outil de reconnaissance (Sociomoral Reflection Objective Measure) (Gavaghan et al., 1983).

Il existe donc un net décalage entre le jugement et la conduite chez les délinquants. Ils connaissent les règles mais ne les appliquent pas systématiquement (Coslin et al., 1972). Ils peuvent même utiliser davantage le mode de jugement moral que les tout-venant alors qu'ils présentent des conduites asociales (Addad & Bénézech, 1988).

2. Options et perspectives théoriques

2.1. Evolution de l'estime de soi à l'adolescence

L'estime de soi joue un rôle primordial dans le développement de l'enfant ou de l'adolescent, car elle représente un déterminant essentiel de la santé mentale et des comportements sociaux.

Elle se développe à partir d'expériences positives ou négatives vécues depuis l'enfance. L'adolescence est une période de profonds changements (socialisation, cognition, image du corps, sexualité). Des études ont montré que de 30 à 50 % des adolescents ont une faible estime de soi et ceci plus particulièrement au début de l'adolescence (Harter, 1990 ; Hirsh & DuBois, 1991). Il est souvent relevé que l'estime de soi augmente, diminue ou fluctue durant l'adolescence mais la réponse n'est pas claire : elle dépend des individus et est difficile à mesurer. Le niveau d'estime de soi des adolescents peut être influencé par divers facteurs tels que la classe sociale, la culture ou le genre. Il peut également varier chez un même individu dans différents domaines (apparence physique, relations sociales, etc.).

L'estime de soi se stabilise, voire augmente du milieu de l'adolescence au début de l'âge adulte (Harter, 1990). L'adolescence est souvent la période de la vie où l'estime de soi est la plus faible et devient de ce fait responsable de problèmes divers. Des facteurs psychosociaux peuvent aussi être à l'origine, au développement et maintien de l'estime de soi. Des relations positives avec les parents et avec les pairs ont été reconnues comme facteurs importants pour l'estime de soi de l'adolescent (Savin et al.) (**précisez la totalité des auteurs la première fois**), 1983).

Si une faible estime de soi ne peut être que transitoire, dans certains cas, elle peut entraîner des problèmes graves tels que anorexie, dépression, suicide ou délinquance.

2.2. Estime de soi et délinquance

Le lien causal entre délinquance et estime de soi donne lieu à deux conceptions contradictoires. La première considère que le comportement déviant ou délinquant est à l'origine d'une faible estime de soi (McCarthy & Hoge, 1984). Il semble que peu d'études viennent confirmer cette hypothèse. La seconde conception suggère qu'une faible estime de soi est une variable causale de la délinquance (Kaplan, 1975).

Les jeunes issus de classes sociales peu élevées et ayant une faible estime de soi sont plus enclins à adopter un comportement délinquant que ceux provenant de classes

sociales plus élevées (Rosenberg et Rosenberg, 1978). Dubois & Silverthorn (2004) montrent également qu'une faible estime de soi prédit l'association à des pairs délinquants. Une personne se sentant rejetée par la société la rejette à son tour afin de restaurer son estime de soi et se tourne vers des pairs délinquants en adoptant leurs comportements. Ces derniers accordent reconnaissance et encouragements des pairs aux conduites délictueuses ce qui augmente l'estime de soi.

La reconnaissance par le groupe favorise une valorisation de l'image que l'on a de soi. Par ailleurs, une faible estime de soi est non seulement corrélée à la déviance des pairs mais également à celle de la famille et du voisinage (Zhang, 2003).

Le type de délit commis ne semble pas avoir d'incidence sur le niveau d'estime de soi. En effet, aucune différence n'a été relevée entre le niveau d'estime de soi des violeurs et celui des délinquants non sexuels (Fernandez & Marshall, 2003). Par ailleurs, le comportement violent n'est pas associé à une faible estime de soi (Trustcott, 1992).

Certaines études ont plus spécifiquement abordé la question de l'estime de soi chez les personnes incarcérées : les condamnés adultes s'estiment moins bien que les prévenus et, ce, d'autant plus s'ils sont isolés du fait d'avoir commis un crime de mœurs (Abdellaoui, 1997). Une qualité de relation pauvre avec les autres détenus et une faible estime de soi vont avec un niveau d'anxiété élevé en prison (Chambers, Power, Loucks & Swanson, 2000). Cette étude montre également une corrélation élevée entre de faibles soins parentaux associée à une faible estime de soi et un niveau d'anxiété élevé chez les détenus incarcérés.

Nous relierons dans cette étude l'estime de soi à l'attachement aux parents et aux pairs chez les mineurs dans le contexte particulier de l'univers pénitentiaire.

2.3. Les relations interpersonnelles et intergroupes en milieu carcéral

Afin de mieux cerner les relations interpersonnelles qui peuvent se nouer en détention entre co-détenus et surtout d'apprécier la qualité de celles-ci, il semble intéressant de voir d'une part, comment les relations des jeunes délinquants à l'extérieur de la prison peuvent avoir un retentissement dans le milieu carcéral et d'autre part, si les jeunes ont le même mode d'affiliation à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les relations en prison ont acquis un caractère imprévisible (Lemire, 1990). Cet auteur rapporte que la violence entre gardiens et gardés a historiquement évolué. Si la violence des surveillants vis-à-vis des détenus fut la première à attirer l'attention, elle a progressivement diminué pour laisser place à une violence plus importante des détenus sur les gardiens. Cette forme de violence est apparue avec la sous-culture carcérale, comme nous allons le voir maintenant, en abordant les relations entre détenus.

2.3.1. De la nécessité de se comparer à autrui

Comme nous avons pu le voir précédemment (2^{ème} partie), la construction ou la protection de son identité est rendue possible en se comparant implicitement ou explicitement à d'autres personnes appartenant le plus souvent à d'autres groupes que le sien. La valeur que l'on s'attribue et/ou que l'on attribue à son groupe

d'appartenance résulte le plus souvent de la manière dont on se situe par rapport à un autrui. Pour Festinger (1954) la comparaison sociale est un processus permettant aux individus d'évaluer leurs opinions mais aussi leurs aptitudes en se comparant à autrui.

2.3.2. Les relations entre codétenus

Les anciennes études de Clemmer (1940), Sykes (1958) et Wheeler (1961), développant les travaux sociologiques en prison à partir du milieu du XIXe siècle, mettaient surtout l'accent sur les spécificités du monde pénitentiaire et considéraient la sous-culture carcérale comme produit de ce milieu en négligeant les relations entretenues avec l'extérieur. D'autres recherches montrent au contraire qu'il faut étudier la prison comme tout autre système social et que la sous-culture carcérale est aussi importée de l'extérieur (Irwin & Cressey, 1962). On parle ici de modèle d'importation de la sous-culture : les comportements présentés en prison ne sont que le reflet de ceux observés à l'extérieur. Selon cette approche, la criminalité ne s'apprend pas en prison, les comportements délinquants que l'on peut y observer se retrouvent chez des individus possédant une identité criminelle précarcérale.

La sous-culture possède ses propres valeurs, croyances et attitudes et tente de les imposer aux nouveaux arrivants. Dans son enquête dans les quartiers mineurs de prisons françaises, Zambeaux (2001) souligne que le premier règlement appris par les mineurs n'est pas celui de la prison mais celui des co-détenus. Ce code des détenus tend à montrer une certaine distanciation entre le monde du personnel et plus particulièrement celui des surveillants de prison et celui des détenus, distance qui n'est pas toujours aussi prononcée.

2.3.3. Les relations entre détenus et surveillants

Afin de mieux cerner les relations interpersonnelles en détention, il est indispensable d'étudier celles qui se nouent entre surveillants et détenus.

Une méconnaissance de ce type de relations conduit à une ignorance de la réalité de la prison (Goffman, 1968). Si les surveillants évoquent de bonnes relations avec les détenus, la compassion peut parfois avoir pour effet négatif que les détenus peuvent en abuser. D'où le caractère hostile souvent décrit concernant les interactions entre les détenus et le personnel de surveillance, où les premiers se doivent de respecter le code social des détenus, à savoir éviter les contacts avec les gardiens et où les seconds préfèrent limiter les échanges par peur de l'abus.

Cependant, certains auteurs présentent une vision plus nuancée des relations carcérales, dans lesquelles l'antagonisme laisse la place à la réciprocité. Si les relations entre détenus se caractérisent par la solidarité et l'exploitation, les relations entre détenus et surveillants se tissent souvent autour de la négociation et du marchandage. Elles se nouent autour du système de privilèges. Ce système montre que le pouvoir des surveillants n'est pas absolu mais plutôt fondé sur des liens d'interdépendance, de négociation et de réciprocité.

2.4. Les relations avec l'extérieur

Les détenus peuvent en effet rencontrer différents intervenants, comme les

visiteurs de prison, le personnel du SPIP (service de probation et d'insertion professionnelle), les éducateurs PJJ pour les mineurs, etc. Les relations se complexifient et les rapports de pouvoir se multiplient et se diversifient (Lemire, 1990).

Les interactions avec les surveillants sont de ce fait modifiées car ils ne sont plus les seuls interlocuteurs des détenus. Ces derniers peuvent tenter d'obtenir de nouveaux privilèges auprès de ces différents intervenants. Cela implique une coordination entre tous les partenaires, comme c'est le cas dans les réunions institutionnelles des quartiers mineurs où chaque cas est discuté, où chacun donne son point de vue (surveillants, éducateurs, enseignants, personnel médical, etc.). Cependant, si les occasions de contacts sont de plus en plus nombreuses avec l'extérieur, on assiste à un renforcement sécuritaire à l'intérieur de la prison, en lien avec la demande sociale de sécurité de plus en plus forte.

Même si le temps de scolarisation en prison reste globalement insuffisant dans les quartiers mineurs et limite de ce fait l'action possible, les enseignants et les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont souvent les interlocuteurs privilégiés des jeunes.

Les familles représentent également des contacts privilégiés avec l'extérieur. Les rencontres avec les parents au parloir sont souvent l'occasion de renouer un dialogue, dans certains cas rompu depuis longtemps. Certains mineurs avouent même ne jamais avoir parlé avec eux auparavant. Il arrive cependant que des familles refusent de se déplacer et le mineur n'a alors pour interlocuteur que le personnel pénitentiaire, d'où la nécessité d'établir des relations interpersonnelles les plus satisfaisantes possible.

Notre projet de recherche incluait une réflexion sur les liens entre l'intériorisation des valeurs et l'attachement aux pairs en particulier. Nous avons également envisagé d'étudier l'importance des modèles d'identifications sur l'expression des normes et valeurs. Dans le chapitre suivant, nous présenterons deux recherches empiriques sur chacun de ces deux axes.

Chapitre 3 / Identité, lien social et jugements sociomoraux : 2 études empiriques

1. Etude empirique n° 1 : Attachement et valeurs sociomorales des jeunes détenus

L'objectif dans cette première étude est d'une part, de comprendre les relations interpersonnelles des mineurs et des jeunes majeurs incarcérés au travers du concept d'attachement et, d'autre part, de voir dans quelle mesure l'attachement aux parents et aux amis est un facteur explicatif du jugement de valeurs sociomorales, de l'estime de soi et des relations en milieu carcéral.

Nous avons mis en évidence plus haut que la littérature sur l'attachement souligne qu'il existe une stabilité des patterns d'attachement au cours de la vie. Nous n'étudierons pas ici l'attachement en termes de patterns sécure vs insécure mais au travers de concepts tels que la confiance, la communication et la colère vis-à-vis de la figure d'attachement et le détachement émotionnel ressenti de sa part.

En effet, ces dimensions sont mises en évidence dans notre inventaire d'attachement, celui-ci ayant été choisi pour la différenciation qu'il effectue entre attachement aux parents et aux amis.

1.1. Hypothèses

Hypothèse 1

Au vu de la littérature précisant le lien entre déficit d'attachement et comportements externalisés et/ou délinquants, nous supposons que les jeunes délinquants (détenus ou placés) ont un attachement, évalué en terme de confiance, de communication et de colère/détachement émotionnel, aux parents et aux pairs moins important que les jeunes tout-venant.

Hypothèse 2

Nous supposons que les mineurs détenus sont plus attachés à leurs parents que les jeunes majeurs détenus et que, les majeurs sont davantage attachés à leurs amis que les mineurs. En effet, ces derniers sont plus susceptibles de vivre encore avec leurs parents du fait de leur minorité et par conséquent de dépendre d'eux, les majeurs étant plus susceptibles de vivre leur vie plus librement, de côtoyer plus fréquemment leurs connaissances extérieures au foyer parental et de créer des liens avec eux.

Hypothèse 3

Nous supposons que les prévenus mentionnent un attachement plus important à leurs parents et à leurs amis que les condamnés, les premiers étant souvent incarcérés depuis peu ou ne voyant pas leurs proches, du fait d'autorisations de visites qui ne sont pas encore accordées, le manque ressenti rendant possible la verbalisation de

liens forts.

Hypothèse 4

On sait que deux populations (délinquants et conventionnels) évaluent de manière similaire la gravité d'actes transgressifs (Coslin et al., 1972 ; Malewska-Peyre & Peyre, 1977).

Par conséquent, nous supposons ne trouver aucune différence entre l'évaluation de la sévérité et de la tolérance aux valeurs individuelles, conventionnelles et morales des jeunes délinquants (détenus ou placés) et des jeunes tout-venants.

Hypothèse 5

De plus, nous supposons que l'évaluation de la sévérité et de la tolérance aux valeurs individuelles, conventionnelles et morales des détenus mineurs ne se différencie pas des détenus majeurs.

Hypothèse 6

Nous nous attendons également à ce que l'évaluation de la sévérité et de la tolérance aux valeurs individuelles, conventionnelles et morales des prévenus ne diffère pas de celle des condamnés.

Hypothèse 7

Le lien entre attachement et jugement moral a été mis en évidence (Garmon, 2000; Van Ijzendoorn & Zwart-Woudstra, 1995). Cependant, ces recherches ne portant pas sur une population de délinquants, il nous semble intéressant de mettre en lien ces deux concepts sur ces sujets car, comme le mentionne Hirschi (1969), un attachement de bonne qualité conduit à une orientation vers la conformité.

Nous supposons que les jeunes délinquants (détenus ou placés) et les tout-venants qui sont plus attachés à leurs parents possèdent un indice de rapport aux normes plus élevé.

Hypothèse 8

Une étude a montré que les détenus ayant un attachement sécure, ceux qui sont à l'aise dans les relations intimes et ceux qui ont vécu des expériences positives avec leur mère ont une meilleure estime de soi (Offer, 1998). Il semble pertinent d'observer si l'estime de soi est liée à un attachement de bonne qualité dans notre population de jeunes délinquants et tout-venant.

Nous émettons l'hypothèse que l'estime de soi est corrélée à l'attachement et que les jeunes délinquants (détenus ou placés) et tout-venant qui sont plus attachés à leurs parents possèdent une estime de soi plus élevée.

Hypothèse 9

La demande de la Mission de Recherche Droit et Justice étant d'améliorer la compréhension des relations interpersonnelles des jeunes détenus, nous étudierons plus spécifiquement l'attachement à leurs parents et à leurs amis chez les jeunes délinquants incarcérés. Il nous semble intéressant d'observer si la qualité de l'attachement aux parents et aux amis peut avoir une influence sur les relations en milieu carcéral.

Nous supposons que les jeunes détenus qui sont plus attachés à leurs parents et à leurs amis ont des relations moins conflictuelles avec le personnel pénitentiaire.

1.2. Méthodologie

1.2.1 Sujets d'étude

Notre échantillon est composé de trois groupes de jeunes âgés de 14 à 21 ans (cf. tableau 1) :

- *jeunes délinquants incarcérés*, dans quatre maisons d'arrêt françaises : Villefranche sur Saône, Varcès, Amiens et Rouen. Ce groupe est âgé en moyenne de 18 ans (ET=1,53) et comprend 31 mineurs âgés en moyenne de 17 ans (ET=0,72) et 53 jeunes majeurs âgés en moyenne de 19 ans (ET=0,94).
- *jeunes délinquants non incarcérés*, placés dans différentes structures d'accueil et répartis comme suit :
 - 12 mineurs placés en Centre Educatif Fermé (CEF)¹
 - 13 mineurs placés en Centre Educatif Renforcé (CER)²
 - 4 mineurs et d'un jeune majeur pris en charge par le Centre d'Action Educatif (CAE) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Grenoble.

Les sujets de ce groupe sont âgés en moyenne de 16 ans (ET=0,82),

- *jeunes tout-venant*, comprenant 64 mineurs et 6 jeunes majeurs tout-venant³ scolarisés dans des lycées de l'agglomération grenobloise et âgés de 14 à 18 ans (M=16 ; ET=1,01).

Les six jeunes majeurs du groupe de tout-venant ont été incorporés à l'échantillon et sont indiqués comme jeunes majeurs car ils venaient tout juste d'avoir dix-huit ans au moment de la passation.

Les jeunes majeurs du groupe de tout-venant sont scolarisés en lycée dans les

¹ Les Centres Éducatifs Fermés s'adressent aux mineurs multirécidivistes ou multiréitérants qui font l'objet d'une mesure de contrôle judiciaire ou de sursis avec mise à l'épreuve. Ils constituent une alternative à l'incarcération et viennent toujours après l'échec de mesures éducatives précédentes. Le terme " fermé" renvoie à la fermeture juridique définissant le placement, c'est-à-dire que tout manquement grave au règlement du centre est susceptible d'entraîner une détention.

² Les Centres Éducatifs Renforcés sont des structures éducatives destinées à la prise en charge des mineurs délinquants ou en situation de grande marginalisation, et qui doivent répondre au risque de récidive et d'incarcération.

³ Tous les jeunes tout-venants ont rapporté ne pas avoir commis de délit répertoriés par la justice.

mêmes classes que les mineurs.

Tableau 10. Répartition en effectifs des sujets en fonction de l'âge

	14	15	16	17	18	19	20	21
Détenus (N=84)	1	1	10	19	15	21	12	5
Placés (N=30)	0	8	13	8	1	0	0	0
Tout-venant (N=70)	1	28	20	15	6	0	0	0
Total (N=184)	2	37	43	42	22	21	12	5

Le groupe de jeunes détenus est composé de 45,7 % de prévenus et de 54,3 de condamnés¹ dont 64,3 % de récidivistes². Leur temps d'incarcération varie de 10 jours à 720 jours avec une moyenne de 135 jours (ET= 150). Nous relevons que 53,2 % ont commis un délit contre les personnes et 46,8 % contre les biens³.

De plus, 48 % ont un niveau scolaire de niveau "collège", 27 % de niveau "lycée professionnel" (CAP, BEP) et 7 % de niveau "lycée général".

Le sous-groupe de jeunes délinquants non incarcérés est composé de 10 prévenus et de 20 condamnés. Ces jeunes sont majoritairement récidivistes (77 %). Leur temps de placement en centre éducatif fermé ou centre éducatif renforcé⁴ varie de 15 jours à 252 jours avec une moyenne de 48 jours (ET=61). Tous les mineurs pris en charge en centre éducatif renforcé sont placés depuis 15 jours au moins au moment de la passation.

Ils sont pris en charge par les divers centres éducatifs pour délit contre les biens pour 70 % d'entre eux et contre les personnes pour 30 %.

Nous n'avons pas eu de renseignement sur le niveau scolaire des jeunes placés en centre éducatif.

1.2.2. Matériel

Les sujets des trois groupes ont répondu à trois échelles. Les jeunes détenus ont été soumis en sus à un entretien semi-directif et à un questionnaire canadien destiné à évaluer les relations intimes ainsi que les relations familiales. L'anonymat leur était garanti ainsi que la confidentialité de leurs réponses. Dans le cas des jeunes incarcérés, une lettre de présentation de la recherche (présentée en annexe) a été envoyée aux parents des mineurs afin d'une part, de leur expliquer le but de celle-ci et d'autre part, de leur demander leur accord quant à une rencontre avec leur enfant.

¹ Nous n'avons pas eu cette information pour trois détenus

² Nous n'avons pas eu cette information pour huit détenus

³ Nous n'avons pas eu cette information pour cinq détenus

⁴ Les jeunes rencontrés en centre d'action éducative de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ne résident pas dans un foyer mais bénéficient uniquement d'une Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) dans leur famille.

a) Echelle d'estime de soi

Les sujets ont répondu à l'échelle d'estime de soi de Rosenberg (1965), traduite en français par Vallières et Vallerand (1990). Cette échelle unidimensionnelle est de type Likert en quatre points (de "Absolument pas d'accord" à "tout à fait d'accord") et comprend dix items. Nous avons choisi cette échelle pour sa facilité de compréhension par des personnes ayant un faible niveau scolaire (ce qui est souvent le cas pour la population délinquante).

Elle présente une valeur de test-retest de .85, sur un total de 28 sujets après un intervalle de deux semaines (Silber & Tippett, 1965) et une valeur de test-retest de .82 sur 259 sujets, hommes et femmes, avec un intervalle d'une semaine ainsi qu'une consistance interne de .88 (Fleming & Courtney, 1984).

b) Echelle des jugements sociomoraux

L'échelle des jugements sociomoraux (Abdellaoui, Blatier & Beauvois, 1996) est composée de 18 items relatant l'action d'une personne et se rapportant à trois types de conduites : individuelles, conventionnelles et morales. Ces conduites sont appréciées sur trois dimensions (format Likert) : la gravité de la transgression, son excusabilité et le rejet dont le transgresseur doit faire l'objet.

Deux dimensions sous-tendant l'évaluation de la gravité, de l'excusabilité et du rejet ont été construites et choisies comme plus caractéristiques des jugements sociomoraux : la tolérance et la sévérité. Ces deux dimensions donnent lieu au calcul de deux indices (indices de tolérance et indice de sévérité) :

- *indice de tolérance* : la tolérance est définie comme le fait d'excuser et de ne pas rejeter une personne dont la gravité de la transgression ou du comportement atypique est reconnue. Cet indice est obtenu par la formule suivante : $G \cdot 2 - (E + R)$ (G = gravité, E = excusabilité, R = rejet). Il est possible de calculer un indice de tolérance spécifique pour chaque type de conduite,
- *indice de sévérité* : cet indice concerne les trois registres de valeurs morales, conventionnelles et personnelles. Cet indice donne lieu à trois indices spécifiques de sévérité pour les valeurs individuelles, conventionnelles et morales. Par exemple, l'indice de sévérité spécifique au jugement moral se calcule de la manière suivante : $2 \cdot M - (C + I)$ (M = total des scores des trois échelles pour les transgressions morales, C = total des scores des trois échelles pour les transgressions conventionnelles, I = total des scores des trois échelles pour les atypismes (valeurs individuelles ou personnelles)).

c) Inventory of parent and peer attachment

L'Inventory of parent and peer attachment -IPPA (Armsden & Greenberg, 1987, 1989, traduction française d'Atger & al.) a été créé dans le but d'évaluer la perception que les adolescents ont des relations avec leurs parents et leurs amis proches et plus particulièrement, comment ces figures sont utilisées comme base de sécurité. La théorie sous-jacente est la théorie de l'attachement initialement formulée par Bowlby et récemment par d'autres auteurs.

Trois dimensions sont évaluées : le degré de confiance mutuelle, la qualité de la

communication et l'étendue de la colère ressentie vis-à-vis de la figure d'attachement et du détachement émotionnel de sa part. L'IPPA a été utilisé dans certaines études sur des échantillons d'adolescents à partir de 12 ans. Il se présente sous la forme d'un questionnaire d'auto-évaluation de type Likert en cinq points. La version originale comporte 28 items/parents et 25 items/pairs. La version révisée (Mère, Père, Pairs) comprend 25 items pour chaque catégorie, ce qui permet de calculer trois scores d'attachement.

La version originale de l'IPPA présente un test-retest, avec un intervalle de trois semaines et sur un échantillon de 27 sujets âgés de 18 à 20 ans, de .93 pour l'attachement aux parents et de .86 pour l'attachement aux pairs.

En ce qui concerne la version révisée, la fiabilité interne (Alpha de Cronbach) est de .87 pour l'attachement à la mère, de .89 pour l'attachement au père et de .92 pour l'attachement aux pairs. Nos sujets ont été soumis à cette version révisée de l'IPPA.

d) Entretien semi-directif destiné à évaluer les relations en milieu carcéral

Les jeunes délinquants incarcérés ont été soumis à un entretien semi-directif sur les relations qu'ils entretiennent avec le personnel pénitentiaire et leurs codétenus. Les différentes questions qui leur ont été posées sont les suivantes :

1. Comment est-ce que cela se passe ici avec les autres ?
2. Avec qui t'entends-tu le mieux ?
3. Est-ce que tu t'es fait des copains ?
4. Est-ce que tu penses que vous vous reverrez à l'extérieur ?
5. Est-ce qu'il y a des jeunes que tu connaissais avant ?
Si oui, est-ce que vous étiez copains ?
Etes-vous toujours copains ici ?
6. Comment est-ce que cela se passe avec le personnel ? Avec les surveillants ? Avec les autres ?
Pourquoi ?
7. Comment sont les relations ?
Explique pourquoi.
8. Qui est-ce que tu trouves le plus sympathique ?
9. Qui est-ce que tu trouves le moins sympathique ?

e) Questionnaire sur les relations intimes et les relations familiales

Nous avons utilisé une partie d'un questionnaire canadien destiné à évaluer le niveau et la qualité de l'engagement des individus dans des relations intimes au travers une série de questions standardisées, à réponses fermées pour la majorité.

Nous en avons retenu quelques-unes en fonction de nos objectifs, comme : As-tu

déjà eu un(e) petit(e) ami(e) ? As-tu une relation amoureuse actuellement ? Depuis combien de temps ? As-tu déjà eu une relation amoureuse sérieuse ? Si oui, combien ? Combien de temps ont-elles duré ?

Les jeunes détenus ont également répondu à des questions concernant leur famille. As-tu été élevé par tes parents naturels ? Est-ce que tes parents te rendent visite en prison ? As-tu déjà eu des problèmes à la maison ? Est-ce que tes parents t'ont déjà puni ? Est-ce que ta mère sait où tu es quand tu n'es pas à la maison ? Comment décrirais-tu les relations avec tes frères et sœurs ?

1.2.3. Les difficultés méthodologiques liées à la recherche en milieu carcéral

La recherche en milieu carcéral se heurte à des difficultés de mise en œuvre inhérentes au contexte. Afin de pouvoir rencontrer des détenus, il faut dans un premier temps attendre l'autorisation du ministère de la justice, puis dans un deuxième temps, l'autorisation du directeur de la prison.

La rencontre avec des mineurs incarcérés implique que les chercheurs obtiennent l'accord des parents. Le plus difficile pour l'obtention de cet accord réside dans la façon de les contacter.

Le directeur scientifique du projet "Jeunes en Détention" a souhaité que nous rencontrions les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour remettre un courrier de présentation de la recherche aux parents afin qu'ils puissent donner leur acceptation. Cette procédure avait pour but d'éviter que ce soit le directeur de la prison qui prenne contact avec eux, ce qui aurait risqué d'assimiler notre recherche au milieu carcéral. Cette procédure a cependant été difficile à réaliser dans certaines prisons, les éducateurs PJJ n'étant pas encore affectés. Dans ces lieux, ce sont différents éducateurs qui rendent visite aux mineurs et il est parfois difficile d'obtenir un contact précis, ce qui a encore allongé le temps d'attente pour rencontrer les jeunes. De plus, la mise en place du plan Vigipirate a limité nos investigations.

1.3. Résultats

Nous présentons, dans une première partie, une analyse descriptive des résultats et dans une seconde partie, une analyse comparative entre les différents groupes.

1.3.1. Analyse descriptive

Cette partie est consacrée à la description des réponses des mineurs et jeunes majeurs incarcérés au questionnaire sur les relations familiales et les relations intimes ainsi qu'à l'entretien semi-directif destiné à évaluer les relations en milieu carcéral (le groupe de délinquants placés en centre éducatif et le groupe de tout-venant ne devaient pas répondre à ces questionnaires).

Afin d'améliorer la lisibilité des résultats, les différences entre les mineurs et les jeunes majeurs ne sont mentionnées que lorsque celles-ci sont significatives.

1.3.1.1. Relations familiales et intimes

Parmi les mineurs et jeunes majeurs détenus, 55 % habitent avec leurs deux parents. Les autres vivent soit avec leur mère, leur père, des parents, seuls, avec un ami ou avec leur femme ou petite amie. Presque tous ont été élevés par leurs parents naturels (96 %). Seuls 15 % ne les considèrent pas comme leurs vrais parents (les grands-parents, une famille adoptive ou une famille d'accueil étant considérés comme tel).

Les parents travaillent dans près d'un cas sur deux : 45 % rapportent que leur mère travaille et 2 % ne savent pas, 46 % que leur père travaille et 21 % ne savent pas. Il est intéressant de noter une différence significative entre mineurs et majeurs concernant le travail du père: les pères des mineurs sont moins nombreux à travailler que les pères des majeurs ($\chi^2(81,3)=11,11$; $p<.01$), comme on peut le voir sur le tableau suivant (cf. Tableau 11. Répartition des sujets en **pourcentage en fonction de l'âge et du travail du père**). Par ailleurs, on relève un décès de la mère et quatre décès du père chez les majeurs. Les majeurs sont plus nombreux à ne pas savoir dire si leur père travaille.

Tableau 11. Répartition des sujets en pourcentage en fonction de l'âge et du travail du père

	Ne travaille pas	Travaille	Ne sait pas	Décès	Total
Mineurs	17	15	5	0	37
Majeurs	11	31	16	5	63
Total	28	46	21	5	100

On note que 16 % des détenus sont fils unique, 52 % ont un ou deux frères et 56 % une ou deux sœurs et 32 % ont plus de deux frères et 26 % plus de deux sœurs. La majorité (93 %) dit avoir de bonnes voire de très bonnes relations avec leurs frères et sœurs.

Ce qui est intéressant, c'est de constater que malgré cela, 58 % disent avoir des problèmes en famille. Ces problèmes résultent essentiellement de sorties non accordées (52 %) et de disputes (48 %). Les parents ont fait preuve de punition à leur égard pour 62 % des jeunes, majoritairement en prononçant une interdiction, comme une privation de sortie (81 %) et pour 19 % en usant de la violence (gifle). Un grand nombre de ces jeunes affirme avoir déjà fugué de la maison (41 %). Pour un quart d'entre eux, le nombre de fugues est supérieur à cinq. La plupart d'entre eux ont fugué pour la première fois avant l'âge de 15 ans (73 %).

L'usage de la force physique par les parents en matière de discipline durant leur vie est mentionné par un mineur ou jeune majeur sur deux (une ou deux fois pour 18 %, quelques fois pour 26 %, souvent pour 4 % et toujours pour seulement 1 %).

Tableau 12. Répartition en % en fonction de la connaissance par les parents des lieux et personnes fréquentés

	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours	Total
La mère sait où ils sont	32	43	17	8	100
Le père sait où ils sont	44	29	19	8	100
La mère sait avec qui ils sont	25	41	23	11	100
Le père sait avec qui ils sont	37	36	16	11	100

Les détenus disent majoritairement que leur mère sait parfois où ils sont quand ils ne sont pas à la maison et que leur père ne le sait jamais.

Ils rapportent majoritairement que leur mère sait parfois avec qui ils sont quand ils ne sont pas à la maison et que leur père ne le sait jamais.

Quand on leur pose la question de savoir s'ils souhaiteraient d'une part, être une personne comme leur mère, 27 % "pas du tout", 27 % répondent "quelques fois", 18 % "la plupart du temps", 28 % "tout le temps"; d'autre part, être une personne comme leur père, 35 % "pas du tout", 25 % répondent "quelques fois", 18 % "la plupart du temps", 22 % "tout le temps". Les mineurs souhaitent plus que les majeurs être comme leur père ($\chi^2(75,3) = 11,71; p = .008$) comme le montre le tableau suivant (Tableau 11) :

Tableau 13. Répartition des sujets en % selon l'âge et le souhait d'être une personne comme le père

	Pas du tout	Quelques fois	La plupart du temps	Tout le temps	Total

Mineurs	8	15	4	13	40
Majeurs	27	10	14	9	60
Total	35	25	18	22	100

On remarque en effet que les majeurs ressentent beaucoup moins l'envie de ressembler à leur père.

Concernant leur statut marital, 94 % sont célibataires, 4 % vivent en concubinage, 2 % sont mariés et 8 %, soit sept sujets (un mineur et six majeurs) ont un enfant.

Lorsqu'on interroge les détenus sur leurs relations intimes, 99 % disent avoir déjà eu une petite amie (un seul majeur a dit ne jamais en avoir eu), 65 % rapportent avoir déjà eu une relation amoureuse sérieuse (31 % disent en avoir eu plus d'une) qui a duré pour 63 % d'entre eux plus d'un an; 61 % (particulièrement les majeurs (44 %) et 17 % de mineurs ont une relation amoureuse au moment de la passation du questionnaire ($\chi^2(82,1)=4,29$; $p=.03$) dont 66 % depuis un an et plus ; 57 % disent se sentir bien même quand ils ne voient pas leur amie du fait de leur détention.

Lorsqu'on leur demande pourquoi leurs relations se sont terminées, 34 % imputent cette rupture à leur partenaire ("elle était bizarre, elle allait avec n'importe qui, elle m'a pris pour un gamin, elle est devenu comme un homme, elle était jalouse, etc."), 49 % se rendent responsable de la séparation ("j'en avais marre, je ne l'aimais plus, je préférerais mes amis, je ne tenais pas en place, je voulais passer à autre chose, je voulais trouver une fille mieux, etc.") et 17 % pensent que la rupture est le fait des deux membres du couple ("on se disputait, on ne s'entendait plus, etc. ").

Nous leur avons demandé combien de leurs amis étaient considérés comme délinquants ou criminels par la police: "tous" (17 %), "la plupart" (32 %), "quelques uns" (28 %), "presque aucun" (6 %), et "aucun" (17 %). Lorsqu'on modifie un peu la question et qu'on leur demande combien ils en considèrent comme délinquants ou criminels, les pourcentages varient sensiblement: "tous" (13 %), "la plupart" (23 %), "quelques uns" (34 %), "presque aucun" (10 %) et "aucun" (20 %).

Quand ils sortiront de prison, 10 % estiment que leurs amis les aimeront "beaucoup plus", 15 % "plus", 71 % "de la même façon", 0 % "moins" et 4 % "beaucoup moins".

Par ailleurs, nous leur avons demandé de décrire un événement de leur vie qui les a rendus très heureux. La majorité a rapporté un événement vécu avec les proches (37 %), comme la naissance d'un frère ou d'une sœur, celle de leur enfant, la rencontre d'une fille, une fête en famille, par exemple. Le pourcentage restant (34 %) concerne entre autres le fait d'avoir obtenu le permis de conduire, un premier travail ou un voyage. Les 29 % restants n'ont pu verbaliser un événement heureux. On observe une différence significative entre mineurs et majeurs ($\chi^2(82,2)=5,069$; $p=.07$), comme le montre le tableau suivant :

Tableau 14. Répartition des sujets en % en fonction de l'âge et du type d'événement heureux vécu par le passé

	Proches	Autres	Pas de réponse	Total
Mineurs	19	8	10	37
Majeurs	18	26	19	63
Total	37	34	29	100

Il est intéressant de noter que davantage de jeunes majeurs n'ont pu rapporter un événement heureux.

Les détenus ont également décrit un événement qui les a rendus tristes, déprimés. Les réponses concernent majoritairement la relation à autrui: 33 % ont mentionné le décès d'un proche; 41 % ont cité un problème (la séparation d'avec un proche, parent ou enfant, du fait de l'incarcération, les problèmes de santé d'un proche ou la mise en détention). Le pourcentage restant (26 %) n'a pas donné de réponse à cette question.

Nous les avons questionnés sur la plus mauvaise chose qu'ils n'aient jamais faite en précisant ceci ne concernait pas obligatoirement les raisons de leur mise en détention. Nous relevons que 31 % des réponses concernent une violence faite à autrui (que ceci soit ou non lié à l'emprisonnement), 45 % concernent le fait d'arrêter l'école, le vol, la conduite sous l'effet de l'alcool, par exemple et 24 % n'ont pas répondu.

Une dernière partie de ce questionnaire leur demandait de se projeter dans l'avenir et d'envisager leurs souhaits lors de leur sortie de prison.

A la question "qu'avez-vous prévu de faire quand vous serez libéré ?", la majorité des réponses concerne le travail ou les études (70 %), 12 % des jeunes parlent des relations avec les proches ("revoir ma famille, ma copine, mes amis", "refaire ma vie", par exemple). Il est intéressant de noter que 15 jeunes (soit 18 %) n'ont pas su quoi répondre à cette question.

A la question "avez-vous des projets à long terme ?", 52 % ont répondu "Oui". On trouve sensiblement les mêmes réponses que pour la question précédente, 46 % des jeunes pensent au travail ou aux études et 14 % à fonder une famille, se marier, avoir des enfants, acheter une maison, etc.

Près d'un jeune sur deux ne donne pas de réponse concernant un avenir plus lointain.

Les majeurs y parviennent mieux que les mineurs ($\chi^2 (72,2)=10,07; p=.006$).

Tableau 15. Répartition des sujets en pourcentage en fonction de l'âge et du type de projet à long terme

	Travail / Etudes	Famille / Amis	Pas de réponse	Total
Mineurs	20	0	16	36
Majeurs	26	14	24	64

Total	46	14	40	100
-------	----	----	----	-----

Les mineurs ne verbalisent pas de projet à long terme avec leurs proches (famille ou amis), moins encore concernant le travail ou les études.

1.3.1.2. Relations en milieu carcéral

L'entretien avait pour objectif de mieux comprendre le point de vue des détenus sur les relations qu'ils entretiennent au sein de la prison avec les autres prisonniers et le personnel pénitentiaire. Afin de faciliter leur verbalisation, nous leur avons posé une série de questions suffisamment générales de façon à ne pas orienter leurs réponses. Ils avaient tout le loisir de relater ce qu'ils souhaitaient.

Une grande majorité estime que l'ambiance est globalement bonne (68 %) : ils rient avec les autres ou s'entraident, par exemple. Ceux qui trouvent que les relations sont globalement plutôt mauvaises (32 %) donnent comme explication qu'il y a souvent de la violence ou qu'ils ne font pas confiance aux autres. Les mineurs sont plus nombreux que les majeurs à estimer l'ambiance bonne. Les majeurs évoquent davantage de la violence au sein des relations entre détenus ($\chi^2(44,1)=6,69$; $p=.009$).

Tableau 16. Répartition des sujets en pourcentage en fonction de l'âge

	Bonne ambiance, rires, aide	Bagarres, violences, pas confiance	Total
Mineurs	47	4	51
Majeurs	29	20	49
Total	76	24	100

A la question: "comment cela se passe avec les autres détenus ?", de façon spontanée, 7 % répondent "très bien", 73 % "bien", 14 % "moyennement bien" et 6 % "pas bien".

Les détenus disent majoritairement s'entendre le mieux avec les autres prisonniers (85 %), 5 % s'entendent mieux avec le personnel pénitentiaire, deux détenus citant les surveillants et deux les professeurs. Aucun autre membre du personnel n'est cité explicitement. Seuls 10 % disent ne s'entendre avec personne.

Lorsqu'on leur demande de nommer la personne qu'ils trouvent la plus sympathique, 58 % nomment les détenus, 20 % un membre du personnel (dans l'ordre décroissant, ils citent des surveillants, des professeurs, le chef de la détention) et 22 % ne trouvent personne sympathique.

Parmi les détenus, 49 % pensent que la personne la moins sympathique est un membre du personnel (majoritairement des surveillants), 20 % nomment un détenu et 31 % ne nomment personne. Comparativement aux mineurs, les majeurs estiment

moins sympathiques les détenus et le personnel pénitentiaire ($\chi^2 (72,2)=8,18$; $p=.01$). Les mineurs sont plus nombreux à ne nommer personne dans cette catégorie.

Tableau 17. Répartition des sujets en % selon l'âge et la personne perçue comme la moins sympathique

	Détenu	Personnel	Personne	Total
Mineurs	8	14	20	42
Majeurs	12	35	11	58
Total	20	49	31	100

Afin de mieux cerner les affiliations qui peuvent se créer en milieu carcéral entre les détenus, nous avons voulu savoir dans un premier temps, si les détenus rencontrés s'étaient fait des copains en prison : c'est le cas de 68 % d'entre eux.

La majorité des détenus se connaissent avant (68 %), étaient copains à l'extérieur (67 %), sont toujours copains à l'intérieur de la prison (92 %) et 58 % pensent qu'ils se reverront à l'extérieur.

Davantage de majeurs que de mineurs disent qu'ils connaissent certains détenus à l'extérieur avant de les revoir en prison ($\chi^2 (83,1) =5,85$; $p=.01$), comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 18. Répartition des sujets en % en fonction de l'âge et des connaissances à l'extérieur

	Connaissance autres détenus	Pas de connaissances	Total
Mineurs	19	18	37
Majeurs	49	14	63
Total	68	32	100

Comme on peut le voir sur le tableau suivant, comparativement aux mineurs, les majeurs disent davantage rester toujours amis avec d'autres codétenus ($\chi^2 (48,1)=3,67$; $p=.05$).

Tableau 19. Répartition des sujets en pourcentage en fonction de l'âge et des amitiés à l'intérieur de la prison

	Toujours copains	Plus copains	Total
Mineurs	25	6	31
Majeurs	67	2	69

Total	92	8	100
-------	----	---	-----

Concernant les relations entretenues avec le personnel pénitentiaire, 68 % des détenus les trouvent bonnes voire très bonnes. Les mineurs diffèrent significativement des majeurs sur ce point ($\chi^2 (81,1)=3,67$; $p=.05$), comme le tableau ci-dessous le souligne :

Tableau 20. Répartition des sujets en pourcentage en fonction de l'âge et des relations avec le personnel pénitentiaire

	Bonnes relations	Mauvaises relations	Total
Mineurs	30	8	38
Majeurs	38	24	62
Total	68	32	100

En effet, les majeurs sont plus nombreux que les mineurs à trouver les relations de mauvaise qualité avec le personnel pénitentiaire.

Ceux qui pensent que les relations sont correctes avec le personnel, donnent comme appui à cet argument, une forme de statu quo "s'ils nous respectent, on les respecte" ou disent souvent qu'elles sont plus faciles avec les surveillantes. Sur ce point, on relève une différence significative entre mineurs et majeurs, les premiers mentionnant plus de respect et de relations correctes en général que les majeurs ($\chi^2 (50,1)=5,24$; $p=.02$), comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 21. Répartition des sujets en pourcentage en fonction de l'âge et du type de relations avec le personnel pénitentiaire

	Relations respectueuses avec les surveillants	Relations de meilleure qualité les surveillantes	Total
Mineurs	51	2	53
Majeurs	35	12	47
Total	86	14	100

Par ailleurs, 91 % des détenus exprimant des difficultés relationnelles disent que les surveillants sont souvent trop autoritaires, qu'ils ne les respectent pas, ne les écoutent pas ou ne s'entendent pas avec eux. Deux détenus majeurs nous ont dit moins bien s'entendre avec les femmes surveillantes. Les résultats ne montrent pas de

différence significative entre mineurs et majeurs.

1.4. Analyses comparatives

Nous présentons dans un premier temps une analyse comparative entre mineurs et jeunes majeurs détenus, dans un second temps entre détenus prévenus et détenus condamnés et dans un troisième temps, entre jeunes détenus (mineurs et majeurs), jeunes placés en centre éducatif et jeunes tout-venants.

De ce fait, l'ordre des hypothèses mentionnées plus haut est changé, le numéro de chacune permettant cependant de se reporter facilement au chapitre qui leur est consacré.

1.4.1. Analyses comparatives entre détenus mineurs et détenus majeurs

Hypothèse (2) : les détenus mineurs présentent un attachement plus important aux parents que les détenus majeurs.

Les détenus majeurs verbalisent un attachement aux amis de meilleure qualité que les détenus mineurs.

Attachement à la mère

Les résultats ne montrent pas de différence significative entre mineurs et majeurs détenus sur l'attachement global à la mère ($F=0.43$; ns), la confiance en elle ($F=0.08$; ns), la communication avec elle ($F=0.57$; ns) et la colère et le détachement émotionnel ressenti de sa part ($F=0.07$; ns).

Attachement au père

Nous relevons des différences significatives entre mineurs et majeurs concernant l'attachement au père. En effet, les mineurs verbalisent un attachement global au père ($F=6.74$; $p=.01$), une confiance en lui ($F=5$; $p=.02$), une communication avec lui ($F=6,35$; $p=.01$) de meilleure qualité que les majeurs. Paradoxalement, ils disent ressentir davantage de colère et de détachement émotionnel de sa part que les majeurs ($F=4,06$; $p=.04$).

Attachement aux amis

Comme pour l'attachement à la mère, nous ne trouvons aucune différence significative entre mineurs et majeurs détenus concernant l'attachement global aux amis ($F=0,96$; ns), la confiance en eux ($F=0,53$; ns), la communication avec eux ($F=2$; ns) ainsi que sur la colère et le détachement émotionnel ressenti de leur part.

La première hypothèse n'est que partiellement confirmée. En effet, les mineurs disent être davantage attachés à leur père que les majeurs, ces deux groupes ne se différenciant pas quant à l'attachement à la mère.

La seconde hypothèse est infirmée, aucune différence entre les deux groupes n'étant relevée quant à l'attachement aux amis.

Hypothèse (5) : l'indice du rapport aux normes (mesuré en termes de sévérité et de tolérance) des détenus mineurs ne se différencie pas des détenus majeurs.

Les résultats montrent une seule différence significative entre mineurs et majeurs détenus. Elle porte sur l'indice de sévérité globale : les mineurs se montrent nettement plus sévères que les majeurs ($F=7,63$; $p=.007$). Mineurs et majeurs ne se différencient pas au niveau de la tolérance. Par conséquent, notre hypothèse est partiellement confirmée, les mineurs ne se différenciant qu'en partie des majeurs.

Par ailleurs, nous ne relevons pas de différence significative entre mineurs et majeurs détenus sur le score d'estime de soi ($F=1,68$; ns).

Hypothèse (9) : les jeunes détenus qui sont plus attachés à leurs parents et à leurs amis ont des relations moins conflictuelles avec le personnel pénitentiaire.

Les résultats montrent que l'attachement à la mère ($\chi^2 (82,1)=1,29$; ns), l'attachement au père ($\chi^2 (82,1)=2,33$; ns) et l'attachement aux amis ($\chi^2 (82,1)=1,56$; ns) n'ont pas de lien avec la qualité des relations avec le personnel pénitentiaire.

Notre hypothèse se trouve par conséquent infirmée.

1.4.2. Analyses comparatives entre détenus prévenus et détenus condamnés

Hypothèse (3) : les prévenus mentionnent un attachement plus important à leurs parents et à leurs amis que les condamnés.

Hypothèse (6) : le rapport aux normes des prévenus ne diffère pas de celui des condamnés.

Les prévenus ne se différencient pas des condamnés sur la majorité des dimensions étudiées, que ce soit sur l'attachement à la mère, sur l'estime de soi et sur les divers indices de sévérité et de tolérance.

Afin d'améliorer la lisibilité des résultats, nous mentionnerons uniquement ceux qui sont significatifs.

Les résultats montrent une différence significative entre prévenus et condamnés sur l'attachement au père. Les prévenus montrent un attachement plus important ($F=4,48$; $p=.03$), plus de confiance en lui ($F=4,42$; $p=.03$) ; ils développent aussi un plus grand attachement aux amis ($F=4,49$; $p=.03$) et communiquent plus avec eux ($F=7,84$; $p=.006$). Les prévenus ne se différencient donc pas des condamnés sur les indices de rapport aux normes.

Les prévenus mentionnent un attachement au père et aux amis plus important que les condamnés.

1.4.3. Analyses comparatives entre jeunes détenus, jeunes placés en centre éducatif et jeunes tout-venant

1.4.3.1. Comparaisons entre jeunes détenus, jeunes placés en centre éducatif et jeunes tout-venant sur les mesures d'attachement aux parents et aux pairs

Hypothèse (1) : les jeunes délinquants (détenus ou placés) ont un attachement, évalué en termes de confiance, de communication et de colère/détachement émotionnel, aux parents et aux amis de moins bonne qualité que les jeunes tout-venants.

Nous avons réalisé ici une analyse de variance (ANOVA) en comparant les sous-groupes de jeunes délinquants détenus, de jeunes délinquants placés en centre éducatif et de jeunes tout-venants.

Tableau 22. Moyenne et Ecart-type du degré d'attachement à la mère, au père et aux amis

	Mère		Père		Amis	
	M	SD	M	SD	M	SD
Centre éducatif	100.4	11.7	93.5	15.7	96.7	9.6
Tout-venant	92.5	10.7	81.8	16.2	93.9	14.2
Détenus	80.9	11.8	65.7	28.11	83.4	14.6

Attachement à la mère

Concernant l'attachement à la mère, les résultats montrent une différence significative entre les trois groupes ($F=39,24$; $p<.0001$). En effet, les détenus rapportent un attachement moindre que les tout-venant, qui eux-mêmes présentent un attachement moins important que les jeunes placés en centre éducatif.

Les détenus ont moins confiance en leur mère ($F=24,51$; $p<.0001$) et ressentent cependant moins de colère et de détachement émotionnel de sa part que les deux autres groupes ($F=109,89$; $p<.0001$). Il n'y a pas de différence significative entre détenus et tout-venant quant à la communication avec la mère mais une différence est relevée entre ces deux groupes et celui des jeunes placés qui disent davantage communiquer avec elle ($F=4,55$; $p=.01$).

Attachement au père

Le profil de réponses sur l'attachement au père est relativement similaire à celui de l'attachement à la mère pour les trois groupes de sujets.

En effet, les détenus disent être moins attachés à leur père que les tout-venant, qui

rapportent un attachement moindre que les jeunes placés en centre éducatif ($F=19,59$; $p<.0001$).

Ils ont moins confiance en lui ($F=13,82$; $p<.0001$) mais paradoxalement ressentent moins de colère et de détachement émotionnel de sa part que les deux autres groupes ($F=55.24$; $p<.0001$). Toutefois, on ne relève pas de différence significative entre le groupe de jeunes placés et celui des tout-venants sur la confiance dans le père.

Il n'y a pas de différence significative entre détenus et tout-venant quant à la communication avec le père mais une différence est relevée entre ces deux groupes et celui des jeunes placés qui disent davantage communiquer avec lui ($F=4,48$; $p=.01$).

Attachement aux amis

Concernant l'attachement aux amis, les détenus disent être moins attachés à eux que les deux autres groupes qui ne diffèrent pas sur ce point ($F=15,79$; $p<.0001$).

Les détenus et les tout-venant ne se différencient pas sur la confiance aux amis mais ont moins confiance en eux que les jeunes placés ($F=5.01$; $p=.007$). On ne relève pas de différence significative entre les trois groupes quant à la communication aux amis ($F=0.11$; ns).

Les détenus ressentent moins de colère et de détachement émotionnel de leur part que les deux autres groupes, qui ne diffèrent pas sur ce point ($F=102.37$; $p<.0001$).

Cette hypothèse est partiellement confirmée. En effet, les détenus rapportent un attachement moins important aux parents et aux amis que les jeunes tout-venants mais également et surtout que les jeunes placés en centre éducatif.

Ce dernier groupe présente en effet un attachement supérieur aux deux autres groupes essentiellement concernant l'attachement aux parents. On peut se demander si ce groupe n'a pas développé une plus grande désirabilité sociale que les autres. Ces jeunes ont commis le même type de délit que les détenus, la différence étant qu'ils sont placés dans un autre type de structure. Une explication possible est que les éducateurs sont très présents à leurs côtés et jouent davantage un rôle similaire à celui normalement joué par les parents. Une autre explication est qu'ils auraient répondu à ces questions en cherchant à atténuer une éventuelle difficulté avec leurs parents.

C'est pourquoi nous avons voulu comparer uniquement les jeunes détenus à un groupe de jeunes tout-venants, non délinquants répertoriés.

1.4.3.2. Comparaisons entre jeunes détenus et jeunes tout-venant sur les mesures d'attachement aux parents et aux pairs

Ils sont surtout attachés à leurs amis ($M=83.46$, $ET=14.6$), puis à leur mère ($M=80.9$, $ET=11.8$), puis à leur père ($M=65.7$, $ET=28.11$).

Attachement à la mère

Les détenus rapportent être moins attachés à leur mère que les autres groupes de

jeunes ($F=39,91$; $p<.0001$), ont moins confiance en elle ($F=22,60$; $p<.0001$) et paradoxalement, ressentent moins de colère et de détachement émotionnel de sa part ($F=154,84$; $p<.0001$) que les tout-venant. Ces deux groupes ne diffèrent pas quant à la communication avec la mère ($F=0.19$; ns).

Attachement au père

Les détenus verbalisent un attachement moindre au père que les tout-venant, ($F=17,99$; $p<.0001$), ont moins confiance en lui ($F=14.74$; $p=.0002$) et paradoxalement, ressentent moins de colère et de détachement émotionnel de sa part ($F=74,51$; $p<.0001$). Ces deux groupes ne diffèrent pas quant à la communication avec leur père ($F=0.11$; ns).

Attachement aux amis

Les détenus disent être moins attachés à leurs amis que les autres groupes ($F=19,96$; $p<.0001$) et paradoxalement, ressentent moins de colère et de détachement émotionnel de leur part ($F=168,50$; $p<.0001$) que les tout-venant. On ne relève pas de différence significative entre les deux groupes quant à la confiance envers les amis ($F=2,27$; ns) et la communication avec eux ($F=0.12$; ns).

Les détenus rapportent un attachement aux parents et aux pairs inférieur aux jeunes tout-venants. Cependant, ils disent ressentir moins de colère à leur égard et de détachement émotionnel de leur part.

Nous observons finalement que les détenus sont plus attachés à leurs amis ($M=83.4$, $ET 14.6$) qu'à leur mère ($M=80.9$, $ET=11.8$) qu'à leur père ($M=65.76$, $ET=28.1$) ($F(83.2)=3.25$, $p<.001$)

1.4.3.3. Comparaisons entre jeunes détenus, jeunes placés en centre éducatif et jeunes tout-venant sur le rapport aux normes et l'estime de soi

Hypothèse (4) : le rapport aux normes, mesuré en termes de sévérité et de tolérance, des jeunes délinquants (détenus ou non) ne se différencie pas de celui des jeunes tout-venant.

Indices de sévérité

L'indice de sévérité global n'est pas différent selon que les jeunes sont détenus, placés en centre éducatif ou tout-venant ($F=2,76$; ns).

Il en va de même quant aux indices de sévérité spécifiques relatifs aux valeurs individuelles ($F=1,45$; ns), aux valeurs conventionnelles ($F=1$; ns) et morales ($F=0,43$; ns).

Indices de tolérance

De même, les trois groupes ne diffèrent pas sur l'indice de tolérance globale ($F=2,64$; ns) ainsi que sur les indices de tolérance aux valeurs conventionnelles ($F=2,75$; ns) et morales ($F=2,64$; ns). Seul l'indice de tolérance spécifique aux valeurs individuelles diffère entre les trois groupes ($F=9,48$; $p<.0001$). Les jeunes placés en centre éducatif se montrent plus tolérants lorsqu'ils doivent évaluer ces valeurs que les détenus et les tout-venants.

Notre hypothèse est confirmée : les jeunes délinquants (détenus ou non) ont des indices de rapport aux normes qui ne se différencie pas des jeunes tout-venant.

Hypothèse (7) : les jeunes délinquants (détenus ou placés) et tout-venant qui sont plus attachés à leurs parents et à leurs amis possèdent un rapport aux normes plus élevé.

Corrélations entre attachement et rapport aux normes chez les détenus

Dans cette population, l'attachement global à la mère ($r=0,21$; $p=.04$) et la communication avec elle ($r=0,23$; $p=.03$) **sont corrélés significativement avec l'indice de sévérité globale ? ? ? ? ? (question : sévérité globale ou morale ? ? ?)**. Plus les détenus sont attachés à leur mère et communiquent avec elle, plus ils se montrent sévères lorsqu'ils doivent évaluer des valeurs sociomorales.

L'attachement au père est corrélé significativement avec l'indice de sévérité globale ($r=0,33$; $p=.001$), l'indice de sévérité morale ($r=0,28$; $p=.008$), et inversement corrélé avec l'indice de sévérité individuelle ($r=-0,26$; $p=.01$). Plus les détenus sont attachés à leur père, plus ils se montrent sévères lorsqu'ils doivent évaluer des valeurs morales et moins ils se montrent sévères face à des valeurs individuelles.

La confiance dans le père est corrélé significativement avec l'indice de sévérité globale ($r=0,34$; $p=.001$), l'indice de sévérité morale ($r=0,37$; $p=.0005$) et inversement corrélé avec l'indice de sévérité individuelle ($r=-0,32$; $p=.002$). Plus les détenus ont confiance en leur père, plus ils se montrent sévères lorsqu'ils doivent évaluer des valeurs morales et moins ils se montrent sévères face à des valeurs individuelles.

La communication avec le père est corrélé significativement avec l'indice de sévérité globale ($r=0,34$; $p=.001$), l'indice de sévérité morale ($r=0,23$; $p=.03$) et inversement corrélé avec l'indice de sévérité individuelle ($r=-0,21$; $p=.05$). Plus les détenus communiquent avec leur père, plus ils se montrent sévères lorsqu'ils doivent évaluer des valeurs morales et moins ils se montrent sévères face à des valeurs individuelles.

Concernant l'attachement aux amis, la confiance en eux ($r=0,27$; $p=.01$) et la communication avec eux ($r=0,23$; $p=.02$) sont deux dimensions corrélées avec la sévérité morale. Plus les détenus ont confiance et communiquent avec leurs amis, plus ils se montrent sévères lorsqu'ils doivent évaluer des valeurs morales.

Corrélations entre attachement et rapport aux normes chez les jeunes placés en centre éducatif

Dans cette population, concernant l'attachement à la mère, seule la communication avec elle est corrélée significativement avec l'indice de sévérité morale ($r=0,35$; $p=.05$). Plus les jeunes placés en centre éducatif communiquent avec leur mère, plus ils se montrent sévères lorsqu'ils doivent évaluer des valeurs morales.

Concernant l'attachement au père, la confiance en lui est inversement corrélée avec l'indice de tolérance individuelle ($r=-0,36$; $p=.05$) et la communication avec lui est corrélée à l'indice de sévérité morale ($r=0,40$; $p=.03$). Plus les jeunes placés communiquent avec leur père, plus ils se montrent sévères lorsqu'ils doivent évaluer des valeurs morales et moins ils ont confiance en lui, plus ils sont sévères lorsqu'ils évaluent des valeurs individuelles.

On ne relève aucune corrélation significative entre l'attachement aux amis et les divers indices de sévérité et de tolérance.

Corrélations entre attachement et rapport aux normes dans le groupe des tout-venant

Dans le groupe des tout-venants, les résultats ne montrent aucune corrélation significative entre l'attachement à la mère et les divers indices de sévérité et de tolérance.

L'attachement au père ($r=-0,25$; $p=.03$) et la communication avec lui ($r=-0,33$; $p=.005$) sont inversement corrélés avec l'indice de sévérité conventionnelle. Plus les tout-venants sont attachés à leur père et communiquent avec lui, moins ils sont sévères quand ils évaluent des valeurs conventionnelles.

L'attachement aux amis corrèle de façon significative avec l'indice de tolérance globale ($r=0,29$; $p=.01$), l'indice de tolérance conventionnelle ($r=0,26$; $p=.03$) et l'indice de tolérance morale ($r=0,24$; $p=.03$). Plus les jeunes tout-venants sont attachés à leurs amis, plus ils sont tolérants face aux valeurs sociomorales.

La confiance aux amis corrèle significativement avec l'indice de tolérance globale ($r=0,31$; $p=.007$), l'indice de tolérance conventionnelle ($r=0,28$; $p=.01$) et l'indice de tolérance morale ($r=0,29$; $p=.01$). Plus les jeunes tout-venants ont confiance en leurs amis, plus ils sont tolérants face aux valeurs sociomorales.

Cette hypothèse se trouve en partie confirmée. Nos populations se différencient quant au lien entre attachement et rapport aux normes.

Dans le groupe des détenus, les dimensions de l'attachement aux parents et aux pairs sont uniquement corrélées avec les indices de sévérité globale et morale. Dans le groupe de jeunes placés en centre éducatif, seule la communication avec les deux parents est corrélée avec l'indice de sévérité morale. Alors que dans celui des

tout-venant, seules les dimensions de l'attachement aux amis corrèlent avec les indices de tolérance.

Hypothèse (8) : les jeunes délinquants (détenus ou placés) et les jeunes tout-venant davantage attachés à leurs parents et à leurs amis possèdent une estime de soi plus élevée.

Il est intéressant de noter que les trois groupes ne diffèrent pas quant à leur score d'estime de soi ($F=0,39$; ns). Le fait d'avoir commis un acte répréhensible par la loi n'entraîne pas chez les jeunes délinquants (détenus ou non) une diminution de l'estime de soi.

Corrélations entre attachement et estime de soi chez les détenus

Les résultats ne montrent aucune corrélation significative entre l'attachement à la mère et aux amis et l'estime de soi chez les détenus. Concernant l'attachement au père, nous ne relevons qu'une seule différence significative. En effet, la colère envers le père et le détachement émotionnel ressenti de sa part est inversement corrélé avec l'estime de soi ($r=-0,22$; $p=.03$). Moins les détenus ressentent de la colère et du détachement émotionnel de la part de leur père, plus ils possèdent une estime de soi élevée.

Corrélations entre attachement et estime de soi chez les jeunes placés en centre éducatif

Aucune corrélation significative n'est trouvée entre d'une part, l'attachement à la mère et d'autre part l'attachement au père et l'estime de soi dans cette population.

Concernant l'attachement aux amis, nous relevons une seule différence significative. En effet, la colère envers les amis et le détachement émotionnel ressenti de leur part est corrélé significativement avec l'estime de soi ($r=0,54$; $p=.001$). Plus les jeunes placés en centre éducatif ressentent de la colère et du détachement émotionnel de la part de leurs amis, plus ils possèdent une estime de soi élevée. Leur estime de soi ne s'expliquerait que par des sentiments négatifs de part et d'autre de la relation.

Corrélations entre attachement et estime de soi dans le groupe des tout-venant

Les résultats ne montrent aucune corrélation significative entre l'attachement à la mère et l'estime de soi. Par ailleurs, l'attachement au père ($r=0,31$; $p=.007$), la confiance en lui ($r=0,27$; $p=.02$) et la colère et le détachement émotionnel ressenti de sa part ($r=0,45$; $p<.0001$) et l'estime de soi sont corrélés.

Un profil similaire est retrouvé concernant l'attachement aux amis, une corrélation significative étant relevée entre l'attachement aux amis ($r=0,31$; $p=.009$), la confiance en eux père ($r=0,28$; $p=.01$) et la colère et le détachement émotionnel ressenti de sa part ($r=0,53$; $p<.0001$) et l'estime de soi. Plus ces sujets sont attachés à leur père et à leur amis, plus ils ont confiance en eux et plus ils ressentent de la colère et du

détachement émotionnel, plus ils ont une estime de soi élevée.

L'hypothèse se vérifie pour une bonne part :

- Pour les détenus, il apparaît que moins ils ressentent de la colère et du détachement émotionnel de la part de leur père, plus ils ont une estime de soi élevée.
- Pour les jeunes placés en centre éducatif, le fait de ressentir de la colère et du détachement émotionnel de leur part semble augmenter l'estime de soi.
- Pour les tout-venants, plusieurs dimensions de l'attachement au père et aux amis sont corrélées à l'estime de soi.

Les résultats ne montrent aucune corrélation entre l'attachement à la mère et l'estime de soi.

1.5. Discussion

Compte tenu d'un nombre important de résultats sur les différentes dimensions étudiées, nous avons opté pour une discussion qui ne suit pas nécessairement l'ordre de présentation des résultats précédemment rapportés. Elle résulte d'une combinaison de ceux-ci afin de rendre plus intelligibles nos propositions d'interventions en milieu carcéral pour les mineurs et jeunes majeurs détenus.

1.5.1. Attachement des mineurs et jeunes majeurs détenus

Les comparaisons entre les trois groupes de sujets (détenus, placés en centre éducatif et tout-venant) ont montré des résultats intéressants quant à l'attachement aux parents et aux amis. Les détenus montrent un attachement aux parents comme aux amis nettement plus faible que tous les autres jeunes de l'échantillon. Cette information nous semble d'importance cruciale.

Cet attachement plus faible concernant les parents rejoint la théorie d'Hirschi et l'étude de Bègue (2000) dans laquelle la proximité affective avec les parents est plus importante chez les individus conventionnels que chez les délinquants. Ces résultats corroborent également les études indiquant que les délinquants ont un attachement plus pauvre que les tout-venants. Ils sont surtout attachés à leurs amis, puis à leur mère, puis à leur père. Les entretiens montrent que leur attente par rapport au père est grande mais non comblée.

Il est intéressant de noter que le discours sur leur famille laisse parfois transparaître des conflits, même si cela ne donne lieu qu'à des élaborations très pauvres ne permettant pas de cerner les éventuelles difficultés familiales. Ceci corroborerait le fait qu'ils disent ressentir moins de colère à l'égard de leurs parents et de détachement émotionnel de leur part, tout en verbalisant un attachement moins important. Tout en mentionnant une mauvaise qualité de relation, ils ne s'autorisent cependant pas à ressentir une émotion négative envers eux.

Après l'attachement aux amis, c'est l'attachement à la mère qui compte. L'attachement au père est plus faible; pourtant, c'est une personne sur laquelle ils

auraient aimé compter.

La mère reste une figure d'attachement importante, autant chez les mineurs que chez les majeurs. Les entretiens ont révélé que c'était souvent elle qui venait leur rendre visite en prison. Cela peut expliquer qu'ils qualifient la relation avec leur mère meilleure que la relation avec leur père.

Si on compare les mineurs et les majeurs, les mineurs disent être davantage attachés à leur père que les majeurs, ces deux groupes ne se différenciant pas quant à l'attachement à la mère et aux amis. On peut se demander si le fait qu'ils soient majeurs n'est pas lié à un détachement de la part du père.

La verbalisation de l'attachement au père chez les mineurs peut marquer une identification au parent du même sexe caractéristique de la période adolescente. Ils sont en effet plus nombreux que les majeurs à souhaiter ressembler à leur père, même si pour la majorité d'entre eux celui-ci n'exerce pas d'activité professionnelle et par conséquent ne possède pas une position socialement valorisée dans notre société, à savoir celle de "travailleur".

Par ailleurs, les prévenus sont plus attachés à leur père que les condamnés, ils ont plus confiance en lui et communiquent mieux avec lui. L'éloignement avec le père pourrait, pour des jeunes détenus incarcérés depuis peu et en attente de jugement, raviver un besoin de proximité, notamment un désir de communiquer avec lui. Ceci nous semble être un élément non négligeable à prendre en compte lors de l'incarcération d'un jeune.

Le fait que les détenus rapportent être moins attachés à leurs amis que les tout-venant rejoint aussi les prédictions de la théorie de la régulation sociale de Hirschi, qui soulignait que les délinquants se caractérisent par un attachement plus labile et des relations plus fragiles que les personnes conventionnelles. Toutefois, les détenus mentionnent moins de colère envers leurs amis et de détachement émotionnel de leur part que les autres groupes. Ceci peut être mis en lien avec le fait que beaucoup de détenus, surtout les majeurs, se connaissaient à l'extérieur, se côtoient maintenant à l'intérieur et sont toujours amis. En effet, ils partagent les mêmes expériences et les mêmes conditions de vie en prison, ce qui peut engendrer de la compréhension, moins de colère et davantage d'émotions partagées.

Par ailleurs, la qualité du lien les unissant est mise à mal au regard du score global d'attachement qui est nettement inférieur aux jeunes tout-venants ainsi que sur deux des sous-dimensions de ce score, à savoir la confiance et la communication. On peut y voir aussi un effet du détachement par rapport aux autres, qui peut avoir pour conséquence un moindre ressenti émotionnel. Ce phénomène peut se traduire par plus de difficulté à ressentir de l'émotion comme à comprendre les réactions émotionnelles des autres.

Lorsqu'on leur demande de dire combien de leurs amis sont délinquants ou criminels, ils répondent oui en majorité et d'autre part, lorsqu'on leur demande de dire comment leurs amis les aimeront à leur sortie, la majorité répond "de la même façon", ces deux éléments confirment bien l'idée d'affiliation et de stabilité des relations dans les groupes délinquants. Cela montre aussi que les liens sont établis de façon prédominante avec des délinquants et que ce phénomène risque de perdurer.

1.5.2. Jugements des mineurs et jeunes majeurs détenus sur les valeurs et normes sociomorales

Concernant la perception que les jeunes ont des valeurs sociomorales, les mineurs se montrent plus sévères que les jeunes majeurs lorsqu'ils doivent porter un jugement sur les comportements d'individus. Ceci pourrait laisser supposer une prise de conscience chez eux des conséquences de leur conduite délictueuse et de l'incarcération qui a suivi. Cela pourrait aussi être le fruit du travail plus individualisé qui est fait dans les quartiers mineurs par le personnel pénitentiaire. Nous reviendrons sur ce point plus loin.

Nos résultats indiquent qu'il n'y a pas de différence quant aux jugements sociomoraux des jeunes délinquants (détenus ou placés) et des jeunes tout-venants, les trois groupes étant aussi sévères et aussi tolérants sur les valeurs sociomorales.

Ceci rejoint les études indiquant que le jugement moral des délinquants ne diffère pas de celui de sujets conventionnels, ces études utilisant par ailleurs des instruments de mesure issus de la théorie de Kohlberg et par conséquent classifiant les individus sur des stades de développement du jugement moral dans une perspective cognitivo-développementale, sans distinction entre les différents types de valeurs (individuelles, conventionnelles et morales) tel que notre échelle de jugement aux valeurs sociomorales les met en évidence.

L'explication la plus probable de cette absence de différence entre les groupes est que la quasi-totalité des questionnaires porte sur le jugement et non sur la conduite effective. Les délinquants connaissent les règles qu'ils enfreignent. En cela on retrouve un résultat de Blatier (2002).

Comme signalé au début de l'étude, Hirschi insiste sur l'attachement à la source de la règle, qui permet à l'individu de croire en la règle elle-même. Trois principaux objets d'attachement sont mentionnés: les parents, l'école et les pairs. Or, en fonction de leur attachement, les jeunes n'ont pas le même jugement sur les valeurs sociomorales.

1.5.3. L'attachement augmente-t-il le jugement sur les valeurs sociomorales ?

Le fait d'échanger avec ses parents est lié chez les délinquants (détenus ou placés) à un jugement plus sévère sur des valeurs morales, telles que le vol ou le mal fait à autrui. La confiance dans le père, la communication avec lui. L'attachement des mineurs et jeunes majeurs détenus à leur père a des effets non négligeables sur leur rapport aux normes.

Les valeurs sociomorales s'acquièrent en priorité dans la famille, premier agent de socialisation de l'enfant. Nos résultats montrent que l'attachement aux parents et aux pairs semble insuffisant à expliquer l'ensemble du jugement sur les valeurs sociomorales. Des études sur les pratiques disciplinaires dans la famille montrent que l'induction (à savoir expliquer à l'enfant les conséquences de ses actes sur autrui) se révèle plus efficace que l'affirmation de pouvoir ou le retrait d'amour sur la moralité et par conséquent sur l'internalisation des normes (Hoffman & Saltzstein, 1967). Par ailleurs, Baumrind (1971) a identifié trois styles éducatifs parentaux : le style démocratique, le style autoritaire et le style permissif. Il serait intéressant dans une étude ultérieure d'ajouter à la mesure d'attachement, une mesure

des pratiques éducatives parentales ainsi qu'une mesure des pratiques disciplinaires afin de cerner l'influence de chacune sur le jugement moral.

1.5.4. L'attachement augmente-t-il l'estime de soi ?

Dans cette population d'étude et contrairement à ce que nous avons pu observé dans deux études précédentes (au moyen d'un autre test), l'estime de soi n'est pas différente selon que les jeunes soient prévenus ou condamnés. Elle ne diffère également pas selon que les détenus soient mineurs ou majeurs, délinquants ou non. Par contre, il existe une différence importante entre l'attachement et l'estime de soi dans les trois groupes.

Dans le groupe des tout-venants, l'attachement au père et aux amis engendre une meilleure perception de soi. Une explication possible est que leur estime de soi est davantage liée au milieu familial, fondée sur des bases anciennes et se consolidant par la rencontre avec les pairs.

Les détenus verbalisent un attachement moindre aux parents et aux pairs mais paradoxalement ressentent moins de colère et de détachement émotionnel vis-à-vis d'eux que les délinquants placés et tout-venant. Cette mesure de l'attachement est particulièrement intéressante dans leur cas. En effet, le détachement perçu de la part de leurs parents et de leurs amis, en termes de confiance et de communication ne semble pas entraîner de la colère. C'est comme s'ils ne s'autorisaient pas à ressentir cette émotion, ceci pouvant signifier un désir d'attachement plus fort.

Moins les détenus ressentent de la colère et du détachement émotionnel de la part de leur père, plus ils ont une estime de soi élevée. Tout en ayant un attachement moins important au père, le seul fait de vivre une relation sans expression ou sentiment négatif avec lui leur permettent de s'accorder de la valeur.

Les deux autres groupes disent davantage ressentir de la colère et du détachement émotionnel de la part de leur père. Ceci pourrait montrer qu'ils établissent un meilleur équilibre dans leur attachement et la gestion de leurs émotions, et être une conséquence de l'adolescence où les parents sont mis de côté au profit des amis, l'attachement aux pairs étant plus important chez eux que chez les détenus. Les tout-venant ressentent des émotions négatives envers leurs proches (parents et amis), comme la colère, sans que cela ne nuise à leur perception d'eux mêmes.

Par ailleurs, l'attachement à la mère ne prédit dans aucun groupe une meilleure estime de soi. La valeur que l'ensemble des jeunes s'accorde ne semble être due qu'à la relation en premier lieu au père, puis aux amis.

Des investigations plus approfondies, utilisant une méthode qualitative, entre l'attachement et l'estime de soi seraient intéressantes mais nos résultats mettent déjà bien en avant que l'estime de soi, même si son niveau ne diffère pas entre délinquants (détenus ou non) et tout-venant, se développe de façon différente. Ces résultats corroborent davantage l'idée qu'une faible estime de soi initiale peut conduire à produire un comportement délictueux et à s'affilier à des groupes délinquants, ce qui a pour effet d'augmenter l'estime de soi finale, celle qui a été testée ici.

Notre étude apporte quelques éléments intéressants montrant que l'attachement a une incidence sur la perception de soi mais également que ce lien permet de

différencier délinquants et tout-venant.

2. Etude empirique n°2 : Processus d'identification, stratégie identitaire et jugement sociomoral des jeunes détenus

Les résultats de l'étude précédemment décrite montrent à quel point la perception des transgressions et l'affirmation des valeurs, qu'elles soient individuelles, sociales ou morales, s'inscrit pour une part relativement importante dans un rapport à Autrui. Ils montrent également que le degré de sévérité ou de tolérance perçue ne dépend pas spécifiquement du statut du sujet interrogé. Cette variation des relations entre attachement et rapport aux normes et aux valeurs nous amène à chercher à savoir dans quelle mesure la perception des transgressions peut être influencée par la référence aux pairs selon que ceux-ci n'aient jamais été incarcérés ou qu'ils soient incarcérés.

2.1. Options et perspectives théoriques

Que les sujets répondants soient détenus, placés en foyer ou simples tout-venant, les jugements des transgressions et de leurs auteurs peuvent être sensiblement comparables. Par conséquent, d'autres dimensions interviennent dans ce qui peut expliquer la tendance ou non à considérer tel ou tel acte de transgression comme étant admissible ou inadmissible, grave ou pas grave, juste ou pas juste. Sur plusieurs plans, la détention représente un contexte social pouvant largement être comparé à d'autres contextes en dehors de la prison. Le fonctionnement individuel et social dans ces contextes conduisent l'individu à mobiliser telle ou telle stratégie du fait de telles ou telles caractéristiques personnelles ou situationnelles en vue d'atteindre explicitement ou implicitement un objectif. Sous cet angle, les délinquants et les non délinquants fonctionneraient sous un mode stratégique qui se traduirait par l'adoption de comportements rationnels. Il peut être fort utile d'en décrire les mécanismes sociopsychologiques du point de vue de « la méthode d'analyse stratégique » développée par Crosier. L'auteur considère qu'au sein d'une organisation, les auteurs visent à influencer autrui (1963, p203). La stratégie des individus et des groupes serait donc de préserver des sphères où leurs comportements ne puissent être prévus facilement et où leur participation ne puisse être accordée que moyennant contrepartie. Tout se passe comme si l'individu se conduit en fonction de ce qu'il peut recevoir. Bien avant, March et Simon (1958) théorisaient déjà sur l'idée selon laquelle toute conduite humaine est adaptative et orientée vers un objectif. Sachant que l'individu ne peut embrasser les problèmes dans toute leur complexité ni agir en toute liberté, le comportement rationnel s'appuie sur des schémas simplifiés qui prennent en considération les principaux traits d'un problème sans en restituer toutes les complexités. A plusieurs reprises, nous avons démontré que la poursuite et/ou la réalisation de cet objectif peut contribuer à une restauration d'une identité sensiblement affectée (Abdellaoui & Pittolo, 2000 ; Abdellaoui et Masselin, 2006).

2.1.1. Identification à autrui et variabilité des jugements sociomoraux

Ainsi, l'intérêt n'est plus d'associer tel statut de personne à tel mode de perception des transgressions. Il s'agit avant tout de tenter de repérer quel lien peut-il y avoir entre le mode de jugement des transgressions et de leurs auteurs d'une part, et, d'autre part, le type de stratégie mise en œuvre par l'individu à un moment donné de sa trajectoire. L'individu se trouve à ce moment là, inséré dans une problématique ou un projet particulier qui renvoie le plus souvent, implicitement ou explicitement, à un réel enjeu psychologique ou psychosociologique. En effet, les stratégies identitaires sont produites par les acteurs en fonction de caractéristiques qui leur sont propres. Toutefois, nous insistons sur le fait qu'ils sont surtout fonction des enjeux qu'ils perçoivent dans une situation donnée. Si nous estimons qu'un même contexte peut donner lieu à plusieurs types de stratégies, un même acteur peut faire appel à différents types de stratégie identitaire, successivement dans le temps et synchroniquement en fonction de l'enjeu qui est en cause.

S'agissant des jeunes majeurs, trois spécificités nous ont semblé pouvoir traduire des enjeux différents et donc justifier la mobilisation de stratégies différentes : le temps passé en détention, l'attente de jugement et les antécédents carcéraux du jeune majeur. En fonction de ces trois spécificités, plusieurs types de stratégie peuvent être mobilisées en vue de faire face aux contraintes de la situation présente ou tout simplement d'atteindre un objectif plus ou moins explicite.

Quel jugement produit un détenu lorsqu'il est ouvertement confronté à celui d'autres détenus ou au contraire à des personnes qui n'ont jamais connu la détention ? Cherche-t-il à s'identifier ou au contraire à marquer sa différence ? Quelle option anime le détenu lorsque celui-ci est confronté à des transgressions et à leurs auteurs auxquels il lui est demandé de donner son propre jugement ? Sera-t-il plutôt indulgent, plutôt sévère vis-à-vis de l'acte répréhensible ? S'agissant de la personne qui a fait cette transgression, le détenu sera-t-il respectueux ou au contraire lui fera-t-il susciter du rejet à son égard ? Enfin, des travaux portant sur une population carcérale de tous âges révèlent des liens entre l'estime de soi et la manière de juger les transgressions. Ils révèlent également une relation entre le besoin d'agir sur ce qui arrive et le rejet des transgresseurs. La recherche suivante vise à explorer l'ensemble de ces questions en vue notamment de comprendre plus finement le lien entre une situation potentiellement menaçante et la production des jugements sociomoraux dans un contexte où la population qui s'y trouve revendique de son point de vue tout un droit au respect.

2.1.2. La prison : un lieu de référence permanente au respect des valeurs ?

La prison est un lieu où la référence au respect des valeurs est très présente. Les notions de respect ou de conformité vis-à-vis de certaines règles, normes ou valeurs reviennent régulièrement dans les échanges que nous avons avec la population carcérale. La vie au sein de ce lieu et les motifs d'incarcération contribuent sans doute à rendre plus saillant le rapport à la règle laquelle peut aussi bien renvoyer à une limite qu'à un repère selon le contexte social en question. L'enfermement résulte d'un verdict ou d'une présomption de culpabilité relative au non-respect des lois. Il découle, le plus souvent, du fait que le détenu n'a pas fait, volontairement ou involontairement, preuve

de discernement entre ce qui est socialement désirable et le socialement non désirable, le bien et le mal, le juste et l'injuste et/ou l'acceptable et l'inacceptable. Tout déficit de discernement peut comporter une part non négligeable de relativisme. Comme le rappelle dans sa revue de question Tostain (1998), il est souvent nuancé par la prise en compte ou non de certains enjeux tant sur le plan individuel que relationnel ou social. Ainsi, bien qu'ils soient placés sous main de justice et sans doute plus hésitant à enfreindre la loi, les jeunes majeurs incarcérés continuent bien souvent de produire différentes transgressions pouvant être semblables ou différentes de celles qu'ils produisaient avant leur incarcération. Celles-ci vont du non respect de certaines règles de vie en société (taper du poing sur la porte en pleine nuit ou bousculer un co-détenu lors d'une sortie en promenade) au non respect de la dignité humaine voire de l'intégrité physique d'une personne (insulter ou stigmatiser violemment un surveillant, passer à tabac un co-détenu condamné pour crime de mœurs). La présence quasi permanente des conduites de violence en prison ainsi que la défiance à l'égard des règles carcérales peuvent tous deux constituer un angle d'analyse des stratégies identitaires dans laquelle peut s'inscrire le fonctionnement psychosocial d'un détenu.

Toutefois, l'une des études réalisées dans le cadre du projet qui nous préoccupe et décrites précédemment, si elle ne fait apparaître aucune différence entre délinquants mineurs et jeunes majeurs (détenus ou placés) et tout-venant, elle montre clairement que les mineurs incarcérés sont significativement plus sévères que les jeunes majeurs. Le résultat peut s'expliquer par l'encadrement socio-éducatif de proximité dont bénéficient les mineurs qui accentueraient la conscience de la gravité des actes de transgressions et de leurs conséquences. Cela dit, nous précisons également que l'étude pouvait avoir cette limite consistant non pas à évaluer les conduites effectives des détenus mais simplement la perception qu'ils en ont sur le plan de la gravité et du caractère admissible de la transgression. Dans l'étude présente, la variabilité des réponses émises face à des transgressions fictives constituera l'un de nos centres d'intérêts. Nous tenterons également d'apprécier l'impact d'une appartenance à un groupe stigmatisé sur l'appréciation des conduites de transgressions. Pour cela, il nous a semblé nécessaire de traiter la question de la stigmatisation et celle du besoin de maintenir une estime positive.

2.1.3. Stigmatisation et stratégies de protection de soi

L'étude sur l'impact des contextes comparatifs dans l'une de nos études exposées précédemment, révélait que les jeunes majeurs ont une estime d'eux-mêmes proche de celle des jeunes en liberté. Nous savons qu'en vue de maintenir une vue positive d'eux-mêmes, les individus stigmatisés peuvent avoir recours à différentes stratégies de protection pour acquérir et conserver une estime de soi satisfaisante ainsi qu'une identité sociale positive (Tajfel et Turner, 1986). D'autres études avaient récemment permis d'observer que des personnes qui présentaient un handicap physique grave rapportaient un niveau d'estime de soi significativement plus élevé que leurs pairs valides (Dif, Guimond, Martinot et Redersdorff, 2001). De nombreux travaux attestent de la possibilité d'une haute estime auprès de populations fortement dévalorisées. Frable, Platt, et Hoey (1998) ont montré que ce constat n'apparaît pas de manière significative dans les groupes stigmatisés non visibles (homosexuels, boulimiques,...). Le maintien de l'estime de soi à un niveau positif concerne bien

souvent des groupes stigmatisés visibles (individus noirs, obèses). Ces groupes adoptent des stratégies de protection de l'estime de soi utilisées par les membres des groupes désavantagés pour faire face à leur stigmat. Par ailleurs, si l'appartenance à un groupe dévalorisé par la société constitue une réelle menace sur son identité et peut avoir des effets négatifs sur l'estime de soi, ce groupe peut présenter des vertus autoprotectrices, via l'identification à un groupe valorisé. L'une des questions concernent la pertinence de la dimension sur laquelle il devient possible de se différencier et de se rendre potentiellement valorisable.

Plusieurs criminologues font le rapprochement entre l'intériorisation des normes et valeurs propres au fonctionnement d'un système social et les conduites de respect au sein de ce système. La valorisation de référents normatifs stables peuvent en partie expliquer le besoin d'un individu d'en faire partie, d'y être reconnu. Elle conditionne également la façon dont l'individu évoluera au sein de la communauté et mobilisera telle ou telle stratégie de jeu. Toutefois, comme l'indique d'autres spécialistes de la déviance (Tannenbaum, 1938 ; Becker, 1985), indépendamment de ces dispositions personnologiques, le rôle de la communauté dans le déclenchement de la carrière délinquante doit également être pris en compte. Pour lui, tout commence de façon anodine notamment par des petites incivilités puis par des transgressions ayant pour effet de déstabiliser les conventions. De cette façon, la communauté fera progressivement valoir son refus d'accepter ce type d'individu en cherchant progressivement par lui attribuer une étiquette. Ce processus d'étiquetage aura pour principale conséquence de renforcer chez l'adolescent les caractéristiques qui lui sont reprochées. La perversité du mécanisme est au centre de la théorie de l'étiquetage baptisée *labelling theory* par Becker. En différenciant les conduites relevant des valeurs individuelles, celles relevant des valeurs conventionnelles et celles qui relèvent des valeurs les plus universellement admises, nous cherchons à connaître quelle part le détenu jeune majeur accorde-t-il au respect des valeurs conventionnelles ; Ainsi, il nous semble intéressant de savoir si les jeunes détenus mobilisent l'une des stratégies suivantes :

*** Stratégies de restauration ou de protection identitaire**

Dans un des chapitres précédents, nous présentions les types de stratégies visant à valoriser son estime et l'estime de son groupe. Certains individus dont l'identité est menacée voire fortement dégradées du fait d'être considéré comme transgresseur, tenteront sincèrement de corriger leur image de déviant en cherchant à sortir de leur « réclusion ». Ils chercheront ainsi à vouloir redorer symboliquement un « blason » jusqu'alors bien terni. De cette façon, satisfaire les attentes socialement désirables en donnant un jugement non complaisant sur les transgressions permettrait de rehausser l'estime. Cette stratégie de conformisation sociale se traduira par une forte adhésion aux normes et aux valeurs conventionnelles. Dans ce cas les jeunes délinquants incarcérés feront preuve d'une plus grande sévérité à l'égard des actes de transgression et d'une faible tolérance à l'égard des transgresseurs. Le détenu montrera dans ce cas de figure qu'il n'est plus de ceux qui défient les règles en cherchant à les bannir et à les transgresser. Il tendra à se différencier des individus dont la conduite lui semblera peu en accord avec un modèle de fonctionnement socialement désirable.

*** Stratégie d'autoprésentation**

L'un des principaux biais que tout chercheur en sciences humaines et sociales rencontrent est celui de la désirabilité des réponses des sujets. Toutefois, pour la population qui nous préoccupe, ce biais peut être le révélateur de réelles préoccupations sur le plan identitaire. Souvent, la réponse sera désirable pour éviter toute remarque qui viendrait entacher la relation immédiate. Dans le cas des publics stigmatisés et/en souffrance identitaire, la désirabilité sociale des réponses peut s'inscrire dans une démarche de restauration à plus long terme. Se faire bien voir auprès d'une personne extérieure au système et oeuvrant dans le cadre d'une démarche socialement désirable peut susciter le souci d'être bien vu chez une personne socialement indésirable. Dans la mesure où les détenus sont confrontés de façon quasi permanente à des personnes qui n'ont pas vraiment « bonne presse », la tentation de se faire bien voir peut être très forte. Ainsi, les détenus qui mobiliseraient une stratégie d'auto-présentation cherchent à invalider l'image que la société a d'eux en rejetant tout ce qui est mal et menaçant. Nous supposons que la perception des transgressions peut être plus ou moins conformes à une norme moralisatrice dominante qui maximise la gravité des transgressions et le rejet de leurs auteurs. Dans ce cas, on peut s'attendre à ce que, dans un souci d'autoprésentation, les jeunes majeurs valorisent fortement les dimensions conventionnelles et morales (voyez-vous je suis autant dans la normalité sociale que vous !). Cette stratégie devrait également se traduire par le rejet des comportements atypiques bien qu'ils n'entrent pas dans la définition des transgressions.

*** Stratégie de rationalisation du rejet du système social**

Cette stratégie consiste à justifier son rejet de la société à travers le discrédit des règles conventionnelles qu'elle instaure. Dans ce cas, on s'attend à ce que l'individu valorise non seulement les comportements atypiques mais aussi qu'il accentue le respect des valeurs morales et sous-estime les valeurs et normes conventionnelles.

*** Stratégie du procureur moralisateur**

Certains détenus tentent de se démarquer en affichant clairement leur capacité à différencier ce qui relève du social et ce qui relève du moral. Le social serait pour eux à des règles discutables dont les transgressions et leurs auteurs ne méritent aucunement d'être stigmatisés et faire l'objet d'une sanction sévère. Ils devraient manifester à leur égard beaucoup d'indulgence et de compassion. Par contre, ils devraient être stricts voire extrémistes dans la manière d'appréhender les transgressions qui relèvent des valeurs obligatoires et sensées être universelles. Nous devrions voire chez eux une extrémisation de l'écart qui existent entre les jugements sur les transgressions conventionnelles et ceux sur les transgressions morales.

Ces stratégies ne sont en rien exhaustives. Elles sont celles qui nous apparaissent comme les plus probables compte tenu d'une part du type d'outil utilisé pour la présente étude et d'autre part de ce que nous avons pu relever par ailleurs en matière d'estime de Soi. Rappelons que deux études présentées en début de partie indiquaient que les jeunes détenus avaient une estime de soi plutôt positive.

Cela peut attester de l'efficacité des stratégies mises en œuvre en détention. La mesure des jugements de transgression a ce de particulier qu'elle permet de mettre le détenu dans la position de devoir donner des jugements potentiellement compromettants pour son identité après avoir eu connaissance du point de vue de personnes n'ayant jamais été incarcérées et celui de personnes actuellement incarcérées.

2.2. Problématique

Nous partons du principe que la perception qu'a le détenu des bonnes ou mauvaises conduites ainsi que celle de leurs conséquences dépend non seulement de son degré de socialisation, de ses propres références identitaires et des enjeux de la situation. Elle dépend également de la nature même des conduites pouvant chacune faire référence à des valeurs de type conventionnel, moral ou personnel. Outre la mesure de la manière dont le détenu jugera des transgressions ou des conduites hors-normes, nous tenterons au moyen d'indices (de sévérité ou de tolérance) de mettre en évidence quelques déterminants socio-cognitifs et identitaires qui sous-tendent leur mode d'appréciation. Nous aborderons ainsi le thème des valeurs et tenterons d'observer les liens possibles entre la perception de différents actes de transgressions et d'autres mesures caractérisant le besoin de contrôle interne et la positivité de Soi. Y a-t-il lieu de supposer que la façon dont les jeunes majeurs jugent les transgressions ainsi que leurs auteurs peut nous renseigner sur l'adoption d'une stratégie particulière qui serait notamment en relation avec leur situation carcérale ? L'intérêt sera également de mesurer l'impact de jugements de références selon que ceux-ci soient le fait de personnes n'ayant jamais eu affaire à la justice ou d'autres personnes incarcérées. Cet angle d'analyse devrait apporter davantage d'informations à propos de la mobilisation d'un type de stratégie visant la protection et la valorisation de son identité.

2.3. Hypothèses

Hypothèse 1 : *les jeunes majeurs en détention sont positivement influencés par les jugements produits par les personnes n'ayant jamais été incarcérée. Ils manifestent des jugements plus sévères dans la condition « libre » que dans la condition « incarcéré ».*

Hypothèse 2 : *globalement, on s'attend à ce que les jeunes majeurs incarcérés fassent davantage preuve de discernement dans leur jugement en condition « libre » qu'en condition « incarcéré ».*

Hypothèse 3 : *globalement, les jeunes majeurs en détention modulent leur jugement de sévérité et de tolérance en fonction du point de vue de référence « libre vs incarcéré ».*

Hypothèse 4 : *les jeunes majeurs en détention sont plus tolérants à l'égard des transgressions sociales qu'ils ne le sont à l'égard des valeurs morales et ce d'autant plus s'ils sont récidivistes.*

Hypothèse 5 : *les jeunes majeurs qui sont incarcérés depuis moins de quatre mois sont plus tolérants en matière de transgressions des valeurs sociomorales que ne le sont les détenus incarcérés depuis plus de*

quatre mois.

Hypothèse 6 : *on s'attend à un lien positif entre l'estime de soi et la tolérance l'égard des transgresseurs.*

Hypothèse 7 : *on s'attend à un lien positif entre le besoin de contrôle interne et la sévérité des jugements tous types de transgressions confondus.*

2.4. Méthodologie

2.4.1. Sujets d'étude

Les sujets de cette observation sont constitués de 30 détenus jeunes majeurs rencontrés à la Maison d'Arrêt de Rouen. Ils sont âgés de 18 à 21 ans (moyenne d'âge 19,3), nés en France et au moins scolarisés jusqu'en 5ème. Deux groupes ont été constitués pour cette étude. L'un se compose de 17 primaires et l'autre de 13 récidivistes. Nous avons créé une variable relative au temps de détention effectué, comprenant deux modalités : les détenus ayant effectué moins de quatre mois de leur peine et ceux ayant fait plus de quatre mois d'incarcération.

2.4.2. Procédure

Dans un premier temps, nous avons présenté aux sujets l'échelle des valeurs sociomorales (Abdellaoui, Blatier & Beauvois, 1996), laquelle a été présentée en détail dans l'étude précédente. Sur chacune des sous-échelles était indiqué le jugement émis soit par des personnes libres et n'ayant jamais été incarcérées, soit par d'autres personnes incarcérées. Sur les 18 scénarios de transgression que comporte l'EVSM, neuf étaient suivis des avis de personnes libres et neuf étaient suivis des avis de personnes incarcérées. Avant de commencer, nous leur disions vouloir connaître leur point de vue personnel après l'avoir demandé à des personnes libres et d'autres personnes incarcérées. Dans un second temps, nous présentions au sujet une échelle d'internalité permettant mesurer le besoin de contrôle interne et qui correspond à une sous-échelle de l'échelle de Rotter (1969) validée par Meyers (1979). En dernier lieu, nous soumettions l'échelle d'estime de soi de Rosenberg. Précédemment, les deux tests ont été traduits et validés auprès d'une population carcérale par Abdellaoui (1997).

2.4.3. Traitements statistiques

Les traitements ont été faits par analyse de variance et par comparaison de moyenne (t de Student) avec comme variables indépendantes intra-sujet le type de contexte concerné (référence libre vs référence incarcérée) et comme variable intersujets "les antécédents carcéraux" à 2 états (primaire vs récidivistes). Plusieurs variables dépendantes ont été prises en compte :

- les jugements bruts global et spécifiques à chacun des types de valeurs
- les jugements de gravité global et spécifiques à chacun des types de valeurs
- les jugements de rejet global et spécifiques à chacun des types de valeurs
- les indices de tolérance globale et spécifiques à chacun des types de valeurs

- l'étendue évaluative
- Pour le calcul de l'indice de jugement brut global, nous avons englobé l'ensemble des scores issus des trois sous-échelles (gravité de l'acte, excusabilité et rejet du transgresseur) et des trois registres de valeurs (individuelles, conventionnelles et morales). L'indice de jugement brut spécifique correspond à la somme des scores issus des trois sous-échelles mais cette fois-ci uniquement pour l'un des trois registres de valeurs. Nous aurons ainsi établi trois indices spécifiques de jugement brut (individuel, conventionnel et moral).
- Les indices de gravité et de rejet correspondent aux scores moyens obtenus sur les sous-échelles de rejet et de gravité.
- S'agissant des indices de tolérance rappelons qu'il s'agit d'obtenir une mesure de la différence entre le jugement de la gravité de l'acte et le rejet de la personne. Ainsi, plus le score est supérieur à 0 et plus la personne juge la transgression sans nécessairement rejeter la personne. C'est dans ce sens que nous parlerons de tolérance, à ne pas confondre avec le degré d'acceptation d'un acte.
- L'étendue correspond à la différence entre le score de rejet des conduites atypiques (valeurs individuelles) et le score de gravité aux transgressions de valeurs morales). Il va de soi que ces indices, qui testent des spécificités dans les jugements de transgression, n'ont aucune valeur absolue. Ils ne peuvent être utilisés que de façon différentielle, notamment dans les comparaisons intragroupes et intergroupes.

2.5. Résultats

2.5.2. La sévérité dans les jugements sociomoraux des jeunes majeurs incarcérés

L'un des indices reflétant une dimension fondamentale du jugement socio-moral concerne les jugements bruts regroupant à la fois la gravité de l'acte et le rejet du transgresseur. Nous avons choisi d'analyser les résultats selon que ces jugements bruts concernent l'ensemble des transgressions ou seulement l'un des trois registres : moral, conventionnel et personnel.

2.5.2. Les jeunes détenus sont plus intransigeants à l'égard des valeurs morales qu'à l'égard des valeurs conventionnelles.

Quels que soient le temps d'incarcération effectué et les antécédents carcéraux des jeunes majeurs, l'analyse de comparaison des moyennes révèle que les jeunes majeurs incarcérés sont significativement plus sévères sur les transgressions d'ordre moral ($m=55,76$) que sur celle relevant du registre des valeurs conventionnelles. ($m=38,93$, $t=-7,88$ $p=.000$). Ce résultat est conforme à la plupart des résultats obtenus auprès d'autres populations libres ou incarcérées. Indiquons également, que les deux types de transgressions, social et moral, sont nettement plus sévèrement stigmatisées que les conduites atypiques et ce, conformément aussi à l'ensemble des études antérieurement réalisées. Ce résultat conforte donc la pertinence de l'outil et permet légitimement de mesurer les jugements produits tout en préservant une différence significative entre

certains types de transgression.

2.5.3. A propos de l'influence de la référence sur le sens du discernement.

Rappel de l'hypothèse : globalement, on s'attend à ce que les jeunes majeurs fassent davantage preuve de discernement dans leur jugement en condition « libre » qu'en condition « incarcéré ».

Rappelons que nous souhaitons comparer les jeunes majeurs entre eux en fonction de l'écart qui existe entre les jugements donnés par notre population d'étude à propos de comportements transgressifs non répréhensibles socialement et ceux donnés à propos de comportements très répréhensibles. Cet écart correspond à l'étendue de l'ensemble des jugements. Plus l'étendue est large et plus on constatera de nuances dans les jugements. L'analyse montre que globalement les jeunes majeurs font significativement plus preuve de nuance lorsqu'ils sont confrontés aux jugements donnés par des personnes n'ayant jamais été incarcérées que lorsqu'ils sont confrontés aux jugements donnés par d'autres personnes incarcérées. En effet, on remarque une différence entre l'étendue des jugements en condition « libre » ($m=11,80$) et l'étendue des jugements en condition « incarcéré » ($m=7,08$) ($t=-5,35$ $p=.000$). Les détenus font donc moins preuve de nuance dans leurs jugements lorsqu'ils ont connaissance du jugement d'autres personnes incarcérées. Notre hypothèse est vérifiée.

2.5.4. Un effet du temps de peine effectué...

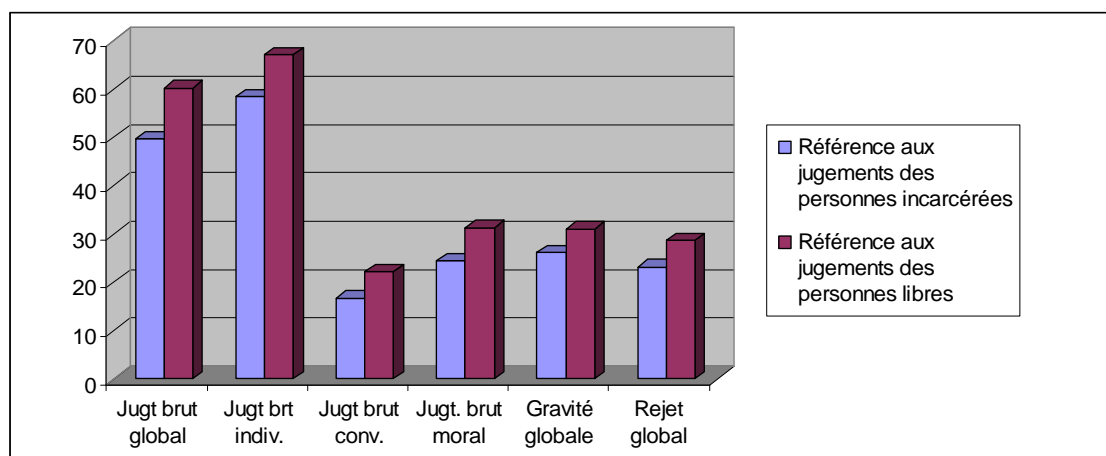
Par ailleurs, l'analyse de variance permet de constater un impact significatif du temps de peine effectué sur l'étendue des jugements mais uniquement lorsque le détenu vient d'avoir connaissance du point de vue des autres détenus ($F(1,29)=10,28$ $p=.004$). **Les personnes ayant fait moins de 4 mois d'incarcération ($m=4,92$) ont une étendue significativement plus faible que ceux ayant effectué plus de 4 mois ($m=8,81$).** Tout laisse penser que les plus « anciens » produisent des jugements plus nuancés que les plus récemment incarcérés.

2.5.5. Les jeunes majeurs sont-ils nettement influencés par les jugements sociomoraux exprimés par autrui ?

Rappel de l'hypothèse : globalement, les jeunes majeurs modulent leur jugement de sévérité et de tolérance en fonction du point de vue de référence « libre vs incarcéré ».

De façon générale, les jeunes majeurs donnent un jugement significativement plus sévère ($t=-6,31$ $p=.000$) en condition « libres » ($m=-60,33$) qu'en condition « incarcérés » ($m=49,8$). Plus précisément, ils donnent un jugement significativement plus grave à l'égard de tous les types de transgressions lorsqu'ils sont confrontés aux jugements de personnes n'ayant jamais été incarcérées. Les jeunes majeurs incarcérés rejettent également de manière significativement plus radicale les transgresseurs en condition « libres » qu'ils ne le font en condition « incarcérés ».

Graphique 3. Scores de jugement global et spécifiques en fonction



2.5.6. Quelle est l'influence des antécédents carcéraux sur la perception de gravité des transgressions.

L'analyse de variance révèle que les jeunes majeurs incarcérés pour la première fois manifestent des jugements de gravité significativement supérieurs ($m=65,38$) à ceux des détenus qui avaient précédemment été au moins une fois en détention ($m=52,64$). En effet, on constate un effet significatif sur cette dimension ($F(1,29)=5,17$ $p=.03$) alors qu'aucune différence ne ressort sur la dimension « rejet ». Autrement dit, les récidivistes et les non récidivistes manifestent un comportement de rejet à l'égard du transgresseur significativement comparable.

Par ailleurs, en matière de jugement brut, toutes transgressions confondues, les détenus récidivistes ($m=57,46$) sont significativement moins sévères que les primo-incarcérés ($43,94$) après avoir été confrontés aux points de vue d'autres détenus ($F(1,29)=6,03$ $p=.02$). Par contre, ils ne se différencient pas entre eux dans la condition « libre ». Les récidivistes apparaissent aussi sévères que les non récidivistes lorsqu'on a mis à leur connaissance les jugements de personnes n'ayant jamais fait l'objet d'une incarcération ($F(1,29)=1,81$ $p=ns$).

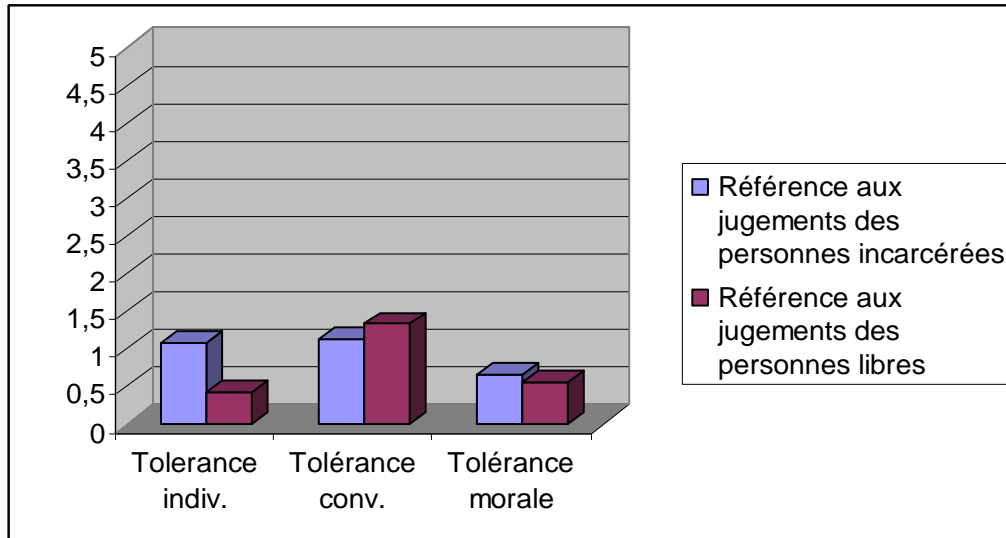
2.5.7. A propos de la tolérance à l'égard des transgressions conventionnelles et morales

Rappel de l'hypothèse : Les jeunes majeurs sont plus tolérants à l'égard des transgressions sociales qu'ils ne le sont à l'égard des valeurs morales et ce d'autant plus s'ils sont récidivistes.

De manière générale, on constate une différence significative entre la tolérance à l'égard des transgressions conventionnelles ($m=3,46$) et celles mesurées sur les transgressions morales ($m= 1,23$). Les auteurs de transgressions conventionnelles font l'objet de plus de tolérance que ceux des transgressions morales ($t=2,15$ $p=.03$). Toutefois, en analysant plus finement les résultats on remarque que seul ceux qui ont

déjà connu la prison manifestent cette différence entre les deux types de tolérance. Les détenus primo-incarcérés ne respectent pas plus pas moins les transgresseurs de valeurs conventionnelles comparées aux transgresseurs des valeurs morales ($t=1,21$ $p=ns$), notre hypothèse n°1 est partiellement vérifiée. Leur stratégie consiste sans doute ici à ne pas apparaître comme des transgresseurs ou encore comme des individus qui ne respectent aucune règle.

Graphique 4. Scores moyens des tolérances spécifiques de la population globale en fonction de la condition « libre vs incarcéré »



2.5.8. *Quelle est l'influence du temps passé en prison sur la tolérance en général*

Rappel de l'hypothèse : Les jeunes majeurs qui sont incarcérés depuis moins de quatre mois sont plus tolérants en matière de transgressions des valeurs sociomorales que ne le sont les détenus incarcérés depuis plus de quatre mois.

L'analyse de variance montre un impact de la durée d'incarcération effectuée sur la tolérance globale ($F(1,29)=7,09$ $p=.01$). Pour l'ensemble des transgressions confondues, les jeunes majeurs incarcérés depuis moins de quatre mois manifestent plus de tolérance ($m=10,42$) que ceux qui sont en détention depuis plus de quatre mois ($m=2,50$). Il semble que le poids de la tolérance conventionnelle dans le score global apparaît comme déterminant. En effet, les jeunes majeurs incarcérés depuis moins de quatre mois font davantage preuve de tolérance ($m=5,57$) à l'égard des actes transgressions conventionnelles que ne le font les jeunes majeurs ($m=1,62$) ayant déjà effectué plus de quatre mois d'incarcération : ($F(1,29)=5,58$ $p=.02$). Notre hypothèse est vérifiée.

Enfin, précisons que la durée d'incarcération effectuée n'apparaît pas comme une variable différenciatrice quant à l'impact de la condition « libre vs incarcéré » sur les jugements dans leur ensemble. Dans la condition « libre », on ne relève aucune différence significative entre les deux sous-groupes $F(1,29)=1,79$ $p=ns$.

2.5.9. Quels liens observe-t-on entre les jugements produits et le niveau d'estime de soi ?

Rappel de l'hypothèse : On s'attend à un lien positif entre l'estime de soi et la tolérance l'égard des transgresseurs.

En faisant l'addition des jugements en condition « libre » et en condition « incarcéré », aucune corrélation n'apparaît de manière significative entre le degré d'estime de soi des jeunes majeurs incarcérés et les différentes dimensions des jugements sociomoraux. Il semblerait que nous ayons une indépendance entre la manière dont le détenu se considère positivement ou négativement et la façon dont il perçoit la gravité des transgressions et la désirabilité de son auteur. Cependant, cette indépendance n'apparaît seulement qu'en condition « incarcéré » ($r=.03$ ns) puisque lorsque le jeune détenu dispose du jugement émis par des personnes qui n'ont jamais été incarcérées, le jugement brut à la fois sur la gravité des actes de transgressions morales et sur le rejet des transgresseurs est significativement corrélé avec son niveau d'estime de soi ($r=.39$ $p=.01$). Cette relation apparaît plus fortement uniquement sur le jugement de la gravité des actes de transgressions morales ($r=.45$ $p=.006$).

2.5.10. Quels liens y a-t-il entre les jugements produits et le besoin de contrôle interne ?

Rappel de l'hypothèse : On s'attend à un lien positif entre le besoin de contrôle interne et la sévérité des jugements tous types de transgression confondus.

L'analyse des corrélations ne montre pas de lien entre le score à l'échelle de mesure du besoin de contrôle interne et le jugement brut global au sein de la population globale. Par contre, un lien positif apparaît de manière significative avec le jugement des transgressions morales ($r=.34$ $p=.03$). En distinguant les conditions de présentation des transgressions, on remarque que le lien est principalement déterminé par la condition « incarcéré » avec une corrélation largement supérieure ($r=.41$ $p=.02$) alors qu'il n'apparaît pas en condition « libre » ($r=.07$ ns). Autrement dit dans la condition où ils doivent se positionner par rapport à d'autres détenus, l'analyse permet de constater que plus les jeunes majeurs incarcérés manifestent un besoin de croire en la possibilité d'être à l'origine de ce qui leur arrive et plus ils jugent sévèrement les actes de transgression morale et leurs auteurs. Le respect des valeurs constitue bien une dimension sur laquelle les détenus pensent pouvoir retrouver du contrôle. On peut également penser que les détenus dans leur ensemble véhiculent une image de négligence à l'égard des valeurs vis-à-vis de laquelle il faut absolument chercher à se démarquer. Cela n'apparaît donc pas pour les transgressions conventionnelles. Le renforcement d'une croyance interne ne semble possible qu'à travers l'affirmation de valeurs dont le respect est obligatoire et universel.

2.5.11. Existe-t-il un lien entre l'étendue des jugements et le besoin de contrôle interne ?

L'analyse des corrélations (Bravais-Pearson) montre un lien négatif significatif entre l'étendue des jugements et le score à l'échelle de besoin de contrôle ($r=-.45$

$p=.006$). Plus précisément, plus les détenus expriment le besoin de contrôler ce qui leur arrive et moins leur étendue est large. Autrement dit, le contrôle passerait par une relative faible différenciation entre les conduites atypiques et les conduites les plus répréhensibles. Toutefois cette relation ne vaut que lorsque le détenu vient d'avoir connaissance du jugement d'autres détenus ($r=.48$ $p=.004$) alors qu'on n'observe une corrélation négligeable s'agissant de la condition « libre » ($r=.09$). Tout se passe comme si l'affirmation d'un contrôle passerait par une faible différenciation entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas mais uniquement lorsque le jeune majeur est invitée à se positionner par rapport à d'autres détenus. Dit autrement, la tendance à adopter un point de vue peu nuancé à l'égard des transgressions et de leurs auteurs serait donc fonction d'un besoin de vouloir agir sur sa destinée.

Troisième partie

*Les jeunes majeurs et leur rapport à l'institution
pénitentiaire*

Chapitre 1 / Mineurs incarcérés, personnels pénitentiaires et intervenants en quartier mineurs : entre paradoxes et dissonances, la nécessité de dépasser les désillusions!

L'établissement de relations harmonieuses entre les personnels de surveillance (PS), les intervenants en quartier mineurs et les mineurs ou les jeunes majeurs incarcérés constitue un moyen efficace d'inciter ces détenus à adopter des comportements prosociaux (Roesch & Blatier, 2006). Les personnels sont donc considérés comme des intervenants clés dans le processus de réinsertion. La qualité des relations entre professionnels et mineurs est aussi susceptible de favoriser l'établissement d'un milieu stable dans les établissements pénitentiaires, propice à l'élaboration de stratégie de contrôle (Abdellaoui, Kouabenan & Gilibert, 1998). S'ils adoptent des attitudes positives et participent à la réinsertion, les professionnels sont davantage en mesure d'aider les mineurs à surmonter l'incarcération et leur permettre d'intégrer les normes sociales.

Les interactions sont également considérées comme un plan d'intervention possible en vue de l'adoption de comportements moins transgressifs ou dangereux (Cunningham, Sorensen, & Reidy, 2003). Cependant, les professionnels, notamment les PS symbolisent en grande partie le « système » rejeté par les mineurs. Les contraintes carcérales sont dès lors ressenties comme injustes, en conséquence, on observe une augmentation de comportements agressifs (Galindo, 2002 ; Melas & Menard, 2002) . Il en ressort une difficulté des jeunes personnes incarcérées à devenir perméable au discours sur l'intégration des normes sociales voire une « rigidification » dans un comportement antisocial (Delens-Ravier, 2003). Quoi qu'il en soit, ces deux « groupes » sont contraints de vivre ensemble. De ce fait, ils doivent produire des conduites sensées leur permettre de gérer les frustrations et les tensions inévitables générées par la situation d'enfermement spécifique de la prison (Tartaro, 2002) .

On comprend alors que les professionnels tiennent une grande place dans la réalisation des objectifs de réinsertion, et particulièrement auprès des populations spécifiques que sont les mineurs ou les jeunes majeurs. Cette particularité est d'ailleurs telle que le travail du personnel de surveillance en « Quartier Mineurs » dans les établissements pénitentiaires bénéficie d'une formation particulière pour les aider à mieux gérer cette population.

Toutefois, selon Chang et Zastrow (1976), la mauvaise opinion que les surveillants se font ordinairement des détenus risque de rendre futile tout effort de réinsertion. Ces auteurs ont aussi laissé entendre que les personnels de surveillance constituaient implicitement un facteur déterminant dans le maintien du comportement criminel qui était à l'origine de l'incarcération du délinquant. Ce dernier argument est basé sur le postulat du « miroir social » selon lequel l'être humain développe son concept de soi (qui il est et ce qu'il est) d'après les relations qu'il entretient avec autrui. En conséquence, les personnes considérées comme indignes de foi, intraitables ou non « réinsérables » le resteront vraisemblablement (Weekes, Pelletier & Beaudette, 1995).

Au regard de cette analyse, nous avons fait le choix d'étudier la perception des professionnels à l'égard des mineurs incarcérés. Pour cela, nous avons construit un dispositif prévoyant la réalisation d'une série d'entretiens avec les personnels en quartier mineurs auxquels nous leur avons proposé de remplir des questionnaires.

1. Hypothèses

Selon Leiber *et al.* (2002), il apparaît que les personnels de surveillance sont plus enclins à des attitudes punitives lorsqu'ils sont affectés en quartier majeur. La recherche présente tentera d'examiner comment le type de population pris en charge, mineurs vs majeurs, par le personnel détermine-t-il l'attitude et l'orientation professionnelle des personnels.

Cette étude s'inscrit dans le travail des personnels en milieu pénitentiaire mais garde des liens très étroits avec les autres études de cette recherche. Ces dernières ont donné lieu à quelques constats et analyses relatifs au fonctionnement psychologique et aux représentations sociales du mineur ou du jeune majeur incarcérés. Les effets déstabilisants de la détention s'accompagnaient souvent de stratégies sociocognitives ou socioaffectives pouvant être efficace sur le plan de la gestion immédiate de l'incarcération. Les conséquences ne vont toutefois pas nécessairement dans le sens d'une resocialisation ou d'une réappropriation des principes fondamentaux d'un fonctionnement socialement et judiciairement désirable. Sur ce point, il ressort de notre phase d'entretiens préalables, une position gênée des surveillants quant aux chances de réinsertion des mineurs. Ces hésitations nous amènent à nous interroger sur la façon dont le personnel perçoit les mineurs mais aussi sur la façon dont cette perception interagit sur la vision qu'ils de l'avenir des mineurs.

2. Méthodologie

2.1. Sujets d'étude

La population de cette étude est constituée de 42 sujets, dont 30 qui ont rempli les questionnaires. Ils travaillent tous dans des quartiers mineurs de prisons françaises. Parmi eux, on trouve 27 hommes et 15 femmes âgés de 22 à 45 ans (moyenne = 34,1 ans ; $\sigma = 5,2$). En moyenne, ils travaillent dans l'administration pénitentiaire depuis une dizaine d'année (m=10,3 ans ; $\sigma = 6,2$) et depuis 3 ans et demi au sein de leur établissement ($\sigma = 3,2$).

35 % de la population étudiée a un niveau inférieur au baccalauréat, 35 % de Bac à Bac + 2 et enfin, 30 % ont un diplôme supérieur à Bac + 2. Enfin, la majorité de ces sujets (76 %) sont employés dans des Maisons d'Arrêt, les autres en Centres Pénitentiaires. Ces données reflètent bien la diversité des prisons françaises et la saillance des Maisons d'Arrêt (Direction de L'Administration Générale et de l'Equipement (DAGE), 2005). Cependant, les sujets de notre population d'étude présentent un niveau d'étude plus élevés (70 % ont un niveau supérieur au baccalauréat) comparés au niveau d'étude moyen que présente l'ensemble des surveillants répertoriés par l'administration pénitentiaire (DAGE, 2005).

Ainsi, nous pouvons classer la population en trois types de fonction :

- Une fonction de surveillance (60 % de l'échantillon) ;
- Une fonction de réinsertion ou soin (conseiller d'insertion et de probation, éducateur de la PJJ, instituteur, psychologue : 21 %) ;
- Une fonction de direction et/ou de management (premier surveillant, chef de services pénitentiaires et directeur : 19 %).

En ce qui concerne les victimisations chez les sujets de notre échantillon, 91 % déclarent avoir rencontré des situations traumatisantes (Suicide d'un détenu, automutilations, tentative de suicide) contre que 9 % n'ayant pas vécu de telles situations. Le tableau suivant illustre le pourcentage de sujets victimes d'agressions :

Tableau 23. Pourcentage de victimisation dans notre échantillon

<i>Victimisation</i>	<i>Victime</i>
<i>Aucune</i>	28 %
<i>Agression verbale</i>	25 %
<i>Agression physique et verbale</i>	44,7 %
<i>Agression armée, physique et verbale</i>	6,3 %

La satisfaction au travail, mesurée sur une échelle auto-administrée de type Likert en 5 points (0 = pas du tout satisfait à 4 = très satisfait), est de 2,4 (écart type = 1,04).

2.2. Matériel

2.2.1. Le questionnaire des Schémas Cognitifs précoces (forme adulte) - SCP II

Le SCP II a été élaboré en France par Hautekeete *et al* (2001) sur la base des travaux de Young. Il existe plusieurs questionnaires nord-américains qui permettent de repérer les schémas importants dans les pathologies mentales et d'appréhender leur contenu spécifique, notamment le questionnaire de Schmidt, Joiner Jr, Young et Telch (1995). Ce dernier contenait à l'origine 205 items reflétant 16 schémas cognitifs, mais après avoir été soumis à des étudiants, l'analyse factorielle fit apparaître 13 schémas répartis sur 160 items. Cette version a été traduite par Rusinek (1999) mais en raison de la longueur du questionnaire et du déséquilibre des items dans certains schémas, Hautekeete *et al.* (2001) ont abrégé le questionnaire pour conserver une version composée de 13 schémas répartis sur 65 items (5 items par schémas).

Les schémas cognitifs sont donc mesurés pour l'ensemble des sujets à l'aide de ce questionnaire. Chaque sujet doit estimer à quel point chacune des affirmations lui correspond au cours des derniers mois écoulés.

Tableau 24. Treize schémas sont évalués

INCOMPETENCE
CARENCE EMOTIONNELLE
ISOLEMENT
AUTOCONTROLE INSUFFISANT
MEFIANCE
ABNEGATION — SACRIFICE DE SOI
SENS MORAL IMPLACABLE
ABANDON
ATTACHEMENT
VULNERABILITE
DEPENDANCE
INHIBITION EMOTIONNELLE
PEUR DE LA PERTE DE CONTROLE

2.2.2. L'échelle d'attitude et d'orientation professionnelles

Ce questionnaire (Boudoukha, Goux & Hautekète, 2005) est constitué de quatre dimensions regroupées sous deux échelles. Il sert à évaluer différents aspects des attitudes et du rôle des personnels de l'Administration Pénitentiaire à l'égard des personnes incarcérées.

L'échelle de la perception du rôle de l'Administration Pénitentiaire comporte l'orientation punitive et l'orientation vers la réinsertion :

- L'orientation punitive sert à déterminer dans quelle mesure un répondant considère que le rôle de l'administration se focalise sur le châtiment, la dissuasion et la punition face à un comportement criminel.
- L'orientation vers la réinsertion, permet de déterminer dans quelle mesure un employé estime que l'objectif de l'Administration Pénitentiaire a trait au traitement, à l'intervention socio-éducative, sportive, psychologique des détenus.

L'échelle d'attitude vis-à-vis de la population pénale envisage la relation à la personne incarcérée selon qu'elle soit positive (relations chaleureuses, contacts fréquents avec les détenus...) ou négative (relations distantes, froides, échanges limités...).

Les sujets doivent indiquer leur degré d'accord ou de désaccord à l'égard de chacune des affirmations, selon une échelle d'évaluation en cinq points allant d'« En complet désaccord » à « Tout à fait d'accord ». Pour chaque échelle, il s'agit de totaliser les points attribués pour les items visés et de diviser le total par le nombre d'items (par ex., quatre items dans le cas de l'orientation punitive) afin d'obtenir un score moyen.

2.2.3. L'entretien semi-directif

Il s'agit d'un entretien d'une demi-heure avec chaque sujet de notre échantillon. Cet entretien avait deux objectifs principaux, d'une part d'obtenir un nombre suffisant de réponses afin de pouvoir les analyser et d'autre part de poser des questions les plus ouvertes possible afin de garder un caractère exploratoire.

Les sujets pouvaient donc répondre en toute liberté, quel que soit l'emploi qu'ils occupaient au moment de l'entretien. Pour cela, les questions étaient adaptées en fonction de la profession exercée au sein du quartier mineur. L'entretien est composé de deux parties, la première concerne la problématique de travail des personnels, la seconde la manière dont ils perçoivent les mineurs incarcérés.

3. Procédure

3.1. La problématique de travail des personnels

Ici, notre principal objectif est d'appréhender la façon dont les sujets décrivent et vivent leur travail auprès d'une population de mineurs incarcérés. Nous posons trois questions auxquelles nous requerrions l'avis des sujets. Les questions sont les suivantes :

- (1) Quelles sont les raisons qui vous ont amenées à travailler en quartier mineur ?
- (2) Quelles sont, selon vous, les différences entre le travail auprès de mineurs incarcérés par rapport à des majeurs ?
- (3) Quels sont les avantages et les inconvénients du travail auprès de mineurs incarcérés ?

3.2. La perception qu'ont les surveillants des mineurs incarcérés

Cette deuxième partie de l'entretien se donne comme objectif d'appréhender comment les professionnels en quartier mineur se représentent les mineurs incarcérés. Elle est composée de cinq questions :

- Comment décririez-vous les mineurs incarcérés ?
- Comment les mineurs se représentent-ils, selon vous, la prison ?
- Quelles sont les difficultés que leur pose la prison ?
- Comment voyiez-vous leur avenir ?
- pensez-vous que la prison leur soit bénéfique ?

Pour réaliser notre étude, nous avons demandé et obtenu les accords écrits de la

Direction Centrale de l'Administration Pénitentiaire puis des Directions Régionales des Services Pénitentiaires (DRSP) pour les établissements suivants : maisons d'arrêt de Lille-Sequedin, de Grenoble, d'Amiens, de Rouen et centre pénitentiaire de Laon

Présentés en tant que chercheurs en psychologie, nous proposons un entretien avec les personnels concernés par cette étude. Afin de ne pas surcharger l'organisation des établissements, nous définissons, en lien avec le chef d'établissement, le moment le plus approprié pour rencontrer les personnels.

- Chaque rencontre se déroulait en trois temps :
- Une présentation du chercheur ;
- Un entretien semi-structuré ;
- La passation des questionnaires.

Si les sujets n'avaient pas le temps de terminer la cotation des questionnaires, nous leur demandions de bien vouloir les renvoyer dûment complétés dans notre université. En raison de ce mode de passation, certains sujets avec lesquels nous avons fait notre entretien, n'ont pas retourné de questionnaire. Aussi, sur les 42 entretiens, nous avons réceptionné 30 questionnaires, soit un taux de retour de 71 % : un indicateur plutôt satisfaisant compte tenu du milieu professionnel, connu pour de fortes réticences à l'égard de ce type d'étude.

Aucune hypothèse relative aux motivations des surveillants ? (Y a-t-il des travaux sur ce point qui éventuellement appelleraient à vérifier les résultats et ainsi justifier la suite ?)

Type de traitement des données : comparaison de moyennes

4. Discussion

4.1. Les personnels en quartier mineurs : une problématique de travail.

4.1.1. La décision de travailler auprès des mineurs : Un choix dissonant ?

Il existe quelques distinctions entre les professions occupées par nos sujets d'étude dans le fait de travailler en quartier mineur, notamment pour les premiers surveillants, les chefs de services pénitentiaires et les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse qui sont affectés auprès des mineurs. Pour ces professionnels, le choix de travailler auprès de mineurs est lié à une décision administrative. Par ailleurs, la plupart des surveillants mettent d'emblée en avant que peu de leurs collègues désirent travailler en quartier mineur en raison des difficultés que poserait la population des mineurs incarcérés. Si la majorité des professionnels ont volontairement choisi de travailler en quartier mineur, les raisons invoquées restent essentiellement contextuelles, organisationnelles ou personnelles. Le choix d'intégrer le quartier mineur pour travailler auprès d'adolescents est peu exprimé dans leur discours. Tout se passe comme si l'objectif était avant tout d'échapper à la détention adulte, de regagner des stratégies de contrôle sur l'environnement et d'acquérir un meilleur équilibre de vie.

(a) Vers une reprise de contrôle sur un environnement incontrôlable

La recherche d'un meilleur confort de travail, particulièrement pour les surveillants référant mineurs, s'est d'emblée manifestée. En effet, est avancé, l'absence de travail le week-end et de nuit, ceci permettant un meilleur équilibre de vie, pour avoir « *plus de facilité dans la vie sociale* » (propos exprimé par surveillant en MA). Il semble donc que le choix de travailler auprès de mineurs trouve sa source à travers le contexte de travail qui permettrait de mieux gérer sa vie personnelle. Il apparaît de plus, que ce rythme de travail, les rapprocherait surtout d'un emploi « administratif » où les horaires seraient définis à l'avance. Le métier de surveillant pour le travail en quartier mineur serait donc un peu moins prototypique de la représentation que l'on se fait classiquement de ce métier. On peut poser l'hypothèse que le fait de travailler à horaires fixes les éloignerait de l'enfermement inhérent à la prison. Il s'agit surtout d'une tentative de restauration de contrôle dans un univers où tout serait incontrôlable, à commencer par ses horaires de travail.

(b) Vers une valorisation identitaire

Le choix du travail en quartier mineur est aussi lié à une envie de découvrir de nouvelles tâches et de ne plus jouer le rôle de « *porte-clés* ». Cette image du surveillant de détention porteur de clés, limitée à l'ouverture et à la fermeture des portes, dont les surveillants auprès des mineurs veulent se démarquer reviendra très souvent dans le discours de nos sujets. Derrière celle-ci, on ressent le besoin de valorisation professionnelle et de respect très présent chez les surveillants. Cette valorisation est alors possible auprès des mineurs dans la mesure où les professionnels peuvent procéder au « *suivi des mineurs* », que leur « *avis semble compter* » et qu'ils « *aboutissent à quelque chose* » (propos de surveillants). La recherche d'un sens dans leurs missions est alors envisageable et le besoin de cohérence s'en trouve ainsi rétabli. En effet, les surveillants considèrent qu'ils sont plus en mesure de « *faire des choses pour la réinsertion et éviter la récidive* ».

Pour les éducateurs de la PJJ, qui interviennent auprès des mineurs incarcérés depuis septembre 2004, le choix s'impose devant la réalité. Comme l'expliqueront nos sujets, « *le fait que beaucoup de jeunes suivis en foyer PJJ étaient incarcérés, cela nous donnait la possibilité de mettre en place des prises en charge plus globale, d'avoir plus de recul* (éducatrice PJJ en MA). Il semble que pour les éducateurs, même si pour certains d'entre eux, le fait d'incarcérer des mineurs est vécu « *comme un échec de la société* », aider les mineurs là où ils sont incarcérés s'impose à eux.

Par ailleurs, ce lieu clos permet « *de tisser des liens avec certains mineurs* » (éducatrice PJJ) alors que dans d'autres types de structure, cela n'aurait pas été possible. Les mineurs sont « *plus à l'écoute, ils sont présents, mais pas simplement physiquement* » (éducatrice PJJ), la « *carapace tombe* » (surveillant). Les intervenants ont donc le sentiment d'être reconnus et respectés par les mineurs, « *les mineurs nous reconnaissent, ce qui n'est pas le cas des majeurs* » (surveillant). Ils sont donc plus impliqués, s'investissent dans les activités et participent « *aux processus de décision* ». Le travail auprès des mineurs peut ainsi leur paraître « *moins stressant* ».

(c) Surmonter l'enfermement et l'isolement à travers un partenariat.

Quel que soit le corps professionnel d'appartenance, l'ensemble des participants de cette étude considère que le travail de partenariat prend toute sa dimension en quartier pour mineurs incarcérés. D'une part, le sentiment d'isolement n'a plus lieu d'être, « *nous ne sommes plus seuls à l'étage* » (surveillant), et d'autre part les rapports hiérarchiques deviennent moins distants « *nous sommes moins éloignés des chefs* » (surveillant). Les surveillants notamment, se sentent « *écoutés et entendus par les autres intervenants* ». Si les réunions définies institutionnellement sont considérées comme un moment encore très administratif, les échanges libres au cours de la journée entre professionnels apportent une meilleure compréhension des mineurs. Ils permettent un meilleur suivi des dossiers et aboutissent à une prise en charge « *plus efficace* » des mineurs (premier surveillant). La communication favorise également le sentiment de travailler de manière collective, limite les rivalités et crée un fonctionnement plus souple sur un plan hiérarchique.

4.1.2. Attitude vis-à-vis des mineurs et buts attribués à la prison : Une relation paradoxale

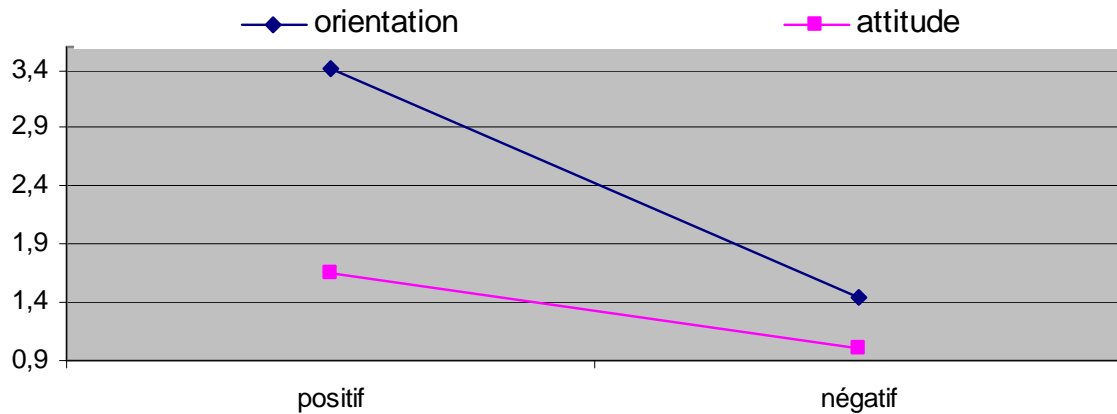
Nous avons comparé les deux types d'orientations censés nous renseigner sur le rôle que les sujets de notre population attribuent à la prison. Nous observons une différence significative entre l'orientation vers la réinsertion (toutes les activités ou sportives ne servent à rien) et l'orientation vers la punition (le rôle essentiel pour l'administration pénitentiaire consiste à faire payer les PPSMJ pour leur faute...). Les sujets considèrent que le rôle de l'administration consiste à mettre en œuvre des actions de réinsertion et non de punition ($t = 9,509$; $p < 0,001$)

En ce qui concerne l'attitude dont il faut faire preuve dans le cadre des relations avec les personnes incarcérées, nous proposons deux types d'attitudes : une attitude définie par des relations positives (le personnel devrait essayer de gagner la confiance des PPSMJ), chaleureuses et proches à l'égard des détenus, et à l'inverse, une attitude marquée par des relations négatives (les PPSMJ ne sont pas des personnes auxquelles il faut s'intéresser) caractérisées par des relations froides et distantes. Nous observons une différence significative entre ces deux types d'attitudes ($t = 1,982$; $p = 0,057$).

Par ailleurs, les différents degrés de chacune de nos deux dimensions (orientation vs. Attitude) ont également fait l'objet de comparaisons. Nous observons des différences significatives entre l'orientation vers la réinsertion et l'attitude positive ($t = 10,74$; $p < 0,001$) et l'orientation vers la punition et l'attitude négative ($t = 3,884$; $p = 0,005$). La figure suivante donne une illustration des résultats :

Dans ce graphique préciser davantage la légende ? ?

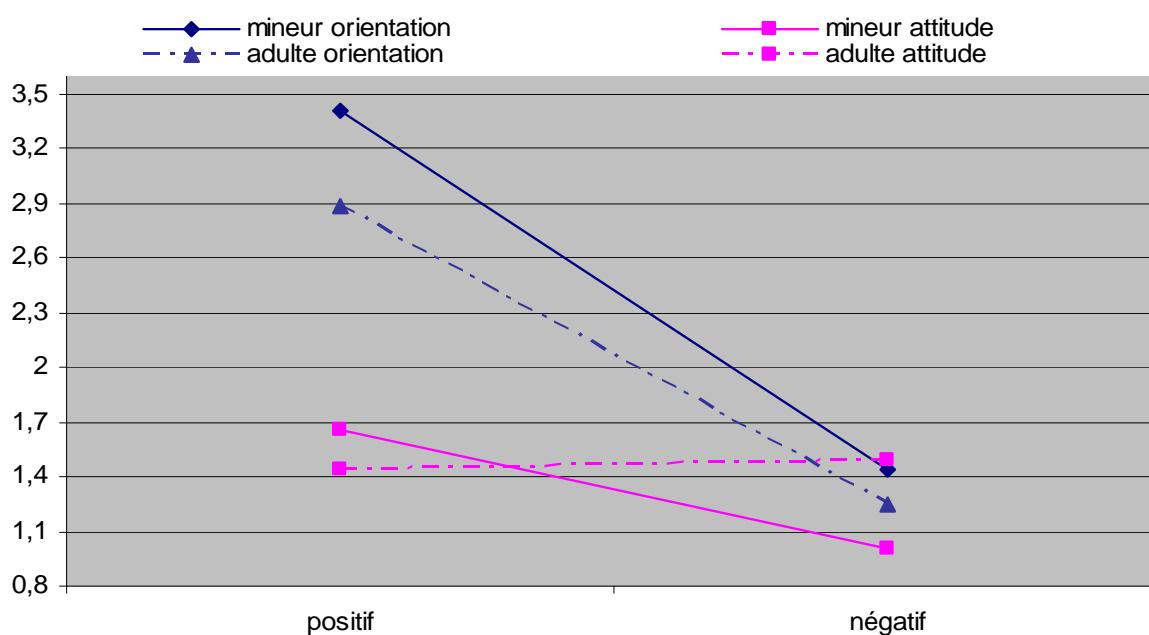
Graphique 5. Orientations et attitudes professionnelles



Par ailleurs, nous avons comparé notre population de professionnels en quartier mineur par rapport à leurs collègues travaillant en quartier majeur, sur l'échelle d'attitude et d'orientation. Sur cette dernière population, nous possédons les résultats de 273 surveillants qui travaillent auprès de majeurs incarcérés. Ils présentent de fortes similitudes avec notre échantillon de surveillants auprès de mineurs sur le plan de l'âge, de l'appartenance sexuelle et du niveau d'étude, répondant ainsi à l'exigence d'homogénéité qui autorise une démarche de comparaison.

Les intervenants en quartier mineur attribuent un objectif de réinsertion plus important à l'administration pénitentiaire ($t = 2,980$, $p = 0,003$) et se disent nettement moins en faveur d'un arsenal punitif que leurs homologues en quartier majeur ($t = 3,092$, $p = 0,002$). Ils considèrent par ailleurs, que les relations entretenues avec les personnes incarcérées ne doivent pas être distantes et froides ($t = 3,167$, $p = 0,001$). Pour autant, le fait de travailler auprès de mineurs ne les amène pas à être plus proches de cette population.

Graphique 6. Comparaison de l'attitude et de l'orientation des personnels en quartiers mineurs avec leurs homologues en détention adulte



Quels que soient les groupes de référence, les résultats observés nous conduisent à nous questionner tant ils paraissent contradictoires. En effet, d'une part, les professionnels considèrent que l'objectif de la prison est avant tout de réinsérer les personnes qui en font l'expérience. Si ce but est louable, dans les faits au quotidien, il demeure cependant relativement éloigné de l'objectif prioritaire de la prison, à savoir la garde des personnes incarcérées. Pourquoi un tel résultat ? Doit-on considérer que la spécificité de la population en quartier mineur amène les sujets à reconsidérer les objectifs qu'ils donnent à la prison ? Si les professionnels en quartier mineur semblent attribuer un objectif de réinsertion plus important que leurs homologues en détention adulte, ces derniers considèrent toutefois que la prison se donne comme objectif de réinsérer les détenus. Là encore, nous observons un hiatus entre les buts effectifs de la prison (garde) et les buts exprimés (réinsertion). La mission de garde, peu valorisable est-elle délaissée au profit d'une mission plus valorisante ?

D'autre part, nous observons des résultats dissonants en ce qui concerne les relations perçues avec les mineurs. En effet, comme nous venons de le voir, les professionnels accordent un poids prépondérant à la réinsertion. Il semble donc logique qu'ils mettent en œuvre les comportements et les attitudes propices à la réhabilitation. Le choix devrait donc se porter sur des relations plus proches, chaleureuses et empathiques. Or, là encore, nous observons un paradoxe entre les buts prescrits exprimés par l'institution et les attitudes réellement manifestées envers les mineurs. Les personnels ne présentent pas pour autant des attitudes plus chaleureuses et empathiques avec les mineurs. En effet, on ne relève aucune différence significative entre la population des mineurs et celles des adultes incarcérés ? Comment, alors atteindre un objectif de réinsertion ?

Le questionnaire de schémas cognitifs nous donne quelques pistes de réflexion. En effet, le schéma cognitif « Méfiance » est l'un des plus activés chez les professionnels en quartier mineurs. Se pose alors une question simple : Comment

entamer des relations empathiques avec des personnes dont on se méfie, dans un environnement qui rend méfiant, sous le regard des collègues et des supérieurs ? La réinsertion reste-t-elle un objectif utopique ?

4.2 La perception des mineurs incarcérés : Aider et/ou punir ?

4.2.1 Vers une vision dichotomique des mineurs incarcérés

De manière générale, les mineurs incarcérés ne sont pas d'emblée perçus comme des détenus. Ils occupent une place à part, pas simplement sur le plan géographique en prison, mais surtout dans la représentation des personnels qui travaillent ou interviennent en quartier mineur. Un grand nombre de vocables référant à l'âge des mineurs est évoqué pour les décrire, ce sont « *des minots* », « *des adolescents* », « *des jeunes* », « *des ados* », « *des petits* », « *des gosses avec des goûts de gosses* », « *des gamins* », « *des enfants* » ce qui peut trancher avec les termes utilisés pour décrire les adultes incarcérés, souvent péjoratifs et parfois méprisants.

Il semble que la fragilité liée à l'âge de cette population modère la manière d'en parler : « *Les mineurs incarcérés ne sont pas différents des mineurs en foyer ou en milieu ouvert* » (éducateur). Les raisons invoquées pour expliquer leur incarcération vont dans le même sens, les personnels trouvent un grand nombre d'explications externes sur le plan psychologique, comme pour prouver que l'incarcération des mineurs échappait à tout contrôle : « *n'importe qui peut entrer en prison à la suite d'un accident de vie* » (surveillant), « *ils n'ont pas eu de chance* » (premier surveillant), « *C'est le contexte de la délinquance en général, c'est une question de pas de chance* ».

Cette idée de malchance dans le parcours de vie des mineurs qui sont incarcérés est doublée par une réflexion sur le contexte psychosocial dans lequel vivent les mineurs et qui expliquerait leur incarcération : « *Si les parents ne les protègent pas ils sont facilement entraînés* » (éducatrice), « *En général, ils ont des problèmes familiaux (divorce, décès des parents)* » (surveillant). Si le délit ou le crime sont évoqués pour décrire certains mineurs, ils essaient de préserver un certain recul et une attitude dénuée de jugements « *Ils sont incarcérés parce qu'ils ont commis un délit grave et que c'est la dernière limite* » (surveillant), « *ils sont allés au bout de ce qu'il ne fallait pas* », « *pour tous les mineurs, le contexte de vie est primordial dans l'explication de l'incarcération* » (directrice), « *un adolescent en prison, c'est l'aboutissement d'un processus pathogène de carence* » (psychologue).

Si de manière générale, les personnels ne considèrent pas qu'un mineur incarcéré soit différent de n'importe quel autre adolescent, ils opèrent cependant une catégorisation des mineurs en prison en fonction :

- de leurs délits (sexuels, stupéfiants, vol) ;
- de leur parcours carcéral (primaire, récidiviste) ;
- de leurs origines sociales (favorisée vs. Défavorisés) ;
- de leurs origines géographiques (quartier, cité, HLM vs. maison) ;
- de leur physionomie (chétif vs. fort) ;

- de leur « *caractère* » (faible vs. fort ; mature vs. immature).

Au travers de ces catégorisations, souvent dichotomiques, se dresse une représentation manichéenne des mineurs.

Les « bons » mineurs incarcérés

Il s'agit de mineurs qui font « *l'expérience de la prison pour la première fois* » (surveillant). Lors de leur incarcération, ils « pleurent et ont peur », et seraient incarcérés à la suite de « *bêtises, ou d'erreur dans leur parcours de vie* » (surveillant). Ils ont intériorisé les normes sociales, « *Ils perçoivent le blâme de la société* ». Ils sont entourés par leurs familles qui jouent leurs rôles de parents, « *Ils une vie de famille* », « *ils viennent d'une famille normale* ». L'acte qui les amène en prison est lié à de « *mauvaises fréquentations* » et ils ont « *fait une erreur en fonction de leur contexte, parce qu'ils étaient en groupe (vol, agression, stupéfiant)* », « *ils ont été entraînés par les autres, à l'école par d'autres jeunes plus turbulents* ». Ils ne proviennent pas selon les personnels de milieux défavorisés, « *ils n'habitent pas à la cité* ».

Les surveillants considèrent qu'ils étaient « au mauvais endroit au mauvais moment » ou que ce sont de « pauvres gosses qui ont eu une vie de pas de chance ». Ils s'interrogent d'ailleurs sur le choix de l'incarcération pour ce type de mineurs « On se demande si c'est le bon choix de les avoir incarcérés » (surveillant).

Sur le plan psychologique, ils sont décrits comme « plus faibles », « sympathiques » et « plus respectueux », « *on tchatte bien avec eux.* », « ils sont plus faibles de caractère, donc plus influençables », ce qui expliquerait le passage à l'acte. Ils sont « dépassés par les événements » et le « le temps leur paraît très long en prison ». Ces mineurs « acceptent et s'investissent dans les activités qui leur sont proposées (scolarité, culture, sport) » et ressentent donc la prison « comme une privation de liberté ».

La prison semble opérer chez eux un véritable « traumatisme » et ils sont « sont paumés, veulent discuter, créer des liens avec les personnels ». C'est pour ce type d'adolescents que les chances de réinsertion paraissent aux personnels les plus importantes « On ne les reverra jamais en prison ».

Les « mauvais » mineurs

Ce sont en « *des auteurs de violences sexuelles, de crimes graves avec barbarie qui n'ont pas de limite* » c'est surtout sur le plan psychologique que ce « groupe » de mineurs se démarquerait des précédents. En effet, ils n'auraient pas « *intégré les interdits* », « *sont plus manipulateurs* », « *pervers* », « *contestataires* », « *immatures* » et « *dangereux* ». Ils banalisent systématiquement « *les infractions, délits ou crimes qu'ils ont commis* » (CIP) et ne « *perçoivent pas la gravité de leurs actes* » en raison de leur immaturité. Il s n'ont pas de « *repères et sont livrés à eux-mêmes* » et sont « *déstructurés* ». Ils n'ont pas terminé leur scolarité élémentaire et sont « *décrochés à tous les niveaux* ».

Ce sont particulièrement le milieu d'appartenance et les relations précoces carencées qui sont mis en relief pour expliquer les passages à l'acte de ces mineurs. L'attachement défaillant à autrui, et à la famille notamment, caractérise le parcours de vie ces mineurs « *les parents ne s'occupent pas d'eux* » ou ont déjà « *connu l'incarcération* ». Ils n'ont pas de « *lien familial* », « *pas de stabilité* », « *une absence d'éducation* ». Leur histoire familiale est difficile et marquée par « *des abandons* », « *ce sont des enfants délaissés* » en raison de l'environnement « *défavorisé* ».

Le champ de la violence manifeste qui caractérise ces mineurs est souvent évoqué : « ils sont habitués à la violence », « on pense qu'il faut qu'ils viennent en prison, parce qu'ils sont violents et dangereux » « Ils commettent des actes violents parce qu'ils n'ont pas d'autorité ». Sur le plan pénal, ce sont souvent des récidivistes, « ils passent par la prison », comme si c'était une « sorte de passage obligé dans leur quartier ». Ils « reviennent régulièrement pour vol, bagarres ».

Le comportement en prison tranche avec le premier groupe décrit supra, « ils sont à l'aise et connaissent tout le monde en prison », « pour eux l'incarcération c'est rien ! », « ils prennent bien l'incarcération », ce sont « déjà des caïds ». Le contexte de délinquance est « souvent valorisé » par ces adolescents et le fait « d'être en prison n'est pas infamant », « ne fait pas peur », ils semblent « fiers d'être en prison », comme si la prison les valorisait, « l'incarcération est considérée comme normale ».

Ces mineurs expriment par ailleurs, du « *mépris pour les personnels* » et ne « *s'intègrent pas aux activités, à la scolarité* ». C'est pour ces adolescents que les chances de réinsertion semblent les moins grandes, « *Ils disent qu'ils vont revenir* » et les personnels pensent qu'ils « *reviendront en prison* ».

4.2.2. La perception de la prison par les mineurs : Entre la Geôle d'antan et le « club'med »

Pour les personnels, c'est un discours fataliste qui émane d'un grand nombre de mineurs. Le parcours de vie les ayant amenés en prison, l'absence d'attente au regard de la vie, de projets après la sortie, leurs fragilités, leurs blessures, les rendent cyniques. Ils considèrent que « *la prison ne sert à rien* », « *c'est inutile* », « *ce n'est pas une solution à leur problème* », « *pour la majorité, ils pensent que la prison ne leur apporte rien* ». En effet, elle ne peut être adaptée à des demandes qui n'existent pas et n'a pas pour objectif prioritaire de l'être. Aussi, derrière cette inutilité apparente, on retrouve :

(a) Un univers de contraintes

C'est ce que l'ensemble des personnels note dans le discours général des mineurs incarcérés, dans leurs comportements et agissements en prison. « *C'est les contraintes dans tous les sens, pour eux la prison* » (surveillant) car la prison leur impose des « *murs* », « *des rythmes* », « *des règles* », « *des limites* », « *des emplois du temps définis* » (surveillants, éducateurs) qui seraient difficilement acceptables pour ce type d'adolescents. La prison trancherait avec leur environnement habituel de vie qui à l'opposé ne comporterait aucune contrainte ou limite. C'est cet univers de contrainte qui agirait dans le discours des mineurs, relayé par les personnels, comme

une sanction, « *comme un électrochoc* » et qui est « *très mal vécu* »

(b) un univers valorisant ?

Contrairement à l'idée généralement répandue sur la dureté de la prison, c'est une représentation inverse qui est évoquée par les personnels. Reviendront souvent les expressions modérant l'impact potentiellement traumatique de la prison :

« la prison, c'est le Club Med ! », « c'est, l'hôtel, on est nourris, logés, blanchis », « la zonzone ? C'est rien... » ou encore « c'est la colonie de vacances ».

Cette attitude dénoterait d'une part, une envie de valoriser un univers dévalorisé, ceci en créant de nouvelles valeurs qui seraient positives dans le groupe d'appartenance :

« c'est un rite de passage », « c'est valorisant pour eux », « c'est gloire dans leur quartier », « la prison, c'est une gloriole », ou encore « la prison, c'est une fierté ».

D'autre part, il s'agit d'une attitude qui a pour objectif de préserver une façade, une carapace de « *gros durs* ». En effet, dans cet environnement hautement contraignant, ou chaque geste, chaque parole des mineurs est analysé, seule la vision de la prison peut encore être modifiée, personnalisée.

Au décours de cette analyse se dessine, là encore, une représentation dissonante de la prison chez les mineurs, entre ceux qui ressentent la prison comme une souffrance et pour lesquels la prison a une valeur de « frein » dans leur parcours et les autres qui « *consomment la prison* » comme auparavant ils consommaient d'autres types de structures (foyers, Centres Éducatifs Renforcés...). On retrouve les catégorisations effectuées pour décrire les mineurs incarcérés et auxquelles répondraient les deux grands types de représentation :

Pour les plus fragiles, les plus jeunes, les primaires, ceux qui donnent le plus de chance de « s'en sortir », la prison opérerait le rôle social qu'on lui projette: contraindre et faire réfléchir à l'acte. Pour les autres, récidivistes, qui présentent « *le moins de chance de réinsertion* », la prison jouerait un rôle de marqueur social positif, elle aurait un rôle contre-productif puisqu'elle légitimerait une représentation positive préétablie.

Il est important de signaler que ces deux représentations de la prison peuvent coexister chez un même mineur. En effet, la question du lieu d'expression prend son importance, quand les mineurs sont en individuel ou en groupe, pour les personnels, les réponses peuvent changer. Le groupe, va activer les phénomènes d'affiliation et d'uniformité, pour garder une certaine « *prestance sociale* », les mineurs peuvent « *gommer les actes et banaliser la prison, dire qu'elle ne sert à rien* ». Lorsqu'ils sont seuls et, que ces processus psychosociaux n'ont plus lieu, les personnels sentent toujours la fragilité des mineurs, leurs émotions et les souffrances que génère l'enfermement.

Conclusion

Il semble important de noter les contradictions qui émanent de l'analyse des

entretiens et des réponses des professionnels en quartier mineur. En effet, si les professionnels attribuent comme objectif prépondérant à la prison, la réinsertion des personnes qui en font l'expérience et s'ils considèrent par ailleurs que les mineurs doivent bénéficier d'une attention particulière, il semble que ces souhaits ne soient pas transformés en actes. La réinsertion présuppose des relations de confiance, or, d'une part les professionnels demeurent méfiants vis-à-vis des mineurs, d'autre part, ils ne favorisent pas des relations plus proches. Ces contradictions et ces dissonances qui sont au cœur de la problématique des professionnels en quartier mineurs (aider et/ou punir) soulignent la complexité du travail auprès de mineurs incarcérés et l'équilibre fragile de tout positionnement avec des adolescents délinquants (Blatier, 2004). Elles nécessitent que des temps de formations réguliers soient prodigués et des temps de réflexion instaurés afin de dépasser les contradictions, les préjugés et les fantasmes.

Chapitre 2 / La structuration des perceptions du pouvoir dans le milieu carcéral : une interaction entre les éléments du contexte et les stratégies identitaires des acteurs de l'incarcération

Introduction

Tout un chacun évolue à travers de multiples formes de contrôle, qui peuvent être liées aux temporalités, à l'environnement physique ou social, voire aux modalités du fonctionnement cognitif ou biologique. Dans le contexte carcéral, le quotidien des détenus est soumis à de multiples formes de contrôle, que celles-ci soient temporelles ou réglementaires. De même, se pose à eux la question des espaces, des lieux accessibles ou non, à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire. Parfois, le détenu subit également le contrôle de son propre corps à travers la maladie, notamment... Par ailleurs, dans ce contexte, autrui, qu'il s'agisse des surveillants, des éducateurs ou de toute autre personne, peut s'avérer pourvoyeur en informations, en ressources matérielles, voire tout simplement en présence à travers la relation qui vient s'inscrire dans un univers souvent empreint de solitude.

Aussi, à ne considérer spécifiquement que les relations sociales qui s'initient pendant l'incarcération, cette question du contrôle des conduites renvoie conceptuellement aux notions de pouvoir et d'influence qui caractérisent les interactions entre les détenus et les personnels pénitentiaires, surveillants et éducateurs. De fait, au-delà de l'imbrication théorique de ces deux notions, il convient d'examiner les relations entre ces acteurs, du double point de vue du contrôle et du changement, ces deux perspectives caractérisant la double finalité de l'incarcération des mineurs et des jeunes majeurs, à savoir l'exécution des peines, le maintien de l'ordre et de la discipline d'une part et la coordination des actions de réinsertion des détenus d'autre part.

C'est à cet aspect de la détention que nous nous sommes intéressés dans nos travaux, en essayant de dégager les éléments rendant compte de la représentation des déterminants et/ou des bases (Raven, 1992) appuyant le pouvoir exercé sur les détenus. Dans cette perspective, nous avons porté une attention particulière aux éléments de la situation (lieux, type d'organisation, etc.) qui pouvaient être reliés à la perception des formes de pouvoir les plus saillantes, mais aussi aux éventuelles stratégies identitaires des acteurs, ce type d'éléments n'ayant jamais été invoqué, tel quel, dans l'explication de la structuration des relations de pouvoir.

Notre démarche étant exploratoire et descriptive, nous avons procédé à une enquête par entretien dans plusieurs établissements, notre population d'étude étant constituée de personnels de surveillance, de mineurs et jeunes majeurs et de personnels intervenant auprès des mineurs incarcérés (éducateurs PJJ).

1. Options et perspectives théoriques

1. L'exercice du pouvoir et l'influence sociale

Avant de décrire les résultats de cette étude, nous présenterons, dans un premier temps, les grilles de lecture théoriques élaborées par Raven (1992), Turner (2005) et Beauvois (1994) à propos de la question du pouvoir et de l'influence sociale.

1.1. La relation entre influence sociale et pouvoir

Les conduites de pouvoir et d'influence sont au cœur du fonctionnement social. De prime abord, il semble difficile d'apporter une distinction claire entre ces deux phénomènes, le changement étant le plus souvent associé à la conquête et l'exercice d'un pouvoir sur les personnes et/ou les groupes sociaux. On retrouve, d'ailleurs, cette résistance à l'analyse des phénomènes au niveau théorique. Ainsi, le pouvoir est parfois défini en relation avec l'effet d'un individu sur son environnement, c'est-à-dire en terme de capacité à produire un effet. Un tel regard sur ce phénomène implique, cependant, son assimilation partielle au concept d'influence¹ et induit l'appauvrissement² des concepts de pouvoir (Dépret & Fiske, 1993) et d'influence (Papastamou, Mugny & Kaiser, 1980, Ricateau, 1970-71). Effectivement, la question du changement peut se poser à d'autres niveaux que celui auquel s'exerce le pouvoir (voir notamment Moscovici, 1976, pp. 71-76). Ainsi, l'influence peut concerner les opinions, les jugements voire la façon même de percevoir la réalité. De même, le changement peut être initié par des personnes ou des groupes sociaux totalement dénués de pouvoir. Faucheux et Moscovici (1967) citent les cas de plusieurs individus qui, furent victimes de critiques ou de répressions, dénués de crédit et de pouvoir, tout en étant à l'origine de changements profonds dans le domaine où ils innovaient du simple fait de leur conduite : « *l'intransigeance la plus stricte a toujours été l'attitude des individus qui ont eu un grand impact sur nos idées et nos comportements. Copernic en astronomie, Freud en psychologie, Marx en sociologie, Galilée en mécanique et Robespierre en politique nous fournissent quelques exemples de choix* » (p. 351).

Au contraire, le pouvoir peut être défini comme le lien unissant des individus dans une structure sociale (Dépret & Fiske, *op. cit.*, p. 182), ce lien se caractérisant par une dépendance, une indépendance et/ou une interdépendance des personnes quant au contrôle de leurs renforcements respectifs (Fiske & Dépret, 1995, p. 55). Ainsi, il est possible de décrire le pouvoir ou l'absence de pouvoir d'un individu sur un autre, par le lien qui détermine en quoi le premier contrôle, ou non, ce qui peut arriver au second.

La question se pose alors, de déterminer ce qui permet d'établir les bases ou les fondements de ce contrôle. Sur cette question, deux grandes conceptions s'opposent.

¹ L'influence sociale peut se définir comme l'ensemble des processus rendant compte de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de la modification de modes d'expression, de pensée ou d'action, individuelles ou collectives, à un niveau implicite et/ou explicite, résultant d'interactions sociales directes ou symboliques.

² Cette définition induit l'idée que l'influence peut être purement et simplement assimilée au concept de pouvoir ou simplement qu'elle en constitue le prolongement. Voir par exemple la définition de Dolan, Lamoureux et Gosselin, (1995, p. 200) : « *l'influence est le processus qui permet de modifier le comportement d'un individu, tandis que le pouvoir est la capacité d'utiliser ce processus* ». Or, il n'existe pas de relation directe et univoque entre ces deux variables : voir notamment Moscovici (1976, pp. 71-76).

La première, qualifiée de théorie classique du pouvoir, considère que le contrôle exercé dépend des ressources dont dispose la personne ou le groupe désigné posséder un pouvoir sur autrui. La théorie de Raven (1992) illustre une telle perspective. Dans ce cas, les modèles s'attachent à décrire les bases possibles pouvant venir étayer un pouvoir, apportant une influence potentielle sur les personnes ou les groupes sociaux. Le second type de conception, considère au contraire, que le pouvoir est le produit de l'influence exercée sur les personnes et/ou les groupes sur lesquels s'exercera le pouvoir (Moscovici, 1976). La théorie de Turner (2005) rend compte d'une telle approche, en caractérisant les processus d'influence pouvant amener au contrôle des conduites. Nous décrivons ces deux approches à travers les modèles que nous venons d'évoquer avant de décrire l'approche théorique développée par Beauvois (1994), cette approche rendant compte d'un niveau d'analyse souvent occulté dans l'explication du pouvoir, à savoir le niveau idéologique.

1.2. Le modèle IPIM (Interpersonal Power/Interaction Model of influence) de Raven

La théorie élaborée par Raven (1992) a pour finalités d'expliquer l'influence exercée sur les personnes et/ou les groupes, en s'appuyant sur le pouvoir détenu par l'agent d'influence. Pour ce faire, Raven invoque trois composantes pour décrire le processus menant à l'influence : les bases et les modes d'exercice du pouvoir puis les caractéristiques de la situation venant moduler l'usage de ces deux éléments.

La typologie des bases de pouvoir proposée par Raven (1992) repose sur plusieurs centaines de recherches ayant été menées ces quarante dernières années dans divers milieux, scolaires, professionnels, familiaux, etc. Si initialement, French et Raven (1959) décrivent une typologie fondée sur cinq bases de pouvoir³, Raven propose de distinguer huit bases étayant le contrôle potentiel qu'une personne peut entretenir vis-à-vis d'une autre ou d'un groupe d'individus. Les deux premières formes de pouvoir, sont basées sur la récompense⁴ et/ou la sanction⁵ (coercition) potentielle et/ou réelle (physique, évaluative, symbolique, etc.) pouvant intervenir vis-à-vis des cibles du contrôle. Elles correspondent aux moyens mis traditionnellement en œuvre au sein des familles et des structures de socialisation (comme l'école ou la sphère professionnelle) pour réguler les conduites. Ces deux bases ont en commun de nécessiter une surveillance de la part de l'agent de pouvoir sur les cibles du contrôle. En ce sens, elles donnent lieu à et/ou permettent des changements qui restent provisoires et subordonnés à la présence de l'agent de pouvoir. Parfois, cependant, l'usage de la force qui traduit le plus explicitement la base de pouvoir coercitive peut devenir valeur pour certaines personnes (Mendel, 2003), modifiant celle-ci en une forme légitime de base de pouvoir, et provoquant potentiellement des modifications plus

³ Le pouvoir de récompense, de coercition, légitime, de référence et de compétence.

⁴ Consiste à contrôler la conduite d'une personne en utilisant des récompenses. Exemple : Promesse de rémunération ou de promotion.

⁵ Consiste à contrôler la conduite d'une personne du fait des menaces potentielles qui s'exercent sur elle en cas de désobéissance ou de non-conformité. Exemples : Menace de sanction, de privation, menace physique, rejet et/ou éviction d'un groupe.

profondes auprès des cibles d'influence. En l'occurrence, la base légitime⁶ qui caractérise la troisième forme de pouvoir évoquée par Raven, s'avère davantage proche de ce que l'on nomme habituellement l'autorité. Dans ce cas, c'est la légitimation (Rembert, 1987) qui fonde la spécificité du pouvoir, le fondement de cette dernière étant tributaire des normes sociales en vigueur à une époque donnée (Weber, 1947). Ainsi, on peut remarquer que la modernité semble se caractériser par un déplacement de l'origine de l'autorité, du surnaturel, c'est-à-dire du divin, vers un référent exclusivement humain et social : les valeurs, les finalités collectives, la loi, c'est-à-dire finalement la raison prise sous le double aspect de la finalisation et de la justification (Auzoult, 2004). En ce sens, l'appartenance à une structure de pouvoir met en jeu un ensemble de finalités (axiologiques, basées sur l'intérêt ou d'autres finalités plus implicites de nature identitaire) et de moyens qu'il convient de décrire précisément afin de comprendre le processus de légitimation, c'est-à-dire de reconnaissance, fondant l'autorité. C'est, d'ailleurs, dans cette perspective que Mucchielli (1996, p. 23) propose une définition de l'autorité qui serait « *une qualité de la structure du groupe, ce qui veut dire que le fait même qu'un groupe se structure, s'organise, se donne des buts, se met à exister comme groupe, donne naissance à l'autorité, celle-ci étant un aspect inévitable et normal de la structure elle-même* ». Mucchielli ajoute que « *dès que s'engage le processus de structuration spontanée d'un groupe, apparaît une fonction collective qui est un pouvoir de régulation et de contrôle des conduites* ». Dans le même ordre d'idée, Moreau de Bellaing (1998, p. 29) définit l'autorité comme « *le garant des rapports sociaux, des phénomènes ou productions socio-individuelles, des interactions entre individus, du culturel, des institutions, des productions des hommes dans le temps et dans l'espace, de la pensée conceptuelle notamment en ce qui concerne les principes* ». Un exemple de Milgram (1974) illustre ce point de vue : ce qui fait qu'un individu se soumet aux ordres d'une ouvreuse dans un théâtre, par exemple, ne tient ni au charisme, ni à l'expertise de cette ouvreuse, ni même à une quelconque loi ou règlement explicite, mais à la perception de sa position dans une structure sociale, dans laquelle elle permet la réalisation des buts individuels (trouver sa place) et collectifs (faire en sorte que la pièce puisse avoir lieu, une fois chacun installé). Par ailleurs, les moyens, mis en œuvre pour réaliser les finalités structurant la relation d'autorité, peuvent eux-mêmes légitimer les prescriptions émanant d'une personne ne représentant pas nécessairement une autorité statutaire. Ainsi, Raven introduit deux variantes supplémentaires que sont l'appel à la norme de réciprocité et de responsabilité. Dans ce cas, une requête peut devenir légitime du simple fait qu'elle repose sur la nécessité par la cible du contrôle de rendre ce qui est octroyé par la source de contrôle ou du simple fait que cette dernière fait référence à sa propre responsabilité vis-à-vis des cibles du contrôle. Ainsi, une requête peut-elle devenir légitime du fait qu'elle répond à un acte précédemment octroyé : *il est légitime que tu me rendes ce service car je t'ai aidé par le passé*, ou qu'elle fasse appel à la responsabilité du demandeur : *tes parents m'ont confié la responsabilité de te garder pendant leur absence, donc tu dois m'aider à ce que tout se passe bien en allant faire tes devoirs*. Les trois formes suivantes du pouvoir (expertise⁷,

⁶ Consiste à contrôler la conduite d'une personne du fait que cette dernière reconnaît à l'agent de pouvoir le droit de la commander. Exemple : Responsable hiérarchique sur un subordonné.

⁷ Consiste à contrôler la conduite d'une personne du fait que cette dernière reconnaît un savoir-faire (compétence) ou une qualité à l'information distribuée (crédibilité) par l'agent de contrôle. Exemples : Le médecin prescrivant les conduites à tenir pour son patient, le technicien commercial dans le cas de sa relation au client, l'enseignant avec ses élèves ou ses étudiants.

référence⁸ et informationnelle⁹) font explicitement appel à la qualité de la source de contrôle ou des ses arguments. Elles reposent, soit sur les qualités supposées ou avérées d'une personne (expertise) ou de ses arguments (informationnel), soit sur l'identité attractive de la personne qui exerce le pouvoir (référence). Dans ces trois cas on peut supposer que l'influence, qui découle de ces types de pouvoir, puisse atteindre un niveau plus profond que celui d'une simple complaisance et puisse demeurer dans le temps. Enfin, les deux dernières formes de pouvoir sont basées sur l'emprise exercée par les caractéristiques du milieu (pouvoir écologique¹⁰) ou sur celles invoquées indirectement à travers le pouvoir d'un tiers¹¹. De fait, ces deux dernières formes dépendent des caractéristiques de la situation (physique, fonctionnement organisationnel, etc.) dans laquelle se noue la relation de pouvoir. De plus, Raven évoque la question de la disponibilité des bases de pouvoir. Ainsi, dans certains cas, s'avère-t-il nécessaire de construire ces bases, par exemple, en présentant des diplômes, un titre ou un C.V. afin d'établir une expertise, en rendant un service afin de pouvoir invoquer la norme de réciprocité, en usant de l'intimidation ou au contraire de la flatterie pour établir son pouvoir de sanction ou de récompense, ou encore en critiquant l'action de son prédécesseur afin de renforcer son propre contrôle.

Par ailleurs, le pouvoir, quelle que soit la base qui vient l'étayer, peut alors suivre plusieurs modalités, c'est-à-dire plusieurs formes d'expression : humoristique, menaçante, etc. De même, dans cette perspective théorique, se pose la question des différences inter-individuelles qui peuvent exister au niveau des agents assurant un contrôle dans l'usage des différentes bases ou modalités de pouvoir ainsi que des différences de réceptivités qui peuvent distinguer les personnes sous contrôle. De fait, les préférences pour telle ou telle base peuvent dépendre de motivations spécifiques : préférer la coercition dans le cas d'une faible estime de soi ou d'une faible confiance en soi et une base informationnelle dans le cas d'une forte estime de soi ou confiance en soi, par exemple. Les préférences peuvent également être le produit d'une réflexion rationnelle prenant en compte l'état des ressources disponibles ou les contraintes de la situation. Ainsi, une tentative de persuasion peut demander beaucoup de temps, ce qui invalide le recours à une base informationnelle en situation d'urgence : *on imagine mal un pompier essayer de persuader des personnes se situant dans un bâtiment en feu qu'il convient de sortir au plus vite...* Enfin, les préférences pour telle ou telle base de pouvoir peuvent tenir compte de la réaction de la cible d'influence à une tentative précédente : *précédemment j'ai usé de la sanction et mon employé s'est placé en arrêt maladie, donc pourquoi pas utiliser une autre stratégie/base... j'ai rendu tel service à cette personne qui a refusé de me renvoyer l'ascenseur, donc cette fois-ci je m'y prendrais différemment...* de son côté la cible du contrôle peut être plus

⁸ Consiste à contrôler la conduite d'une personne du fait que cette dernière s'identifie à l'agent de pouvoir.
Exemple : L'adolescent qui accepte de se conformer ou d'obéir à ce qu'un membre d'un groupe lui prescrit du fait de son désir d'appartenir à ce groupe.

⁹ Consiste à contrôler la conduite d'une personne en s'appuyant sur les qualités argumentatives d'un message.
Exemple : Toute tentative de persuasion faisant appel à une argumentation logique.

¹⁰ Consiste à contrôler la conduite d'une personne en agissant sur les caractéristiques de la situation dans laquelle elle se trouve. Exemples : Faire disparaître les machines habituelles sur lesquelles travaillent des ouvriers pour les contraindre à se servir de nouvelles, fatiguer un patient dans la journée avec des activités pour contraindre ce dernier à dormir la nuit et ne pas faire de bruit ou appeler incessamment l'infirmière.

¹¹ Consiste à contrôler la conduite d'une personne en utilisant le pouvoir dont dispose un tiers pour asseoir ou accentuer son pouvoir propre. Exemples : La mère qui informe son enfant que son père sera mis au courant de sa conduite, accentuer son propre pouvoir en critiquant et en réduisant la légitimité ou l'expertise d'un prédécesseur.

ou moins sensible à la perte d'autonomie que le contrôle implique et, conséquemment, opposer plus ou moins de résistance.

Globalement, le fait d'étayer l'exercice du pouvoir sur le contrôle des ressources implique que les bases du pouvoir soient relativement immuables (je suis un expert, je dispose ou non de moyens de sanction, etc.). Or, ce constat est contraire à l'évidence : le pouvoir peut se gagner ou se perdre et reste l'enjeu d'un « travail » permanent d'acquisition/maintien/conquête. Le renversement de perspective initié par Turner (2005) permet de rendre compte de ce type de processus d'élaboration du pouvoir.

1.3. La théorie des trois processus de Turner (2005)

La théorie développée par Turner rend compte d'une causalité inverse par rapport aux théories classiques, comme celle de Raven. Dans cette nouvelle perspective il convient de situer l'origine du pouvoir dans l'appartenance à une communauté, un groupe, une organisation, l'identité servant alors de base aux processus d'influence entre les membres de cette entité. L'identité personnelle, le soi, c'est-à-dire ce qui nous distingue des autres en tant qu'individu, doit être différenciée de l'identité sociale, qui caractérise nos appartenances groupales. Dans ce cadre, l'identité sociale, partagée avec les autres membres d'un groupe, conduit à un consensus, chacun des membres d'un groupe partageant une même perception de la réalité (on s'attend à être semblables et donc on devient d'accord avec les gens similaires à nous). Ainsi, dans la perspective développée par Turner, le niveau de catégorisation auquel s'actualise l'identité permet d'expliquer l'influence qui s'exerce sur les individus. Cette dynamique est basée, dans ce modèle, sur trois processus d'influence qui peuvent intervenir séparément ou conjointement : la persuasion, l'autorité et la coercition. La persuasion rend compte de la tentative collective de développer une réponse consensuelle vis-à-vis de la réalité à l'aide des communications qui s'instaurent dans le groupe. L'autorité peut être comprise ici dans une perspective similaire à celle développée par Raven. En l'occurrence, elle vient s'étayer sur des normes intra-groupes et donne le droit à une personne ou au groupe, de prescrire des croyances, des attitudes ou des comportements appropriés dans certains domaines. Enfin, la coercition traduit la volonté de commander une cible contre sa volonté à travers l'usage de la contrainte ou la manipulation des comportements. Finalement, l'influence qui s'exerce au sein de l'entité groupale, induit une unité et une coordination des conduites, cette dernière produisant un pouvoir sur l'environnement. Effectivement, cette dynamique des moyens permet d'étendre et de contrôler les ressources disponibles et confère à un individu ou au groupe un pouvoir sur autrui.

Toutefois, même si cette perspective possède le mérite d'éviter une réduction du pouvoir à un simple contrôle des ressources, elle ne suffit pas à expliquer pourquoi une influence, sensée amener au contrôle des ressources, peut se produire à un moment donné plutôt qu'à un autre. En effet, toute tentative d'influence s'effectue dans une situation donnée, qui offre plus ou moins d'opportunités, les éléments de la situation eux-mêmes pouvant induire les conduites des personnes. Ce faisant, il semble plus valide, de défendre une perspective interactionniste dans laquelle le pouvoir dépend des ressources d'une personne ou d'un groupe, ces ressources étant le

produit à la fois de l'influence exercée mais aussi des contraintes offertes par la situation où se nouent les relations d'influence.

Avant de synthétiser les éléments concernant la relation entre pouvoir et influence, nous décrivons brièvement, dans la section suivante, la perspective développée par Beauvois (1994) qui prend en compte les bases idéologiques du pouvoir.

1.4. L'exercice du pouvoir social

Les grilles de lecture, que nous venons d'évoquer, font principalement appel à des explications relevant d'un niveau intra/interpersonnel et intra-groupe. Le modèle que nous allons présenter fait, pour sa part, appel à un autre niveau d'analyse, à savoir le niveau idéologique de l'exercice du pouvoir. En effet, si Turner mentionne ou évoque le rôle des idéologies dans sa théorie du pouvoir, Beauvois (1994) les prend explicitement pour point de départ de son analyse du pouvoir social. Ce dernier distingue trois formes d'exercice du pouvoir social, qui viennent chacune s'étayer sur des cadres de référence distincts au niveau sociétal ou organisationnel. Plus précisément, ces cadres qui servent de base de légitimation ou de garantie, rendent compte d'un exercice dictatorial, totalitaire ou démocratique de l'exercice du pouvoir. Le premier modèle, nommé dictatorial du pouvoir repose sur l'affirmation pure et simple du pouvoir sur la base exclusive de la volonté ou des possibilités de sanction. Tel qu'il se réalise, ce mode d'exercice du pouvoir génère peu d'internalisation des valeurs prescrites chez l'agent soumis. En ce sens, les modifications éventuelles consécutives aux conduites extorquées, sous ce mode, restent provisoires et de surface. Le second modèle, nommé totalitaire, s'appuie sur la référence à l'action commune ou à la réalisation des valeurs partagées. Ce mode d'exercice repose sur la mise en relation des prescriptions et des évaluations émanant de la source de pouvoir avec de grandes valeurs déclarées ou supposées partagées avec le(s) assujetti(s). C'est le cas, par exemple, lorsqu'il est fait référence « à la cause », à la « science », à la « religion », à la « défense de la mère patrie » (Jünger, 1980, p. 20), etc. Enfin, l'exercice libéral et/ou permissif du pouvoir, constitue le troisième modèle décrit par Beauvois. Ce mode s'appuie sur l'invocation par l'agent prescripteur, de ce que sont les personnes et de leur bonne volonté pour réaliser cette nature psychologique qui les caractérise. Cette dernière forme d'exercice du pouvoir est celle qui permet à l'agent prescripteur d'exercer la surveillance la plus infime, puisque l'agent soumis agit dans le sens voulu non plus en fonction d'une contrainte externe mais en fonction d'une motivation à réaliser « sa nature profonde ».

Ces trois modes correspondent aux types de légitimation qui viennent étayer l'exercice du pouvoir. Beauvois, dans son analyse, propose également de caractériser celui-ci par « *la part de décision ou d'initiative laissée par l'agent qui exerce le pouvoir* » à la personne ou au groupe en position de soumission « *dans la gestion de l'activité commune* » (p. 164). Ainsi, peut-on distinguer l'exercice permissif (syn. démocratique, non directif, etc.) ou autocratique (syn. directif, traditionnel, etc.) du pouvoir. Le premier type s'appuie sur l'induction d'un « sentiment » ou d'une « déclaration » de liberté à destination de son subordonné, afin d'obtenir sa

soumission en relation avec sa « nature » psychologique¹². Le second, qualifié de traditionnel, fait référence à une affirmation pure et simple du pouvoir du prescripteur en laissant un minimum de contrôle à l'agent subordonné dans sa conduite¹³.

Globalement, les analyses de Beauvois, ainsi que les travaux qui viennent étayer ces dernières, amènent à établir que c'est l'exercice du pouvoir libéral et démocratique qui permet d'obtenir le maximum d'intériorisation des valeurs prescrites. En ce sens, la grille de lecture qu'il propose s'avère déterminante pour appréhender le travail éducatif réalisé par les agents de pouvoir en structure carcérale.

1.5. Les facteurs en jeu dans la structuration des relations de pouvoir s'exerçant dans les structures carcérales dédiées aux jeunes majeurs et aux mineurs

Il est possible d'établir des points de convergence entre les trois perspectives que nous venons d'évoquer, et de dégager une perspective propre sur la structuration des relations de pouvoir. On peut ainsi admettre que l'usage des ressources étayant un contrôle sur les personnes, provient des éléments de la situation, des caractéristiques des acteurs ainsi que des choix rationnels et des stratégies implicites des acteurs exerçant leur pouvoir. De fait, certaines de ces ressources proviennent des caractéristiques des situations et des acteurs invoqués dans les relations de pouvoir (statut, attraction, règlement, contraintes institutionnelles, etc.). D'autres ressources font l'objet d'une élaboration, à travers les relations d'influence, et sont susceptibles de varier dans le temps (crédibilité, légitimité, etc.) à travers les interactions entre les acteurs.

Ce faisant, l'analyse des relations de pouvoir doit s'inscrire dans une description précise des éléments du contexte dans lequel elles s'inscrivent, mais aussi, doit faire l'objet d'une description dynamique dans laquelle se nourrissent mutuellement l'influence et le pouvoir. Ce faisant, il convient de décrire précisément certains éléments caractérisant l'univers carcéral et susceptibles de jouer un rôle dans la structuration des relations de pouvoir, mais aussi, les éléments propres aux rôles sociaux et aux finalités poursuivies par les acteurs qui y évoluent.

1.5.1. Les éléments du contexte

Le champ social pénitentiaire constitue un contexte particulier, un monde fermé où s'appliquent certaines règles ou normes qui lui sont propres, mais aussi comme tout champ social, un contexte imbriqué dans d'autres champs sociaux et culturels extérieurs à l'univers carcéral.

Concernant la structuration des relations de pouvoir entre surveillants et détenus, on peut considérer que la mise en œuvre effective des pratiques de

¹² Exemple : *tu es libre de donner, ou non, ton jouet à ta sœur, c'est ton jouet. Mais je pense que tu vas le lui donner parce que tu es un gentil garçon.*

¹³ Exemple : *tu vas donner ton jouet à ta sœur ou sinon tu vas te coucher.*

pouvoir ne saurait être totalement indépendante du fonctionnement institutionnel et, plus précisément, des aspects réglementaires du service des personnels pénitentiaires. Le guide du travail auprès des mineurs en détention (2001) élaboré par la Direction de l'Administration Pénitentiaire, fournit quelques informations sur le prescrit en matière de mise en œuvre du pouvoir des surveillants vis-à-vis des détenus. Ainsi, les formes prescrites de pouvoir censées être exercées par les personnels de surveillance ayant en charge des mineurs incarcérés, émergent en creux tout au long de ce guide. Notamment, il est indiqué dans le cadre de l'individualisation du régime que : « *la progressivité du régime ne se limite pas à des améliorations de vie en détention en contrepartie des bonnes conduites* » (p. 27), ce qui à la fois rend compte de l'existence et de la reconnaissance d'une base d'exercice du pouvoir basée sur la récompense, mais aussi, la présente comme étant une pratique à limiter. *A contrario*, le rôle du surveillant en quartier mineur (p. 65) serait : *d'amener le mineur à se responsabiliser, de lui apprendre* (entre autres) *à gérer son argent*. Aussi, dans une perspective éducative, c'est plutôt vers une forme de pouvoir basée sur l'appel à la responsabilité que doivent tendre les personnels de surveillance. Enfin, la coercition apparaît comme une base légitime d'exercice du pouvoir. Effectivement, il est mentionné que les transgressions « *doivent être relevées, discutées, traitées, sanctionnées, signalées au parquet en fonction du registre dans lequel elles se situent* » (p. 69), ce qui implique une base coercitive réglementaire voire judiciaire comme fondement du contrôle des conduites des détenus.

On doit donc s'attendre à une prééminence des formes de pouvoir basées sur la coercition (voir Koslowsky & Schwarzwald, 2001) et la récompense, qui sont les deux formes que l'on relie traditionnellement à l'exercice du pouvoir basé sur la surveillance. De fait, ces deux formes devraient s'avérer les plus « économiques » pour les agents en charge de la surveillance, le règlement étant explicitement transmis aux détenus à leur arrivée en prison. Par ailleurs, peu d'éléments permettent de penser que les agents en charge de la surveillance fonctionneront selon l'une des trois formes de pouvoir basées sur les qualités attribuées aux personnes ou à leurs communications (expertise, référence et informationnelle). Toutefois, il est possible que l'enfermement rende saillante la problématique de la solitude pour certains détenus, cette dernière pouvant éventuellement induire une forme de dépendance informationnelle vis-à-vis des personnels de surveillance, voire des éducateurs P.J.J à propos des événements les concernant à l'extérieur, notamment judiciaires. Par contre, il est probable que l'on puisse observer des références faites à un contrôle écologique des détenus par les surveillants ne serait ce qu'en égard à la gestion des cellules et à celle des activités. Enfin, on doit s'attendre à ce que les agents en charge de la surveillance des détenus fassent appel au pouvoir d'un tiers à travers les règlements ou de leur ligne hiérarchique. C'est, du moins ce que suggère à nouveau le guide du travail en quartier mineur qui prescrit : « *de graduer les sanctions et d'utiliser les différents niveaux de la hiérarchie ou de type d'acteur (intervention du chef d'établissement et du magistrat* » (p. 70).

1.5.2 Relations d'influence et finalités des acteurs : l'hypothèse du rôle des stratégies identitaires

Nous avons souligné à plusieurs reprises que les relations de pouvoir dépendent des contraintes situationnelles et des caractéristiques des agents, dont on sait qu'elles sont au cœur des relations d'influence. Ainsi, concevoir la structuration des relations de pouvoir comme étant, en partie, la résultante de processus d'influence doit amener à s'interroger sur les motivations sous-jacentes des individus. Toute conduite d'influence induit un certain nombre de motivations chez les acteurs, ne serait-ce du fait de la divergence de position existante à propos de la définition de la réalité entre au moins deux agents assignés à des positions sociales différentes. Globalement, on retrouve, à travers la littérature sur le sujet, deux grands types de motivation qui caractériseraient les processus d'influence : le premier à trait à la nécessité d'établir une vision vraie, consensuelle de la réalité en vue d'y interagir efficacement. Cette motivation épistémique amènerait les acteurs engagés dans une relation d'influence à chercher à établir un point de vue objectif, et plus exactement intersubjectif, sur la définition de la réalité (Deutsch et Gerard, 1955/71 ; Mugny et Pérez, 1993). Comme nous l'avons souligné précédemment, il est possible que l'enfermement puisse conduire certains détenus à dépendre des différents agents pour déterminer leur réalité pénale. A ce niveau, le monde pénitentiaire nécessite une exploration lente, les règles de fonctionnement divergeant parfois profondément des règles sociales communes. Le second, renvoyant à une motivation normative ou identitaire, amènerait les acteurs sociaux à chercher à préserver et/ou construire une identité positive pour soi-même ou pour autrui, par exemple, en évitant d'être assigné à une position déviante (Personnaz & Personnaz, 1994), voire d'être exclu des groupes dans lesquels se produisent ces processus d'influence. La question de l'identité perçue, construite ou imposée à travers les processus d'influence devrait se situer au cœur de l'élaboration/structuration des relations de pouvoir entre les personnels en charge des détenus et ces derniers.

L'identité traduit la continuité de l'image de soi pour soi et/ou pour autrui dans le discontinu des expériences vécues. En tant que telle, elle apparaît façonnée culturellement et socio-historiquement. De fait, à travers ses multiples appartenances, chaque individu et/ou groupe social dispose simultanément, successivement de plusieurs identités dont la matérialisation/explicitation dépend des différents contextes culturels, sociaux, historiques dans lesquels elles s'inscrivent. De nombreux travaux de recherches s'accordent à reconnaître la marge d'autonomie qui existe pour les acteurs sociaux quant à leur participation à la définition de soi par eux-mêmes et/ou par autrui, ce que traduit la mise en œuvre de stratégies identitaires¹⁴ de leur part. Globalement, ces stratégies visent essentiellement à fournir aux acteurs une reconnaissance sociale, c'est-à-dire à la fois une expression de leur appartenance à un/des groupes sociaux ou culturels et une visibilité dans le champ social pour autrui. Divers moyens sont mis en œuvre pour réaliser une telle reconnaissance, moyens qui suivent un double mouvement d'assimilation/différenciation, ce dernier étant

¹⁴ Les stratégies identitaires peuvent se définir « comme des procédures mises en œuvre (de façon consciente ou inconsciente) par un acteur (individuel ou collectif) pour atteindre une, ou des, finalités (définies explicitement ou se situant au niveau de l'inconscient), procédures élaborées en fonction de la situation d'interaction, c'est-à-dire en fonction des différentes déterminations (socio-historiques, culturelles, psychologiques) de cette situation » (Lipiansky, Taboada-Leonetti & Vasquez, 1990, p. 24).

tributaire de l'état de distanciation entre les acteurs et les groupes auxquels ils appartiennent ou de la menace de singularité que ces appartenances impliquent. En l'occurrence, le fait que l'on puisse envisager l'usage des bases de pouvoir en relation avec les caractéristiques des agents sociaux (Koslowsky & Schwarzwald, 2001 ; Raven, 1992 ; 2001), leur sexe, leur âge, etc., induit l'idée que la structuration d'une relation de pouvoir entre les acteurs sociaux puisse dépendre des stratégies identitaires que ces derniers mettent en oeuvre dans le cadre de leurs rôles sociaux.

D'ailleurs, Raven envisage que, dans le cadre de relations de pouvoir, les acteurs puissent moduler leurs conduites en relation avec l'image qu'elles impliquent après d'autrui : *si j'accepte telle chose en vue d'une récompense, mes amis m'accuseront de tirer la couverture à moi... si j'accepte de partir parce que l'on me menace, que pensera ma petite amie...* (Raven, 1992). Plus précisément, le choix de stratégies de pouvoir peut être déterminé par le besoin de satisfaire certains rôles sociaux ou le besoin de préserver ou d'augmenter l'estime de soi (Raven, 2001, p. 221), ce qui explicitement relève d'une finalité identitaire. Dans le même sens, Koslowsky & Schwarzwald (2001) développent le modèle I.P.I.M. et désignent certaines finalités qui caractériseraient chacune des modalités d'exercice du pouvoir évoquées par Raven : utilitarisme pour les bases de coercition et de récompense (gagner quelque chose ou éviter une sanction), découverte de la réalité pour les bases informationnelle et experte, le maintien ou la formation d'une unité catégorielle entre la source et la cible dans le cas du pouvoir de référence et le sentiment d'obligation dans le cas du pouvoir légitime. Ces finalités qui sont présentées comme des motivations à accepter le contrôle pour les cibles du pouvoir, peuvent renvoyer indirectement à une finalité identitaire : préserver ou construire une image de soi positive dans le cas des bases de récompense ou de coercition, former une identité commune dans le cas du pouvoir de référence, expression de valeur personnelle (faire son devoir) dans le cas du pouvoir légitime, par exemple.

Dans ce cadre, il convient de porter son attention sur la perception qu'ont les personnels en charge des mineurs au sein de l'institution pénitentiaire, et plus précisément, par rapport aux autres personnels de surveillance. De même, les oppositions statutaires et/ou catégorielles devraient s'avérer pertinentes pour décrire d'éventuelles différences au niveau de la perception, voire de la structuration elle-même des relations de pouvoir : surveillants/détenus, surveillants/éducateurs, surveillants/surveillantes, détenus primaires/récidivistes, etc.

A un niveau plus général, il est avéré dans la littérature que les représentations sociales concernant le pouvoir s'élaborent en relation avec l'insertion des personnes dans la structure sociale et avec les positions sociales subjectives que traduisent les sentiments d'appartenance à des groupes ou des catégories sociales (Vala, 1989). Dans cette perspective, on peut s'attendre à ce que les représentations des acteurs concernant les relations de pouvoir, tiennent compte/traduisent, en partie, les éléments objectifs censés rendre compte de la structuration des relations de pouvoir. A ce niveau, il s'agira de mettre en relation les discours des acteurs vis-à-vis de la question du pouvoir, avec les caractéristiques de la situation dans laquelle se déroulent les relations entre détenus et surveillants, situation notamment structurée autour de l'enfermement et du fonctionnement institutionnel à base réglementaire.

Il convient également de mettre en relation les discours vis-à-vis du pouvoir avec

le positionnement des acteurs au sein de l'institution carcérale : effectivement, nous posons l'hypothèse selon laquelle *la perception des relations de pouvoir dépend des stratégies identitaires que les acteurs développent dans la situation dans laquelle ils évoluent.*

2. Démarche méthodologique

2.1. Sujets d'étude

Nous avons mené notre étude auprès de 53 personnes, à savoir 24 détenus, mineurs et jeunes majeurs, 19 surveillant(e)s et 10 éducateurs. Les détenus étaient prévenus ou condamnés. Les surveillants avaient en moyenne 5 ans et 8 mois d'ancienneté dans leur fonction (entre 1 et 16 ans) et les éducateurs P.J.J, 14 ans et un moins d'ancienneté (entre 1 ans et 17 ans). Nous avons procédé à nos entretiens dans 4 structures différentes : Rouen (76), Amiens (80), Osny (95) et Bois d'Arcy (78).

Cet échantillonnage nous a permis de tenir compte de variations dans nos observations : Par exemple, à Rouen et à Osny, les détenus mineurs et jeunes majeurs sont incarcérés dans la même unité. Toutefois, les surveillants en charge de ces deux populations sont davantage distingués à Osny qu'à Rouen. De même, les mineurs sont placés totalement à part des autres détenus à la maison d'arrêt d'Amiens. La typologie des lieux a également fait l'objet d'un examen attentif pour comprendre les modalités de gestion des détenus par le personnel : par exemple, les détenus peuvent communiquer avec l'extérieur de la structure pénitentiaire à Rouen ou à Amiens, les maisons d'arrêt étant en centre ville, contrairement à Osny ou Bois d'Arcy, *etc.* Enfin, les éducateurs de la P.J.J. étaient soit en poste effectif à l'intérieur d'une maison d'arrêt soit en attente de le devenir.

2.2. L'élaboration des données

Les données ont été recueillies par l'intermédiaire d'entretiens semi-directifs d'une durée moyenne de 45 minutes. Les rencontres se sont déroulées sur le lieu de détention dans des lieux clos préservant la confidentialité des propos. Nous n'avons pas pu enregistrer tous les entretiens dans tous les établissements, pour diverses raisons liées à l'autorisation d'enregistrer les propos des personnes interrogées (soit de leur fait, soit du fait de l'institution).

Les entretiens avaient donc deux formes principales : soit un compte rendu d'entretien classique retranscrit sous forme écrite, soit un discours rapporté *via* la prise de notes de l'interviewer. Nous avons décidé de traiter de manière identique ces deux matériaux.

Tous les entretiens ont été réalisés par un même interviewer à l'aide d'un guide d'entretien conçu pour explorer le thème de la relation surveillants/détenus et/ou éducateurs/détenus et le thème du positionnement des acteurs entre eux et dans l'institution.

Le traitement des données a été réalisé en deux étapes (voir Le Bossé, Lavallée &

Herrera, 1996 pour la méthodologie) : Une première phase pré-analytique, qui consiste à préparer le matériel d'analyse. Les entretiens et/ou discours rapportés enregistrés sur bandes magnétiques sont retranscrits intégralement. Deux entretiens, sélectionnés au hasard, font l'objet d'une codification par trois juges indépendants de l'étude. Le taux d'entente entre les trois juges (Kappa de Cohen : voir Delhomme & Meyer, 1997, p. 160) est de 0.68. Le contenu des différents thèmes est ensuite regroupé en vue de l'analyse à proprement parler.

Dans un second temps, on effectue un repérage dans le discours direct ou rapporté, des éléments les plus significatifs par rapport à chacun des thèmes. La démarche permet d'établir des liens entre les différents types de réponses et les caractéristiques des situations dans lesquelles les discours sont produits (voir Bardin, 1977). Par ailleurs, pour ce qui concerne la thématique des bases du pouvoir, nous avons opté pour une procédure close (Ghiglione & Matalon, 1991) consistant à caractériser, à partir d'une grille théorique préalable (Raven, 1992), le contenu des discours.

3. Résultats

3.1. *Les relations de pouvoir entre surveillants et détenus*

3.1.1. *Le donnant/donnant : l'élément central de la représentation des relations de pouvoir chez les surveillants et les détenus*

Le discours des personnels de surveillance ainsi que des détenus fait apparaître un axe fort, consensuel, structurant leurs relations. En effet, les modalités d'exercice du pouvoir mentionnées par les personnes ayant en charge des mineurs sont dans l'ordre : la légitimité (58.9 %), la coercition (15.6 %), l'invocation d'un tiers (14.4 %), puis à égalité le pouvoir de récompense, informationnel et écologique (11.1 %). Parallèlement, les bases évoquées par les détenus sont dans l'ordre : la coercition (47 %), la légitimité (35.4 %), puis le pouvoir de récompense (17.6 %).

Détenu (primaire, 19 ans)

Si on reste correct avec eux ils sont corrects avec nous, si on a besoin de dire quelque chose ils le font, mais si on est trop emmerdant avec eux ils le feront pas quoi, ou ils le feront mais dans des délais dans deux heures, trois heures...

Et quand tu parles de choses, tu parles de quoi ?

Dans les cellules, avoir des douches supplémentaires, des choses comme ça.

Il y a d'autres choses ?

Il y a des douches, il y a passer du tabac, des trucs comme ça, si on a des parloirs de prévus à l'avance...

Plus précisément, le contrôle qu'exercent les surveillants apparaît, dans leurs discours, s'étayer préférentiellement sur une stratégie donnant/donnant, qui renvoie, pour la plupart, à l'établissement d'un contrat basé sur la réciprocité pour lequel les surveillants attendent une conduite idoine de la part des détenus, ceci en échange de services qui leur sont rendus quotidiennement (passage entre les cellules au moment

du repas, tolérance envers les yo-yo¹⁵, etc.) ou au contraire de représailles vis-à-vis d'attitudes ou de conduites non conformes. De ce fait, *c'est principalement à une dimension légitime du pouvoir que font appel les surveillants pour représenter leurs conduites.*

Dans le même temps, les détenus, qui se focalisent sur cette dimension donnant/donnant avec les surveillants traduisent les mêmes conduites, essentiellement, par *une volonté des surveillants d'assoire une coercition à leur rencontre.* A ce niveau, on peut mettre en avant les finalités sous-jacentes qui structurent les perceptions des surveillants et des détenus : pour les surveillants, la mise en œuvre d'une conformité des conduites et/ou d'une obéissance des détenus correspondent à l'essence même de leur mission, à chemin entre le maintien de l'ordre qu'elles permettent, et les chances de ré-insertion dont ce marquage éducatif témoigne. De fait, ce type de conduites réciproques, en permettant la réalisation des prescrits institutionnels leur fournit une identité positive du point de vue professionnel. L'appel à la réciprocité donne les moyens aux surveillants de transmettre la notion de légitimité à l'occasion d'une demande sociale *a priori* contraire aux intérêts des détenus. Pour leur part, les détenus tentent d'échapper à une situation de mise en infériorité qu'une relation légitime/d'autorité peut impliquer. Le discours de ces derniers se structure fortement autour de la notion d'égalité (vouvoiement, regard, toucher), synonyme pour eux de justice. Ainsi, de nombreux détenus mettent en avant l'absence de différences de la part des surveillants vis-à-vis d'eux pour évoquer l'idée qu'ils se sentent bien traités.

Aussi, leur évocation des conduites réciproques est l'occasion d'effectuer un retournement subjectif du rapport de pouvoir en mettant sur le même plan ce qu'ils concèdent et ce qui leur est octroyé par les surveillants, ceci tout en mentionnant la marge de manœuvre dont ils disposent pour contourner éventuellement les rétorsions dont ils font l'objet. En aucun cas, de ce point de vue, la stratégie donnant/donnant ne peut prendre la forme d'une demande légitime qui validerait de fait leur position de subordination vis-à-vis des surveillants.

Cette tension sur la définition des conduites réciproques entre surveillants et détenus, et la menace qui en découle pour les surveillants, qui sont subjectivement remis en cause, ressurgit lorsque l'on interroge la hiérarchie surveillante. De ce côté (voir également le guide du travail en quartier mineur), le discours se veut méfiant vis-à-vis de cette modalité d'exercice du pouvoir. En témoigne, le fait que l'usage de la réciprocité peut devenir difficile du point de vue des personnels de surveillance, notamment parce qu'elle rend dépendant ces derniers du bon vouloir des détenus, qui font usage de stratégies d'autonomie (Lhuilier & Lemiszewska, 2001) pour contourner le contrôle des surveillants (yo-yo, souris, etc.).

¹⁵ Les yo-yo sont utilisés par les détenus pour transmettre des objets de cellules à cellules par les fenêtres. Ils sont fabriqués à l'aide de drap ou autres tissus qui sont noués entre eux et attachés le plus généralement à une bouteille lestée d'une fourchette, la bouteille servant de contenant. Une fois à l'extérieur, le yo-yo, par un mouvement de balancement, permet de passer de fenêtre à fenêtre divers objets ne pouvant passer par les mains des surveillants. Les yo-yo permettent également de ramasser des objets lancés de l'extérieur dans les cours de promenades. Les détenus font également usage de « souris » pour passer des objets de cellule à cellule à travers un couloir : la souris est une cuillère aplatie qui constitue un leste auquel il suffit d'attacher l'objet à transporter. L'ensemble est jeté sous les portes et traverse les couloirs situés entre les cellules.

L'art de le dire : Surveillants et détenus se rejoignent sur un point, un rapport non conflictuel peut exister entre eux, tant que celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une relation basée sur le respect, tel qu'ils se le représentent.

Détenu (majeur, récidiviste)

Bah je sais pas, ils nous prennent pas la tête quoi ! Et comment dire, voilà ils nous laissent notre vie couler comme... certains ils donnent trop d'ordres, ils se prennent, je sais pas, ils nous donnent trop d'ordres.

Oui ?

C'est pas des ordres, comment dire ... c'est comme des ordres, c'est la manière de le demander, voilà. Y en a, ils demandent gentiment mais quand c'est sèchement, j'apprécie pas, c'est normal !

Surveillant (4 ans d'ancienneté)

Comment gérer vous vos relations avec les détenus ?

Bah logiquement ils prennent le plis, hein. Il faut respecter la hiérarchie, je suis surveillant et eux c'est les détenus. Moi j'ai pas de problème à ce niveau là. Malgré le tutoiement, il y a toujours une séparation entre l'agent et les détenus, donc au niveau autorité non il y a pas de problème, bien qu'encore il faut demander gentiment entre guillemets, hein. Eux, ils prennent souvent de haut. Il suffit qu'on lève un peu le ton et c'est une menace, c'est une insulte et ils n'acceptent pas, c'est une façon de dire, c'est une façon de leur parler en fait.

Ces oppositions et/ou conflits de perception et d'évocation à propos de ces conduites basées sur le donnant/donnant traduisent parfaitement la nature des contraintes qui s'exercent sur les acteurs de l'incarcération. En premier lieu, ils rendent compte des contraintes de la situation, qui en organisant la privation d'informations, de denrées diverses, d'objets de confort permet d'instaurer une « monnaie » d'échange entre les acteurs. A ce niveau, la situation induit des stratégies d'influence auprès des acteurs, qui par l'instauration de « règles du jeu » réciproques instaurent un contrôle réciproque de leur conduite¹⁶.

Ces stratégies d'influence s'appuient soit sur des rétorsions et/ou des récompenses réelles entre les acteurs, soit sur l'invocation explicite ou implicite d'une norme de réciprocité. En second lieu, ce type de conduite vient étayer le positionnement des acteurs en jeu. D'une part, les surveillants visent l'instauration d'une autorité avec les détenus, le respect de cette dernière apparaissant comme l'objectif éducatif principal de leur mission. De l'autre, les détenus visent une restauration et/ou le maintien d'une identité positive, étayée par le sentiment d'être l'égal à la fois des autres détenus (il n'y a pas de chef en prison !) et des surveillants eux-mêmes. Ce positionnement des détenus s'exprime dans leur discours, à la fois par le déni dont ils font preuve vis-à-vis de leur statut de subordination par rapport aux des surveillants (à ce niveau, ils refusent l'identité, « d'inférieur », qui leur est assignée), mais aussi par un renversement du rapport avec ces derniers lorsqu'ils expriment la menace de ne plus jouer le jeu, ce que viennent étayer certaines conduites autonomisantes¹⁷ (yo-yo,

¹⁶ Ces règles du jeu font l'objet, aux dires des surveillants, d'une explicitation auprès des détenus lors de l'entrée en CJD ou en Quartier mineur.

¹⁷ On peut se demander si la règle à laquelle s'attaquent les détenus, à travers ces conduites, ne vise pas davantage le sentiment de pouvoir décider des échanges comme les surveillants, plutôt qu'une recherche pure et simple de la satisfaction de certains besoins licites ou non : en effet, les yo-yo peuvent parfois servir à échanger entre détenus des denrées que les surveillants auraient transmis sans opposition : nourriture, tabac, etc....

échanges clandestins, etc.). En l'occurrence, on retiendra ici qu'un ensemble de conduites, et de bases de pouvoir, similaires dans les faits, donnent lieu à des représentations différentes, représentations qui peuvent être mises en correspondance avec le positionnement identitaire des acteurs au sein de l'institution pénitentiaire.

Encadré 4. Bases de pouvoir évoquées par les surveillants et les détenus

Bases évoquées	Exemples
Coercition	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du régime progressif (gain ou perte d'activités en fonction du comportement du détenu). - Echanges entre les cellules (menace de cessation). - Coupure de la télévision, privation d'activités¹⁸.
Récompense	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du régime progressif (gain ou perte d'activités en fonction du comportement du détenu). - Evaluation positive suite à la réussite scolaire ou dans les activités. - Douche supplémentaire ou participation à des activités.
Informationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Explications pour tout ce qui est demandé aux détenus. Les injonctions sont toutes accompagnées par une explication. - Consistance diachronique dans ce qui est demandé aux détenus (faire son lit, par ex.).
Ecologique Et/ou Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Incitation à participer aux activités pour occuper/fatiguer les détenus. - En cas de conflit, avéré ou potentiel¹⁹, entre les détenus, séparation de cellule ou de Zone (étage, couloir).
Pouvoir invoqué d'un tiers	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à, ou évocation de l'autorité du supérieur hiérarchique.
Légitime	<ul style="list-style-type: none"> - Application du règlement qui est invoqué pour légitimer l'action. - Echanges entre les cellules (contractualisation avec le détenu) : appel à la norme de réciprocité.

Globalement, les discours rendent compte d'une représentation des conduites basées sur le donnant/donnant comme caractérisant, à la fois de manière consensuelle entre les surveillants et les détenus, et de manière consistante entre les acteurs des différents centres, les pratiques dominantes des acteurs sur le terrain. En l'occurrence, le fait que ce type de conduites soit évoqué de manière exclusive par les détenus, témoigne du caractère saillant de ces modalités d'exercice du pouvoir dans leurs relations aux surveillants.

Finalement, les limites évoquées dans l'usage du donnant/donnant, impliquent que les surveillants fassent éventuellement appel dans leurs discours à d'autres modalités d'exercice du pouvoir pour caractériser leurs conduites, même si celles-ci sont évoquées moins fréquemment.

¹⁸ Sport, baby foot, formation scolaire, etc.

¹⁹ Entre ethnies ou zones d'habitation différentes (Amiens sud/nord, 95/78, etc.)

3.1.2. Les éléments secondaires de la représentation des relations de pouvoir entre les surveillants et les détenus

Comme nous l'avons mentionné précédemment, d'autres modalités sont abordées dans le discours des personnels de surveillance. Ainsi, l'autorité d'un tiers est évoquée par les surveillants qui font alors référence à leur hiérarchie directe (les décisions du responsable du CJD ou du quartier mineur) mais aussi à celle du responsable d'établissement (à travers le règlement ou les conseils disciplinaires). De même, les surveillants interrogés font référence à une gestion écologique de la détention, à l'importance de l'argumentation avec les détenus et à l'usage de récompenses pour contrôler les détenus. Plus précisément, les détenus sont parfois placés en cellule en fonction de leur lieu d'habitation et de leur origine culturelle ce qui permet d'éviter les conflits, mais aussi en fonction de leur conduite. Ainsi, dans un des centres, les détenus calmes sont placés au 2^{ème} étage alors que les moins calmes et les plus réfractaires sont placés dans les cellules du rez-de-jardin, ces cellules étant moins attractives²⁰. Plus fréquemment, les surveillants invoquent l'usage des activités pour gérer la détention ; plus les détenus sont occupés et plus leurs conduites s'améliorent.

Surveillant (13 ans d'ancienneté) :

Ce qui est important c'est peser les mots il faut que le détenu arrive à comprendre pourquoi on fait ça, on porte l'uniforme, c'est l'autorité, mais faut pas faire d'excès de zèle on va dire, ok, il faut que ça soit compris, sinon ça sert à rien...

Surveillante (1 an d'ancienneté)

Ils répètent toujours la même chose, 100 fois la même chose, ils ont une curiosité malade, ils veulent tout savoir. En fait, c'est une excuse pour sortir de leur cellule et pour parler.

Certains surveillants(es) font également référence à la nécessité de convaincre les détenus du bien fondé de ce qui leur est prescrit. Ainsi, dans certains cas, le discours des surveillants sur leurs pratiques tend à affirmer qu'il faut, pour obtenir des changements durables, systématiquement entrer dans des stratégies de persuasion basées sur la consistance dans le temps. Là encore, l'usage de cette modalité de pouvoir, vient se greffer sur une caractéristique de la situation : l'enfermement. En effet, certains détenus entrent volontiers dans ce type de relation pour faire face indirectement à l'enfermement et à l'isolement et au stress qui peut en découler. Dans ce cas, il convient, aux dires des surveillants, de tenir compte de l'adaptation du détenu qui peut être plus ou moins réussie vis-à-vis de l'institution carcérale²¹.

Globalement, on peut donc repérer d'autres types de stratégies que le donnant/donnant. Toutefois, l'usage de ces modalités, moins fréquemment invoquées par les surveillants et occultées par les détenus, apparaît tributaire des caractéristiques

²⁰ Dans ce cas précis, il est pratiquement impossible d'ouvrir les fenêtres du fait des odeurs, de la présence de rats (les détenus jettent leurs ordures par la fenêtre) et de la difficulté à communiquer à l'aide des yo-yo.

²¹ Certains surveillants considèrent qu'il est plus difficile de communiquer avec les détenus récidivistes ou ceux qui disposent d'un support social à travers leurs rencontres ou leurs connaissances sur le lieu d'incarcération, par exemple. Plus le détenu s'adapte facilement, moins il est facile, aux dires des surveillants, de travailler sur le versant éducatif.

des personnels de surveillance et des caractéristiques des situations dans lesquelles ils évoluent.

3.2. L'âge et le sexe comme facteurs de différenciation

On sait depuis longtemps que les indices de genre (Hurtig & Pichevin, 1997) et d'âge sont traités de manières systématiques et rapides dans le cadre des interactions quotidiennes. Une nouvelle fois, ce type d'indice transparait dans le discours des acteurs de l'institution, dès lors, qu'il s'agit de caractériser les relations de pouvoir. Plus précisément, on remarque deux grands types d'opposition, qui ressortent à la fois dans les discours des détenus à propos des surveillants, mais aussi dans le discours des surveillants à propos de leurs propres conduites : l'opposition liée au sexe du surveillant et celle liée à l'âge.

Concernant la première dimension, il apparait que les surveillantes privilégient un exercice du pouvoir basé sur la persuasion comparativement à leurs collègues masculins. Ce discours qui sous tend une référence à l'action éducative des surveillants avec les mineurs, est repris par la hiérarchie. Parallèlement, on peut facilement repérer la difficulté des surveillantes à se positionner dans ce contexte professionnel, difficulté que relaient les surveillants dans le discours qu'ils tiennent avec leurs collègues féminins. En l'occurrence, les surveillantes se situent au cœur du conflit qui existe à propos de la catégorisation des personnels pénitentiaires travaillant avec des mineurs. Comme nous le mentionnerons par la suite, ces derniers semblent perçus comme une sous catégorie des personnels de surveillance, n'effectuant pas un « véritable » travail de surveillance mais étant assimilés, par la plupart des surveillants travaillant avec des adultes, à des éducateurs.

Dans ce contexte, l'aptitude à « gérer des conflits », « à faire preuve d'autorité » apparait comme le signe d'une appartenance professionnelle que revendiquent les surveillant(e)s travaillant en CJD ou en quartier mineur. Or de ce point de vue, les surveillantes semblent souffrir d'un manque de considération vis-à-vis de leur aptitude à tenir ces rôles, ce que relaient également certains surveillants qui expriment leur manque de confiance dans leurs collègues en cas de « coups durs ». Ce discours stéréotypique, et assez commun dans les professions de sécurité, constitue une menace pour l'image des surveillantes, qui pour certaines d'entre-elles, se perçoivent comme une sous catégorie de second ordre (une femme dans une unité de surveillance de mineurs). C'est dans ce type de situation que peut se comprendre la mise en exergue de cette faculté à communiquer avec les détenus comparativement à leurs collègues masculins, cette modalité d'exercice du pouvoir apparaissant comme un signe de distinction valorisé par certains personnels à l'intérieur des quartiers mineurs et des CJD²², en même temps qu'il permet une distinctivité vis-à-vis de leurs collègues masculins. Le clivage homme/femme semble permettre, dans ce contexte, de fournir aux personnels de surveillance féminins, et par voie d'assimilation à certains personnels de surveillance en charge des mineurs, une identité positive à l'intérieur de l'institution pénitentiaire (nous ne sommes par des surveillants comme les autres, nous savons mettre en œuvre d'autres modalités d'exercice du pouvoir que les autres surveillants).

²² Ce discours renforce la cohésion intra groupe des personnels en charge des mineurs. Voir section suivante.

Ainsi, il convient de porter une attention au discours de l'ensemble des acteurs en jeu : en effet, les détenus relaient également ces différences entre surveillants et surveillantes dans leur discours. Ce consensus permet de penser que la différenciation identitaire, entre homme et femme, trouverait bien une correspondance en terme de conduites, et pas seulement dans ce cas, en terme de perceptions des conduites.

Détenu (16 ans primaire)

Est-ce qu'il y a des surveillants qui discutent plus ?

Oui les plus âgés, ils discutent bien les plus âgés par rapport aux jeunes. C'est comme des éducateurs.

C'est comme des éducateurs ?

Oui c'est des personnes ils sont au bord de la retraite, la mentalité ça change tout, les plus jeunes ils ont quelque chose à prouver, je sais pas.

Détenu (18 ans, primaire)

Non, y en a, c'est règlement/règlement, ceux là ils vont rien passer. C'est plutôt les jeunes. Les vieux ça les dérange pas eux...

Les vieux c'est différent ?

Oui, y en a, ils peuvent entrer dans la cellule regarder la télé, boire un café, parler avec toi. Pas de la détention, de dehors, de truc comme ça, du sport, de truc comme ça...

Une autre différence apparaît en relation avec l'âge perçu des surveillants. Les détenus perçoivent les surveillants les plus jeunes comme étant plus coercitifs et moins prompts que leurs aînés à communiquer. Il semble, selon les surveillants eux-mêmes, que les surveillants les plus anciens et les surveillants les plus jeunes se différencient, entre autres, à propos de leur tolérance vis-à-vis des infractions et le mode de communication qu'ils adoptent avec les détenus. Pourtant, contrairement à la différence homme/femme, il apparaît plus difficile de comprendre, à partir du discours des acteurs, si cette différence liée à l'âge dépend d'une menace identitaire qui serait provoquée par le stéréotype lié à l'âge, ou à d'autres variables, comme l'expérience professionnelle, la perception de l'âge par les détenus, etc.

Malgré le consensus observé au niveau du discours des acteurs de l'incarcération, nos données n'autorisent pas à établir que les caractéristiques des personnels de surveillance (âge, sexe) soient reliées à l'usage de bases différentes de pouvoir. En revanche, il est possible de mettre en évidence une relation entre le positionnement identitaire des personnels de surveillance et leur perception des bases de pouvoir usitées dans le contexte dans lequel ils évoluent. Dans ce cas, la perception des bases de pouvoir au sein des CJD ou des quartiers mineurs par les surveillantes, apparaît plus fine et fait référence à une typologie plus étendue que celle rendant compte des conduites dominantes.

3.3. La prise en charge des mineurs : menace identitaire chez les surveillant(e)s

Nous avons souligné, précédemment, la difficulté, qu'exprimaient les personnels de surveillance en charge des mineurs ou des jeunes majeurs, à se positionner professionnellement, notamment par rapport à leurs collègues en charge des adultes. A

ce niveau, il apparaît que ces personnels sont perçus/se sentent perçus comme des éducateurs, davantage que comme de « vrais » surveillants. Très explicitement et spontanément, ils rapportent le discours supposé de leurs collègues, tout en se l'appropriant pour certains d'entre eux : ils ne seraient pas de vrais surveillants en ce sens qu'ils ne surveillent pas de « vrais détenus ». De plus, ils s'occupent en donnant trop à des détenus qui ne le méritent pas (playstation, etc.). Ce discours qui traduit certainement, en partie, une théorie implicite de la justice, selon laquelle les détenus devraient payer leur dette en souffrant, ce qui va à l'encontre du traitement des mineurs incarcérés (éducatif et pas assez répressif), vient étayer une dévalorisation du travail des surveillants travaillant en CJD ou en quartier mineur. Ce faisant, les surveillant(e)s en charge des jeunes majeurs ou des mineurs, sont confrontés à la difficulté de se catégoriser comme « surveillants » et, le cas échéant, à préserver une image professionnelle positive (ne pas être des surveillants au rabais).

Dans cette perspective, on peut repérer trois types de stratégies/tactiques au niveau des discours : Certains personnels expriment une intériorisation de cette image dévalorisante, en indiquant leur mal être et en remettant en cause le fonctionnement des structures en charge des jeunes détenus (on en fait trop, ce n'est pas étonnant que les détenus récidivent et cherchent à revenir ici une fois dehors), ceci de manière à assurer subjectivement une assimilation, par défaut, au corps professionnel des surveillants (TYPE I). Ces personnels font majoritairement référence à la stratégie donnant/donnant et à l'usage potentiel de la force pour contrôler les détenus. D'autres personnels tentent de se rendre incomparables par rapport aux autres membres de leur corps professionnel (TYPE II), en faisant référence à la spécificité des détenus dont ils ont la charge (avec les mineurs, il faut s'y prendre autrement qu'avec les adultes). Ce faisant, ils échappent à la destitution professionnelle qui ferait d'eux des éducateurs plutôt que des surveillants. De plus, ces acteurs entament une revalorisation de leur image en soulignant l'aspect pragmatique de leurs conduites (ils connaissent des conditions de travail plus difficiles que leurs collègues, dans ce cadre, « faire du social paye »). Dans leurs discours, ces acteurs font référence à des modalités de gestion des détenus variées (donnant/donnant, informationnelle, écologique, etc.). Enfin, d'autres personnels (TYPE III), moins nombreux, opèrent un retournement sémantique²³ (Taboada-Leonetti, 1990) et/ou adoptent une tactique de surenchère²⁴, en mettant en avant l'aspect positif des conduites qu'ils adoptent pour gérer les détenus, comparativement à la plupart des surveillants (qui se contentent d'ouvrir et fermer les portes). Ces acteurs mettent, par ailleurs, en avant le rôle éducatif qu'ils auraient auprès des détenus. Ces derniers sont ceux qui soulignent le plus explicitement les limites de la stratégie donnant/donnant et mettent en avant la modalité informationnelle de gestion des détenus. Comme nous l'avons souligné, précédemment, certaines surveillantes adoptent ce type d'attitude.

Globalement, on observe que la prise en compte du positionnement identitaire des personnels de surveillance permet de distinguer la perception qu'ils ont de leurs pratiques professionnelles et différencie leurs représentations de la gestion des détenus. Toutefois, les discours, croisés des surveillants et des détenus témoignent, également, du poids des contraintes situationnelles dans les modalités d'exercice

²³ L'identité minoritaire prescrite est acceptée, avec tous les traits stigmatisés qui lui sont liés, mais ceux-ci font l'objet d'un renversement sémantique qui transforme la négativité en positivité.

²⁴ L'identité prescrite est non seulement acceptée mais mise en avant.

du pouvoir.

3.4. Le rôle des contraintes liées à la situation

L'évocation des contraintes situationnelles qui s'exercent sur les acteurs, permet, également, de rendre compte de la représentation des relations de pouvoir au sein des quartiers mineurs et des CJD. Le discours des surveillants permet d'établir que les temporalités institutionnelles et sociales déterminent l'usage des modalités d'exercice du pouvoir : par exemple, pendant les périodes de vacances scolaires ou l'été, les activités sont moins nombreuses ainsi que les visites des familles, ce qui rend plus difficile la gestion des détenus que l'on observe durant le reste de l'année. Dans le même ordre d'idée, des facteurs comme la durée de l'incarcération, le type d'infraction à l'origine de l'incarcération, la typologie du centre de détention, etc., modulent les relations de pouvoir entre surveillants et détenus. Un élément semble jouer un rôle particulier, en ce sens qu'il revient de manière récurrente dans les discours des surveillants et des détenus : le support social dont dispose les détenus. En effet, le fait que les détenus connaissent ou non d'autres détenus à leurs entrées en prison, de même que la relation qu'ils entretiennent avec leurs familles, jouent un rôle déterminant dans leur adaptation en prison.

Ainsi, le support social dont les détenus disposent rend compte de la façon dont ils vont plus ou moins accepter la relation de pouvoir avec les surveillants. Par exemple, les surveillants indiquent souvent que pendant la promenade le regroupement apporte un support social pour les détenus, ce qui rend potentiellement difficile leur gestion et amène à adopter une relation basée sur la discussion plutôt que sur la menace de sanction.

De même, le contexte social structure les relations à l'intérieur de l'institution pénitentiaire. Ainsi, concernant les différences perçues entre surveillants hommes et femmes, il apparaît que les relations entre les détenus et les surveillantes s'avèrent particulièrement difficiles, selon les surveillantes et les détenus, en région parisienne comparativement aux centres où nous avons mené nos investigations en province.

Surveillante (1 an d'ancienneté)

Les vacances et les week-ends, il y a moins d'activités. C'est des périodes où la privation de liberté est pesante...

... la durée de l'incarcération peut jouer aussi, car il doit s'habituer à l'idée qu'il ne va pas sortir tout de suite...

Surveillante (2 ans d'ancienneté)

Surtout là, avec l'été, ils sont un peu énervés. C'est surtout parce qu'il fait chaud, et puis il y a le principe aussi qu'il y a beaucoup moins de parloirs car les familles partent en vacances et ils peuvent être 15 jours 3 semaines sans leur famille...les parloirs ça fait énormément de bien.

Par ailleurs, le fonctionnement institutionnel, lui-même, pèse sur les conduites des acteurs et conséquemment sur la perception et le discours qu'ils tiennent sur leur

relation de pouvoir avec les détenus. Ainsi, on doit souligner le caractère saillant du conflit qui résulte des contradictions entre ce qui est prescrit en matière d'exercice du pouvoir et ce que les acteurs sont amenés à mettre effectivement en œuvre au quotidien. De fait, il apparaît que l'injonction paradoxale²⁵, qui structure les modalités d'exercice du pouvoir, produise une souffrance au travail chez certains personnels de surveillance. Le caractère contradictoire de la double mission des surveillants : surveiller et maintenir un climat favorable, contrôler et favoriser une relation positive du point de vue éducatif, est, d'ailleurs, largement reconnue (Combessie, 2001).

Surveillant (4 ans d'ancienneté)

En général cela se passe bien, sauf quelques cas qui rejettent l'uniforme. Avec eux, il n'y a rien à faire. Le respect, c'est basé sur l'échange, par exemple, si la cellule d'un détenu est bien tenue, il peut avoir droit à une douche supplémentaire, on peut faire passer du tabac, le règlement l'interdit, mais il faut prendre un peu de liberté sinon cela exploserait ici...

Surveillante (1 an d'ancienneté)

Faut savoir, puis d'ailleurs, on a pas le droit de passer quelque chose d'une cellule à une autre, on le tolère mais dans le code de procédure pénale c'est marqué, maintenant faut savoir dire oui aussi. Faut savoir donner pour pouvoir leur imposer certaines choses. C'est donnant/donnant, moi je leur dis, si avec moi vous êtes réglo, je suis réglo, si vous êtes pas réglo, je suis pas réglo.

A ce niveau, également, on doit remarquer l'impact des conduites hiérarchiques probablement sur la structuration des relations entre surveillants et détenus et, plus sûrement, sur leurs discours vis-à-vis de ces mêmes relations. Ainsi, quand on compare les discours des acteurs en fonction du centre de détention auquel ils appartiennent, on remarque qu'un des quatre centres se distingue au niveau des modalités d'exercice du pouvoir exercées par les surveillants. Plus précisément, le discours des surveillants de cette structure se distingue, de ceux des autres structures, sur la place laissée à la responsabilisation des détenus et à leur « liberté » dans ce qui peut arriver pendant leur détention. Ainsi, à titre d'exemple, les surveillants laissent les détenus gérer financièrement leur cantine²⁶. De même, le dialogue qui s'instaure autour de la sanction s'appuie systématiquement sur la responsabilité des détenus. Bien évidemment, ces éléments caractérisent qualitativement une légère déviation dans l'exercice du pouvoir mis en œuvre par les surveillants de cette institution, par rapport aux autres centres.

Dans cette structure comme dans les autres, l'exercice du pouvoir correspond majoritairement à un mode donnant/donnant où la marge de manœuvre réelle des détenus est limitée. A ce niveau, seule la déclaration de liberté, concernant certains aspects de l'incarcération, distingue la pratique des surveillants de ce centre. On retrouve des similarités dans cette façon de procéder à travers

²⁵ Vous devez procéder de telle façon, sachant que vos collègues vous apprendront à faire autrement et que vous ne pourrez pas mettre en œuvre ce qui est de l'ordre du prescrit.

²⁶ Ce mode de gestion des détenus concerne d'autres aspects de la vie quotidienne des détenus : gestion de leur argent, de la télé, de la cantine (les bons). Les surveillants indiquent, à ce titre, qu'en cas d'erreurs, « ils rattrapent le coup une fois mais pas deux », ce qui laisse une place effective à la responsabilisation des détenus.

l'institutionnalisation du régime progressif qui laisse une place importante à la responsabilisation des détenus. Un élément s'avère intéressant dans cette observation : en l'occurrence, le mode de légitimation mis en place par les surveillants correspond également aux modalités de gestion des surveillants eux-mêmes par le responsable CJD. A ce niveau, on peut faire l'hypothèse que le mode de légitimation mis en œuvre par les surveillants vis-à-vis des détenus correspond à une reproduction du mode de légitimation mis en œuvre au niveau hiérarchique chez les surveillants²⁷.

3.5. Le cas des éducateurs P.J.J.

Dans notre étude, nous nous sommes également intéressés aux discours des éducateurs PJJ qui officient auprès des mineurs en maison d'arrêt. A ce niveau, on retrouve l'impact du positionnement identitaire sur le discours que ces derniers tiennent vis-à-vis du pouvoir. En effet, la question du pouvoir est occultée par les éducateurs, qui déclarent ne pas se situer dans ce type de relation avec les détenus, soit qu'ils considèrent que cela ne fait pas partie de leur prérogative (ils ne sont pas surveillants), soit au contraire qu'ils déplorent manquer de moyens d'ancrage pour établir une relation durable, laissant place à l'éducatif.

Educateur en maison d'arrêt

Bon, ils font leur temps, donc je trouve que quand même, par rapport à des jeunes en milieu ouvert qui peuvent être certains, très fuyeurs, je squat ou quoi, comme disent les magistrats, parfois, au moins vous allez pouvoir travailler, vous les avez sous la main !

Toutefois, certaines bases de pouvoir sont invoquées dans leurs discours pour décrire les relations qu'ils entretiennent avec les détenus. En effet, les éducateurs tentent d'établir les bases de leurs relations sur les besoins des détenus en informations sur l'aspect judiciaire les concernant, en vêtements, en contacts avec la famille, etc. Sur cette base, ils étayent une relation, qui doit amener les détenus à continuer de les rencontrer pendant leur peine, une fois le travail d'adaptation au milieu carcéral effectué. Ce type de contrôle caractérise parfaitement la dépendance qui peut s'instaurer entre certains détenus et les personnels éducatifs ou pénitentiaires, pendant le temps de l'incarcération. Cependant, ceci marque également la limite de leur action, puisque certains détenus (souvent récidivistes) déclarent trouver à se pourvoir auprès des personnels de surveillance et rejettent toute relation avec les éducateurs.

De fait, le discours des éducateurs est polydoxe en ce sens qu'ils peuvent déclarer déplorer le manque de pouvoir qu'ils détiennent vis-à-vis des détenus ce qui peut amener certains d'entre eux à refuser la relation²⁸ et, *dans le même temps*, que cette « absence de pouvoir » sur les détenus leur permet de construire une relation plus propice au travail éducatif, notamment sur la question du projet de sortie, dimension

²⁷ La reproduction pourrait concerner la place laissée à l'autonomie réelle et/ou déclarée laissée aux acteurs de l'institution.

²⁸ Ceci constituerait une limite de leur travail par rapport au milieu ouvert.

du travail qui les distinguerait des surveillants. En fait, ce positionnement vis-à-vis du pouvoir traduit la difficulté des éducateurs à prendre leur place à l'intérieur de l'institution pénitentiaire, ce qui indirectement rend compte d'une stratégie identitaire de visibilité²⁹ dans l'institution et d'inscription dans le temps³⁰. De fait, l'explication des conduites n'est pas indépendante du contexte socio-historique dans lequel cet effort de compréhension s'effectue. En l'occurrence, le retour des personnels PJJ au sein des établissements pénitentiaires semble provoquer une « crise identitaire » dans laquelle sont remis en cause à la fois leur sentiment d'appartenance à l'institution dans laquelle ils (r)entrent et le sentiment d'être séparé ou distinct (Kasterstein, 1990) des acteurs de l'institution carcérale que sont les surveillants.

Cet état de crise ressort particulièrement au niveau du discours des éducateurs, et ceci d'autant plus qu'ils sont éloignés de l'institution, privés de marge de manœuvre pour construire une identité : les éducateurs qui ne sont pas présents en milieu carcéral, mais amenés à le devenir, pointent du doigt les nombreux problèmes que poserait leur présence en quartier mineur ou en CJD : Rupture du suivi entre le temps de l'incarcération et le temps qui le précède ou le suit, contraintes liées à la complaisance qu'engendre l'incarcération (le milieu pénitentiaire ne serait pas un lieu où un travail éducatif serait possible sur le projet de sortie. Effectivement, le risque serait que l'éducateur de la pénitentiaire construise des projets de sortie ou entreprenne la mise en œuvre de peines de substitution qui ne soient pas basés sur un réel engagement des jeunes, leurs prises en charge « problématiques » incombant aux éducateurs de milieu ouvert), assimilation pour les détenus des éducateurs aux personnels pénitentiaires alors qu'actuellement ils sont perçus comme des personnes de l'extérieur, changement de perception des jeunes et de leurs problèmes par les éducateurs travaillant en pénitentiaire, ces derniers assimilant les cadres de pensée des surveillants. Les éducateurs qui sont présents en milieu carcéral, et que nous avons rencontrés au moment de l'enquête, soulignent l'ostracisme dont ils sont l'objet de la part de leurs collègues de milieu ouvert. S'ils n'excluent pas certains risques liés à leur présence en milieu pénitentiaire, ils pointent du doigt les possibilités qui existent de trouver leur place de manière distincte des personnels de surveillance : soit en créant des zones qui échappent à ces derniers (lieux de paroles qui ne sont pas tributaires de la conduite des détenus) soit en développant des rôles assurant une spécificité, c'est-à-dire une singularité, par rapport aux personnels de surveillance (rôle de médiation, soutien à l'adaptation, etc.).

En tout état de cause, la menace identitaire qui découle de leur présence en pénitentiaire, amène ces éducateurs à poursuivre un objectif de différenciation³¹ avec les personnels de surveillance qui leur assure une visibilité sociale³² auprès des détenus. Cependant, si les stratégies identitaires développées par les éducateurs les amènent à se différencier des personnels de surveillance, une fois la menace écartée, on observe des stratégies d'alliance entre ces deux types de personnels qui ont pour mission commune de concourir à l'éducation des détenus et de leur réinsertion (mise

²⁹ Réussir à assurer sa reconnaissance à l'intérieur d'un groupe.

³⁰ Pouvoir assurer une continuité entre l'identité passée, présente et à venir.

³¹ Ensemble de phénomènes par lesquels des personnes se déplacent vers de nouvelles conduites, de nouveaux espaces de vie, inventent de nouvelles dimensions de jugements ou d'évaluations relatives aux modes de faire et d'être avec autrui.

³² Consiste à faire reconnaître sa valeur afin de compter pour quelque chose et d'être pris en compte par l'ensemble des membres du groupe.

en place et participation commune à un petit déjeuner avec les détenus hors de leurs cellules, groupe d'activités géré en commun).

Enfin, si l'identité objective³³ ne pose aucun problème pour les éducateurs qui conservent un statut distinct de celui des surveillants, le conflit qu'ils ressentent au niveau de leur identité personnelle³⁴ structure fortement la façon dont ils construisent leur relation avec les détenus. Ils évitent ainsi de construire leur relation sur une base traduisant une surveillance des détenus (coercition) ou une autorité (position, réciprocité) mais tentent de s'appuyer sur les caractéristiques de la situation qui amènent les détenus à chercher à se pourvoir en informations, contacts extérieurs, etc. dans une situation qui les rend disponibles de manière permanente.

4. Conclusion

« On disait de son couvre-chef –jamais expression ne fut mieux appropriée- qu'il cachait d'affreuses cicatrices après la boucherie d'une trépanation. Chacun pensait trouver là l'explication et la cause de son manque de finesse, sinon de sa franche nature caractérielle. Il était le contremaître... »

Onfray (1997, p. 22)

L'étude que nous avons réalisée concernait la description de la représentation des déterminants appuyant le contrôle des surveillants et des éducateurs PJJ sur les détenus. En référence au modèle de Raven (1992), nous postulons que la perception des relations de pouvoir dépendrait des stratégies identitaires que les acteurs développent dans la situation dans laquelle ils évoluent.

La démarche entreprise auprès des personnels de surveillance et des détenus, met en évidence, concernant leur représentation des relations de pouvoir ; une prédominance de la perception des conduites s'appuyant sur l'échange entre les acteurs (une conduite conforme contre des services), ce dont rendent compte les bases légitimes, coercitives ou s'appuyant sur la récompense, ainsi que moins fréquemment le recours à l'autorité d'un tiers, à une base écologique ou à la persuasion. Cependant, nos données permettent d'établir qu'un ensemble de conduites (donnant/donnant) peut être perçu différemment par les acteurs qui les mettent en œuvre. Plus précisément, il apparaît que la signification attribuée aux conduites de pouvoir, dépend du positionnement identitaire des acteurs. Ainsi, les conduites de pouvoir basées sur l'échange, sont perçues comme reposant sur un contrat de réciprocité par les surveillants, ces derniers cherchant à affirmer leur autorité par l'obtention d'une conformité des conduites des détenus vis-à-vis du règlement, la finalité identitaire

³³ Que traduit l'ensemble des caractéristiques pertinentes permettant de décrire une personne de l'extérieur et renvoyant à la position de la personne dans l'édifice social ou à ses appartenances à des catégories bio-sociales (Lipiansky et al., 1990).

³⁴ Qui renvoie à la perception subjective qu'a un sujet de son individualité (Lipiansky, 1990).

légitimant les moyens mis en oeuvre. Dans le même temps, ces conduites sont perçues par les détenus comme remettant potentiellement en cause l'image d'eux-mêmes comme étant les égaux d'autrui. Aussi, caractérisent-ils ces conduites basées sur l'échange comme relevant préférentiellement de la coercition.

De même, nos données permettent d'établir que la perception des bases de pouvoir effectivement mises en œuvre reliée au positionnement identitaire des acteurs. Ainsi, les surveillantes perçoivent-elles des bases de pouvoir différentes des autres personnels de surveillance, ce qui peut être mis en relation avec la nécessité pour elles de tenir des conduites divergentes des conduites dominantes (donnant/donnant), conduites qui conduit à dévaluer leurs compétences par rapport aux autres personnels de surveillance. Ici, l'image stéréotypée du point de vue du genre, implique que ne pouvant affirmer leur autorité ou assumer des conduites coercitives, elles mettraient en œuvre des conduites basées sur la persuasion. Face à cette image, les surveillantes tiennent un discours de conformité, tout en présentant leur « différence » comme un élément positif, les conduites qu'elles mettent en œuvre étant, de leur point de vue, plus efficaces que les conduites dominantes. Dans le même ordre d'idée, on peut repérer au niveau de l'ensemble des personnels de surveillance ayant en charge des mineurs, une difficulté à s'identifier pleinement à la catégorie des surveillants, se percevant ou se sentant perçus comme des éducateurs et/ou des surveillants de second ordre.

D'un point de vue théorique, les résultats de cette étude, sont conformes aux éléments rendant compte du modèle I.P.I.M. de Raven, concernant le rôle des contraintes situationnelles. De plus, ils offrent une interprétation nouvelle concernant les éléments rendant compte des caractéristiques des acteurs en jeu dans la situation de pouvoir. Plus précisément, nos résultats suggèrent que l'évocation du rôle des caractéristiques personnologiques et bio-sociales des agents de pouvoir dans le modèle I.P.I.M. pourrait traduire une psychologisation (Beauvois & Deschamps, 1990 ; Doise, Deschamps & Mugny, 1978 ; Papastamou, 1991, 1993) des éléments dynamiques liés au positionnement social des acteurs et de leurs conduites de construction identitaire visant à réaliser une perception claire et positive dans leur environnement social. En effet, les résultats obtenus dans cette enquête plaident en faveur de l'hypothèse selon laquelle la perception des relations de pouvoir dépend des stratégies identitaires que les acteurs développent dans la situation dans laquelle ils évoluent.

Chapitre 3 / Analyser et comprendre les conditions d'incarcération, le rapport à l'autorité : règles de travail, travail sur les règles et construction des identités professionnelles des surveillants dans leur relation avec les jeunes détenus

Introduction

La prison peut-elle être un lieu d'éducation à part entière, par rapport à quoi et à quel niveau ? Poser ainsi la question c'est d'emblée appréhender l'utilité ou l'usage social qui en est fait quand les sujets concernés sont notamment de jeunes adolescents. En effet, plus que pour les adultes l'incarcération de jeunes interroge le sens et les avantages éventuels que celle-ci peut posséder, se situant à un moment charnière de leur vie (moment de rupture avec un parcours délinquant ou rite de passage débouchant sur une délinquance quasi professionnelle ?)

Pour aborder ce problème nous nous sommes centrés en priorité sur le point de vue que les surveillants portent sur ces jeunes au regard de leurs fonctions, leurs missions et de leurs tâches quotidiennes notamment en ce qui concerne l'apprentissage des règles de vie en prison. Compte tenu du cadre institutionnel et organisationnel très spécifique des prisons, comme système de contrôle total des faits et gestes de chacun (détenus et personnel), le respect des règles est essentiel et stratégique (sécurité intérieure impérative vis-à-vis de l'extérieur). Dans cette perspective quelle place occupe donc l'éducation ? Touche-t-elle essentiellement au respect des règles, sont-elles l'occasion d'autres types d'apprentissage ? Lesquels ?

L'intérêt de notre travail, selon nous, consiste en fait à mettre l'accent *a priori* sur le *jeu de miroir* complexe et contradictoire qui semble exister pour ces jeunes à l'égard de l'autorité et des professionnels vis-à-vis des jeunes. Ils la recherchent et la rejettent dans une forme d'ambivalence qui semble mettre les surveillants en porte à faux vis-à-vis de l'institution. Pour accéder à ces jeunes dont le comportement est réglé sur le registre de la transgression¹ systématique (corrompre les règles d'autorité), ils sont, en effet, eux-mêmes obligés de transgresser certaines règles de droit en connaissance de cause ou inconsciemment du fait de dérives comportementales individuelles ou collectives (ce qui est en partie vrai également en ce qui concerne les détenus adultes mais pas avec les mêmes effets).

L'instauration d'un apprentissage des règles d'autorité est donc un *enjeu social et pratique* dans le cadre d'une institution carcérale, mais qui pose de très sérieux problèmes aux surveillants et par voie de conséquence à l'institution carcérale. Le conflit perpétuel sur la redéfinition des règles comme droits pour les détenus et comme moyen de pression et de contrôle pour les surveillants constituent à la fois ce qui rapproche et éloigne ces deux populations. Dans quelle mesure, peut-il y avoir un

¹ Nous entendons par transgression, non pas la remise en cause de normes qui témoignerait d'un rejet négatif des valeurs qui leur sont liées, mais plutôt un moyen dont disposeraient ces jeunes pour agir et stabiliser une identité sociale souffrant de graves déficits de reconnaissance et de légitimité.

compromis possible autour de certaines règles élémentaires ? De quelle nature sont-elles alors ? Peut-on alors considérer que se met en place une forme de co-construction de règles dont les surveillants garderaient la maîtrise ? Mais dans quelles conditions et dans quelles limites ?

C'est sur ce dernier point que cette recherche s'est axée pour le moment, en interrogeant le personnel de surveillance sur la construction de leurs rapports aux jeunes détenus et la possibilité ou impossibilité de faire acquérir à ces jeunes de nouveaux modèles de comportements et d'actions non transgressifs ou tout au moins où la transgression est tolérée à des fins éducatives ou fonctionnelles (bon fonctionnement du secteur CJD) ? En quoi ce travail sur le respect des règles constitue un savoir professionnel constitutif éventuellement de l'identité du surveillant de prison encadrant des jeunes adolescents ? Comment la problématique professionnelle des surveillants sur ces questions interfère-t-elle *a priori* avec celle des jeunes en détention ?

Nous présenterons cette étude en trois points :

- 1) Dans un premier temps nous tâcherons de restituer les présupposés théoriques, la problématique et les hypothèses qui conditionnent notre travail d'enquête ainsi que les conditions dans lesquelles ce dernier a été pensé et réalisé notamment en fonction du projet initial afin de dégager la pertinence et les limites de notre approche.
- 2) Dans un second temps nous essaierons de montrer les difficultés propres à l'exécution du travail des surveillants dans les CJD dans leur rapport aux jeunes et au regard du cadre réglementaire propre à l'univers carcéral où l'on note un certain nombre de contradictions au regard du rôle éducatif joué par les surveillants.
- 3) Dans un troisième temps, nous mettrons en évidence l'enjeu théorique propre à notre perspective pour comprendre et analyser le rôle éducatif des surveillants. Est mis en avant la négociation des règles comme élément important de régulation des conflits et de structuration des comportements dans une perspective systémique (interdépendance fonctionnelle des éléments). Quels en sont les effets psychosociologiques sur les plans organisationnel et identitaire pour les surveillants et par contrecoup pour les détenus ? Dans quelle mesure des liens à la fois vertueux et « pervers », spécifiques au milieu carcéral, existent entre relativité des règles d'organisation et de réalisation du travail, identités professionnelles en souffrance et transgression des règles. En quoi l'analyse de ces liens éclaire la compréhension des processus de régulation institutionnelle caractéristiques de ce genre d'organisation « autoritaire » ou totale au sens de Goffman ? Est-il possible ou souhaitable d'y remédier ? Comment ?

1. Problématique de recherche et démarche d'enquête

1.1. Options et perspectives théoriques

Les options théoriques que nous avons prises pour aborder notre objet d'étude ont

consisté à concentrer notre effort sur la compréhension du rapport existant, ou supposé tel, entre les représentations de la déviance² ou de la délinquance³ chez les surveillants et leurs pratiques professionnelles orientées vers les jeunes détenus en évaluant leurs effets ou leur portée au plan identitaire. En effet, nous pensons que les attitudes, les comportements et les actions des surveillants, résultent en grande partie des représentations qu'ils ont de la délinquance et de la déviance⁴ dans la mesure où ils sont confrontés quotidiennement à leurs effets : transgression des règles (de vie, d'autorité, de respect, etc.) par les jeunes détenus.

Or ces représentations ne sont pas discutées au niveau institutionnel, ne font l'objet d'aucune discussion collective entre collègues, alors qu'elles semblent déterminer la cohérence ou l'incohérence des activités de nature éducative au sein des quartiers de jeunes détenus (faire respecter par exemple l'autorité sous toutes ses formes) et au niveau de l'organisation dans son ensemble (effets systémiques des mauvaises décisions). En d'autres termes, nous faisons l'hypothèse générale que le travail éducatif des surveillants, faisant partie de leur mission qu'elle soit formalisée ou non par l'établissement, n'aura d'effet positif et de valeur symbolique que dans la mesure où ces derniers sont à même d'intégrer leur pratique dans le cadre d'une réflexion individuelle et collective sur les liens complexes existant entre autorité, transgression et délinquance. L'ignorance des dynamiques propres à chaque réalité de la déviance et de la délinquance (origine, développement, raison d'être), la force des préjugés induit en effet des attitudes et des comportements inadaptés. Le risque est grand alors de voir se développer une multitude de comportements contradictoires entre eux et donc vecteurs possibles d'une incohérence organisationnelle préjudiciable pour les professionnels, les jeunes et l'administration⁵.

L'intérêt du travail de réflexion engagé, est selon nous de mettre l'accent notamment sur la nécessité d'une *articulation logique* entre le processus de construction sociale de la déviance et le rapport règles-transgressions avec leurs *enjeux pratiques* dans le cadre d'une institution carcérale. En effet, on peut penser que

² Un acte déviant comme la transgression d'une norme admise par la majorité et reconnue comme une infraction par le corps social. Cette définition suppose donc deux préalables : - que les groupes sociaux se soient constitués un ensemble de normes et de règles à respecter et à admettre ; - que la transgression soit reconnue et appelle un jugement à l'égard de celle-ci. On voit donc ici les deux dimensions de la construction sociale et culturelle de la déviance. Tous les actes déviants ne supposent pas nécessairement de réponse et action institutionnelle à leur encontre, autre que leur désignation comme non conforme aux normes et valeurs admises par la société.

³ La délinquance, telle que nous allons comprendre et utiliser ce terme durant cette recherche, est défini comme " *une conduite caractérisée par des délits répétés, considérée surtout sur son aspect social.* " Le délinquant est donc un individu " *contrevenant à une règle de droit pénal, et de ce fait s'exposant à des poursuites* ". Le principal intérêt de cette définition est de souligner ce que peuvent être les caractéristiques d'un groupe délinquant. En effet, la délinquance est principalement utilisée pour englober dans une même notion et définition les conduites et délits effectués par des individus dont les conditions sociales d'existence sont difficiles. Aussi si un acte délinquant possède une caractéristique déviante, l'inverse ne prend pas nécessairement sens. La délinquance intègre en effet dans sa construction la notion de jugement et de soumission à une réponse *institutionnelle* visant à son traitement.

⁴ Ces représentations auraient d'autant plus de force agissante chez les surveillants qu'elles justifieraient d'autant mieux leur existence et leur rôle éducatif alors même que celui-ci reste peu défini formellement.

⁵ Ce risque a été mis en relief par P. Le Moigne (2000) dans une étude sur la multirécidive des jeunes mineurs ; les réponses institutionnelles répressives à l'égard de comportements manifestement déviants induisent en effet chez les jeunes concernés une logique de transgression systématique afin d'asseoir la continuité et la stabilité de leur trajectoire biographique (objectif premier de l'action sociale selon P. Berger et T. Luckmann (1986).

la transgression, en tant que réponse fournie par des acteurs à une situation donnée, peut se reproduire dans un espace clos comme un établissement carcéral, en ce sens que les règles semblent être l'enjeu (construit autour d'une compréhension des intérêts et effets de celles-ci) primordial des interactions surveillants-détenus, compréhension que l'on peut penser relative et partielle car orientée et construite autour de sa dimension utilitaire et ne pouvant envisager les mécanismes structurelles invisibles pouvant induire une multitude d'effet pervers échappant aux acteurs.

Notre analyse vise à évaluer également l'impact de cette dynamique sur l'identité professionnelle des surveillants sachant que celle-ci est appréhendée par nous comme un *élément de régulation des règles et des systèmes d'action correspondants*.

Au cœur de l'enceinte carcérale, l'interlocuteur premier du détenu est le surveillant. Si, d'un regard profane, la fonction du surveillant peut sembler se partager entre la nécessité d'assurer l'autorité, le maintien de l'ordre et celle d'effectuer avec le détenu un travail visant à faciliter la réinsertion, il semble en être, dans la réalité des faits, tout autrement. En effet, la spécificité de la structure dans laquelle ils évoluent crée une rupture entre la condition (garder le calme pour travailler au mieux) et la finalité (la pertinence de ce travail à la réinsertion).

« La structure sécuritaire et les fonctions de sûreté de la prison font de l'organisation carcérale une organisation où finalité et fin se renversent ; le contrôle des membres n'est plus le moyen d'obtenir une fin, il devient la fin. » (Par *delà les murs*, G. Chantraine, p. 165, 2004).

L'autorité n'est plus alors une étape visant à préparer les conditions adéquates d'un travail sur la réinsertion d'un détenu, mais bien le but, unique et ultime, à atteindre pour les professionnels. Chaque activité effectuée durant la journée n'est donc pas une composante d'un travail global et général ayant pour fonction de construire un ensemble de matériaux dont l'individu pourra se servir pour créer une rupture dans sa trajectoire délinquante mais un moyen de combler le vide des journées, d'atténuer l'impatience et l'énergie, donc d'occuper les détenus. Le fait que les détenus qui nous intéressent soient jeunes – ce qui implique une organisation et des mesures éducatives particulières - ne semble pas changer la problématique générale correspondant à la situation d'incarcération.

Ce point se trouve également présent dans les interactions surveillants détenus. Ces derniers, nous venons de le voir, ont pour mission professionnelle d'assurer un calme relatif dans un espace social aux spécificités propices aux éclatements de nervosité et de tension. Leurs fonctions, si elles sont servies d'une autorité incontestable, ne peuvent s'effectuer sans un certains sens de la composition vis-à-vis du détenu, jeune et turbulent de surcroît.

En effet, l'opposition structurelle qui définit le rôle et la place des détenus et des surveillants aboutit bien à une certaine forme de rapports dominés-dominants. Mais le pouvoir des surveillants ne peut pas être compris comme total et absolu, puisqu'il s'inscrit dans une relation de compromis et d'interdépendance. La contrainte par l'autorité, si elle est intériorisée par chacun des acteurs et vécue comme naturelle, n'en demeure pas moins insuffisante pour comprendre dans sa globalité les interactions entre détenus et surveillants. En effet, une autorité apposée aux détenus de

manière trop sèche et directive ne peut que construire un sentiment de rejet et de révolte chez ceux-ci. Afin donc d'éviter ce schéma, le surveillant se doit de s'attirer la relative approbation des détenus concernant son pouvoir et son autorité. Cela entraîne donc la construction d'interaction basée sur un principe don-contre-don (en référence à M. Mauss). En effet, le surveillant accorde compromis et concessions et ce en vue d'obtenir du détenu des efforts et gages de bonne volonté concernant le maintien d'un ordre pacifié et stabilisé dans l'enceinte carcérale.

« La construction d'un système de « dons/contre dons » entre surveillants et détenus, initié par les surveillants, devient alors l'instrument de pacification et de stabilisation des relations au sein de la prison, et constitue une condition de la coopération des détenus, de leur consentement à leur propre assujettissement. (Chantraine, p.184, 2004)

Cette situation de perpétuelle négociation semble découler de la nature même de la structure prison. En effet, la *structure prison* semble être en grande partie une structure anomique, non régie comme nous le verrons par des lois ou règles morales facilement identifiables et applicables mais par l'arbitraire efficace visant la soumission du détenu ou son consentement forcé. Cette absence de règles formelles, écrites et établies amène une situation de bouillonnement perpétuel, d'ordre toujours instable et en situation précaire. Les surveillants, dont le rôle est de veiller au maintien de cet ordre, se doivent donc d'adopter un comportement visant à négocier celui-ci de façon continue. Les surveillants semblent donc endossé un double costume : celui de pacificateur et de négociateur dans un espace social en perpétuel mouvement et ébullition. Il se trouve en position de trancher ou d'osciller entre effectuer des compromis sans tomber dans le « laxisme », engendrer des relations avec le détenu sans créer de « copinage », appliquer si nécessaire des sanctions sans entraîner de « mutinerie » ou révolte.

On voit donc ici que l'ordre est en perpétuel mouvement dans la structure prison. Peut-on mettre ce dynamisme continu en corrélation avec l'identité sociale des détenus mais également celle des surveillants qui sont également en situation de renégociation et de fluctuation incessante ? Confrontés à la violence d'une souffrance, transformée souvent en révolte ouverte ou sourde, le métier de surveillant pourrait être considéré comme lui-même en souffrance (Clot, 2005). Compte tenu des conditions structurelle de travail, sur lesquelles nous reviendrons, le surveillant est confronté au sentiment d'une mission éducative importante mais vouée à l'échec pouvant le mettre en situation de vulnérabilité. Face à des jeunes qui réclament beaucoup d'attention, la posture du surveillant semble particulièrement inconfortable dans la mesure où ce professionnel ne peut pas répondre à ces sollicitations de façon satisfaisante alors qu'il en ressent la nécessité (manque de temps, de disponibilité). Une certaine fermeté est alors une solution pour ne pas devoir s'engager outre mesure et se mettre en danger.

Nous venons de voir comment s'établit *a priori* le principe même des rapports entre surveillants et détenus. Pourtant, si ce principe semble adopté par tous, il n'en demeure pas moins qu'il s'exprime de diverses façons dans la réalité des interactions. Il nous semble ici pertinent de reprendre le classement de ces différentes modalités

d'interactions citées par Chantraine (2004) et s'inscrivant dans une perspective interactionniste. Ce classement s'effectue selon deux critères distincts : l'approbation du détenu au fonctionnement social de la prison (participation - refus) et le regard porté par le surveillant sur la nature même de sa fonction (statutaire, où le maintien de l'ordre est primordial – missionnaire, où l'aide à la réinsertion est vécu par le surveillant comme un des composants de son action). Selon ces deux critères vont s'établir quatre types de relations surveillants – détenus :

- *la relation normée* : logique de participation chez le détenu, logique statutaire chez le surveillant.
- *la relation personnalisée* : logique de participation chez le détenu, logique missionnaire chez le surveillant.
- *la relation négociée* : logique de refus chez le détenu, logique missionnaire chez le surveillant.
- *la relation conflictuelle* : logique de refus chez le détenu, logique statutaire chez le surveillant.

Ces logiques d'interactions, si elles semblent pertinentes et permettre d'aborder le rapport détenus-surveillants d'un regard sociologique intéressant, n'en restent pas moins modulables dans le temps et l'espace, selon de nombreux et divers critères (humeur du moment du détenu ou du surveillant, situation de groupe ou individuelle au moment de l'interaction etc.).

En effet, si elles permettent d'aborder ce cadre de travail avec un outil sociologique déjà existant, elles n'en sont pas moins elles aussi en perpétuelle redéfinition et ce selon le temps T et le lieu L dans lesquelles elles s'expriment, temps T et lieu L qui vont agir sur les problématiques de chacun des acteurs et par conséquent entraîner dans leurs dynamiques la nature de celles-ci. Les modalités de construction de comportements durant ces interactions vont donc redéfinir les rapports aux règles, à l'autorité des surveillants comme des détenus. Ces différentes logiques vont entraîner une multitude de comportements, dont certains peuvent peut-être comporter une dimension transgressive. C'est ce point que nous allons essayer d'analyser et de déconstruire par la suite.

Il semble que cette diversité de comportements de la part des surveillants découle d'une construction, floue et soumise à interprétation, des règles régissant la vie interne d'un établissement pénal. Ce manque de clarté, ce déficit de règles, nécessite ainsi des agents de surveillance de multiples réponses dont la construction semble pouvoir prendre différentes formes : les faire respecter sans forcément les comprendre, les contourner pour asseoir une relation stable avec les détenus, les ignorer, les transgresser ou au contraire s'en référer sans pour autant les avoir intellectualisées. Si ce fait est avéré, on peut s'interroger sur les possibilités pour les jeunes détenus de créer une rupture dans leur trajectoire délinquante alors qu'il subsiste une persistance de comportements transgressifs dans une enceinte dont l'objectif est

pourtant de les éradiquer ou de les neutraliser⁶.

Le conflit perpétuel sur la redéfinition des règles comme droits pour les détenus et comme moyen de pression et de contrôle pour les surveillants constituent à la fois ce qui semble rapprocher et éloigner ces deux populations. L'enjeu qu'elles constituent aurait tendance cependant à figer les attitudes des uns et des autres dans la mesure aussi où elles prennent sens dans le cadre de l'exercice professionnel des surveillants (logique de protection). Les surveillants veillent d'abord à se protéger en appliquant des règles de prudence parfois excessives, de l'aveu même de certains, pour éviter le risque d'une faute professionnelle, ou un certain laisser-faire pour obtenir la paix durant leur travail. La valeur morale des règles qu'ils appliquent seraient alors vide de sens pour les jeunes détenus qui peuvent dans ces attitudes contradictoires y trouver même des raisons de persévérer dans leur propre attitude déviante ou d'opposition à l'autorité.

Paradoxalement, dans un cadre ultra-réglementaire, du fait que l'institution ne prend pas en compte la spécificité de ce travail en CJD, les surveillants de ce secteur sont livrés à eux-mêmes (individuellement et collectivement) dans le sens où ils interprètent leur mission éducative en fonction de leurs propres convictions personnelles. Ce manque de clarté, ce déficit de règles adaptées à la mission des surveillants, nécessite de leur part de multiples réponses parfois contradictoires entre elles dans leur application (niveau de tolérance dans le non-respect des règles, circonstances favorables à certaines formes de transgression). Du point de vue du collectif de travail, compte tenu de l'organisation d'un service CJD, il ne peut y avoir de concertations réelles et effectives sur les modalités d'application des règles (succession d'équipes aux manières de faire différentes).

Il s'agit alors de comprendre comment la déviance semble se trouver au cœur d'un cercle vicieux, dans la mesure où l'institution visant à la traiter, et donc à créer une rupture envers celle-ci chez les jeunes qu'elles incarcèrent, reproduit à l'intérieur de son site une pluralité d'interactions génératrice de déviance et de transgression. Ainsi donc, nous envisageons, que par le biais du travail des surveillants sur les jeunes délinquants dont ils ont la charge, se produise un processus « naturel » de déviance institutionnelle. S'agissant de jeunes, ce dysfonctionnement possède certainement des effets délétères sur l'apprentissage des règles de vie en milieu carcéral, effets que nous traiterons pas directement dans le cadre restreint de cette analyse sinon à travers les représentations qu'en ont les surveillants eux-mêmes.

Une théorie de la régulation sociale mettant en évidence les processus de négociation autour des règles, croisée avec une théorie de la déviance insistant sur les stratégies identitaires autour de la transgression des règles est envisagée comme une manière d'interpréter ce contexte particulier de travail. Les enjeux de l'analyse seraient en lien avec la façon qu'ont les surveillants d'appréhender leur travail avec ses effets identitaires. En cela notre approche tente de concilier une sociologie du travail, une sociologie des organisations dans une perspective qui serait proche de

⁶ Cette posture transgressive peut, par différents aspects, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte carcérale, leur sembler pertinente (moyen de contrôle et mise en ordre de leur identité par la transgression à l'extérieur, acquisition de nouveaux droits et d'une image revalorisée auprès des co-détenus à l'intérieur). Cette logique de l'action transgressive relève d'une rationalité de l'acteur déviant ou délinquant (A. Ogin, 1995).

celle de A. Strauss (1992) qui met l'accent, dans un autre contexte professionnel (Hôpital), sur le rôle essentiel de la négociation pour expliquer par le déni, l'acceptation ou le rejet dont elle fait l'objet comment se construit la réalité sociale des organisations où la souffrance s'invite à l'insu des acteurs. Ainsi Baszanger (in A. Strauss 1992) commentant, dans une introduction générale, l'œuvre de cet auteur précise :

« Les organisations ne sont pas des formations structurées par des règles normatives univoques, les actions qui s'y déroulent ne sont pas déterminées par la simple application de prescriptions ou de règles de conduite libres de toute intervention de la personne de l'acteur. La réflexion et le dialogue sont nécessaires non seulement pour l'altération des règles mais aussi pour leur maintien et leur reproduction. L'existence même des organisations dépend de leur reconstitution continue dans l'action. Elles se reproduisent elles-mêmes dans et par l'action [...] Chaque accord est transitoire et conditionnel. Les acteurs eux-mêmes ont des théories issues de leur expérience quotidienne sur la nature, l'étendue et le succès possible des processus de négociation ».

Le point sur lequel nous différons cependant avec la position de A. Strauss est peut-être de considérer cette négociation en milieu carcéral comme problématique au niveau des effets éducatifs qu'elle est censée produire au niveau des jeunes détenus (apprentissage des règles de respect et du respect des règles) et des surveillants (souffrance identitaire).

1.2. Hypothèses

Les hypothèses de travail suivantes ont été élaborées dans un souci et une volonté d'englober la quasi-totalité des questions et problématiques prenant sens dans la démarche de cette recherche.

Surveillants et jeunes détenus : une relation asymétrique avant tout

Nous supposons premièrement l'existence d'un « antagonisme structurel » persistant, de nature socio-organisationnel (conflit de rôles), qui opposerait de fait les deux groupes sociaux présents dans l'univers carcéral : les surveillants et les jeunes détenus. La dynamique qui en découle empêcherait la mise en place d'initiatives positives de la part des surveillants qui viseraient à créer une proximité avec les détenus (notamment un travail visant la responsabilisation des détenus sur la base d'une confiance réciproque même relative). Ces freins propres au contexte de la contention ne permettrait pas vraiment de mener un travail éducatif se pérennisant au delà des murs si on tient compte du taux élevé de récidives de ces jeunes les amenant fréquemment en prison.

De façon générale, la notion de contrôle de la population carcérale par les surveillants, est clairement assimilée par ceux-ci à celles du maintien de l'ordre et de la discipline. Afin de satisfaire à la mission principale qui leur est affectée, les surveillants se doivent de réduire les tensions permanentes inhérentes à la prison. Pour réussir dans cette entreprise, les surveillants adoptent une position passive, réactive afin de calmer les détenus lorsque la situation leur semble devenir dangereuse ou

problématique. Au contraire, les surveillants passent en position active lorsqu'ils doivent imposer et faire respecter les règles et ordres relatifs à la vie carcérale et aux mesures de sécurités internes. Ce double positionnement qui évolue selon les circonstances est admis et intériorisé par les surveillants. Il fait également partie intégrante du processus de contrôle et de création de liens et d'interactions avec le détenu.

La construction de l'autorité des surveillants sur les détenus repose sur ce même postulat. En effet, cette autorité n'est pas induite par l'organisation même de la prison. Le fait que les détenus se trouvent en nombre supérieur aux surveillants et qu'ils puissent faire « exploser » la prison à tout moment nécessite donc de la part des surveillants une adaptation et un comportement spécifique. Les surveillants se doivent donc d'acquérir leur autorité. Ils disposent pour cela de différents outils, tous basés sur la nature de l'interaction avec les détenus. Tout d'abord, la coopération nécessaire des détenus au maintien de l'ordre dans le milieu carcéral ne peut s'obtenir tant que les détenus ne conçoivent pas leur intérêt dans cette collaboration. C'est donc par la persuasion à rallier les détenus à leur projet que les surveillants peuvent assurer une part importante de la réussite de leurs missions. L'autorité se gagne donc par ce que certains auteurs (et que de nombreux autres chercheurs comme G. Chantraine dans *Par delà les murs* ont réutilisé) appellent la « paix armée ».

« L'autorité du surveillant n'est une donnée préalable que sur le plan légal, abstrait et symbolique. Concrètement, elle doit être gagnée auprès des détenus. [...]. Les personnels de prisons peuvent aussi, comme les détenus, être les victimes d'un engrenage de la violence et de la non-coopération des détenus. Aussi surveillants et détenus ont-ils un intérêt commun dans le maintien d'une coexistence pacifique, ou d'une « paix armée » (Chauvenet et al., p 83, 1994). (*Le monde des surveillants de prison*, A. Chauvenet et al, p. 83, 1994, PUF, Paris).

Cette « paix armée » se construit par un processus relationnel engageant de la même manière surveillants et détenus. La légitimité à laquelle aspirent les surveillants va donc se construire à partir de la relation qu'ils arriveront à établir et maintenir avec le détenu. La parole, les plaisanteries, la bonne distance à laquelle se situer afin de ne pas empiéter sur le peu de domaine privés du détenu tout en restant à proximité d'action afin de faire respecter l'ordre, sont autant de domaines que le surveillant doit utiliser à bon escient afin d'établir les conditions d'une interaction viable entre lui et le détenu. Ces outils prennent une importance considérable au fur et à mesure de l'expérience acquise par le surveillant. En effet, si celui-ci semble enclin à punir et à réprimer à chaque occasion un détenu fautif envers le règlement au début de sa carrière professionnelle, il évolue peu à peu vers un mode de fonctionnement plus souple. Le surveillant va orienter sa démarche vers un principe « don contre don », où en autorisant le détenu à obtenir un bien non prévu, il attend de sa part un comportement sinon exemplaire du moins convenable. On voit donc ici l'importance des créations d'interactions pacifiées entre détenu et surveillant afin que celui-ci remplisse le devoir qui lui incombe de manière satisfaisante.

« L'autorité et la violence, les plaisanteries et les blagues, la communication et les conseils, la bonne distance et le réglementarisme, les services et les privilèges etc., forment autant de moyens de gestion des relations sociales au cas par cas, en fonction des logiques professionnelles des surveillants, de l'habitude, du degré de rébellion et de la position du détenu, des contraintes

spécifiques de l'établissement et des contraintes environnementales. » (*Par delà les murs*, G. Chantraine, p. 203, 2004, PUF, Paris).

L'instabilité et la relativité des règles et pratiques professionnelles

La seconde hypothèse vise à montrer que les difficultés de mettre en commun des règles de fonctionnement et les modalités idoines visant à leur mise en application par le collectif des agents de surveillance, (dysharmonie due en partie à un déficit de formation), entraîneraient de constantes redéfinitions de celles-ci engendrant un sentiment de flou chez les surveillants et les jeunes détenus. L'espace social ainsi produit peut être perçu alors comme anémique, ou tout au moins permissif (il autorise ce qui est normalement interdit par le règlement). Le flottement dans l'application des règles par les surveillants qui pourrait déboucher éventuellement sur une responsabilisation des jeunes (une marge de manœuvre positive) empêcherait en fait son expression dans la mesure où toute tentative de rupture avec des habitudes déviantes individuelles et collectives, acquises antérieurement par ces jeunes, est rendue quasi impossible, sauf exception (ceux qui n'ont rien à faire en prison du point de vue des surveillants). Un sentiment d'échec dans l'accomplissement de leur mission provoquerait chez ces surveillants une certaine usure morale affectant leur identité professionnelle.

Il est à souligner la nature d'exécutant qui caractérise ce métier (cf. *Le monde des surveillants de prison*, de A. Chauvenet, F. Orlic et G. Benguigui publié en 1994). En effet, les surveillants n'ont aucune prise sur la définition de leur rôle. Ils se trouvent dépendants des moyens, buts et missions qu'ils leur sont attribués, sans possibilité d'intervenir sur celles-ci. Les surveillants sont donc totalement cloisonnés dans une tâche strict de surveillance, sans avoir la possibilité d'intervenir à un moment ou un autre sur le processus de décision, qu'il concerne leur profession, leur établissement ou les détenus dont ils ont la charge. On peut également remarquer que ce manque non souhaité de réflexion sur leur rôle s'étend également à la peine des détenus. Les surveillants ne doivent juger ni la peine encourue par les détenus ni sa pertinence. Ils se voient donc dans l'obligation de garder une posture neutre et non-intellectualisée concernant leur profession, leur mission, les moyens nécessaires à la réalisation de celles-ci ainsi que leurs places dans le système juridique global. Les surveillants subissent donc de manière obligatoirement passive la violence « symbolique » exprimée par deux groupes antagoniques, l'institution pénale et les détenus. En effet, ils se trouvent au cœur d'un conflit social et endurent de différente manière les coups portés les uns aux autres (la mauvaise conscience sociale rejaillissant sur le regard porté sur leur métier, regard extrêmement dévalorisé, et de l'autre la violence exprimée par les détenus envers les institutions dont les surveillants sont les agents). Ceci explique que la profession de surveillant ne suscite aucune vocation. Pis, leurs métiers ne nécessitent aucune qualification ou spécification pouvant entraîner une revalorisation de leur profession, chaque surveillant devant être interchangeable et modulable à chacune des tâches dont ils sont tributaires.

Les missions attribuées aux surveillants sont donc dévalorisées et considérées à leurs propres yeux comme pouvant être « infamantes » par la société civile. Il est fort possible qu'une relative méconnaissance accompagne ces idées reçues. Les moyens et

buts fixés par l'administration aux surveillants nécessitent effectivement un éclaircissement auquel A. Chauvenet, F. Orlic et G. Benguigui se sont livrés. En effet, les auteurs démontrent que la mission principale des surveillants de prison est d'assurer la sécurité au sein de l'enceinte. Le maintien de l'ordre est donc leur objectif premier. Tout, dans leurs actes, leurs modes de réflexions et de fonctionnements tourne autour de cet objectif. Il en arrive d'ailleurs à phagocyter tous les autres aspects des tâches pouvant être assignées aux surveillants. La réinsertion, si elle est acceptée et comprise comme idéal à atteindre, s'en trouve d'ailleurs considérée par les surveillants comme totalement utopique dans la configuration de la structure d'organisation actuelle de leurs fonctions. Réhabiliter et effectuer un travail de réinsertion avec les détenus sont en effet des fonctions qui, si elles peuvent exister, n'en restent pas moins à aucun moment intellectualisées et «doctrinées». Le manque d'informations dont ils disposent sur les détenus, le peu de rapports entretenus avec les intervenants extérieurs dévolus à la réinsertion et l'absence de formation spécifique ayant trait à cette mission finissent de confirmer le caractère utopique de la possibilité d'effectuer un travail de réinsertion pour les surveillants de prison.

Tant que la prison gardera sa mission première de sécurité publique, fondée sur un modèle coercitif, dissuasif et répressif, cette mission sera celle des surveillants. Les attentes plus sécuritaires qui pèsent actuellement sur la prison impliquent des peines plus longues, plus de contrôles et plus de surveillance. Elles apparaissent incompatibles avec une philosophie thérapeutique de réinsertion fondée sur des rapports contractuels. » (*Le monde des surveillants de prison*, A. Chauvenet, F. Orlic, G. Benguigui, p. 48, 1994).

Afin de répondre à leur objectif premier, le maintien de l'ordre et la sécurité de l'établissement pénitencier, les surveillants disposent de différents moyens de contrôle de la population carcérale. Mais ces moyens de contrôle peuvent néanmoins se trouver confrontés à un ensemble de règles administratives et bureaucratiques pouvant les laisser en porte-à-faux vis-à-vis de situations particulières. En effet, les surveillants font l'objet d'un contrôle interne strict de la part de leur hiérarchie. Ceci peut s'expliquer par l'homologie de leurs objectifs. En effet, le personnel de direction se doit lui aussi d'assurer l'ordre et la sécurité au sein de son établissement. Moins la prison est en proie à des problèmes internes de disciplines, plus la direction se voit confortée dans son rôle et se trouve en position de réussite professionnelle. On peut donc penser le règlement pointilleux auquel doivent souscrire les surveillants de prison comme un moyen de contrôle de la direction et une possibilité de se couvrir en cas de problèmes par le non-respect des règles et consignes de travail. Pourtant, ce contrôle entraîne une contradiction à laquelle doivent faire face les surveillants. En effet, les surveillants doivent assumer une capacité de réaction et d'initiative pour répondre de manière rapide et efficace à des situations conflictuelles imprévisibles et imprévues. Cette contradiction aboutit au fait que la rédaction d'un règlement intérieur fait l'objet de perpétuelles négociations entre la direction et les surveillants afin de répondre aux souhaits de chaque partie, être strict tout en restant souple afin de ménager une possibilité d'initiative lors de situations exceptionnelles.

L'initiative est d'ailleurs au centre du moyen de contrôle des détenus par les surveillants de prison. En effet, le surveillant oscille continuellement entre positions actives et passives afin de créer des liens avec les détenus et d'orienter les interactions

dont ils sont les acteurs vers une nature pouvant favoriser la réussite de leurs missions.

De la difficulté à se construire une identité professionnelle valorisante

La troisième hypothèse consiste à affirmer que les membres de l'administration pénitentiaire et principalement les surveillants, du fait de leur position et de leur rôle dans le dispositif carcéral, ont des difficultés considérables à tirer gratification de leurs métiers, les simples tâches de maintien de l'ordre et de sécurité ne permettent pas en effet de valoriser l'individu dans son rapport à sa profession. Cette problématique professionnelle interfèrerait avec les problématiques personnelles des individus dont ces professionnels ont la charge (le problème d'estime professionnel des surveillants rencontre les problèmes d'estime de soi des jeunes détenus).

Il convient en effet de s'intéresser à la question de l'identité sociale de l'individu et de sa redéfinition afin d'analyser le champ de la délinquance et de la récidive. La question de l'identité, personnelle et sociale, a été au cœur de multiples travaux émanant aussi bien de sociologues que de psychologues ou philosophes. Afin de faciliter la compréhension de cette recherche, nous parlerons d'identité sociale comme étant la résultante du conflit incessant et perpétuelle entre deux représentations, le Moi et le Soi, compris dans la perspective Goffmannienne comme le porte identité sociale (le Soi) et l'identité revendiquée et souhaitée par soi-même (le Moi). Ce conflit entre ces deux notions se trouve être le moteur de la continuelle dynamique d'une identité sociale et personnelle.

«L'identité personnelle est une configuration dynamique de toutes ces identifications dont le projet de vie (identité narrative) assure la cohérence. » (*La crise des identités*, C. Dubar, p. 176).

Nous pouvons ici comprendre l'identité narrative comme le moyen d'action d'un individu pour assurer la cohérence et la stabilité dans sa biographie ou trajectoire, et ce afin de se doter d'une identité personnelle identifiable et reconnue par autrui.

Dans le cadre de cette étude sur les jeunes mineurs incarcérés en Maison d'Arrêt, on peut penser que ces problématiques individuelles sur l'identité et sa reconnaissance se trouvent être amplifiées. En effet, la période de vie que représente l'adolescence surligne ces questions puisque nous nous trouvons à un moment où l'individu devient responsable de ses actes et que son identité sera jugé, non plus comme dépendant d'une situation familiale, mais bien comme révélateur de l'individu.

Dans ce contexte, les conclusions soulevées par Le Moigne (2000) dans son étude des jeunes récidivistes prennent toute leur mesure. Il semble en effet que nous soyons en présence d'acteurs ayant une certaine compréhension et conscience de leur déficit d'identité sociale, dû pour une large partie à leur appartenance à un groupe social aux conditions d'existence sociale, culturelle et économiques délicates. Cette intériorisation va amener l'individu à vivre sa position sociale comme une aliénation de l'identité réelle (le Moi) qu'il souhaiterait se voir attribuer mais qui ne lui est pas reconnu. Ce cheminement intellectuel et psychosociologique de la recherche de la reconnaissance de son identité peut alors se tourner vers une

revendication de l'image négative qui lui est renvoyée, par des faits et actes en corrélation avec celle-ci. On se trouve ici dans un processus où l'individu, conscient des difficultés à faire évoluer son identité grâce aux respects des normes et au « moteur mirage » de la dynamique sociale de notre démocratie (la méritocratie), se dirige vers ce que Dubar, dans *La crise des identités*, nomme « une stratégie négative ».

Cette stratégie négative, permettant de se voir affirmer une identité personnelle précise, semble en effet être préférable à l'absence d'identité sociale. Les besoins de repères dans l'espace social, d'affirmer une place propre à soi, d'exister dans l'affirmation d'une identité, sont des besoins vitaux pour chaque individu, sous peine de se sentir disparaître du monde social, d'« inexister » en tant qu'homme.

On se trouve donc une nouvelle fois dans une logique où la délinquance est un processus de socialisation identique à d'autres dans son fonctionnement, ses enjeux et sa finalité, seulement différenciée par la position de l'individu dans l'espace social et par conséquent les dispositifs socialisant se trouvant à sa proximité et disponibilité.

L'individu, en intériorisant la désignation de son identité par autrui et en analysant les matériaux à sa disposition afin d'agir sur son identité, va se construire une grille d'interprétation et d'action lui permettant d'être un acteur de sa trajectoire personnelle. En effet, comme l'affirme P. Berger et T. Luckmann dans *La construction sociale de la réalité*, c'est par l'action, donc les agissements et faits de l'individu, que se produit l'ordre. Dans le cadre de cette étude, nous pouvons donc comprendre que l'action des jeunes mineurs vise à construire la stabilité et la cohérence de leurs identités sociales et personnelles. L'identité personnelle est en effet en mouvement perpétuelle, puisque toujours menacé de tomber dans l'incohérence selon le désajustement des deux notions que sont le Moi et le Soi. Tout acte, toute interaction prennent donc une dimension importante.

On voit donc ici comment l'individu est tenté d'ajuster ses actes afin de répondre aux conséquences des jugements le concernant durant les interactions dont il est l'acteur et le subissant, et ce afin de garder continuité, stabilité et cohérence envers sa trajectoire, sa biographie individuelle et son identité sociale personnelle.

Dans le strict cadre de cette étude sociologique, on peut donc concevoir ici le rôle déterminant que vont avoir les différents professionnels se trouvant être au cœur de la structure dans laquelle les jeunes détenus sont contraints d'évoluer. A chaque interaction s'effectuant entre ses deux membres à la place opposée et antagonique dans cet espace social, l'identité sociale du détenu est remise en cause et nécessite donc une réponse visant à rétablir la stabilité mise en danger.

Afin que la prison ne remplisse pas seulement une mission punitive mais également de réinsertion, le moment de la détention se doit donc d'être consacré en partie à un travail visant à modifier l'identité sociale du détenu. Pour cela, il semble évident que le rôle joué par les surveillants de prison, interlocuteur premier des détenus, sera majeur. Pourtant, afin de réussir dans cet aspect implicite de leur travail, ils doivent faire face à de nombreux obstacles, notamment celui de leur propre problématique professionnelle.

En effet, comme l'ont souligné les études menées sur la profession de surveillants,

ceux-ci ne disposent pas d'une formation adéquate et adaptée à une mission sociale de réinsertion. Ceci s'explique par la définition instrumentale du travail de surveillant de prison, où le maintien de l'ordre et les préoccupations sécuritaires, concernant l'établissement dans lequel ils opèrent, phagocytent toute ambition de mettre en œuvre un travail de « thérapie » sociale et de réinsertion. Les surveillants, comme nous l'avons vu, se retrouvent ainsi à la place la plus basse de la hiérarchie de l'administration pénitentiaire, tant dans le pouvoir de décision que dans le « prestige » social inhérent à cette fonction. Alors qu'ils se voient exposés de plein fouet à toutes les difficultés de la vie en détention (violence verbale, violence physique, risques de représailles dans leur sphère privée), les surveillants sont également contraints, comme on l'a vu, de porter le poids de la mauvaise conscience de la société civile, ainsi que celui de la nature jugée infamante des tâches qui leur sont assignées. La possibilité d'épanouissement professionnel à travers la valorisation sociale de leurs métiers est donc quasi inexistante. Ce fait s'exprime d'ailleurs jusque dans la formation qu'ils doivent acquérir, formation jugée par eux-mêmes infantile, inintéressante voire même disqualifiante.

Si la formation n'offre pas au surveillant la possibilité de retirer de sa profession prestige et valorisation, il semble en être de même quant à ces missions réelles. En effet, si comme nous l'avons vu, les surveillants de prison adhèrent au principe de travail sur la réinsertion, celui-ci leur semble relever de l'utopie. Les auteurs du *Monde des surveillants de prison* relèvent d'ailleurs l'incapacité dans laquelle se trouvent les surveillants à envisager leur rôle dans un travail social de réinsertion. Ceci les prive donc d'une possibilité de ressources d'acquisition de prestige social. De plus, ce prestige, ce sentiment d'utilité autre que dans la simple privation de liberté et protection de la société d'individus pouvant la menacer à différentes échelles, se voit dévolu depuis quelques décennies à des intervenants extérieurs possédant, eux, formation et qualité requises pour assurer ce rôle. Alors que les missions officielles de la prison évoluent vers une volonté de traitement et de travail social depuis de nombreuses années, les surveillants se trouvent être expropriés des bénéfices pouvant être retirés de ce changement d'orientation de la politique pénale. Il semble là évident que ces points précis concernant la définition et la représentation symbolique du travail de surveillant ne peuvent qu'avoir des effets sur ceux-ci, effets dont les répercussions sont inévitables dans leur rapport à leur profession, aux détenus dont ils ont la charge ainsi qu'à leur coopération avec les intervenants extérieurs.

De plus, les conditions même de travail auxquelles sont soumis les surveillants ne peuvent qu'avoir de l'impact sur leurs problématiques professionnelles. En effet, nous avons vu que les surveillants devaient faire face à un flou relatif concernant les règles auxquelles ils sont soumis. Contraints de réagir face à l'imprévu et à l'imprévisible, le surveillant se doit d'avoir une marge de manœuvre et d'initiative pouvant lui permettre d'agir devant ce type de situations. Pourtant, celui-ci est confronté à un ensemble de règles visant à assurer la sécurité de l'établissement. Le surveillant se dote alors d'un dispositif personnel d'observation et de compréhension de l'attitude et du comportement du détenu, et ce afin de prévenir tout changement pouvant lui paraître annonciateur d'un possible risque. Le dialogue et la parole, qu'ils se fassent entre collègues ou avec les détenus, représentent l'outil principal de ce dispositif d'observation et de compréhension. Cet outil est également utilisé dans la construction de l'autorité du surveillant sur le détenu, autorité qui ne va pas de soi par

la nature des positions antagoniques occupées par les deux individus dans l'espace social dans lequel ils évoluent mais bien construite au cours des interactions. Pourtant cet outil primordial ne fait l'objet d'aucune formation ou théorisation. Il est donc façonné de différentes manières par chaque surveillant, selon un nombre de critères pouvant sembler illimités (caractère du surveillant, représentation de sa profession, état d'esprit au moment de l'interaction, événements survenus au cours de la journée avant celle-ci, etc.).

Cette autorité nécessite en effet la coopération tacite de la population pénale, sans laquelle le surveillant semble ne pas pouvoir assurer sa mission du maintien de l'ordre. Afin de s'assurer cette coopération, le surveillant doit donc attirer le détenu vers la compréhension de l'intérêt mutuel qu'ils peuvent retirer d'un calme relatif à l'intérieur de la prison. Cette « paix armée » s'obtient donc par un ensemble de comportements que doit adopter le surveillant vis-à-vis du détenu. Ces comportements multiples et variés évoluent en fonction du respect du détenu envers les consignes que lui apposent les surveillants. Ce dispositif, s'il crée donc l'autorité du surveillant, permet également au détenu d'obtenir différents avantages ou « passe-droits ». On voit ici le processus selon lequel le détenu gagne une relative confiance du surveillant, confiance qui peut se perdre tout aussi rapidement dès lors que le détenu effectue une entorse à la marge de manœuvre que lui a délimité le surveillant. Ce principe de don contre-don évolue pourtant selon l'expérience du surveillant.

En effet, il semble évident que chaque surveillant possède sa définition personnelle de ce que doit entreprendre le détenu pour s'assurer la cohabitation pacifiée avec le surveillant. Il en va de même en ce qui concerne le traitement des fautes commises par les détenus. Alors que l'on peut penser ce principe implicite de récompenses comme la partie « éducative » du travail de surveillant, il est pourtant soumis et limité par le manque d'uniformité et de cohérence des décisions des surveillants. En effet, l'image et la représentation qu'ont les surveillants de leur profession va influencer sur leurs comportements et leurs décisions. Le nombre d'années d'expérience est également un autre facteur important dans le traitement, positif ou négatif, des bonnes actions ou fautes commises par les détenus. Il semble donc que la distance et la relation instaurées entre les jeunes détenus et surveillants ne se soulignent pas seulement par le respect du détenu aux règles édictées dans l'enceinte de l'établissement pénal, mais également par la problématique professionnelle, les attentes et questionnements du surveillant envers son métier. Ce manque d'uniformité des réactions des surveillants face à une entorse ou à un respect total de la part des détenus aux règlements, et également dans le rapport même au détenu, semble créer troubles et incompréhensions chez ces détenus.

Ces différents aspects de la problématique professionnelle des surveillants de prison se trouvent être un point essentiel de la compréhension des conditions d'accès à un travail de réinsertion pour les jeunes détenus. En effet, l'identité sociale du détenu est, comme nous l'avons vu, soumise à de perpétuelles fluctuations face aux interactions dont il est l'acteur. On peut donc considérer l'importance que les interactions surveillants/détenus vont avoir dans ce processus de construction identitaire. Mais, si les problématiques individuelles des détenus interféreront inévitablement sur ces interactions, il en est évidemment de même concernant les problématiques professionnelles des surveillants.

Mettre au cœur de la discussion la question des règles comme contraintes, partages ou enjeu de rapport de force revient forcément à poser les problèmes organisationnels dans la perspective de rapports de pouvoir entre des acteurs qui sont dans des positions à première vue caricaturales de subordination (le surveillant ayant le pouvoir de soumettre le détenu) mais qui sont en réalités beaucoup plus complexes à définir.

1.3. Méthodologie

La démarche adoptée avait pour objectif d'appréhender les rapports d'autorité entre les surveillants et les jeunes détenus. Les conditions d'obtention des informations ont été satisfaisantes du fait du contexte institutionnel (notamment concernant les autorisations pour rencontrer les personnes et enregistrer les entrevues). Dans un souci de rigueur méthodologique, nous avons cherché à concevoir outils et postures les mieux adaptés au milieu carcéral (tenir compte de la culture de travail et des contraintes institutionnelles spécifiques) afin d'éviter tout problème sérieux (biais ou perturbations du fait de notre intervention).

1.3.1. Procédure

Nous avons procédé à l'élaboration d'une grille d'entretien très détaillée (cf. annexes), concernant en premier lieu les surveillants de prison. Nous avons obtenu de leur part une collaboration certaine ainsi que celle de l'encadrement (réorganisation éventuelle des activités pour répondre à notre demande). Il s'agit dans cette première phase d'analyser les trajectoires professionnelles des surveillants, leur rapport à l'institution et aux détenus, leur façon d'appréhender la question des règles et du respect. Ces entretiens ont duré en moyenne entre trois et quatre heures pour explorer l'ensemble des points. Huit entretiens formels ont été réalisés. Ce sont des entretiens type « compréhensifs » (Kaufmann, 1996), mettant l'accent sur le sens que donnent les acteurs à l'ensemble de leur situation et de leurs actions (notamment d'interaction avec les collègues et les détenus). Plus qu'un outils de vérification strictement hypothético-déductive ce type d'entretien permet d'appréhender comment se structure le point de vue des acteurs, en l'occurrence les surveillants, en fonction de leur monde vécu (i.e. le milieu carcéral). « L'entretien compréhensif, comme les autres méthodes qualitatives, ne peut prétendre à un même degré de présentation de la validité de ses résultats que des méthodologies plus formelles, car il renferme une part d'« empirisme irréductible ». Ce serait une erreur de le pousser dans le sens du formalisme, car sa productivité inventive en serait diminuée. Par contre il s'inscrit dans un autre modèle de construction de l'objet, qui part d'une base solide, l'observation des faits, et doit trouver ensuite les éléments spécifiques lui permettant d'éviter les dérives subjectivistes. » (Kaufmann, 1996).

1.3.2. Sujets d'étude

Nous avons choisi de nous limiter aux surveillants pour nous accoutumer aux milieux et aux problématiques professionnelles des surveillants. Ces professionnels nous paraissent être une clef essentielle de compréhension de ce qui se passe aussi

bien au niveau organisationnel, du métier de surveillant, que des effets de réciprocité qu'engendrent les interactions des uns sur les autres, surveillants et détenus, en concentrant notre attention sur les règles formelles et règles informelles d'action.

Nous pensions élargir, cette recherche à deux autres établissements dans des conditions similaires, ce qui n'a pas été possible pour le moment. Concernant les détenus nous pensons les rencontrer de façon décalée par rapport à cette première phase de l'enquête et en fonction du travail de thèse de Jamet⁷.

L'équipe professionnelle du Centre de Jeunes Détenus, ayant fait l'objet de cette enquête et dont nous conserverons l'anonymat, est composée de 12 surveillants se répartissant en 6 équipes de 2 et se relayant sous le régime des quarts, de 2 surveillants référents (dévolus à la passation des activités) travaillant de jour, et d'un chef de secteur. La répartition par sexes s'effectue ainsi : 3 femmes, 9 hommes. Les principales activités qu'exécutent les surveillants d'un CJD sont : le contrôle des cellules, la passation d'activités comme les promenades, certains sports (Baby-foot, tennis de table), l'accompagnement de détenus aux visites, à l'infirmerie, ainsi que la passation des douches et des repas. Les activités comme les cours ou formations peuvent être effectuées par des intervenants extérieurs sous le contrôle attentif des surveillants référents.

Au début, les surveillants semblaient plutôt réticents à la perspective d'être interrogés sur ces aspects de leur profession. L'entretien une fois terminé, la plupart en ont reconnu l'intérêt, celui-ci les obligeant à répondre à certaines questions qu'ils n'avaient pas l'occasion d'aborder avec leurs collègues, et à réfléchir à certaines questions qu'ils n'osaient ou ne pouvaient pas se poser de par leur engagement dans l'action. L'intérêt de l'entretien compréhensif consiste dans le fait qu'il permet aux acteurs de réfléchir en profondeur sur des problématiques qu'ils n'ont pas l'occasion ou le temps d'aborder en temps normal, contribuant ainsi à un travail de réflexion collectif. Pour ces raisons notamment, qu'il s'agisse des surveillants ou de l'encadrement, malgré les difficultés ou la gêne occasionnée par la réalisation des entretiens, notre travail a reçu un accueil positif.

1.3.3. Enquête préalable

Le recueil et les premières ébauches d'analyse des matériaux recueillis lors d'une pré-enquête a permis d'élaborer une grille d'analyse qui a été ensuite systématiquement appliquée. Celle-ci peut être exposée en quatre thématiques distinctes mais néanmoins complémentaires, en ce sens qu'elles répondent chacune à une volonté d'explicitement clairement chaque aspect de la vie carcérale, de la problématique professionnelle des membres de l'Administration Pénitentiaire et de la difficile et primordiale construction de l'interaction surveillants-détenus.

⁷ Un premier travail de défrichage a donné lieu notamment à un mémoire de DEA en sociologie de Ludovic Jamet intitulé *Le travail des surveillants de prison dans un centre de jeunes détenus d'une Maison d'arrêt*, Université de Rouen, 2004, 144 pages (hors annexes). Les résultats de la présente recherche reprend en partie certains constats faits dans le mémoire mais les orientations théoriques et le mode de démonstration sont sensiblement différents. La thèse de Ludovic Jamet doit tenter de faire une comparaison concernant les effets induits des différents modes d'organisation institutionnelle (centres ouverts, centres fermés, prison) sur les trajectoires des jeunes et vice versa (effet systémique).

2. Principaux objets d'analyse

2.1. L'identité professionnelle du surveillant de prison dans un CJD

Il s'agit de comprendre les motivations ayant amené les surveillants à intégrer ce secteur, les spécificités de leur poste, du secteur pour lequel il faut être volontaire, de leurs tâches ainsi que de la population dont ils ont la charge, etc. Comment se structure leur identité professionnelle en fonction de leur trajectoire professionnelle antérieure (en dehors ou/et dans le cadre carcéral) et des interactions avec les collègues, la hiérarchie et les détenus.

2.2. Autorité, confiance et respect

Il s'agit de mieux cerner les rapports particuliers qui se créent entre surveillants et détenus à partir du point de vue de ces premiers : les bases de tout rapport humain à respecter (confiance, respect, équité devant les décisions), les complications qu'entraînent la dysharmonie des comportements des surveillants sur cette construction de rapports « pacifiés » et l'antagonisme persistant malgré toutes les volontés, qu'elles soient des deux cotés, de créer des liens stables, durables et non-conflituels.

2.3. Les règles et leur relativité

Il s'agit d'explorer les difficultés rencontrés par les surveillants : pour construire par exemple un cadre réglementaire valable pour tous (un règlement écrit) alors que les avantages que constitue éventuellement un fonctionnement informel sont plus importants (souplesse) ; pour concilier des pratiques contradictoires, relevant d'une part de la mission principale des surveillants les obligeant au respect des règles de sécurité, et relevant d'autre part des autres missions annexes (éducatives notamment) les incitant à contourner les règles formelles.

2.4. Les règles et leurs fonctions

Il s'agit enfin de comprendre quel est le véritable impact de ces règles et de leur contournement. Dans quelle mesure essayer de responsabiliser les détenus par le respect strict des règles ne conduit pas à des effets pervers. Celles-ci se construisent, en effet, surtout sur une logique de la frustration (injonction du respect des règles sur le principe du donnant-donnant selon le bon vouloir du surveillant) sachant qu'elles créent également des problèmes d'équité, la possibilité de recréer clans et conflits, etc. Le cadre carcéral induit une difficulté importante pour les surveillants qui cherchent à sortir d'un système d'antagonisme de groupe, aliénant les possibilités de dialogue entre eux et les détenus.

3. Résultats des analyses de contenus

Nous sommes conscients des limites propres à notre démarche essentiellement qualitative qui reste à approfondir pour généraliser les premiers résultats obtenus, mais d'ors et déjà ils montrent leur richesse en ce qui concerne aussi bien les conditions objectives de travail (difficultés opératoires) que les conditions subjectives d'exercice (charge mentale ou motivations par exemple) du métier de surveillants dans le contexte précis des CJD. Notons en outre que les conditions organisationnelles ont changé (réorganisation du secteur) depuis que les entretiens ont été réalisés. Il va sans dire que les analyses qui suivent restent provisoires dans la mesure où le cas traité ne permet pas réellement de généraliser les résultats, les conditions de détention et de travail des surveillants étant sensiblement différentes dans d'autres établissements.

Il est à souligner que le Centre de Jeunes Détenus dans lequel a été menée cette enquête a subi de profonds changements il y a cinq ans (en 2001). En effet, l'organisation était orchestrée autour de 6 surveillants référents. Devant la grogne de nombreux d'entre eux de travailler le jour (les référents étaient dévolus à la passation des activités, leur présence était nécessairement quotidienne), une restructuration fut décidée. Ainsi, le nombre de référents fut diminué, et un recrutement important eut lieu concernant les postes de surveillants en régime de quart à pourvoir. De nombreux surveillants rencontrés sont ainsi arrivés dans ce CJD depuis environ quatre ans (en 2002), la majorité d'entre eux ayant donc une expérience antérieure importante des autres divisions de détention. Ce recrutement massif se trouva confronté à de nombreux obstacles et revêt une influence importante dans la construction de l'équipe de surveillants et la diversité de ceux-ci dans leurs rapports aux détenus, ce que nous verrons dans le développement de cette analyse. Concernant les entretiens, ils ont permis d'interroger les surveillants référents et l'ensemble des surveillants en poste ainsi que le responsable du secteur en respectant la répartition par sexe.

Plus qu'une étude exhaustive, notre analyse se présente plutôt comme une monographie d'un CJD particulier qui ne peut représenter l'ensemble des CJD. Elle constitue la possibilité d'explorer des pistes de recherche à approfondir par un travail ultérieur. Sa valeur heuristique et finalement démonstrative est fondée à nos yeux, cependant, sur le fait que les résultats confirment déjà des analyses d'autres auteurs sur les problèmes récurrents de l'incarcération mais permettent également d'aborder d'une nouvelle façon certaines thématiques inédites comme les stratégies identitaires des surveillants en fonction des comportements transgressifs des jeunes détenus et vice versa.

3.1. Les conditions institutionnelles et organisationnelles de l'exercice du métier de surveillant en CJD

3.1.1. Persistance d'un antagonisme structurel

Concernant l'hypothèse de l'antagonisme persistant comme barrière à un travail pédagogique, il peut s'expliquer en partie par plusieurs points dont certains découlent des lacunes indéniables de la formation inculquée aux agents de surveillance. Ceux-ci n'ont souvent pas le temps, le désir ou ne sont pas incités à se doter de repères théoriques ou intellectuels leur permettant de créer un rapport pertinent aux jeunes détenus. La formation après le concours d'admission ne procure pas d'éléments

d'analyse de ce qui fait le métier au niveau de leurs rapports quotidiens aux détenus notamment en ce qui concerne la violence autre que physique par exemple. *Tout s'apprend sur le tas.*

La persistance de préjugés, l'incompréhension de la culture jeune, le manque d'homogénéité dans leur compréhension des règles et de leur importance, les visions différentes du détenu et de ce que doit être un travail pédagogique, sont autant d'exemples de barrières qui peuvent paraître infranchissables quant à la création d'un lien non conflictuel avec le détenu et permettant d'entamer un travail pédagogique avec ce dernier. Ne disposant pas d'outils théoriques pertinents et adaptés, le surveillant continue ainsi de se représenter le détenu comme « l'ennemi⁸ », et ce même lorsqu'il espère sa réinsertion ou ne témoigne pas de préjugés flagrants à son encontre (la preuve étant la persistante prépondérance accordée au collègue plutôt qu'au détenu, et ce malgré les processus de jugement entre membres d'une même équipe, les différences et conflits sur les méthodes de travail et leur portée qualitative, etc.).

Cet antagonisme est également persistant du fait de la primauté de la mission du maintien de l'ordre dans la fonction de surveillant, mission phagocytant toutes les autres en les laissant à l'état embryonnaire. S'ajoute à cela l'hypothèse sous-jacente de l'importance d'un travail bien fait reposant sur une culture de travail s'inspirant du modèle militaire : en règle générale, les rapports de subordination entre surveillants et détenus, dont la nature est autoritaire, et la méfiance chronique affichée à l'encontre des jeunes effacent toute possibilité réelle de dialogue (la confiance et l'empathie étant exclues de la relation, même s'il existe des formes de connivence et d'humour).

Si l'impossibilité pour les surveillants de réduire la distance envers les détenus provient tout autant de critères structurels (réalité de la mission, manque de formation adéquate) que de volontés individuelles (ne pas ressembler au détenu, accorder son amitié prioritairement aux membres de son équipe de surveillants, ne pas connaître sa situation familiale, ne pas accorder d'importance à un suivi du détenu dès la libération de celui-ci), il convient de souligner, selon nous, toute la négativité que peut revêtir cet aspect dans la création et la mise en place d'un véritable travail pédagogique sur les règles. Cette situation n'autorise pas en effet à mettre en place les conditions d'un dialogue utile voire indispensable pour engager le jeune dans une réflexion même minimale sur son rapport problématique à l'autorité et plus généralement au respect des autres et de lui-même.

Le respect et la confiance sont des notions essentielles, des notions de base, sur lesquelles s'appuient les interactions surveillants-détenus (Cf. Chauvenet et alii 1986 et Benguigui 1987). Les membres du personnel de surveillance, conscient de ce que le respect mutuel peut apporter à la bonne réalisation des missions qui leur sont confiées, axent donc la construction de leurs rapports avec les détenus sur la recherche de la réciprocité de la « confiance » et du « respect ». Pourtant, si la démarche semble pertinente, la réalité des faits montre la relativité et l'instabilité de ces deux notions. En effet, la distance que doivent toujours conserver les surveillants envers les jeunes détenus rend l'antagonisme structurel de ces deux groupes

⁸ Ce point sera abordé plus en détail dans la partie 3.

insurmontable⁹. En se plaçant du point de vue des surveillants, on peut se rendre compte que la connaissance des détenus et de l'implacabilité de leurs volontés à contourner les règles qui leur sont soumises exige du surveillant une perpétuelle mise en garde, une constante marge de distance afin de ne pas se faire piéger.

Surveillant n° 7 : *« Il faut les prendre en tant que jeunes, mais tout en leur rappelant qu'ils sont quand même des détenus. »*

Surveillant n° 4 : *« Je reste toujours un peu sur mes gardes, je garde toujours une marge de distance, avec certains on peut leur laisser une petite autonomie mais ils essaieront toujours à un moment d'en profiter. »*

Si le surveillant reste donc perpétuellement sur ses gardes, c'est également parce que la majorité d'entre eux ne souhaitent ou ne veulent pas se mettre au niveau du détenu. Si le surveillant ne doit pas « copiner » avec le détenu, on peut penser qu'il n'en a d'ailleurs aucune envie. Comprendre le détenu, briser les barrières et passer outre la distance instaurée avec celui-ci sont vécus comme une possibilité de s'abaisser aux niveaux des détenus. Cette pensée semble d'autant plus forte lorsque le surveillant manifeste une réticence, une méfiance vis-à-vis du détenu et qu'il conçoit celui-ci comme un « taulard » dont les chances de réinsertion sont quasi nulles.

Surveillant n° 2 : *« Des fois on se comprend même pas parce qu'ils ont pas mal de problèmes d'inalphabétisme et puis, bon, moi je ne me vois pas parler comme eux, m'abaisser à leurs niveaux. »*

On peut remarquer que ces difficultés à communiquer, que cette volonté de ne pas s'abaisser à la hauteur des détenus, se retrouvent également dans la désuétude de certaines activités soumises à ceux-ci. En effet, certains surveillants reconnaissent le caractère totalement inadapté de certaines activités que le secteur propose aux jeunes incarcérés. Si le manque de moyens ou de formations peut être souligné pour expliquer les insuffisances des activités, il n'en reste pas moins que la nature de celles-ci est instructive quant à la compréhension de la distance instaurée entre les détenus et les surveillants.

Les activités s'orientent vers un but principal, fatiguer les détenus et ce afin qu'ils soient le plus calme possible. Ceci nous montre une nouvelle fois comment le maintien de l'ordre reste l'objectif prioritaire au sein d'un établissement carcéral. Les activités ne relevant pas du domaine physique, et ne pouvant donc être considérées comme canalisatrice d'énergie, ne sont pourtant pas plus appropriées aux caractéristiques culturelles des détenus. Il semble en effet très rare que les surveillants amènent l'idée d'une activité pouvant intéresser eux-mêmes ainsi que les détenus. En participant avec les jeunes incarcérés à une activité qu'il reconnaîtrait comme étant à son goût, le surveillant mettrait ceux-ci en position de le considérer comme proche d'eux, ce qui semble être refusé par les surveillants. La raison de cela relève de la volonté manifeste des surveillants de conserver une distance, de ne pas montrer aux

⁹ C'est ce que A. Caillé appelle l'inconditionnalité conditionnelle : « Cette ambivalence qui explique que les dons obligatoires obligent en étant obligeants, qu'ils soient à la fois le remède et le poison, le bienfait et le défi. Cette ambivalence propre au régime de ce qu'il est permis de nommer 'l'inconditionnalité conditionnelle' » cf. A. Caillé « l'inconditionnalité inconditionnelle » cité dans J. Foucard (2003).

détenus une trop grande similitude de personnalité et de caractère, et ce pour des raisons professionnelles mais également des raisons privées. En effet, considérer pour un surveillant qu'il peut avoir des points communs avec un détenu renverrait le membre du personnel de surveillance à des questions intimes et personnelles pouvant être déstabilisatrice.

Surveillant n° 6 : *«Y'a certains surveillants qui veulent juste que les détenus soient calmes, alors faire des activités avec eux autres que les faire courir pour qu'ils se dépensent...et puis ça en ferait chier certains de savoir qu'ils pourraient s'entendre avec les détenus. »*

On peut penser que le problème n'est pas nécessairement de comprendre la culture « jeune » des détenus mais plutôt de ne pas montrer que l'on comprend celle-ci. Le cas d'un surveillant issu de l'immigration maghrébine démontre d'ailleurs cela de manière précise. Elevé dans les « cités », le surveillant n°8 reconnaît à demi-mot qu'il peut comprendre comment fonctionnent les jeunes incarcérés, qu'il connaît leur mode de vie, leur façon de parler etc. Pourtant celui-ci ne va tirer parti à aucun moment de ces avantages, et ce pour bien marquer la ligne de différenciation entre lui et les détenus. On voit ici que le surveillant peut être proche des détenus, comprendre leur univers et leur mode de pensée, mais qu'il tentera de conserver une distance rappelant aux détenus sa position de surveillant.

Surveillant n° 8 : *«Moi je sais comment ils parlent, comment ils peuvent réagir, c'est leur façon d'être à eux quoi... Moi je suis d'origine maghrébine les cités je connais donc je sais comment ils sont, j'arrive à m'adapter à leur style de vie, leur façon d'être mais moi je joue pas avec ça. Eux, peut-être qu'ils viennent me voir plus facilement, des fois je vois bien qu'ils essaient de me parler de trucs mais je détourne la conversation, je rentre pas là-dedans parce qu'après je deviendrai un gars comme eux et j'en sortirais plus. Alors, s'ils me parlent de leur quartier, des flics qui sont racistes ou tout ça, je dis rien, je repars à mon truc et jamais je me laisse aller dans leur direction, pourtant je sais que ça existe, la discrimination raciale et tout ça, mais je peux pas leur dire, ouais ouais t'as raison, je fais jamais de commentaires qui vont dans leur sens, ils restent où ils sont et moi aussi je reste dans mon rôle. »*

On remarque ici que le surveillant doit également conserver cette distance afin de pouvoir continuer à dire non, à refuser dans certains cas de concéder des avantages au détenu, quand il lui semble par exemple que celui-ci ne le mérite pas ou quand il se trouve tout simplement dans l'incapacité structurelle de répondre favorablement à sa demande.

Surveillant chef de secteur n° 1 : *« On peut leur faire confiance sur certains trucs mais il faut toujours garder une distance pour savoir dire non, et puis on est pas là non plus pour copiner. »*

Surveillant n° 3 : *« Même quand on s'entend bien avec certains, il faut toujours garder la barrière, parce que des fois on peut pas, on peut pas, voilà, donc si on est trop copains ils vont jacasser jusqu'à temps alors que là, on dit non c'est non et ils reviennent plus. »*

En gardant également toujours à l'esprit sa mission de maintien de l'ordre et de la sécurité, en reconnaissant le fait que le détenu essaiera toujours à un temps T de briser la confiance qu'il lui a accordé, en refusant de reconnaître de possibles similitudes entre lui et les détenus, le surveillant conserve donc la position de l'ennemi, du garant de l'institution prison et ceci reste gravé à l'esprit des détenus.

En effet, si nous venons de voir que les surveillants ne peuvent instaurer une véritable relation de confiance avec les détenus, ces derniers restent également toujours réticent à abonder dans ce sens. L'uniforme joue en premier lieu un rôle rédhibitoire dans une véritable relation de confiance avec les surveillants. Ceci leur rappelle implacablement l'institution qui les a puni, en référence notamment à leurs gardes à vues, aux policiers qui les ont arrêté, etc.

Surveillant n° 6 : *«Et puis même si on voulait être plus proches d'eux, on est bloqué par l'uniforme, ça nous ramène toujours dans le rôle du surveillant. »*

Surveillant n° 3 : *«Sans l'uniforme, la relation serait plus facile c'est sûr, ça enlèverait peut-être un peu de respect au début mais l'uniforme ça leur rappelle la garde à vue...»*

De plus, une problématique interne à la vie du groupe des détenus empêche une véritable relation de confiance des détenus envers les surveillants. En effet, le fait de créer des liens trop étroit avec un surveillant peut être mal vu par le reste du groupe des détenus. Qu'un jeune délinquant incarcéré passe beaucoup de temps à discuter avec un surveillant peut faire craindre aux autres que celui-ci ne « balance » à l'agent des informations les concernant et dont le surveillant pourra se servir à leur rencontre. De plus, afin de montrer aux autres sa force de caractère, son enracinement dans la carrière délinquante, et ce afin de gagner leur respect, le détenu sera enclin à provoquer le surveillant, à refuser de respecter les ordres donnés par celui-ci, à montrer donc de quel côté et avec quelle force il se situe.

Surveillant n° 3 : *«Si on pouvait les prendre seuls, on arriverait à leur parler vraiment mais dès qu'ils sont en groupe, faut que chacun montre qu'il est un petit caïd alors là, d'un coup ils deviennent sourds et ils nous entendent plus. »*

Surveillant référent n° 5 : *«Ils se livrent pas trop avec nous de toute façon, parce qu'ils se croient tous innocents alors ils se sentent tous victimes et les responsables de l'injustice bah c'est nous forcément. »*

Les surveillants remarquent également la propension des détenus à allouer une importance plus grande à la parole donnée à leurs « collègues » qu'à celles accordée aux membres du personnel de surveillance. Cette remarque trouve ses racines dans le même fondement que l'idée présente. Il semble en effet que les détenus aient plus à gagner dans le respect et la confiance à instaurer entre eux (éviter le racket, se créer des affinités permettant de rendre plus « douces » les conditions de détention, se doter d'une réputation de « caïd » lors du retour à la liberté, etc.) que dans la mise en place

d'une relation de confiance avec les surveillants.

Surveillant n° 3 : *«Le don-contre don, je crois que c'est leur mode de fonctionnement entre eux aussi, sauf qu'il est plus important pour eux, quand un détenu a donné sa parole à un autre qu'il lui passerait des cigarettes ou un truc comme ça, c'est plus important pour lui que quand il nous donne sa parole à nous, parce qu'il a peur de perdre le respect des autres... »*

Les antagonismes de groupes se trouvent être donc au cœur des difficultés des surveillants à engendrer une véritable relation de confiance avec les détenus. Ces antagonismes semblent pourtant pouvoir se gommer avec le temps. Ce temps, cependant, est bien trop restreint pour véritablement effacer toutes les réminiscences de cette opposition structurelle. En effet, l'organisation même de la répartition des postes des membres du personnel de surveillance empêche d'inscrire les interactions construites dans une continuité temporelle. Les agents, obligés de changer de postes tous les 3 mois, se heurtent donc à une limite temporelle dans cette constitution de liens. Il faut ajouter à cela le fait que les mineurs détenus dans le CJD n'effectuent généralement pas des peines excédant quelques mois. Ces deux limites structurelles ajoutent donc à l'impression d'un perpétuel fourmillement au sein du CJD, générant ainsi une instabilité peu propice à l'agencement de rapports réellement pacifiés et féaux entre les détenus et les agents de surveillance.

3.1.2. Un cadre institutionnel réglementaire défaillant sur le plan des règles

Concernant l'hypothèse ayant trait à l'importance que pouvaient prendre les règles et l'impact de leurs impositions sur la possibilité pour les jeunes détenus d'une rupture et d'une redéfinition de leur identité délinquante, il est apparu indéniable que les représentations des règles et les valeurs dont elles sont porteuses diffèrent selon les agents de surveillance. Cette disparité d'interprétation semble due, une nouvelle fois, aux manques de formation (psychosociologique sur les causes de la délinquance) des professionnels ne leur permettant pas d'appuyer rationnellement leur action sur une réflexion préalable (individuelle ou collective). Les surveillants construisent alors leur propre échelle d'évaluation (critères d'objectivation) et de compréhension (intelligibilité) de l'importance du bon usage des règles et de leur valeur pédagogique sur la base de ce qu'ils nomment « le bon sens éducatif », ou encore leur « sensibilité » d'individus. De ce constat, il apparaît clairement l'impossibilité pour les détenus de se les *approprier* et d'y adhérer, tant leur caractère semble subjectif et contestable. En outre, l'effet d'étrangeté engendré par le cadre austère de la prison (avec une perte des repères personnels) qui devrait permettre éventuellement une redéfinition de leur identité délinquante par les jeunes détenus s'en trouve annulée (il n'y a pas d'effet d'apprentissage, sur la base d'une prise de conscience, de ce que signifie le respect d'une règle exogène ou étrangère à leur cadre de référence).

Le principe de méritocratie (justifiant des pratiques de reconnaissance des efforts consentis par certains jeunes) revêt alors un intérêt bien limité tant son application diffère selon les surveillants amenés à le juger et pour ce qu'il entraîne comme conflit de réinterprétation aussi bien de la part des détenus qu'au sein des membres de l'équipe du personnel de surveillance. Les surveillants savent également

qu'ils ne peuvent pas, selon ce principe simpliste, discriminer sans risque (d'isolement et d'auto-exclusion) les bons et les mauvais éléments d'un groupe.

La différence de motivations, de jugements de ce qu'est un travail de surveillant de prison, comme nous le verrons plus précisément par la suite, résulte d'une problématique particulière de l'identité professionnelle que certains membres du personnel de surveillance voudraient voir redéfinie. En effet, nous avons remarqué la volonté de certains de réintégrer la notion de projet « éducatif », de mission « sociale » dans l'exercice de leur profession. Ces idées ne font pas l'unanimité et ne sont pas admises par tous. Cela engendre donc plusieurs types de comportement de la part des surveillants, comportements oscillants entre une relative souplesse et une relative fermeté. Devant cette fluctuation des attitudes adoptées, et qui fait naître un manque d'uniformité dans le processus de prise de décisions, d'octroi d'avantages aux détenus, des conflits internes au groupe des surveillants CJD ne peuvent manquer d'apparaître. Le fait que les surveillants travaillent en équipe de deux, dans un système de répartition des horaires de travail en quart, implique que chaque équipe de surveillants prenant leurs services se trouve confrontée à la situation dans laquelle ont laissé l'équipe précédente le CJD. La possible non résolution des problèmes, les promesses d'avantage non tenues, se transforment alors en une charge supplémentaire de travail pour l'équipe prenant son service, s'ajoutant ainsi aux tâches qui lui sont déjà dévolues. Ce schéma nous montre alors comment chaque équipe peut effectuer un contrôle « qualitatif » et « quantitatif » du travail accompli par leurs collègues précédents.

Surveillant n° 6 : *« Quand j'entends mon nom sans arrêt pendant mon service, je sais que ceux d'avant, voilà, ils ont pas dû en faire beaucoup quand même ».*

Surveillant n° 8 : *« On se passe les consignes au changement de quart mais moi, je sais que si je connais pas comment fonctionne le collègue, j'y porterais pas trop attention et je ferais mes trucs moi-même. On sait tous, au bout d'un moment, comment travaillent les collègues ».*

Cela ne peut évidemment que créer des tensions et conflits entre les membres du personnel de surveillance. La résolution de ceux-ci semble ne pas pouvoir trouver d'issue. En effet, ni la prise de position précise de la hiérarchie, ni l'instauration de réunions entre collègues pour régler les problèmes et déterminer une direction forte d'une politique commune, ne semblent être possible. Si chacun reconnaît l'intérêt qui pourrait découler de ces rencontres, personne ne semble dupe sur le véritable impact de celles-ci.

Surveillant n° 8 : *« Les réunions ouais ça pourrait servir sur le coup mais une semaine après... »*

Surveillant n° 4 : *« C'est dommage qu'on est pas plus de réunions car on a pas vraiment tous la même ligne de conduite mais on est tous différents donc on a un peu tous notre mode de travail. »*

Si les surveillants semblent reconnaître la nature négative des conflits qui animent leur équipe, il semble cependant que cette situation soit acceptée de tous, chacun se persuadant du caractère viscérale et immuable de celle-ci à tout travail en collectivité.

Pourtant, tous en admettent l'impact sur les détenus. En effet, nous avons pu souligner que les jeunes incarcérés possèdent une vision pertinente et aiguisée des intérêts qui se trouvent en jeu dans leur relation avec les surveillants. Si l'observation est une part importante du travail des surveillants, elle est également une activité à laquelle s'adonnent les détenus, et ce afin de pouvoir tirer parti des informations qu'ils en récolteront. Les détenus ne sont en effet pas dupes de la nature conflictuelle des rapports entre les surveillants eux-mêmes. La mise en place des petits tests se transforment alors en un jeu du « chat et de la souris », où les détenus possèdent suffisamment de renseignements pour essayer de contourner les règles du jeu émises par les surveillants. Alors que ce dernier essaie de mettre le détenu en situation de test afin de connaître les limites auxquelles se heurteront leurs rapports, celui-ci se voit offrir la possibilité, en tirant profit de certaines dissonances entre collègues, de se sortir de cette situation. En s'adressant à un collègue dont les méthodes de travail sont différentes, dont il a saisi le caractère plus souple et plus flexible quant au règlement, le détenu peut en effet s'extirper de la mise à l'épreuve dont il fait l'objet et de rendre ainsi caduc le travail d'observation auquel se livrait le surveillant à son égard.

Surveillant n° 6 : *«Faut pas oublier que c'est des gosses, qu'ils ont que ça à faire de la journée que d'essayer de nous piéger, de nous manipuler alors des fois ils savent bien à qui aller demander si un autre a dit non. »*

Surveillant n° 8 : *«On est pas assez solidaires sur les sanctions, si un collègue a des problèmes avec un détenu, on devrait tous décider qu'on lui passe rien pendant quelques temps, mais y'a des collègues, ils se disent que c'est pas avec eux qu'il y a eu le problème alors ils donnent pour avoir la paix, mais nous après on passe pour quoi... »*

Si cette situation peut être utilisée à des fins précises par les détenus, elle peut également engendrer chez eux un sentiment de trouble, d'incompréhension, dont les répercussions peuvent être importantes. En effet, si certains détenus jouent avec les dysfonctionnements du personnel de surveillance, c'est certainement qu'ils possèdent une force de caractère et un vécu du monde carcéral le leur permettant. Au contraire, les détenus les plus fragiles, les moins préparés à la vie en détention et à la tension qui lui est inhérente, se trouvent en situation d'incompréhension et de trouble devant l'incohérence de certains jugements et décisions. Cela peut en effet créer une disparition des repères auxquelles les détenus en situation délicate à l'intérieur de l'établissement carcéral peuvent se rattacher. Le manque de continuité, d'uniformité des réactions des surveillants possède donc des retombées négatives pour certains détenus.

Surveillant n° 3 : *«Tout le monde ne travaille pas de la même façon et ça peut donner des conflits quand un détenu passe d'un surveillant cool à un autre plus strict et qu'il ne comprend pas pourquoi. »*

Surveillant n° 6 : *«Nous, on voit les détenus tous les jours et on voit bien que certains sont déstabilisés quand on va pas tous dans la même direction. »*

Ces retombées peuvent de plus prendre une ampleur importante si les détenus ressentent derrière cela un sentiment d'injustice profond, sentiment pouvant être

fondateur d'une haine du surveillant, et pouvant aller jusqu'à entraîner une révolte des détenus. En effet, comment comprendre une réponse défavorable concernant une demande, alors que le détenu aurait obtenu satisfaction de la part d'un autre surveillant ? Si le membre du personnel de surveillance se trouve dans l'incapacité (voulue ou non) d'expliquer son refus, le détenu peut en conclure un manque de volonté ou d'envie.

Surveillant n° 7 : *« Si on explique pas bien notre truc, c'est pas clair que ça peut pas aller, parce que s'il se dit que c'est parce que le surveillant a la flemme, ou que ça le saoule, là »*

Surveillant référent n° 6 : *« Tout est dans notre façon d'être avec eux, parce que s'ils voient que ça te fait chier de faire si ou ça, après... »*

Dans cette configuration précise, le détenu peut remettre en question la globalité de son jugement concernant les surveillants, redéfinir l'opportunité d'une attitude coopérante et conciliante, et ainsi s'inscrire à nouveau dans un schéma d'opposition structurelle et antagonique des deux groupes ennemis que sont le groupe surveillants de prison et le groupe détenus, alors que l'objectif prioritaire des membres du personnel de surveillance était ou tout du moins devrait être d'enrayer et de diminuer cette notion d'opposition.

Le mythe du règlement intérieur

Les règles régissant la vie en détention constituent comme nous venons de le voir un aspect fondamental dans la compréhension des interactions surveillants-détenus. En effet, c'est autour de celles-ci, de leurs contournements, du jeu auquel vont se livrer les membres du personnel de surveillance et jeunes incarcérés afin de les redéfinir selon leurs intérêts, que la vie en détention s'organise et s'articule. Afin de saisir dans leur globalité ces règles et interdits, nous allons donc essayer d'en démontrer la genèse, la construction et ainsi d'en dévoiler la portée idéologique.

Le caractère particulier et spécifique de la vie carcérale impose aux surveillants et à leur hiérarchie, afin de réglementer les conditions de vie, les limites des agissements de chacun, d'établir un règlement intérieur et d'en faire respecter scrupuleusement la globalité des aspects. Tous les intervenants rencontrés durant cette recherche reconnaissent d'ailleurs la nécessité de s'appuyer sur des règles pouvant leur fournir un cadre de travail et d'action. Cependant, tous soulignent le fait que le règlement intérieur du CJD semble relever du « mythe », personne ne semblant connaître précisément son contenu. Ce règlement intérieur, qui serait selon les dires un règlement écrit et disponible à tout un chacun en faisant la demande, semble pourtant difficilement consultable.

Surveillant n° 5 : *« Le règlement intérieur d'ici, depuis que j'ai incorporée le CJD je demande à le lire et je l'ai jamais vue, paraît-il qu'on peut le consulter mais bon ... »*

Cette absence de règlement précis s'explique par plusieurs points. Il semble

premièrement qu'il soit impossible d'appliquer le même règlement intérieur selon les différents établissements et les différents quartiers de détention. Selon la nature de la population (jeunes, détention adultes, détention femmes), de l'établissement (maison d'arrêt, centre de détention, centre pénitentiaire), les problématiques « politiques » des personnels de direction (plus ou moins de réinsertion, plus ou moins de répression) ou encore l'état de vétusté ou de modernité des locaux, les règles varient à une échelle plus ou moins importante. Les surveillants ayant exercé dans d'autres établissements reconnaissent d'ailleurs cette impossibilité d'imposer à chacun un même ensemble de lois et de règles. Il en revient donc à chaque entité de l'administration pénale d'ériger ses propres règles selon les problématiques à laquelle elle se trouve confrontées et les priorités qu'elle en a dégagées.

Surveillant chef de secteur n° 1 : *« Chaque établissement a son propre mode de fonctionnement, quand j'étais surveillant, je sais qu'on pouvait sentir un changement à la tête de la direction. »*

Surveillant référent n° 5 : *« D'une maison à l'autre les méthodes de travail ne sont pas les mêmes. En fait, il y a que le côté sécurité qui ne change pas trop. »*

Le second point, certainement celui qui revêt le plus d'importance dans le cadre de cette recherche, est à rapprocher des bénéfices que les membres de personnel de l'administration pénitentiaire peuvent retirer de ce flou relatif. La nature mystérieuse de ce règlement ne peut évidemment pas être reconnue par la hiérarchie du quartier des jeunes détenus. En effet, la mission prioritaire de l'établissement carcéral nécessite un double contrôle, celui de la population détenue par les membres du personnel de surveillance, ainsi que du personnel de direction sur les agents de surveillance. Reconnaître l'absence d'une réglementation concernant les modalités d'action de ces deux groupes sociaux opposés et permettant de leur fixer des limites précises à ne pas transgresser pourrait donc s'apparenter à une faute grave, délivrant la possibilité aux différents acteurs de la vie carcérale d'agir selon leur bon vouloir. Pourtant, si ce fait semble établi, c'est qu'il présente pour le personnel de direction et le personnel de surveillance de nombreux avantages. En effet, en ne délimitant pas de manière précise et intransigeante les règles de vie auxquelles doivent souscrire la population des détenus, les agents de l'administration pénale s'arrogent la possibilité de disposer d'une marge de manœuvres et d'initiatives conséquente, et donc d'agir au cas par cas selon le détenu.

Surveillant n° 6 : *« Les règles orales, ça arrange un peu tout le monde, chacun les comprend à sa façon, prend ce qu'il a envie d'en prendre, et comme ça personne ne prend le risque de dire « ça c'est comme ça et on y revient pas ». »*

Pourtant ce schéma engendre des difficultés importantes pour les surveillants, difficultés dont l'origine se trouve être dans le manque de clarté des règles établies. En effet, ne pas avoir connaissance du règlement intérieur implique le fait de ne pas comprendre le sens de certaines interdictions devant être appliquées. Devant ce déficit de signification, donner une explication pertinente sur le fondement d'un interdit, explication que les jeunes détenus ne manquent pas de réclamer avant de se plier aux missives des surveillants, relève d'une mission délicate. De plus, cette

situation laisse libre cours aux interprétations des surveillants, donc à une redéfinition subjective de la pertinence de ces règles et interdits. Cela va donc engendrer une multiplicité de réactions et de comportements selon le surveillant.

La genèse des règles et leur idéologie

Les membres du personnel de surveillance ne disposent donc pas d'un règlement écrit leur stipulant scrupuleusement les interdictions auxquelles doivent se plier les jeunes incarcérés. Malgré cela, il semble tout de même qu'un ensemble plus ou moins homogène de quelques règles ait été intériorisé par les surveillants. En effet, la mission de sécurité, mission primordiale et prioritaire, régit cette construction d'interdits. Si un surveillant ressent une possibilité de danger au maintien de l'ordre, sa réaction sera d'apposer des interdits afin de remédier à cette situation de crise. Que ces interdits ne soient pas formellement écrits ne revêt alors que peu d'importance. Il en est de même lorsque le chef de service explique une loi, dont l'intérêt peut sembler au premier abord relatif, par l'impératif de sécurité.

L'exemple du traitement de la consommation de chewing-gums est flagrant. Si certains surveillants semblaient prendre quelques largesses concernant cette prohibition tant qu'ils n'en concevaient pas le sens précis, cette souplesse devant l'interdit s'arrêta dès que le caractère sécuritaire de celui-ci fut connu (le chewing-gum peut en effet servir à boucher les serrures et ainsi empêcher les surveillants de pénétrer dans les cellules mais c'est aussi le moyen, aspect moins connu des surveillants, de prendre des empreintes de serrure). Dès lors, donc, que ces règles participent d'un enjeu sécuritaire, chaque surveillant, quelle que soit sa méthode de travail, s'évertue à les faire appliquer d'une manière strict et non négociable.

Surveillant n° 5 : *«On peut céder sur quelques trucs des fois, ou dire non et se justifier mais lorsque ça touche la sécurité là c'est non tout de suite et sans justification. »*

Surveillant n° 3 : *«Les ajustements ils s'arrêtent dès que ça touche au domaine de la sécurité, là ça devient trop important, on peut pas se permettre donc on demande au chef.»*

Les règles sécuritaires semblent donc être les seuls dont la rugosité ne peut être contournée ou tout du moins soumises à l'évaluation du surveillant. En effet, les surveillants ne veulent, ne peuvent ou n'osent, appliquer leur propre mode de fonctionnement à celles-ci. Mais doit-on parler de règles à respecter ou d'interdits à ne pas franchir ? La question se pose en effet tant ces termes semblent se jumeler et se confondre dans l'esprit des surveillants. En effet, ce n'est pas tant les quelques règles édictées par le personnel de direction qui administrent les comportements et processus décisionnels des surveillants mais bien les interdits auxquelles ils se réfèrent constamment.

Surveillant n° 3 : *«En fait, les règles, je dirais que ce sont surtout des interdictions. On pense toujours en répondant à une demande si c'est interdit. »*

Surveillant n° 6 : *«En fait, même pour nous la frontière entre règles et interdictions elle est très floue. »*

Les décisions des surveillants se prennent donc en fonction des interdits qu'ils doivent imposer aux détenus, interdits qui sont constamment réévalués selon la teneur du comportement méritoire du détenu ainsi que le moment dans lequel s'effectue cette demande et se trouve être l'activité du secteur.

Les autres règles plus ou moins établies par la hiérarchie, et concernant la propreté, l'hygiène des détenus et de leurs cellules ou encore relatives à la vie en communauté, sont quant à elles flexibles selon l'importance que leur accorde le surveillant. Quand celui-ci voit dans ces obligations une notion de respect, respect du lieu, de l'individu, ou qu'il les considère comme participantes à son travail « éducatif », celles-ci prendront une place primordiale et considérable dans les tâches que le surveillant doit effectuer. *A contrario*, si celui-ci n'en conçoit pas l'importance, ou qu'il reconnaît le caractère obsolète de leur utilité dans la dimension éducative de la fonction de surveillant CJD (règles de vie qui seront oubliées dès la sortie de prison du détenu), leur application sera nettement plus souple et malléable.

Surveillant n° 2 : *«Moi j'essaie de leur faire comprendre qu'ici c'est comme chez eux, alors ils doivent être propres quand on arrive, se changer, la cellule aussi doit être nickel, chez soi on reçoit pas quelqu'un en slip... »*

Surveillant n° 6 : *«Quand ils se lèvent et qu'un collègue les agresse tout de suite parce qu'ils ont pas fait leur lit ou quelque chose comme ça, je comprends qu'ils se braquent. Ils se réveillent, on peut leur laisser un peu de temps pour ranger et tout ça, c'est pas dramatique, faut pas tomber dans l'excès. »*

L'application de ces règles et interdits diffèrent en effet selon l'appréciation que le surveillant va en faire, principalement s'il se sent « agressé » par un certain manque de respect. Cette contravention aux règles implicites de respect d'autrui peut prendre différentes formes, allant du langage particulier des jeunes détenus à leur accoutrement vestimentaire. On peut remarquer ici que la différence d'appréciation sur l'importance des règles autres que sécuritaires évolue selon le regard porté par le surveillant sur la « culture » propre aux jeunes détenus. Les règles seyant aux comportements vestimentaires peuvent représenter un exemple pertinent de cette différenciation des appréciations selon les agents de surveillance. En effet, un surveillant ne reconnaissant pas comme légitime la culture des jeunes incarcérés pourra discerner dans leur façon de s'habiller un manque de respect envers le personnel de surveillance. *A contrario*, celui qui reconnaîtra le caractère normatif de ce style vestimentaire simplement adapté à la « mode » ou à la culture des « jeunes d'aujourd'hui » n'y relèvera aucun motif de désapprobation.

Surveillant n° 6 : *« Moi, j'ai travaillé avant dans le prêt-à-porter, je sais que c'est la mode, que c'est comme ça que tout le monde s'habille, alors je sais que des fois, on leur refuse de porter un bermuda ou un pantacourt alors qu'ils sont propres et qu'ils sont plutôt bien habillés comme ça, enfin moi je trouve que des fois ça leur va bien, y'a pas du tout de manque de respect là-dedans. On les oblige à se changer quand ils mettent un débardeur, c'est stupide parce qu'après ils peuvent mettre un tee-shirt troué de partout ou super sale et là on*

leur dit rien, alors qu'un débardeur propre comme tout le monde en met dehors, là on va leur dire quelque chose. Mais ça, c'est parce que la majorité des collègues ils ne veulent pas chercher à les comprendre, ils sont fermés. Moi, j'ai eu le disco quand j'étais jeune, et des fois on avait des tenues... Eux ils ont le rap voilà... »

Surveillant n° 8 : *« Leur façon de parler je la comprends, je sais que c'est comme ça qu'ils fonctionnent mais c'est pas méchant vis-à-vis ou insultant ou tout ça, mais c'est vrai qu'y a des collègues qui comprennent pas et se braquent tout de suite. »*

Accepter l'ensemble des codes, qu'ils soient vestimentaires, musicaux ou linguistiques, de la « culture jeune » autour duquel se cimentent les rapports entre détenus est un comportement qui semble donc extrêmement rare dans l'unité des agents de surveillance du secteur CJD. Ce schéma sera expliqué par les membres du personnel de surveillance comme la volonté de conserver distance et barrières avec les détenus. Il semble pourtant qu'admettre l'existence de la culture d'autrui ne veut pas nécessairement dire se l'approprier. Le problème ici ne se situe en effet pas tant dans la distance que doivent conserver les surveillants afin d'exercer leurs missions professionnelles dans des conditions optimales que dans le jugement de valeur effectué sur la culture des jeunes détenus. En effet, comment créer une relation normalisée, visant à intégrer un processus éducatif, sans reconnaître la culture de l'interlocuteur ? On peut penser qu'en refusant d'admettre la culture des détenus comme culture à part entière, qu'en la dépréciant et en refusant de lui accorder le moindre crédit, certains surveillants font resurgir l'antagonisme qui régit les relations de ces deux groupes sociaux cohabitant au sein de l'établissement pénale.

Surveillant n° 2 : *« C'est comme le rap, pour moi, on devrait leur interdire, c'est un truc de voyou, ça respecte rien, on me dit « oui mais, c'est leur truc, c'est leur culture » mais je suis pas d'accord, on doit pas s'abaisser à leur niveau, c'est pas une culture ça. »*

On reconnaît ici la définition d'Howard Becker sur le principe de désignation et la construction de la déviance, où le jugement de valeur émanant d'un groupe social dominant détermine le caractère déviant (donc dans le cas de cette recherche délinquant) d'une sous-culture.

« La déviance est créée par la société. Je ne veux pas dire par-là, [...], que les causes de la déviance se trouveraient dans la situation sociale du déviant ou dans les facteurs sociaux qui sont à l'origine de son action. Ce que je veux dire c'est que les groupes sociaux créent la déviance en instituant les normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants. » (Outsiders, H. Becker, p.32, 1975).

On peut également penser que ce processus de dévalorisation et de dépréciation des attributs d'une « culture jeune » participe du même schéma que ce que M. Foucault avait reconnu comme la construction d'une population aux caractéristiques délinquantes inhérentes à sa nature même. En jugeant l'ensemble des codifications culturelles auxquelles adhèrent les jeunes détenus comme des comportements de «

voyous », le personnel de surveillance désigne ces détenus comme « naturellement et génétiquement délinquant ». On peut alors mettre en doute la possibilité d'un travail éducatif de ces mêmes surveillants sur la population dont ils ont la charge, tant la difficulté d'instaurer un dialogue pertinent et compréhensif semble dans ces conditions insurmontables.

Surveillant n° 2 : *« Y'en a, on les regarde cinq minutes, on comprend tout de suite, ils parlent mal, ils s'habillent mal, ils ont leur musique à fond, on sait que ceux là ils sont incurables, c'est dans leurs gênes. »*

Il semblerait donc que l'imposition de certaines règles dont on peut émettre une certaine suspicion quant à leur intérêt éducatif et socialisant (car n'étant aucunement adapté à la réalité sociale) relève d'un processus tout autre : montrer aux détenus l'obligation de se contraindre à une culture « supérieur » à la leur et non porteuse de germes délinquantes, rappeler aux surveillants les caractéristiques pathogènes de la culture des jeunes détenus.

« [...] le crime n'est pas une virtualité que l'intérêt ou les passions ont inscrites au cœur de tous les hommes, mais qu'il est le fait presque exclusif d'une certaine classe sociale, que les criminels sortent presque tous du dernier rang de l'ordre social, [...] que ce n'est pas le crime qui rend étranger à la société, mais qu'il est dû plutôt lui-même au fait qu'on est dans la société comme un étranger, qu'on appartient à cette race « abâtardie » [...], que dans ces conditions il y aurait hypocrisie ou naïveté à croire que la loi est faite pour tout le monde et au nom de tout le monde ; qu'en principe elle oblige tous les citoyens mais qu'elle s'adresse principalement aux classes les plus nombreuses et les moins éclairées ;[...] que dans les tribunaux, la société tout entière ne juge pas l'un de ses membres mais qu'une catégorie sociale préposée à l'ordre en sanctionne une autre qui est vouée au désordre. » (*Surveiller et punir*, M. Foucault, p.321-322, 1975)

La reconnaissance quasi unanime des surveillants des caractéristiques sociales semblables des détenus, l'explication par le terme « erreur de parcours » de la présence d'un détenu ne présentant pas les mêmes origines sociales que ces collègues de détention, finissent de nous montrer la pertinence de la pensée de M. Foucault. En effet, il y a bien, dans l'esprit des agents de surveillance, un parcours délinquant spécifique aux membres des classes sociales les moins élevées qui nécessitera une réponse judiciaire et pénale, parcours dans lequel il arrive exceptionnellement qu'un membre d'une autre classe sociale puisse s'égarer.

Surveillant n° 2 : *« Pour moi, c'est un peu tous les mêmes, ils reviennent tout le temps, on les reconnaît tout de suite, on sait que la plupart ils sont incurables. Des fois oui, on peut se dire que celui-là c'est une erreur de parcours mais c'est rare. »*

Surveillant n° 7 : *« Sans être méchant, ils viennent un peu tous des mêmes endroits, souvent même ils se connaissent déjà, on peut dire que c'est raciste de dire ça mais il faut bien le constater que c'est souvent un peu les mêmes types qu'on voit tout le temps arriver ici. »*

Les règles et interdits sont donc implicitement orientée selon la nature de la classe sociale auxquels ils s'adresseront, et ce dans un but précis, imposer à la population incarcérée la supériorité d'une culture, de ces normes et valeurs ; règles et interdits qui seront redéfinis par les membres du personnel de surveillance selon l'enracinement de leur mode de pensée dans cette idéologie.

3.2. La méritocratie : bienfaits et contradictions

Le contournement des règles, comme nous l'avons vu précédemment, semble comporter une notion importante à retenir « éducative » : la méritocratie. En effet, l'explication donnée par les membres du personnel de surveillance quant à cette perpétuelle oscillation entre respect du règlement et prise d'initiatives nous fournit deux éléments de compréhension. Le premier, que nous avons déjà développé ultérieurement, concerne la dimension « sécuritaire » à laquelle les agents de surveillance se réfèrent sans cesse. Le deuxième, que nous allons essayer d'explicitier maintenant, a trait avec la mission implicite « pédagogique et sociale » que certains surveillants de prison du CJD souhaitent se voir conférer.

Il apparaît en effet que la relativité des règles, leur incessante redéfinition selon le surveillant qui doit les appliquer, le contexte dans lequel sa décision doit être prise ainsi que le détenu auquel elle s'applique, n'appréhende pas seulement l'aspect premier (le maintien de l'ordre) des tâches des agents de surveillance, mais également une fonction resocialisatrice par le biais de valeurs éducatives.

Surveillant chef de secteur n° 1 : « *On a un petit rôle éducatif, leur montrer que ça peut bien se passer ici s'ils se comportent bien, et donc qu'il n'y a pas de raison que dehors....* »

Ce contournement des règles s'appuie donc sur la volonté de faire comprendre au jeune détenu auquel celles-ci s'adressent la nécessité de se plier à l'autorité, aux obligations définies par la hiérarchie. De cette reconnaissance et obéissance aux valeurs à respecter au sein de la vie carcérale résultera alors pour le détenu des récompenses et bénéfices. Il est évident que le but de ce processus est de démontrer aux jeunes délinquants incarcérés que des conduites non-déviantes peuvent être bien plus rémunératrices que les transgressions aux normes et valeurs qu'ils avaient coutume de réaliser durant leur vie externe à la détention. On voit ici la volonté de certains surveillants de mettre l'accent sur les avantages que se procurera le détenu suivant le nombre et l'intensité de ses actions et comportements non-transgressifs. On trouve trace ici d'une compréhension inconsciente ou non théorisée du processus de rationalisation individuelle qui peut entraîner un jeune à entrer dans une « carrière » délinquante. En effet, si celui-ci trouve, par un calcul rationnel, un intérêt à se créer une identité et une biographie délinquante, il peut être envisageable de le détourner de cela en lui prouvant combien les comportements non-transgressifs peuvent être eux aussi rémunérateurs et bénéfiques. En montrant ce que peut apporter la soumission aux normes et valeurs établies, les agents de surveillance veulent ainsi établir l'idée que les actes délinquants, s'ils peuvent apporter beaucoup à court-terme, n'en restent pas moins porteur de risques, au contraire que la souscription aux normes et valeurs

qui confèrent des avantages sur le long terme et sur lesquels personne ne pourra, à aucun moment, revenir et renégocier.

Surveillant n° 3 : *« Ça les fera sûrement pas changer leur façon de voir l'autorité car à mon avis ils verront toujours ça comme une contrainte mais peut-être qu'ils se diront que certaines de ces règles peuvent être aussi respecter à l'extérieur et que ça peut aussi leur donner quelque chose. »*

Surveillant n° 4 : *« En activités ou quand on discute avec eux, on peut essayer de leur faire comprendre qu'il y a des choses qui peuvent être intéressantes pour eux en dehors des délits. »*

Surveillant n° 7 : *« Notre rôle c'est un peu de leur expliquer que ça sert à rien de continuer dans cette voie, qu'ils seront toujours perdants s'ils continuent comme ça. »*

On peut remarquer ici le fait que les agents de surveillance semblent avoir compris l'idée selon laquelle le jeune utilise la délinquance afin d'obtenir des gains qui lui semblent inabornables par le respect des normes et valeurs. Afin de contrarier cette motivation à entrer dans une carrière délinquante, les membres du personnel de surveillance insistent donc sur le fait que ce calcul semble peu pertinent, puisqu'il sera inexorablement voué à l'échec sur le long terme, au contraire du respect aux normes qui contribue à s'attribuer des privilèges, peut-être moindre aux premiers abords, mais au caractère durable et définitif.

Le problème majeur que l'on peut discerner dans ce mode de fonctionnement aux intentions somme toutes louables procède des outils mobilisés pour inculquer ce nouveau modèle de calcul aux jeunes détenus. En effet, les surveillants ne semblent pas chercher à attirer vers la pertinence de ce mode de fonctionnement non-transgressif la conviction et l'approbation des détenus, mais plutôt à l'imposer de manière autoritaire. Il s'avère ainsi que ce schéma s'établit principalement par le chantage et la frustration.

Surveillant n° 3 : *« Tout se joue sur la frustration créée, si c'est pas prévu, j'explique que c'est exceptionnel et s'il le mérite pas, je lui dis : « T'as vu, si t'avais fait ça quand je te l'ai demandé et bien... » ».*

Il paraît alors peu probable que le détenu souscrive véritablement aux valeurs que les agents de surveillance lui imposent. En appuyant sur la frustration que peut nourrir un détenu qui ne dispose pas d'avantages du fait de son comportement peu méritant, les surveillants agissent avec ce qu'ils reconnaissent être le jeu de « la carotte et du bâton ».

La frustration semble pourtant être porteuse de gênes tensorielles pouvant accroître la rancœur et l'hostilité que peuvent nourrir les jeunes délinquants incarcérés à l'égard des institutions et des agents chargés de les représenter. En effet, le ressentiment inhérent à cette sensation frustratoire ne peut qu'aggraver ou au moins entretenir la dichotomie qui symbolisent les rapports de ces deux groupes sociaux que sont les surveillants de prison et les détenus. Il me semble alors peu

évident que ce type d'imposition de normes et valeurs puisse créer un engouement véritable. Au contraire, les effets pervers que peuvent engendrer ces sentiments de frustration et de rancune semblent quant à eux bien réelles.

De plus, la pertinence de ce processus quant à la réalisation d'un travail profondément socialisant, c'est-à-dire qui impliquerait une réelle intériorisation des normes et valeurs qui régissent le monde social, peut également être mise en doute. En effet, il apparaît clairement que les jeunes détenus utilisent la méritocratie comme moyen d'assouplir leurs conditions de détention lorsqu'ils semblent en position isolée, n'ayant donc rien à prouver à leurs collègues. Dès lors qu'ils se trouvent en situation de groupe, et selon les problématiques individuelles qui se rattachent à leur carrière déviante, leurs applications des normes et règles différeront considérablement.

On peut comprendre ce schéma comme le calcul rationnel qu'effectue le jeune délinquant quant au comportement à adopter face à ces règles. Selon qu'il soit seul ou entouré de ses congénères, les enjeux différents en effet considérablement. Seul, il profite de sa situation pour essayer de s'adjuger des avantages par une conduite respectueuse. En groupe, il ne peut s'astreindre à ce type de comportements sous peine de voir redéfinir son identité délinquante par ceux qui en possèdent l'autorité : ses co-détenus. Passer pour une « balance » en discutant trop fréquemment ou trop longuement avec les surveillants, engendrer la suspicion sur son image de « dur » en ne recherchant pas le conflit avec les membres du personnel de surveillance sont autant d'éléments pouvant altérer l'image « délinquante » du détenu aux yeux de tous. Il semble alors que si le jeune détenu recherche dans sa trajectoire « délinquante » une stabilité et continuité biographique, il ne peut se servir de la méritocratie que lorsqu'il se situe en situation isolé, par exemple dans le bureau du chef de secteur ou en activités sans que ses plus proches compagnons ne s'y trouvent également. Ce schéma est d'ailleurs reconnu par la quasi-totalité des agents de surveillance interrogés.

Surveillant n° 3 : *« On appuie sur la notion de mérite, être respectueux des choses et des gens qui seront ensuite respectueux de vous aussi mais ça, ça peut marcher que quand ils sont seuls, dès qu'ils sont en petit groupe c'est fini. »*

Surveillant n° 8 : *« Ils sont pas aussi durs qu'on le croit, on s'en aperçoit quand ils sont tout seuls, ils ont pas le même comportement que quand il y a leurs potes qui les observent, là on peut les tenir et leur parler pour qu'ils comprennent des trucs. »*

Ceci ne semble de plus pas être le seul facteur pouvant expliquer le faible apport du système de méritocratie dans la démarche éducative que cherchent à emprunter les agents de surveillance. En effet, la remise en cause par ce schéma du principe d'équité, suscité par la subjectivité selon laquelle s'opèrent les prises de décisions des surveillants, ne peut plaider pour une pertinence totale de ce principe.

En dernier lieu, nous pouvons remarquer le risque que la méritocratie peut engendrer. En effet, la possibilité de recréer des clans entre les jeunes détenus fournissant efforts pour se plier aux règles qui leur sont soumises et ceux dont l'identité délinquante semble profondément ancrée est forte et porteuse de tensions et conflits. Ces éventualités produisent des risques pouvant atteindre les détenus eux-mêmes (par des règlements de comptes) mais également par corrélation les agents de

surveillance (ceux-ci se trouvant être des cibles potentielles dès que des situations conflictuelles apparaissent dans la vie carcérale).

Surveillant n° 4 : *« Si on tombe dans le piège des méritants, on peut créer des différences entre les détenus et ça, je crois que c'est dangereux car ça va recréer des clans, énerver ceux qui ont moins que les autres... »*

Il semble donc que le principe de récompense d'un comportement méritant, si ces motivations paraissent louables, n'en est pas moins soumis à des contradictions et producteur d'effets pervers néfastes.

3.3. Responsabilisation ou infantilisation ?

Si nous avons vu que l'apprentissage de certaines valeurs est une des fonctions qu'attribuent les membres du personnel de surveillance à la passation des règles et leur contournement, d'autres notions à valeur pédagogique sont également considérées comme des enjeux de cet ensemble de règles. En effet, il apparaît que les agents de surveillance cherchent à responsabiliser les jeunes détenus par le respect qu'ils doivent manifester à l'égard des règles et interdits. En demandant aux jeunes détenus de souscrire aux valeurs et interdits relatifs à la vie en détention, les surveillants espèrent mobiliser chez ceux-ci l'attrait et le sens des responsabilités. Faire prendre conscience aux jeunes détenus que chaque individu doit s'acquitter de certains devoirs afin de respecter et de participer à la vie en communauté est un des éléments pédagogiques que visent les surveillants dans leur mission éducative.

Surveillant n° 2 : *« Les responsabiliser un peu, je crois que c'est tout ce qu'on peut faire pour eux. »*

Surveillant n° 4 : *« Le rôle qu'on a nous, c'est de les responsabiliser un peu, qu'ils deviennent quelqu'un... »*

Cependant, la contradiction semble importante entre cette volonté de responsabilisation et la réalité des effets de ce jeu du bâton et de la carotte. En effet, en imposant le système de récompense à chaque activité effectuée par le détenu, les surveillants révèlent l'idée sous-jacente que ces comportements ne sont pas spontanés mais bien qu'ils doivent être inculqués. Pourtant, certains de ces actes, tels ranger sa cellule ou s'habiller proprement, ne paraissent pas nécessiter de récompenses tant leur caractère doit être allant de soi. Quelques agents de surveillance reconnaissent d'ailleurs les ambiguïtés et paradoxes qui découlent de ce processus de méritocratie.

Surveillant n° 3 : *« On essaie de les faire se sentir plus adultes sans considérer qu'ils soient vraiment adultes pour autant car on est toujours derrière eux. »*

Surveillant n° 7 : *« Les règles c'est important pour leur inculquer quelques trucs, pour les impliquer et tout ça, mais en même temps ils se reposent un peu trop dessus et ils se bougent plus trop, ils attendent que ça vienne de nous. »*

En décidant de récompenser les jeunes détenus pour chacun de leurs actes, même ceux qui devraient être considérés comme basiques et naturels, les surveillants s'exposent donc au fait d'entraîner une dépendance des détenus à la récompense dès qu'ils effectuent une action quelle qu'elle soit. A partir de ce constat, il apparaît que les détenus attendent donc que les agents de surveillance leur confèrent des avantages pour toutes actions normées. Le risque se situe alors dans le fait que, se voyant refuser un privilège quelconque pour des gestes qui devraient être banalisés, les détenus décident de ne plus appliquer cette consigne ou recommandation tant que leurs avantages liés à ceux-ci ne sont pas rétablis. Le chantage à la récompense trouve donc deux dimensions opposées et néanmoins complémentaires. Si les agents de surveillance se servent des avantages qu'ils peuvent fournir aux détenus pour leur demander de souscrire à leurs recommandations, les jeunes délinquants incarcérés peuvent eux aussi mettre en jeu ces privilèges et refuser d'appliquer les règles élémentaires de la vie en détention tant qu'ils ne seront pas récompensés pour cela.

Surveillant n° 7 : *« On leur donne beaucoup, en fait on leur donne pour un rien et moi, je trouve qu'on les materne un peu trop. »*

Surveillant n° 6 : *« C'est dur de trouver juste milieu pour pas qu'ils s'en servent trop, leur donner des avantages sans qu'ils croient après que c'est le Club Med et que tout leur est dû. »*

De plus, l'outil que les surveillants de prison reconnaissent utiliser le plus régulièrement pour soumettre les jeunes détenus à leurs consignes montre un autre aspect infantilisant des comportements des agents de surveillance à leur égard. Afin de persuader ou de convaincre un jeune d'effectuer ce qui semble être un minimum de rangement dans sa cellule, les surveillants CJD se servent de « l'image de la mère » et de la tristesse que celle-ci pourrait ressentir à voir son enfant évoluer dans un tel cadre. Ce chantage affectif montre lui aussi que les surveillants connaissent de nombreuses difficultés à convaincre par le dialogue de la pertinence des valeurs et règles qu'ils souhaitent voir respecter. De plus, user du rapport à la mère avec les jeunes incarcérés afin d'obtenir l'obéissance ne peut que les infantiliser et ramener ceux-ci à la position de l'enfant. En effet simplifier la personnalité du détenu à sa position de fils ne semble pas être un comportement pertinent lorsque l'on essaie de responsabiliser un individu.

Surveillant n° 5 : *« On peut toucher à leur mère parce que souvent, c'est ce qui les touche le plus. On essaie de trouver le truc qui peut les rendre les plus vulnérables et souvent c'est leur maman. »*

Surveillant n° 7 : *« Le truc qui les titille vraiment c'est leur maman, là, on peut leur dire des trucs mais il faut faire attention à pas trop les froisser quand même. »*

On remarque ici de nouveau à quel point le manque de construction intellectuelle du rapport au détenu est un handicap flagrant pour les surveillants dans leurs missions éducatives. Ceux-ci ne peuvent en l'absence de repères théoriques que mobiliser leur propre expérience de vie, prenant ici la forme du chantage affectif ou de la menace.

On peut alors mettre en doute la pertinence de ces différents principes quant à leur efficacité pédagogique, doute étant d'ailleurs émis par quelques membres du personnel de surveillance.

Ainsi, nous venons de voir comment les outils mobilisés par les surveillants peuvent être maniés réciproquement par les détenus. Le rapport de force étant perpétuellement négociable et négocié, le renversement des valeurs peut s'effectuer au profit des détenus. Cette idée explicite le fait que les jeunes délinquants incarcérés arrivent à basculer le statut des avantages vers celui de droits. En effet, dès la passation de certaines récompenses, les détenus essaient, et souvent avec réussite, de redéfinir celles-ci comme des droits relatifs à leurs conditions de détention.

Surveillant n° 3 : *« Si on leur donne quelque chose pour un truc et qu'on revient dessus après, ils vont gueuler car ils comprennent pas. Et puis, ça devient une contrainte pour nous car après on est à chaque fois obligé de redonner. Ils considèrent vite les avantages qu'on leur donne comme un droit, et après on doit chercher de nouvelles idées pour trouver quelque chose qui pourraient servir de monnaie d'échange. »*

Surveillant n° 5 : *« Les détenus, ils jouent avec ça, tant qu'ils n'ont pas vu le vrai règlement intérieur, ils nous croient pas alors c'est difficile de leur dire : « Faut le faire et c'est comme ça ! », on a du mal à les obliger à faire quelque chose sans contrepartie alors eux, ils recherchent leurs droits, pourtant ils en ont pas, ils ont juste des tolérances et on doit leur expliquer ça mais c'est pas évident. Tout ce qu'ils peuvent faire pour obtenir des droits, ils le font et c'est normal, on ferait tous pareil à leurs places. »*

Surveillant n° 7 : *« Le problème avec les avantages, c'est qu'après ils croient que c'est un droit qu'ils ont, alors que non, c'était exceptionnel mais ça, ils veulent pas l'entendre. »*

Le principe de méritocratie, dont la fonction devait être l'apprentissage de certaines valeurs, devient alors la source d'un conflit perpétuel entre surveillants et détenus. La fonction éducative des règles s'estompe ainsi d'elles-mêmes pour évoluer vers ce qui semble être l'essence de toute problématique relative à la vie carcérale : la lutte d'influence entre les détenus essayant de redéfinir les avantages comme des droits acquis et les surveillants tentant de conserver « la carotte » des récompenses comme moyen de pression envers les jeunes incarcérés.

Surveillant n° 5 : *« On passe notre journée à ça en fait, quand on y réfléchit un petit peu, c'est le conflit incessant sur les règles, pour les règles, contre les règles. C'est le rapport de force perpétuelle du donnant donnant. »*

On peut donc considérer l'importance primordiale des règles, non pas en tant qu'outil éducatif visant à l'intériorisation de valeurs appropriées à la vie en communauté, mais comme point névralgique d'un conflit incessant entre deux groupes sociaux antagoniques se concentrant autour de leurs utilisations, passations et redéfinitions.

3.3.1. Apprentissage de certaines valeurs : leurre ou réalité ?

Les motivations des surveillants de prison à intégrer un centre de jeunes détenus paraissent trouver leurs sources dans la dimension éducative que ce poste et ce secteur semble contenir. Les agents de surveillance s'arment donc d'outils non théorisés

mais néanmoins existants tels l'utilisation du principe de méritocratie pour récompenser par le contournement des règles relatives à la vie carcérale des comportements normés et respectueux de valeurs que ces agents considèrent comme préliminaire à toute tentative personnelle de réinsertion d'un jeune délinquant incarcéré. Si nous avons vu comment le principe de méritocratie et la volonté de responsabiliser les jeunes détenus se trouvent confrontés à une réalité de terrain qui en modifient indéniablement la teneur éducative, la construction même des valeurs que les surveillants souhaitent inculquer aux jeunes délinquants incarcérés souffre elle aussi de nombreux points d'ombres.

Le premier caractère réducteur des règles et par corrélation de leur essence bénéfique à un travail de réinsertion est sans conteste la désuétude et l'inadéquation que celles-ci manifestent à l'égard du mode de vie et de comportement de la génération à laquelle ces jeunes paraissent et conviennent appartenir. En effet, le manque de cohérence et d'ajustement entre les interdits, la population qu'ils visent et leur pertinence dans le monde extérieur brouille indéniablement la représentation qu'en émettent ces jeunes et la reconnaissance qu'ils pourraient leur attribuer. Certains surveillants concèdent d'ailleurs ne pas être en prise avec les attentes, les modalités de comportements et d'actions ainsi que les modes de pensées que ces jeunes reproduisent. Si les agents de surveillance, qui sont le plus souvent peu âgés dans ce secteur CJD (la majorité du personnel se situe à l'entrée ou pendant sa troisième décennie), admettent leur difficulté à s'imprégner de ce nouveau modèle générationnel, peu cache le fait que ce décalage soit encore plus accentué concernant quelques règles dont la mise en œuvre et la création semble particulièrement datée. Nous avons pu voir précédemment l'exemple du comportement vestimentaire et l'écart existant entre certains agents de surveillance se considérant insultés par une tenue particulière et le fait que ces habits soient partie intégrante d'une mode culturelle et diffusée de manière générale à tout un pan de la population « jeune ». En obligeant les jeunes détenus à ne pas porter certains vêtements alors qu'une fois dehors ils retrouveront ceux-ci sans que cela ne choque quiconque, on peut penser que les jeunes ne peuvent manifester qu'un intérêt ou une confiance limitée à ce type d'interdits, tant leur application semble ne pas être porteuse de message pertinent.

En effet, il semble évident que les détenus ne comprendront pas les raisons de cet interdit, et que celui-ci sera considéré comme nouvelle preuve du caractère inamical et ennemi de la population des surveillants de prison. S'appuyer sur des règles dont l'intérêt ne semble dépasser le cadre des murs de l'établissement carcéral réduit ainsi considérablement leur nature pédagogique et éducative.

Surveillant n° 6 : *«Y'a un problème d'évolution dans le temps, c'est sûr, y'a des règles pas du tout viables car dès qu'ils ressortiront elles vont sauter, et puis on est pas trop crédibles après ça »*

L'iniquité, la dysharmonie des décisions prises par les surveillants, la part de subjectivité de celles-ci que les détenus repèrent et définissent comme tel, finissent d'achever la construction et l'enracinement de ce sentiment d'opposition sociale et structurelle qui anime les jeunes détenus envers les membres du personnel de surveillance. L'éloignement entre leur mode de vie, les problèmes auxquels ces jeunes doivent faire face et la compréhension qu'en ont les surveillants ne peut en effet

inciter les premiers à accorder un véritable crédit aux membres du personnel de surveillance, crédit pourtant obligatoire et indispensable pour faire adhérer à ces valeurs et espérer convaincre de leurs positivités. La situation paradoxale que reconnaissent vivre et entretenir les surveillants quant à ce rapport aux informations relatives à la vie extérieure des détenus, les problèmes rencontrés durant leur trajectoire, montrent également cette difficulté à se positionner en tant que proches tout en conservant la distance exigée inhérente à la fonction de surveillant.

Ces difficultés à rallier les détenus aux valeurs qu'ils souhaitent leur inculquer se heurtent également à d'autres barrières. En effet, nous avons vu comment les membres du personnel de surveillance construisent inconsciemment une arithmétique des règles selon les valeurs dont elles sont porteuses. Pourtant, il est nécessaire de constater que ce triptyque règles-normes-valeurs ne semble ni adapté ni pertinent quant à un travail de redéfinition identitaire des jeunes détenus. Le second point émergeant de ce constat concerne la relative méconnaissance des raisons poussant les surveillants à appliquer diverses interdictions. En effet, la difficulté de faire passer une valeur derrière une règle dont on ne saisit ni la portée ni l'intérêt semble évidente et insurmontable. La nécessité qu'éprouve certains surveillants à se justifier lors de la passation de certaines d'entre elles, la gêne qu'ils peuvent ressentir à expliciter celles-ci de manière cohérente montre à quel point le travail éducatif qu'essaient de mettre en place ces agents de surveillance se heurte à de nombreuses limites.

Surveillant n° 5 : *« On a pas assez de vraie connaissance sur les règles pour que ça nous serve de repères suffisants, des fois certains interdits sont totalement arbitraires, [...], moi je me justifie quand je dis non mais je ne suis pas obligée et puis c'est difficile d'argumenter des fois quand on sait pas trop, et puis on est surveillants, on nous a dit de dire non, on dit non, point, mais là on redevient le vrai surveillant, [...], même les détenus nous le disent des fois qu'on a pas besoin de se justifier mais bon, c'es toujours plus facile de dire non que de l'accepter. »*

Surveillant n° 4 : *« Ca nous complique un peu de pas vraiment savoir ou de pouvoir leur dire pourquoi ça c'est interdit, c'est dommage parce que leur expliquer ça fait partie du travail éducatif. »*

Les surveillants se trouvent ici confrontés à un retour forcé vers leur impératif sécuritaire, le rôle du « surveillant porte-clé » peu compatible avec leur volonté de construire un véritable travail pédagogique. Il est intéressant de remarquer que les agents de surveillance, plutôt que d'adopter un ton autoritaire, quasi militaire selon certains, préfèrent jouer sur l'humour et l'ironie afin de ne se voir redéfinir comme le « vieux maton » qu'ils ne souhaitent pas ou plus être.

Surveillant n° 3 : *« Moi j'essaie de tout faire passer par l'humour ou en tout cas l'ironie. Je leur dis jamais rien de méchant à part s'ils me mettent un refus flagrant là j'enlève l'humour et je redeviens surveillant. J'essaie de jamais avoir d'intonation trop militaire. [...] Peut-être que sans l'uniforme ça se passerait mieux, ça enlèverait peut-être un peu de respect car au début, ils nous parlent pas à nous mais aux surveillants mais bon.... »*

Surveillant n° 4 : *« C'est basé sur l'humour et l'humour, ça nous permet d'éviter de trop expliquer pourquoi on fait ça, pourquoi on refuse ça et ça. »*

La problématique à laquelle sont confrontés les surveillants exprimant l'envie d'effectuer un travail éducatif apparaît ici clairement. En effet, ils reconnaissent la nécessité de sortir de l'image du surveillant pour réussir à faire passer certaines valeurs. Malgré cela, ils sont continuellement ramenés vers ce rôle tant l'objectif premier qu'est le maintien de l'ordre et de la sécurité rend vaines toutes leurs tentatives de faire évoluer leur images aux yeux des détenus. Les membres du personnel de surveillance d'un secteur CJD essaient alors de trouver ce qu'ils appellent « le juste milieu » : ne plus être un surveillant porte-clé et être proche des détenus pour réaliser un travail pédagogique tout en devant garder ses distances et rester un surveillant devant interdire et sanctionner si besoin est.

Surveillant chef de secteur n° 1 : *« C'est toute la difficulté d'un surveillant CJD : faire un baby-foot avec un détenu pour le détendre et lui parler s'il a des problèmes mais aussi pouvoir le sanctionner pour tel ou tel acte. »*

Surveillant n° 6 : *« On a envie de faire du « social », moi en tout cas, de les aider à ce que ça se passe du mieux possible, mais si on est trop gentil avec eux, ils en abusent et ça peut nous retomber dessus. Alors on doit les aider, leur donner un peu mais savoir aussi s'arrêter si on voit qu'ils prennent des mauvaises habitudes. »*

Pris entre ces deux axes professionnels, il semble que le surveillant n'arrive à se dégager de l'étiquetage « ennemi » que le détenu lui confère dès son arrivée dans le monde carcéral. En effet, même si un agent de surveillance attribue à un détenu plusieurs avantages successifs, ce dernier les oubliera dès le premier non qui interrompra cette série positive. De la même manière, le surveillant oubliera également très vite que le jeune délinquant a obtempéré positivement à plusieurs de ses injonctions dès qu'il montrera un nouveau signe de refus.

Surveillant n° 4 : *« Eux ils se souviennent toujours mieux du dernier non que des oui qu'on a pu leur dire avant. Et puis, nous aussi on se souvient toujours de ce qui a pas été respecté que de l'inverse, des trucs qu'ils ont bien fait avant, ça ils nous rappellent bien, ils s'en servent comme monnaie d'échange. »*

Ce qui découle de ce schéma est la démonstration de la survivance ininterrompue de la dichotomie inhérente à la vie de ces deux groupes sociaux. La proximité qu'essaie de créer les agents de surveillance avec les jeunes délinquants détenus ne peut être que « surfacique » et temporaire, et prend fin dès que leurs interactions retrouvent leur genèse coercitive. Cet antagonisme, qui ne peut être infléchi, va se retrouver dans le dernier point que nous allons essayer d'analyser, à savoir ce qui oriente véritablement les méthodes et les résultats des journées de travail effectuées par les surveillants : le choix que ceux-ci doivent effectuer inconsciemment entre la volonté éducative ou la solidarité professionnelle.

3.3.2. Effectuer un travail « éducatif » ou faciliter la tâche du collègue ?

L'opposition structurelle qui détermine la nature des interactions surveillants-

détenus semble, comme nous venons de le voir, difficilement surmontable, et ce malgré les efforts et les volontés de certains surveillants à nouer des liens autres qu'exclusivement autoritaires sur les jeunes détenus. Il apparaît que le constant retour au point de départ constitue une fatalité dont le travail d'agent de surveillance ne peut s'affranchir. En effet, la confiance construite entre les surveillants et les détenus s'élabore selon un schéma invariable : elle évolue de manière positive à petit pas jusqu'au moment où la nature dichotomique de leurs rapports ne les contraigne à effectuer un acte rompant cette progression et annihilant dans l'esprit de chacun toutes les améliorations précédentes. Ce schéma s'applique tant pour la construction d'une relation « pacifiée » surveillants-détenus que pour l'image et la représentation qu'ont les jeunes incarcérés des agents de surveillance. En effet, le symbole de l'ennemi peut s'estomper graduellement à la faveur des avantages que ceux-ci confèrent aux jeunes mais elle reprendra toute sa densité dès le retour à l'autoritarisme qu'exprimeront les comportements des agents de surveillance, retour inéluctable par la nécessité de celui-ci dans l'exercice de leurs métiers.

Surveillant chef de secteur n°1 : *« La difficulté elle est de trouver la bonne distance. Si on est trop proches, on pourra plus sanctionner et être autoritaire après, et être autoritaire on l'est tous avec tous les détenus à un moment ou un autre, c'est obligatoire. »*

Surveillant n°5 : *« Même si on essaie, on peut pas vraiment avoir de relations privilégiées avec eux. Et puis, pour faire le boulot qu'on nous demande, on a pas le droit de s'apitoyer sur leurs sorts, c'est impossible, le jour où je pleure sur un détenu j'arrête le boulot. »*

Tous les moyens mis en place par les agents de surveillance pour trouver une proximité avec les détenus leur permettant d'effectuer (ou d'avoir le sentiment d'effectuer) un travail éducatif et pédagogique se heurte donc continuellement à la méfiance généralisée et compréhensive que manifeste chaque groupe à l'égard de l'autre. Cette notion semble être vécue de manière ambiguë par les membres du personnel de surveillance. En effet, nous retrouvons ici trace de ce que nous avons nommé ultérieurement « la gratuité » du geste, caractéristique qui s'applique principalement à l'impact sur les détenus mais qui n'est pas totalement neutre comme nous allons le voir maintenant.

Les efforts fournis sont en effet vains dans leur grande majorité et ce fait est reconnu par les surveillants. Pourtant, certains agents de surveillance tentent de minimiser le caractère inutile de la dimension pédagogique de leur travail en reconnaissant l'énorme apport que celle-ci confère à ce corps professionnel spécifique que représentent les surveillants d'un CJD. On voit donc ici que la particularité de l'identité professionnelle du surveillant CJD se situe dans la valorisation plus importante que le professionnel peut retirer de son emploi par rapport à ses collègues de divisions différentes et ce malgré le fait que les résultats obtenus soient quasi nuls. L'intérêt de cette politique « pédagogique » se situe alors non pas dans l'apport aux détenus dans leur volonté de sortir de leur identité et carrière délinquante mais dans l'impact que ces tâches gratifiantes peuvent engendrer sur une revalorisation de la perception de leurs identités professionnelles. On peut alors considérer que les volontés d'effectuer un travail éducatif visent plus à engendrer une

représentation positive des problématiques professionnelles des surveillants de ce secteur qu'à répondre à celles des détenus eux-mêmes.

On retrouve cette construction dans les objectifs auxquels se réfèrent les agents de surveillance durant leurs services. En effet, malgré les tensions, les désaccords professionnels, les manques d'affinités relationnelles voir les désaffections qui animent les relations à l'intérieur du groupe des surveillants d'un même secteur, la solidarité reste une valeur non négligeable et à laquelle aucun agent de surveillance ne semble déroger, même s'il porte de nombreux griefs envers un de ces collègues. Dans la majeure partie des cas, l'esprit d'équipe, la volonté de faire corps, sont des notions prégnantes des membres du personnel de surveillance. Même si un de ces surveillants nourrit une légère affection envers un détenu, il ne favorisera jamais celui-ci à l'encontre d'un de ces collègues. La notion du travail « bien fait », du sentiment du travail « accompli » se nourrit selon la sensation d'avoir terminé ce qui était en route durant son service afin de ne pas encombrer de problèmes superflus l'équipe suivante et d'avoir passer les consignes à celle-ci. La volonté de faciliter les conditions de travail et la nature des tâches à effectuer à ses collègues suivants est ce qui semble déterminer la réussite d'un service. On voit ici que cela peut s'exprimer à l'encontre des besoins des jeunes détenus, dont il semble qu'ils ne soient pas précisément les principaux bénéficiaires des actions menées par les agents de surveillance durant leur journée de travail.

Surveillant n° 5 : *« Si je sais que le service se termine bientôt et qu'un détenu me demande quelque chose, je lui dis non et d'attendre le service suivant, parce que sinon je mets un truc en route que je suis pas sûr de finir et ce sera au collègue de le faire à ma place, en sachant qu'il aura peut-être pas la même vision que moi, etc.... Donc moi, une fois que j'ai fini mon service, je pense aux trucs que j'ai terminés, aux consignes que j'ai passées et si j'ai tout dit et que j'ai pas trop laissé de truc en chantier, je considère que j'ai bien fait mon boulot. »*

« Surveillant n° 8 : *« Une fois qu'on a fait passer le message, on a fait notre boulot, on a donné nos consignes, le secteur est pas en bordel, on peut rien nous reprocher, après que ça soit suivi ou pas c'est plus notre problème. [...] De toute façon, pour la direction, moins il y a de problèmes mieux c'est, alors on croit qu'il n'y en a pas mais c'est parce qu'en fait on en parle moins ou on les zappe carrément. »*

Le fait de penser prioritairement à l'équipe qui effectuera le service suivant montre d'une part un aspect solidaire du travail de surveillant de prison, mais également la possibilité de contrôle que peuvent exercer les agents de surveillance entre eux. En effet, selon le nombre de problèmes non résolus, le dialogue avec les détenus pouvant expliquer le déroulement du service précédent, les membres du personnel de surveillance possèdent une idée et un jugement précis sur leurs collègues, leurs méthodes de travail et la qualité de celles-ci. Ainsi chacun peut juger et interpréter le travail de l'autre et en référer à la direction s'il en considère le besoin. Les surveillants sont donc soumis à la pression du jugement de leurs collègues, ce qui semble les inciter à ne pas laisser en route de problèmes, quitte à ne pas essayer de les résoudre et à en décharger la responsabilité à l'équipe suivante. Le but alors n'est plus de s'attacher à aider les jeunes détenus mais à montrer une image faussement

harmonieuse et paisible du service. Les complications dont l'existence est inhérente à la vie carcérale ne sont alors pas nécessairement résolues mais peuvent être minimisées ou ignorées si l'intensité de celles-ci sont susceptibles d'entraîner un retour jusqu'à la direction centrale. Le mirage d'un « secteur sans problèmes ni violences » est ainsi un des objectifs implicite majeur de la direction du Centre des Jeunes Détenus.

Certains surveillants reprennent cette idée et démontrent que les avancées décidées par les supérieurs hiérarchiques concernent plus souvent les outils de travaux dont dispose l'équipe de surveillants que les améliorations de conditions d'incarcération des jeunes incarcérés. En effet, il apparaît que les problématiques que souhaitent résoudre en priorité le personnel de direction attaché à ce secteur s'adressent plus à la facilitation et l'évolution qualitative des conditions de travail des surveillants qu'à celles de détention des jeunes incarcérés.

Surveillant n° 6 : *« Mais les décisions, elles sont toujours prises en fonction des conditions de travail, pour les améliorer plus que vraiment pour les détenus. Un exemple, on avait besoin d'une imprimante pour les dossiers sur les arrivants mais à la place on a eu une cafetière neuve dans la salle de repos des surveillants. Hein, ça veut tout dire. »*

On peut alors se demander, au vu des éléments recueillis durant cette recherche, si l'objectif des « politiques » éducatives visent ainsi plus à faire naître chez les jeunes mineurs, durant leurs détentions, une volonté de réinsertion, ou à assouplir la dureté et le rejet d'un corps professionnel soumis à des difficultés de recrutement tant son image dans la conscience collective est négative.

3.3.3. La pertinence du contournement des règles

Nous venons donc de voir à partir de quelles valeurs se constituent les règles qui vont régir la vie en détention. Cet ensemble de réglementations se heurte néanmoins, comme nous l'avons vu précédemment, à diverses problématiques inhérentes à l'établissement en charge de les édicter et obligeant celui-ci à les adapter et les redéfinir selon les aléas de sa structure, de son organisation ainsi que de ses priorités. La relativité des règles est donc liée et assujettie à la Maison même, mais également à la redéfinition personnelle que vont en effectuer les acteurs de la vie de cet établissement. On peut donc penser que la relativité des règles suppose deux dimensions qui se complètent et se juxtaposent : une dimension infra-structurelle et supra-structurelle.

En effet, il semble que la direction du personnel de surveillance d'un établissement pénal prescrit un ensemble de recommandations quant aux limites et interdits à faire respecter dans la réalité de la vie carcérale, mais que celui-ci est soumis à la réévaluation des membres du personnel de surveillance.

Surveillant n° 4 : *« En fait, y'a une certaine ligne directrice, un tracé à suivre et ensuite on s'adapte tous selon nos méthodes de travail, on a une marge d'initiative et c'est tant mieux, on se sent pas totalement endoctrinés, ça nous permet de tous nous exprimer un peu comme personne. »*

Cette réévaluation, si elle est nécessaire, est également acceptée par les sphères décisionnaires, et ce pour plusieurs raisons. Le premier point concerne l'obligation de sécurité, objectif originel des agents de surveillance mais également du personnel de direction, qui semble en effet requérir cette relativité dans l'application des interdits. L'oscillation entre souplesse et fermeté, entre franche autorité et relative indulgence, si elle n'est pas intellectuellement construite ou théorisée, semble pourtant une exigence à laquelle l'équipe d'agents de surveillance d'une division de détention carcérale doit répondre. En effet, disposer en son sein de surveillants aux méthodes de travail opposées mais complémentaires permet au secteur de répondre à chaque situation et demande des détenus, lui permettant ainsi de constamment conserver un équilibre précaire mais réel dans les rapports surveillants-détenus. Cet équilibre, s'il était brisé par une homogénéité de comportements trop autoritaires des agents de surveillance ou au contraire manquant de fermeté, pourrait engendrer la crainte absolue de l'ensemble du personnel d'un établissement carcéral, qu'il soit dévolu aux tâches de surveillance ou assignés aux responsabilités : l'émeute et la mutinerie. Comme nous l'ont montré **Chauvenet et ses collaborateurs (1994)**, le surveillant de prison doit osciller entre deux positions : actives et réactives, et ce pour répondre à la double contrainte institutionnelle auquel il doit faire face.

« Cette double contrainte se résume ainsi : appliquer les textes, c'est prendre le risque de désordres, ne pas les appliquer, c'est se mettre en faute et risquer de se faire sanctionner. » (Chauvenet *et al*, 1994, p.123,).

On peut étendre ce principe à l'ensemble de l'équipe des agents de surveillance dont les membres doivent eux aussi évoluer selon plusieurs facettes. Cette disparité des rôles, si elle est inconsciente ou implicite, n'en est pas moins un véritable aspect de la division du travail des surveillants de prison.

Surveillant n° 3 : *«Y 'a pas vraiment de concertation entre collègues, on en parle pas trop, c'est plus du bon sens éducatif que chacun ressent. »*

Un surveillant devra en effet adapter son comportement vis-à-vis des détenus selon ce que le collègue a adopté comme posture de décisions. Un groupe de détenus nerveux ou échaudés par des refus systématiques de la part d'une équipe de surveillants entraîne le fait que l'unité suivante devra se montrer plus souple et plus conciliante quant aux demandes des jeunes incarcérés. Inversement, après une équipe ayant répondu favorablement à la plupart des demandes des détenus, les agents de surveillance suivants appliqueront eux une fermeté et une autorité non négociable, et ceux afin de ne pas laisser les détenus s'habituer à un certain « confort de vie ».

Surveillant n° 7 : *«Certains aimeraient qu'on ait tous les mêmes méthodes de travail mais c'est pas possible et puis pour tenir une détention, il vaut mieux qu'il y ait différentes méthodes de travail et une moyenne entre les autoritaires et ceux qui expliquent. En fait, on doit trouver le juste milieu entre nous tous et c'est pas évident mais c'est ça qui permet de gérer une détention. Au début de ma*

carrière je voyais pas ça comme ça mais j'ai compris maintenant que tirer tous dans le même sens, ça sert à rien et c'est presque dangereux. »

Surveillant n° 5 : *« Pour avoir une détention calme, on est toujours un peu obligés de franchir la ligne, de passer par dessus les règles. Il faut que certains le fassent car ici on reste tous dans notre truc à dire non à chaque fois... »*

On voit donc ici que la problématique que doit résoudre le surveillant durant son travail, à savoir trouver un juste milieu entre autorité et souplesse, réussir à créer un lien viable avec le détenu tout en restant dans sa posture de surveillant, s'applique également à l'ensemble, la globalité, d'une équipe du personnel de surveillance. On repère dans ce schéma, et également depuis le début de cette recherche, l'omniprésence de la mission de sécurité, mission qui phagocyte et réduit à minima toutes les autres. Pourtant, et malgré ce constat, les surveillants de prison décèlent une autre dimension au contournement des règles, l'aspect préparatoire, introducteur et préalable à toute esquisse de travail « éducatif ». En effet, chaque surveillant ne relève pas le caractère « sécuritaire » de leur décision de contourner ou de réadapter leur définition des règles et des interdits. Le sens qu'ils donnent à ces oscillations s'apparente pour eux à une logique « évolutive » de la vie en détention d'un jeune incarcéré. En effet, selon le comportement que celui-ci va adopter durant sa détention, les conditions d'incarcération auxquelles il est soumis peuvent évoluer.

Nous soumettons ici l'idée que ce sont les conditions de détention qui peuvent être soumis à réévaluation par les membres de personnel de surveillance, pourtant certains surveillants ont utilisé les termes suivants : régime progressif, régime évolutif, individualisation des peines. Il semble cependant que ce ne sont pas les peines qu'encourent les détenus (sauf cas de faute d'une extrême gravité) qui évoluent, les agents de surveillance n'ayant aucun pouvoir décisionnel judiciaire. En effet, seules les droits implicites dont disposent les jeunes incarcérés durant leur détention peuvent se voir réévaluer positivement ou négativement.

Les agents de surveillance considèrent que toute conduite positive, volontaire, doit être récompensée. Ne pas tout interdire à un détenu qui montre une bonne volonté manifeste, qui effectue des efforts plus ou moins constants pour faciliter la tâche des surveillants et par corrélation la vie carcérale, est une notion considérée par les surveillants comme porteuse de valeurs « éducatives » et « socialisantes ». Cette idée, si elle n'est pas partagée par tous les membres du personnel de surveillance, correspond pourtant à un aspect fondamental du travail de réinsertion que certains surveillants ont l'impression, ou tout du moins la volonté, de réaliser.

Surveillant chef de secteur n° 1 : *« Les surveillants ont un rôle éducatif ici, si on fait comprendre aux détenus que s'ils se comportent bien, ça se passera bien pour eux et donc qu'ils obtiendront des trucs biens et que si ça se passe bien là, y'a pas de raisons que ça se passe mal dehors. »*

Surveillant n° 3 : *« Le travail éducatif, il est plutôt flou, y'a pas vraiment d'organisation précise, il s'effectue surtout autour du respect, s'ils nous respectent et respectent ce que l'on demande de faire, et bien on montre qu'on les respecte aussi en essayant de faire des efforts nous aussi quand ils nous demandent un truc. [...] Ça peut leur apprendre l'autorité, le respect. »*

Surveillant n° 6 : «*Les mettre au piquet et dire non à tout, c'est pas comme ça qu'on va les faire évoluer. [...] On peut pas leur faire comprendre des choses si on dit non à tout.*»

Ces valeurs éducatives que veulent transmettre les agents de surveillance aux jeunes incarcérés, par le contournement de certaines règles ou interdits relatifs à la vie en détention afin de récompenser les plus méritants, ne s'appuient pas sur une théorisation préalable. Nous nous trouvons ici devant un double aspect critique et limitatif de ce que pourraient être les véritables bénéfiques pour les détenus de ce principe de récompense méritoire.

En effet, si l'intérêt de montrer aux jeunes détenus qu'ils peuvent retirer des bénéfiques à respecter autrui et son autorité peut se révéler pertinent, le principe de méritocratie devrait néanmoins s'appuyer sur une théorisation et intellectualisation préparatoire. Sans ce travail antérieur, le risque est grand, pour ne pas dire inéluctable, que quelques surveillants ne tombent dans un processus de subjectivité à l'heure de récompenser certains détenus. En effet, on peut s'interroger sur la construction des critères sur lesquels vont s'appuyer les jugements émis par les agents de surveillance.

De plus, ce principe semble aller à l'encontre d'une notion que le personnel de surveillance avait intériorisé comme fondamentale dans le bon déroulement de la vie carcérale et de leurs rapports aux détenus, c'est-à-dire l'équité. En récompensant certains, il est donc évident que les détenus ne disposent pas du même statut, des mêmes égards, durant leur détention, phénomène amplifié par la subjectivité de ces récompenses et la multiplicité des jugements émis par les surveillants selon leur vision des efforts fournis, de ce que doit être le bon comportement d'un détenu, etc. Les surveillants reconnaissent d'ailleurs le fait de fonctionner au cas par cas, selon le diagnostic subjectif qu'ils établissent à l'arrivée du jeune délinquant dans le CJD.

Ces paradoxes et ambiguïtés ont évidemment des effets sur les interactions surveillants-détenus et sur la pertinence du travail éducatif effectué.

Nous venons donc de voir que les surveillants adaptent et redéfinissent les règles qu'ils doivent faire respecter aux jeunes détenus. Ces contournements trouvent leur source dans deux ambitions, missions et volontés : l'aspect sécuritaire et l'aspect éducatif.

Il faut remarquer ici que l'aspect sécuritaire, s'il est générateur d'une nécessité d'ajuster son comportement et ses décisions afin de réussir à conserver la « paix armée » dont parlent G. Chantraine dans *Par-delà les murs*, représente également la limite incontournable à laquelle se heurte les marges de manœuvre et d'initiative des agents de surveillance. La possibilité des surveillants d'adopter un comportement actif durant l'exercice de leur travail et donc d'influer sur la vie carcérale en se tenant à la marge des règlements s'arrête donc dès que se profile la possibilité d'agir contre l'intérêt primordial de la prison qu'est la conservation d'une relative « harmonie » et de rapports pacifiés entre surveillants et détenus, comme nous avons pu le souligner précédemment.

Si nous avons vu sur quels postulats reposent les nécessités de marge de manœuvre et d'initiative pour les agents de surveillance et à quel moment celles-ci

s'achèvent, il convient maintenant de s'interroger sur la construction théorique et intellectuelle que va générer l'utilisation qu'en feront les surveillants. En effet, disposant d'une possibilité de s'exprimer par eux-mêmes, les surveillants doivent donc décider du sens à donner à leurs initiatives professionnelles. Pourtant, nous avons pu remarquer le déficit de base théorique, d'intellectualisation de leur profession, auquel doivent faire face les membres du personnel de surveillance durant leurs stages de formation. En effet, nous retrouvons ici les problèmes que nous avons pu discerner et deviner durant l'analyse et la compréhension des modalités d'apprentissage de cette profession spécifique. Les surveillants de prison n'effectuent en effet aucun travail de rationalisation et de conceptualisation idéologique de leurs futurs métiers.

Surveillant n° 4 : *«La théorie ne sert à rien, elle est vraiment très loin de la pratique.»*

Surveillant n° 5 : *«Le métier on l'apprend sur le tas et on continue à l'apprendre tous les jours, y'a pas de modes types ou de personnages types, c'est à l'instinct.»*

Ainsi, les agents de surveillance ne disposent d'aucun repère théorique, d'aucune mise en situation doctrinale avant d'affronter la réalité de leur travail de terrain. Devant ce manque flagrant et manifeste, les surveillants vont alors se dévêtir de leurs uniformes et du poids de leurs fonctions, redevenir des personnes et ainsi mobiliser les connaissances à leurs dispositions. Ces connaissances vont donc se réduire à celles qu'ils ont emmagasiné au cours de leur vie. C'est ainsi que les décisions et initiatives prises par les membres du personnel de surveillance leur seront dictées par leurs expériences privées, leurs instincts, leurs sensibilités, leurs façons d'appréhender les rapports humains, ce que doit être l'éducation, l'imposition de l'autorité etc.

Surveillant n° 5 : *«On agit à l'instinct et aux dires des collègues, on vit au jour le jour, on découvre, on écoute, on observe.»*

Surveillant n° 7 : *«Y'a pas de gestes ou de techniques précises, chaque surveillant a sa méthode de travail en fonction de son caractère, de sa sensibilité.»*

Les surveillants de prison, et particulièrement ceux du secteur CJD observé, s'en réfèrent donc dans leur construction de prises d'initiatives et de décisions à des intuitions subjectives et non rationnelles. Ce phénomène ne peut qu'être préjudiciable à la construction d'un travail « éducatif » pertinent visant à resocialiser les jeunes délinquants incarcérés. En effet, l'hétérogénéité, due à la pluralité des vécus des expériences et des sensibilités distinctes de chaque surveillant, des initiatives et des décisions qui seront prises par les agents de surveillance dans le cadre des récompenses à attribuer aux détenus les plus méritants ne peut que nuire à la réinterprétation des comportements méritoires des jeunes détenus. Les principes d'équité, de respect des valeurs et de récompense sont en effet mis à mal par ce manque de théorisation préalable. En effet, comment demander alors à un surveillant de rester objectif sans lui donner d'outils lui permettant d'intellectualiser cette objectivité, cette équité ? Il semble évident qu'en laissant les membres de personnel de surveillance entrer dans leurs vies professionnelles sans bagages

théoriques, ceux-ci ne peuvent construire leurs initiatives que sur la subjectivité de leurs sensibilités, leurs vécus et leurs expériences. On peut alors aisément comprendre que les préjugés de chacun ressortent alors dans l'exécution de leurs métiers.

Il semble également que l'aveuglement dont font preuve la plupart des surveillants CJD quant à l'intérêt d'une formation spécifique et pertinente afin d'entamer un travail « éducatif », reposant sur une véritable intellectualisation ne peut qu'amplifier ce phénomène. De plus, il est apparu durant les entretiens que de nombreux préjugés envers les minorités ethniques (que l'on peut considérer comme symptomatique d'un racisme latent de la part de quelques surveillants) interfèrent avec les prises de décisions des agents de surveillance. Le peu d'attrait à créer une relation avec un détenu d'origine algérienne, les idées préconçues sur la soi-disant fainéantise des jeunes incarcérés issus de l'Afrique noire et entraînant une certaine défiance à les faire participer aux activités, ont été des sujets abordés par quelques surveillants sous couvert d'anonymat le plus complet, un d'entre eux allant même à interrompre l'enregistrement de l'entretien.

Surveillant n° 6 : *«Moi je veux bien le dire, j'aime pas trop travailler avec les Algériens car ils sont vicieux, avec les Africains car ils sont un peu tout mous, un peu fainéants... »*

Surveillant n° 2 : *«Y'en a certains, dès qu'on les voit et qu'on les entend on comprend qu'on pourra pas parler avec eux... »*

Ces divers comportements montrent à quel point les déficiences en matière de recrutement et de formation amènent les agents de surveillance à construire leur marge de manœuvre et d'initiative à l'encontre de tout principe pertinent de travail social. En effet, si ce processus entraîne une dévalorisation certaine de la nature du travail éducatif effectué, il s'accompagne d'une reconnaissance des incohérences de celui-ci par les détenus. Les jeunes incarcérés disposent en effet d'un temps « libre » important qu'ils emploient en partie à l'observation des comportements des agents de surveillance. Ceux-ci vont donc, à partir de cette évaluation, se livrer à une analyse partielle et implicite des problématiques individuelles des surveillants, ainsi que des failles et faiblesses qu'ils peuvent laisser apparaître au regard de ces jeunes délinquants incarcérés.

3.3.4. Construire une identité professionnelle dans l'interaction transgressive

La redéfinition des règles qu'effectuent les surveillants, au niveau des effets inducteurs sur leurs comportements et ceux des détenus, est donc une donnée primordiale pour la compréhension des dynamiques relationnelles complexes et contradictoires entre ces deux populations en vis-à-vis. On peut en effet conclure provisoirement que les agents de surveillance sont des acteurs contraints de réinterpréter et redéfinir des règles floues, archaïques et non intellectualisées, et sont ainsi amenés à les transgresser afin de répondre aux situations et aux problématiques qui leur sont posées dans la pratique (A. Strauss, 1992).

Ils redéfinissent ainsi les règles selon leur problématique et intérêt professionnels momentanés, tout comme le fait un jeune délinquant pour adapter son attachement aux valeurs morales selon ses intérêts du moment, (comme l'ont démontré Gresham Sykes et David Matza dans leur étude *Delinquency & Drift* publié en 1964). Une pluralité de motivations, comme nous le verrons, incite les membres du personnel de surveillance à entrer dans un secteur CJD, ce qui engendre, alimente ou renforce, en situation de travail, d'autres représentations péjoratives concernant les jeunes détenus. La multiplicité des perceptions au sein d'une même équipe de ce qu'est le détenu et de ce que doit être le comportement que le surveillant adoptera avec celui-ci ne peut être sans conséquence sur la concordance des décisions prises. Cette « dysharmonie coopérative » ou « asyntonie » entraîne en effet inévitablement des situations conflictuelles, qu'elle concerne l'entente au sein de l'unité des surveillants du secteur, l'utilisation que peuvent en faire les détenus ou encore le trouble que cela peut créer chez ces derniers dans leur compréhension des règles et du règlement de la vie interne à la détention.

On se trouve alors devant ce qui semble être un schéma de survivance des principes créateurs et producteurs de transgression et de déviance au sein même de la population professionnelle ayant la charge des jeunes délinquants incarcérés. On peut donc considérer la prison comme une institution reproduisant en son sein des interactions pouvant être soumises à des réponses transgressives et se trouve donc dans l'incapacité de créer une rupture dans la carrière et dans l'identité délinquante du détenu. La prison, en outre, exacerbe les possibilités ou conditions d'accès à la délinquance pour certains individus. Elle amplifie les conditions sociales d'existence difficiles de ceux-ci, crée du ressentiment, de la colère, et une difficulté de plus en plus accrue à supporter leurs positions de dominés dans l'espace social, enfin elle valide et surligne l'utilisation de la transgression comme moyen de reconnaissance et contribue à donner sens à la représentation et stigmatisation de l'identité sociale de l'individu comme délinquante.

Se pose alors la question de savoir si pointer du doigt l'effet pervers engendré par une démarche qui semblait à première vue s'appuyer sur une volonté pédagogique, sociale et éducative, permet de faire avancer le débat sur le meilleur traitement possible des jeunes détenus au regard de leur trajectoire délinquante. En essayant d'assouplir son caractère autoritaire et déshumanisé, pour aider ces jeunes à se reconstruire loin de certaines influences et donc en instaurant un *jeu* perpétuel et incessant autour des règles de vie dans l'univers carcéral, ne fait-on rien d'autre que d'avaliser l'idée de la pertinence de l'outil-transgression, tant celui-ci est omniprésent et utilisé par tous les membres trouvant place dans l'espace carcéral ? Quelles seraient alors les alternatives possibles à l'effet pervers envisagé ? L'incarcération des jeunes est-elle destinée à sceller le sort de ces jeunes ? Mais la question est aussi de savoir dans quelle mesure et quelle limite la transgression fait partie de la vie sociale et peut donner lieu ou non à un échange possible entre détenus et surveillants, sachant que ces jeunes en ont fait un mode de vie¹⁰.

L'institution prison semble, actuellement, dans l'incapacité de fournir aux

¹⁰ Il serait trop long de revenir sur les arguments théoriques permettant de prouver cela. Une littérature abondante notamment anglo-saxonne sur la question en étudie les conditions et les effets (cf. A. Ogien, 1999).

détenus ni de nouveaux modèles comportementaux acceptables pour eux, fondés notamment sur le respect du bien commun, ni de grilles d'interprétation valables des réalités qui les entourent les obligeant à réfléchir sur leur parcours (problématisation des raisons d'agir de façon responsable, par exemple sur la base de discussion entre détenus ou avec d'anciens détenus réinsérés socialement), ni d'outils et de matériaux nécessaires afin d'envisager pour le futur une « vie » sociale adulte au sens le plus large (projet professionnel, attachement à des valeurs socialisantes telles que la famille, la religion, l'amitié, etc.). Dans ce contexte, la transgression et l'action délinquante se trouve être leur seule opportunité de se construire une trajectoire et une stabilité biographique (Le Moigne, 2000). Pis, l'institution prison et plus largement l'institution judiciaire *valident*, par certains aspects, la pertinence de la transgression comme outil permettant à un individu de répondre à ses attentes et besoins.

De cette situation naît un certain désarroi des surveillants qui doutent de la portée éducative du travail effectué en prison et de son utilité pour certains détenus. Il suffit d'écouter les commentaires critiques des surveillants sur le cas d'incarcérations malheureuses, car dépourvues de sens à leur propres yeux, pour comprendre le discrédit qui frappe le milieu carcéral et corrélativement le milieu judiciaire.

Compte tenu de cette situation, comment les jeunes détenus pourraient-ils respecter ainsi une institution qui à la base reconnaît elle-même ses propres aberrations.

On voit donc ici l'effet miroir de l'institution prison. Une institution qui est chargée de traiter la délinquance mais qui, non seulement, ne peut pas fournir un ensemble de dispositifs d'action nouveau et non transgressifs aux jeunes incarcérés mais qui se trouve elle-même également dans la situation d'en produire en son sein. La gravité des effets destructeurs d'une telle situation tient au fait que ceux-ci ne sont pas connus dans la mesure où ils sont, volontairement ou non, ignorés.

3.4. La problématique professionnelle des surveillants : donner une valeur sociale à son travail

L'hypothèse de travail posée durant cette recherche concernant le déficit chronique de valorisation du travail des surveillants se retrouve dans l'analyse de la motivation des membres de l'administration pénitentiaire qui prennent leurs fonctions dans un secteur CJD. Les simples tâches de missions de maintien de l'ordre et de sécurité ne semblent en effet pas suffire à valoriser l'individu dans son rapport à sa profession. La stratégie utilisée par les agents de surveillance confrontée à cette problématique est donc d'espérer améliorer la valeur de leur travail en donnant un caractère socialement utile à leur métier, ou cette dimension qu'il nomme « sociale » ou « éducative » du travail d'un surveillant CJD. Ces préoccupations personnelles et professionnelles, qui rendent compte d'un souci de servir une « cause » socialement valorisante, et qui répond à la fois à une exigence correspondant souvent à un niveau élevé de formation (Bac +2 ou Bac+3), entre en résonance avec une volonté plus ou moins inconsciente de doter l'institution prison d'une légitimité nouvelle.

L'expression de cette volonté traduit, pour ces surveillants, la nécessité impérative de donner une véritable utilité sociale à l'incarcération de ces jeunes. Or, la

réalité vécue quotidiennement par les surveillants est décevante, ils constatent tous l'échec du travail qui y est effectué (la récurrence quasi chronique des jeunes détenus en est une illustration), ils ont la plupart, cependant, le souhait de contribuer malgré un certain désarroi à un changement de mentalité au sein de l'institution carcérale.

On voit donc ici que le problème de valorisation du travail pour les surveillants de prison que nous avons posé en hypothèse s'accompagne d'un autre point que nous avons soulevé : l'impact d'une problématique professionnelle sur les problématiques personnelles des individus dont ces professionnels ont la charge. En effet, la primauté des actions menées aussi bien par le personnel de direction que par les agents de surveillance eux-mêmes semble aller vers la résolution des problématiques professionnelles. Cet aspect découle de nombreux points divers mais pourtant tous porteurs d'un même effet relevé dans le point 2 : l'antagonisme persistant entre le groupe des surveillants et le groupe des détenus et l'impossibilité pour chacun de réduire cette distance (obstacle à un véritable travail éducatif).

3.4.1 Relativité et transgression des règles : enjeux professionnels et institutionnels

L'analyse des rapports existant entre les trois termes : relativité des règles, identités et régulation est une manière d'interroger chacun des termes en fonction des autres pour montrer comment un système de contrôle des comportements, tel que celui mis en œuvre dans une prison au travers d'agents singuliers, les surveillants, suppose une structure d'autorité *ad hoc* qui donne sens à ce qui est *a priori* le moins sensé : la vie carcérale elle-même et ses avatars. La question urgente à se poser est certainement de savoir quelle vertu éducative y a-t-il à l'enfermement pour de jeunes adolescents ou plutôt comment des surveillants peuvent-ils contribuer à apprendre quelque chose à ces jeunes alors qu'eux-mêmes semblent assez démunis en terme de méthodes ou règles d'action (praxéologie) face à cette population difficile (exigeante et peu malléable) ?

Elle montre aussi et surtout les rapports complexes existant entre ce qui est supposé permettre la constitution d'une identité professionnelle dans ses deux dimensions essentielles, c'est-à-dire pour soi et pour autrui, dans un contexte particulier, ultra-réglementaire, où l'incertitude est paradoxalement maximale (danger permanent et imprévisible) et effets non réellement évaluables du travail éducatif du surveillant à l'égard du jeune détenu. Pour interpréter alors cette réalité de la prison, du point de vue du travail du surveillant, nous pouvons articuler deux modèles théoriques : celui de la régulation sociale de J.D. Reynaud (1993) et celui de la double transaction de C. Dubar (1991), sachant que le premier modèle peut permettre de relier les notions de régulation et de transgression alors que le second peut joindre celles de régulation et de logiques identitaires (Dubar 2003). L'originalité de notre démarche, selon nous, réside ainsi dans la mise en évidence à la fois de l'intérêt théorique d'associer ces deux modèles d'analyse pour la mise en œuvre d'une étude telle que celle que nous envisageons pour comprendre la situation des surveillants en CJD, mais aussi d'en montrer les limites : le constat d'un déficit d'interprétation théorique de ces deux modèles associés par nos soins, pour rendre compte de la réalité des CJD, est patent non du fait de la faiblesse des modèles mais du fait de la spécificité du terrain.

3.4.2. Devoir réguler la transgression des règles à son « corps défendant »

C'est notamment la notion de *transgression* qui servira de pivot pour montrer ce qui rend compatible et à la fois incompatibles ces deux modèles d'analyse avec la réalité du travail en CJD ; et qui de fait nous semble heuristique, tant du point de vue théorique que pratique, par les nouvelles questions qu'elle soulève. (Remarquons toutefois, au préalable, que cette élaboration est encore à l'état d'ébauche).

Quelle que soit l'organisation envisagée, la question de l'existence des règles (formelles, informelle), de leur application (applicabilité autoritaire ou négociée) ou de leur rejet fait partie de la vie sociale propre à celle-ci. Des processus de concertation, de contestation de la valeur morale ou de la validité opératoire des règles participent ainsi, à des degrés divers d'élaboration, d'un ordre négocié que J.D. Reynaud nomme régulation conjointe. Dans le milieu carcéral, comme nous l'avons montré préalablement, le jeu social autour des règles de droit (pour les surveillants celui d'être respecté, les détenus celui d'exister en tant que personne à part entière), d'autorité (les contraintes irréfragables propres au respect des consignes de sécurité pour les surveillants, les marques de respect parfois arbitraires exigées des détenus par le personnel carcéral) donne lieu à un espace de négociation et parfois de marchandage pour les uns (surveillants) et pour les autres (détenus) aussi bien pour obtenir plus de bien-être, de tranquillité, que de quant-à-soi (intimité personnelle).

Cependant, dans le milieu carcéral et davantage encore dans un CJD, ce jeu social se construit sur une logique de transgression permanente où ce qui est au départ toléré devient vite un droit. Au delà d'une conception déviationniste ou systématiquement déviante, de la transgression, à laquelle pourrait nous conduire notre contexte particulier d'enquête, il s'agit de montrer qu'à travers son apparente instrumentalisation de la part des jeunes et des surveillants, cette transgression est aussi l'occasion d'une négociation où la recherche d'autonomie (plus de responsabilité et de pouvoir d'action pour les surveillants, plus de liberté pour les détenus) se conjugue avec la recherche d'un plus grand contrôle (maîtrise des comportements des jeunes pour les surveillants, maîtrise de l'espace de vie pour les jeunes détenus). Les instances administratives de contrôle (direction de la prison) ne serait alors charger que de mettre tout le monde d'accord de façon relativement autoritaire (injonction bureaucratique non négociée) en ne faisant qu'orchestrer, sans trop intervenir, ce jeu où se redéfinissent sans cesse les dimensions de l'espace légitime (légal ?) de négociation.

Dans la perspective de J.D. Reynaud, la notion de transgression n'a pas de connexion directe avec l'expression d'une déviance pathologique (délinquance). Elle a à voir plutôt avec des phénomènes macrosociaux de remise en cause de valeurs, de normes culturelles propres au conflit intergénérationnel. La transgression a dans cette optique une valeur créative dans sa capacité de repousser les frontières des interdits sociaux propres à la dynamique d'évolution des mœurs. Dans notre cas, la transgression des règles possède peu de légitimité et pourrait acquérir un caractère délétère du point de vue de la construction des identités professionnelles des surveillants qui subissent une usure permanente de ce que Laing (1979) a appelé la sécurité ontologique de l'individu, c'est-à-dire ce qui le définit en propre (i.e. son

intégrité psychique). S'il est possible de suggérer une dimension créative de la transgression dans le cadre du CJD, elle semble relative comme nous l'avons noté plus haut au niveau des conséquences qu'elle engendre : notamment la reproduction en milieu carcéral de logiques délinquantes (trafics en tout genre) et de schémas comportementaux déviants où la problématique à l'autorité ne peut être résolue tant pour les détenus que pour les professionnels. Les aspects positifs de cette transgression réside peut-être dans les capacités de négociation qu'elle oblige de mettre en acte (Goffman, 1974 ; Strauss, 1992).

Dans un contexte professionnel classique (entreprise, organisation bureaucratique ou non) les personnes peuvent se constituer une identité professionnelle dans le cadre d'une régulation autonome. Ceci en vue d'accomplir efficacement ses tâches et missions, ce qui suppose une dimension relationnelle et biographique ou ce que Dubar appelle la double transaction (identitaire) : c'est-à-dire la transaction subjective (interne à l'individu visant à intérioriser l'identité-pour-autrui à l'identité-pour-soi) et objective (externe à l'individu visant à accommoder l'identité-pour-soi à l'identité-pour-autrui) (Dubar, 1993). Dans cette perspective, c'est à travers les relations transversales aux autres que se jouent à la fois la négociation des marges de manoeuvre pour la réalisation du travail et la construction du soi professionnel et personnel au travers du regard d'autrui, en l'occurrence celui des collègues et des chefs hiérarchiques (régulation de contrôle). Comme l'indique Dubar : « *La construction des identités se joue donc bien dans l'articulation entre les systèmes d'action proposant des identités virtuelles et les 'trajectoires vécues' au sein desquelles se forgent les identités réelles auxquelles adhèrent les individus Elle peut bien s'analyser en terme de continuité entre identité héritée et identité visée que de rupture impliquant des conversions subjectives. Elle peut se traduire aussi bien par des accords que par des désaccords entre identité virtuelle, proposée ou imposée par autrui, et identité réelle intériorisée ou projetée par l'individu* » (1991, p.117). Il est important de noter dans cette problématique le rôle primordial des modes de reconnaissance par les institutions légitimes, dans la mesure où s'opère dans ce cadre une négociation identitaire entre des demandeurs d'identité et des offreurs d'identité, qui dépasse comme « *processus communicationnel complexe l'étiquetage autoritaire d'identités pré-définies sur la base des trajectoires individuelles* » (ibid.). Dans le cadre du CJD, les offreurs d'identité ne sont pas les instances de contrôle mais bien les jeunes qui par le jeu d'interaction avec les surveillants les obligent à se définir comme surveillants et comme adulte dans les repères cognitifs qu'ils leur obligent à élaborer pour délimiter leur champ d'action (respect des règles).

Aussi, par rapport au modèle adopté hybridant la théorie de la régulation à celle de la double transaction pour permettre une interprétation pertinente des rapports existant entre identité, régulation et transgression des règles, plusieurs difficultés sont à noter : d'une part la régulation conjointe qui pourrait permettre de réguler l'anomie institutionnelle concernant les normes d'action éducative n'est pas effective dans la mesure où la concertation entre membres du collectif de travail est très faible du fait de l'organisation du travail (travail en quart).

D'autre part, compte tenu de la faible représentation du métier de surveillant qui souffre d'une certaine stigmatisation sociale et qui se définit essentiellement en rapport avec la population adulte, les points de repères possibles propres à la pratique

(apprentissage sur le tas) sont peu adaptables à la population des jeunes détenus. Il faut noter en outre qu'au sein même de l'institution prison les surveillants CJD sont plutôt mal vus par les collègues des autres quartiers adultes. Les conditions physiques de travail étant plus difficiles (un surveillant de quartier adulte surveille et s'occupe de 120 détenus en moyenne alors que dans les quartiers CJD ce rapport est divisé par 10. Des collègues venant temporairement au CJD pour remplacer un absent changent toutefois d'avis après leur passage au regard de la fatigue nerveuse qu'engendre le travail avec ces jeunes.

Si on considère que cette pratique repose sur l'interaction avec des jeunes qui dérogent systématiquement à la règle, compte tenu du fait qu'ils sont adolescents et inscrits dans une problématique plus que déviante, on peut alors s'interroger naturellement sur les points d'ancrage de l'identité professionnelle des surveillants en milieu CJD. Nous avons d'un côté une régulation de contrôle qui est procédurale, le rappel continu des consignes de sécurité limitant l'interaction avec les jeunes et donc le champ d'action efficace des surveillants sur le plan éducatif et d'un autre côté ces surveillants ont comme interlocuteurs privilégiés ces mêmes jeunes qui déplacent sans cesse les frontières de l'autorité légitime.

D'une certaine manière, on assiste, non pas à la possibilité réelle d'une construction identitaire des surveillants mais à une *double érosion* de leur identité professionnelle : d'un côté du fait d'une confrontation à une régulation de contrôle qui n'a de cesse de limiter paradoxalement leur marge de manœuvre par le rappel aux règles de sécurité ou par l'injonction paradoxale de ne pas trop imposer une autorité manifeste vis-à-vis des jeunes détenus ; d'un autre côté par le fait d'un jeu pervers, induit par la situation d'incarcération des jeunes, où ceux-ci incitent les surveillants à déroger aux règles en les engageant dans une forme de complicité feinte tout en maintenant un rapport de force permanent avec eux.

Il apparaît ainsi, au travers des entretiens, le souci des surveillants de maintenir coûte que coûte une stabilité en imposant des règles stables mais floue qui participent d'un système d'ordre à bien des égards arbitraire dont la finalité réside essentiellement dans la tentative vaine de définir un espace professionnel viable au détriment d'un travail éducatif cohérent et efficace auquel tous adhèrent sans pourtant qu'ils puissent en être les réels acteurs¹¹.

L'observation et l'analyse des comportements auxquels se livrent les agents de surveillance sont des aspects fondamentaux et inaltérables de leurs métiers. En effet, cette observation, la compréhension qui en découle concernant les problématiques des détenus, permet d'anticiper dans une certaine mesure les changements de comportements et d'attitudes de ces derniers, et ce afin de prévenir toute situation conflictuelle pouvant entraîner des risques quant à la stabilité de la vie interne du secteur CJD.

¹¹ L'incorporation récente d'éducateurs PJJ au sein des CJD pourra peut-être contribuer à résoudre certains problèmes d'accompagnement et de suivi des jeunes détenus. Mais on peut aussi anticiper des problèmes de conflit de rôle entre ces deux catégories, les surveillants se transformant éventuellement en porteurs de clefs comme dans les quartiers adultes.

3.4.3. *Un apprentissage mutuel*

Il est intéressant et primordial de souligner que ce processus de découverte de l'autre par l'observation est partagé par les deux groupes antagoniques vivant au sein d'un établissement carcéral. En effet, les détenus se montrent aux dires des surveillants également attentifs aux comportements de ceux-ci, afin de comprendre et de se construire une idée précise de leurs réactions face aux demandes, aux conflits ou encore dans leurs rapports à la hiérarchie.

Surveillant n° 4 : « *Ils nous taquent pas mal pour tester nos limites, [...], ils connaissent les nôtres, on connaît les leurs, c'est le jeu du chat et de la souris, c'est la base des relations entre surveillants et détenus.* »

Surveillant n° 6 : « *Faut pas oublier que c'est des gamins alors ils nous cherchent un peu pour tester nos limites, en fait on essaie tous de se manipuler les uns les autres.* »

La connaissance du mode de fonctionnement de l'agent de surveillance par les détenus revêt un intérêt considérable pour ceux-ci. Elle leur permet en effet de se doter d'outils pour construire leur comportement durant l'interaction avec les surveillants. Comprendre la méthode de travail du surveillant, posséder des indices quant aux conduites adoptées par les membres du personnel de surveillance face à des situations précises sont autant d'éléments qui permettent aux détenus de posséder un pouvoir partiel quant à leur situation dans le monde carcéral. Ces moyens d'action offrent aux plus aguerris d'entre eux, des moyens de pression, un ensemble de dispositifs pouvant influencer sur leurs conditions de vie en détention. Avec l'aide des éléments recueillis par une observation attentive du groupe des surveillants officiant dans leur division, les jeunes délinquants incarcérés peuvent en effet construire une palette de comportements et d'attitudes à adopter durant leurs interactions avec les surveillants et trouvant sens selon l'autre interactant.

Surveillant n° 6 : « *Le jeu qu'on joue avec eux, ils sont pas idiots, ils l'ont bien compris et ils jouent avec nous aussi. Ils nous connaissent, ils savent appuyer là où il faut.* »

Surveillant n° 5 : « *C'est des malins, il faut jamais l'oublier, ils savent comment on est alors ils essaient aussi d'en tirer parti, comme nous on fait en fait, ils sont très manipulateurs...* »

Surveillant n° 7 : « *Ils ont compris comment ça marche, qu'on prend pas tous les mêmes décisions, qu'on est pas solidaires alors ils s'en servent, ils ont compris le système.* »

On peut souligner ici le fait qu'en construisant leurs méthodes de travail sans l'apport d'outils théoriques, en se référant à leurs instincts, leurs expériences et leurs sensibilités, les surveillants adoptent une multiplicité hétérogène de conduites et d'attitudes pouvant être l'objet d'une étude minutieuse de la part des détenus. Il semble en effet assez aisé pour ces derniers d'apercevoir les failles dont ils pourront se servir à des fins personnelles dans les problématiques individuelles et

professionnelles des surveillants. L'aversion d'un membre du personnel de surveillance pour un de ses collègues est tout de suite repérée, récupérée et utilisée par les membres du groupe des détenus. De la même façon, un surveillant manifestant fatigue nerveuse ou physique par opposition avec son comportement habituel sera lui aussi soumis à un « jeu » comportemental de la part des détenus.

Les jeunes délinquants incarcérés entrent donc également dans une logique de « test » des surveillants afin de cerner dans quelles mesures et limites ils peuvent agir avec ceux-ci. Alors que les agents de surveillance délimitent par des petits tests répétitifs dans quelle mesure ils peuvent accorder une certaine « confiance » aux détenus, ceux-ci mettent également les surveillants à l'épreuve afin de saisir lequel sera le plus réceptif à leurs demandes, lequel sera le plus compréhensif lors de situations d'énervement ou de frustration inhérentes à leurs conditions de détention, ou au contraire lequel sera le plus réfractaire au dialogue, à l'écoute ou à la mansuétude.

Autant que les surveillants refusent au premier abord de satisfaire les sollicitations des détenus pour examiner leurs comportements, ces derniers agissent exactement de la même manière lorsqu'un membre du personnel de surveillance prend ses fonctions dans le CJD. En le soumettant à la pression répétitive de leurs demandes, en éprouvant sa patience par des comportements usants, les détenus obligent ce surveillant à montrer dans quelles limites celui-ci peut craquer quant aux revendications des détenus et dans quelle mesure il se trouve quant aux règles et leurs contournements. Les agents de surveillance repèrent d'ailleurs le danger pouvant découler de cette « période d'évaluation » à laquelle les détenus le contraignent. En effet, en acceptant de donner suite à des requêtes précises dès ces premiers jours au sein du CJD, le surveillant se met en position délicate pour la suite de son séjour dans cette division, étant entendu et reconnu de tous qu'il est extrêmement délicat pour ne pas dire impossible de répondre négativement à des demandes et passes-droits que l'agent de surveillance aurait accordés ultérieurement.

Surveillant n° 5 : *« Dire oui quelquefois je comprends mais on se met en difficulté parce qu'après, on peut pas dire non, ça créerait de gros problèmes. »*

Surveillant n° 4 : *« Il faut toujours mieux commencer à dire non et à la limite oui après parce que l'inverse, c'est pas possible, ça crée des crises et tout ça. [...] »*

On remarque ici la persistance immuable de l'antagonisme qui régit les rapports entre les deux groupes sociaux dominants des établissements pénitentiaires, le groupe des détenus et celui du personnel de surveillance. L'observation, les tests, les contraintes que s'imposent ces deux groupes peuvent en effet se comprendre comme les règles et passages obligés d'un « jeu » où des « ennemis, dans l'obligation de cohabiter dans un même lieu durant un certain laps de temps, se jaugent mutuellement.

Surveillant n° 3 : *« Même si avec certains, ça se passe plutôt bien, y'en a certains, on est toujours obligés de leur prouver qu'on est pas des ennemis, ils sont toujours sur*

leurs gardes par rapport à ce qu'on fait. »

Il est évident que ce jeu, reconnu de tous les membres du personnel de surveillance, découle pour les détenus, au-delà de son caractère « utilitaire », d'une volonté de tromper l'ennui. En effet, les jeunes incarcérés, contraints à la solitude ou l'enfermement, semblent retirer de ces interactions « ludiques » un certain apaisement. Ce jeu du « chat et de la souris », auquel se livre chaque membre des deux groupes sociaux, s'apparente à une « distraction » permettant à tous de « s'échapper » du caractère anxiogène et stressant inhérente à la vie en détention, et ce même si ce jeu peut prendre une tournure conflictuelle dans certains cas.

Surveillant n° 3 : *« C'est plus agréable quand on se parle ou qu'on arrive un peu à rigoler avec eux, même si c'est pour se chambrer un peu, au moins ça détend un peu. »*

Surveillant n° 4 : *« Avec certains, on peut se permettre de se chambrer tout en restant chacun dans notre coin. C'est plus sympa que les affrontements, ça remplace un peu les tensions. »*

Surveillant n° 6 : *« C'est vrai qu'ils sont un peu pénibles à se répéter tout le temps mais je préfère ça que ceux qui font la gueule et où tu te méfies à chaque fois. Si on peut parler avec eux, même si c'est pour essayer de se manipuler, au moins y'a quand même un rapport. »*

Les surveillants semblent en effet, même s'ils s'en méfient, ne pas se sentir attaquer par l'observation et l'évaluation auxquelles ils se trouvent confrontés. Au contraire, ils reconnaissent eux aussi la nature distrayante de ces rapports conflictuels et ambivalents. La mise en situation de test et de jugement implique le fait que des rapports, aussi conflictuelles soient-ils, s'établissent entre surveillants et détenus. Chaque surveillant admet ainsi que des relations quelles qu'elles soient semblent préférables à leurs absences. Un détenu s'adressant à un surveillant, même dans une volonté d'épuiser celui-ci par une répétition de ces requêtes, montre qu'il se sent concerné par la vie carcérale, par ses conditions de détention qu'ils essaient d'améliorer, par ce que ses rapports avec les surveillants peuvent lui apporter comme bénéfiques. *A contrario*, un jeune incarcéré ne se livrant pas à ce type d'activités est considéré par les membres du personnel de surveillance comme une menace plus ou moins précise. En effet, en ne se montrant pas concerné par cet aspect de la vie en détention, le détenu montre des signes d'associabilité pouvant constituer un risque, aussi bien quant à sa propre sécurité (suicides, mutilations) qu'à celle de ses co-détenus et des surveillants.

Surveillant n° 2 : *« Que ce soit le bordel dans sa cellule ou qu'il soit pas très propre, bon, c'est qu'il a été éduqué comme ça, mais quand il parle pas du tout, là on sait qu'il va pas bien et qu'il peut exploser ou péter un plomb à tout moment. »*

L'analyse des comportements des surveillants, de leurs rapports aux règles et à leurs relativités montre également la difficulté de ces règles à arborer une dimension éducative. En effet, l'antagonisme perdurant et irréversible de ces deux groupes, la

déconstruction par les détenus des logiques de prises de décisions des surveillants par la perception et l'analyse de leurs problématiques et de leurs failles individuelles, semblent vider de sa teneur « éducative » la mission des agents de surveillance au sein d'un CJD. En constatant la relativité des règles qui régissent la vie carcérale, leurs caractères arbitraires et subjectives, il est en effet peu concevable que les détenus reçoivent celles-ci comme un ensemble de valeurs pertinentes et constructives. A partir de ce constat, il est intéressant de s'interroger sur les véritables fonctions que peuvent prendre les règles imposées à la vie carcérale, ainsi que les effets pervers que celles-ci peuvent contenir dans leur application.

3.5. Intérêts professionnels et ambivalences vocationnelles

3.5.1 Etre surveillant en CJD : un métier choisi par défaut qui devient une vocation ?

Le point concernant l'effet de la transgression des règles dépend également des conditions d'entrée dans le métier. Il semble en effet que les sources de motivations à l'origine de cette entrée dans l'Administration Pénitentiaire ainsi que la formation acquise afin de pouvoir postuler à un poste dans l'administration pénitentiaire puissent nous apporter des éléments éclairants pour poursuivre notre réflexion.

Le premier aspect qu'il semble important de montrer a trait aux manques de motivations ou de vocations ressentis envers ce métier de surveillant de prison. La difficulté à trouver un emploi stable, le hasard d'une rencontre avec un surveillant expérimenté pendant une période de chômage ou encore le repli vers le concours de l'Administration Pénitentiaire après diverses échecs dans d'autres concours administratifs sont en effet les circonstances les plus largement évoquées par les surveillants rencontrés pour expliquer leur arrivée dans l'administration pénitentiaire. Cet emploi, peu valorisé, peu gratifiant, au prestige social inexistant, ne suscite donc aucune véritable vocation, simplement peut-il être considéré comme une échappatoire à une situation professionnelle bouchée. La nature même de cette profession, instrumentalisée par les institutions étatiques en ayant la charge, sa position dans la hiérarchie pénitentiaire et sa fonction de simple exécutant des (« basses ») œuvres de l'établissement carcéral expliquent considérablement qu'on ne devient pas surveillant par envie ou projet.

« Un des corollaires de cette instrumentalité fonctionnelle est l'absence de «vocation» chez les personnels de surveillance. On entre dans cette administration surtout pour des raisons négatives. Les motivations positives sont extrinsèques au métier. » (*Le monde des surveillants de prison*, A. Chauvenet *et al.*, 1994, p.18)

Nous pouvons également remarquer que seul le statut de fonctionnaire et les avantages qu'ils procurent (sécurité de l'emploi, salaire convenable etc.) constitue un attrait susceptible d'attirer vers cette profession des demandeurs d'emploi. La diversité des parcours antérieurs des surveillants (gérant de magasin de prêt-à-porter, titulaire d'une maîtrise de droit, d'un BTS comptabilité ou encore Rmiste à la sortie du service militaire) souligne l'absence d'une réelle motivation (qui aurait pu prendre la forme d'une vision d'une certaine utilité sociale) pour ce métier. En effet, il n'existe aucun cursus scolaire, aucun dessein personnel pouvant expliquer la recherche d'une finalité particulière et précise à entrer dans l'administration pénitentiaire.

Surveillant n° 4 : *« J'ai fait une maîtrise de droit public mais sans vraiment de but précis, juste pour continuer mes études. [...] J'ai fait le concours par hasard, sans connaissance particulière du métier, un peu pour voir en fait car je connaissais personne dans le métier, travailler en prison en fait j'y avais pas vraiment réfléchi, ça s'est fait quasiment sur un coup de tête. »*

Surveillant n° 8 : *« J'ai un BTS Gestion comptabilité et puis après plusieurs mois de recherches j'avais rien trouvé et j'avais une connaissance de club de sport qui travaillait là donc voilà, j'ai essayé par hasard et puis, hein, la sécurité de l'emploi... »*

Cette absence unanime d'attrait pour la profession pose de nombreux problèmes de personnel et d'effectif qui vont avoir une répercussion flagrante sur la nature et la qualité de la formation proposée par l'ENAP (Ecole nationale de l'administration pénitentiaire). Devant faire face à la nécessité d'attirer vers cette profession un nombre suffisant de personnes intéressées, la direction de l'administration pénitentiaire va devoir mettre en place une formation adaptée permettant à la fois de rassembler le plus grand nombre et de se révéler également en accord avec les besoins de la profession. Il semble cependant que, devant cette double problématique, un choix ait été fait en faveur d'une formation « allégée ». En effet, de la difficulté de disposer d'effectifs suffisamment étoffés pour effectuer les missions qui lui sont dévolues va découler une baisse quantitative et qualitative de la formation, baisses et manquements ressentis par les surveillants eux-mêmes.

Surveillant n° 4 : *« La formation, quand j'y étais c'était deux fois 6 semaines, mais là, ça rétrécit pas mal pour qu'ils soient opérationnels le plus vite possible. »*

Surveillant n° 6 : *« Le recrutement il est fait un peu n'importe comment, ils prennent un peu tout le monde, y'a pas assez de motivés. Même à l'école, y'a un peu de laxisme, ils brassent quand même super large, ils essaient pas de savoir si les gens sont bien dans leurs têtes, bien dans leurs vies. »*

La formation proposée par l'ENAP se divise ainsi en deux parties distinctes, l'une théorique et l'autre pratique, d'une durée de deux mois chacune (selon les années). Ces deux volets de la formation sont vécus et analysés de manière totalement dissemblables par les surveillants rencontrés. En effet, tous insistent sur le fait que seuls les stages en établissement procurent aide, connaissance et premier contact avec la réalité du travail. La période passée à l'école est unanimement vécue comme peu utile, ne préparant ni à la spécificité de la fonction, ni aux rapports conflictuels avec les détenus. Les cours proposés ne semblent en effet pas satisfaire les attentes des apprentis surveillants. Alors que la majorité semble demandeur d'une formation psychologique sur le comportement à adopter vis-à-vis des détenus, cette partie de la formation semble succincte et sans rapport avec les espérances de ces futurs membres du personnel de surveillance. Ceux-ci expriment également un scepticisme non feint quant à l'utilité des cours de droit pénal dispensés, qui représentent pourtant la majeure partie de l'apprentissage théorique. Il ne ressort dans aucun entretien un aspect de la formation théorique ayant aidé à la compréhension du travail, à l'application de méthodes ou pratiques permettant d'apporter sérénité au

surveillant lors de son premier contact avec la profession. Pis, il semble même dans certains cas que ces cours puissent aller jusqu'à fragiliser les stagiaires dans leur approche du terrain.

Surveillant n° 6 : « *La formation, elle est faite trop longue et finalement on en retire rien. Moi, j'avais l'impression que j'allais me faire tout le temps agresser, et c'était vraiment la faute de la formation, car en fait pas du tout.* »

La déception envers une formation peu adaptée, l'incompréhension entre l'intérêt pratique des cours et la réalité du terrain sont des sentiments unanimement exprimés par le personnel de surveillance. Si certains peuvent déceler un intérêt spécifique selon leurs goûts personnels pour telle ou telle matière enseignée (self-défense, droit pénal etc.), le manque de continuité dans la formation finit d'achever le sentiment d'inutilité envers celle-ci.

Surveillant n° 7 : « *Depuis 10 ans que je suis là, j'ai fait deux demi-journées de formation de self-défense et c'est tout. C'est parce que j'aime ça, parce que j'étais pas obligé, c'est vraiment restreint, je m'y suis inscrit moi-même mais pour les autres, faire une semaine de self-défense c'est bien mais un mois plus tard...* »

Surveillant n° 5 : « *Les cours de droit, moi, même si ça nous sert pas vraiment, ça m'avait intéressée, par contre il faut bien reconnaître qu'au bout de quelques mois, je m'en souvenais plus vraiment.* »

Il ressort donc de la réflexion des surveillants sur l'impact de leur formation que ce travail si particulier ne s'apprend pas dans les livres ou en cours, mais bien par une reconnaissance pratique et assidue du terrain, de manière à se familiariser avec celui-ci et d'en démystifier le fonctionnement. Cette idée d'un apprentissage par l'expérience du terrain, construite par l'inadéquation entre les cours théoriques dispensés et la définition pratique de leur profession, va engendrer l'élaboration d'une problématique détenu-surveillant particulière que nous avons déjà abordé dans la partie 2 ; ce manque de repères, de méthodes intellectualisées, n'étant évidemment pas sans effet sur la construction des comportements, de l'autorité et du rapport aux détenus que vont mettre en œuvre les surveillants au cours de leur carrière professionnelle.

3.5.2. Motivations envers le CJD : une opportunité professionnelle providentielle

Le problème de motivation que nous venons d'évoquer concernant le personnel de surveillance lors de l'entrée dans l'administration pénitentiaire ne peut être appliqué complètement pour le secteur CJD, secteur spécifique et particulier au sein de l'établissement pénal, comme nous allons le constater maintenant. En effet, les surveillants rencontrés, s'ils ne nourrissaient que peu d'attrait pour leur future profession, ont saisi pour la plupart la spécificité de ce secteur, qu'elle concerne les méthodes, les conditions ou encore la qualité de travail. Beaucoup y ont décelé une chance d'évoluer dans un cadre nouveau, plus tranquillisant et moins stressant. Ceci est dû à l'organisation structurelle de ce secteur, ainsi qu'aux contraintes

administratives devant être établies pour respecter les droits spécifiques à la population pénale. En effet, les mineurs et jeunes adultes se trouvent au centre de politique pénale orientée vers une volonté (même minime) de réinsertion, volonté abolie dans les quartiers de détention adultes. Ainsi, alors que le rapport surveillant détenu est environ de 1 pour 100 en division adulte, il passe à environ 4 pour 50 dans un secteur CJD. Cette différence immense du nombre de détenus par secteur entraîne évidemment un bouleversement considérable des conditions de travail, ainsi que du travail lui-même.

Surveillant chef de secteur n° 1 : *« Ici, c'est pas l'abattoir comme chez les adultes, car là-bas, et je sais pour y avoir travaillé, ils sont tellement nombreux que c'est vraiment de l'abattage. »*

Le temps dont disposent les surveillants à l'exécution de leur tâches et missions est le facteur premier explicatif de la spécificité du CJD. En effet, grâce aux gains de temps découlant du nombre restreint de détenus, les surveillants peuvent se permettre d'établir plus de contact avec le détenu, de prendre le temps de créer un lien avec celui-ci, lien qu'ils considèrent unanimement comme un aspect intéressant et valorisant de leur travail.

Surveillant n° 3 : *« On est plus autour de la population, y'a plus de suivi avec les détenus, il est bien plus important qu'en détention où on a jamais le temps, où on se renvoie la balle en cas de problème. »*

Surveillant n° 4 : *« On a plus de temps pour s'occuper de leurs problèmes, y'en a toujours un qui peut prendre un quart d'heure pour aller discuter si on voit vraiment que ça va pas. »*

Les surveillants du CJD disposent donc d'un temps imparti, entre les diverses tâches qu'ils doivent effectuer, plus long que dans les autres divisions. Cette ressource, ainsi que le nombre restreint de détenus, leur permet d'établir un contact bien plus important avec ceux-ci. Il en découle une individualisation des rapports, où chaque surveillant connaît nommément les détenus, ce qui est tout simplement impensable dans le quartier de détention adulte. Cette connaissance plus approfondie de l'autre (l'autre étant tout aussi bien le détenu que le surveillant) entraîne une meilleure compréhension du mode de fonctionnement de chacun, compréhension permettant de tendre vers des relations plus ou moins pacifiées, et qui augmentent considérablement les possibilités de réactions lors de situations délicates des surveillants. En effet, c'est dans l'observation et la connaissance du détenu que le surveillant se forge l'analyse de la situation et les outils qu'il peut employer en cas de situations délicates.

« La connaissance globale et générale du détenu et du groupe des détenus est une condition de contrôle de la population pénale et de la prison. C'est en effet, à partir de la somme de ces connaissances, qu'on peut prévoir et prévenir les incidents de nature multiple qui peuvent survenir dans la prison. » (Le monde des surveillants de prison, A. Chauvenet et al., 1994, p.26)

Le fait de travailler avec les jeunes est également un facteur important dans la

prise de décision de se porter volontaires pour intégrer le CJD. Sans véritablement préjuger de la véracité de cet aspect, les surveillants imaginent une dimension éducative, sociale, bien plus importante que dans les autres divisions. Cette dimension, réelle ou fantasmée, est d'autant plus présente dans l'esprit du personnel de surveillance que le gain de temps semble rendre possible cette éventualité. Alors que le surveillant en détention n'a ni la possibilité structurelle ni la formation d'apporter à la réalisation de sa profession un aspect valorisant et gratifiant, le surveillant CJD espère quant à lui sortir de ce schéma et récupérer grâce à la spécificité du secteur CJD de nouvelles responsabilités dans un domaine permettant l'épanouissement professionnel.

Nous avons vu que A. Chauvenet, F. Orlic et G. Benguigui soulignaient la croyance dans le caractère utopique de la mission de la réinsertion dans le cadre de leur profession.

« Le premier constat est qu'ils adhèrent à la réinsertion en tant qu'idéal à mettre en oeuvre. Mais sur les possibilités concrètes d'accomplir cette mission, les surveillants tiennent un discours très critique. [...] Celle-ci ne peut constituer dans l'état actuel des choses une mission réelle, ni pour eux, ni pour la prison : on ne peut et on réinsère pas en prison. » (*Le monde des surveillants de prison*, A. Chauvenet, 1994, p.35-36)

Malgré tout, on peut remarquer que les surveillants CJD se réapproprient l'idée d'une mission de réinsertion au sein de ce secteur, tout en délimitant et limitant les contours de celle-ci de façon drastique. En effet, si tous admettent la difficulté de cette tâche, ils n'en restent pas moins que la volonté d'effectuer un travail même minime dans ce sens comble les professionnels.

Surveillant n° 7 : « *On a quand même l'impression d'effectuer un travail de réinsertion, même si on sait que c'est pas évident, ça rend le travail plus intéressant quand même.* »

Surveillant n° 4 : « *A tous les niveaux c'est beaucoup plus intéressant ici, on a la possibilité de faire un vrai travail ici, avec un peu de réinsertion, de social, on a l'impression de servir à quelque chose.* »

La redéfinition du principe de réinsertion s'effectue en effet selon plusieurs principes. Il se heurte tout d'abord à la faisabilité du projet, ce qui incite les surveillants à ne pas apposer à la satisfaction qui découle de la réussite de celui-ci un critère quantitatif. Cette volonté de s'inscrire dans une démarche éducative ou sociale s'effectue donc en dehors de tout calcul de « rentabilité », conférant à ces motivations, les gestes et comportements qui la témoignent, une espèce de gratuité, sans attente de résultat ou retour.

Surveillant n° 5 : « *On peut faire quelque chose avec les détenus, même si c'est trois fois rien et que ça touche qu'un d'entre eux, et bien voilà, c'est déjà ça de pris.* »

Surveillant n° 3 : « *Y'en a peut-être 5 ou 6 depuis que je suis là [2ans] où je me suis dit qu'il reviendrait pas. Je saurais pas dire quel a été notre rôle là-dedans, si on peut le quantifier mais voilà, c'est le côté gratifiant quand même du CJD.* »

De plus cet investissement prend fin dès la libération du détenu, et se trouve confronté aux aléas du monde extérieur ainsi qu'à la positivité et complémentarité du travail des différents services ayant la charge de ce détenu.

Surveillant n° 3 : *« Mais une fois qu'ils sont sortis, c'est plus notre problème, s'ils reviennent, on peut se remettre en question, on a fait notre boulot ici, après s'ils retrouvent pas de travail dehors, si les services qui s'occupent d'eux font pas bien leur boulot, nous... »*

Surveillant n° 5 : *« Après leur libération, c'est fini, on a fait ce qu'on a pu, après sinon on serait quasiment tout le temps en situation d'échec. Nous on peut faire des choses mais une fois dehors, si ça suit pas niveau boulot et tout. »*

Malgré les limites auxquelles s'assignent les surveillants dans cette mission de réinsertion, cela demeure tout de même un aspect gratifiant existant au sein du CJD et que la majorité du personnel de surveillance semble venir chercher.

3.5.3. Spécificité du poste et de la population

A la vue de ces éléments (plus de temps, moins de stress etc.), on pourrait donc penser que la place de surveillant dans un secteur CJD est prisé parmi le personnel de surveillance. En effet, comment pourrait-il en être autrement alors que *« le travail est plus valorisant, plus sympa, sans être plus complexe ni demander non plus un investissement plus important »* (surveillant chef de secteur n°1) ?

Il en est pourtant tout à fait différemment dans la réalité des faits. Malgré les avantages professionnelles et privés que semble apporter le secteur à son personnel, le nombre de volontaires afin d'intégrer celui-ci est en effet limité et insuffisant. Cette situation est due à l'image peu flatteuse, au regard péjoratif, que portent les surveillants sur ce secteur et le travail qui y a lieu.

Surveillants n° 3 : *« Je le sais pour les entendre, les collègues de la division par exemple, ils ont l'impression que c'est le foutoir ici, que c'est laxiste, etc. »*

Surveillant n° 4 : *« On sait que les surveillants des autres secteurs pensent qu'on fout rien ici, qu'on passe notre temps à discuter ou prendre des cafés mais ils se rendent compte que nos conversations sont constructives, car on parle du boulot quand même. »*

L'explication de ce phénomène se trouve être dans la spécificité de la population incarcérée. En effet, les jeunes détenus au CJD manifestent des comportements tout autres que les détenus du quartier adulte. Chacun s'accorde à reconnaître le caractère plus énergique, plus turbulent de ceux-ci, caractère pouvant être peu apprécié par le personnel de surveillance aspirant au calme et à la relative tranquillité au sein de la division dans laquelle il évolue.

Surveillant n° 8 : *« Avant, quand je travaillais en détention, je me disais que je viendrais jamais ici car j'allais m'énerver, les collègues de détention ils pensent pareil, qu'ils vont s'énerver sur des petits cons qui respectent rien mais en fait on s'y fait vite. »*

Surveillant n° 3 : *« C'est vrai qu'ils sont usants, on peut pas dire le contraire, et c'est pas comme en détention, eux ils vont vous faire répéter 25 fois les mêmes choses, ils vont vous poser 25 fois les mêmes questions. En détention, si c'est non une fois, on aura pas à le redire une deuxième fois. »*

Les surveillants de prison, possédant ces informations sur le caractère turbulent des jeunes détenus, sur leur propension à répéter inlassablement questions et requêtes au surveillant le plus proche, posent donc un regard critique et méfiant sur les conditions de travail offertes par le CJD. Ce regard, qui n'évolue que lorsqu'un surveillant se rend compte par lui-même, par exemple lors d'un remplacement, de la réalité du travail effectué en CJD, entraîne donc un désistement important concernant les incorporations à ce secteur. Afin de résoudre ce problème d'effectif, le chef de secteur n'a d'autres solutions que d'accepter toutes candidatures lui parvenant, même celle dont le profil ne semble pas cadrer avec le poste.

Surveillant chef de secteur n° 1 : *« C'est vrai qu'il y a un problème en ce qui concerne le recrutement, des fois la mentalité des agents est pas la bonne, quand il y a un problème ils disent : « C'est ton mineur, vas-y. ». On a des problèmes pour constituer les équipes car on a pas le choix, on a très peu de volontaires. Pourtant, je sais bien qu'on peut être un bon surveillant en détention et que ça se passe pas bien au CJD. Et pareil pour l'inverse, un bon surveillant CJD peut facilement se faire déborder en détention. »*

N'ayant aucune solution alternative afin de posséder un effectif complet, la hiérarchie et la direction consentent même à effectuer quelques passe-droits concernant la formation à effectuer lors de son entrée au CJD. La formation, comme nous l'avons vu, est considérée par la plupart des surveillants comme une perte de temps, un apprentissage inutile que quelques journées passées sur le terrain remplacent avantageusement. Edicter une formation obligatoire lors de l'incorporation au CJD devient donc un frein supplémentaire au recrutement de personnel. Devant cet obstacle, la solution est simple, la formation n'est plus nécessaire ni obligatoire.

Surveillant n° 2 : *« Je crois que normalement on doit tous suivre une formation dans l'année de notre arrivée au CJD, mais moi la direction avait oublié de me le dire qu'il y avait une formation, et c'est vrai qu'on a souvent un peu de réticences avec les formations, donc j'y suis pas encore allé. D'ailleurs je ressens pas du tout de manque par rapport à ça. »*

Si le surveillant cité ci-dessus ne semble pas manifester de manque envers une formation appropriée aux particularités du CJD, on peut penser que cela s'explique

par sa vision de la population carcérale.

Surveillant n° 2 : *« J'avais pas de motivation particulière pour bosser avec des jeunes, parce que je trouve que de la formation, on en fait aussi en détention, pour moi les conditions de travail sont les mêmes, les charges de travail aussi, et puis pour moi, jeunes ou pas, c'est des détenus comme les autres. »*

Pourtant la majorité du personnel de surveillance reconnaît la spécificité du poste ainsi que des qualités requises à sa bonne réalisation. Celles-ci diffèrent en effet assez de la représentation des qualités requises pour un surveillant de détention adulte. Les atouts dont doit disposer un surveillant CJD, semblent être la capacité d'écoute, la patience, la fermeté des nerfs etc., autant de qualités ayant trait à l'éducation. On se trouve ici en présence d'une problématique fondamentale dans la construction d'une uniformité des méthodes de travail en CJD. Si la majorité des surveillants incorporés dans ce secteur ont montré une motivation particulière afin de travailler avec des jeunes, c'est bien parce qu'ils reconnaissaient le caractère distinct de cette population et du travail à effectuer auprès d'elle. Pourtant, et ce pour les raisons que nous avons développées plus haut, il semble difficile pour un chef de secteur de disposer dans son unité d'agents porteurs d'une vision identique des détenus et de la relation à avoir avec eux. Cette disparité des regards portés sur la population pénale va engendrer de nombreux problèmes et dysfonctionnements au sein du secteur CJD. En effet, la vision portée sur le détenu par le surveillant va énormément influencer sur la construction de la relation qu'ils vont entretenir, et nous verrons par la suite comment celle-ci influe sur la méthode de travail du surveillant dans sa globalité.

Nous avons donc vu la spécificité du secteur CJD dans l'enceinte d'un établissement pénale. Cette spécificité semble donc toucher chaque composant de la vie en détention, que ce soit concernant la population, les conditions ou rythme de travail, ou encore la valorisation du travail, valorisation qui s'exprime par le rapport plus approfondi créé avec le détenu, comme nous allons le voir maintenant. .

3.5.4. Sortir de l'image « surveillant porte-clé » : un impératif identitaire

La valorisation du travail du surveillant CJD en comparaison au surveillant de détention semble donc un aspect important de la définition de ce poste. Les surveillants CJD expriment et expliquent d'ailleurs tout à fait clairement cette notion par l'utilisation d'une appellation péjorative de leur profession : le « porte-clé ». En effet, le métier du surveillant en détention semble se limiter à l'ouverture et la fermeture des portes des cellules. Si l'on pouvait penser que ce terme était principalement employé par les détenus ou anciens détenus pour souligner le caractère abrutissant et désintellectualisé de la profession de surveillant, les entretiens montrent qu'il est repris par les surveillants eux-mêmes, et qu'ils en conservent sans en prendre ombrage la dimension péjorative.

Surveillant n° 3 : *« Y'a quand même un côté gratifiant dans le CJD, ça nous permet de sortir de l'image du surveillant « porte-clé » ».*

Surveillant chef de secteur n° 1 : « *Faut bien comprendre que dans ce service, les surveillants doivent plus seulement être des vieux « matons », des simples « porte-clés ».* »

On distingue ici, comment les surveillants CJD aspirent à une revalorisation de leur profession en lui apportant une dimension éducative et sociale qui n'existe pas dans une division de détention. Ceci nous permet de remarquer que les surveillants, du moins ceux ayant manifesté une réelle motivation pour le secteur CJD, posent eux aussi un regard peu gratifiant sur leur profession et les tâches qui lui sont incombées. En effet, le caractère infamant ou allant à l'encontre d'une certaine bienséance des tâches que doivent effectuer le surveillant pose le problème de l'épanouissement personnel dans le travail, de l'estime de soi et de son métier.

« L'univers carcéral nous met en face d'une autre réalité de la division sociale du travail tout aussi importante : sa dimension morale. Les fonctions supérieures et les fonctions subalternes se doublent d'une connotation morale. [...]. La fonction de surveillance, par contre, est considérée comme « subalterne », non seulement parce que les surveillants occupent l'échelon le moins élevé de la hiérarchie des métiers de la prison, mais aussi parce qu'on leur assigne le « sale boulot », (E.C Hughes, 1971). » (Cité dans *Le monde des surveillants de prison*, A. Chauvenet et al, 1994, p. 49)

En intégrant un secteur où la mission éducative est plus importante, où le strict contrôle de surveillance des détenus semble plus souple, ces personnes mobilisent ce que A. Chauvenet *et alii* appellent une stratégie afin de rééquilibrer le rapport entre tâches dévalorisantes (fouilles, surveillance) et aspect gratifiant (participer à une mission éducative) de leur métier.

« Les tâches moralement dévalorisées ou contraire aux valeurs de l'agent qui les exécutent peuvent diminuer l'estime de soi et l'idéal du moi, déclencher la culpabilité ou le rejet du métier. Pour ne pas perdre l'estime de soi, les surveillants construisent différentes stratégies. » (*Le monde des surveillants de prison*, A. Chauvenet *et alii*, 1994, p.55)

Poser sa candidature afin d'intégrer le Centre de Jeunes Détenus semblent en effet correspondre à une stratégie visant à rétablir une certaine estime de soi et du métier pratiqué.

Les surveillants CJD, nous venons de le voir, veulent éviter de se retrouver engoncées dans l'image du surveillant porte-clé, du vieux « maton » dont la principale mission est d'ouvrir les portes et de punir lors d'infraction aux règlements. Cette représentation dévalorisante de leur profession, si elle est acquise, n'en demeure pas moins influencée par la structure et l'organisation même d'un quartier de détention. En effet, les surveillants repèrent dans cette définition la part de responsabilité qu'occupe la structure même d'un quartier de détention. Le nombre de détenus empêche en effet de se consacrer à autre chose qu'à ces tâches peu valorisantes. Le CJD, lui, offre la possibilité de créer un lien plus approfondi avec les détenus, un lien individualisé. L'individualisation des rapports induit le fait que la personne, l'homme s'exprime derrière l'uniforme, qu'il n'est plus un simple surveillant mais un individu à part entière. On trouve trace de cela dans le contentement voire la joie que ressentent les surveillants lorsqu'ils ont l'impression que les détenus leur parlent en faisant

abstraction de l'uniforme, en somme qu'ils essayent de communiquer avec l'individu et non plus avec le membre du personnel de surveillance d'un établissement pénitentiaire.

Surveillant n° 3 : *« Ce qui est bien ici, c'est quand ça se passe bien avec le détenu, qu'on peut faire de l'humour et qu'on arrive à discuter sans être obligé de la jouer surveillant. Par contre, si ça ne se passe pas bien, là je redeviens surveillant, j'enlève l'humour, j'ai pas le choix. »*

Surveillant n° 6 : *« Moi, je suis pas là pour faire de l'autoritarisme, j'ai pas de problèmes d'autorité car je fais passer nos rapports par le dialogue, je suis là pour jouer la surveillante en chef, on arrive parfois à avoir des vrais rapports, [...], ça nous permet aussi à nous de sortir du rôle de surveillant et de redevenir une personne. »*

Ceci se retrouve également lors de rencontres fortuites entre surveillants et anciens détenus en dehors de l'établissement pénal. Lorsque les jeunes libérés apostrophent les surveillants par le terme « maton », les sentiments ressentis par les surveillants s'apparentent à de la gêne et du mécontentement. *A contrario*, le fait d'être appelé surveillant ou encore plus monsieur offre au surveillant un sentiment agréable, pouvant être présenté comme un dépassement de fonction, où l'homme prend le pas sur le surveillant. Sortir de la représentation négative de sa profession, ne pas faire disparaître l'individu sous le poids de l'uniforme sont des ambitions clairement affichées par les surveillants ayant manifesté la volonté d'intégrer le personnel de surveillance d'un secteur CJD.

Surveillant n° 6 : *« Moi, je suis assez contente quand j'en croise un en dehors, enfin, je suis contente quand il m'appelle Madame ou Mademoiselle, parce que sinon... »*

Surveillant n° 3 : *« Les croiser dehors ça me gêne pas trop, sauf s'il m'appelle maton et tout ça, là par rapport à ma famille je suis gêné. »*

La spécificité du secteur CJD, les motivations que peuvent avoir les surveillants à s'y intégrer, la volonté de sortir de l'image « surveillant porte-clé », ne sont malgré tout pas des éléments suivis, ressentis et intégrés par tous. En effet, si la politique que souhaite mener le chef de secteur semble infléchir vers une volonté de travail « éducatif », de suivi du détenu par la compréhension et d'interactions « pacifiées » et respectueuses, une partie de l'équipe qu'il a constituée rencontre des difficultés à appréhender ce mode de fonctionnement différent. Les habitudes de travail intériorisées durant les années passées en détention pèsent sur le jugement que va émettre le surveillant sur la pertinence d'une telle vision, ce qui complique considérablement l'avalisation de cette méthode de travail. Ces surveillants semblent connaître des difficultés à regarder le détenu sous un nouvel angle. Chaque surveillant ayant manifesté sa volonté d'appartenir au CJD relève en effet les problèmes que peuvent connaître leurs autres collègues à oublier leurs routines des quartiers de détention. Le caractère différent de la population rencontrée, le manque de temps pouvant être consacré à la création des liens et rapports avec celle-ci, sont autant de critères qui interfèrent dans l'identité professionnelle du surveillant

et dans sa propre représentation de son rôle. En effet, le surveillant de détention possède une méthode de travail, un mode de fonctionnement qui semblent inopérants voir surannés dans le cadre du travail à effectuer dans le CJD. La dimension éducative, sociale que revendiquent les surveillants CJD nécessite une remise en cause de ces habitudes de travail. La construction de l'autorité basée sur le refus et la punition est en effet le mode de fonctionnement courant et habituel des surveillants de quartier de détention adulte. L'écoute, la patience ou le compromis sont autant d'outils que doivent utiliser les surveillants et que ne mobilisent que peu les surveillants en détention.

Surveillant chef de secteur n° 1 : *« Les qualités sont pas les mêmes car les détenus sont pas les mêmes, alors il faut être plus patient, plus à l'écoute aussi. »*

Surveillant n° 6 : *« L'écoute surtout, réussir à tendre l'oreille pour les écouter si ça va pas trop... »*

Ces différences fondamentales de travail induisent également une problématique plus profonde, le regard porté sur le détenu. En effet, le CJD accueille une population jeune et principalement composée de mineurs. Afin d'adapter à cette donne leurs comportements, les surveillants doivent avoir conscience de travailler avec des « jeunes » détenus et non plus des détenus « taulards ». Ceci ne semble pourtant pas être une donnée partagée par tous. Perpétué par la force de l'habitude que les surveillants, ayant opéré en détention durant un laps de temps assez long, ont intériorisé, ceux-ci continuent à se représenter leur fonction indifféremment selon le quartier dans lequel ils évoluent. Dans cette perspective, le détenu est un « taulard » comme un autre, ayant commis une faute qu'il doit payer, devant assumer la responsabilité de ses actes comme n'importe quel autre détenu, l'âge ne pouvant constituer un critère pouvant faire évoluer le regard que le surveillant porte sur lui. Il est évident que ceci va créer des troubles, aussi bien dans l'effectif même du personnel de surveillance que dans le groupe des détenus. En effet, cette différence de représentation du détenu ne peut qu'engendrer un manque d'uniformité dans le comportement des surveillants vis-à-vis des détenus, dans l'application des règles de vie concernant la détention ainsi que dans la construction des rapports de confiance, de respect et d'autorité qui vont régir les interactions surveillants détenus, thèmes que nous allons à présent aborder.

Malgré cela, et pour les raisons que nous avons évoquées concernant les problèmes de sous-effectif et de formation inadaptée, nous avons pu remarquer l'incapacité dans laquelle se trouve le secteur CJD à créer dans son unité de personnel une uniformité et une harmonie de pensée. La différenciation de leur perception du travail des deux groupes principaux composant le personnel de surveillance du CJD, à savoir les surveillants « motivés » et « volontaires » et ceux « arrivés là un peu par hasard », va entraîner un processus de construction identitaire professionnelle qui aboutira à un antagonisme important. Le groupe de surveillants ayant postulé aux postes du CJD ont, comme nous l'avons vu, accepté et agréé le postulat d'un changement de vision concernant leur rôle ainsi que le détenu lui-même. En manifestant leur ambition de sortir de l'image du surveillant « maton », ils remettent implicitement en cause les méthodes de travail qui peuvent exister dans les quartiers

de détention. *A contrario*, les autres surveillants n'ayant pas exprimé de manière franche et convaincue leur attrait pour ce secteur, arrivent à l'intérieur de celui-ci armés de leurs convictions et certitudes acquises durant leurs années de travail précédentes. Ceux-ci vont alors appliquer dans le CJD les habitudes et les réflexes glanés au contact d'une division et d'une population de l'administration pénale dont le mode de fonctionnement se trouve être dissemblable. Les détenus vont ainsi être l'objet d'une double appréciation de leurs identités. En effet, la caractéristique principale de leur personnalité va osciller, selon le degré de validation de l'idée de spécificité du secteur selon le surveillant, entre « jeune » et « délinquant ». Si les surveillants considérant le détenu comme un jeune avant tout reconnaissent également leur caractère délinquant, il en est différemment pour les autres membres du personnel qui, eux, ne font aucune distinction entre détenus du CJD et détenus adultes, omettant par là même, la singularité de leur âge et de leur problématique.

Surveillant n° 2 : « *Moi, je fais le même métier ici qu'en détention, ils sont moins nombreux mais c'est les mêmes, c'est les mêmes qu'on reverra là-bas dans quelques années.* »

Surveillant n° 6 : « *Je crois que pas mal de mes collègues les jugent, ils les voient plus comme des jeunes ou même comme des gens, mais comme des détenus, des taulards, alors ils les traitent comme ça.* »

Nous remarquons ici que la problématique de l'identité professionnelle des surveillants que nous avons soulevée précédemment, c'est-à-dire l'envie manifestée de créer un mouvement de celle-ci vers une possible revalorisation, entraîne *de facto* une redéfinition de leurs représentations des détenus. En essayant de redéfinir leur identité professionnelle, les surveillants vont évoluer dans leur perception de l'identité de la population dont ils ont la charge, en lui reconnaissant des particularités à même d'entraîner un changement dans leur appréciation et dans la nature de leurs comportements au cours des interactions dont ils seront les acteurs. *A contrario*, la stabilité et la continuité, dans laquelle s'inscrivent les surveillants, n'affichant aucune volonté de changement de leurs identités professionnelles, coïncideront avec un immobilisme complet des méthodes de travail et du rapport au détenu. On se trouve ici devant un point qui va nous permettre d'avancer dans cette recherche, le fait qu'une problématique professionnelle d'un agent de l'institution pénale puisse engendrer des effets sur leurs méthodes de travail, leurs rapports aux détenus et ainsi sur les interactions dont ils vont être les acteurs, avec tout ce que celles-ci peuvent engendrer comme possibilité de transgression.

Si ce décalage entre les membres du personnel de surveillance peut être vécue par ceux-ci dans un certain cadre et dans une certaine mesure comme un atout, comme nous le verrons ultérieurement, il s'avère qu'il se révèle préjudiciable dans de nombreux domaines. Nous avons pu constater, durant la construction de l'objet d'étude, l'importance de l'interaction surveillants détenus dans le cadre d'une redéfinition de l'identité délinquante de ces derniers. Le regard posé sur ces jeunes par les personnes auxquelles ils seront confrontés durant leur détention est un des points primordiaux à la compréhension de cette problématique, et ce, pour ce qu'il implique sur la nature de l'interaction qu'ils vont entretenir avec les surveillants. En effet, comme les travaux de Le Moigne sur l'organisation sociale de la multirécidive chez les jeunes délinquants nous l'ont montré, la recherche d'une stabilité identitaire,

d'une continuité biographique sont des aspects primordiaux participant à la construction d'une carrière délinquante.

« Notre parti pris est de considérer que la construction de l'identité individuelle représente le vecteur à partir duquel les conduites doivent être rendues intelligibles. Plus exactement, il entend faire admettre l'idée que la pratique des acteurs dérive, pour sa part essentielle, d'une recherche d'unité et de stabilité biographiques. [...] Aussi, lorsque cet environnement s'emploie à déconstruire leur cohérence subjective, paraît-il logique que ceux-ci cherchent à s'y opposer, en mobilisant les ressources auxquelles ils peuvent avoir accès » (*Le traitement des intraitables*, P. Le Moigne, p.14, 2000)

La nature différente des interactions dont le détenu sera un des acteurs va donc lui demander adaptation, réponse et réaction. Il est également possible de considérer que ce double langage tenu par les surveillants ne peut permettre aux détenus de construire un processus de changement dans leur identité, celle-ci se trouvant être l'objet d'une double appréciation, dont l'une d'entre elle le conforte dans son identité purement et exclusivement délinquante.

Devant cette double évaluation de leurs identités, les jeunes détenus devront donc adapter leurs comportements et leurs problématiques personnelles et nous pouvons penser, sans préjuger de la suite de cette recherche, qu'il est possible que ces deux définitions de l'identité des détenus, dans leur effet sur un éventuel processus de changement, s'annihilent plutôt que se complètent, tant la nature déstabilisatrice de celles-ci concernant leur rapport à l'autorité semble porteuse de germe « schizoïde ».

La dichotomie que nous venons d'observer s'accompagne de multiples points qui caractériseront et définiront la nature et la substance des interactions que le détenu accomplira durant sa détention. Le premier aspect soulevé ici a trait au jugement émis par le surveillant sur la pertinence du recueil d'informations concernant le jeune délinquant incarcéré. En effet, les informations possédées par les membres du personnel de surveillance sur les détenus sont sommaires voire quasi inexistantes. S'il n'est pas de notre intention de remettre en cause la notion de vie privée, de domaine personnel ou de présomption d'innocence lorsque le jeune détenu n'est pas encore passé en jugement, il convient tout de même de s'intéresser à ce que la possession de renseignements pourrait apporter au surveillant dans sa relation avec le détenu. Sur ce sujet également, les avis entre surveillants divergent et empruntent le même cheminement opposé que pour la perception de leur rôle et de l'identité des détenus. En effet, lorsque le surveillant considère le détenu comme un jeune avant tout, il reconnaît les bienfaits que pourrait avoir la révélation d'informations relatives aux détenus dont il a la charge dans l'exercice quotidien de ses fonctions.

Surveillant n° 3 : « *Les informations ça vient souvent de leurs co-détenus qui nous disent des petites choses. C'est important pour cerner les gens, adapter son discours.* »

Surveillant n° 4 : « *Je trouve que les informations, c'est super important pour comprendre et tout ça, mais officiellement on les a pas, alors on parle entre nous pour nous donner des infos, et pour le reste ça devrait venir des éducateurs mais on les voit que quand y'a vraiment un gros problème alors...* »

Les indications que souhaiteraient posséder les surveillants se rapportent principalement, ce qui découle d'une certaine logique lorsque l'on garde à l'esprit l'idée qu'ils considèrent les détenus comme étant au premier abord des « jeunes » voire des « enfants », à leur situation familiale. La compréhension de celle-ci est un des aspects qui, selon les surveillants, pourraient leur permettre une meilleure analyse de la problématique individuelle des jeunes détenus, et qui pourrait aboutir à une adaptation de leur discours et comportements selon les principales caractéristiques de ces schémas familiaux.

Surveillant n° 5 : *« On pêche des infos sur leur vie extérieure un peu partout, aux co-détenus, aux éduc., aux collègues, parce que c'est super important de savoir pour leur famille, après on peut leur parler de leur mère, etc. »*

Comprendre et connaître pour s'adapter, utiliser les informations pour construire un discours et un comportement pertinent dans la perspective, sinon d'un changement du moins d'un apprentissage de certaines valeurs, sont des notions présentes dans le discours de certains surveillants et considérées comme pouvant faciliter et augmenter la valeur de la dimension éducative de leur travail. Ces surveillants, s'ils reconnaissent le fait de ne pas posséder ces informations de manière officielle, avouent en revanche les rechercher par le dialogue et l'écoute, qu'ils effectuent avec le détenu lui-même, son compagnon de cellule, les éducateurs, les intervenants extérieurs voire, même si cela semble extrêmement rare, avec les membres de sa famille.

Le spicilège (i.e. le recueil méthodique) de connaissances concernant le détenu et ses conditions de vie à l'extérieur de la prison constitue donc un aspect important du travail de certains surveillants. Pourtant, il n'est pas surprenant de constater qu'il n'en va pas de même pour l'ensemble du corps professionnel du CJD. En effet, le recueil d'informations revêt pour certains un intérêt limité voir inexistant.

Surveillant n° 2 : *« Les informations, moi ça m'intéresse pas d'en avoir, ça sert à rien car de toute façon, ils se sentent tous innocents. »*

Surveillant n° 8 : *« Leur situation familiale et tout ça, moi je m'y intéresse pas parce que je me dis que si leurs parents, que ce soit de leur faute ou pas, ont pas réussi avec eux, nous je vois pas ce qu'on peut faire de plus. »*

Si ces surveillants reconnaissent l'importance de certaines informations, c'est parce que celles-ci peuvent avoir une incidence directe sur le comportement des détenus, leur état d'esprit et peuvent être donc considérées comme génératrice d'incidents. On retrouve ici trace de la mission première des surveillants qui est le maintien de l'ordre et de la sécurité au sein de leur établissement. Par contre, la pertinence de ces informations quant à l'adaptation du discours et du comportement du surveillant dans une démarche pédagogique est quant à elle réfutée. Pis, ces informations peuvent être ressenties comme dangereuses dans le cadre du travail du

surveillant puisque pouvant, selon le caractère tragique de certains vécus, interférer sur leur jugement et créer un sentiment de compassion.

Surveillant n° 2 : « *Et puis, j'ai pas envie de savoir car je veux pas avoir de la pitié, de le plaindre etc.* »

Surveillant n° 6 : « *D'un côté, je comprends un peu ceux qui préfèrent ne pas savoir car après ils peuvent s'en servir pour essayer de nous amadouer, d'en tirer profit quoi, et ça il faut éviter.* »

Si les avis des surveillants diffèrent quant à l'intérêt que peut avoir la possession de certains renseignements sur le détenu et sa vie sociale et familiale, ils se retrouvent néanmoins sur un point précis, leur dangerosité quant à l'équité nécessaire à respecter entre les détenus. Cette notion d'équité regroupe pourtant en son sein de nombreuses contradictions et paradoxes, puisqu'elle se juxtapose avec les concepts de méritocratie et de récompense, éléments de la vie en détention que nous allons à présent appréhender.

3.6. Confiance, respect et équité : objectifs éducatifs ou stratégie professionnelle ?

Les surveillants de prison, comme nous l'ont montré A. Chauvenet *et al*, se doivent, afin d'assurer la sécurité dans l'établissement où ils évoluent, d'obtenir l'assentiment des détenus ou tout du moins leur relative « coopération ». Ceci ne va évidemment pas de soi, étant donné les positionnements antagoniques de ces deux populations dans la structure de la prison. En effet, le champ sociologique de la vie carcérale a montré comment l'imagerie militaire est assimilée et reprise par chaque membre de ces deux groupes. Cette imagerie prend une signification particulière tant il est apparu durant les entretiens les nombreux liens de parentés qu'unissent les surveillants avec des membres du corps militaire. Pour éviter une « guerre de tranchées » incompatible avec leur mission première de sécurité et de maintien d'ordre, les surveillants doivent instaurer une « paix armée » avec les détenus dont ils ont la charge. Cette volonté, si elle est informelle et implicite, n'en est pas moins une donnée fondamentale du travail de surveillant de prison.

« L'autorité du surveillant n'est une donnée préalable que sur le plan légal, abstrait et symbolique. Concrètement, elle doit être gagnée auprès des détenus. [...]. Les personnels de prisons peuvent aussi, comme les détenus, être les victimes d'un engrenage de la violence et de la non-coopération des détenus. Aussi surveillants et détenus ont-ils un intérêt commun dans le maintien d'une coexistence pacifique, ou d'une « paix armée ». » (*Le monde des surveillants de prison* A. Chauvenet *et al*, p. 83, 1994, PUF, Paris).

Afin d'établir des relations plus ou moins pacifiées avec les jeunes incarcérés, les membres du personnel de surveillance se focalisent donc sur la mise en place de deux notions précises susceptibles de favoriser ces échanges, la « confiance » et le « respect » (nous utiliserons les guillemets à chaque emploi de ces deux termes, la

relativité de ceux-ci dans les rapports détenus-surveillants nous semblant l'exiger). Ces deux idées sont reconnues et admises par les surveillants comme les éléments créateurs et déclencheurs de la relative « coopération » des détenus dans la réussite de leur objectif principal. Les surveillants cherchent donc à instaurer avec les détenus les notions de « respect » et de « confiance » mutuels.

Surveillant n° 3 : *« Tout tourne autour du respect avec eux, on essaie qu'ils nous respectent et on essaie de montrer qu'on les respectent nous aussi. »*

Surveillant n° 4 : *« La notion centrale ici c'est le respect, on fait comprendre au détenu qu'il a intérêt à nous respecter, c'est la base du travail, le respect mutuel, c'est le phare de la profession. »*

Pour cela, ils disposent de divers outils, dont le principal semble être le principe de don-contre don. En effet, les surveillants, en octroyant aux détenus quelques avantages tels la passation de cigarettes entre détenus, une douche supplémentaire lors des journées de parloir etc., cherchent à obtenir du détenu en question une certaine reconnaissance, reconnaissance pouvant permettre non pas de briser mais tout du moins de fêler quelque peu la logique d'adversité structurelle qui régit leur rapport.

« La construction d'un système de dons/contre-dons entre surveillants et détenus, initié par les surveillants, devient alors l'instrument de pacification et de stabilisation des relations au sein de la prison, et constitue une condition de la coopération des détenus, de leur consentement à leur propre assujettissement. (*Par-delà les murs*, G. Chantraine, p.184, 2004).

Par ces quelques privilèges accordés aux détenus, les surveillants envoient un message clair et limpide à ceux-ci, dont la teneur exprime l'idée que les surveillants ne sont pas nécessairement les ennemis des détenus, et que tout le monde peut trouver intérêt et matière à gagner dans une relation de coopération.

Surveillant n° 3 : *« On essaie de leur faire comprendre qu'ils doivent changer pour pas refaire de prison après, et changer ça passe par se tenir tranquille ici, qu'on est pas là non plus que pour faire de la répression, on peut leur être utile aussi s'ils nous respectent vraiment. On joue un peu sur l'humour, mais il y en a certains à qui on doit toujours prouver qu'on est pas leur ennemi. »*

Surveillant n° 4 : *« On essaie de leur faire comprendre certaines choses même si c'est pas évident, de leur expliquer où est leur intérêt, parce que leur intérêt il est de nous respecter pour qu'on lui donne des avantages. »*

Il est cependant évident que les surveillants n'agissent pas de manière gratuite et désintéressée. En effet, ils attendent en retour que les détenus se conforment au plus près au règlement intérieur qui régit la vie carcérale. Toute atteinte à celui-ci, pouvant être susceptible d'entraîner des situations conflictuelles que le surveillant se verra reprocher par sa hiérarchie, impliquera une réponse du surveillant prenant la forme de l'arrêt immédiat, et plus ou moins long selon la gravité de la faute, de la

passation de ces quelques avantages. On peut également remarquer que, bien plus que l'utilisation des rapports disciplinaires (utilisation peu fréquente et s'étiolant avec l'expérience grandissante du surveillant de la vie carcérale), l'arrêt momentané des privilèges du détenu est le moyen de sanction le plus adéquate et utilisé par les surveillants afin de faire comprendre à celui-ci l'ampleur de sa faute.

Surveillant n° 3 : *« Les avantages c'est notre moyen de pression à nous car les procédures disciplinaires, c'est vraiment le dernier moyen car on redevient l'ennemi et on fait une croix sur tout le travail éducatif fait avant. »*

Surveillant n° 8 : *« Au niveau des sanctions, y'a du laisser-aller, personne n'en fait alors j'ai arrêté aussi, parce que se prendre la tête avec le détenu et voir que c'est pas suivi. Donc, bon, je règle ça à ma façon, je fais pas de procédures mais si il me demande quelque chose après, je rigolerais et il sera bien pourquoi. »*

Si, par ce procédé don-contre don, les surveillants essaient de s'approprier « respect » et « confiance » de la part du détenu, la perspective inverse s'exprime également. En effet, le détenu semble lui aussi avoir compris la règle du jeu régissant la vie interne d'un établissement pénitentiaire et principalement les rapports détenus-surveillants. Le principe don-contre don permet donc également aux surveillants de jauger le caractère docile et respectueux des détenus dont ils ont la charge, ce que ces derniers ont parfaitement intégré et dont ils essaient de tirer profits et bénéfices. En effet, les surveillants mettent en place une série de petits tests visant à connaître davantage le détenu et sa propension à exécuter les demandes que lui soumettent les surveillants sans trahir celles-ci. La majorité des membres du personnel de surveillance applique en effet un schéma précis : le détenu jouit à son arrivée en détention d'une méfiance qu'on pourrait qualifier d'absolue, toutes ses requêtes étant donc durant les premiers jours refusées. Ceci permet au surveillant d'instaurer l'idée que les détenus ne possèdent pas de droits véritables mais bien que c'est le surveillant lui-même qui décide, en son âme et conscience et malgré les restrictions réglementaires, de lui accorder quelques avantages, situation permettant à celui-ci de montrer qu'il n'est pas l'ennemi et qu'il peut assouplir sa position si le détenu le mérite. Une fois passée ces premiers jours de refus systématique, le surveillant va demander au détenu de lui rendre plusieurs petits services, et donc tester en quelque sorte la loyauté du détenu.

Surveillant n° 8 : *« Le premier jour, je dis non à tout et je regarde, après je sais comment il est, je sais comment m'y prendre même s'il faut toujours faire attention. »*

Surveillant n° 4 : *« On essaie toujours de trouver des petites idées de trucs qui pourraient nous servir de monnaie d'échange. Comme ça, on regarde comment ils agissent et on sait après à quoi s'en tenir. »*

Surveillant n° 3 : *« On a les bases, et après, selon notre bonne conscience, on fait des ajustements, et on voit comment ils réagissent. »*

Si le détenu semble accomplir ces quelques actions sans chercher à tromper les règles que le surveillant lui a clairement expliqué, ou à profiter de celles-ci pour

s'accaparer diverses situations profitables mais néanmoins refusées par le surveillant, il continuera à jouir de la relative confiance du surveillant et à bénéficier des quelques « privilèges » acceptables eu égard à la vie carcérale. Si cependant il essaie de déroger aux recommandations du surveillant, il se trouvera confronté à un retour à la case départ.

Surveillant n° 3 : *« On prend les marques de confiance, on les met bout à bout, on donne un peu, s'il respecte ce que l'on lui demande on continue jusqu'au moment où voilà... La confiance elle se construit par petits bouts, elle se construit sur les actes, les petits tests. »*

Surveillant n° 6 : *« Ici, c'est du donnant donnant, je veux bien leur faire passer un truc mais qu'ils viennent pas me pomper l'air après et quand je leur demande un truc, ils ont intérêt de le faire sinon après, c'est cuit pour eux. »*

Cette mise en place de petits tests permet donc au surveillant de montrer au détenu qu'il mérite sa « confiance » et son « respect », puisqu'il peut faire un pas vers celui-ci s'il s'en montre digne. De plus, elle permet également au surveillant d'observer dans quelle mesure il peut accorder au détenu « respect » et « confiance ». Ce jeu des petits tests implique donc deux facettes de l'interaction surveillant-détenu, attirer vers le surveillant la coopération du détenu et montrer à l'agent les limites de confiance à accorder au détenu. Ceci nous montre également à quel point les surveillants sont confrontés à l'implacabilité de l'échec. En effet, ils reconnaissent tous se trouver dans la position d'un joueur connaissant l'issue de la partie, issue qui lui sera inexorablement et implacablement défavorable. Le détenu finira toujours par déroger aux règles établies par le surveillant dans le petit test qui lui est demandé d'accomplir. Les seules nuances dans cet échec se trouvant être alors dans le moment où la succession de ceux-ci se trouvera interrompue défavorablement et la densité que celui-ci revêtra.

Surveillant n° 5 : *« On joue, on se lance, et si ça passe pas c'est pas grave, on recommencera après. On sait de toute façon qu'on est voué à l'échec. »*

Surveillant n° 8 : *« Ça peut marcher 5 fois, 6 fois et paf, c'est à la septième qu'ils vont essayer de t'avoir. Mais, on sait ça, on sait comment ça fonctionne. »*

Les surveillants ont donc parfaitement intégré que la confiance toute relative qu'ils accordent au détenu finira toujours par être prise à défaut. A partir de ce moment de tromperie, et selon l'intensité de celui-ci, le surveillant redéfinira à la baisse les avantages accordés au détenu et le crédit dont il bénéficiait, jusqu'à ce que le jeu reprenne de nouveau et ainsi de suite jusqu'à la prochaine incartade du jeune incarcéré.

Si le surveillant possède donc des outils pour redéfinir son rapport plus ou moins « pacifié » et « coopératif » avec le détenu, il est cependant lui aussi soumis au jugement des détenus. En effet, comme nous l'avons vu, la mise en place des petits

tests peut prendre deux caractères différents, que l'on se situe dans la perspective du surveillant (jauger à quelles limites va se heurter la marge de manœuvre dont disposera le détenu durant sa détention) ou dans celle du détenu (accorder confiance, respect, donc coopération au surveillant selon le sentiment d'équité, de justice que le surveillant lui inspire lorsque celui-ci décide d'accorder quelques privilèges). Cette dernière idée est en effet extrêmement importante dans la nature de l'interaction surveillant-détenu qui se crée. Si le jeune détenu reconnaît au surveillant le caractère juste et équitable de ces décisions, il lui accordera le « respect » et la « confiance » recherchés par le surveillant. Si, au contraire, les détenus remarquent dans les avantages et privilèges décernés par le surveillant à certains d'entre eux des traces d'injustice, d'iniquité, donc que le surveillant décide et agit en fonction des détenus de manière totalement arbitraire, les rapports entre eux prendront une tournure délicate et placeront le surveillant en position difficile dans l'exercice de son travail.

Surveillant chef de secteur n° 1 : « *On doit être équitable avec tout le monde, sinon ils peuvent s'en servir, nous le reprocher et là tout est foutu.* »

Surveillant n° 4 : « *Ca nous complique un peu de pas pouvoir expliquer des fois, car s'ils comprennent pas, ils peuvent nous le reprocher et ensuite, faut tout reprendre de zéro.* »

L'idée d'équité dans la prise de décision des surveillants est donc fondamentale dans la construction de la nature de la relation que surveillants et détenus vont entretenir qui reposera sur la dynamique de don contre-don avec ses avantages et ses risques (organisationnels, identitaires). Les propos de Foucart (2003) qui suivent, résument la problématique professionnelle des surveillants en les plaçant au cœur d'une forme *de dilemme professionnel* par nécessité que l'on retrouve dans d'autres métiers mais peut-être pas avec la même intensité.

« Le cycle du don prend de la valeur par rapport aux contraintes de l'organisation. Donner, c'est prendre un risque, le risque de non-retour. Ce risque est assez élevé dans l'organisation pénitentiaire. Le don est en effet un grand danger sécuritaire aux yeux de l'administration pénitentiaire. Le risque de corruption ou de chantage au sens strict des surveillants par les détenus n'est pas loin. Le don comme le souligne Lefort, c'est à la fois l'établissement de la différence et la découverte de la similitude. Or, c'est là que réside le danger du point de vue de la sécurité des prisons : un surveillant ne peut pas, ne doit pas considérer le détenu comme un autre lui-même. C'est pourquoi il faut interdire aux surveillants d'accepter un don quelconque, car la norme de réciprocité les obligerait à rendre. L'analyse du stigmaté est proche. Le stigmatisé est perçu comme différent. Il n'est pas semblable. Il y a rupture du principe identité/différence ou en d'autres termes de l'ordre symbolique. Si l'autre est radicalement différent, il n'y a plus d'échange possible. On se trouve dans des situations de grande incertitude. Comment prévoir, faire confiance, à celui qui est différent ? »

Les enjeux de l'analyse de ce dilemme professionnel concernant les surveillants en relation avec les jeunes détenus prennent encore plus d'importance, selon nous, du fait que ces jeunes ont eux-mêmes des problématiques identitaires complexes (d'estime de soi, de réparation sans réelle solution). Dans quelle mesure serait-il

profitable pour ces professionnels, l'institution et finalement ces jeunes de permettre des débats entre surveillants, et entre ceux-ci et d'autres professionnels sur cette question qui paraît capitale ? En cette perspective, nous retrouvons les propositions de Clot (2005) qui met au centre de ses questionnements théoriques et ses pratiques d'intervenants (il est professeur au CNAM) le poids des *controverses* professionnelles pour le dépassement d'impasses professionnelles empêchant au métier d'évoluer du point de vue des individus et des collectifs concernés. C'est ainsi qu'il parle du travail sur le travail, ou « métier au carré » comme une condition d'éviter « les risques actuellement bien présents de dépersonnalisation » (Clot, 2005)

4. Conclusion

Toute organisation fabrique des règles de travail en fonction des contraintes qu'elle rencontre et des solutions qu'elle produit. Mais que se passe-t-il quand les règles de travail sont la finalité même de cette organisation, en l'occurrence une institution ? Comment se construisent des règles ayant pour objet des règles ? Le milieu carcéral offre la possibilité d'étudier ce genre de réalité où les règles ont pour seule finalité d'exister pour elles-mêmes dans la mesure où l'ordre et la sécurité sont des *priorités* absolues (maintenir un *statu quo* de façon réglementaire). Mais que se passe-t-il quand ces règles doivent s'accommoder ou tenir compte d'objectifs éducatifs comme ceux en vigueur dans les centres de détention pour adolescents et jeunes adultes (CJD) ? Entre contrôler pour contrôler, subvenir aux besoins élémentaires des détenus (routine professionnelle des surveillants) et permettre par un travail éducatif une autonomisation de ces jeunes (apprentissage d'une forme d'autocontrôle et de discipline) un champ des possibles est ouvert pour les surveillants. Cependant de cette possibilité naissent des dérives fonctionnelles qui paraissent nécessaires (sortir du registre de la coercition) mais contradictoires avec la mission première (traditionnelle) de l'institution concernée. La double mission du surveillant en CJD, comme nous l'avons constaté précédemment, met la question de la *transgression* au cœur même du processus de contrôle mettant ces professionnels face à un risque et des dilemmes pour lesquels ils ne sont pas préparés.

En effet, les diverses formes de transgression systématique des règles, corrélatives des actes de déviance et de délinquance des jeunes et objet du travail des surveillants, semblent infiltrer et infléchir ce qui définit normalement la mission et l'autorité d'un surveillant de prison. Résultent de cette problématique professionnelle des pratiques rationnelles du point de vue de l'exercice quotidien mais à terme contre-productives du point de vue éducatif et organisationnel : logique de don contre-don, chantage affectif qui paraissent dans ses effets renforcer des stratégies identitaires d'opposition, et transformer de façon superficielle des comportements de transgression pivot de la délinquance juvénile.

La difficulté majeure de notre démarche réside, nous en sommes conscients, dans la nécessité de prendre en compte la réalité actuelle des conditions de détention des jeunes en évitant un discours soit trop critique affirmant que l'incarcération est inutile pour les jeunes soit trop normatif cherchant la meilleure façon de la rendre efficace du point de vue d'une pratique professionnelle ou de l'institution. La perspective que nous avons voulu défendre vise à définir quelle serait dans l'idéal la pratique la plus adéquate pour les professionnels afin qu'ils puissent en *conscience* avoir le sentiment d'aider ces jeunes à rompre avec un parcours délinquant, alors

même que la dynamique de cette délinquance contamine les pratiques des surveillants et amoindrit par là même les propres chances de salut de ces jeunes (effet circulaire ou systémique).

L'option théorique (mais peut-être aussi philosophique ou morale ?) que nous avons adoptée part du principe que les surveillants ne peuvent pas désirer et faire le bien de ces jeunes malgré eux et qu'il s'agit d'aider ces jeunes à trouver une issue dans le cadre d'une *démarche proactive* (autonomisante par le biais d'actions d'accompagnement plurielles, c'est-à-dire adaptées dans la mesure du possible à chaque adolescent). Cela suppose que ces surveillants, en collaboration avec d'autres professionnels, possèdent le désir, la volonté (ce qu'ils expriment en entretien) ainsi que les moyens matériels et intellectuels de « problématiser », pour et avec les jeunes qui seraient disposés à le faire, dans la mesure aussi où l'on les y invite, leur rapport ambivalent à l'autorité. L'ambivalence vis-à-vis des multiples formes d'autorité résume et révèle en effet, pour nous, un rapport conflictuel général au monde social souvent vécu comme injuste à leur encontre. Légitime ou non ce sentiment possède une réalité psychosociologique prenant sens et effet dans les comportements déviants et délinquants (bien qu'il n'y ait pas toujours comme on l'a vu une relation de continuité entre les deux). En tous les cas, la délinquance paraît bien souvent qu'une réponse des jeunes à ce que signifie l'Autorité comme pourvoyeuse d'*injustice* à leur égard et la prison et son personnel en font partie. Comment faire alors pour changer cet état de fait notamment en transformant la situation d'incarcération en opportunité pour le jeune ?

Notre manière d'appréhender la vie carcérale dans cette optique consisterait à faciliter une réflexion des professionnels sur les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien en abordant certaines problématiques récurrentes telles que la manière d'aborder la transgression des règles d'un point de vue organisationnel et leur signification au plan professionnel. Il s'agirait de l'appréhender par exemple dans un état d'esprit différent que celui dans lequel les professionnels l'abordent, contraints et forcés, c'est-à-dire comme une variable à contrôler absolument plutôt que comme une possibilité de créer, entre autres, un espace de dialogue et d'innovation sociale comme tentent de le faire parfois, avec leurs moyens personnels, certains surveillants.

CONCLUSION GENERALE

Pour beaucoup de chercheurs en sciences humaines et sociales, il est normal de préciser que les jeunes détenus sont d'abord des adolescents pour lesquels un certain nombre de leviers ont échoués. Bon nombre d'entre eux ont « grandi » en évoluant au sein d'un système de relations difficile et ont eu des parcours chaotiques. Il est classique également de dire qu'ils sont le produit d'échecs socio-éducatifs cuisants. Le rejet et la stigmatisation dont ils font l'objet ne contribuent en rien à restaurer une image de soi et une histoire autobiographique difficile. Ceci est d'autant plus vrai que le jeune détenu fait son apprentissage de la vie et tente d'intégrer tant bien que mal les outils psychiques et intellectuels et un cadre socioaffectif susceptible de l'aider dans les expériences particulières auxquelles il fait face. C'est une personne « devenue » un jeune en détention et qui reste toujours en devenir. Cette dimension évolutive est centrale si l'on veut comprendre les ressorts et les modes de fonctionnement qui les caractérisent. Le jeune détenu intègre la prison dans contexte, toujours particulier et suite à un enchaînement de situation parfois difficile à déconstruire. Il entre dans un état d'esprit jamais clairement identifié et pourtant c'est une nouvelle mise à l'épreuve du lien qui l'attend. Evoquons toujours le cas de jeunes détenus dont la santé psychique n'est pas désespérément altérée, par une dépression ou une autre maladie psychique grave. Ce qu'ils endurent et ce qu'ils vont endurer tout au long de leur détention, souvent courte, n'est peut être pas comparable à ce qu'ils ont déjà enduré à l'extérieur. Même si les réseaux de relations, les modes de réactions, les discours ou les sentiments peuvent avoir déjà été exprimés hors les murs, il n'en demeure pas moins que leur vie en détention fait figure d'expérience qui matériellement et symboliquement revêt un caractère unique. Dans ce cadre, se joue l'avenir du jeune, mais aussi celui du sens qu'ils accorderont aux institutions. Bien souvent, la crédibilité de l'autorité est faible et doit constituer l'un des principaux axes de travail dans les politiques de lutte contre la délinquance et d'accompagnement des jeunes détenus. Pris entre incertitude et impuissance, les jeunes détenus « dégagent » le plus souvent une volonté quasi permanente de se protéger, de protéger son estime et de se défendre contre tout ce qui aggraverait sa situation. L'acceptation des règles et des pratiques pénitentiaires et l'adhésion aux projets socio-éducatifs ne peuvent être exigées sans exiger en même temps la mise en œuvre de compétences et de structures adaptés pour ce type de public.

La prison : un système dont les rouages sont a priori ni à l'avantage des personnels ni à celui des publics incarcérés

La prison est un contexte social, organisationnel et matériel régi par une culture, des contraintes et un système de règles formelles, de pratiques, de normes et de valeurs. Ce que rencontre le détenu d'abord en y entrant c'est une force contraignante qui d'emblée annonce la « couleur » en l'obligeant à se soumettre ou au contraire à construire sa démission. Il rencontre aussi des relations, entre lui et d'autres surveillants d'une part et d'autres détenus d'autre part. L'impact de ces

relations sur sa vie en détention se traduira par une volonté de se distinguer de ce qui est négatif ou au contraire par une acceptation tacite de sa position de détenu. Chacune de ces deux attitudes peut conduire à une suradaptation que les professionnels de la réinsertion considèrent comme dégradante et peu favorable à un avenir meilleur. La première pousse le détenu à s'effacer progressivement, à ne pas faire de vague et donc à accepter sa condition. La deuxième attitude l'impliquera dans un jeu social ou carcéral visant à mieux s'affirmer, trouver sa place, s'opposer à d'autres codétenus ou surveillants. Elle ne pourra s'envisager qu'à travers des comportements de rejet ou de transgression bien que ces derniers participent directement à une dynamique d'action. Il ne s'agit pas là d'opposer l'apathie à la résistance. Il s'agit de mettre en avant deux grandes attitudes auxquelles les pratiques et les politiques pénitentiaires, assumées ou développées par les personnels de surveillance vont s'appliquer. Face à ces deux cas de figure, les personnels de surveillance réagissent, font appliquer certaines règles qui parfois sont prescrites et parfois ne le sont pas. La transgression est souvent la règle mais qui ne dit pas son nom. Ce qui fait la difficulté du travail du personnel provient au moins en partie de la nécessité de conjuguer le souci de sécurité et d'apaisement d'une part et, d'autre part, une contribution à un devenir meilleur pour le détenu. Le pouvoir dont joui l'autorité et celui que peuvent manifester les détenus sont de nature à produire des comportements et des relations pouvant aller à l'inverse de ce qui serait souhaitable socialement.

De ce fait, penser la transgression et sa régulation comme l'occasion d'un *jeu social* et non comme un enjeu de pouvoir où finalement le surveillant est souvent perdant permettrait peut-être d'éviter les effets contre-productifs engendrés par son traitement coercitif : par exemple, une paix sociale obtenue au moyen d'une « méritocratie opportuniste » qui crée de l'iniquité, de la frustration et un sentiment de malaise chez le professionnel.

Traiter ou tout au moins atténuer l'effet paradoxal des représentations stigmatisantes concernant la déviance et la délinquance pour les professionnels et les jeunes détenus pourrait également représenter un sujet de controverses entre professionnels. D'autant plus que ces représentations s'alimentant de préjugés divers, de prénotions, de savoirs profanes pétries de contrevérités contribuent de chaque côté (surveillants et jeunes), à des affirmations identitaires qui sur le terrain s'opposent parfois violemment.

Objet de débats, de controverses au sens de Clot (2005), la question de l'autorité trouverait également en la prison un lieu pertinent pour sa redéfinition aux yeux des différents acteurs surveillants et jeunes détenus. En effet, cet endroit est par excellence celui où l'autorité est censée s'imposer comme une évidence incontestée, comme l'incarnation de l'Autorité à l'état pur. Or se pose la question de savoir si, pour ces jeunes, commettre des actes délinquants en connaissance de cause, en sachant qu'ils risquent la prison, n'est pas pour eux une manière de rechercher inconsciemment une confirmation de cette autorité. Il s'agirait pour eux de vérifier paradoxalement, en cherchant à la provoquer pour finalement la subir, que l'autorité existe réellement et qu'elle mérite d'être respectée ou haïe, la prison bouclant la boucle du rapport problématique à l'autorité.

Dans cette perspective la problématique de la professionnalisation des surveillants est capitale et stratégique dans la mesure où elle cristallise à la fois les enjeux d'une

efficacité des actions éducatives et d'une valorisation d'un corps professionnel qui se trouve démuné face aux problèmes qu'ils ont à traiter : souffrance psychique, criminalisation des jeunes en prison du fait même de leur passage en détention, etc.

A bien des égards le passage en prison est, selon nous, stratégique pour ces jeunes sur le plan socio-cognitif. Il donnerait sens parfois à une délinquance en voie de professionnalisation ou elle procurerait une forme de fierté personnelle en confirmant une identité qui cherche des points d'appui dans des certitudes que leur procurerait leur(s) expérience(s) du milieu carcéral comme opposition « réussie » à l'autorité. Bien qu'elle soit un échec social cette expérience serait vécue comme l'aboutissement logique d'une trajectoire délinquante ou la preuve qu'il vive une injustice.

Une telle perspective, si elle se vérifie, remettrait en cause bien des idées reçues sur ce qui fonderait la délinquance des jeunes et sur ce que serait la mission éducative de la prison et notamment des surveillants. La délinquance, expression d'un rapport conflictuel douloureux à l'autorité (l'incapacité de la reconnaître et de la respecter avec nombre de conséquences sur l'estime de soi qui les amènerait à agir comme ils le font) mettrait en évidence la nécessité de prendre en compte la *souffrance* de ces jeunes. Il ne s'agit pas, dans notre esprit, que l'institution carcérale en fasse des victimes mais qu'elle évite d'en faire des coupables-responsables en mesure de revendiquer leurs actes selon la logique d'un phantasme d'auto-fondation ou de toute puissance (« je me suis fait tel que je suis »).

Dans cette optique, la prison est peut-être finalement l'instance la plus habilitée *symboliquement* à démystifier l'autorité dans ses dimensions mortifères en favorisant la prise de conscience de la mortification (personnelle et sociale) qu'engendre l'expérience carcérale. Ne faudrait-il pas envisager les moyens de leur faire espérer en l'autorité, au delà de tout idéalisme, en les aidant à dépasser leur rapport conflictuel à celle-ci ?

Dans ce cas s'imposerait la nécessité d'un renforcement du rôle éducatif des surveillants sur des bases plus solides et un surcroît de disponibilité de ceux-ci qu'autoriserait l'institution carcérale en accord avec les autres instances judiciaires (PJJ, notamment). La mission de la prison rendrait compte alors d'un souci impérieux de devenir autre chose qu'un lieu stérile de punition aux issues incertaines, en affectant à celui-ci un rôle de réparation (ou de résilience).

La problématique de l'identité des surveillants au regard des processus organisationnels qu'elle révèle serait une manière d'ébaucher une réflexion sur les effets en miroir produits par la prison ; effets qui semblent lui conférer tout à la fois, pour les mêmes raisons une certaine efficacité (effet de dissuasion par sa brutalité froide) et une impuissance certaine (effet d'attraction par sa dimension symbolique : rite d'initiation et la production de repères cognitifs).

Le personnel de détention : de la relation de pouvoir au pouvoir de la relation

Plusieurs de nos contributions soulignent le fait que les personnels en charge des mineurs et des jeunes majeurs expriment une difficulté à exprimer une identité claire,

stable et positive. Dans cette perspective, certains surveillants ont exprimé leur mal être et tentent subjectivement de renforcer l'image d'eux-mêmes comme surveillants en mettant en avant la légitimité et l'usage de la force comme bases de leurs relations de pouvoir avec les détenus. D'autres, mettent en avant des éléments qui interdisent une comparaison par rapport aux surveillants tout venant, en mettant en avant la spécificité du public dont ils ont la charge ainsi que la nécessité de tenir des conduites adaptées et différentes de celles mises en œuvre généralement. Ces surveillants évoquent, ainsi, des bases variées dans l'exercice du pouvoir avec les détenus. Enfin, une minorité de surveillants mettent en avant la positivité qu'ils associent aux conduites divergentes avec les détenus bien que conformes au prescrit institutionnel. Ces derniers, qui sont perçus comme ayant un statut minoritaire par la plupart des surveillants, occultent les relations de pouvoir basée sur la réciprocité. Pour le moins, ces différences s'inscrivent dans des parcours identitaires situés à l'intérieur du contexte carcéral : dissociation du traitement des détenus en fonction de leur âge et mixité sociale (âge, sexe) des surveillants.

S'agissant des éducateurs de la PJJ, on remarque globalement une difficulté à évoquer l'usage du pouvoir dans leur relation avec les détenus. Une difficulté qui semble liée à la nécessité de se positionner par rapport aux personnels de surveillance, c'est-à-dire d'assurer une visibilité et une image positive à l'intérieur de l'institution pénitentiaire. Par ailleurs, le discours des acteurs de l'incarcération permet de confirmer le rôle des contraintes situationnelles dans la structuration des relations de pouvoir, à savoir dans ce cas ; l'enfermement, les temporalités sociales, caractéristiques physiques du centre de détention, support social dont bénéficient les détenus...

Identité menacée ou l'inévitable posture défensive

En détention, plus qu'ailleurs sans doute, le jeune détenu se trouve confrontée à une décision qui ne fait pas nécessairement sens. Ce dernier point constitue l'une des principales sources de difficultés allant du sentiment d'impuissance à celui de la non reconnaissance sociale. Le sentiment d'être ou de continuer à être incompris, la représentation négative de son environnement immédiat font d'un jeune délinquant un acteur en quête permanente d'adaptation. Tout se passe comme si le détenu refusait de laisser se creuser ce vide existentiel entre d'un côté ce qu'il souhaite être ou devenir et les moyens, les conditions, le contexte qu'il rencontre. Comment être à la fois dans le refus de s'identifier à ses pairs, au milieu dans lequel il est contraint d'évoluer et aussi dans le besoin d'être soutenu, de faire sa place pour mieux se sentir exister. Autrui est important tout comme la relation à ses proches, à ses pairs, à son père et à sa mère. Maintenir une distance avec ceux qui semblent être menaçant pour son identité, son équilibre semble être contradictoire avec l'idée de grandir sans souffrir. Ainsi, peut-on être en paix avec soi-même sans l'être avec les autres. L'identification à ses pairs, même si elle ne se révèle pas de manière systématique dans l'étude des relations interpersonnelles, semble toutefois prendre corps dans l'ambiance qui règne dans les CJD. Pour mémoire, une grande majorité des mineurs interrogés estime que l'ambiance est globalement bonne : ils rient avec les autres ou s'entraident par exemple. Sur ce point, si les mineurs sont plus nombreux à le penser, c'est probablement dû à la capacité à pouvoir supporter un contexte dissonant. Les jeunes

majeurs seraient-ils mieux « outillés » pour prôner le rejet d'un environnement hostile ? Ou ces derniers supporteraient-ils plus difficilement les effets d'une dissonance ? Dans cette recherche, nous avons montré que ce sont eux qui expriment franchement une vision pessimiste de la vie en détention. Comparativement aux mineurs, les majeurs estiment moins sympathiques les détenus et le personnel pénitentiaire. Les majeurs sont plus nombreux que les mineurs à trouver les relations de mauvaise qualité avec le personnel. Autant d'indications qui traduisent probablement l'importance du jeune âge et sans doute du statut de majeur. Ce statut place le détenu dans une posture de plus grande responsabilité. Si le mineur fait également l'objet de pratiques et de discours sensés le responsabiliser, le jeune majeur est aux yeux de la Loi autant responsable qu'une adulte plus âgé. Ce fait nous est également apparu dans une autre étude comme pouvant être surtout le fait de jeunes majeurs prévenus dont la destinée carcérale n'est toujours pas définitivement scellée. Les prévenus manifestaient davantage de rejet à l'égard de leurs pairs que ne le faisaient les condamnés, témoignant du type de stratégie mobilisée en vue de protéger ou renforcer la valorisation de son identité.

Rester détenu ou comment manifester sa différence ?

Plusieurs observations empiriques que nous avons réalisées, font ressortir une plus forte tendance à rejeter la vie en détention manifestée chez les jeunes majeurs. Les mineurs seraient-ils plus vite adaptés carcéralement que ne le sont les jeunes majeurs. Quoiqu'il en soit les jeunes majeurs entrevoient plus franchement ce qui les attend en tant qu'adulte. La recherche de distinctivité appelée également la singularisation est le mécanisme le plus extrême du processus de différenciation. Pour le prévenu, le fait de chercher à marquer sa différence ne constitue pas toujours un privilège. Cela peut viser à obtenir une pleine reconnaissance de son existence aux yeux non pas de la population carcéral mais de celle qui aura à le juger, à décider de son avenir. Il s'agit plus précisément d'une volonté de maintenir une différence entre ceux qui sont de l'autre côté de la barrière et ceux qui ne le sont pas officiellement.

Dans le groupe des jeunes majeurs, l'une de nos études met clairement en évidence une volonté globale de se différencier des autres membres du groupe des pairs. Les résultats montrent une forme d'incomparabilisation, phénomène que certains auteurs ont pu mettre clairement en évidence (Lemaine et Kastertzstein, 1972 ; Kastertzstein et Personnaz, 1976). Il s'agit là d'une composante de la stratégie de différenciation que l'on retrouve assez classiquement pour des acteurs sociaux défavorisés. Ainsi lorsqu'en se comparant, le détenu perçoit une dévalorisation, un handicap, il va tenter dans un premier temps de se rendre incomparable pour, au moins, ne pas être inférieur. Sans doute, la dimension de maturité, de responsabilité (juridique), de force et de domination sont celles sur lesquelles les jeunes majeurs cherchent à se valoriser. Les détenus adultes peuvent être perçus comme des détenus plus mûrs et plus à même d'affronter les difficiles réalités. Mythe ou réalité, cette autre catégorie de détenus avec lesquels aucun contact n'est possible officiellement, semblent constituer une référence immédiatement accessible auquel il devient possible de s'identifier pour mieux se démarquer des autres jeunes majeurs. La manifestation d'une préférence pour les détenus adultes attesterait cette hypothèse.

Pourquoi les jeunes majeurs cherchent à se différencier tout en cherchant à valoriser les détenus adultes ?

La confusion, l'indifférenciation peuvent paraître encore plus inacceptables que la dévalorisation et le rejet (Elegoët, 1980). Au sein des jeunes majeurs, l'heure est sans doute à un sentiment de désindividuation tel que ce qui permettra de retrouver un sentiment de distinctivité deviendra salutaire. Cette tension psychologique est à l'origine de ce que les spécialistes de l'identité nomment la crise endogène d'identité. Celle-ci découle le plus souvent d'une crise exogène créée par la pression du milieu. On peut penser que la vie en collectivité dans un contexte de menace permanente soumise à une forte stigmatisation devient un vecteur d'incertitude et de déstabilisation pour son système de reconnaissance.

Pourtant, une récente recherche monographique, menée en parallèle à de Le Caisne à celle-ci, tend cependant à montrer le contraire. Les détenus adultes étant justement plus stigmatisés et moins « attirants » (2006). Bien plus que la démarche méthodologique adoptée, le type de dimension sur laquelle la comparaison est envisagée pourrait expliquer cette divergence de point de vue. Le fait de considérer plus sympathique et plus correcte les détenus adultes que ne le sont les jeunes détenus, vient du fait de n'avoir peu ou pas de contact avec (si ce n'est par fenêtre interposée). Les violences qui impliquent les jeunes détenus entre eux orienteraient plus facilement une perception négative de la manière d'être et d'agir de ses co-détenus jeunes majeurs.

Toutefois, plusieurs constats révèlent que les stratégies mobilisées peuvent chacune d'elles, traduire une efficacité certaine. Qu'ils soient mineurs ou majeurs, prévenus ou condamnés, récidivistes ou non, la plupart des sujets rencontrés manifestaient une estime de soi plutôt positive. Ceci nous amène à défendre l'idée d'une pluralité de stratégies efficaces. Ainsi, selon la logique interne (intrapsychique et autobiographique) ou externe (caractère menaçant du contexte, disponibilité des ressources : soutien, écoute...), le détenu mobilisera une stratégie relevant soit du registre de la recherche de singularité (je suis différent des autres, je ne suis pas un délinquant, ma place c'est pas ici...), soit du registre de l'assimilation traduisant surtout le partage d'un sort commun et la nécessité de mieux fonctionner en communauté pour mieux être avec soi-même. Il convient ainsi de procéder analyse de combinaisons de facteurs et ce que l'on observera dans un établissement particulier, dans une culture carcérale particulière, dans une population particulière pourra s'avérer propre à cet établissement, à cette culture,... Le discours des personnels reste l'un des meilleurs témoins permettant de repérer ces combinaisons. Il intègre de manière plutôt pondérées les différents facteurs explicatifs du fonctionnement des détenus tant sur le plan des relations entre eux que sur celui de leur rapport à la détention et au monde extérieur.

Le poids de l'intériorisation des normes et valeurs

On aurait très bien pu imaginer l'importance des normes et des valeurs dans l'acceptation (ou la non acceptation) de ce qui est favorable pour soi, son devenir, sa reconstruction. Certes, sur le plan de l'identification via l'attachement aux pères, on observe des résultats intéressants. Plus les détenus sont attachés à leur père, plus ils se montrent sévères lorsqu'ils doivent évaluer des valeurs morales et moins ils se

montrent sévères face à des valeurs individuelles. A croire que la référence au père reste plus que jamais influente sur la nature des conduites de jugements. Toutefois, cette donnée mérite que l'on y prête une attention toute particulière. Nous pensons que la manière dont les transgressions sont perçues et le jugement des actes de ces transgressions nous renseignent sur l'histoire socioaffective, relationnelle du jeune détenu. Nous pensons également que l'intérêt qu'il porte à vivre une relation positive aux pairs incarcérés, au monde carcéral en générale indique celui qu'il porte à vouloir maintenir ses relations avec l'extérieur. Tout se passe comme si l'adhésion aux normes et aux valeurs carcérales s'accompagnaient nécessairement d'une dégradation des relations avec l'extérieur.

La prison peut-elle avoir un sens pour les mineurs ?

Les entretiens réalisés avec les personnels de détention font ressortir une vision dichotomique et manichéenne des mineurs. La prison serait bénéfique pour les "bons mineurs" dans la mesure où elle permet de "stopper une fuite en avant délictuelle", elle joue le rôle "d'un électrochoc", pour ceux qui "comprennent qu'ils ne peuvent pas aller plus bas", quand "elle permet une remise en question", "quand elle met un cadre", "quand elle permet de prendre conscience de l'acte qui les a amenés en prison". la peine sanctionnée par la prison prend alors le sens d'une mise à distance de la société afin de réfléchir, repenser, redéfinir son parcours et se projeter avec des valeurs préconisées dans la société.

Ce bénéfice possible de la prison n'est cependant pas envisagé pour les "mauvais mineurs". En effet, "ils s'adaptent vite à la prison et deviennent consommateurs et manipulateurs". La prison et la peine d'enfermement est alors vécue pour ces mineurs comme "un espace comme une autre", ils re-formalisent le même "fonctionnement qu'à l'extérieur". Pour ces adolescents, la prison n'est qu'un lieu de passage supplémentaire dans leur parcours de vie, elle joue parfois le rôle "d'une carte de visite valorisante".

Au-delà, de l'aspect éventuellement bénéfique, c'est le temps de passage qui est interrogé en prison. Comme nous l'évoquions au tout début de la présentation de ce rapport, la question fondamentale concerne l'opposition entre temps psychique et temps carcéral : "le temps d'enfermement pour en faire quoi ?". Ce sont donc les limites de l'action de la prison qui apparaissent. Tous reconnaissent que la prison, en elle-même n'est pas structurante et que l'enfermement n'est pas habituel pour l'être humain. C'est la recherche d'un sens qui fait place dans le discours des personnels.

L'avenir des mineurs incarcérés : entre fatalisme et fantasmes

L'avenir des mineurs ne doit pas être envisagé de manière uniforme et semble dépendant du contexte de vie du mineur, de sa personnalité et de ses objectifs dans la vie. La spécificité des trajectoires autobiographiques, des parcours sociojudiciaires et du mode de fonctionnement psychique, nous commande de réfléchir et d'agir avec autant de discernement que possible. L'une de nos études tend à montrer que les personnels ne soient pas "positifs" quant aux chances de réinsertion

des mineurs. En effet, reviendront souvent les thèmes de l'échec des mineurs, « 10 % de réussite », « pour certains, l'avenir sera très triste », « ils ont du mal à sortir de cette voie », « ils ont peu d'espoir », « le pourcentage de récidivistes est très important ». Cependant, les professionnels en quartier mineur gardent plus d'espoir pour les mineurs que pour les adultes incarcérés "on a plus de chance de réinsertion lorsqu'on est mineur que lorsque l'on est majeur !". Ce constat doit, selon nous, être considéré comme le message d'une plus grande nécessité ou d'une plus grande urgence de « prendre en main » une population à la fois démunie des mesures de soutien et d'accompagnement et des outils susceptibles de leur permettre de mieux grandir et donc de régler les problèmes auxquels ils se confrontent chaque jour.

(a) *L'importance du contexte social et familial du mineur*

Nombreux sont les spécialistes de la délinquance (cf. Blatier, 2000 ; Born, 2005), qui affirment que les comportements du mineur après sa sortie de prison ainsi que son avenir dans la société sont très dépendants de son propre contexte de vie. Comme l'ont indiqué un grand nombre de personnels, "l'extérieur a beaucoup d'importance", "le retour en prison est lié au contexte social et à la personnalité des mineurs : s'il n'y a pas de stabilité, ils reviendront [en prison]". Ce contexte est d'ailleurs à maintes reprises interrogé par les travailleurs. "Comment peut-on envisager un retour à la vie normale pour des mineurs qui vont retourner dans un environnement où c'est bien d'avoir été en prison ?", "comment un mineur peut avoir envie de s'en sortir si ses parents ne s'en occupent pas, ne le regardent même pas ?". Il ressort de ces discours toute l'ambiguïté de la société sur l'incarcération des mineurs et du sens qu'elle peut avoir pour le mineur incarcéré, pour sa vie, son environnement et les actes qui l'ont amené à en faire l'expérience. La prise en compte de l'avis des professionnels de la surveillance et du travail socioéducatif doit impérativement devenir un principe. La lucidité dont ils font preuve ne peut qu'aider à mieux comprendre et à mieux encadrer cette population particulière. Ceci est d'autant plus vrai, que cette dernière est souvent en quête d'un Soi meilleur, plus équilibré. Un soi qui ne peut s'envisager sans la co-construction d'un projet en rapport et sans son adhésion.

(b) *L'importance d'un projet*

De la même manière que l'environnement social et familial semble jouer pour les personnels un facteur extrêmement important dans l'évolution des mineurs à leur sortie de prison, l'adhésion à un projet, qu'il soit professionnel, scolaire ou éducatif améliore les perspectives d'insertion des mineurs : "Construire un projet, c'est se projeter vers l'avenir", « avec n'importe lequel on peut toujours construire quelque chose pour préparer leur sortie ». C'est surtout à travers la volonté de créer de l'espoir chez des mineurs qui n'en n'auraient plus qu'un projet prend toute son importance. Le fait d'adhérer à la mise en oeuvre d'une action en prison permettrait avant tout de contrebalancer la difficulté du milieu d'appartenance et le retour dans un environnement délétère.

Au sein des CJD, les personnels semblent dans l'ensemble assurer des compétences d'écoute, de dialogue et de partage. Pour la plupart d'entre eux, ils ont pu manifester une conscience relativement claire des difficultés de leurs missions. Certes le public dont ils ont la charge est particulier et souvent difficile. Mais les principales difficultés qu'ils rencontrent sont en grande partie d'abord liées à la nature

du contexte, au poids des images négatives accolées à la prison, à la représentation que l'on se fait également de leur fonction (notamment celles véhiculées par les surveillants « détenus adultes »). Ils également sont soumis à l'impossibilité d'agir sur certains registres qui pourraient fortement les légitimer dans leur démarche. Celui notamment de contribuer à tisser des liens entre différents acteurs susceptibles de jouer un rôle favorable dans le processus de reconstruction, d'autonomisation du jeune, tout en lui accordant la place qui lui revient. Face à des jeunes dont le principal souci c'est de sortir, ce « pouvoir d'action » contribuerait sans doute à davantage les crédibiliser, voire les reconnaître dans leur rôle et statut.

Le but de la détention d'un jeune, de surcroît lorsque celui-ci est mineur, consiste avant tout à lui redonner ce qui lui permettra d'aller vers une sortie bénéfique sur plusieurs plans ; scolaire, professionnel, socioaffectif, économique... Le mineur doit continuer d'être traité comme une personne que la société doit protéger. Il est souvent un danger pour lui-même avant d'être un danger pour autrui. Sur ce point la détention ne devrait en rien lui être une menace supplémentaire. Pour ces jeunes, les notions de soutien, d'accompagnement et de reconstruction sociale devraient être prédominantes sur celle de sanction, de stigmatisation et de « réclusion ». La réforme ayant permis la construction des Centres Educatifs Fermés a selon nous pleinement intégré cette donne. C'est sans doute ce qui manque au CJD qui ne peut dans l'état actuel des choses représenter un réel espace intermédiaire comme peut l'être le CEF. En misant sur le devenir du jeune par une approche globale, à la fois centrée sur la personne, son devenir, son contexte relationnel et matériel, son rapport aux autres, y compris aux victimes, ce type de structure éducative lui permet de se créer une nouvelle identité, de nouveaux repères. Une identité et de nouveaux repères qui puissent se construire dans une dynamique basée sur la réflexivité de l'acteur et non sur l'acceptation d'un temps et d'une mesure dénués de sens et de valeurs socialement désirables. Certes, une partie du travail de reconstruction de soi et du rapport aux autres, de la prise de conscience et de responsabilité peut être fait en CJD. Toutefois, ce que la vie en détention génère à travers les souffrances non suffisamment accompagnées, la nature de relations interpersonnelles et intergroupes, et à travers les multiples frustrations tantôt perçues comme légitimes tantôt comme arbitraires, compromet voire anéantit trop souvent sa poursuite et son achèvement.

Annexes

Grille d'entretien surveillants

➤ **Trajectoire professionnelle**

- Niveau, type de formation ?
- Expérience professionnelle antérieure ? Rapport ?
- Choix du secteur pénitentiaire (conditions) ?
- Conditions d'entrée : formation (durée), lieux divers (durée) ?
- Impressions liées à cette première expérience ?
- Evolution des représentations du monde carcéral ?
- Entrée à la Maison d'arrêt de Rouen (impressions) ?
- Situation actuelle (choix, opportunité /CJD) ; appréciation de cette situation/ attentes ?
- Projets à court, moyen, long terme ?

➤ **Nature du travail effectué**

- Types de tâches (journée type), niveau de responsabilité ?
- Quelles sont les qualités principales d'un surveillant (compétences, savoir-faire, savoir-être) ?
- Contraintes administrative, disciplinaire liées à la structure de la prison, du secteur CJD en particulier (mesures de protection des jeunes > aux adultes), aux missions spécifiques définies par le ministère ?
- Contraintes liées à la gestion de la population « jeune » (différences selon les différents âges, selon l'origine - culturelle, scolaire, géographique - du jeune) ?
- Importance, rôle des activités avec les jeunes détenus ? rôle et importance du travail en atelier (socialisation, apprentissage de l'effort, professionnalisation) ?
- Rôle et importance des intervenants extérieurs (diversité, apports, difficultés)
- Niveau de solidarité et d'entraide entre collègues (pour la réalisation des tâches, quand besoin de soutiens psychologiques et moraux) ?
- Transfert d'expérience (importance, comment, à quelles occasions particulières) ?
- Place du contrôle par les autres collègues (place du dialogue, discussions, concertations sur les attitudes, comportements, modalités d'action à adopter vis-à-vis des jeunes, émission, acceptation des critiques) ?
- Problèmes d'entente entre collègues (conflit à quel sujet : comportement, « déontologie ») ?
- Difficultés liées à ce travail (pénibilité physique, morale, mentale liée à certaines routines et aux contacts des jeunes) ?
- Marges de manœuvre/ travail prescrit par les directives, l'administration locale, chef hiérarchique (degré de participation aux décisions) ?
- Conscience des dangers (agression, contamination sida...) ?

- Regards des autres collègues des autres secteurs (échanges, discussion sur les mêmes sujets) ?
- Satisfactions particulières de ce travail (travail avec les jeunes), à quels niveaux (évolution des jeunes) ? Frustrations professionnelles (lesquelles) ; Désenchantement, dégoût, résignation, espoirs déçus (moments difficiles) ?
- Connaissance des changements d'organisation (travaux prévus) ? De la nature et de l'importance de ces changements pour le travail ? Attentes et craintes / à ces changements (transformation des modes de travail/ différents groupes de détenus prévus : arrivants, méritants, sortants ; introduction des éducateurs PJJ : confusion des rôles, pertes et gains de fonctions valorisantes) ? Changements / qualification et conditions de travail (personnel dédié exclusivement aux jeunes détenus mineurs) ?
- Perspectives professionnelles (mobilité, avancement, changement de travail : pour quel type de fonction) ?

➤ Connaissance des jeunes

- Accès aux informations sur les jeunes (niveau de confidentialité, importance, intérêt pour l'exécution du travail) ?
- Conditions d'accès à ces informations (fiches pénales, confidences du jeune, informations fournies par les autres professionnels, les familles) ; échanges d'informations possibles (à quel niveau, avantages avec quels risques : a priori, déontologiques) ?
- Niveau de compréhension de la situation du jeune (trajectoire, problèmes) pour réaliser son travail ?
- Quel niveau de confiance peut-on attribuer à un jeune (sur quels critères) ?
- Peut-on inciter les jeunes à réaliser des activités éducatives (importance, intérêt pour eux et pour les surveillants) ?
- Préférence pour un type de détenu/ type de peine (pointeur plus tranquille, non récidiviste) ?
- Compréhension des logiques de solidarités/ communautés religieuses, « tribales » (actions possibles) ?
- Moment de crise des détenus (manifestation, conditions : avant sortie, à l'arrivée, avant procès) et gestion de ces crises (comment, tolérance) ?

➤ Travail avec les jeunes et identités professionnelles

- Poids de l'expérience dans la manière d'appréhender le jeune et ses problèmes (capacités à écouter, à anticiper les comportements à risque/ individu et collectif) ? Place de l'incertitude dans le travail avec les jeunes (plus versatiles que les adultes, plus prévisibles) et types d'incertitude (/obligation de résultat) ?
- Expériences traumatisantes ou /et gratifiantes avec jeunes détenus (dans quelles circonstances) ? Autres expériences similaires ?
- Soutien psychologique institutionnel quand problèmes ?
- Des formations seraient-elles utiles pour agir plus efficacement et éviter l'usure de l'autorité du surveillant (contenus, modalités) ? Apprentissage sur le tas suffisant ?
- Sentiments quand libération d'un détenu (soulagement, crainte pour lui) ?

- Contacts et retours positifs (courriers de remerciements) ? aimeriez-vous avoir des nouvelles des jeunes ?

➤ **Règles, normes et valeurs/ autorité**

a) *efficacité des logiques coercitives et obligations professionnelles*

- Importance des règles (quelles sont-elles, à quel niveau sont-elles nécessaires) ? Rythme et montée en cadence (réveil en douceur et pression progressive) ?
- Selon quelles modalités d'application (précautions, astuces, limites fonctionnelles), avec quelle portée symbolique (évaluée selon quels critères) ?
- Nature et importance des moyens utilisés pour faire respecter les règles (contraintes, humour, persuasion) ? Avec quelle efficacité à court, moyen et long terme ?
- Les règles imposées aux jeunes sont-elles nécessaires, suffisantes, insuffisantes ? pourquoi ? Contradictions institutionnelles entre règles prescrites et pratiques professionnelles ? Effets de ces incohérences sur le comportement des jeunes (zone de pouvoir possible) ?
- Que suppose l'application de ces règles de vie pour les jeunes, les surveillants (donner l'exemple, cf. ne pas fumer, équité des décisions : comment la garantir, contrat moral et sentiment de justice/ justesse de traitement) ? Dans quelles conditions peut-on y déroger (pas de témoin, garantie légale) ?
- Risques du non-respect des règles (pour les jeunes, les surveillants, la gestion du secteur) ? Dérives des rapports de force ?

b) *Efficacité des logiques relationnelles et respect de l'autorité*

- Importance de la relation aux jeunes : nature (distance, proximité, ambivalence), portée (bon fonctionnement du secteur, socialisation des jeunes), utilité (faciliter l'insertion sociale, professionnelle) ?
- Possibilités d'échange (difficultés de compréhension/ culture jeune) ?
- Confiance et réciprocité possibles (dans quelles conditions et limites) ? Jusqu'à quel niveau (risque de trahison) ?
- Degré d'intervention (services rendus/quoi et dans quelles limites) ?
- Place, importance de la négociation (nature, conditions, limites) ?
- Usage des rapports (dans quelles circonstances) ?
- Nécessité ou possibilité de contenir les « trafics » entre détenus (contrôle du comportement par l'éventuelle frustration) ?
- Est-il possible d'avoir un impact sur le comportement et la trajectoire du jeune (incitation à la lecture, à se former...) ?
- La prison permet-elle un apprentissage de l'autorité et du respect de soi ?

c) *Logiques institutionnelles et reconnaissance de l'autorité (juste)*

- La prison est-elle une solution adéquate pour ces jeunes (pour lesquels et pourquoi), néfaste (pour lesquels et pourquoi) ?

- Avez-vous une représentation de la place de la prison /système judiciaire et pénal ? Les peines alternatives sont-elles souhaitables pour certains ? L'institution prison fabrique-t-elle ou défait-elle les carrières délinquantes (comment) ?
- La prison (en général et en particulier à Bonnes nouvelles) fait-elle assez pour ces jeunes (réinsertion sociale et professionnelle) ? Lacunes (à quel niveau) ? Est-il possible d'y pallier ?
- Possibilités d'une réelle résilience (réparation de sa souffrance, de son identité) et d'une remédiation (capacités pour de nouvelles socialités positives) ? Comment (rupture avec famille, entourage néfaste, moment de réflexion) ?
- Travail complémentaire de celui des autres services (médico-psychologiques) à quel niveau, quelles latitudes ?

➤ **Hors travail**

- Impact du travail sur la vie quotidienne (craintes de représailles, d'être reconnu dans la rue ou autres) ?
- Affichage du métier (surveillant pénitentiaire) ou euphémisation (fonctionnaire) ?
- Regard de l'entourage immédiat (acceptation, incompréhension, rejet) ?
- Moyens pour compenser le poids du travail (associations diverses, sport...), importance de ces activités pour l'équilibre personnel ?
- Regard différent depuis entrée dans ce monde carcéral sur les réalités sociales extérieures ? les actes déviants, délinquants ? Compréhension du désespoir des jeunes exprimé sous forme de violence ou trop grande tolérance ?
- Sentiment d'être utile à la société en remplissant ce rôle ? Sacerdoce ?
- Vie de famille et emploi du temps (disponibilité) ?

Texte original de l'appel d'offre : mission « droit et justice »

La population "visée" par cet appel à projets est à la fois juridiquement définie et institutionnellement identifiée. La demande de connaissance porte en effet sur les mineurs ou jeunes majeurs (moins de 21 ans) détenus dans les quartiers "mineurs" proposant, au sein des établissements pénitentiaires, des conditions de détention spécifiques à ces jeunes qui, pour beaucoup, sont issus de zones urbaines défavorisées et sont incarcérés à titre provisoire.

L'intérêt, ici, est double : il porte sur la question générale des mineurs en détention, une attention spécifique étant sollicitée sur le phénomène des groupes ou regroupements. Ce mode de "vie" et d'expression, très fréquent chez les jeunes - notamment des cités où la notion de bande fait florès - s'est progressivement introduit en milieu pénitentiaire.

Même si ces deux objets sont largement interdépendants - l'on ne saurait en effet étudier l'un sans se référer à l'autre - ils seront formellement distingués dans l'exposé ci-après, essentiellement pour ne pas faire des groupes un objet de recherche qui ne serait, en quelque sorte, qu'un sous-produit du thème général que sont la condition et les modes de vie des jeunes détenus. C'est pour cette même raison que, contrairement à une certaine logique allant du général au particulier, la problématique des regroupements bénéficie, ici, d'une priorité de présentation.

Les relations sociales entre jeunes détenus, le phénomène des groupes

Dans le milieu clos de la prison, la promiscuité, le contact avec des co-détenus n'ayant pas connu les mêmes parcours, attisent la confrontation et rend quasi inévitable une reconfiguration des relations entre jeunes ou, cela fait partie du second point de l'appel à projets, des relations entre ces jeunes et les adultes présents à des titres divers en détention.

L'instauration de liens entre co-détenus obéit à des logiques multiples et instables. Des éléments factuels peuvent expliquer les alliances ... ou leur retournement : origines socio-culturelles ou géographiques, nature de l'infraction, passé judiciaire voire carcéral, durée de la peine, émergence d'un leader... Ces ententes, ces pactes, individuels ou collectifs, fluctuent au gré des départs et des arrivées. En revanche, l'existence de processus d'identification ou de codes culturels le plus souvent construits à l'extérieur de la prison mais adaptés à celle-ci, à la fois favorisent la constitution de groupes et sont facteurs de leur stabilité. D'une certaine manière la prison est en résonance avec l'extérieur. L'hypothèse est en effet probable - mais reste à vérifier - que les valeurs et les représentations qui sous-tendent les comportements individuels ou collectifs des jeunes détenus se rapprochent (sont le décalque ?) de celles qui, hors les murs des prisons et notamment dans les cités, sont sous-jacentes au rejet de la norme sociale, au sentiment d'exclusion et d'injustice qui, alliés à la force physique, aux valeurs de virilité, à l'attrait de l'argent "facile" et au désir de reconnaissance sont, non seulement au cœur des logiques de regroupement, mais, éventuellement, le terreau des illégalismes - de l'absentéisme scolaire à la délinquance organisée, en passant par les trafics les plus divers -.

En détention les groupes peuvent être, à la fois ou tour à tour, des espaces d'une paix sociale relative eu égard au contrôle exercé sur ceux qui en sont membres ou des lieux où se préparent des affrontements avec d'autres individus ou groupes ou encore avec le personnel pénitentiaire.

Ce réseau de relations, la réalité de ces groupes sont à décrypter. Pour en comprendre les fondements, les ressorts, - notamment en référence avec ce que les mineurs détenus ont pu connaître avant leur incarcération - l'impact et la manière dont l'institution carcérale les entend et les gère.

Si l'intérêt pour les groupes ou regroupements en détention possède sa propre légitimité en tant qu'objet de recherche, il reste que l'intelligibilité du phénomène ne saurait se dévoiler sans référence à l'environnement pénitentiaire, au sens large. De la même manière, l'étude de la condition et des modes de vie des jeunes détenus ne peut ignorer cette forme de relations collectives.

La condition et les modes de vie des jeunes détenus

Plus des trois-quarts des jeunes placés en détention le sont au titre de la détention provisoire. Après le choc de l'entrée en prison - ils sont l'objet de multiples investigations à leur arrivée - les jeunes détenus sont confrontés à l'incertitude, fréquente, de la durée de leur détention.

Un premier axe de recherche pourrait porter sur les formes de socialisation à la détention. Reviennent ici les relations entre détenus évoquées dans le premier point. S'y ajoutent les rapports avec les adultes :

les détenus majeurs : les contacts sont rares entre détenus majeurs et mineurs, hormis lors de certaines manifestations sportives ou culturelles ou de la fréquentation d'ateliers dans le cadre d'une formation professionnelle. Condamné et devenu majeur, le jeune peut aussi être transféré dans le quartier des majeurs, avec les surveillants : ceux-ci symbolisent, pour grande partie la contrainte (pas seulement carcérale), le rappel à la norme, globalement ce que rejettent les jeunes. Dès lors le personnel de surveillance cristallise les (res)sentiments des mineurs détenus envers l'institution carcérale qui les sanctionne et, plus largement, envers la société qui, d'une certaine manière, les a exclus. Chacune des parties est donc amenée à gérer d'inévitables tensions, à développer d'improbables stratégies pour rendre acceptables des actes, actions et réactions "limites", avec les intervenants extérieurs (notamment les enseignants) ou les travailleurs sociaux : ils tentent de relayer l'effort de socialisation entrepris par l'école, sont en charge de la formation ou de la préparation à la sortie. La relation, ici, n'est pas d'autorité mais s'inscrit dans le cadre d'un rapport, complexe, au savoir et à l'"extérieur".

avec la famille : il s'agit, comme l'école, d'un vecteur important de socialisation. Et tout comme l'école il peut avoir failli et être encore défaillant. Concrètement la présence des familles, en détention, se manifeste par les parloirs et le courrier.

Si le chapitre des relations est essentiel à la compréhension des modes de vie en détention, il n'épuise pas, pour autant, la totalité de la question de la vie quotidienne en prison des jeunes détenus.

La proximité, le regard des autres, la violence et la souffrance, la recomposition des identités, le rapport au passé, le stigmate de la prison agissent sur les comportements, les subjectivités, sur la manière d'envisager le temps de détention, l'avenir, le rapport à la loi, éventuellement aux victimes. Le jeune détenu adapte-t-il son comportement pour obtenir une sortie plus rapide ? Prépare-t-il celle-ci ? Si oui ses projets sont-ils, ou non, en rupture avec son environnement habituel, son quartier ? Une analyse de l'impact de l'enfermement est sans doute possible, alors même que le mineur se trouve encore placé en détention.

Les propositions énoncées ci-dessus ne sont qu'orientations nécessitant approfondissement et complément. Le thème n'est nullement clos sur lequel sont sollicités les chercheurs. Ainsi peut-il renvoyer à des questions aussi diverses que sont la formation spécifique des surveillants affectés aux quartiers "mineurs", les effets destructurants de la prison sur la personnalité des mineurs ou, à l'inverse, la valorisation de l'identité délinquante qui en découle, la scolarisation et la formation, l'argent - ou son absence - en prison, l'impact du séjour en prison, l'attente ou l'angoisse de la sortie, les rapports avec l'extérieur (famille, amis, ...).

Le choix, pour l'enquête, d'établissements situés en milieu urbain et en milieu rural ou du moins dans des villes de moyenne importance, permettrait d'utiles comparaisons en raison de la diversité des populations concernées.

Bibliographie générale

- Abdellaoui S. (2001). Recherche d'identité et Recherche de contrôle: avant et après le jugement. *Colloque International de Rennes le 6, 7 et 8 déc. 2001, "Temps psychiques et Temps judiciaires"*. Actes publiés par le CERCC à l'Université de Rennes.
- Abdellaoui, S., Kouabenan, R. D., & Gilibert, D. (1998). Acteurs du contrôle social et explication des conduites déviantes et conventionnelles. *Les cahiers Internationaux de psychologie sociale*, 38, 46-69.
- Abdellaoui, S-A. (1997). *Stratégies socio-cognitives du détenu : recherche de contrôle et recherche d'identité avant et après jugement*. Villeneuve d'Ascq : Presses du Septentrion.
- Andronikof, A. (2000). L'expertise psychologique en matière pénale : une mission à haut risque. *Connexions*, 74, (2), 47-59. Ramonville Saint Agne, Eres
- Anne-Marie Marchetti (2001), *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*, Paris, Plon.
- Balier, C. (1988). *Psychanalyse des comportements violents*. Paris : PUF
- Becker H., *Outsiders*, Paris, A. Métaillié, 1985.
- Benguigui G., « Contrainte, négociation et don en prison », *Sociologie du travail*, 1997, n°39.
- Berger P., Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klinsieck, 1986.
- Berker, H. (1985), *Outsiders, Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, A.M. Métaillié (éd. Originale 1963)
- Blatier, C. (2004). La délinquance grave des mineurs : L'urgence entre psychiatrie et justice. In P. Bessoles & C. Mormont (Eds.), *Victimologie et criminologie*. Nîmes : Les éditions du champ social.
- Born, M. (2003). *Psychologie de la délinquance*. Bruxelles : De Boeck
- Boudoukha, A. H., Groux, W., & Hautekeete, M. (2005, 11-13 Juillet). *Reintegration and Punishment: Correctional officers attitudes and orientations towards the inmates*. Paper presented at the Colloque International "Citoyenneté, Justice & Psychologie", Lyon.
- Bourdieu P., *La misère du monde*, Paris, éd. Du Seuil, 1993.
- Breakwell, G. M. (1983). Formulations and searches.
- Berndt T. & Perry T.B. (1986), Children's Perceptions of Friendship as supportive Relationships. *Developmental Psychology*, 22, p640-648
- Bunker, E. (1991), *Aucune bête aussi féroce*, Rivages/Noir, Paris.
- Casoni, D., Brunet, L. (2003). *La psychocriminologie*. Montréal : Presses de l'université de Montréal
- Chang, D. H., & Zastrow, C. H. (1976). Inmates' and security guards perception of themselves and each other. *International Journal of Criminology and Penology*, 4, 89-98.
- Chantraine G. (2000), «La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », *Déviance et société*, n°24.
- Chantraine G. (2004), *Par delà les murs*, Paris, PUF.
- Chartier J.-P. (1990) *L'adolescent incassable, bourreau ou martyr ?* Marseille, Hommes & Perspectives,
- Chauvenet A., (1996) «L'échange en prison », dans Faugeron C. et al., *Approches de la prison*, Paris, De Boeck Université.

- Chauvenet A., Orlic F. et Benguigui G. (1994). *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF.
- Chudzik, L. (2005). *Troubles des conduites et Sens de Soi à l'adolescence*, Thèse de Psychologie, dir. Pr. Andronikof. Université de Nanterre, Laboratoire Ipsé, Novembre 2005
- Clot Y. (2005). « Métier en souffrance et clinique du travail », dans Joubert M. et Louzoun C. (sous la direction) *Répondre à la souffrance sociale*, Eres.
- Cloward R. et Ohlin L. (1960). *Delinquency and opportunity*, New York, The free press.
- Cohen A. (1955). *Delinquent boys*, New York, the free press.
- Combessie Ph. (1996). *Prisons des villes et des campagnes*, Paris, Ed. Ouvrières.
- Combessie Ph. (2001). *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte « Repères ».
- Crozier M., Friedberg E. (1977). *L'acteur et le système*, Paris, Ed. du Seuil.
- Cunningham, M. D., Sorensen, J. R., & Reidy, T. J. (2003). Future dangerousness revisited : response to DeLisi and Munoz. *Criminal Justice Policy Review*, 15(3), 365-376.
- Delens-Ravier, I. (2003). L'enfermement des mineurs du point de vue de mineurs enfermés en Communauté française de Belgique. *Revue Suisse de Criminologie*, 1, 13-24.
- Derogatis L.-R. (1977). *SCL-90 R (revised) Version Manual 1*, Clinical Psychometrics Research Unit : John Hopkins University School of Medicine Maryland.
- Derogatis L.R (1981) *Description and bibliography for SCL 90r*, John Hopkins University School of Medicine, Maryland
- Diatkine, G. (1983). *Les transformations de la psychopathie* Paris : PUF
- Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement, D. A. G. E. (2005). *Les chiffres Clés de la Justice*. Paris: Ministère de la Justice.
- Dubar C. (1991). *La Socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin.
- Dubar C., 2003, « Régulation conjointe et double transaction : réflexions pour un débat », *La théorie de la régulation sociale de J.D. Reynaud*, sous la direction de G. de Terssac, Paris, La Découverte.
- Duprez D. et Mucchielli L. (2001). « Désordres urbains » dans : *Regards sociologiques*.
- Duprez D. et Mucchielli L., « La déviance : regard sur la drogue » dans : *Sciences humaines*,
- Durand J.P et Weil R. (2001). « Sociologie criminelle », dans : *Sociologie contemporaine*, Paris, Vigot, 1989.
- Elkind, D., & Bowen, R. (1979). Imaginary audience behavior in children and adolescents. *Developmental Psychology*, 15, 38-44.
- Escobart & Molina, A. (1989). *L'enfermement*, Paris, Klincksieck
- ESCOBART, MOLINA A. (1989). *L'enfermement*, Paris, Klincksieck.
- Faugeron C., Chauvenet A., Combessie Ph. (1996). *Approches de la prison*, Paris, De Boeck Université.
- Festinger, L. (1954) A theory of social comparison processes, *Human Relations* 7, 117-40
- Forth, A. E., Burke, H. C., (1998), Psychopathy in adolescence : assemblage, violence and developmental precursors, in D.J. Cooke, A. E., Forth, R.D. Hare, *Psychopathy : theory, research and implication for society*, 205-230. Dordrecht/Boston/London : Kluwer Academic Publishers

- Foucart J. (2003). *Sociologie de la souffrance*, De Boeck, Bruxelles.
- Foucault M. (1975). *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- Galindo, C. (2002). *De la Violence Carcérale : Sources, Perceptions et modes d'expression*. Unpublished Docorat, Université de Metz, Metz.
- Goffman E. (1968). *Asiles*, Paris, éd. De Minuit.
- Goffman E. (1974). *Les rites d'interaction*, Minuit, Paris.
- Goffman E. (1975). *Stigmate*, Paris, éd. De Minuit.
- Guelfi J.-D., Gaillac, V., Dardennes, R. (1997). *Psychopathologie quantitative*. Paris : Masson
- Harter, S. (1999) *The Construction of the Self: a developmental perspective*. New York: Guildford Press.
- Hattaway, S.R., Mc Kinley, J. C. (1996). *MMPI 2*. Paris : Edition ECPA
- Hautekeete, M., Hautekeete-Sence, D., Rusinek, S., Graziani, P. L., Cordonnier, C., & Humez, C. (2001). *Le questionnaire de Schémas cognitifs forme adulte SCP II*. Paper presented at the 29ème Journée Scientifique de Thérapie comportementale et cognitive, Paris.
- Hautekèete, M., Hautekèete-Sence, D., Rusinek, S., Graziani, P. L., Cordonnier, C., & Humez, C. (2001). *Le questionnaire de Schémas cognitifs forme adulte SCP II*. Paper presented at the 29ème Journée Scientifique de Thérapie comportementale et cognitive, Paris.
- Hindelang, M.J., Hirschi, T., Weiis, J. (1981). *Measuring delinquency*. Beverly Hills, Sage
- Hirschi, T. (1969). *Causes of Delinquency*, Berkeley, University of California Press.
- In G. M. Breakwell (Ed.), *Threatened identities* (pp. 3–26). Chichester, UK: Wiley.
- Jammet P. (2002). *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*. 50 : 6-7 p. 434-441
- Kaufmann Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, coll. «128», Paris, Nathan.
- Labat Saint Vincent, D. (2004) *Le vécu de la détention chez les jeunes détenus : Identité et concept de soi chez les mineurs et jeunes majeurs incarcérés*. Mémoire pour le DEA de psychologie, Dir. J-L Viaux, Université de Rouen, Laboratoire PRIS Clinique et Société, Octobre 2004
- Laing R. D. (1979). *Le moi divisé*, Hachette, coll. Pluriel.
- Le Moigne Ph. (1998). « Sanction, individuation et déviance : l'organisation sociale de la récidive chez les jeunes », *Revue suisse de sociologie*, vol. 24.
- Le Moigne Ph. (2000). *Le traitement des intraitables. L'organisation sociale de la récidive chez les jeunes*, Paris, De Boeck Université.
- Leiber, M. J., Schwartz, K., Mack, K. Y., & Farnworth, M. (2002). The effect of occupation and education on punitive orientations among juvenile justice personnel. *Journal of Criminal Justice*, 30(2002), 303-316.
- Lemire, G. (1990), *Anatomie de la prison*. Coll. criminologie. Les Presses Universitaires de Montréal.
- Matza D. (1964). *Delinquency and drift*, New York, Wiley.
- Mazerol M.T. (1985). *Les effets psychologiques de la détention*, Paris, Ministère de la Justice, C.R.I.V., pp.173-190.
- Melas, L., & Menard, F. (2002). *Production et régulation de la violence en prison : Avancée et contradiction*. France: Ronéo.
- Mucchielli, A. (1996) *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.

- Ogien A. (1994). « La morale du déviant », dans : *Revue française des Affaires sociales*.
- Ogien A. (1999). *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin.
- Pariante, P., Guelfi, J.-D. (1990) « Inventaire d'auto-évaluation de la psychopathologie chez l'adulte 1^{ère} partie : inventaires multidimensionnels », *Psychiatrie Psychobiologique*, 5,49-63.
- Patrick. C.J. , Zempolich, K.,A.,(1998). Emotion and aggression in the psychopathic personality *Aggression and Violent Behavior*. 3(4), 303-338
- Perron, R. (1991). *Les représentations de soi*. Toulouse : Privat
- Pham T., Côté, G. (eds),(2000), *Psychopathie: théorie et recherche*, Septentrion, Lille.
- Reynaud, J. D. 1993, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, A. Colin.
- Roesch, R., & Blatier, C. (2006). Psychologie léagle : Une analyse canadienne et européenne. *L'observatoire d'action sociale et médico-sociale*, 46, 6-18.
- Rusinek, S. (1999). Etude des schémas précoces chez des adultes et des enfants anxieux. *Revue Francophone de Clinique Comportementale et Cognitive*, 3(4), 15-22.
- Sauvage, L., Berthoz, S., Deborde, A.-S., Lecercle, C., Loas, G. (2005). Validité du questionnaire d'alexithymie de Bermond et Vorst, étude chez 63 sujets alcooliques. *Annales médico-psychologiques*, 163,583-587
- Schmidt, N., Joiner Jr, T. E., Young, J. E., & Telch, M. J. (1995). The Schema Questionnaire : Investigation of psychometric properties and the hierarchical structure of a measure of maladaptive schemas. *Cognitive Therapy and Research*, 19(3), 295-321.
- Snyder, M. & Monson, T. C. (1975). Persons, situations, and the control of behavior. *Journal of Personality and Social Psychology*, 32, 637-644
- Strauss, A. (1992). *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, coll. « Logiques sociales », Paris.
- Sykes, G.M., Messinger, S.L. (1960), "The inmate social system", dans Cloward, R., et al.; *Theoretical studies in the social organization of the prison*, New York, Social Science Research Council.
- Tartaro, C. (2002). The impact of density on jail violence. *Journal of Criminal Justice*, 30, 499-510.
- Taylor GJ (1985) Alexithymia : concept, measurement and implications for treatment, *American journal of Psychiatry*.141,725-732
- Toupin J, Dery M, Pauze R, Mercier H, Fortin L (2000). Cognitive and familial contributions to conduct disorder in children. *Journal of child psychology and psychiatry*. 41 (3) :333-344.
- Wacquant L. et Calhoun C. (1989). « Intérêt, rationalité et culture » dans : *Actes de la recherche en sciences sociales*.
- Wacquant L. (1998). « La tentation pénale en Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*.
- Wacquant L. (1999). *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir.
- Weekes, J., Pelletier, G., & Beaudette, D. (1995). Correctional officers: How do they perceive sex offenders ? *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 39(1), 55-61.
- Williams T. (1990). *Cocaine kids*, Paris, Gallimard.
- Young, J. E. (1990). *Cognitive therapy for personality disorders : A shema-focused approach*. Sarasota: Professional resource Press.
- Young, J. E., & Klosko, J. S. (1995). *Je réinvente ma vie*. Montréal: Les éditions de l'homme.

- Zambeaux, E. (2001), *En prison avec des ados : enquête au coeur de l'école du vice*. Ed. Denoël, Paris.
- Zhang, S., Benson, T., Deng, X. (2000). A test-retest reliability assesment of the international self-report delinquency instrument. *Journal ofCriminal Justice*. 28(4),283-295.

Liste des tableaux

Tableau 1. Matrice des corrélations groupe détenus.....	41
Tableau 2. Matrice des Corrélations groupe témoins	41
Tableau 3. Matrices des Corrélations Jeunes détenus.....	42
Tableau 4. Corrélation jeunes détenus si vécu de l’incarcération contrôlée	44
Tableau 5. Comparaison entre les différentes matrices de corrélation	45
Tableau 6. Comparaison des scores moyens d’internalité entre prévenus et condamnés	72
Tableau 7. Scores moyens de stabilité en fonctions des items conformistes et déviants en en fonction des explications internes ou externes fournies par les sujets prévenus et condamnés	74
Tableau 8. Evaluation moyenne des groupes surveillants, éducateurs, détenus adultes et jeunes de moins de 21 ans aux échelles de sympathie et de correction	76
Tableau 9. Corrélation entre le niveau de contrôle de soi et l’estime de soi selon la situation pénale du détenu	78
Tableau 10. Répartition en effectifs des sujets en fonction de l’âge.....	108
Tableau 11. Répartition des sujets en pourcentage en fonction de l’âge et du travail du père	112
Tableau 12. Répartition en % en fonction de la connaissance par les parents des lieux et personnes fréquentés	113
Tableau 13. Répartition des sujets en % selon l’âge et le souhait d’être une personne comme le père.....	113
Tableau 14. Répartition des sujets en % en fonction de l’âge et du type d’événement heureux vécu par le passé	114
Tableau 15. Répartition des sujets en pourcentage en fonction de l’âge et du type de projet à long terme.....	115
Tableau 16. Répartition des sujets en pourcentage en fonction de l’âge	116
Tableau 17. Répartition des sujets en % selon l’âge et la personne perçue comme la moins sympathique	117
Tableau 18. Répartition des sujets en % en fonction de l’âge et des connaissances à l’extérieur	117
Tableau 19. Répartition des sujets en pourcentage en fonction de l’âge et des amitiés à l’intérieur de la prison	117
Tableau 20. Répartition des sujets en pourcentage en fonction de l’âge et des relations avec le personnel pénitentiaire	118
Tableau 21. Répartition des sujets en pourcentage en fonction de l’âge et du type de relations avec le personnel pénitentiaire	118
Tableau 22. Moyenne et Ecart-type du degré d’attachement à la mère, au père et aux amis	121
Tableau 23. Pourcentage de victimisation dans notre échantillon.....	147
Tableau 24. Treize schémas sont évalués	148

Liste des graphiques

Graphique 1. Score moyen d’estime de soi et écart type en fonction du groupe d’appartenance.....	70
Graphique 2. Interaction des facteurs statut du sujet face à la sentence et stabilité des attributions internes et externes.....	73
Graphique 3. Scores de jugement global et spécifiques en fonction	140
Graphique 4. Scores moyens des tolérances spécifiques de la population globale en fonction de la condition « libre vs incarcéré ».....	141
Graphique 5. Orientations et attitudes professionnelles	152
Graphique 6. Comparaison de l’attitude et de l’orientation des personnels en quartiers mineurs avec leurs homologues en détention adulte	153
Graphique 7. Comparaison entre les différentes matrices de corrélation	292

Listes des encadrés

Encadré 1. Les six dimensions relatives au rapport à soi en prison.....	21
Encadré 2. Les six dimensions relatives au rapport à l’autre en prison	22
Encadré 3. Représentation de Soi et vécu de l’incarcération.....	46
Encadré 4. Bases de pouvoir évoquées par les surveillants et les détenus.....	175

Table des matières

PRESENTATION GENERALE.....	3
1. INTRODUCTION.....	3
1.1. Quelques chiffres officiels sur la détention.....	4
1.2. De la délinquance juvénile à la délinquance pénalisée.....	4
1.3. Le recours à la détention des mineurs : entre raison et tentation.....	5
2. INCARCERER OU CONTRAINT D'EVOLUER DANS UN ESPACE CLOS.....	6
2.1. Trajectoires individuelles et identités sociales à l'épreuve de la détention.....	6
2.2. Parenthèse obligée ou comment affronter la dure réalité carcérale ?.....	7
3. OBJECTIFS ET DEMARCHES DE TRAVAIL.....	8
3.1. Le premier axe : la sphère de l'identité du jeune en détention et des rapports sociaux.....	8
3.2. Le second axe : de l'impact des conditions de vie en détention pour mineurs et jeunes majeurs, types de pratiques pénitentiaires et nature des rapports à l'autorité au sens large du terme.....	10
3.3. Plan de présentation du rapport de recherche.....	10
PREMIERE PARTIE.....	12
LA VIE EN DETENTION ET SON IMPACT SUR L'IDENTITE PERSONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DETENUS.....	12
CHAPITRE 1 / PROBLEMATIQUES IDENTITAIRES DU RAPPORT A SOI ET DU RAPPORT A AUTRUI EN MILIEU CARCERAL : LE CAS DES JEUNES DETENUS.....	13
1. Réflexion théorique sur les incidences d'autrui sur sa propre image.....	15
1.1. Les différents niveaux de Self-monitoring (ou contrôle de soi).....	16
1.1.1. Les individus à bas niveau de self-monitoring (LSM).....	16
1.1.2. Les individus à haut niveau de Self-monitoring.....	16
1.2. Trois stratégies d'investigation du self-monitoring.....	17
1.2.1 La stratégie interactionnelle.....	17
1.2.2. La stratégie situationnelle.....	17
1.2.3. La stratégie dispositionnelle.....	17
2. La confrontation obligée à un environnement hostile.....	18
2.1. Comment se sortir d'un système où tout ou presque tout est imposé et où tout est fait pour que rien ne devienne comme avant ?.....	18
2.2. Maintenir les liens avec l'extérieur : un rempart contre la perte de soi.....	19
3. Etude empirique : objectif général.....	20
4. Méthodologie.....	20
4.1. Sujets d'étude.....	20
4.2. Matériel.....	21
4.2.1. Construction du matériel utilisé.....	21
4.2.2. Échelle de contrôle de soi (ou Self-monitoring).....	23
4.3. Procédure de passation.....	23
5. Résultats et discussion.....	23
5.1. Le contrôle de soi de notre population d'étude.....	23
5.2. Les premières semaines d'incarcération : de la résistance à la résignation de Soi.....	24
5.3. Quand la prison est perçue comme pouvant être bénéfique.....	27
5.4. Un univers menaçant qui suscite une tentative de remise en question de Soi : uniquement chez les prévenus ?.....	28
5.5. S'occuper activement : moyen de reconstruire le Soi ou de mieux supporter la détention ?.....	29
5.6. L'importance du regard d'autrui : un indicateur du degré de menace identitaire.....	30
5.7. Le sentiment d'incompréhension.....	32
5.8. Prendre ses distances avec ses pairs ou comment se protéger du familial.....	32
CHAPITRE 2 / PROBLEMATIQUES IDENTITAIRES DE LA REPRESENTATION DE SOI ET DE LA REPRESENTATION D'AUTRUI EN DETENTION.....	36
1. Réflexion théorique sur la représentation de soi du délinquant.....	37
1.1. Troubles de conduites, autorité, et délinquance.....	37
1.2. Représentation de soi, émotions, force du Moi.....	37
1.3. Hypothèse.....	38
2. Méthodologie.....	38
2.1. Choix des variables.....	39
2.2. Matériel utilisé.....	39
Définitions des échelles de mesure utilisées.....	39
2.3. Traitement des données.....	40
3. Résultats.....	41

4. Analyse et discussion.....	42
4.1. Les tendances antisociales.....	43
4.2. Les traits de personnalité.....	44
4.3. Influence du vécu de l'incarcération.....	44
4.4. Vécu de l'incarcération, représentation de soi et d'autrui.....	45
5. Discussion.....	47
6. Conclusion.....	49
CHAPITRE 3 / FAIRE FACE AUX MENACES IDENTITAIRES QUE GENERE LA DETENTION.....	51
1. L'appartenance au groupe « détenus ».....	51
1.1. Stigmatisation des individus détenus.....	51
1.2. Situation face au jugement pénal.....	52
1.3. Jeunes détenus : Une population carcérale singulière ?.....	53
2. Options théoriques et principaux questionnements.....	54
2.1. Une conception dynamique de l'identité.....	55
2.2. L'identité comme gestion d'un conflit entre la recherche de cohérence et la disparité des situations.....	56
2.3. L'intérêt de baser nos réflexions sur le modèle de l'Identité Sociale.....	57
2.4. L'estime de soi se définit.....	59
2.5. Les principales stratégies identitaires.....	60
2.5.1. Les stratégies individuelles intrapsychiques.....	61
2.5.2. Les stratégies interpersonnelles.....	61
2.5.3. Les stratégies intragroupes.....	61
2.5.4. Les stratégies intergroupes.....	62
2.6. Le Processus de comparaison sociale.....	62
2.6.1. La comparaison sociale ou comment satisfaire un besoin d'estime.....	63
2.6.2. Comparaison relative à la situation sociale.....	64
2.7. Le Processus d'attribution causale.....	64
2.7.1. La théorie de Heider : l'homme est un statisticien du quotidien.....	64
2.7.2. Le modèle des inférences correspondantes.....	65
2.7.3. Le modèle de la covariation.....	65
2.7.4. L'erreur fondamentale d'attribution.....	66
2.7.5. Les erreurs d'attributions favorables à l'individu.....	66
2.7.6. Le biais d'auto complaisance ou égocentrisme.....	66
2.7.7. L'ethnocentrisme : La dimension sociale de l'attribution.....	66
2.7.8. L'attribution sensible au contexte social.....	67
2.8. La norme d'internalité.....	68
3. ETUDES EMPIRIQUES.....	69
3.1. L'estime de soi des jeunes détenus.....	69
3.1.1. Hypothèse.....	69
3.1.2. Méthodologie.....	69
3.2. Résultats.....	69
3.3. Analyse et discussion.....	70
3.2. La mesure des explications causales.....	71
3.2.1. Hypothèse.....	71
3.2.2. Méthodologie.....	71
3.3. Résultats et discussion.....	72
3.4. Evaluation et différenciation d'autrui.....	75
3.4.1. Hypothèse.....	75
3.4.2. Méthodologie.....	75
3.4.5. Résultats et discussion.....	75
3.5. Le contrôle de soi.....	77
3.5.1. Hypothèse.....	77
3.5.2. Méthode.....	77
3.5.3. Résultats.....	78
3.5.4. Discussion.....	79
4. DISCUSSION GENERALE.....	79
4.1. A propos de l'estime de soi.....	79
4.2. L'explication de la déviance : une façon de se protéger ?.....	81
4.3. Mieux percevoir autrui pour mieux se distinguer de son appartenance carcérale.....	83
4.4. Pourquoi la stratégie de se distinguer de ses pairs est davantage le fait des prévenus ?.....	84
4.5. Le contrôle de soi ou comment ne pas être vraiment soi-même pour mieux faire face.....	85
4.6. Les stratégies identitaires des jeunes détenus en attente de jugement.....	86
DEUXIEME PARTIE.....	89
ATTACHEMENT, IDENTIFICATION SOCIALE ET JUGEMENT MORAL.....	89
CHAPITRE 1/ LE POIDS DE L'ATTACHEMENT DANS LA SOCIALISATION DU JEUNE DETENU.....	90
1. Introduction.....	90
2. Options et perspectives théoriques.....	92

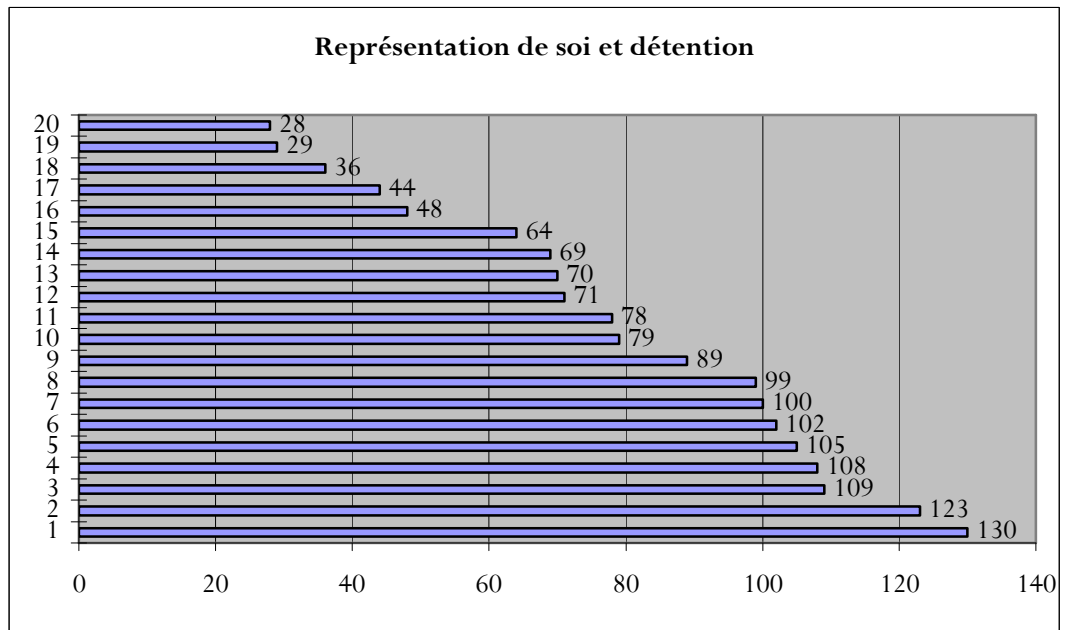
2.1. La théorie de l'attachement	92
2.1.1. Les modèles internes opérants.....	93
2.1.2. La question de la stabilité des patterns d'attachement.....	93
2.2. La question de l'attachement à l'adolescence.....	94
2.2.1. L'attachement parental à l'adolescence.....	94
2.2.1.1. Les modifications de l'attachement à l'adolescence	94
2.2.1.2. L'attachement aux parents et la délinquance	95
2.3 L'affiliation et l'attachement aux pairs à l'adolescence	96
2.3.1. L'attachement aux pairs à l'adolescence	96
2.3.2. L'affiliation à des pairs délinquants à l'adolescence.....	96
2.3.3. Attachement aux pairs et comportements délinquants	98
CHAPITRE 2 / QUAND LE JUGEMENT MORAL PEUT NOUS RENSEIGNER SUR LE SYSTEME IDENTITAIRE DU JEUNE	
DETENU.....	100
1. Introduction.....	100
2. Options et perspectives théoriques.....	101
2.1. Evolution de l'estime de soi à l'adolescence.....	101
2.2. Estime de soi et délinquance	101
2.3. Les relations interpersonnelles et intergroupes en milieu carcéral	102
2.3.1. De la nécessité de se comparer à autrui.....	102
2.3.2. Les relations entre codétenus	103
2.3.3. Les relations entre détenus et surveillants.....	103
2.4. Les relations avec l'extérieur.....	103
CHAPITRE 3 / IDENTITE, LIEN SOCIAL ET JUGEMENTS SOCIOMORAUX : 2 ETUDES EMPIRIQUES	
1. Etude empirique n° 1 : Attachement et valeurs sociomorales des jeunes détenus.....	
1.1. Hypothèses.....	105
1.2. Méthodologie	107
1.2.1 Sujets d'étude	107
1.2.2. Matériel.....	108
a) Echelle d'estime de soi	109
b) Echelle des jugements sociomoraux.....	109
c) Inventory of parent and peer attachment	109
d) Entretien semi-directif destiné à évaluer les relations en milieu carcéral	110
e) Questionnaire sur les relations intimes et les relations familiales	110
1.2.3. Les difficultés méthodologiques liées à la recherche en milieu carcéral	111
1.3. Résultats.....	112
1.3.1. Analyse descriptive.....	112
1.3.1.1. Relations familiales et intimes.....	112
1.3.1.2. Relations en milieu carcéral.....	116
1.4. Analyses comparatives.....	119
1.4.1. Analyses comparatives entre détenus mineurs et détenus majeurs	119
1.4.2. Analyses comparatives entre détenus prévenus et détenus condamnés.....	120
1.4.3. Analyses comparatives entre jeunes détenus, jeunes placés en centre éducatif et jeunes tout-venant ..	121
1.4.3.1. Comparaisons entre jeunes détenus, jeunes placés en centre éducatif et jeunes tout-venant sur les	
mesures d'attachement aux parents et aux pairs.....	121
1.4.3.2. Comparaisons entre jeunes détenus et jeunes tout-venant sur les mesures d'attachement aux parents et	
aux pairs	122
1.4.3.3. Comparaisons entre jeunes détenus, jeunes placés en centre éducatif et jeunes tout-venant sur le	
rapport aux normes et l'estime de soi.....	123
1.5. Discussion.....	127
1.5.1. Attachement des mineurs et jeunes majeurs détenus	127
1.5.2. Jugements des mineurs et jeunes majeurs détenus sur les valeurs et normes sociomorales.....	129
1.5.3. L'attachement augmente-t-il le jugement sur les valeurs sociomorales ?.....	129
1.5.4. L'attachement augmente-t-il l'estime de soi ?	130
2. Etude empirique n°2 : Processus d'identification, stratégie identitaire et jugement sociomoral des jeunes	
détenus.....	
2.1. Options et perspectives théoriques	131
2.1.1. Identification à autrui et variabilité des jugements sociomoraux.....	132
2.1.2. La prison : un lieu de référence permanente au respect des valeurs ?	132
2.1.3. Stigmatisation et stratégies de protection de soi.....	133
* Stratégies de restauration ou de protection identitaire.....	134
* Stratégie d'autoprésentation	135
* Stratégie de rationalisation du rejet du système social	135
* Stratégie du procureur moralisateur	135
2.2. Problématique.....	136
2.3. Hypothèses.....	136
2.4. Méthodologie	137
2.4.1. Sujets d'étude.....	137
2.4.2. Procédure	137
2.4.3. Traitements statistiques	137

2.5. Résultats.....	138
2.5.2. La sévérité dans les jugements sociomoraux des jeunes majeurs incarcérés.....	138
2.5.2. Les jeunes détenus sont plus intransigeants à l'égard des valeurs morales qu'à l'égard des valeurs conventionnelles.....	138
2.5.3. A propos de l'influence de la référence sur le sens du discernement.....	139
2.5.4. Un effet du temps de peine effectué.....	139
2.5.5. Les jeunes majeurs sont-ils nettement influencés par les jugements sociomoraux exprimés par autrui ?	139
2.5.6. Quelle est l'influence des antécédents carcéraux sur la perception de gravité des transgressions.....	140
2.5.7. A propos de la tolérance à l'égard des transgressions conventionnelles et morales.....	140
Rappel de l'hypothèse : Les jeunes majeurs sont plus tolérants à l'égard des transgressions sociales qu'ils ne le sont à l'égard des valeurs morales et ce d'autant plus s'ils sont récidivistes.....	140
2.5.8. Quelle est l'influence du temps passé en prison sur la tolérance en général.....	141
Rappel de l'hypothèse : Les jeunes majeurs qui sont incarcérés depuis moins de quatre mois sont plus tolérants en matière de transgressions des valeurs sociomorales que ne le sont les détenus incarcérés depuis plus de quatre mois.....	141
2.5.9. Quels liens observe-t-on entre les jugements produits et le niveau d'estime de soi ?	142
Rappel de l'hypothèse : On s'attend à un lien positif entre l'estime de soi et la tolérance l'égard des transgresseurs.....	142
2.5.10. Quels liens y a-t-il entre les jugements produits et le besoin de contrôle interne ?.....	142
Rappel de l'hypothèse : On s'attend à un lien positif entre le besoin de contrôle interne et la sévérité des jugements tous types de transgression confondus.....	142
2.5.11. Existe-t-il un lien entre l'étendue des jugements et le besoin de contrôle interne ?	142
TROISIEME PARTIE	144
LES JEUNES MAJEURS ET LEUR RAPPORT A L'INSTITUTION PENITENTIAIRE	144
CHAPITRE 1 / MINEURS INCARCERES, PERSONNELS PENITENTIAIRES ET INTERVENANTS EN QUARTIER MINEURS : ENTRE PARADOXES ET DISSONANCES, LA NECESSITE DE DEPASSER LES DESILLUSIONS!.....	145
1. Hypothèses.....	146
2. Méthodologie.....	146
2.1. Sujets d'étude.....	146
2.2. Matériel.....	147
2.2.1. Le questionnaire des Schémas Cognitifs précoces (forme adulte) - SCP II.....	147
2.2.2. L'échelle d'attitude et d'orientation professionnelles.....	148
2.2.3. L'entretien semi-directif.....	149
3. Procédure.....	149
3.1. La problématique de travail des personnels.....	149
3.2. La perception qu'ont les surveillants des mineurs incarcérés	149
Cette deuxième partie de l'entretien se donne comme objectif d'appréhender comment les professionnels en quartier mineur se représentent les mineurs incarcérés. Elle est composée de cinq questions :	149
Pour réaliser notre étude, nous avons demandé et obtenu les accords écrits de la Direction Centrale de l'Administration Pénitentiaire puis des Directions Régionales des Services Pénitentiaires (DRSP) pour les établissements suivants : maisons d'arrêt de Lille-Sequedin, de Grenoble, d'Amiens, de Rouen et centre pénitentiaire de Laon.....	149
Présentés en tant que chercheurs en psychologie, nous proposons un entretien avec les personnels concernés par cette étude. Afin de ne pas surcharger l'organisation des établissements, nous définissons, en lien avec le chef d'établissement, le moment le plus approprié pour rencontrer les personnels.....	150
Si les sujets n'avaient pas le temps de terminer la cotation des questionnaires, nous leur demandons de bien vouloir les renvoyer dûment complétés dans notre université. En raison de ce mode de passage, certains sujets avec lesquels nous avons fait notre entretien, n'ont pas retourné de questionnaire. Aussi, sur les 42 entretiens, nous avons réceptionné 30 questionnaires, soit un taux de retour de 71 % : un indicateur plutôt satisfaisant compte tenu du milieu professionnel, connu pour de fortes réticences à l'égard de ce type d'étude.....	150
Aucune hypothèse relative aux motivations des surveillants ? (Y a-t-il des travaux sur ce point qui éventuellement appelleraient à vérifier les résultats et ainsi justifier la suite ?).....	150
Type de traitement des données : comparaison de moyennes	150
4. Discussion	150
4.1. Les personnels en quartier mineurs : une problématique de travail.....	150
4.1.1. La décision de travailler auprès des mineurs : Un choix dissonant ?	150
(a) Vers une reprise de contrôle sur un environnement incontrôlable	151
(b) Vers une valorisation identitaire	151
(c) Surmonter l'enfermement et l'isolement à travers un partenariat.....	152
4.1.2. Attitude vis-à-vis des mineurs et buts attribués à la prison : Une relation paradoxale.....	152
4.2 La perception des mineurs incarcérés : Aider et/ou punir ?	155
4.2.1 Vers une vision dichotomique des mineurs incarcérés.....	155
Les « bons » mineurs incarcérés	156

Les « mauvais » mineurs	156
4.2.2. La perception de la prison par les mineurs : Entre la Geôle d'antan et le « club'med »	157
(a) Un univers de contraintes	157
(b) un univers valorisant ?	158
Conclusion	158
CHAPITRE 2 / LA STRUCTURATION DES PERCEPTIONS DU POUVOIR DANS LE MILIEU CARCERAL : UNE INTERACTION ENTRE LES ELEMENTS DU CONTEXTE ET LES STRATEGIES IDENTITAIRES DES ACTEURS DE L'INCARCERATION	160
Introduction	160
1. OPTIONS ET PERSPECTIVES THEORIQUES	160
1. L'exercice du pouvoir et l'influence sociale	161
1.1. La relation entre influence sociale et pouvoir	161
1.2. Le modèle IPIM (Interpersonal Power/Interaction Model of influence) de Raven	162
1.3. La théorie des trois processus de Turner (2005)	165
1.4. L'exercice du pouvoir social	166
1.5. Les facteurs en jeu dans la structuration des relations de pouvoir s'exerçant dans les structures carcérales dédiées aux jeunes majeurs et aux mineurs	167
1.5.1. Les éléments du contexte	167
1.5.2. Relations d'influence et finalités des acteurs : l'hypothèse du rôle des stratégies identitaires	169
2. Démarche méthodologique	171
2.1. Sujets d'étude	171
2.2. L'élaboration des données	171
3. Résultats	172
3.1. Les relations de pouvoir entre surveillants et détenus	172
3.1.1. Le donnant/donnant : l'élément central de la représentation des relations de pouvoir chez les surveillants et les détenus	172
3.1.2. Les éléments secondaires de la représentation des relations de pouvoir entre les surveillants et les détenus	176
3.2. L'âge et le sexe comme facteurs de différenciation	177
3.3. La prise en charge des mineurs : menace identitaire chez les surveillant(e)s	178
3.4. Le rôle des contraintes liées à la situation	180
3.5. Le cas des éducateurs P.J.J.	182
4. Conclusion	184
CHAPITRE 3 / ANALYSER ET COMPRENDRE LES CONDITIONS D'INCARCERATION, LE RAPPORT A L'AUTORITE : REGLES DE TRAVAIL, TRAVAIL SUR LES REGLES ET CONSTRUCTION DES IDENTITES PROFESSIONNELLES DES SURVEILLANTS DANS LEUR RELATION AVEC LES JEUNES DETENUS	186
1. Problématique de recherche et démarche d'enquête	187
1.1. Options et perspectives théoriques	187
1.2. Hypothèses	193
1.3. Méthodologie	201
1.3.1. Procédure	201
1.3.2. Sujets d'étude	201
1.3.3. Enquête préalable	202
2. Principaux objets d'analyse	203
2.1. L'identité professionnelle du surveillant de prison dans un CJD	203
2.2. Autorité, confiance et respect	203
2.3. Les règles et leur relativité	203
2.4. Les règles et leurs fonctions	203
3. Résultats des analyses de contenus	203
3.1. Les conditions institutionnelles et organisationnelles de l'exercice du métier de surveillant en CJD	204
3.1.1. Persistance d'un antagonisme structurel	204
3.1.2. Un cadre institutionnel réglementaire défaillant sur le plan des règles	209
3.2. La méritocratie : bienfaits et contradictions	218
3.3. Responsabilisation ou infantilisation ?	221
3.3.1. Apprentissage de certaines valeurs : leurre ou réalité ?	223
3.3.2. Effectuer un travail « éducatif » ou faciliter la tâche du collègue ?	226
3.3.3. La pertinence du contournement des règles	229
3.3.4. Construire une identité professionnelle dans l'interaction transgressive	234
3.4. La problématique professionnelle des surveillants : donner une valeur sociale à son travail	236
3.4.1. Relativité et transgression des règles : enjeux professionnels et institutionnels	237
3.4.2. Devoir réguler la transgression des règles à son « corps défendant »	238
3.4.3. Un apprentissage mutuel	241
3.5. Intérêts professionnels et ambivalences vocationnelles	244
3.5.1. Etre surveillant en CJD : un métier choisi par défaut qui devient une vocation ?	244
3.5.2. Motivations envers le CJD : une opportunité professionnelle providentielle	246
3.5.3. Spécificité du poste et de la population	249
3.5.4. Sortir de l'image « surveillant porte-clé » : un impératif identitaire	251
3.6. Confiance, respect et équité : objectifs éducatifs ou stratégie professionnelle ?	258
4. Conclusion	263

	291
<i>CONCLUSION GENERALE</i>	265
<i>BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE</i>	280
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	285
<i>LISTE DES GRAPHIQUES</i>	285
<i>LISTES DES ENCADRES</i>	285
<i>TABLE DES MATIERES</i>	286
<i>ANNEXES</i>	

Graphique 7. Comparaison entre les différentes matrices de corrélation



moyenne :79,5 ; ET : 30,8